DESSINONS
NOTRE
TERRITOIRE

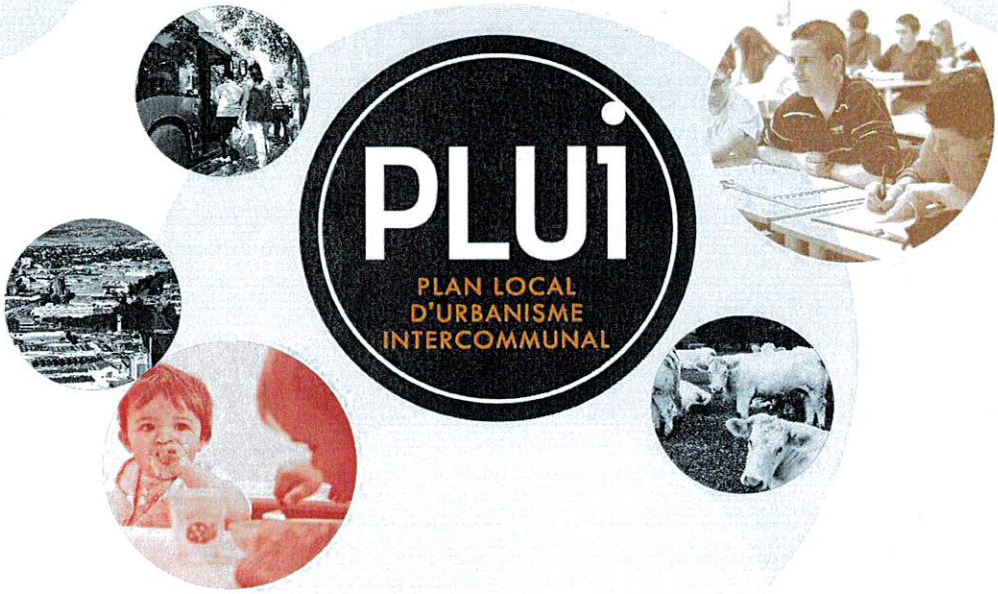


Le Grand Chalon
Agglomération

# Révision du PLUi

# Dossier d'arrêt projet

# 1 – Rapport de présentation

# 1- 1 Diagnostic fonctionnel et humain

| Elaboration du PLUi du Grand Chalon approuvé le 18 octobre 2018 | |
|---|---|
| Vu pour être annexé à notre délibération de ce jour,<br><br>le Président,<br><br>Sébastien MARTIN | Révision du PLUi :<br><br>Document approuvé le : 25/10/2022 |

CCI SAÔNE-ET-LOIRE ADEQUATION eohs urbanisme en bourgogne AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE SAÔNE-ET-LOIRE

DESSINONS
NOTRE
TERRITOIRE

# Révision du PLUi

# Dossier d'arrêt projet

# 1 – Rapport de présentation

# 1- 1 Diagnostic fonctionnel et humain

| Elaboration du PLUi du Grand Chalon approuvé le 18 octobre 2018 | |
|---|---|
| Vu pour être annexé à notre délibération de ce jour,<br><br>le Président,<br><br>Sébastien MARTIN | Révision du PLUi :<br><br>Document approuvé le : 25/10/2022 |

CCI SAÔNE-ET-LOIRE ADEQUATION Eohs GROUPE MTC urbanisme sud bourgogne AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE SAÔNE-ET-LOIRE

# Sommaire

HABITAT ..... 28
ECONOMIE ..... 92
AGRICULTURE ..... 164
EQUIPEMENTS ET SERVICES ..... 208
MOBILITE ..... 286

# DIAGNOSTIC

## DEMOGRAPHIE

# Sommaire

DEMOGRAPHIE

1 L'EVOLUTION DE LA POPULATION ..... 3
1.1 Une démographie en légère augmentation ..... 3
1.2 La diffusion de la population en périphérie de la ville-centre ..... 5
2 LES CARACTERISTIQUES DES MENAGES ..... 11
2.1 Le vieillissement marqué de la population ..... 11
2.2 Les communes du nord-est plus familiales ..... 14
2.3 La concentration des situations de précarité ..... 15
2.4 Les revenus des ménages ..... 17
3 LES INCIDENCES DES SPECIALISATIONS RESIDENTIELLES ..... 20
3.1 La répartition des statuts d'occupation ..... 20
3.2 L'impact du parc de logements sur l'ancienneté d'emménagement ..... 22
3.3 L'importance du parc locatif de la ville-centre dans la mobilité résidentielle ..... 23
4 SYNTHESE ET ENJEUX ..... 27

## LES OUTILS DU DIAGNOSTIC DEMOGRAPHIQUE

L'évolution démographique générale est décrite à partir de données statistiques INSEE sur la composition de la population. Pour avoir une validité statistique suffisante permettant la compréhension des évolutions et des comparaisons avec d'autres secteurs, les chiffres sont issus de base de données parfaitement établies, consolidées par l'INSEE. Lors de l'établissement du diagnostic, il s'agit des données 2016. Les analyses menées lors de l'établissement du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 sont également retranscrites ici.

## LA DEMOGRAPHIE DU GRAND CHALON

La démographie du département de la Saône et Loire est caractérisée par une forte rupture entre, d'une part, l'Ouest vieillissant et en déprise et, d'autre part, le val de Saône et la Bresse plus jeunes et attractifs. Bien que le Grand Chalon s'inscrive dans l'axe dynamique du Val de Saône, sa population progresse légèrement car sa périurbanisation se diffuse largement en dehors de ses limites administratives.

Au sein du territoire du Grand Chalon, la démographie se différencie entre l'Ouest et l'Est mais aussi entre le centre et la périphérie. La ville centre a perdu rapidement de son poids. Elle accueille surtout des petits ménages, jeunes et personnes âgées, quand les familles partent s'installer en périphérie. Dans les bourgs de la côte chalonnaise et de la vallée de la Dheune, la population est très stable depuis plus de cinquante ans et les ménages sont en général plus âgés, aisés et de plus petite taille. Dans les terrasses chalonnaises, le val de Saône et de la Bresse chalonnaise, la population a augmenté rapidement dans une période relativement récente et est constituée en majorité de grands ménages familiaux.

## COMPLEXITE DES EVOLUTIONS RECENTES

L'étude des évolutions démographiques du territoire n'a de sens que si elle fait un lien avec l'étude des modes de vie de la population : déconnexion entre lieu d'habitat et lieu de travail, consommation des équipements et services, recherche de typologies d'habitat ciblées.

# 1 L'EVOLUTION DE LA POPULATION

## 1.1 Une démographie en légère augmentation

**Le Grand Chalon compte 113 920 habitants au recensement de 2016.**

### 1.1.1 Un solde naturel positif

Le Grand Chalon, qui rassemble 51 communes, compte 113 920 habitants au recensement de 2016, soit 23 055 habitants de plus qu'en 1968. Il s'agit de l'agglomération la plus peuplée du département, la seconde de l'ancienne région Bourgogne après Dijon.

**POP T1 - Population en historique depuis 1968**

| | 1968(*) | 1975(*) | 1982 | 1990 | 1999 | 2006 | 2011 | 2016 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Population | 90 865 | 104 395 | 107 866 | 110 447 | 110 608 | 111 936 | 112 367 | 113 920 |
| Densité moyenne (hab/km²) | 164,7 | 189,2 | 195,5 | 200,2 | 200,5 | 202,9 | 203,7 | 206,5 |

(*) 1967 et 1974 pour les DOM
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2019.
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2006 au RP2016 exploitations principales.

Après une croissance très dynamique entre 1968 et 1982, la population du Grand Chalon a stagné entre 1990 et 1999 et connaît une faible croissance depuis. Ce ralentissement trouve des causes locales comme nationales.

**Le solde des entrées-sorties est à l'équilibre sur la période 2011-2016.**

L'évolution démographique du Grand-Chalon est conditionnée par les balances des entrées-sorties (le solde migratoire) et des naissances-décès (le solde naturel) sur le territoire. Leurs évolutions depuis 1968 mettent en évidence la perte d'attractivité de l'agglomération au profit des marges de l'aire urbaine de Chalon-sur-Saône. Le taux de variation annuelle moyenne de la population de l'aire urbaine est supérieur à celui du Grand Chalon sur la période 1975 à 2011 de 0,1 à 0,2 % selon les périodes. Toutefois, la situation se stabilise sur la période la plus récente.

**POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968**

| | 1968 à 1975 | 1975 à 1982 | 1982 à 1990 | 1990 à 1999 | 1999 à 2006 | 2006 à 2011 | 2011 à 2016 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Variation annuelle moyenne de la population en % | 2,0 | 0,5 | 0,3 | 0,0 | 0,2 | 0,1 | 0,3 |
| *due au solde naturel en %* | *0,9* | *0,6* | *0,5* | *0,4* | *0,3* | *0,3* | *0,2* |
| *due au solde apparent des entrées sorties en %* | *1,1* | *-0,1* | *-0,2* | *-0,4* | *-0,2* | *-0,2* | *0,0* |
| Taux de natalité (‰) | 18,9 | 15,4 | 14,1 | 12,7 | 11,9 | 11,5 | 11,4 |
| Taux de mortalité (‰) | 10,0 | 9,3 | 8,7 | 8,4 | 8,6 | 8,8 | 9,0 |

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2019.
Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2006 au RP2016 exploitations principales - État civil.

Sur la période 1990-1999, le Grand Chalon a connu une croissance démographique quasi nulle liée à un solde des entrées – sorties négatifs (-0,4 %/an) tout juste compensé par le dynamisme du solde naturel. Si le solde des entrées-sorties demeure négatif sur les périodes suivantes, il

s'est stabilisé. Il est à l'équilibre sur la période 2011-2016.

Le solde naturel est responsable de la croissance démographique. Toutefois, son taux de croissance ralentit. Depuis la période 1999-2006, le taux de croissance annuel moyen du solde naturel est inférieur à la dynamique nationale.

**Le solde naturel est responsable de la croissance démographique.**

Au niveau national, en 2016, le solde naturel avait atteint son niveau le plus bas depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, il n'a cessé de baisser depuis lors et atteint un nouveau point bas en 2019. Cette baisse est due à la fois au plus grand nombre de décès et au recul des naissances. Ce recul du nombre des naissances dépend à la fois du nombre de femmes en âge de procréer et de leur fécondité. Or, la population des femmes de 20 à 40 ans, âges où elles sont les plus fécondes, diminue depuis le milieu des années 1990. La fécondité française reste toutefois dynamique au regard des autres pays européens.

**Figure 2 - Évolution du nombre de naissances, de décès et du solde naturel depuis 1957**

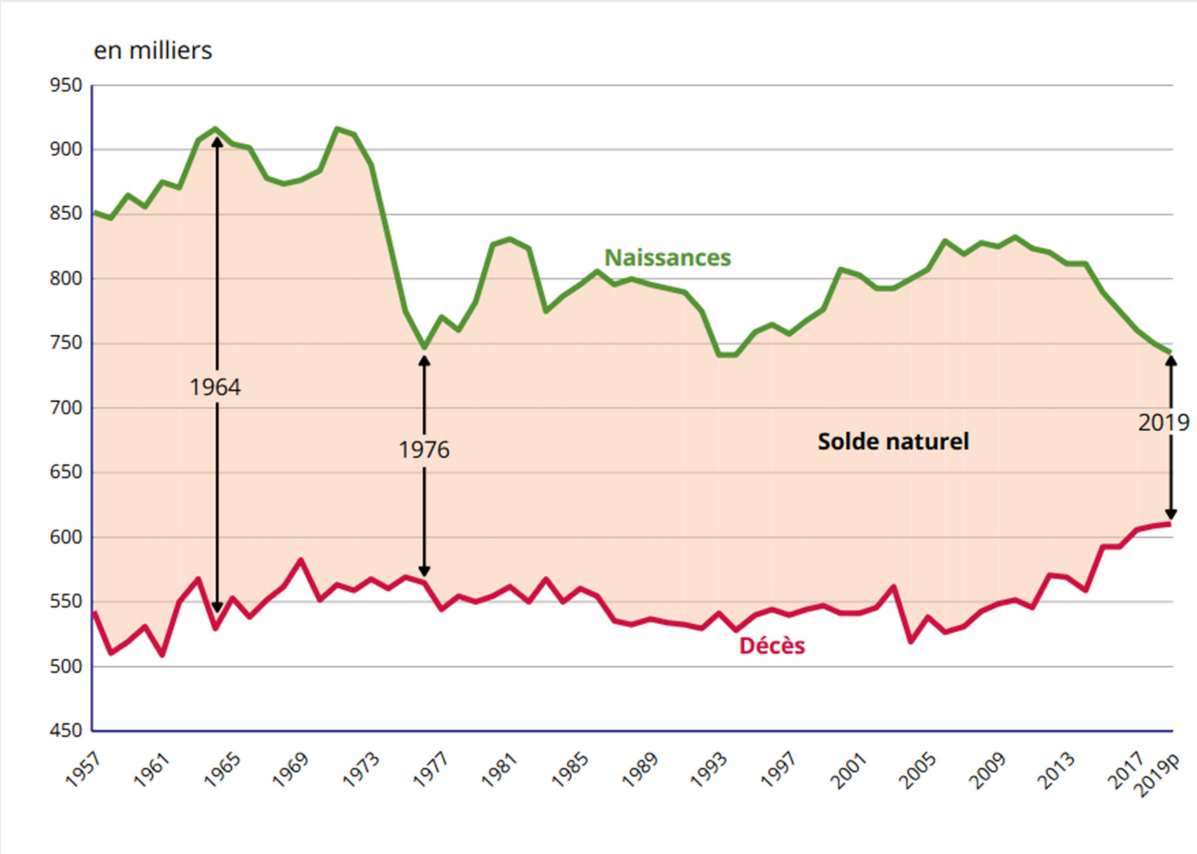


*p* : donnée provisoire à la fin 2019.
Champ : France hors Mayotte.
*Source : Insee, statistiques de l'état civil.*

Le solde naturel dépend de la présence de familles en âge d'avoir des enfants. Ces ménages étant sensibles aux aspirations périurbaines (élever les enfants dans un cadre moins urbain et dans une maison qu'on possède), leur mobilité résidentielle est élevée et tournée vers la périphérie.

Un enjeu consiste à proposer une offre de logement et un cadre de vie plus attractifs afin que les familles restent davantage sur l'agglomération.

### 1.1.2 Le dynamisme de l'est du département

Le Grand Chalon est resté jusqu'aux années 1990 un des moteurs de la croissance démographique locale. Il a gagné environ 17 000 habitants contre 21 500 pour la Saône-et-Loire entre 1968 et 1982. Son poids dans le département est important, puisqu'un habitant sur cinq de Saône-et-Loire habite au sein du Grand Chalon.

**Le Grand Chalon s'inscrit dans un ensemble géographique dynamique.**

Le Grand Chalon s'inscrit dans un ensemble géographique dynamique. Alors que la partie Ouest du département est en nette situation de déprise, la plupart des intercommunalités situées le long de l'axe de la vallée de la Saône et en Bresse présentent un rythme de croissance relativement élevé. Elles bénéficient du passage d'un important corridor de circulation économique et humain et de leur position charnière entre les métropoles lyonnaise et dijonnaise.

L'aire urbaine de Chalon-sur-Saône compte 135 560 habitants en 2016 répartis sur 90 communes. Elle connaît un développement très net depuis les quatre derniers recensements, avec plus de 7 300 habitants supplémentaires entre 1999 et 2016. Jusqu'en 2011, son dynamisme démographique était supérieur à celui du Grand Chalon. Les couronnes périphériques situées hors de son périmètre administratif, bien qu'elles soient entièrement dépendantes de l'emploi et de l'offre de services de la ville centre, captent une partie des flux de nouveaux arrivants et attirent de nombreux ménages qui y vivaient initialement.

Les communautés de communes riveraines de la Bresse et, dans une moindre mesure, la communauté de communes Sud Côte Chalonnaise ont connu un fort dynamisme démographique entre les deux derniers recensements sous l'effet d'une périurbanisation diffuse du Grand Chalon. Les premières bénéficient de prix fonciers très avantageux et d'une fiscalité basse, leurs habitants utilisant les services de l'agglomération chalonnaise, quand la seconde offre un cadre de vie rural très attractif pour les ménages.

## 1.2 La diffusion de la population en périphérie de la ville-centre

### 1.2.1 D'importantes disparités au sein du Grand Chalon

**Les 20 communes les moins peuplées, comptent entre 138 et 650 habitants**

Les 5 communes les plus peuplées du Grand Chalon, appartenant toutes à l'unité urbaine de Chalon-sur-Saône à l'exception de Givry, accueillent près des 60 % de sa population.

A l'inverse les 20 communes les moins peuplées, comptant entre 138 et 650 habitants en 2016, accueille 6 % de la population de l'agglomération. Elles se situent en seconde couronne du Grand Chalon, principalement au sein des secteurs de la Côte Chalonnaise et de la Vallée de la Dheune.

**4 habitants sur 10 du Grand Chalon résident à Chalon-sur-Saône en 2016.**

4 habitants sur 10 du Grand Chalon résident à Chalon-sur-Saône en 2016.La ville-centre à elle seule, avec 45 446 habitants en 2016, concentre 40 % de la population du Grand Chalon. Toutefois, son poids

démographique au sein de l'agglomération a fortement chuté, puisque 55% des habitants du Grand Chalon résidait dans la ville-centre en 1968.

L'unité urbaine comme la seconde couronne du Grand Chalon ne constituent cependant pas des ensembles homogènes.

L'unité urbaine de Chalon-sur-Saône regroupe 10 communes et 75 074 habitants en 2016. Excepté la ville-centre, elle regroupe 3 communes de plus 6000 habitants (Châtenoy-le-Royal, Saint-Marcel et Saint-Rémy) et 3 autour de 2000-2500 habitants (Champforgeuil, Crissey, Lux), offrant un niveau de services intéressant à même de satisfaire au besoin de la population. Elle comprend aussi 3 communes plus petites, entre 1100 et 1500 habitants (Châtenoy-en-Bresse, Fragnes-La Loyère, Oslon).

**1 Population municipale 2017**

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale

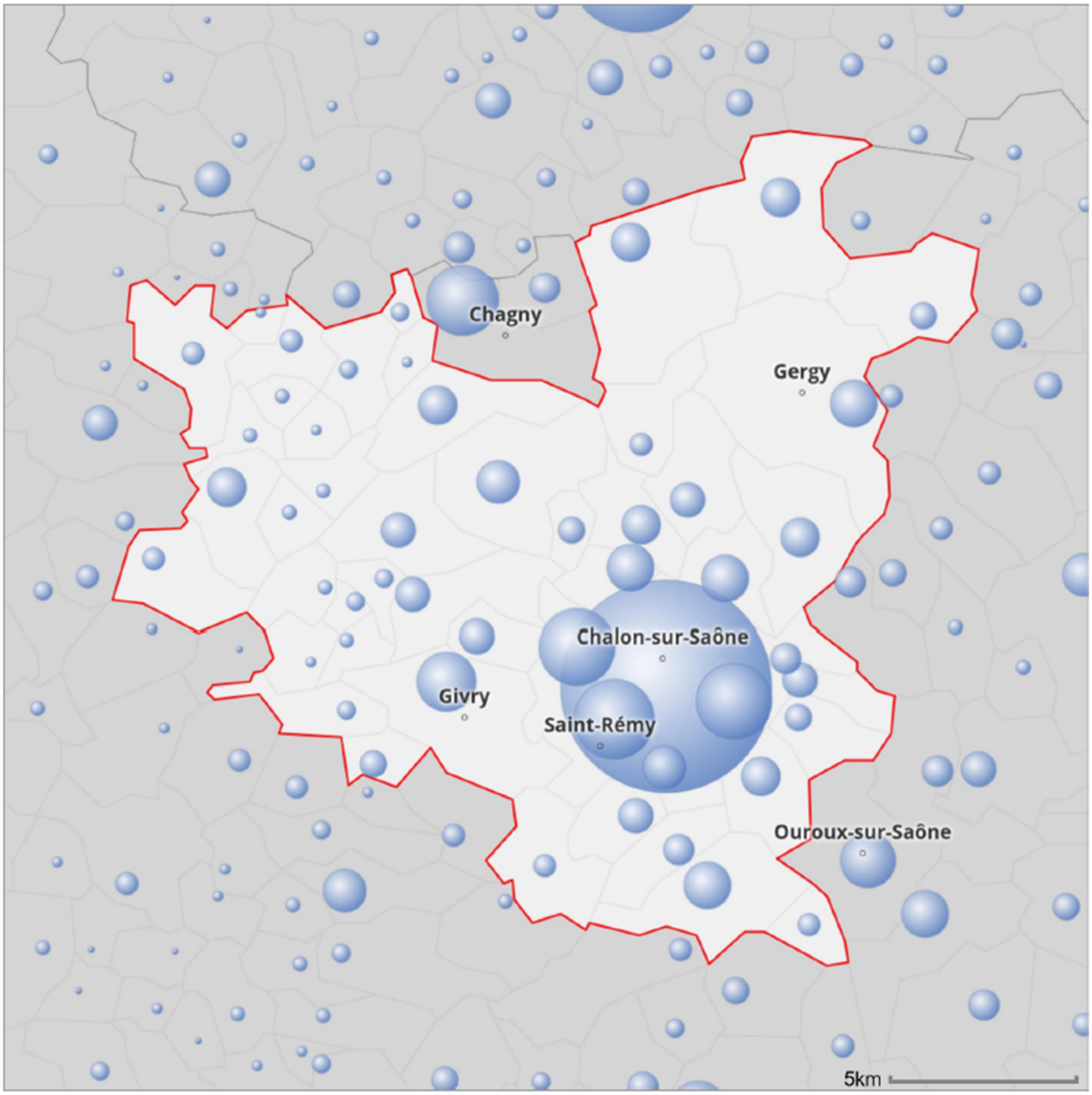


*© IGN - Insee 2020*

La population de l'unité urbaine hors ville-centre est passée d'environ 16100 à 29 600 habitants entre 1968 et 2016 et son poids démographique au sein du Grand Chalon de 18% à 26%. Cette augmentation constante

provient principalement de Chalon-sur-Saône. Alors qu'il était initialement porté par les villes les plus peuplées de cet ensemble (Saint-Rémy et Châtenoy-le-Royal) et aussi Champforgeuil, le dynamisme s'est progressivement reporté sur les communes à population moyenne et faible. Saint-Marcel, a progressivement rattrapé les deux premières. Avec Crissey et Oslon, elles ont connu sur la période 1990-2007 les taux de croissance les plus élevés de l'agglomération. Depuis 2007, la dynamique est importante à Lux, Champforgeuil, Châtenoy-en-Bresse ainsi qu'à Saint-Rémy et s'est atténuée sur les autres communes.

La seconde couronne est constituée des 25 villages les plus faiblement peuplés, ne dépassant pas les 1000 habitants et de 16 communes de plus de 1000 habitants. Les communes de Givry, Gergy et Varennes-le-Grand, situées à une distance comprise entre 10 et 15 kilomètres de la ville-centre qu'elles encadrent respectivement à l'Ouest, au Nord-Est et au Sud, ont une population supérieure à 2000 habitants. La seconde couronne bénéficie d'un maillage de bourgs plus développés pouvant jouer un rôle de relais au sein du territoire. De par sa localisation et son offre de service, la commune de Saint-Léger-sur-Dheune jouent également ce rôle au sein de la Vallée de la Dheune. Pour la partie Nord-Est de l'agglomération, l'ensemble Fontaines-Rully-Mercurey, regroupant près de 5000 habitants au total, peut s'y substituer.

La seconde couronne comptait environ 24 200 habitants en 1968 contre 38 800 en 2016, avec un poids démographique au sein du Grand Chalon passé de 27 % à 34%. Après une croissance soutenue de 1975 à 2006, cette croissance a fortement ralentie entre 2006 et 2016.

### 1.2.2 Un dynamisme démographique variable

**Un dynamisme démographique variable selon ses secteurs et les communes.**

Le diagnostic du PLH montrait, sur la base des données de l'INSEE 2009-2014, que la légère hausse de la population intercommunale masquait un dynamisme démographique variable selon ses secteurs et les communes. Les données les plus récentes de l'INSEE (recensement de la population 2016) confirment ces analyses.

Deux secteurs de l'agglomération sont marqués par une attractivité résidentielle entre 2009 et 2014 à l'Ouest et au Nord du centre urbain. La démographie progresse de 0.6%/an pour le secteur de la Bresse Chalonnaise et de 0.4 %/an pour la Plaine Nord. Ces tendances se confirment sur ces deux secteurs qui ont gagné respectivement 327 et 177 habitants entre 2011 et 2016.

Les secteurs de la Vallée de la Dheune et de la Plaine Sud ont la particularité d'être quasiment « à l'équilibre » sur la période 2009-2014. Les chiffres de l'INSEE pour la période 2011-2016 confirment ce point, ces secteurs ayant respectivement perdus 31 et 28 habitants.

Le secteur de la Côte Chalonnaise apparaît comme celui étant le moins « attractif » (-0,3%/an de solde migratoire sur la période 2009-2014).

Chalon-sur-Saône a connu son pic démographique au recensement de 1975, où elle comptait 58 187 habitants. Depuis lors, sa population n'a cessé de diminuer au profit de sa périphérie, en lien avec le phénomène de périurbanisation. En 2012, sa population atteignait 44 564 habitants, soit

une perte totale de 13 000 habitants. En 2017, la situation s'est améliorée avec un gain de 500 habitants entre les 2 derniers recensements, pour un total de 45 096 habitants. Cette amélioration de la situation est liée au solde des entrées-sorties, quasi équilibré pour la période.

A l'inverse, certaines communes limitrophes à Chalon-sur-Saône ont vu leur croissance dépasser les 0.6% par an entre 2012 et 2017. C'est particulièrement visible à Champforgeuil (1,3 %/an) et Châtenoy-en-Bresse (1,6 %/an) qui connaissent les évolutions les plus fortes.

1 Évolution annuelle moyenne de la population (%) 2012-2017

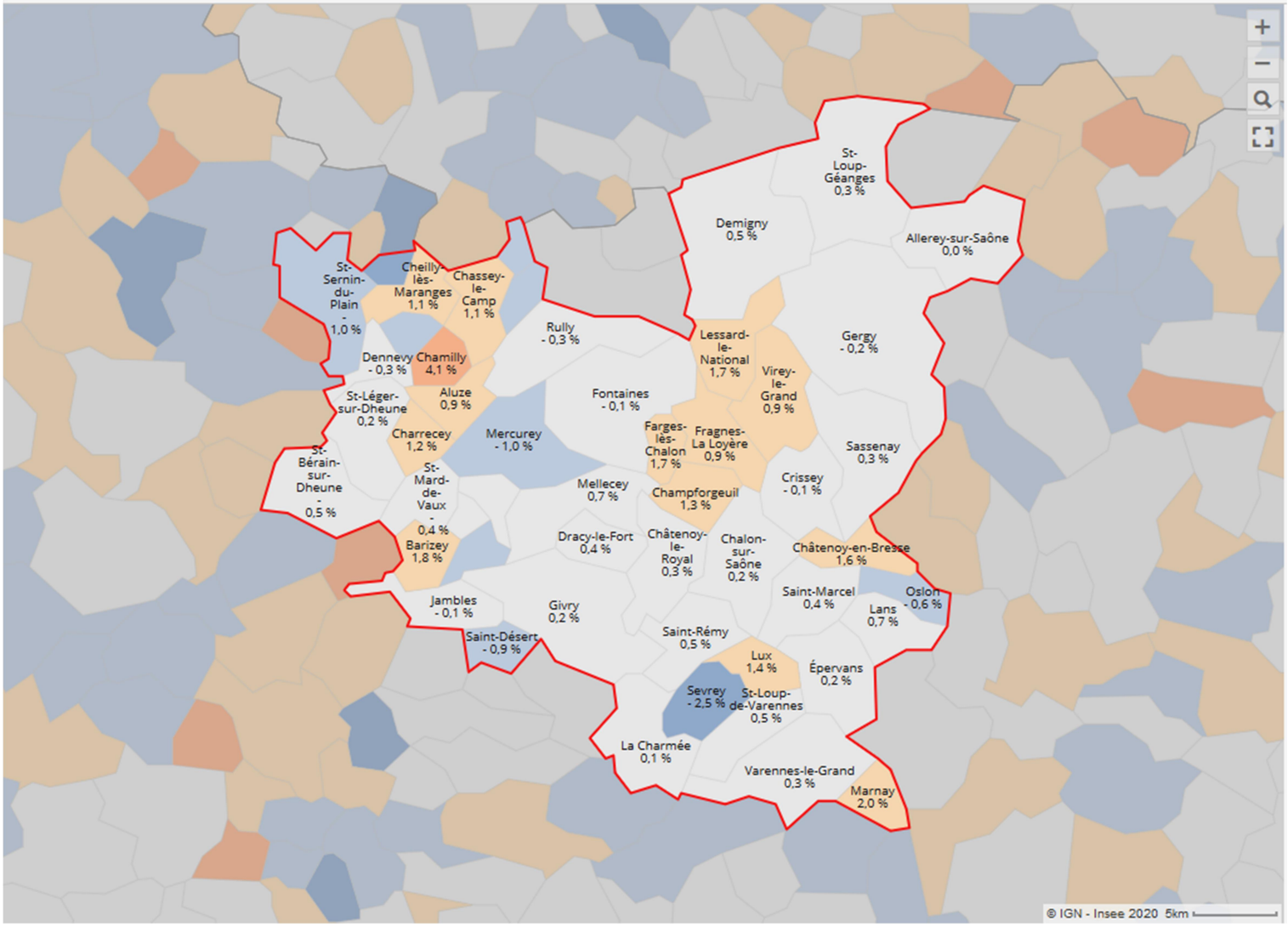

**1 Évolution annuelle moyenne de la population due au solde apparent entrées/sorties (%) 2012-2017**

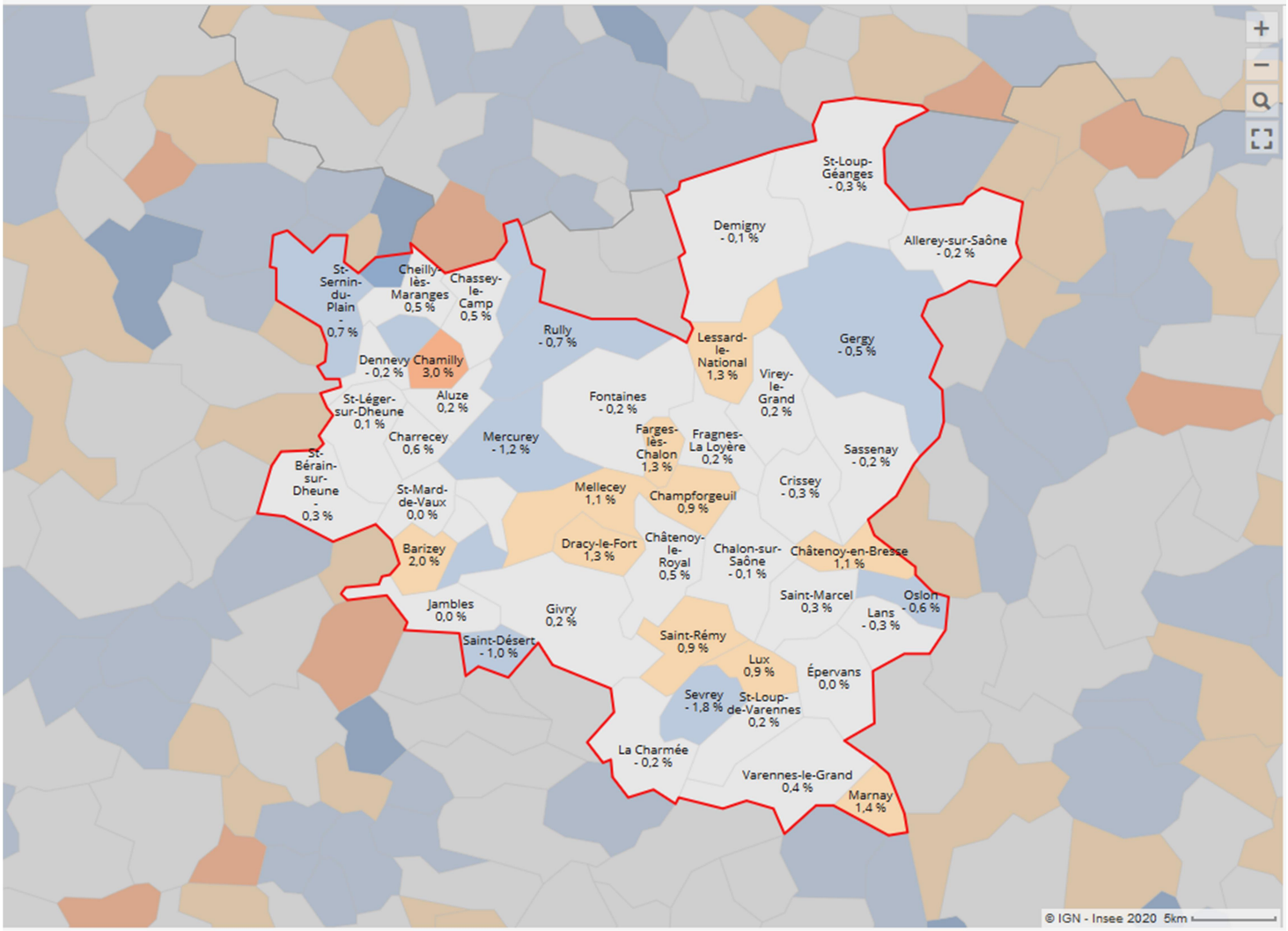


***A dire d'acteurs :***

*Certaines communes constataient lors de l'établissement du PLH une reprise de la dynamique de construction et l'arrivée de population, notamment depuis 2016.*

**Une reprise de la dynamique de construction et l'arrivée de population, notamment depuis 2016.**

Plus largement, les territoires limitrophes de l'agglomération sont attractifs dans l'accueil de nouvelles populations. Cette tendance est visible à travers l'exploitation statistique, certaines communes de la Communauté urbaine le Creusot Montceau-les-Mines à l'Ouest de la vallée de la Dheune et de la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise se caractérisent par un solde migratoire élevé supérieur à 1 %/an entre 2011 et 2016. De la même façon, les territoires situés à l'Est de l'agglomération, sur les communautés de commune Saône Doubs Bresse et Terres de Bresse sont attractifs.

Ces principaux constats démographiques confirment le phénomène de périurbanisation présent sur le territoire.

### 1.2.3 Le décalage entre les communes de l'est et de l'ouest

Les communes moyennement peuplées de seconde couronne ont eu, selon les périodes, une capacité différenciée à capter et structurer la croissance des espaces ruraux puis périurbains les entourant. Situées sur les axes de développement régionaux historiques de la côte viticole et de la Saône, elles apparaissaient initialement plus peuplées que les villages les environnant.

Les villages situés sur les terrasses chalonnaises, au Nord-Est et au Sud-Est de l'agglomération, ainsi qu'en Bresse, hors des axes de développement historiques, étaient initialement très peu peuplés. Fragnes - La Loyère, Sevrey, Lessard-le-National, Farges-lès-Chalon, La Charmée, Lans, Châtenoy-en-Bresse et Virey-le-Grand comptaient tous moins de 500 habitants en 1968. Proches des zones économiques récentes de l'agglomération, ils ont, depuis cette date, connu un fort développement qui a conduit à tripler voire quadrupler leur population.

Les communes de la Côte Chalonnaise, pour la plupart marquées par leur inscription sur l'axe de développement viticole, ont connu une croissance relativement faible sur les périodes récentes. Les villages situés aux pieds de la côte, notamment Fontaines, Mercurey et Rully faisaient en 1968 partie des plus peuplés de l'agglomération avec près de 1500 habitants. Cependant, leur population n'a que peu évolué depuis cette période et elle est maintenant en passe d'être rattrapée par celle des communes des terrasses du chalonnais, initialement bien plus petites. Givry s'est fortement développée dans les années 1970 – 1980 et a fortement ralenti à partir de 1999.

Le secteur de la Vallée de la Dheune a connu un développement similaire à la Côte chalonnaise. Depuis 1968, les communes ont connu une croissance relativement faible. La poursuite du déclin démographique est constatée sur certaines communes : Bouzeron, Dennevy, Saint-Bérain-sur-Dheune, Saint-Gilles, Saint-Sernin-du-Plain, Sampigny-lès-Maranges. La commune pôle de Saint-Léger-sur-Dheune comptait déjà près de 1500 habitants en 1968.

Ce développement a de nombreux impacts dont la perte de la lisibilité urbaine de l'agglomération et du caractère villageois des petites communes au profit d'une image de « villes dortoirs ». Elles présentent une offre de services parfois peu en adéquation avec leur niveau de population et une forte augmentation de la circulation sur leur réseau de voiries qui, sa hiérarchie n'ayant pas évolué, peut s'avérer insuffisamment dimensionné et sécurisé.

Cependant, cette tendance est guidée par les aspirations profondes de la population et une évolution des modes de vie privilégiant l'attractivité des campagnes équipées, proches des principaux centres d'emplois et de services, et surtout un attachement des familles avec enfants à l'accession à la propriété d'un logement disposant d'un espace de jardin.

# 2 LES CARACTERISTIQUES DES MENAGES

**Le Grand Chalon compte 52 345 ménages en 2016.**

FAM T1 - Ménages selon leur composition

| | Nombre de ménages | | | | | | Population des ménages | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 2007 | % | 2012 | % | 2017 | % | 2007 | 2012 | 2017 |
| **Ensemble** | **49 665** | **100,0** | **51 045** | **100,0** | **52 429** | **100,0** | **109 265** | **109 299** | **110 959** |
| **Ménages d'une personne** | **17 414** | **35,1** | **18 925** | **37,1** | **20 050** | **38,2** | **17 414** | **18 925** | **20 050** |
| Hommes seuls | 7 209 | 14,5 | 8 027 | 15,7 | 8 755 | 16,7 | 7 209 | 8 027 | 8 755 |
| Femmes seules | 10 206 | 20,5 | 10 898 | 21,3 | 11 296 | 21,5 | 10 206 | 10 898 | 11 296 |
| **Autres ménages sans famille** | **919** | **1,9** | **1 022** | **2,0** | **794** | **1,5** | **2 220** | **2 411** | **1 901** |
| **Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :** | **31 332** | **63,1** | **31 098** | **60,9** | **31 585** | **60,2** | **89 631** | **87 964** | **89 008** |
| Un couple sans enfant | 14 411 | 29,0 | 14 598 | 28,6 | 14 807 | 28,2 | 29 261 | 29 522 | 30 047 |
| Un couple avec enfant(s) | 13 122 | 26,4 | 12 208 | 23,9 | 12 062 | 23,0 | 50 452 | 47 161 | 46 602 |
| Une famille monoparentale | 3 799 | 7,6 | 4 292 | 8,4 | 4 716 | 9,0 | 9 918 | 11 280 | 12 358 |

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2020.

## 2.1 Le vieillissement marqué de la population

Au 1er janvier 2020, plus d'une personne sur cinq en France a 65 ans ou plus. Cette part augmente depuis plus de 30 ans et le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des premières générations nombreuses nées après-guerre.

**Le territoire compte, en volume, davantage de personnes de plus de 60 ans que de personnes de moins de 20 ans.**

Selon les analyses menées dans le cadre de l'élaboration du PLH 2020-2025, le Grand Chalon se caractérise par un indice de jeunesse[1] faible, et comparable à celui du département : indice de 88 contre 89 en Saône-et-Loire et 101 en France Métropole. Le territoire compte, en volume, davantage de personnes de plus de 60 ans que de personnes de moins de 20 ans, traduisant le phénomène de « gérontocroissance » que l'on observe dans beaucoup de territoires en France.

L'indice de jeunesse traduit la localisation des familles puisqu'il est très élevé sur certains secteurs comme celui de la Plaine Nord (indice de 117) et de la Bresse Chalonnaise (102), en lien avec la forte représentation des familles. A l'inverse, il est inférieur à 100 dans tous les autres secteurs en 2014.

[1] L'indice de jeunesse correspond au nombre de personnes âgées de 60 ans et plus divisé par celui des personnes âgées de moins de 20 ans. Plus l'indice est élevé, plus la population du territoire est considérée comme « jeune ».

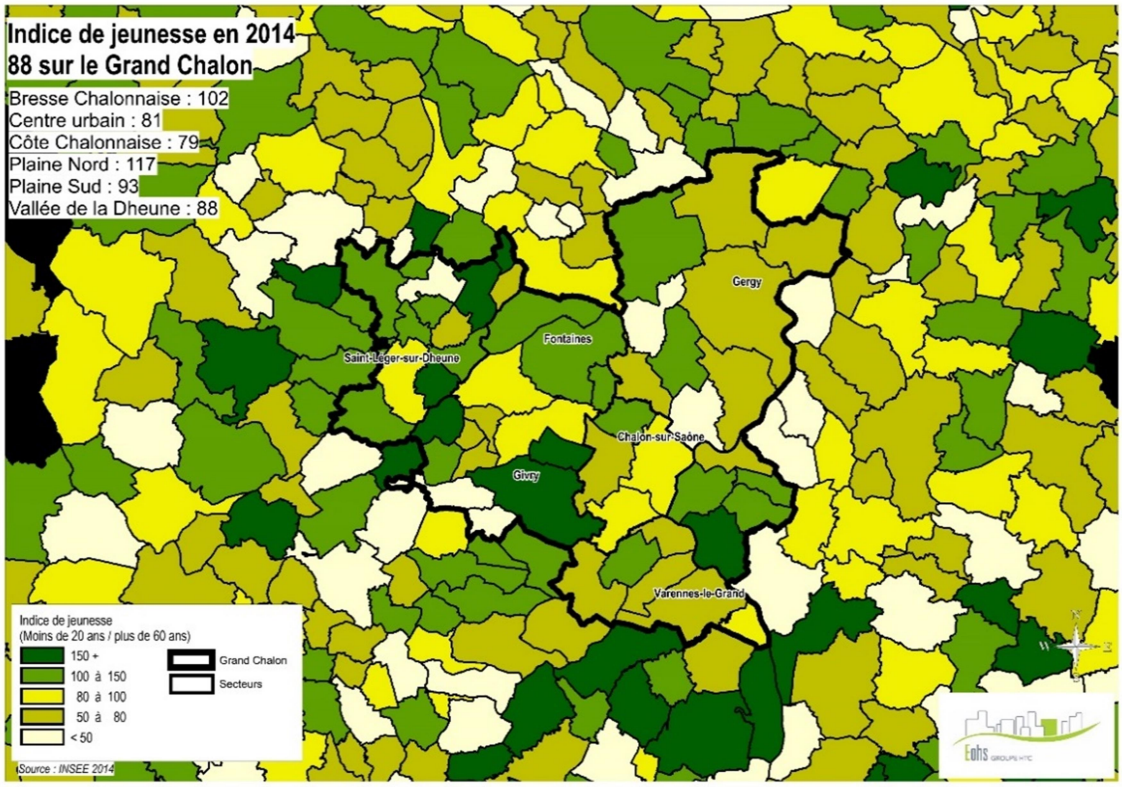


On notera que les ménages de 30-40 ans sont mieux représentés en 1ère couronne autour de Chalon-sur-Saône et en frange Nord-Ouest du territoire.

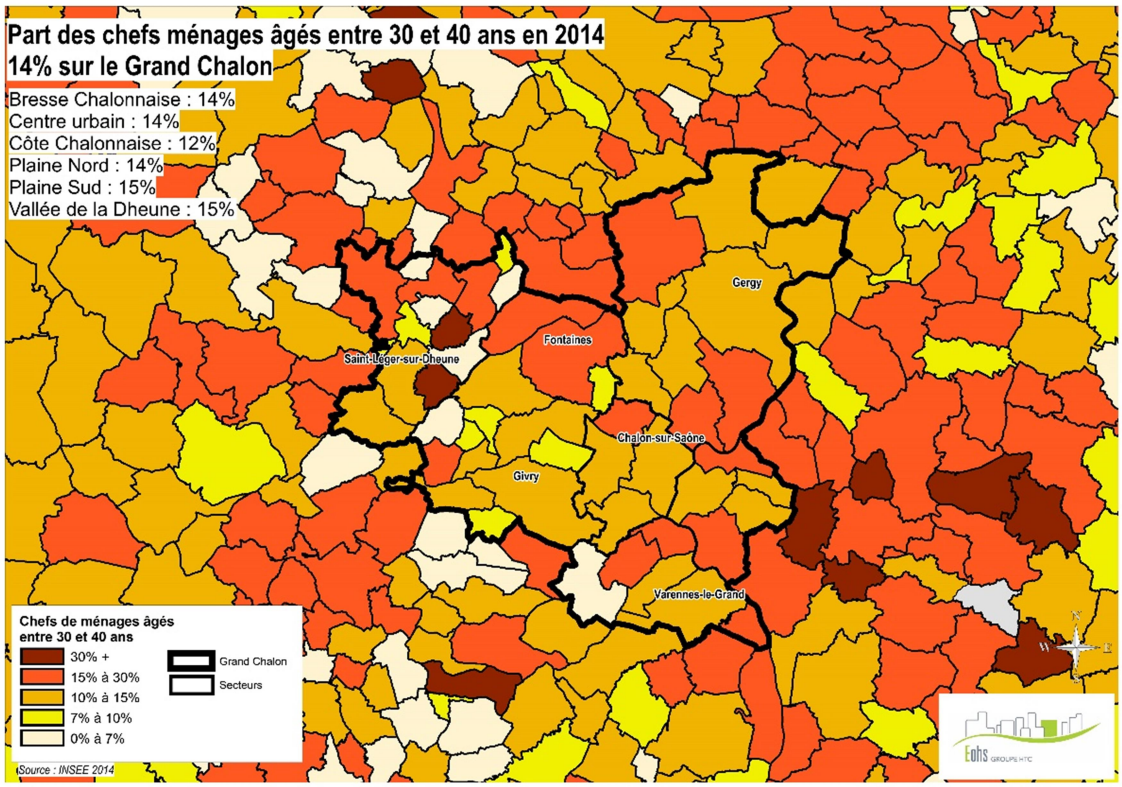

**L'enjeu lié au vieillissement de la population semble plus prégnant dans les communes du secteur de la vallée de la Dheune et de la côte chalonnaise.**

En lien avec un parc locatif privé important et des petites typologies bien représentées, la part des jeunes ménages (dont la personne de référence à moins de 30 ans) est largement supérieure à Chalon-sur-Saône où ces ménages représentent 15% contre 10% sur l'agglomération, témoignant d'une gamme de choix résidentiels certainement plus faible pour ces ménages.

C'est sur les communes du secteur de la Vallée de la Dheune et de la Côte chalonnaise que l'enjeu lié au vieillissement de la population semble le plus prégnant à court et moyen termes, du fait notamment d'un développement plus ancien et centré sur l'accession à la propriété, avec plus de 40% des chefs des ménages âgés de 60 ans et plus : 43% sur le secteur de la Vallée de la Dheune et 41% sur le secteur de la Côte Chalonnaise contre 39% en moyenne sur le Grand Chalon.

Sous l'effet de l'allongement de l'espérance de vie et du recul constant de la natalité, le territoire national est marqué à la fois par les phénomènes de vieillissement, désignant l'augmentation de la part des personnes âgées dans la population, et de gérontocroissance, désignant l'augmentation des effectifs de personnes âgées. Le Grand Chalon est fortement concerné par ces tendances.

**La proportion des plus de 60 ans dans la population est passée de 23,1% en 2007 à 28,2% en 2017.**

Le Grand Chalon compte 32083 personnes de plus de 60 ans en 2017 contre 26037 en 2007. La proportion des plus de 60 ans dans la population est passée de 23,1 % en 2007 à 28,2% en 2017, alors qu'elle n'est que de 25,6 % à l'echelle nationale pour cette même année.

Le Grand Chalon compte 38 304 personnes âgées de moins de 30 ans en 2017 contre 40078 en 2007. La proportion des moins de 30 ans dans la population est passée de 35,6% en 2007 à 33,6% en 2017.

*Un enjeu porte sur l'anticipation des besoins liés au vieillissement de la population. Il s'agira d'une part d'accompagner les ménages dans leur maintien à domicile et d'autre part de développer des réponses intermédiaires entre autonomie et dépendance. Par ailleurs, une vigilance devra être portée sur l'offre pour les jeunes afin de rendre possible leur début de parcours résidentiel en dehors de la ville centre.*

## 2.2 Les communes du nord-est plus familiales

Avec 2,14 personnes par ménage en moyenne, les ménages du Grand Chalon ont un profil familial comparable au département (2,15).

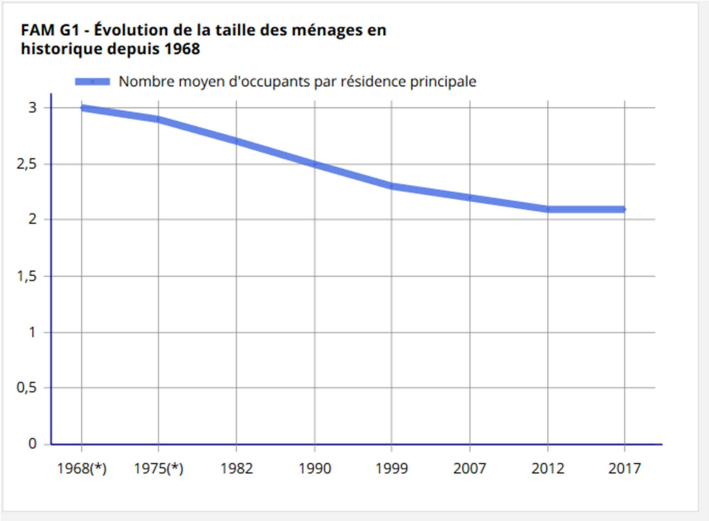


*Source : INSEE, dossier complet pour le Grand Chalon*

C'est sur le secteur du centre urbain que les ménages sont les plus petits (1,96, en lien avec le poids de Chalon-sur-Saône qui présente une taille moyenne de 1,86) tandis qu'on retrouve de grands ménages dans la plaine Nord (2,57) ou la Bresse chalonnaise (2,4), traduisant ainsi la localisation préférentielle des familles au sein du territoire.

**On retrouve les grands ménages dans la plaine Nord et la Bresse chalonnaise.**

Le profil plus familial de ces communes se confirme avec la composition des ménages : alors que 32% des ménages de l'agglomération ont des enfants, c'est principalement sur les secteurs connaissant une forte dynamique démographique que l'on retrouve les familles :

- Le secteur Plaine Nord avec 44% de ménages avec enfants ;
- Le secteur de la Bresse Chalonnaise avec 40% de ménages avec enfants.
- Cette localisation des familles traduit l'expression de critères de choix résidentiels des familles à prendre en compte :
- Une maison en priorité, et donc des communes ayant du foncier disponible et abordable ;
- La proximité des principaux services et notamment des écoles ;
- L'accessibilité routière

**Les personnes seules sont surreprésentées sur le centre urbain particulièrement à Chalon-sur-Saône.**

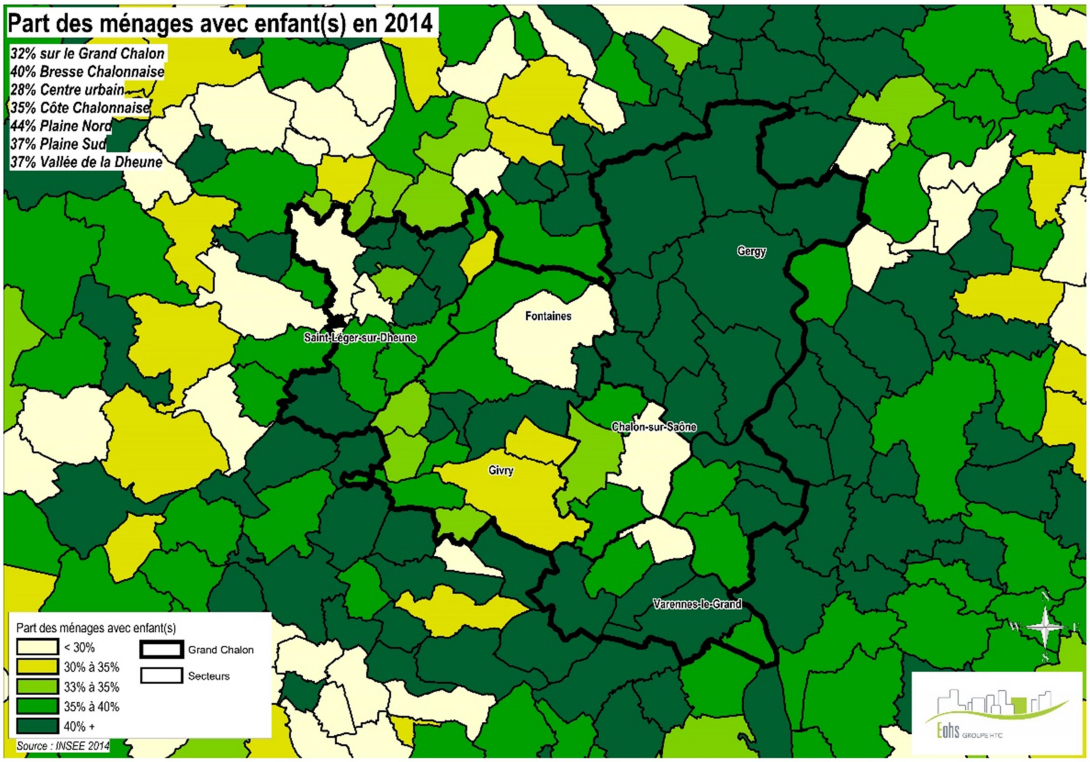


Les personnes seules sont quant à elles surreprésentées sur le centre urbain (47%), particulièrement à Chalon-sur-Saône (52%), en lien avec la structure du parc de logements.

**Une augmentation du nombre de ménages plus rapide que l'augmentation de la population.**

La taille des ménages diminue légèrement sur la période 2009 – 2014, passant de 2,18 à 2,14 personnes par ménage. Cette tendance, conforme à ce qui s'observe à l'échelle nationale, contribue ainsi à une augmentation du nombre de ménages (+0,5%/an) plus rapide que l'augmentation de la population (+0,2%/an).

*A dire d'acteurs : malgré ces spécialisations en périphérie, les élus mettent en avant que le nombre d'enfants décline sur les communes mettant en péril les RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).*

## 2.3 La concentration des situations de précarité

### 2.3.1 Des revenus moins élevés dans la ville-centre

**Un revenu médian des ménages du Grand Chalon comparable à la tendance nationale et départementale.**

Le revenu médian des ménages du Grand Chalon s'établit à environ **1 640€ de revenus mensuels nets par unité de consommation** (UC)2 en 2014, soit un niveau de revenus comparable à la tendance nationale et départementale (respectivement 1 680€/UC et 1 630€/UC).

[2] L'unité de Consommation (UC) est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). On retient ici la pondération suivante, selon l'échelle la plus communément utilisée : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

La ville centre affiche un revenu médian par UC bien inférieur (1 466€/ mois) alors que les habitants des secteurs de la Plaine Nord et de la Plaine Sud perçoivent un revenu médian plus élevé : respectivement 1 781 € et 1 773€ par UC en 2014. Les ménages des secteurs de la Vallée de la Dheune et de la Bresse Chalonnaise ont des revenus dans la moyenne de l'Agglomération : respectivement : 1 692€ et 1 691€ par UC. C'est dans le secteur de la Côte Chalonnaise que ce revenu par UC est le plus élevé : 2 011 € par mois.

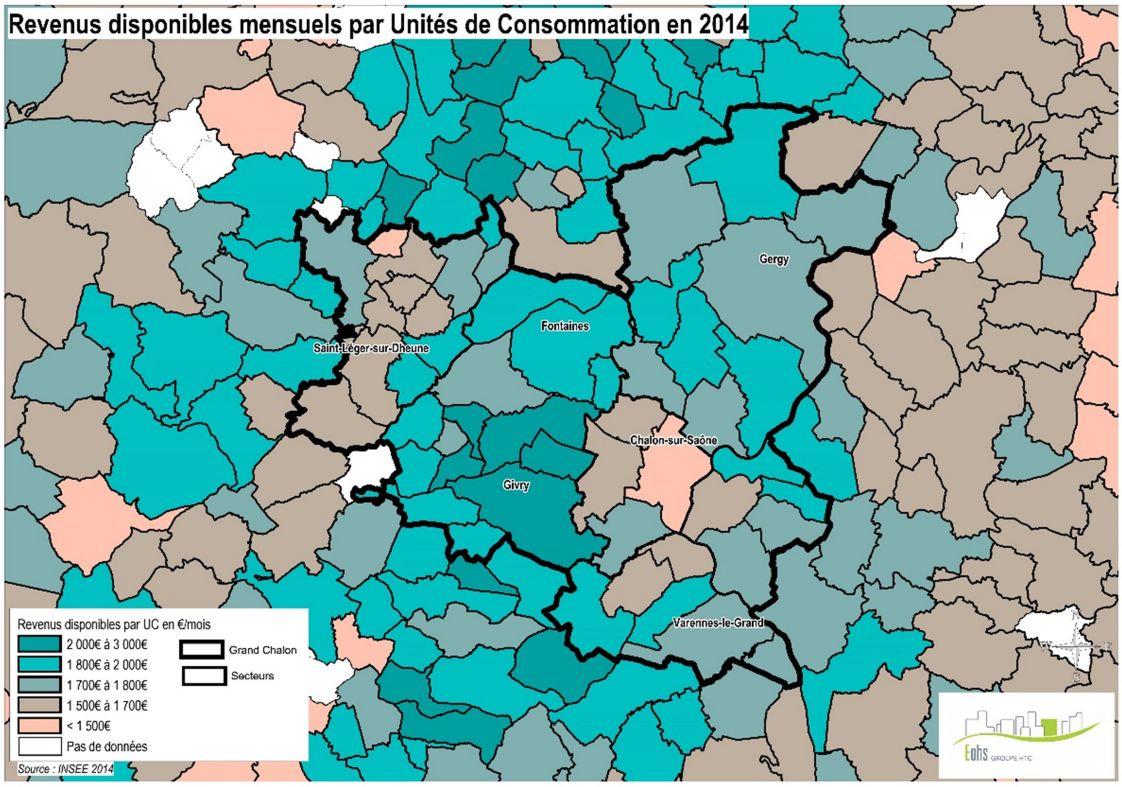


Le fait que les revenus les plus élevés soient situés sur les communes bénéficiant d'une forte attractivité auprès des familles traduit une probable pression sur le marché du logement et du foncier et une accession au logement de plus en plus réservée aux ménages les plus aisés dans ce secteur périurbain.

**Une forte disparité de revenus entre les différents secteurs du territoire.**

L'analyse des revenus des ménages selon leur positionnement par rapport aux plafonds HLM confirme la forte disparité entre les différents secteurs : alors que 54% des ménages de l'agglomération sont éligibles à un logement social (27 960 ménages) dont un quart à un logement très social (12 770 ménages), les propositions sont plus importantes sur le centre urbain (61% des ménages sous les plafonds HLM dont 31% sous les plafonds très sociaux), en lien avec le poids du parc locatif social plus important.

**16% des ménages du Grand Chalon vivent sous le seuil de pauvreté en 2015, soit 8 470 ménages.**

A l'inverse, en moyenne sur les autres secteurs, moins de 20% des ménages sont éligibles au logement très social.

Par ailleurs, 16% des ménages du Grand Chalon vivent sous le seuil de pauvreté en 2015, soit 8 470 ménages.

**L'accès au logement pour tous les ménages, notamment les plus modestes.**

*Ces disparités dans les revenus posent la question de la possibilité d'installation des ménages modestes dans le territoire et pointent la nécessité de s'interroger sur l'accès au logement pour tous les ménages, notamment les plus modestes.*

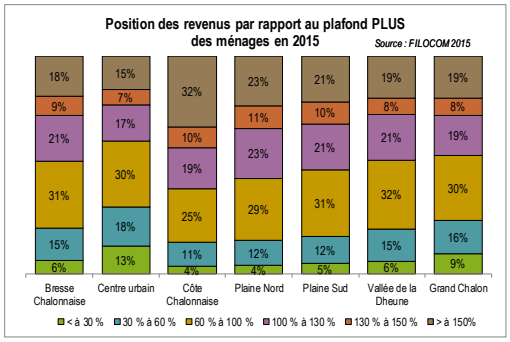


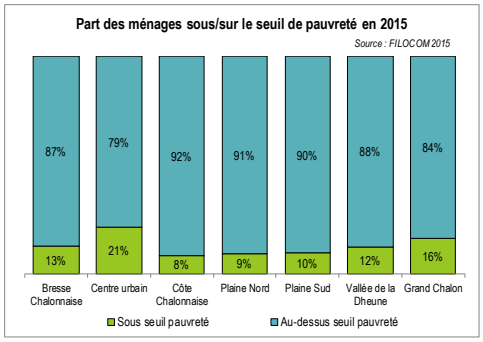


***Les plafonds PLUS et PLAI***

*Le PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) est le type de financement ordinaire pour le logement locatif aidé. L'attribution de ces logements est conditionnée au respect d'un plafond de ressources pour le demandeur du logement (plafond PLUS : environ 20 623 € nets annuels au 1er janvier 2019 pour une personne seule et 27 540€ nets pour un ménage avec 1 enfant).*

*Un logement financé en PLAI, (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) est attribué à une personne seule gagnant moins de 11 342€ annuels et 16 525€ s'il s'agit d'un ménage avec 1 enfant (plafond PLAI = 60% du plafond PLUS).*

### 2.3.2 Un parc privé jouant en partie un rôle de parc social de fait

Les différences sont notables selon le statut d'occupation parmi les ménages en dessous des plafonds PLAI.

**L'importante précarité des ménages locataires du parc privé.**

La particularité du territoire du Grand Chalon réside dans l'importante précarité des ménages locataires du parc privé. Ainsi, 48% des ménages éligibles à un logement très social vivent dans le parc locatif privé soit près de 13 500 ménages. Ce constat amène à penser qu'une partie importante du parc privé joue le rôle de parc social de fait et accueille une population très précaire. Pour s'y maintenir, ces derniers sont amenés à faire des concessions sur leurs conditions de confort ou d'occupation.

**De nombreux propriétaires occupants sont éligibles à un logement très social (12 000 propriétaires).**

De même, un volume conséquent de ménages propriétaires occupants sont éligibles à un logement très social (12 000 propriétaires soit 43% des ménages en dessous des plafonds très sociaux), à mettre en lien avec le vieillissement de la population.

## 2.4 Les revenus des ménages

Pour la grande majorité des communes de plus de 2.000 habitants, la statistique INSEE DGI actualise régulièrement le revenu mensuel net par décile de population des ménages. La population des ménages est ainsi répartie en tranches de 10% (les déciles). Le revenu médian (soit le 5ème

décile) est le revenu qui scinde l'échantillon en 2 parts égales, de telle façon que 50% des ménages ont un revenu net plus élevé à ce seuil et 50% un revenu net plus faible. On regroupe communément ces déciles de revenus en 3 classes :

- Revenus « modestes », du 1er au 3ème décile de population des ménages, soit 30% ;
- Revenus « intermédiaires », du 4ème au 7ème décile de population des ménages, soit 40% ;
- Revenus « aisés », du 8ème au 10ème décile de population des ménages, soit 30%.
- Pour chaque catégorie de revenus, on peut calculer le budget maximum d'acquisition des ménages sur la base de 33% de taux d'endettement, permettant d'assurer le remboursement des mensualités d'un prêt amortissable à taux fixe, assurances comprises, sur une durée de 25 ans, avec 10% d'apport. Il s'agit ici des conditions d'emprunts minimum exigées généralement par les banques (hors dossiers atypiques).

**Répartition des ménages du Grand Chalon par tranches de revenus**

| CA Grand Chalon | | Fourchette de revenus* | | Sans PTZ – Location: Loyer maximum | Sans PTZ – Accession: Budget plancher** | Sans PTZ – Accession: Budget plafond** |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Ménages modestes | 1er décile | < 852 € | | 210 € | < 72 000 € | |
| | 2ème décile | 852 € | 1 325 € | 330 € | 72 000 € | 112 000 € |
| | 3ème décile | 1 325 € | 1 669 € | 420 € | 112 000 € | 141 000 € |
| Ménages intermédiaires | 4ème décile | 1 669 € | 2 017 € | 500 € | 141 000 € | 171 000 € |
| | Médiane | 2 017 € | 2 429 € | 610 € | 171 000 € | 206 000 € |
| | 6ème décile | 2 429 € | 2 888 € | 720 € | 206 000 € | 245 000 € |
| | 7ème décile | 2 888 € | 3 427 € | 860 € | 245 000 € | 290 000 € |
| Ménages aisés | 8ème décile | 3 427 € | 4 131 € | 1 030 € | 290 000 € | 350 000 € |
| | 9ème décile | 4 131 € | 5 343 € | 1 340 € | 350 000 € | 453 000 € |
| | 10ème décile | > 5 343 € | | > 1 340 € | > 453 000 € | |

** Revenu fiscal net mensuel : revenu déclaré par le contribuable sur la « déclaration des revenus » , avant tout abattement.*
***Les budgets d'acquisition sont calculés avec un taux d'intérêt de 2,2% assurance comprise, sur 25 ans, avec un taux d'endettement de 33% et un apport de 10%.*

| | Revenu médian* |
|---|---|
| CA Beaune Côte et Sud | 2.682 €/mois |
| CA Mâconnais Beaujolais | 2.514 €/mois |
| CA du Grand Dole | 2.462 €/mois |
| Dijon Métropole | 2.441 €/mois |
| **CA Grand Chalon** | **2.429 €/mois** |
| CU le Creusot Montceau-les-Mines | 2.154 €/mois |

** Revenu fiscal net mensuel / ménage en 2015*

*Source : données INSEE FILOSOFI 2015 – retravaillées par ADEQUATION*

**Quelle offre pour quels budgets ?**
*(De manière générale, sur la base d'un T3)*

Locatif social (PLAI/PLUS)

Locatif social (PLS) / Locatif intermédiaire / Revente en collectif

Locatif libre / Revente en collectif

Promotion immobilière

Revente en individuel (offre de pavillons spacieux 4P et +)

Cible de clientèle en promotion immobilière

L'apport de 10% correspond aux minimums actuellement exigés par les établissements bancaires. En effet, si les taux d'intérêt connaissent actuellement des niveaux historiquement bas, les acquéreurs doivent apporter à minima 10% du montant de l'acquisition pour pouvoir prétendre à un emprunt immobilier.

En ce qui concerne les capacités locatives, le taux d'effort retenu est de 25% hors charges (soit 30% charges comprises) du revenu fiscal net mensuel.

**Les ménages de la classe intermédiaire constituent le cœur de la demande pour une offre neuve en promotion immobilière.**

**Répartition des ménages du Grand Chalon par taille**

| CA le Grand Chalon | | Taille des ménages | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 1 pers | 2 pers | 3 pers | 4 pers | 5 pers et + |
| Ménages modestes | 1er décile<br>2e décile<br>3e décile | 69% | 17% | 7% | 4% | 4% |
| Ménages intermédiaires | 4e décile<br>Médiane<br>6e décile<br>7e décile | 32% | 45% | 11% | 8% | 4% |
| Ménages aisés | 8e décile<br>9e décile<br>10e décile | 12% | 39% | 21% | 20% | 8% |

**Répartition des ménages du Grand Chalon par tranches d'âges**

| CA Le Grand Chalon | | Tranches d'âges | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | < 30 ans | 30-39ans | 40-49ans | 50-59ans | 60-74ans | > 75ans |
| Ménages modestes | 1er décile<br>2e décile<br>3e décile | 16% | 15% | 16% | 15% | 18% | 20% |
| Ménages intermédiaires | 4e décile<br>Médiane<br>6e décile<br>7e décile | 10% | 14% | 16% | 16% | 28% | 17% |
| Ménages aisés | 8e décile<br>9e décile<br>10e décile | 4% | 14% | 23% | 26% | 24% | 8% |

*Source : données INSEE FILOSOFI 2013 – retravaillées par Adéquation*

De manière générale, les ménages de la classe intermédiaire constituent le cœur de la demande pour une offre neuve en promotion immobilière. Ils regroupent les déciles 4 à 7 de la population dans un découpage en 10 tranches à partir des revenus (1 décile = 10% de la population) et où le revenu médian constitue la fourchette haute des revenus du 5ème décile.

En effet, les ménages des trois premiers déciles seront davantage concernés par l'offre locative sociale et les ménages du 8eme au 10eme décile attirés par le marché de la revente en individuel.

**Chalon-sur-Saône a des niveaux de revenus légèrement inférieurs au reste de l'agglomération.**

Selon les territoires, les ménages de la classe intermédiaire ne présentent pas les mêmes profils. A l'échelle de l'agglomération, on observe une grande majorité de petits ménages (32% d'une personne et 45% de deux personnes) de toutes tranches d'âges, même si les plus de 60 ans sont surreprésentés (28% entre 60 et 74 ans et 17% de plus de 75 ans).

A l'échelle de la ville de Chalon-sur-Saône, on constate des niveaux de revenus légèrement inférieurs au reste de la communauté d'agglomération, nécessitant un ajustement de l'offre aux capacités budgétaires des ménages.

**Répartition des ménages de Chalon-sur-Saône par tranches de revenus**

| Chalon-sur-Saône | | Fourchette de revenus* | | Location | Sans PTZ Accession | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Loyer maximum | Budget plancher** | Budget plafond** |
| Ménages modestes | 1er décile | < 544 € | | 140 € | < 46 000 € | |
| | 2ème décile | 544 € | 989 € | 250 € | 46 000 € | 84 000 € |
| | 3ème décile | 989 € | 1 293 € | 320 € | 84 000 € | 110 000 € |
| Ménages intermédiaires | 4ème décile | 1 293 € | 1 573 € | 390 € | 110 000 € | 133 000 € |
| | Médiane | 1 573 € | 1 867 € | 470 € | 133 000 € | 158 000 € |
| | 6ème décile | 1 867 € | 2 225 € | 560 € | 158 000 € | 189 000 € |
| | 7ème décile | 2 225 € | 2 639 € | 660 € | 189 000 € | 224 000 € |
| Ménages aisés | 8ème décile | 2 639 € | 3 227 € | 810 € | 224 000 € | 273 000 € |
| | 9ème décile | 3 227 € | 4 337 € | 1 080 € | 273 000 € | 367 000 € |
| | 10ème décile | > 4 337 € | | > 1 080 € | > 367 000 € | |

Cible de clientèle en promotion immobilière

** Revenu fiscal net mensuel : revenu déclaré par le contribuable sur la «déclaration des revenus» , avant tout abattement.*
***Les budgets d'acquisition sont calculés avec un taux d'intérêt de 2,2% assurance comprise, sur 25 ans, avec un taux d'endettement de 33% et un apport de 10%.*

| | Revenu médian* |
|---|---|
| Beaune | 2.299 €/mois |
| Dijon | 2.241 €/mois |
| Dole | 2.051 €/mois |
| Mâcon | 1.952 €/mois |
| Le Creusot | 1.965 €/mois |
| **Chalon-sur-Saône** | **1.867 €/mois** |

** Revenu fiscal net mensuel / ménage en 2015*

*Source : données INSEE FILOSOFI 2015 – retravaillées par ADEQUATION*

Il s'agira, dans le cadre du développement d'une offre neuve sur le territoire, d'adapter les gammes de prix mais également les produits (typologies, formes urbaines, surfaces) à cette clientèle cible.

# 3 LES INCIDENCES DES SPECIALISATIONS RESIDENTIELLES

## 3.1 La répartition des statuts d'occupation

Le diagnostic du PLH indiquait pour le Grand Chalon, sur base des données de l'INSEE de 2014 les points suivants : 57% des ménages occupent le logement qu'ils possèdent, comparable au département (59%). Ce taux varie fortement au sein de l'agglomération, de seulement 1/3 sur la ville de Chalon-sur-Saône, à plus de 7 ménages sur 10 dans certains secteurs. En effet, cette proportion est supérieure à 70% sur le secteur Bresse Chalonnaise, Plaine Sud et la Vallée de la Dheune. Cette proportion dépasse 80% sur la Côte Chalonnaise et sur la Plaine Nord.

**57% des ménages occupent le logement qu'ils possèdent.**

La prédominance du statut de propriétaire dans les secteurs périphériques est à relier au parc, composé dans ces secteurs essentiellement de grandes maisons individuelles et explique ainsi la composition familiale de ces secteurs : les couples avec ou sans enfant vivent principalement dans ces territoires, alors que la ville-centre concentre les ménages composés d'une seule personne.

**Une prédominance du statut de propriétaire dans les secteurs périphériques.**

**Le parc locatif privé et le parc locatif public représentent respectivement 24% et 17% de l'offre de logement.**

Le parc locatif privé, qui joue un rôle important dans la mobilité résidentielle des ménages (pour rappel, 65% des mouvements se font sur le parc locatif), représente à l'échelle de l'intercommunalité 24% de l'offre de logements, dont 65% situées à Chalon-sur-Saône.

*Les communes rurales évoquent régulièrement un besoin en locatif, offre qui permet d'assurer un renouvellement de la population en répondant notamment aux ménages en début de parcours résidentiels, avec de jeunes enfants mais aussi aux personnes âgées désireuses de se rapprocher des centres bourgs.*

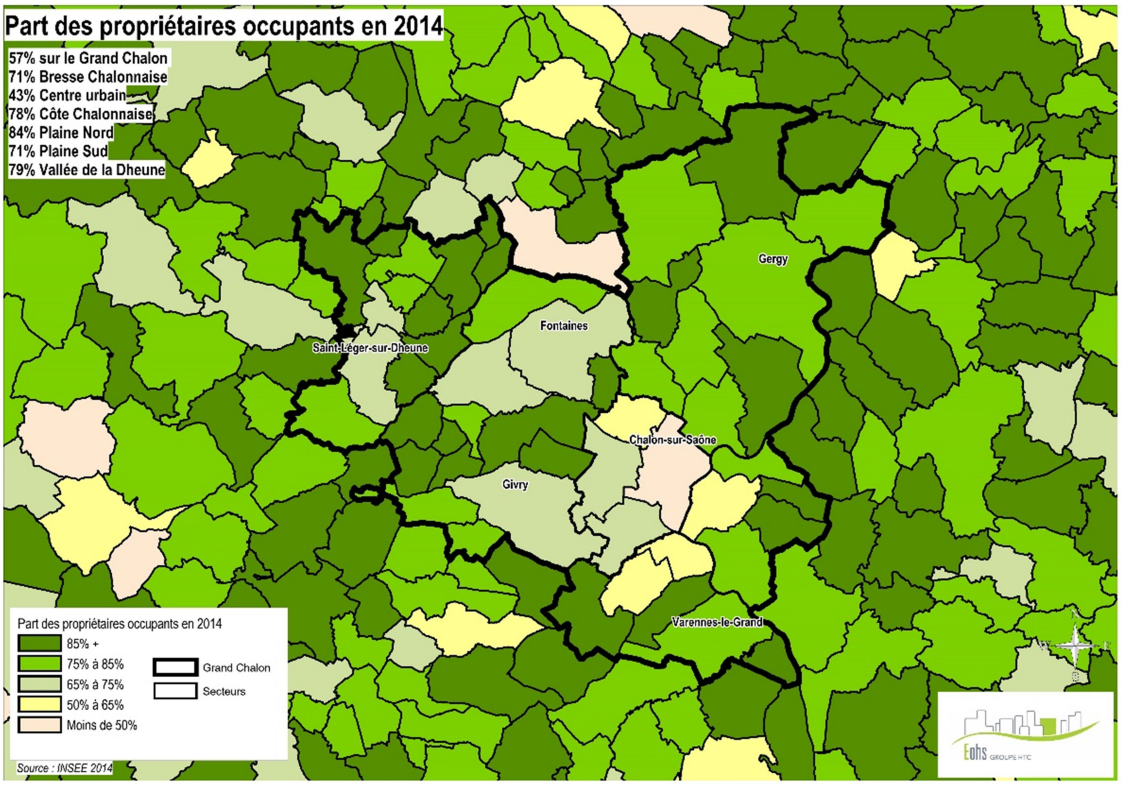


Quant au parc locatif public (logements sociaux), il représente 17% de l'offre, parc également principalement concentré sur le centre urbain (85% de l'offre).

*Le développement du parc locatif, conventionné ou non, est un enjeu. Ce parc sera en outre à développer en dehors du centre urbain, déjà pourvu, permettant ainsi une plus grande liberté d'installation des ménages modestes et permettant également de renforcer la dynamique démographique grâce à une dépendance moindre à la construction neuve. Il s'agira néanmoins d'être attentif aux typologies de logements produites en locatif social afin que le profil de ce parc suscite un minimum de rotation. En effet, en secteur rural, de grandes maisons en locatif conventionné peuvent susciter des logiques de « propriétaires » et donc une faible rotation ne servant pas la dynamique démographique.*

## 3.2 L'impact du parc de logements sur l'ancienneté d'emménagement

La mobilité résidentielle des ménages du Grand Chalon est directement liée à la part de logements en propriété dans le parc des communes. Plus elle est élevée, moins la population se renouvelle rapidement avec pour conséquences à moyen ou long terme des besoins en matière de services aux personnes âgées et une diminution du dynamisme démographique.

La ville-centre et certaines communes de l'unité urbaine de Chalon-sur-Saône concentrent le parc de logements collectifs et locatifs. L'ancienneté moyenne d'installation dans les logements locatifs est de 8 ans en 2017, ce qui suppose un renouvellement fréquent de la population des logements et l'installation de nouvelles familles.

**La ville-centre et certaines communes de l'unité urbaine de Chalon-sur-Saône concentrent le parc de logements collectifs et locatifs.**

Les communes de seconde couronne ont un parc résidentiel quasi intégralement constitué de logements en propriété. L'ancienneté moyenne d'emménagement des ménages propriétaires de leur logement est de 21 ans en 2017. Durant cette période, leur population diminue progressivement et la commune fait face à des enjeux liés à son vieillissement.

**Les communes de seconde couronne ont un parc résidentiel quasi intégralement constitué de logements en propriété**

**Schéma de renouvellement de la population des zones pavillonnaires en propriété**

*Source : AUSB*

L'arrivée de jeunes ménages insufflant une vitalité démographique à la commune est donc plus régulière sur les communes ayant une offre locative. Celles dont le parc est fortement spécialisé dans l'habitat en propriété font actuellement face à des cycles de vieillissement et déprise plus longs, ce qui entraîne des fluctuations de leur dynamisme et une

incertitude sur la pérennité de leurs équipements. De plus, à moyen-long terme, le maintien de leur niveau de population dépend entièrement de la capacité de leurs logements à rester attractifs pour de jeunes familles ou de la construction neuve permettant d'en accueillir de nouvelles.

## 3.3 L'importance du parc locatif de la ville-centre dans la mobilité résidentielle

### 3.3.1 Un parc locatif important pour l'arrivée de nouveaux ménages

Entre 2014 et 2015, sur le territoire de l'agglomération, on constate davantage de départs de ménages que d'arrivées. En effet, en 2014, 2 222 ménages ont emménagé sur le Grand Chalon pour la première fois et 2 415 ménages ont quitté ce territoire.

Sur ensemble des ménages ayant quitté l'agglomération, 40% sont partis en dehors de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Cela permet de nuancer le rôle des EPCI voisins dans le départ de la population communautaire.

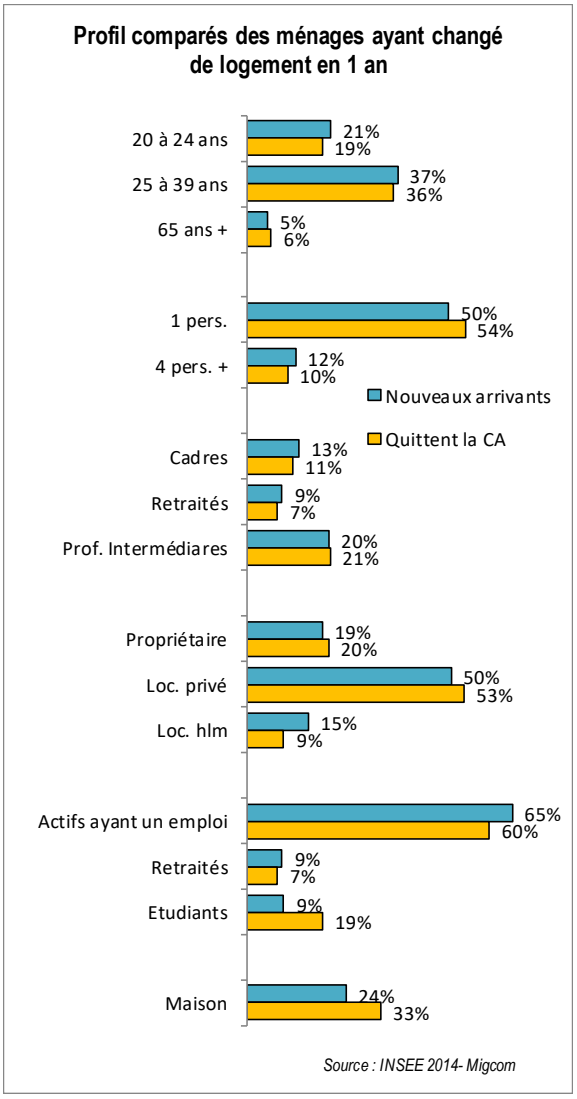

En effet, les ménages sortants sont généralement de petite taille, locataire de leur logement, habitant dans du collectif et très jeunes. Les acteurs du territoire soulignent alors le profil étudiant de certains des ménages sortants qui quittent généralement la région pour leurs études.

**Les ménages sortants sont généralement jeunes et de petite taille.**

A l'inverse, les ménages s'étant installés sur l'agglomération en 2014 sont généralement plus familiaux et plus âgés. On retrouve moins de 10% d'étudiants dans les nouveaux arrivants et deux fois plus dans les sortants.

Le locatif est important pour les emménagements sur le territoire. En effet, 65% des arrivées se font dans un logement locatif privé ou public. L'importance du parc locatif sur la ville-centre, couplé à la présence de services et d'emplois, font de Chalon-sur-Saône le « sas d'entrée » de l'agglomération.

### 3.3.2 Des flux qui tendent à affirmer les spécialisations de peuplement de la ville-centre

La tendance observée entre 2009 et 2014 où la ville de Chalon-sur-Saône perd des habitants, semble vouloir s'inverser. En effet, entre 2014 et 2015, davantage de ménages sont venus s'installer sur la ville-centre que de ménages l'ayant quitté. 1 786 ménages ont quitté Chalon-sur-Saône et 1 960 ménages se sont installés.

**Entre 2014 et 2015, davantage de ménages sont venus s'installer sur la ville-centre que de ménages l'ayant quitté.**

Parmi les ménages qui ont quitté Chalon-sur-Saône, 70% des départs se font en dehors du territoire communautaire, principalement hors Région (Lyon, Bourg-en-Bresse), en lien avec le départ des étudiants et la poursuite des cycles universitaires, et seulement 12% partent pour un EPCI voisin.

**Seulement 12% des ménages partent pour un EPCI voisin.**

A contrario, parmi les 1 960 « nouveaux » ménages installés à Chalon-sur-Saône en 2015, 1420 proviennent de l'extérieur de la communauté d'agglomération, notamment des EPCI voisins (26%).

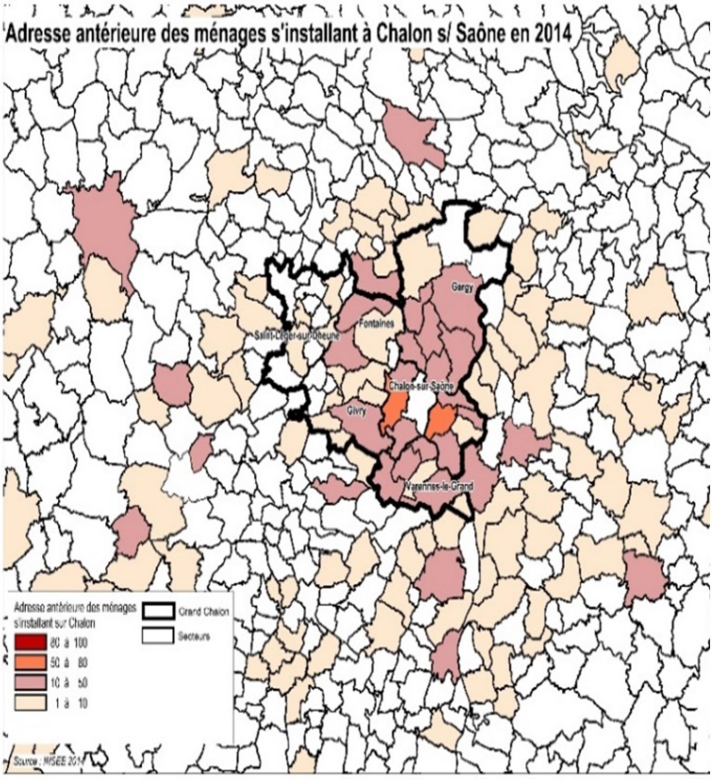


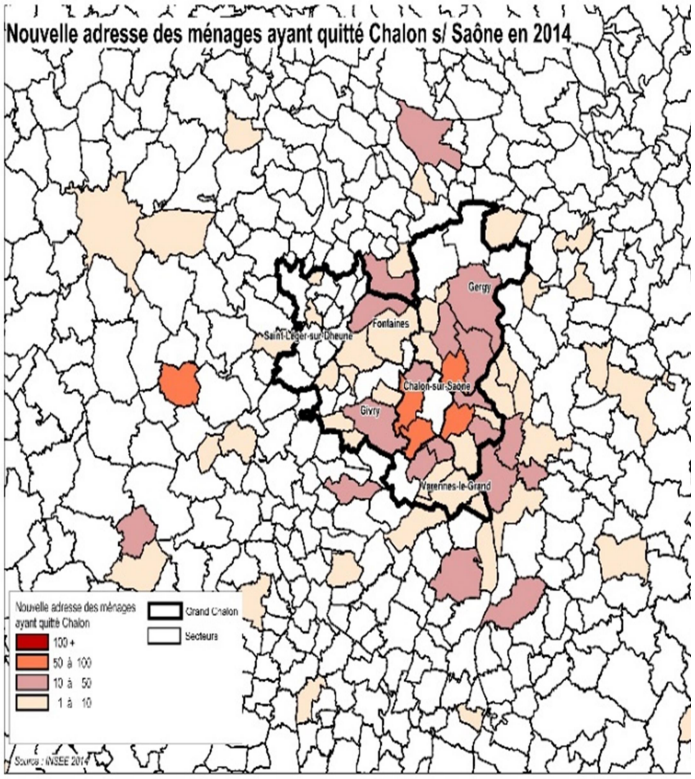


**Les flux entre ville-centre et communes périphériques sont équilibrés. La principale différence réside dans le profil des ménages entrants et sortants de Chalon-sur-Saône.**

Entre 2014 et 2015, au sein de l'agglomération, les flux sont relativement équilibrés entre Chalon-sur-Saône et les communes des autres secteurs. En 2013, 557 ménages ont quitté la ville-centre pour une autre commune de l'agglomération et 537 ménages ont fait le chemin inverse. Ce constat permet de nuancer certaines affirmations sur le fait que les communes périphériques captent en grande majorité la population de la ville-centre. En réalité, les flux entre ville-centre et communes périphériques sont équilibrés. La principale différence réside dans le profil des ménages entrants et sortants de Chalon-sur-Saône.

La mobilité résidentielle sur la ville de Chalon-sur-Saône concerne un profil de ménages spécifique. Les ménages ayant emménagé récemment dans un logement de la ville-centre sont globalement :

- Des jeunes : près de trois emménagés récents sont âgés entre 15 et 39 ans (1 400 ménages) ;
- Des couples sans enfants ou vivant seuls (83% soit 1 626 ménages) ;
- Des ouvriers / employés (- 43%) ;

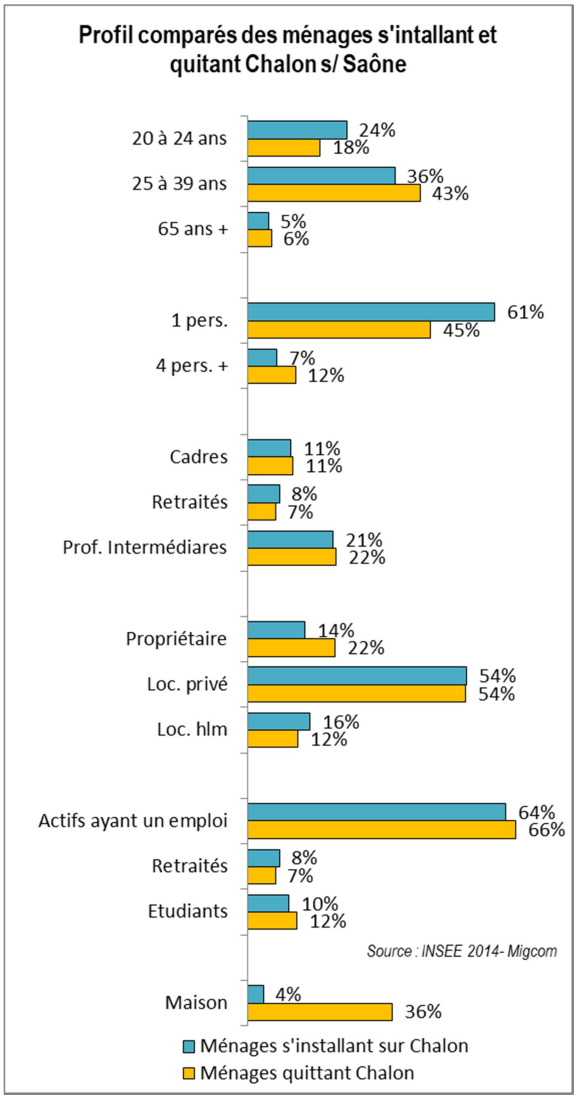


A l'inverse, à l'instar de la tendance à l'échelle communautaire, les ménages sortants de Chalon-sur-Saône sont généralement plus âgés (43% de 25-39 ans), plus familiaux (12% de ménages de 4 personnes) et sont plus souvent propriétaires de leur logement.

Ces profils de ménages entrants et sortants à Chalon-sur-Saône pose la question de la diversité de logements à proposer sur la ville-centre de l'agglomération. Tous ces échanges migratoires tendent à conforter des spécialisations socio-économiques déjà à l'œuvre sur les différents territoires.

Comparativement, le profil des nouveaux arrivants à Chalon-sur-Saône traduit le rôle prépondérant de la ville-centre en tant que « sas d'entrée » sur le territoire puisque près de ¾ de ces ménages habitaient précédemment en dehors du Grand Chalon. Cette différence marquée au niveau des caractéristiques des ménages entre le pôle urbain et la ville de Chalon-sur-Saône et le reste des communes plus périphériques pose la question du besoin de créer de la mixité sociale et d'éviter la spécialisation dans ces deux types de secteurs entre centre et périphéries. Un des leviers principaux pour encourager cette mixité sociale est la programmation de l'offre de logement.

**Les profils de ménages entrants et sortants à Chalon-sur-Saône pose la question de la diversité de logements à proposer.**

**Le rôle prépondérant de la ville-centre en tant que « sas d'entrée » sur le territoire.**

# 4 SYNTHESE ET ENJEUX

| Atouts et Opportunités | Contraintes et menaces |
|---|---|
| Le positionnement du Grand Chalon dans l'axe dynamique du Val de Saône et de l'Est de la Saône-et-Loire<br><br>Une dynamique démographique modérée, portée par le solde naturel<br><br>Après des années de solde négatif, un quasi-équilibre du solde des entrées – sorties sur le Grand Chalon et à Chalon-sur-Saône<br><br>Le rôle prépondérant de la ville-centre en tant que « sas d'entrée » dans l'agglomération<br><br>Des développements différenciés selon les communes | Un départ des familles, notamment de la ville-centre<br><br>Un parc de logements spécialisés qui contraint la mobilité résidentielle : des logements collectifs, locatifs et de petites dimensions à Chalon, des grandes maisons de propriétaires occupants sur les autres communes<br><br>Une ségrégation sociale existante : les ménages les plus modestes restent à Chalon-sur-Saône ou s'en éloignent très fortement.<br><br>Le vieillissement de la population avec des signes de précarité chez les personnes âgées impliquant un potentiel de renouvellement générationnel important<br><br>Les ménages augmentent plus vite que la population<br><br>16 % des ménages sous le seuil de pauvreté en 2015, de fortes disparités de revenus entre les secteurs |

**Enjeux**

Redonner un rôle résidentiel fort à Chalon-sur-Saône, pour limiter le départ des ménages locaux (actifs venant travailler chaque jour à Chalon-sur-Saône et les familles).

Permettre a minima le renouvellement de la population sur l'ensemble des communes du Grand Chalon.

Assurer un équilibre sociologique dans les communes et diversifier l'offre produite :

- Une mixité à retrouver à Chalon-sur-Saône : accueillir des familles et des ménages à revenus intermédiaires ou élevés en développant les possibilités d'accession à la propriété ;
- Favoriser les parcours résidentiels, en proposant des logements aux prix unitaires adaptés aux revenus des ménages ciblés ;
- Hors ville-centre, proposer une offre diversifiée, incluant notamment du locatif afin de permettre un renouvellement plus rapide des populations et le maintien des services ;
- Etre attractif auprès des petits ménages (jeunes et seniors notamment) en s'appuyant sur le parc vacant.

# DIAGNOSTIC

## HABITAT

# Sommaire

HABITAT

1 LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DU DIAGNOSTIC ..... 31
1.1 La démarche d'élaboration ..... 31
1.2 La sectorisation du territoire communautaire ..... 31
2 LE PARC DE LOGEMENTS ..... 33
2.1 Un parc de logements qui explique les différences de peuplement ..... 33
2.2 Une problématique de la vacance qui touche particulièrement la ville-centre et les centres-bourgs ..... 35
2.3 Des actions à poursuivre en direction du bâti existant pour une reconquête du parc ..... 38
2.4 La problématique des centres-bourgs ..... 44
2.5 Les protections légales du patrimoine ..... 46
3 LA PRODUCTION DE LOGEMENTS ..... 47
3.1 Une dynamique de construction en potentiel ralentissement ..... 47
3.2 Une production de logements polarisée par le Centre Urbain ..... 49
3.3 Une dynamique soutenue par la production de logements individuels ..... 52
4 ENJEUX SUR LES DIFFERENTS MARCHES DU LOGEMENT ..... 55
4.1 Le marché locatif ..... 55
4.2 Un territoire bien doté en logement locatifs sociaux mais fortement concentrés ..... 56
4.3 Une faible pression de la demande sur le locatif social en lien avec un marché détendu ..... 61
5 LE MARCHE DE L'ACCESSION ..... 65
5.1 Un marché de l'ancien qui enregistre un fort volume de transactions en collectif comme en individuel, auprès de ménages locaux ..... 65
5.2 Un marché de la promotion immobilière atone depuis 2012 ..... 69
5.3 Une échelle résidentielle à diversifier pour fluidifier les parcours résidentiels des ménages... 71

6 LE BESOIN D'HERBERGEMENT ET DE LOGEMENT DES PUBLICS SPECIFIQUES ..... 73

6.1 L'insuffisance de l'offre destinée aux personnes âgées : anticiper et accompagner le vieillissement de la population ..... 73

6.2 Les jeunes : des profils variés nécessitant des réponses adaptées ..... 77

6.3 Les ménages en situation précaire ..... 79

6.4 Les gens du voyage et l'enjeu de sédentarisation ..... 81

7 LA DEFINITION DU BESOIN EN LOGEMENTS ..... 82

8 SYNTHESE ET ENJEUX ..... 90

# 1 LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DU DIAGNOSTIC

## 1.1 La démarche d'élaboration

Le diagnostic habitat qui suit a été établi dans le cadre des travaux du PLH 2020-2025 par le groupement de bureaux d'études Eohs – Adéquation, pour le compte du Grand Chalon.

Le diagnostic habitat identifie les besoins du territoire mais également les contraintes et les limites auxquelles il est confronté.

Dans un premier temps, le recueil des données statistiques disponibles, leur traitement puis leur analyse, couplés à une étude documentaire des travaux déjà réalisés sur le territoire ou à des échelles plus larges, a permis de dégager les caractéristiques et grandes tendances à l'œuvre sur le territoire.

Pour confirmer, infirmer, nuancer ou préciser ce premier diagnostic, les acteurs de terrain, institutionnels et professionnels, ainsi que les élus ont été sollicités pour faire part de leur lecture du territoire. Cette information, recueillie dans le cadre d'entretiens a permis, outre de disposer d'une connaissance qualitative du territoire, d'intégrer des éléments prospectifs en tenant compte de leurs objectifs et stratégies propres. D'une manière générale, et tout au long de la mission, une attention particulière a été portée sur la concertation et l'association des élus et des acteurs à la production de ce diagnostic qui constitue la base de la politique communautaire du logement.

## 1.2 La sectorisation du territoire communautaire

Ce découpage territorial doit être considéré comme une méthodologie de travail afin, d'une part de s'affranchir du secret statistique et d'autre part de dégager des spécificités territoriales. Il ne présage aucunement d'une sectorisation définitive pour ce PLH. Enfin, les résultats sont comparés aux situations observées à l'échelle.

- Des EPCI voisins afin d'envisager des phénomènes à l'échelle du bassin de vie/d'habitat;
- Du département de la Saône-et-Loire pour envisager des phénomènes à une échelle plus large.

Les quartiers politiques de la ville (QPV) figurent en rouge sur la carte suivante.

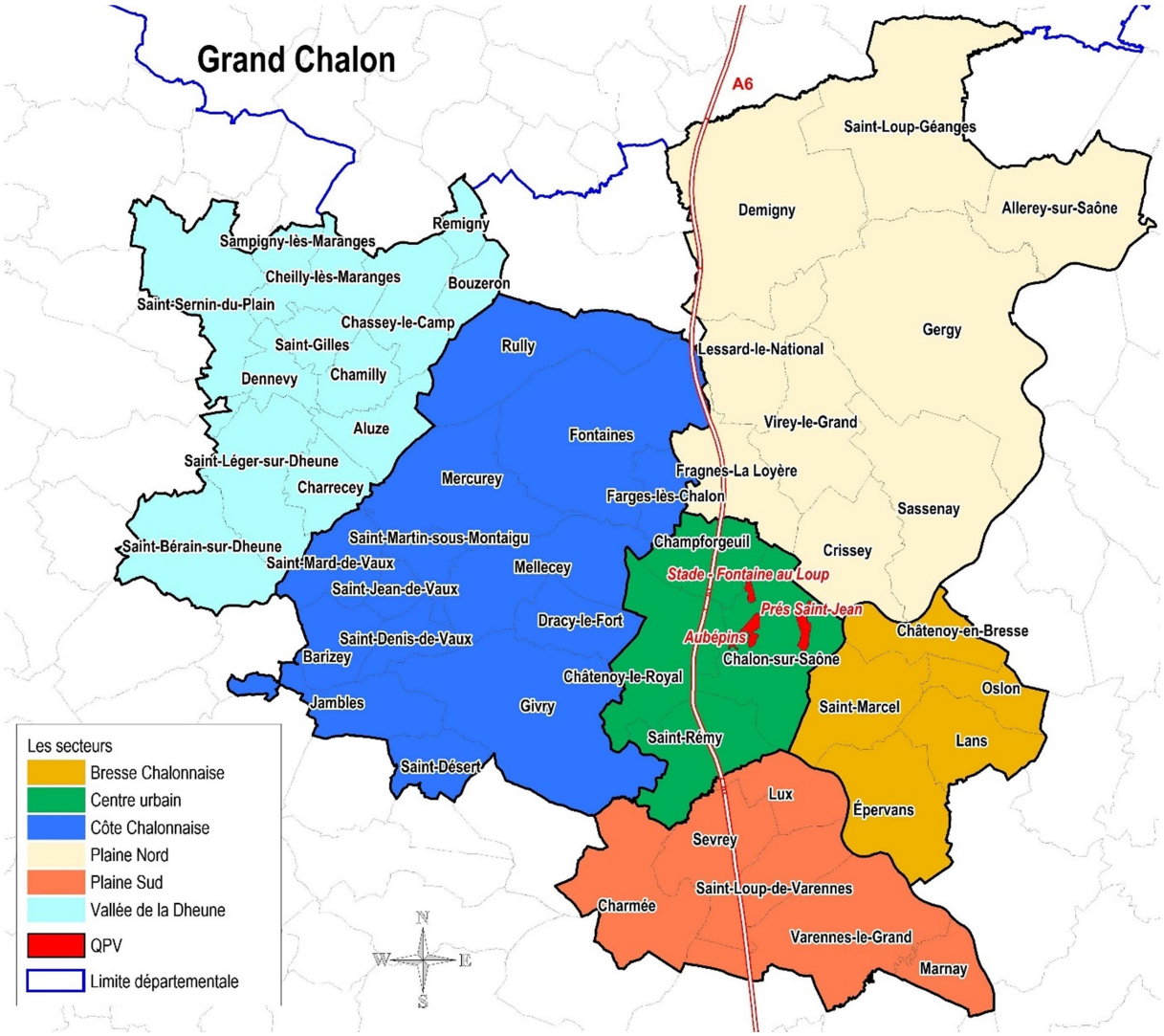
Grand Chalon
A6
Saint-Loup-Géanges
Demigny
Allerey-sur-Saône
Remigny
Sampigny-lès-Maranges
Cheilly-lès-Maranges
Bouzeron
Saint-Sernin-du-Plain
Chassey-le-Camp
Saint-Gilles
Rully
Gergy
Lessard-le-National
Dennevy
Chamilly
Virey-le-Grand
Aluze
Fontaines
Saint-Léger-sur-Dheune
Fragnes-La Loyère
Charrecey
Mercurey
Farges-lès-Chalon
Sassenay
Saint-Bérain-sur-Dheune
Saint-Martin-sous-Montaigu
Champforgeuil
Crissey
Saint-Mard-de-Vaux
Mellecey
Stade - Fontaine au Loup
Saint-Jean-de-Vaux
Prés Saint-Jean
Dracy-le-Fort
Châtenoy-en-Bresse
Saint-Denis-de-Vaux
Aubépins
Barizey
Chalon-sur-Saône
Châtenoy-le-Royal
Oslon
Jambles
Givry
Saint-Marcel
Saint-Rémy
Lans
Saint-Désert
Lux
Épervans
Sevrey
Saint-Loup-de-Varennes
Charmée
Varennes-le-Grand
Marnay
Les secteurs
Bresse Chalonnaise
Centre urbain
Côte Chalonnaise
Plaine Nord
Plaine Sud
Vallée de la Dheune
QPV
Limite départementale
N
W
E
S

# 2 LE PARC DE LOGEMENTS

## 2.1 Un parc de logements qui explique les différences de peuplement

En 2014, Le Grand Chalon compte 58 818 logements, dont 47% du parc se concentre à Chalon-sur-Saône. Depuis 2009, le parc s'est renforcé avec un gain de 2 474 logements, et 1 367 ménages supplémentaires.

**En 2014, Le Grand Chalon compte 58 818 logements, dont 47% à Chalon-sur-Saône.**

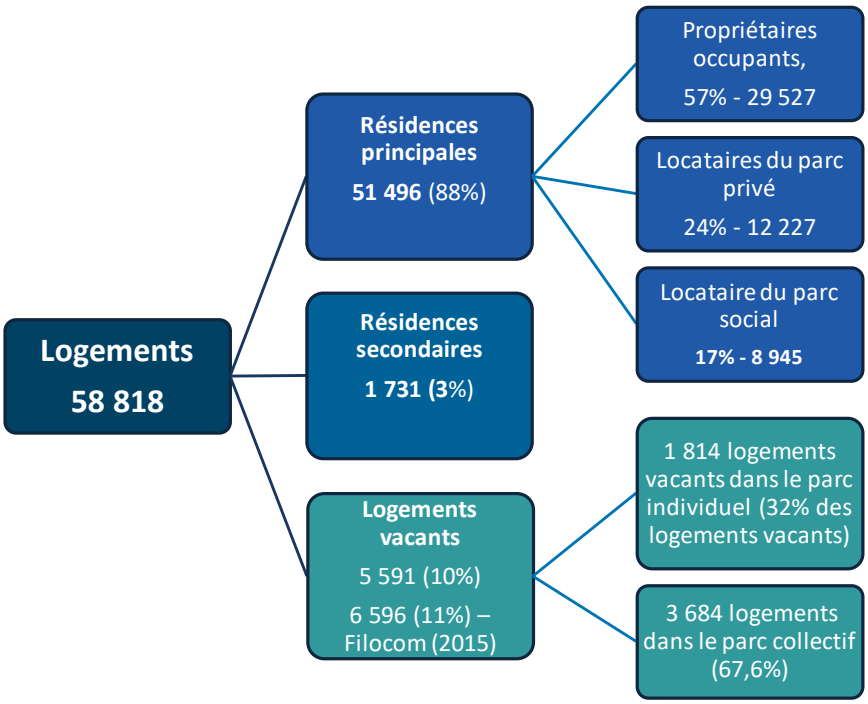


**La vacance touche fortement le parc, particulièrement la ville-centre.**

88% des logements sont des résidences principales. Le poids des résidences secondaires est minime. Il représente uniquement 3% du parc. Les communes des secteurs limitrophes au centre urbain sont composées dans leur quasi-totalité par des résidences principales. Le secteur de la vallée de la Dheune se caractérise par une part de résidences secondaires plus importantes (13%), particulièrement à Aluze ou à Sampigny, avec des taux de résidences secondaires s'élevant à respectivement 25% et 26%.

Au sein du Grand Chalon, la vacance touche fortement le parc, s'élevant de 10% à 11% selon les sources de données, et se situe particulièrement dans la ville-centre (15.7% de logements vacants soit 4 449 logements). Il est habituellement estimé que le seuil acceptable de vacance sur un marché se situe entre 5 et 7%. Au-delà, la vacance est considérée comme importante.

**Le taux de vacance est à relativiser.**

Cependant, ce taux de vacance est à relativiser car les acteurs du territoire affirment que la vacance réelle est moins importante et que les situations bloquées sont beaucoup moins nombreuses que les décomptes officiels. La notion de vacance est difficile à appréhender et les recensements ne permettent pas toujours de refléter la réalité des territoires.

Les caractéristiques des résidences principales présentent des spécificités

en fonction des secteurs géographiques et induisent des différences de peuplement.

Dans les secteurs hors ville-centre, les ménages habitent majoritairement dans de grands logements (T4 et plus). Au moins 80% des résidences principales correspondent à un grand logement dans les secteurs hors centre urbain. Quant aux petits (T1 et T2) et moyens (T3) logements, ils sont surreprésentés dans la ville-centre, près de six résidences principales sur dix dont 25% de petite taille (T1/T2).

**80% des résidences principales correspondent à un grand logement hors centre urbain, alors que les T1, T2 et T3 sont surreprésentés dans la ville-centre.**

Ces différences de composition du parc de résidences principales expliquent les spécificités géographiques en termes de statut d'occupation et de peuplement, et notamment la sous-représentation des familles propriétaires sur la ville-centre comparativement aux autres communes.

La présence des grands logements en périphérie peut entraîner une sous-occupation de ces logements, dont la probabilité devient grandissante avec le vieillissement de la population. Ce phénomène peut bien entendu exister également dans la ville-centre, dont l'attractivité auprès des familles apparait faible au regard de l'analyse des migrations résidentielle.

A l'inverse, la sous-représentation des petits logements en périphérie pose la question des possibilités offertes aux petits ménages sur les communes des 1ères et 2ème couronnes, principalement les jeunes ou les personnes âgées avec un souhait de mobilité résidentielle.

**Un parc de logements spécialisés qui induit des spécificités de peuplement et limite la mobilité résidentielle.**

Le type de logement semble ainsi fortement lié au profil de peuplement des différents secteurs géographiques. Ce constat renvoie à l'enjeu de la mixité sociale par des actions de rééquilibrage de l'offre. En effet, l'offre existante peut, au-delà du seul critère de typologie, s'avérer inadaptée aux attentes des ménages pour des raisons liées à l'environnement global du logement, à ses « prestations » (présence d'espace extérieur par exemple) ou encore à sa situation concurrentielle au sein de l'offre communautaire. Ce sont sans aucun doute ces éléments qui se situent à l'origine, par exemple, du défaut d'attractivité de la ville-centre auprès des familles et des ménages en capacité financière d'accéder à la propriété.

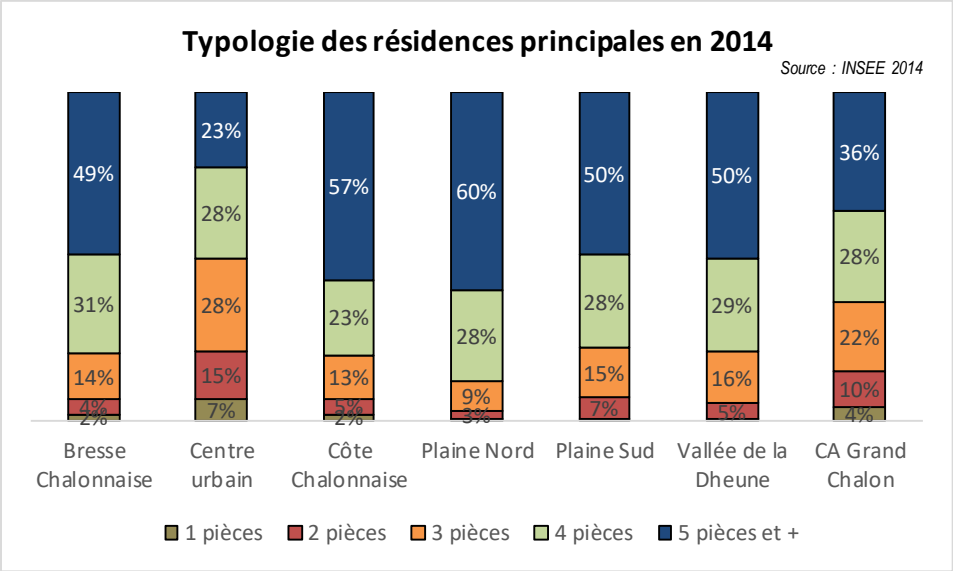

*Cette composition du parc où les petites typologies sont sous-représentées en dehors des communes les plus urbaines influence nettement les modes d'occupation et les dynamiques démographiques et résidentielles. Les ménages de petite taille et/ou en début de parcours résidentiel se voient cantonnés sur le pôle urbain où se trouve localisée l'offre de petites typologies et de logements locatifs. Sont particulièrement concernés par cette problématique les jeunes mais aussi, de plus en plus les ménages/personnes vieillissantes, qui souhaiteraient « laisser » une maison devenue trop grande pour un logement de taille inférieure, situé à proximité des services et commerces.*

## 2.2 Une problématique de la vacance qui touche particulièrement la ville-centre et les centres-bourgs

**Un logement sur dix est vacant.**

Sur le Grand Chalon, entre 10% et 12% des logements sont vacants selon les sources utilisées[3], ce qui représente près de 5 600 logements selon l'INSEE[4] 2014. Cette vacance se situe essentiellement dans la ville-centre avec une part atteignant 15.7% (4 449 logements en 2015) soit 67% de la vacance de l'agglomération.

**Un diagnostic centre-bourg mené par le service habitat a permis de relativiser certains résultats.**

Cette problématique prégnante du territoire a fait l'objet d'un repérage précis lors du diagnostic centre-bourg mené par le service habitat de l'agglomération. Ce relevé de terrain a permis de relativiser certains résultats issus des études statistiques et de faire ressortir les raisons multiples de la vacance sur le territoire du Grand Chalon.

Une partie de cette vacance est conjoncturelle, ou « frictionnelle ». Elle correspond à des logements en cours de (re)location ou de vente. Cette vacance est normale : elle permet une fluidité de l'offre résidentielle. Une vacance nulle signifierait en effet qu'aucune offre n'est disponible ce qui limiterait la mobilité des ménages.

[3] Le taux de vacance est de 10% pour l'INSEE, 12% pour la DDFIP, 12% selon Filocom

[4] Pour l'INSEE, un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants : proposé à la vente ou à la location, déjà attribué à un acheteur ou un locataire en attente d'occupation, en attente de règlement de succession, conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un employé, gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (par exemple, un logement très vétuste).

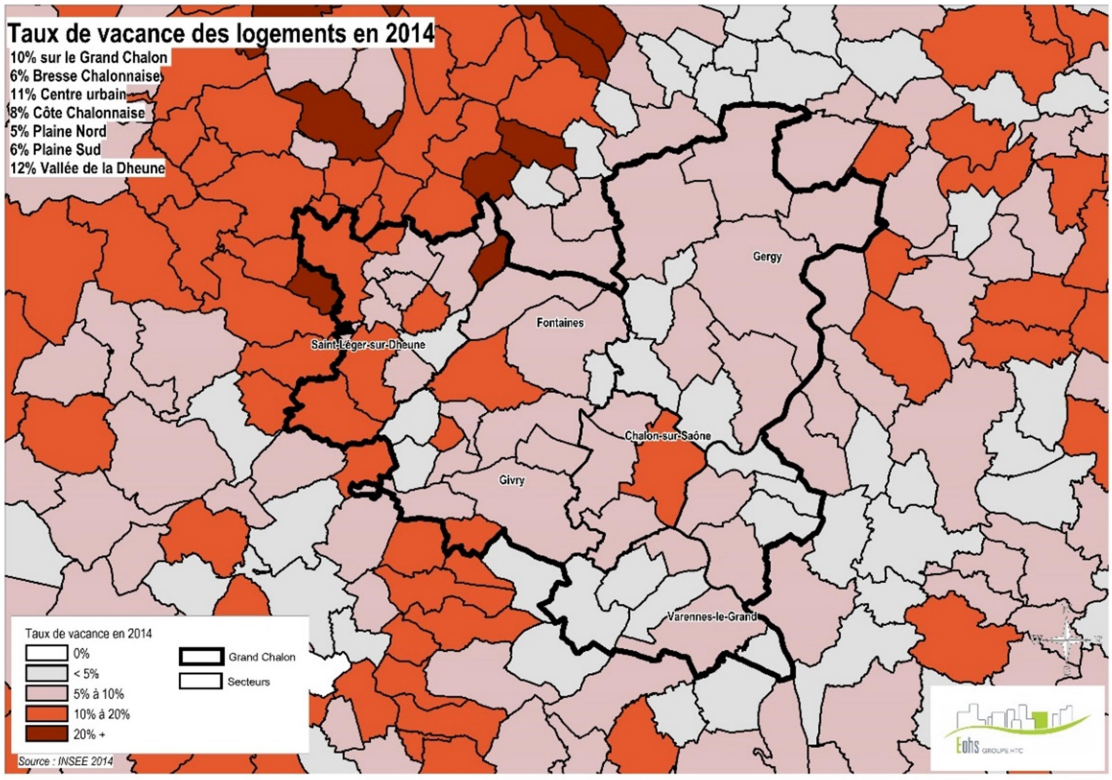


La vacance structurelle (supérieure à 3 ans), qui représente environ 2 300 logements reflète quant à elle l'existence d'un parc pouvant connaitre un problème d'attractivité, en raison de son état de dégradation, du fait de son âge, ou de l'inadéquation de ces typologies avec la demande. Plus des deux tiers sont concentrés sur le centre urbain dont 1 445 logements à Chalon-sur-Saône.

**La vacance concerne principalement les logements anciens, de petites typologies, en mauvais état.**

Parmi les principales caractéristiques de cette vacance structurelle :

- Elle touche davantage les logements anciens : 48% ont été construits avant 1949. Ces chiffres laissent supposer qu'une partie du parc ancien est vétuste et en décalage avec les attentes actuelles.

- Les petits logements sont davantage représentés parmi les logements vacants, que parmi les résidences principales : 40% des logements vacants depuis plus de 3 ans sont des T1 ou T2 (contre 15% sur l'ensemble du parc), alors qu'il s'agit des typologies les plus demandées, notamment dans le parc social. Cela peut en partie s'expliquer par une plus forte rotation sur ces logements mais peut aussi montrer une inadéquation entre l'offre et la demande, notamment des T1-T2 dans le parc locatif privé.

**La vacance structurelle (supérieure à 3 ans), reflète un problème d'attractivité.**

- Elle concerne essentiellement des logements en mauvais état : 66% de la vacance structurelle est classée en catégorie cadastrale 6,7 et 8[5] dont 16% en catégorie 7 et 8.

[5] Les données sur l'état du logement (Filocom, 2013) répartissent les logements selon 8 catégories cadastrales. Ces catégories sont un indicateur global de la qualité des logements et s'appuient sur des critères concernant le caractère architectural du logement, la qualité de sa construction, la distribution du local et son équipement. Les catégories 7 et 8 regroupent les logements dits médiocres et très médiocres.

Plus simplement, la vacance peut être liée à une « rétention foncière » : propriétaires ne souhaitant pas mettre en location ou vendre un bien, ne souhaitant pas réhabiliter, blocages liés à des successions, etc. **C'est cette vacance qui représente le principal enjeu dans le cadre d'une politique Habitat puisqu'elle correspond à un parc inutilisé, bien que souvent dégradé ou inadapté.**

Dans les logements vacants de plus de 3 ans, le diagnostic centre-bourg a permis d'identifier, des logements dégradés ou indignes sur les 50 communes de l'agglomération (hors Chalon-sur-Saône). Au total 159 logements vacants sont également dégradés ou indignes. Ce repérage a permis d'identifier, avec les élus, les raisons de la vacance longue durée. Lors des entretiens avec les élus, ces derniers ont confirmé la multiplicité des situations de vacance qu'il était possible de rencontrer sur les centres-bourg. En effet, sur le Grand Chalon, la vacance structurelle renvoie à des réalités multiples et ne peux pas ainsi être traitée de manière uniforme :

- Un décalage entre les biens proposés et la réalité du marché local (marqué notamment par des prix élevés)
- Le comportement « frileux » voire la rétention de certains propriétaires bailleurs qui ne souhaitent pas louer leurs biens à cause - entre autres - de la recrudescence des risques d'impayés
- Des problèmes de succession ; et le vieillissement de la population, les personnes âgées se retrouvent dans des infrastructures spécialisées et conservent leur logement.
- La dégradation de la qualité de certains biens anciens, impropres à la location ou mis en concurrence avec des logements neufs de meilleure qualité, conjuguée à des difficultés financières rencontrées par certains propriétaires pour entreprendre des travaux
- Des logements vacants au-dessus des commerces. Ces locaux, qui servent bien souvent d'entrepôts pour le commerçant, ne sont plus des logements en soi. Il serait nécessaire de réaliser une démarche administrative pour remettre à jour les références cadastrales de ces « logements ».
- La localisation et la nature de certains biens (communes sans services de proximité ou faiblement reliées à des axes de transports, logements sans extérieurs ou en immeuble sans ascenseurs au-delà du 3ème étage, …).

**Le parc de logements en situation de vacance structurelle représente un potentiel important de développement de l'offre résidentielle.**

*Le parc de logements en situation de vacance structurelle, bien qu'ils nécessitent pour la plupart d'importants travaux avant leur remise sur le marché, représente un potentiel important de développement de l'offre résidentielle. La forte prédominance des petits logements parmi ce parc doit être vue comme une opportunité de développer un parc, notamment sur les communes au profil moins urbain, adapté aux débuts ou fins de parcours résidentiel. Plus globalement, il s'agit d'une opportunité de réduire le volume de logements à produire et donc limiter la consommation foncière tout en répondant aux besoins de développement de l'offre résidentielle.*

## 2.3 Des actions à poursuivre en direction du bâti existant pour une reconquête du parc

### 2.3.1 Poursuivre les actions en direction de la rénovation thermique des logements…

Le parc de logements du Grand Chalon est **potentiellement énergivore** : près de la moitié des logements ont été construits avant les premières règlementations thermiques de 1974 (47%).

A l'échelle des secteurs, ce sont ceux situés à l'Ouest de l'agglomération qui abritent les taux de logements potentiellement énergivores les plus importants : 63% des logements du secteur de la Vallée de la Dheune ont été construits avant 1970 (dont 48% avant 1919).

A noter également la proportion importante sur le centre urbain avec 53% des résidences principales construites avant 1970.

**Un parc de logements potentiellement énergivore ; près de la moitié des logements construits avant 1974.**

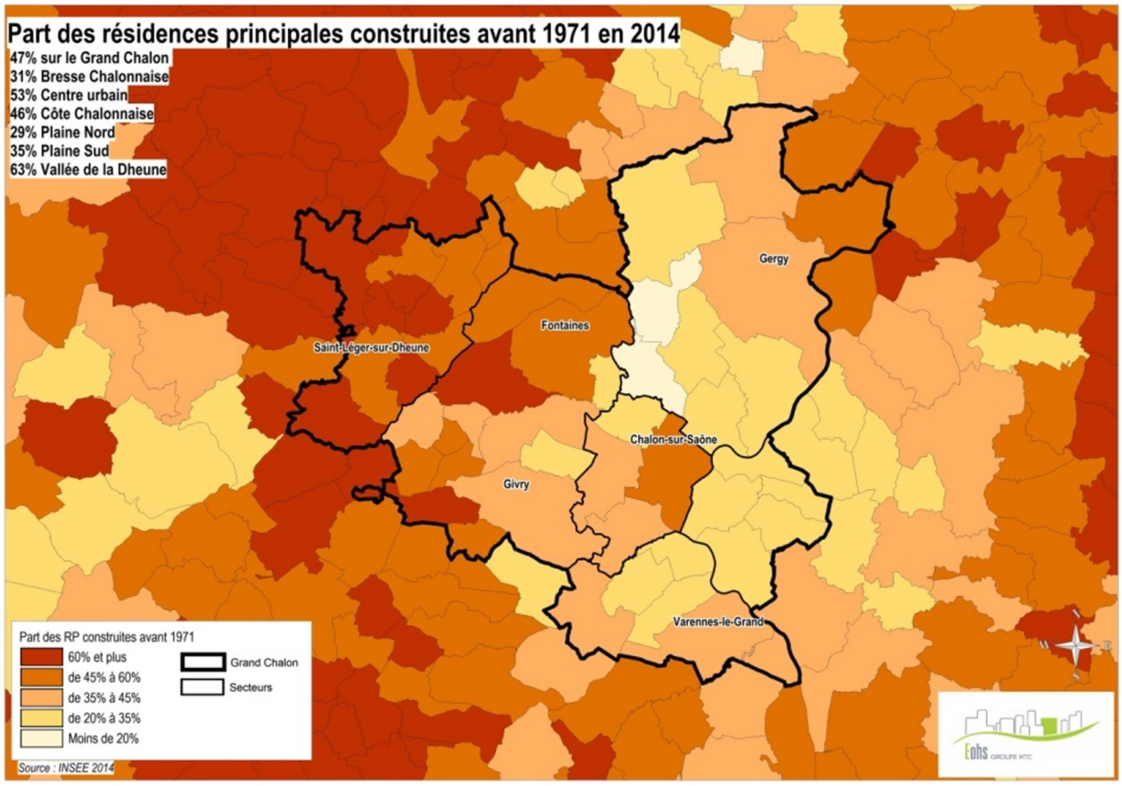


Si une partie de ce parc a pu bénéficier de travaux d'amélioration thermique (difficilement quantifiable), le potentiel de rénovation est important.

Les communes en frange Est, quant à elles, se caractérisent par un parc plus récent puisque 38% des résidences principales datent d'après 1990 sur le secteur de la Bresse Chalonnaise et 35% sur le secteur Plaine Nord (contre 21% sur l'agglomération).

**Des enjeux marqués à l'Ouest et à Chalon-sur-Saône.**

**Un important parc pavillonnaire en lotissements bâti dans les années 1970/1980.**

On note également une part importante, sur certains secteurs, de logements construits durant les années 1970-1980, correspondant au développement de lotissements. Au global, sur le Grand Chalon, 30% du parc s'est développé entre 1971 et 1990. Cette proportion atteint 33% sur le secteur Plaine Nord.

*Pour ces communes, un important turn-over est attendu puisqu'une partie de ces lotissements est occupée par des ménages vieillissants et va progressivement voir sa population se renouveler. Il est donc nécessaire, pour ce PLH, d'anticiper le renouvellement du peuplement, en étant vigilant sur l'offre de logements à rénover, afin d'une part de ne pas favoriser l'augmentation de la vacance et limiter la consommation foncière par la construction neuve.*

### 2.3.2 … et des situations de précarité énergétique

**8 500 ménages (16%) en dessous du seuil de pauvreté.**

Au total, 31% des propriétaires sont éligibles aux aides de l'ANAH soit environ 9 600 ménages (dont 5 300 considérés comme prioritaires). **De plus, parmi les 8 500 ménages en dessous du seuil de pauvreté, on en compte 88% logés dans le parc privé en tant que locataires ou propriétaires (environ 7 400 ménages). Ces chiffres confirment que le parc locatif privé joue un rôle de parc social « de fait » et qu'il est donc très probable de recenser un nombre non négligeable de situations de précarité énergétique.**

**Le parc locatif privé joue un rôle de parc social « de fait ».**

### 2.3.3 Une vigilance à avoir sur une partie du parc de logements en situation d'indignité

La question du parc privé indigne se pose sur le territoire du Grand Chalon puisque d'après les données Parc privé Potentiellement Indigne 2013 (PPPI[6]), 2 015 logements pourraient être concernés, soit 3,5% du parc des Résidences Principales Privées de l'Unité Urbaine de Chalon-sur-Saône (contre 4,4% en Saône-et-Loire). Ce volume est en baisse par rapport à 2005 (- 200 unités).

**Environ 2000 logements potentiellement indignes dans le parc privé.**

Un peu plus d'un tiers de ces logements potentiellement indignes sont concentrés à Chalon-sur-Saône (36 % soit 730 logements).

Ces logements sont plus souvent occupés par des locataires (52%), notamment âgées (environ 900 ménages âgés de plus de 60 ans) confirmant l'importance et la nécessité d'un accompagnement social dans le cadre des dispositifs de résorption de l'habitat indigne. Ces ménages sont en effet peu enclins à réaliser des travaux dans leur logement eu égard à leur âge.

Parmi ces logements, ceux en catégorie 7 et 8 constituent le parc le plus dégradé au sein du PPPI et représentent les risques d'insalubrité les plus grands. Sur l'agglomération, on dénombre près de 700 logements classés dans ces catégories.

[6] Parc Privé Potentiellement Indigne : font partie du parc privé potentiellement indigne les résidences principales privées de catégorie cadastrale 6 occupées par un ménage au revenu fiscal de référence (RFR) inférieur à 70% du seuil de pauvreté et de catégories cadastrales 7 et 8, occupées par un ménage au RFR inférieur à 150% du seuil de pauvreté. La faible actualisation des classements des logements liée à la sous-déclaration des travaux nécessite d'être vigilant

*Bien qu'ils considèrent le potentiel d'amélioration énergétique d'une partie du parc comme important, une grande partie des élus rencontrés évoquent la problématique d'indignité comme globalement marginale dans le parc de propriétaires occupants. En effet,* ***très rares sont les logements qualifiés de très dégradés à l'exception de quelques situations particulières****, non liées à un problème financier des ménages. Des élus font le constat de logements en très mauvais état sur leur territoire, mais à la marge et a priori occupés par des ménages souvent âgés, se satisfaisant de ces situations de grand inconfort.*

### 2.3.4 Des copropriétés potentiellement fragiles localisées sur la ville-centre

Pour étudier les copropriétés les plus fragiles, l'ANAH a développé depuis 2009 des outils de repérage sous forme de fichiers à l'échelle cadastrale. Pour cela, il a été défini la notion de copropriété fragile basée sur une classification de A à D (du plus faible au plus fort potentiel de fragilité) en croisant différents critères (taux de ménages sous le seuil de pauvreté, taux de vacance de longue durée, état du bâti, taux de sur-occupation, revenus des occupants, composition des ménages).

La limite dans l'exploitation de cet outil tient à l'échelle d'observation, basée sur la parcelle cadastrale rendant difficile une identification précise des copropriétés. Toutefois, cette approche permet de mettre en lumière certains secteurs où se concentrent les copropriétés les plus fragiles.

Parallèlement, ces données à l'échelle cadastrale peuvent être affinées en croisant avec les données 2013 issues du recensement des copropriétés transmis par l'Agence d'Urbanisme.

**1799 immeubles en copropriétés, incluant 735 copropriétés potentiellement fragiles, dont 639 à Chalon-sur-Saône.**

Sur les 1799 immeubles en copropriétés du Grand Chalon, 735 sont considérés comme ayant un potentiel de fragilité.

Sur les 1518 immeubles en copropriétés de Chalon, 639 sont considérés comme ayant un potentiel de fragilité sachant que 40% sont classifiés en C ou D. Ces derniers représentent 254 copropriétés dont 80 % sont compris entre 2 à 11 lots. Le tableau suivant montre leur répartition en fonction de leur taille :

| | Taille de la copropriété (nombre de logementsà | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | De 2 à 11 | De 12 à 25 | De 26 à 50 | De 51 à 100 | De 101 à 199 | **Total** |
| **Famille C** | 116 | 8 | 5 | 5 | 6 | **140** |
| **Famille D** | 100 | 9 | 2 | 2 | 0 | **113** |
| **Total** | **216** | **17** | **7** | **7** | **7** | **254** |

Compte tenu de la fragilité présente sur les copropriétés et des enjeux de réhabilitation du parc ancien identifiés, le Grand Chalon a d'ores et déjà mis en place des dispositifs pour répondre à ces enjeux.

### 2.3.5 De nombreux dispositifs en cours sur le territoire pour améliorer le parc

## *POPAC copropriétés*

Le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) est un dispositif qui a pour objectif de repérer et accompagner les copropriétés les plus fragiles. Le lancement de ce dispositif a eu lieu au 2eme semestre 2016. Trois périmètres d'interventions ont été cibles :

- Périmètre centre ancien / Ile Saint-Laurent concentrant une majeure partie des copropriétés les plus fragiles ;
- Périmètre Secteur Jean Moulin / Garibaldi / Laennec
- Périmètre des Quartiers Politiques de la Ville (QPV) Prés Saint Jean et Aubépins

## *PIG « Rénovation énergétique des copropriétés » 2016-2021*

Un programme d'intérêt général (PIG) « rénovation énergétique de copropriétés pilotes » a été lancé début 2016 afin d'accompagner des copropriétés pilotes à la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

L'objectif est d'accompagner ces copropriétés dans leur projet de travaux de rénovation participant :

- A la réalisation d'économies d'énergies ;
- A l'amélioration du confort des habitants et de leur cadre de vie ;
- A la valorisation du patrimoine immobilier.

Les projets doivent viser un gain énergétique au moins égal à 35% pour permettre une mobilisation optimale des aides, avec l'ambition de tendre vers le niveau BBC.

Pour cela, les copropriétés sélectionnées bénéficient de :

- La mise à disposition d'une AMO qui les accompagne tout au long du processus
- La mobilisation d'aides aux travaux

Des actions en cours pour améliorer l'habitat mais une nécessité de les coordonner au nouveau périmètre communautaire.

**De nombreuses actions pour l'amélioration des conditions d'habitat ont déjà été mises ou sont en place sur le territoire.**

**Une dynamique de réhabilitation enclenchée, mais des enjeux de requalification qui demeurent.**

## Le diagnostic centre -bourg

Depuis 2016, les dispositifs de réhabilitation du parc privé s'orientent plus particulièrement dans les centres-bourgs. Un diagnostic centre-bourg a été mené par le service habitat, sur les 50 communes de l'agglomération (hors Chalon-sur-Saône). L'un des objectifs de cette démarche était de dresser un état des lieux des différentes problématiques d'habitat dans les centres-bourgs (vacances, habitat indigne et dégradé, insalubrité). Il s'agissait également de faire le point avec les élus sur leurs attentes et leurs besoins par rapport à ces problématiques et mettre en avant des solutions existantes avec l'Espace Habitat Conseil.

Ce diagnostic a fait ressortir une typologie de problématiques en matière de vacance de logements, en mettant l'accent sur les zones pavillonnaires des années 1970 ou sur les logements vacants et dégradés de centre-bourg. Cette étude fait le lien avec la thématique transversale du maintien à domicile des personnes âgées et propose de travailler l'adaptation des logements à la perte d'autonomie. Elle met également en avant le constat que les réhabilitations de logements vacants sont souvent compliquées par l'imbrication de fonciers bâti, la présence de périmètre historique, et par la forme de logement peu adaptée aux usages actuels.

## Dispositif Cœur de Ville à Chalon-sur-Saône

La ville de Chalon-sur-Saône a été retenue, le 27 mars 2018 parmi les 222 villes sélectionnées pour bénéficier et mettre en œuvre le dispositif national « Action Cœur de Ville ». Ce dispositif répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter leur rôle de moteur de développement du territoire.

## Expérimentation sur la rénovation énergétique de lotissements pilotes

Le dispositif cible les lotissements composés de maisons construites dans les années 1950- 1970. Pour lancer ce dispositif, trois lotissements pilotes ont été ciblés, ils se situent à Saint-Rémy et Chatenoy-le-Royal. Ce dispositif vise, en concertation avec les propriétaires à mener une étude pour élaborer un cahier de recommandations techniques, architecturales et énergétiques dans l'optique d'une réalisation future de travaux.

## PIG « Lutte contre la vacance de longue durée 2019-2022 »

Ce PIG, qui est mis en œuvre sur la période 2019-2022 poursuit plusieurs objectifs

- Favoriser la remise sur le marché de logements dégradés et vacants pour développer une offre locative complémentaire et diffuse
- Participer à la dynamisation des centres-bourg en favorisant l'installation de nouveaux ménages
- Participer à la restauration patrimoniale du parc privé existant
- Soutenir l'activité économique locale par la mise en œuvre de projets générateurs de travaux pour les artisans et les entreprises du territoire

Les logements concernés sont les logements vacants depuis plus de trois ans. Le dispositif propose un accompagnement financier et technique pour les propriétaires bailleurs mais également les propriétaires occupants qui souhaiteraient acquérir un bien vacant depuis plus de trois ans.

## *Etude architecturale sur l'attractivité des maisons sur sous-sol*

Un appel à candidature lancé par l'Espace Habitat Conseil du Grand Chalon a permis de sélectionner 5 maisons sur sous-sol sur le territoire du Grand Chalon. Cette démarche expérimentale a permis de confier une étude à 5 architectes recrutés par le Grand Chalon qui se sont attachés à proposer, pour chacune des maisons, un projet visant à rendre plus attractive ce type de maisons tout « en optimisant les potentialités du bien grâce à des préconisations architecturales et d'aménagement intérieur, et en intégrant une réflexion sur la rénovation énergétique et les travaux d'adaptation à la perte d'autonomie. »[7]

## *Dispositif Rénov+ et Adapt+ porté par l'Espace Habitat Conseil*

L'espace Habitat Conseil du Grand Chalon porte, depuis le 1er janvier 2018, de nouveaux dispositifs d'aides financières sur les thématiques de la rénovation énergétique et de l'adaptation. Ainsi, le dispositif ADAPT+ est destiné aux personnes de plus de 70 ans et dépassant jusqu'à deux fois les plafonds de ressources de l'ANAH. Le but de la démarche est de mettre à disposition un bureau d'étude pour réaliser des travaux d'accessibilité ou d'amélioration de leur vie quotidienne (mobilité, prévention des chutes, etc.). Cette aide correspond à 25% du montant HT des travaux dans la limite de 1500 €.

Le public concerné par le dispositif Renov + sont les propriétaires occupants d'une maison individuelle construite avant les années 1990 sur le périmètre du Grand Chalon. L'objectif de ce dispositif est d'aider les propriétaires occupants qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique afin d'améliorer leur confort et de faire des économies. Le montant des aides plafonne à 4000€.

[7] *Extrait de l'appel à projet publié le 15 mai 2018 par l'Espace Habitat Conseil du Grand Chalon*

*Au regard de ces différents éléments, l'action en direction de l'amélioration du parc, aussi bien en ce qui concerne la lutte contre la précarité énergétique que la lutte contre l'habitat indigne, est un enjeu important.*

*Une vigilance particulière est nécessaire pour les copropriétés identifiées comme « à risque ».*

## 2.4 La problématique des centres-bourgs

Au-delà de ces chiffres, **plusieurs centres-bourgs du territoire connaissent des problématiques de manque d'attractivité** et par conséquent de développement de la vacance. En effet, ces espaces cumulent généralement plusieurs difficultés : stationnement et circulation difficile mais obligation de disposer d'une voiture, manque de luminosité et vis-à-vis dû à la forte densité, etc. Il semble donc exister une **préférence des ménages pour le choix de l'habitat récent pavillonnaire** tendant à vider les centres villes.

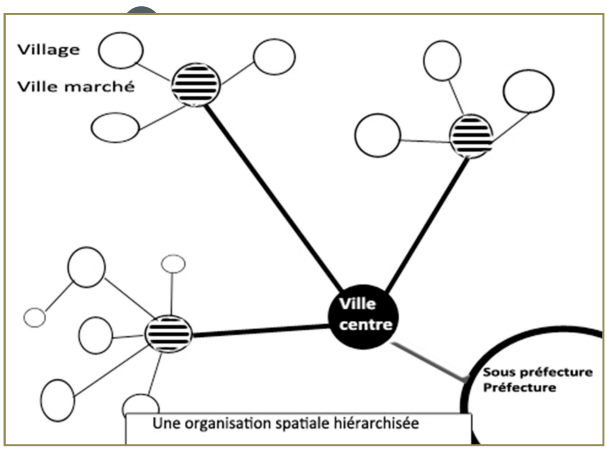


Les centres bourgs, conçus souvent dès le Moyen-Âge et remaniés progressivement au cours des siècles au regard des besoins, ont stoppé toute évolution depuis l'après-guerre et conservé de fait un tissu urbain historique. Souvent, la qualité du bâti est indiscutable et sans doute son maintien en l'état peut-il être en grande partie attribué à la déprise. Le manque d'attractivité ayant généré une baisse de valorisation des espaces fonciers, le développement du logement s'est reporté sur les franges urbaines (jardins, espaces agricoles de proximité). Les logements des centres bourgs souvent vétustes ont été délaissés au profit de villas plus contemporaines construites encore très récemment en immédiate périphérie.

Paradoxalement, ce repli – parfois relatif – des centres participera sans doute à leur nouvelle dynamique. La richesse patrimoniale - lorsqu'elle existe – devient ressource économique et le « cachet » des centres peut devenir un vecteur de « valeur résidentielle ».

**La richesse patrimoniale des centres, vecteur de « valeur résidentielle ».**

Pour parvenir à inverser cette tendance de déprise et rendre aux centres bourgs une partie de leur dynamique passée, le développement de l'habitat est un enjeu majeur puisqu'il conditionnera les besoins en matière d'équipements (maintien des classes d'école, occupation des espaces publics) mais également la dynamique commerciale (commerces de proximité et services) qui sont désormais concentrés dans les polarités urbaines. La requalification des centre -bourgs anciens à partir de la dynamique résidentielle sera d'autant plus aisée que les besoins en nombre de logements seront marqués. La proximité des bassins d'emplois facilite l'entreprise de requalification lorsqu'elle s'accompagne d'une remise à niveau des bâtiments dans leurs conditions d'habitabilité actuelle.

Dans les secteurs plus ruraux et plus précisément ceux excentrés, la requalification supposera une double intervention, celle attachée à la qualité résidentielle d'une part mais surtout son lien avec un environnement économique.

### 2.4.1 L'inadéquation aux modes de vie actuels :

Dans la quasi-totalité des cas, les centres-bourgs ont conservé une morphologie urbaine traditionnelle. Les parcelles de support sont très réduites, les bâtis sont alignés en front de rue et resserrés. Les modes constructifs anciens ont privilégié la protection contre les intempéries (froid ou chaleur) en densifiant le bâti. Les rez-de-chaussée occupés autrefois par des commerces ou locaux artisanaux sont étroits et les deux ou trois niveaux qui les surplombent offrent des logements sans ascenseur.

**Des réticences récurrentes : taille et composition des logements, défaut d'éclairement, d'accessibilité et d'extérieur.**

Enfin les espaces publics sont généralement restés très minéraux, la qualité de l'environnement naturel jointe à l'existence passée de jardins de périphérie, ayant longtemps fourni une composante subsidiaire ; les deux richesses – celle environnementale et celle patrimoniale – se côtoient sans beaucoup « inter-changer ». De plus, les voies d'accès ne sont pas dimensionnées pour l'accueil des véhicules.

Les réticences récurrentes opposées à l'occupation de logements en centre ancien peuvent se résumer comme suit :

- La taille et la composition des logements : étroitesse du bâti ou au contraire bâtiments trop importants à requalifier ;
- Le défaut d'éclairement : la densité des bâtis et l'étroitesse des rues et ruelles nuisent au bon ensoleillement ;
- Le manque d'espaces jardins » : absence de balcons, terrasses et jardins ;
- Le défaut d'accessibilité (en partie privative comme dans les espaces publics).

### 2.4.2 Le foncier :

**L'exiguïté parcellaire est un frein, tout comme la dureté foncière.**

L'exiguïté parcellaire est un frein à la requalification des logements (ou commerces) existants. La mise en valeur des bourgs suppose, en conséquence, des actions de remembrement du foncier que les particuliers engagent rarement.

### 2.4.3 La mobilisation foncière :

La dureté foncière, c'est-à-dire la difficulté à mobiliser le foncier, qu'il soit bâti ou non bâti, est un frein à la production de logements. La dureté foncière qui transparaît dans l'enquête menée auprès des communes n'est pas le fait d'une carence de biens comme cela peut être le cas dans les métropoles, mais plutôt de décisions privées qui peuvent être de plusieurs ordres :

- Les propriétaires vivant sur place s 'opposent à la cession de leur bien ;

- Les propriétaires envisagent un prix de cession incompatible avec la réalité économique des projets envisagés ;
- Les propriétaires restent absents, contraints par des indivisions complexes.

### 2.4.4 Les coûts de réhabilitation du tissu ancien :

Il convient de considérer la nécessaire évolution du parc de logements anciens et inadaptés aux attentes actuelles en termes d'efficacité énergétique et de confort, sous peine de voir ce parc ancien « décrocher » davantage encore par rapport au parc bénéficiant des normes actuelles.

Le coût de la réhabilitation du patrimoine ancien est notablement supérieur au coût de la construction neuve, ce qui complexifie les opérations de restructuration (valeurs allant du simple au double selon les qualités des prestations et le niveau des exigences de l'Architecte des Bâtiments de France en secteur protégé).

**Le coût de la réhabilitation du patrimoine ancien est notablement supérieur au coût de la construction neuve.**

## 2.5 Les protections légales du patrimoine

De nombreuses communes sont concernées par les mesures de protection des Monuments Historiques et les périmètres d'intervention (sur mesure ou étendus dans un rayon de 500 m autour de chaque bâtiment inscrit ou classé). Ces ensembles protégés sont regroupés dans les centres bourgs.

Il s'ensuit un surenchérissement des travaux de requalification, mais les préconisations de mise en œuvre opérationnelles montreront que ce classement peut également aider à un regain de dynamisme

Par conséquent, cette vacance structurelle est un véritable enjeu pour le territoire afin de répondre aux besoins et aux attentes des ménages, pour faciliter leur installation sur l'ensemble du Grand Chalon, et limiter la spécialisation du territoire pour pouvoir attirer de nouveaux habitants. Elle représente un potentiel de développement sans consommation foncière, en intervenant sur la reconquête de ce parc, notamment en centre-bourg.

**Les enjeux en termes d'habitat :**

- La production neuve comme outil de rééquilibrage de l'offre résidentielle et du peuplement
- Diversifier les formes urbaines en développant davantage le collectif, afin de limiter les spécificités de peuplement
- Anticiper le renouvellement du peuplement des lotissements des années 70 et la libération progressive de grands logements individuels induits par le vieillissement de la population : autant d'opportunités de maitrise foncière publique
- Une action forte à poursuivre en direction de l'amélioration du parc privé sur l'ensemble du parc : lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne dans le parc privé

- Prendre en compte la problématique du centre ancien de Chalon-sur-Saône, en lien avec les dispositifs existants
- Mobiliser le parc vacant afin de limiter la consommation foncière et développer le locatif
- Développer une approche opérationnelle sur la question des centres-anciens / centres bourgs

# 3 LA PRODUCTION DE LOGEMENTS

## 3.1 Une dynamique de construction en potentiel ralentissement

### 3.1.1 Un ralentissement de la construction sur le Grand Chalon depuis 2010

**285 logements mis en chantier par an sur la période 2011-2016 avec une tendance à la baisse depuis 2011.**

Au total entre 2011 et 2016, près de 1 750 logements ont été mis en chantier sur l'ensemble du Grand Chalon Or depuis la crise de 2008, la production de logements sur Le Grand Chalon a nettement diminué, passant de 347 logements en 2011 à 183 logements produits en 2016 (année la plus basse). En moyenne, on recense 285 logements commencés par an entre 2011 et 2016.

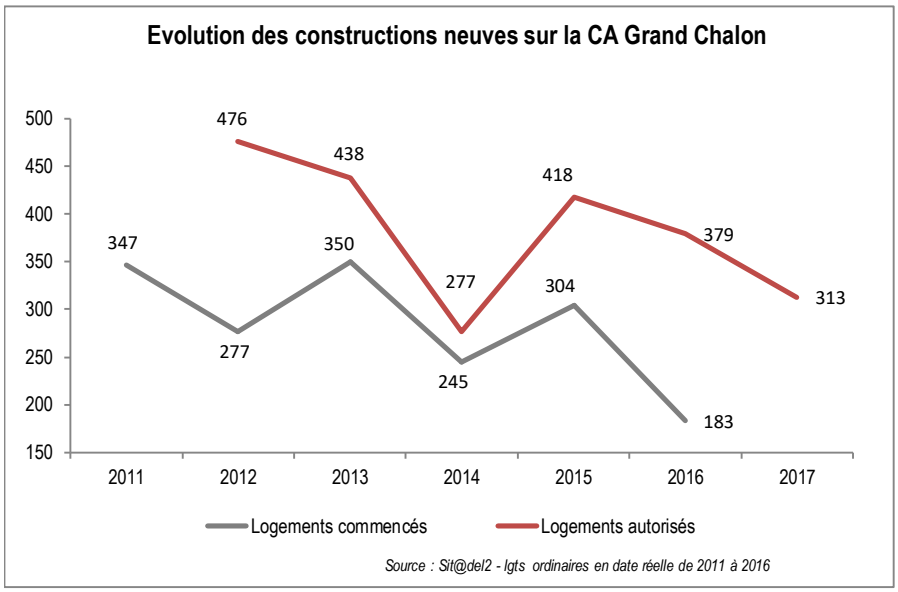

Le centre urbain a été plus fortement marqué par cette baisse de construction neuve, puisque la production y est passée de près de 127 logements en 2011 à 40 en 2016. La baisse du nombre de mises en en chantier sur la ville-centre se couple cependant, sur la période, avec une hausse du nombre d'autorisations délivrées. Dès 2012, la courbe des autorisations est supérieure à celle des logements commencés. Or l'écart entre le nombre d'autorisations et de mises en chantiers s'accroit depuis 2014. Ce constat marque une possible surestimation de la capacité d'absorption du marché local par les opérateurs. En effet, un décalage entre l'autorisation (permis de construire accordé) et la réalisation des logements est observé, qui peut traduire des commercialisations difficiles (marché de la promotion immobilière) ou un temps de réalisation plus longs éventuellement lié à des conditions d'accès au crédit plus complexes. Cependant, cette tendance semble se résorber car depuis 2017, les acteurs du territoire observent une reprise du nombre de constructions sur le territoire.

**Depuis 2017, les acteurs observent une reprise du nombre de constructions.**

*Des élus évoquent certaines difficultés pour construire, notamment lorsqu'il s'agit d'un secteur assujetti aux préconisations de l'Architecte des bâtiments de France (ABF) - blocages à la fois dans la construction neuve et également sur des travaux d'isolation.*

*Des chiffres sur la dynamique de construction à nuancer sur certaines communes qui constatent une reprise de la dynamique et l'arrivée de population, notamment depuis 2017.*

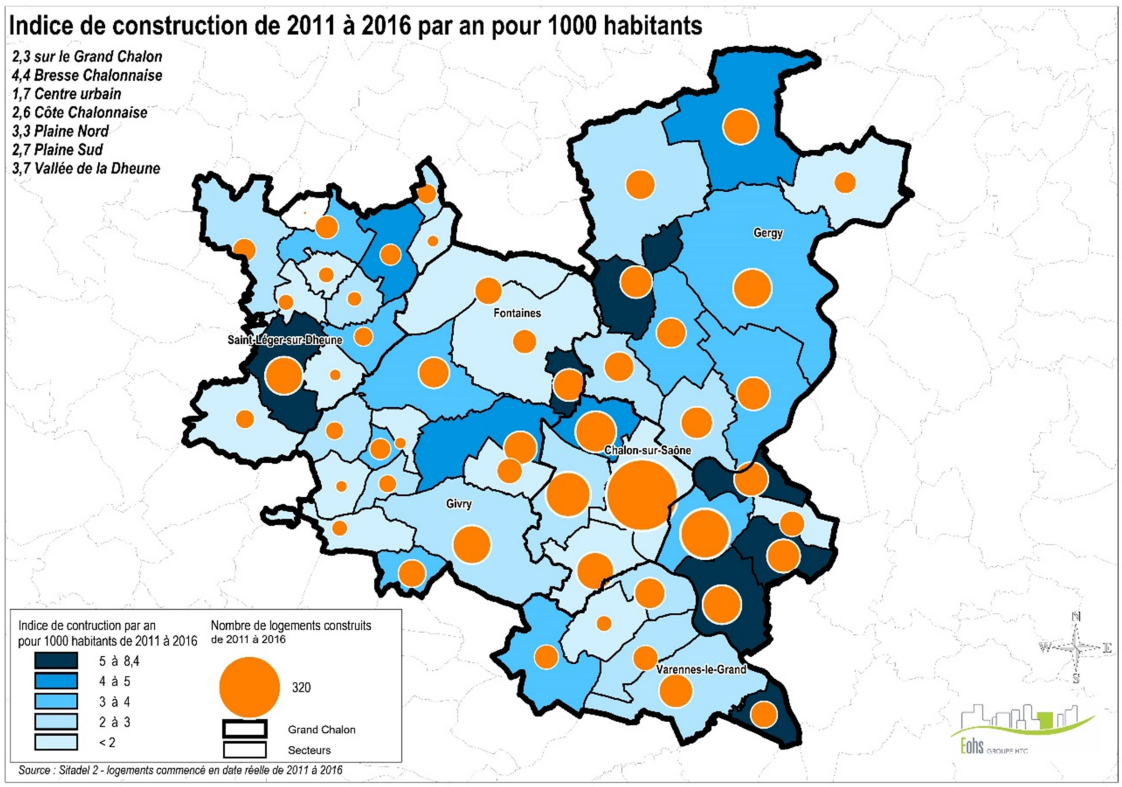

## 3.2 Une production de logements polarisée par le Centre Urbain

L'**indice de construction entre 2011 et 2016 est de 2,3 logements construits par an** pour 1 000 habitants[8]. L'indice de production est légèrement plus élevé au sein du Grand Chalon qu'en moyenne en Saône-et-Loire (2 logts. / 1000 hbts).

**De fortes disparités entre les différents secteurs, illustrant la dynamique démographique.**

La cartographie de l'indice de construction pointe d'une part de fortes disparités entre les différents secteurs et recoupe celle illustrant la dynamique démographique. Ainsi, on retrouve des indices plus élevés sur le secteur de la Bresse Chalonnaise (4,3) et dans une moindre mesure le secteur Plaine Nord (3,3). On note également un indice important sur la commune de Saint-Léger-sur-Dheune (5,9).

A l'inverse, cette dynamique est nettement plus faible sur les communes du centre urbain avec un indice de 1,7.

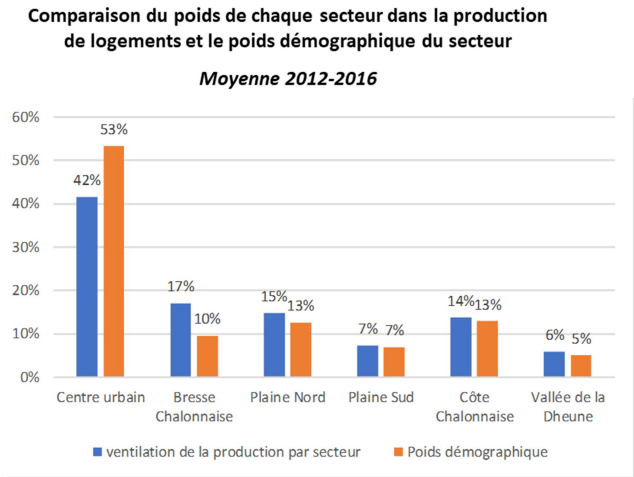


**Une dynamique de construction forte en Bresse chalonnaise.**

La production de logements neufs et assimilés (acquisition-amélioration) reste, sur chaque secteur, globalement cohérente avec le poids démographique de chacun d'eux.

Le secteur Centre Urbain polarise 42% de la production de logements enregistrée sur la Communauté d'Agglomération entre 2012 et 2016, en lien avec un tissu plus urbain et une densité de population supérieure (53% de la population totale de la CA).

**Une production de logements neufs et assimilés globalement cohérente avec le poids démographique des secteurs Plaines nord et sud, côte chalonnaise et vallée de la Dheune.**

Seul le secteur de la Bresse Chalonnaise, qui regroupe 10% de la population totale de la communauté d'agglomération, se positionne en suractivité avec 17% de la production de logements enregistrée entre 2012 et 2016.

*Afin d'être conforme avec les orientations portées par le SCOT, la politique communautaire de l'habitat poursuit le recentrage de la production sur les communes de polarités. Sur le reste du territoire, l'enjeu est davantage de modérer et d'encadrer au mieux le développement de l'offre nouvelle, avec une production à minima pour maintenir une stabilité démographique, tout en priorisant la résorption du parc vacant lorsqu'il existe.*

[8] A l'échelle nationale, on considère qu'une dynamique de 5 logements par an pour 1 000 habitants permet un maintien de la population sur un territoire donné. Il convient cependant de considérer cet indice avec prudence sur les plus petites communes, car même un faible nombre de logements autorisés peut engendrer un indice très fort. A titre d'exemple, 1 logement autorisé par an pour une commune de 100 habitants aboutit à un indice de 10, pouvant être analysé comme un très fort développement, ce qui ne sera pas nécessairement le cas sur cette commune.

*La stratégie de rééquilibre de la production devra donc passer par un bon calibrage des besoins mais aussi, dans un objectif de renforcement des centralités, par un travail sur l'attractivité de l'offre existante et les moyens de maintenir la population locale.*

### 3.2.1 Zoom sur le phénomène de division parcellaire

*Une des raisons expliquant la forte dynamique observée sur certaines communes attractives est celle de la division parcellaire, phénomène de plus en plus prégnant. Si pour certains élus, cela a permis de densifier davantage les villes et de constituer une réponse à l'étalement urbain, d'autres le considèrent comme une véritable problématique, et ce pour deux motifs :*

*- Le premier – que l'on peut qualifier de « comptable » - concerne les communes SRU : la construction de logements privés par la division parcellaire ne fait que creuser le déficit en logements locatifs aidés ;*

*- Le deuxième plus « qualitatif » : ce phénomène a des conséquences négatives générant une organisation urbaine parfois peu esthétique : problématique de stationnement, de réseaux et voirie, conflits entre riverains ;*

*La problématique réside plus dans la façon dont est effectuée la division foncière et des conséquences qu'elle engendre que dans le procédé en lui-même qui apporte une réponse à l'étalement urbain.*

**Des perceptions contrastées. Des divisions à encadrer et à accompagner.**

La division parcellaire concerne la quasi-totalité des communes, dont le parc de logements existant est constitué, en grande partie, par de l'habitat pavillonnaire.

La division parcellaire s'explique par le mode de développement historique local. Le caractère rural du secteur a autorisé l'implantation à moindre coût de logements initialement destinés aux enfants, proches, descendants de propriétaires fonciers ruraux dont les terrains originellement agricoles ont été sous exploités à compter des années de développement de la mécanisation.

Ce phénomène a eu pour avantages :

- Pour les particuliers :
  - Une évidente économie de projet, la part foncière de la construction étant le plus souvent réduite a minima, ou son prix échelonné dans le temps ;
  - Une mise en compatibilité avec les capacités de financement : l'emprunt bancaire ne portant que sur la construction.
- Pour les collectivités :
  - Le maintien dans la commune des plus jeunes ;
  - L'accueil de familles.

**La division parcellaire concerne la quasi-totalité des communes.**

Les particuliers n'ont pas ressenti les effets négatifs de ce mode d'installation qu'ils plébiscitent encore, mais les territoires communaux en sont aujourd'hui marqués. Que les divisions parcellaires aient été « intégrées » ou non, la consommation foncière et l'étirement des communes le long des voies de communication notamment se sont accrus.

La promulgation de la loi ALUR en 2015 participe au renforcement du phénomène de division. L'intention, louable, consiste à accroître les densités aux fins de limiter la consommation foncière. La suppression des surfaces minimales de parcelles et des coefficients d'occupation des sols dans les documents d'urbanisme participe, certes, au renforcement des densités, mais, selon les communes, cette opportunité est diversement perçue.

| | Avantages | Inconvénients |
|---|---|---|
| Pour les particuliers | - Vendeurs :<br>o Maintien sur site de propriétaires de parcelles trop importantes, répartition des taxes et des frais d'entretien ;<br>o Valorisation patrimoniale.<br>- Acquéreurs :<br>o Parcelles réduites, prix abordables ;<br>o Adéquation des parcelles aux capacités de financement (comme ce fut le cas historiquement). | - Promiscuité parfois mal gérée<br>- Evolution des prix<br>Surenchérissement progressif des charges foncières compte-tenu de la rareté du produit en « lot libre » pourtant plébiscité en zone « non tendue » |
| Pour les collectivités | Pour certaines communes rurales, moyen (unique) de renouvellement du parc de logements | Pour les communes concernées par la loi SRU : déséquilibre difficilement quantifiable et prévisible des taux de mixité.<br>Pour l'ensemble des communes :<br>Hausse non négligeable des coûts de fonctionnement des infrastructures (réseaux, voiries, entretien) notamment dans les extensions de hameaux ;<br>Risque de déstructuration du tissu urbain. |

**La consommation foncière et l'étirement des communes le long des voies de communication se sont accrus.**

Le phénomène de division foncière est d'autant plus marqué que les parcelles individuelles préexistantes sont importantes en surface et que l'on se rapproche des centres urbains denses.

*Le phénomène de division parcellaire, en l'état des textes, semble devoir perdurer : un des enjeux consistera à exploiter et encadrer au mieux cette dynamique.*

## 3.3 Une dynamique soutenue par la production de logements individuels

Parmi ces 1 740 logements commencés sur la période 2011-2016, les logements individuels (purs et groupés[9]) sont davantage développés que les logements collectifs. Entre 2011 et 2016, l'individuel représentait 70% de la production. Pour les secteurs de la Plaine Nord et de la Côte Chalonnaise cette proportion atteint plus de 95%. A l'inverse, à l'échelle de l'agglomération 30% des logements commencés ont été réalisés en collectif dont 75% au sein de la ville-centre.

**70% de production de logements individuels entre 2011 et 2016.**

L'individuel est de fait privilégié en périphérie (propriétaires occupants) alors que le collectif est réalisé dans la ville-centre (locataires tous parcs confondus).

Naturellement, les secteurs regroupant des communes urbaines voient leur production de logements se réaliser davantage en collectif. Néanmoins, en 2015, 73% des logements produits concernaient de l'individuel groupé ou pur (lotissement et diffus) surtout dans les secteurs ruraux.

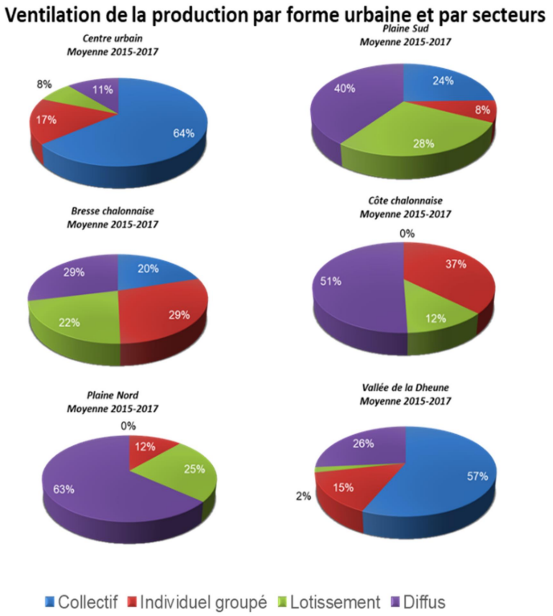


Cette forme de développement de l'habitat, fortement consommatrice d'espace, induit des coûts directs ou indirects pour les collectivités :

- Nécessité d'adapter, de créer et d'entretenir des infrastructures routières,
- Difficulté à proposer une offre de transport,
- Nécessité d'adapter, de créer les réseaux (eau potable, assainissement, etc.).

**Induisant des coûts importants pour les collectivités, en termes de voirie et réseaux.**

*Les entretiens menés dans le cadre du diagnostic montrent qu'en secteur périurbain voire rural, les ménages désireux de s'installer sont en quête d'un idéal individuel qui leur permette de jouir du cadre de vie qui leur est offert. En dehors des secteurs les plus urbains, la question de l'acceptabilité de la densité vis-à-vis du « profil village » alimente un discours de rejets des formes d'habitat plus dense, tant en collectif qu'en individuel.*

### 3.3.1 Un objectif de production de logements atteint grâce à la production en individuel

Le précédent PLH fixait l'objectif de production à 235 logements / an sur la période 2013-2018. Formalisé sur un périmètre de 39 communes, il visait la

[9] La différence entre l'individuel pur et l'individuel groupé se définit par le nombre de logement par permis. Le premier concerne un logement par permis alors que le second a fait l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.

réalisation, chaque année, de 106 logements collectifs, 59 logements en individuel groupé et 70 logements en individuel pur.

Sur la période 2011 – 2016 (équivalente à 6 ans), la production à l'échelle des 39 communes a été de 271 logements / an en moyenne. Un objectif global atteint essentiellement par la production en individuel pur. En effet, 153 logements ont été produits annuellement sur cette forme urbaine mais l'individuel groupé et le collectif marquent un retrait par rapport à l'objectif (respectivement 37 et 81 logements / an).

**Comparaison des objectifs de production de logements du précédent PLH avec la production en logements entre 2011 et 2016**

**CA Le Grand Chalon**

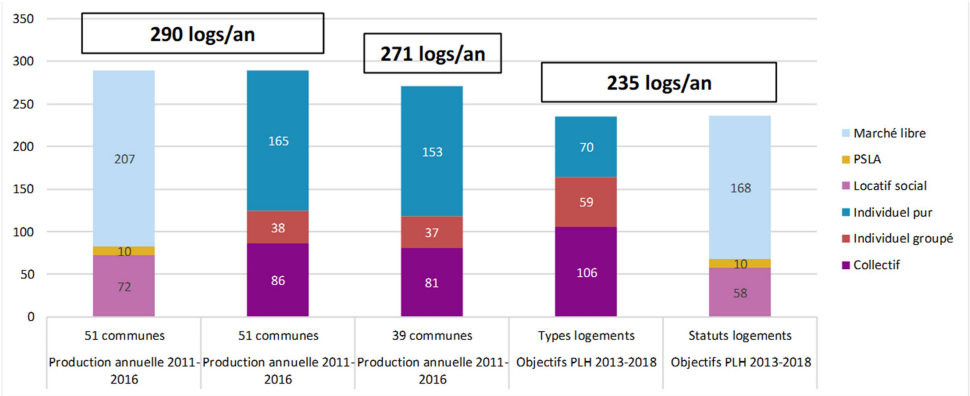


*Source : données Sitadel retravaillées par Adequation + PLH du Grand Chalon 2013-2018 (39 communes)*

**L'individuel groupé et le collectif restent en retrait par rapport à l'objectif.**

Sur le périmètre actuel du Grand Chalon, à 51 communes, la production annuelle atteint 290 logements sur la même période. Seulement, si 165 logements en individuel pur sont produits chaque année, l'individuel groupé et le collectif restent en retrait par rapport à l'objectif (respectivement 38 et 86 logements / an).

En matière de financements de logements sociaux ordinaires, le Grand Chalon atteint 31% des objectifs fixés dans le cadre du précédent PLH.

**L'opportunité du développement de formes d'habitat intermédiaire.**

*En lien avec les prescriptions du SCoT et aux vues des éléments de diagnostic, il existe un enjeu fort de lutte contre l'étalement urbain, de densification et de diversification des formes urbaines.*

*Il s'agit de construire plus compact, en changeant de forme (la maison individuelle génère notamment de nombreux conflits de voisinages). Les formes d'habitat intermédiaire, c'est-à-dire le groupement de logements superposés avec accès individualisés et extérieurs privatifs, permettent de préserver l'identité des territoires (densité des villages, architecture réfléchie en lien avec l'identité existante) et de préserver les espaces agricoles qui contribuent à la qualité du cadre de vie.*

*Les formes d'habitat intermédiaire peuvent ainsi répondre aux attentes de certains ménages et ainsi combler des chainons manquants aux parcours résidentiels (jeunes ménages et personnes âgées). Elles peuvent offrir une meilleure qualité que le lotissement développé depuis les années 1980, favoriser le « vivre ensemble », tout en maintenant l'intimité que chacun recherche. L'acceptabilité des formes*

*intermédiaires semble passer par une évolution progressive vers des formes plus denses (un R+2 en habitat intermédiaire semble être la limite acceptable) et des actions de sensibilisation/concertation.*

***Les enjeux en termes d'habitat :***

- Maintenir un développement dynamique en cohérence avec les projections du PLH et du SCoT du Chalonnais
- Poursuivre la réorientation de la production vers les polarités
- Développer une stratégie foncière, afin de passer d'une logique « d'opportunité » à une logique « organisée » du territoire
- Soutenir et encadrer au mieux le phénomène de division parcellaire
- Optimiser la ressource et la consommation foncière induite par le développement à venir en diversifiant les formes urbaines et en recherchant une meilleure densité

# 4 ENJEUX SUR LES DIFFERENTS MARCHES DU LOGEMENT

## 4.1 Le marché locatif

### 4.1.1 Une offre locative libre peu renouvelée et des niveaux de loyer bas

L'offre locative libre est polarisée par les communes urbaines du centre de l'agglomération : Chalon-sur-Saône et sa première couronne.

**L'offre locative privée s'est faiblement renouvelée.**

En lien avec l'activité atone du marché de la promotion immobilière, l'offre locative privée s'est faiblement renouvelée sur la dernière période, contribuant à maintenir des niveaux de loyer peu élevés : autour de 8 €/m² hors charges, hors stationnement à Chalon-sur-Saône et sur le cœur d'agglomération et à moins de 7 €/m² sur les territoires périphériques.

**Loyers €/m² moyen observés sur le marché**

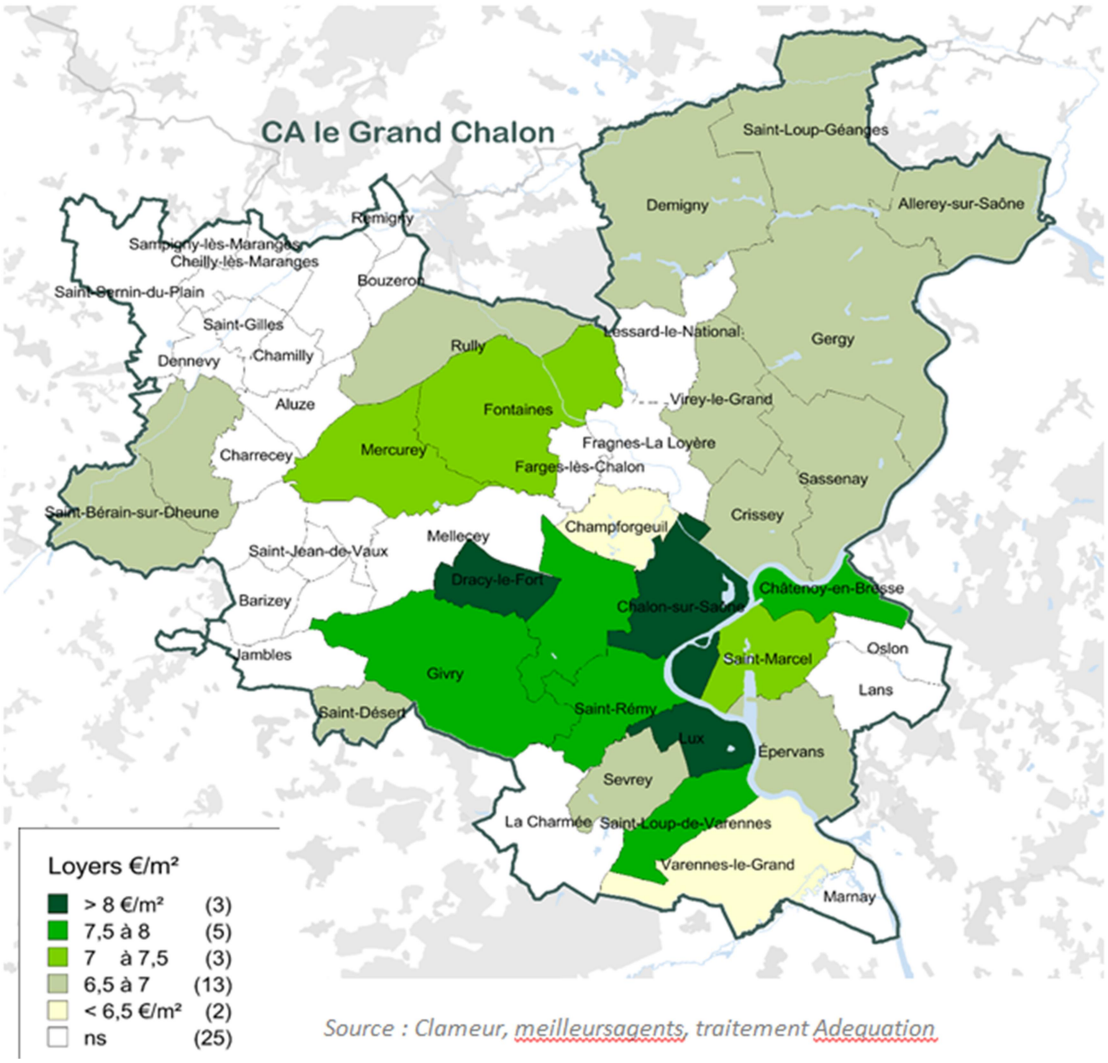


*Source : Clameur, meilleursagents, traitement Adequation*

## 4.2 Un territoire bien doté en logement locatifs sociaux mais fortement concentrés

Au 1er janvier 2017, Le Grand Chalon compte 12 407 logements sociaux à la location (source SRU 2017), soit environ 1 logement sur 5, répartis sur l'ensemble des communes. L'essentiel du parc social se situe dans la ville-centre (75% du parc intercommunal pour 45% des résidences principales) ; alors que les autres secteurs concentrent entre 1 et 5% du parc locatif social. Après Chalon-sur-Saône (8 997 logements locatifs sociaux -LLS), le parc locatif social se retrouve à Saint-Rémy (781 LLS), à Saint-Marcel (561 LLS) et à Châtenoy-le-Royal (475 LLS). Par ailleurs, 10 communes ne proposent aucun logement social public.

**12 407 logements sociaux à la location au 1er janvier 2017, essentiellement situés à Chalon-sur-Saône.**

Au total 4 136 logements sociaux, soit 42% du parc de l'agglomération, sont situés en quartier prioritaire politique de la Ville. A l'échelle de la ville de Chalon-sur-Saône, le taux de logements locatifs sociaux est de 34%[10].

**10 communes sans logement social public.**

*Les communes au profil plus rural disposent d'un parc communal qui a son utilité et est complémentaire au parc HLM. Il apporte une diversification de l'offre dans des secteurs où le parc des propriétaires occupants domine. Ce parc répond à une demande locale, les occupants (public fragile de retraités ou de ménages bénéficiant de minima sociaux) étant le plus souvent originaires de la commune ou des communes voisines. Ces logements communaux, lorsqu'ils sont rénovés, se louent relativement bien.*

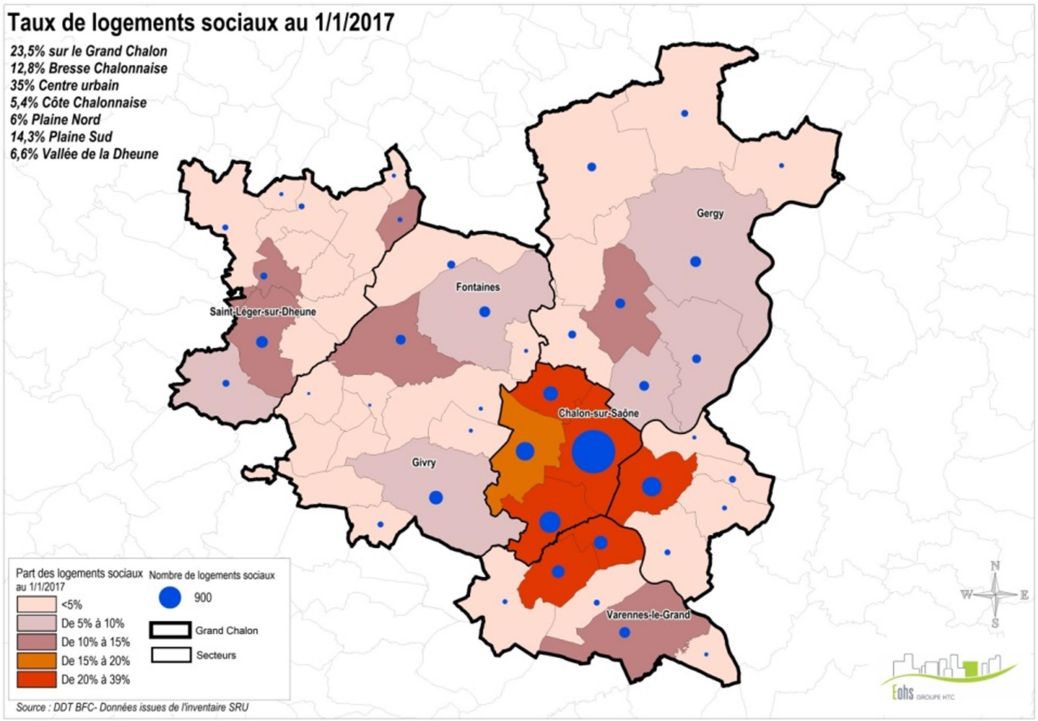


*Un enjeu de rééquilibrage de l'offre se dessine dans l'intercommunalité afin de permettre aux ménages modestes mais également à ceux en début ou en fin de parcours résidentiel d'avoir un accès au logement sur l'ensemble du territoire.*

[10] *Source : RPLS 2017*

### 4.2.1 En 2017, cinq communes de l'agglomération sont soumises à l'inventaire SRU[11]

**L'objectif SRU est atteint à Chalon-sur-Saône, Saint-Marcel et Saint-Rémy.**

Sur le territoire du Grand Chalon, 5 communes sont concernées par la règlementation SRU. Deux d'entre elles (Châtenoy-le-Royal et Givry) sont déficitaires et ont un objectif de 20 % de logements locatifs sociaux à atteindre d'ici 2025 car elles sont situées dans une zone *moyennement tendue.* En effet, le ratio entre le nombre de demandes de logements sociaux par rapport au nombre d'emménagements annuels, hors mutations internes, s'élève à 1.96 sur l'agglomération et ne justifie pas un effort supplémentaire en termes d'objectifs (**Décret n° 2017-840 du 5 mai 2017)**.

Si le taux des logements locatifs sociaux sur la commune de Chalon-sur-Saône, Saint-Marcel et Saint-Rémy sont au-dessus du seuil de 20%, Châtenoy-le-Royal et Givry sont déficitaires.

A Châtenoy-le-Royal, le taux de logement sociaux est de 17.5% (SRU 2017) soit 67 logements sociaux manquants. A Givry, le taux de logement sociaux en 2017 est de 9.5% soit 185 logements locatifs sociaux manquants. La **loi Égalité et** Citoyenneté du 27 janvier 2017 a révisé les conditions d'exemption des communes du dispositif SRU. Ces deux communes déficitaires, identifiées par l'inventaire SRU, ont été exemptées de ces objectifs de productions de logements sociaux pour les années 2018 et 2019.

**A relever, la diversité du parc de logements des communes non SRU de Champforgeuil, Lux et Sevrey.**

| Inventaire SRU au 1er janvier 2017 | | | |
|---|---|---|---|
| **Communes soumises à l'inventaire** | **Nombre de logements locatifs sociaux** | **Part de logements locatifs sociaux** | **Déficit en logements sociaux** |
| Saint-Marcel | 561 | 20,7% | 0 |
| Chalon-sur-Saône | 8997 | 38,6% | 0 |
| Châtenoy-le-Royal | 475 | 17,5% | 67 |
| Saint-Rémy | 781 | 27,4% | 0 |
| Givry | 165 | 9,4% | 185 |
| **Grand Chalon** | **12 407** | **23,50%** | **-** |

La mesure relative à l'application de la loi SRU aux communes soumises pour la première fois (art.132)

- Les communes soumises pour la première fois aux obligations de production de logements sociaux de la loi SRU à compter du 1er janvier 2015 disposent de 5 périodes triennales pleines pour atteindre le taux légal, de 25% ou 20% de logement social selon les cas.

[11] Selon l'article 55 de la loi SRU, les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à des agglomérations ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants doivent ainsi disposer de 20 % de logement social, en regard des résidences principales, d'ici 2025

- Le rythme de rattrapage est fixé comme suit : les objectifs triennaux seront, pour la première période, de 20% des logements sociaux à réaliser, puis 25% (période 2), 33% (période 3), 50% (période 4) et 100% (période 5).

- En cohérence, la disposition permettant d'accorder à ces communes **une période triennale supplémentaire après avis de la commission nationale SRU** (article L.302-9-1-1 du CCH) est supprimée.

**Seulement 17% de T1-T2, dont les ¾ localisés à Chalon-sur-Saône.**

### 4.2.2 Une faible part de logements de petite taille

Plus des trois quarts des logements sociaux du Grand Chalon sont des T3-T4 et seulement 7% de T5 et + et 17% de T1-T2.

A savoir que **parmi ces petits logements, 73% sont situés à Chalon-sur-Saône**. Dans les communes périphériques, le parc social présente un profil plus familial. Les grands logements sont davantage représentés avec 42% de T4 ou plus sur les secteurs de la Bresse Chalonnaise et de la Vallée de la Dheune. A noter que la part des petites typologies est relativement importante sur le secteur de de la Côte Chalonnaise (27%), bien que les volumes soient faibles.

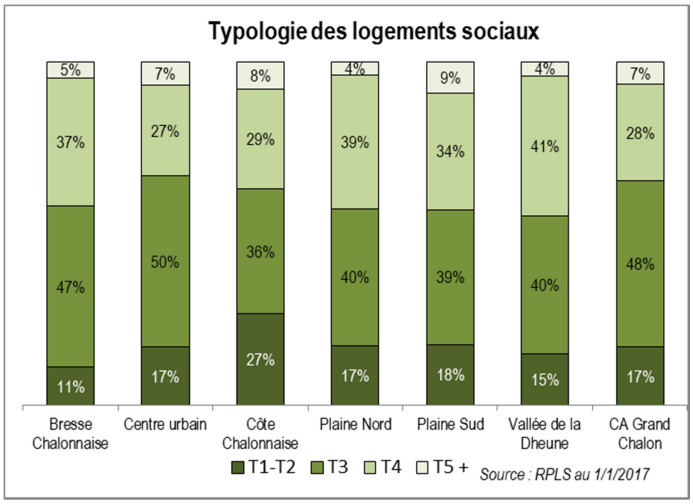


### 4.2.3 Une forte mobilité au sein du parc social

**Un taux de vacance relativement important, notamment à Chalon-sur-Saône.**

**Le taux de vacance sur le parc social du Grand Chalon est relativement important et s'élève à 7% (soit 698 logements) en 201,** contre 3% au niveau national. A l'échelle des communes SRU, on note peu de variations et les taux restent bas, à l'exception de la commune de Saint-Rémy avec un taux de vacance de 6%.

Possédant la quasi-totalité du parc, Chalon-sur-Saône est davantage confronté aux situations de vacance : 576 logements locatifs sociaux soit 8% de vacance.

Cependant, cette vacance est à mettre en corrélation avec le taux de mobilité existant dans le parc. : **11,3%** (1 113 emménagements en 2016) à l'échelle du Grand Chalon avec **peu de variations selon les communes SRU à l'exception de Givry avec un taux de 17%**.

**Les T1 et les T2 connaissent la plus forte mobilité.**

**Ce sont les T1 et les T2 qui connaissent la plus forte mobilité**, expliquant ainsi une pression de la demande importante sur cette typologie

Ce taux de mobilité fort peut s'expliquer par la qualité, le montant des loyers au m² et le choix de logements plus important en marché détendu

mais aussi par le caractère peu évolutif de l'occupation des petits logements. Les petites typologies attirent plus de ménages en début de parcours résidentiels (étudiants, jeunes actifs) qui occupent leur logement sur des durées plus faibles et accroissent la mobilité bien que ces petites typologies soient moins présentes.

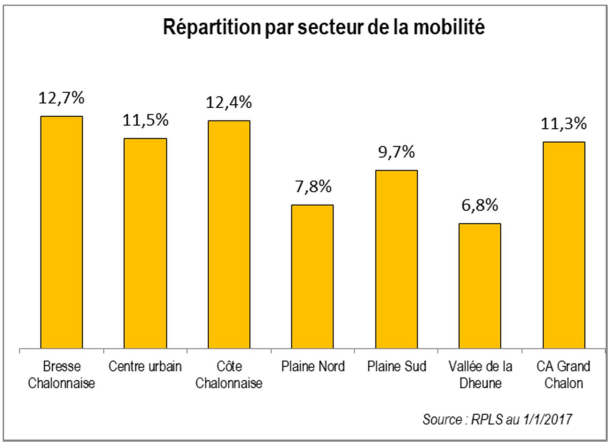


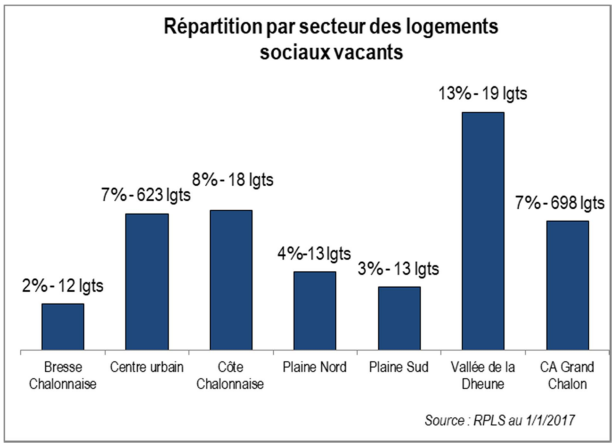


### 4.2.4 Une corrélation entre âge du parc et loyers

**Le loyer moyen du parc public est inférieur de 50% à celui du marché privé.**

Le loyer moyen est de 5,3€/m² sur le Grand Chalon (hors charges), soit inférieur de 50% à celui du marché privé.

Le loyer moyen varie d'un secteur à l'autre, notamment en fonction de l'ancienneté du parc, davantage qu'en raison de la répartition des différents modes de financement. Il est par exemple nettement plus bas à Chalon-sur-Saône (5,15€/m²) que sur les autres communes, en lien avec la présence des QPV qui concentrent l'offre à bas loyers.

**La part des PLS foyer augmente.**

Les loyers sont également un peu plus élevés sur les communes SRU, en lien avec une offre nettement plus récente (6€/m² à Saint-Rémy), et dans les secteurs périphériques, probablement en lien avec une offre pavillonnaire plus importante.

Assez classiquement, le loyer moyen au m² est plus élevé sur les petites typologies (5,79€/m² sur les T1-T2).

**Le parc public de l'agglomération s'est essentiellement développé dans l'après-guerre : la moitié de l'offre a été construite entre 1950 et 1975, constat encore plus marqué à Chalon-sur-Saône (65%).**

A l'inverse le parc social des secteurs de la Bresse Chalonnaise et de la Plaine Nord sont plus récents puisque respectivement 44% et 31% ont été construit après les années 2000. Cette offre plus récente est due sans doute à l'attractivité plus forte de ces communes, y compris sur le marché locatif social.

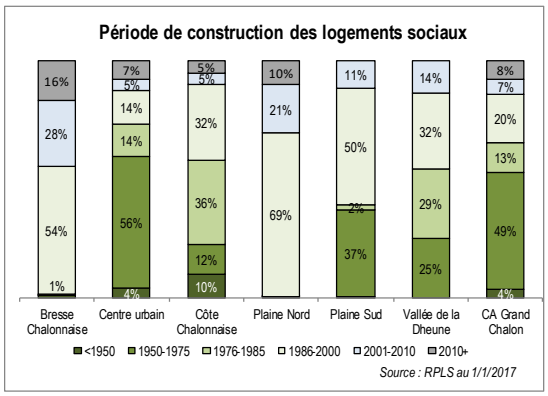


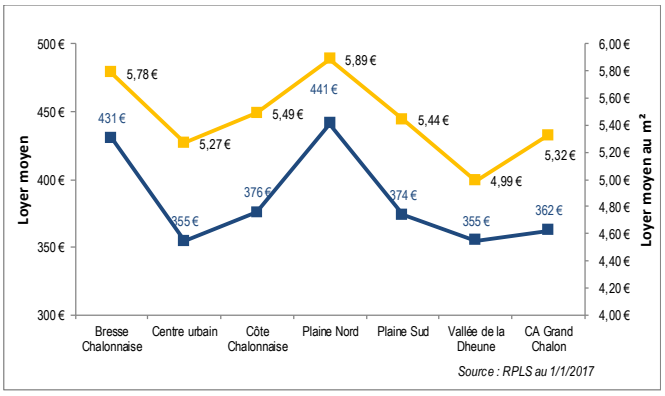


### 4.2.5 Une programmation des logements sociaux en baisse

En moyenne sur le territoire du Grand Chalon, entre 2013 et 2017, 43 logements locatifs sociaux sont financés par an. Cela représente un quart de l'ensemble de la production de logements. On observe une augmentation de la part du PLS foyer dans la programmation. En 2017, 108 logements ont été programmés dont 82% seront réalisés en PLS-foyers[12].

**En moyenne 43 logements locatifs sociaux financés par an.**

Ainsi, si l'on prend uniquement la programmation de logements sociaux dits ordinaires (PLAi, PLUS et PLS), la moyenne annuelle s'élève à 25 logements par an.

**La moitié du parc public a été construit entre 1950 et 1975, représentant 65 % du parc à Chalon-sur-Saône.**

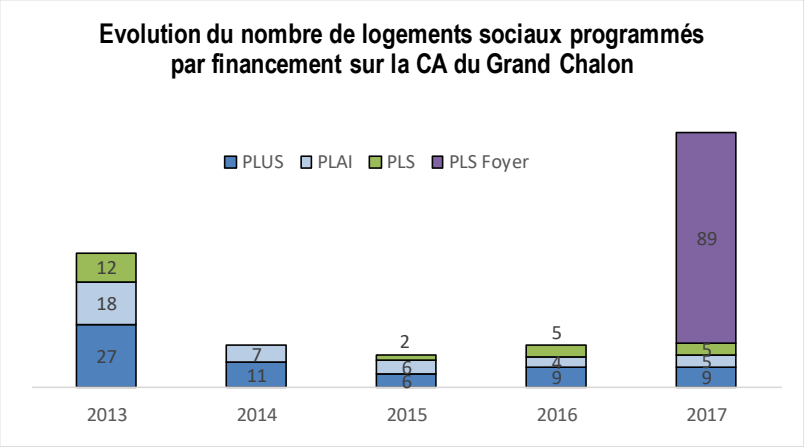


**Les secteurs où le marché est relativement détendu ne sont pas en capacité d'absorber une production trop importante sur un temps court.**

*L'enjeu pour les communes SRU est de maintenir leur effort et leur volontarisme dans le développement de l'offre locative sociale afin de répondre aux obligations légales. Toutefois, il est nécessaire de rappeler que si les obligations de rattrapage SRU, les enjeux de renouvellement du parc et les besoins sociaux incitent à*

[12] DDT 87. Programmation des logements locatifs sociaux, 2016.

*poursuivre la création de nouveaux logements, les secteurs où le marché est relativement détendu ne sont pas en capacité d'absorber une production trop importante sur un temps court ; les différents segments locatifs, réputés complémentaires, entrent en concurrence directe, avec de potentiels effets « siphons » entre un parc neuf et moderne et un parc plus ancien.*

**1,8 demande active pour 1 logement attribué sur l'année 2017.**

## 4.3 Une faible pression de la demande sur le locatif social en lien avec un marché détendu

Fin décembre 2017, 2 341 ménages étaient en attente d'un logement social sur le Grand Chalon. La demande porte essentiellement sur les communes SRU qui concentrent 85% de la demande locative sociale de l'agglomération. Les trois quarts des demandes ont été introduites depuis moins d'une année et 43% sont des demandes de mutation au sein du parc social.

**85 % de la demande locative sociale porte sur les communes SRU.**

**La pression de la demande est peu importante avec 1,8 demande active pour 1 logement attribué dans l'année soit 1 268 attributions réalisées sur l'année 2017** (à titre de comparaison, la pression est de 1,4 sur le département et de 3,7 à l'échelle nationale).

Le ratio entre le nombre de demandes de logements sociaux par rapport au nombre d'emménagements annuels, hors mutations internes[13], s'élève à 1.6 demandes pour une attribution sur le Grand Chalon, illustrant le caractère « détendu » du territoire.

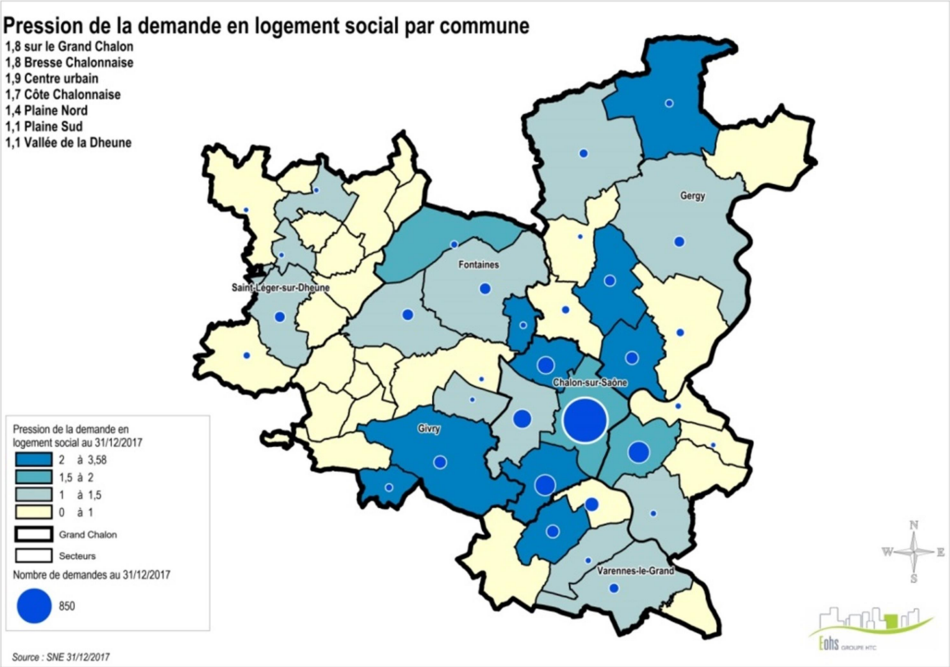


[13] Il s'agit du nouvel indicateur unique mesuré à partir du système national d'enregistrement de la demande de logement social (SNE), pour déterminer les obligations SRU (20 % ou 25 %). En effet, l'article 97 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté vise à redéfinir les conditions d'application territoriale du dispositif résultant de l'article 55 de la loi « solidarité et renouvellement urbains » (SRU), dans le sens d'un recentrage du dispositif sur les territoires agglomérés où la pression sur la demande de logement social est avérée.

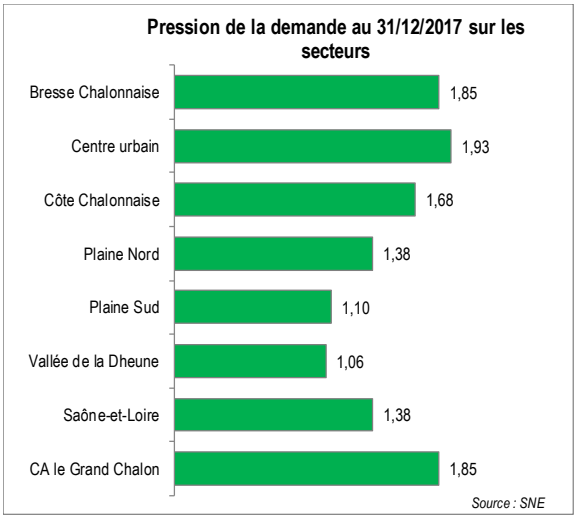


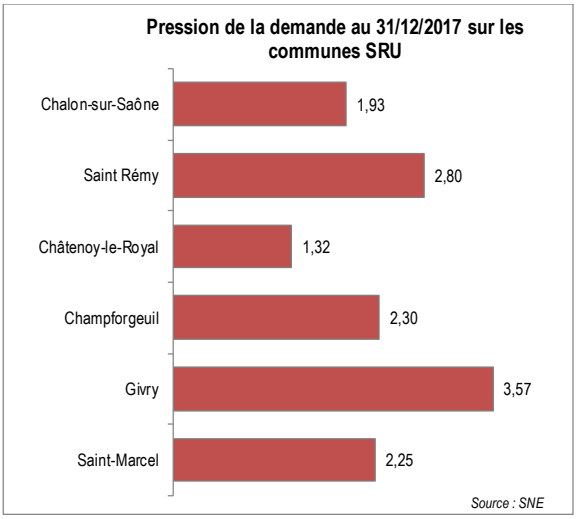


La pression est légèrement plus élevée sur le secteur du centre urbain. Sur les secteurs de la Plaine Sud et de la Vallée de la Dheune, elle est inférieure à 1,1, à relier à l'offre peu voire pas développée dans certains villages et aux difficultés de mobilité que peut engendrer l'installation dans un village parfois éloigné des emplois, services et commerces.

Pour les communes SRU, la pression est plus élevée à Givry puisqu'elle atteint 3,6 demandes par attribution soit 25 demandeurs pour 7 attributions en 2017. A l'inverse, la pression est plus faible à Châtenoy-le-Royal avec seulement 1,3 demandeurs pour une attribution.

### 4.3.1 Le logement social comme « porte d'entrée » dans le parcours résidentiel

**Des demandeurs au profil modeste**

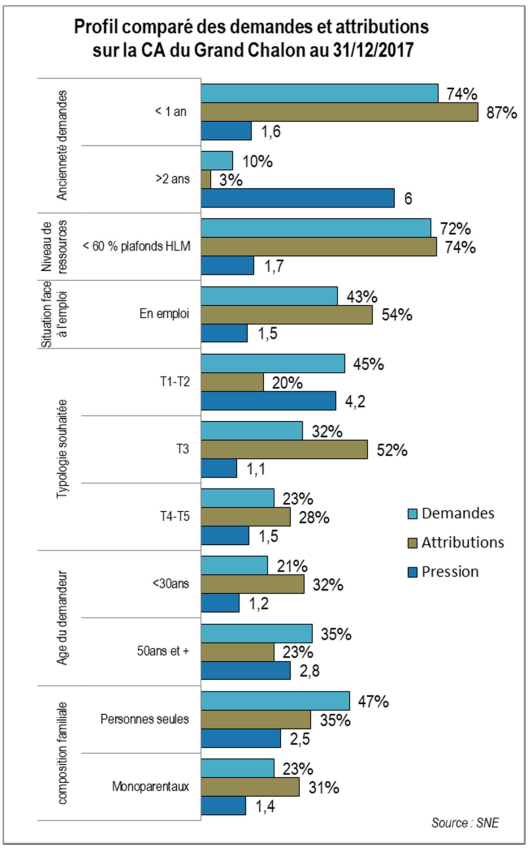


Les demandeurs ont un profil plutôt fragile : près de 72% des ménages vivent avec des ressources inférieures à 60% du plafond PLUS et peu sont actifs occupés (autour de 30%). Plus d'un tiers des demandeurs ont 50 ans et plus et 30% ont moins de 30 ans. Ce sont essentiellement des ménages isolés (en lien avec l'âge du demandeur) et monoparentaux, qui font une demande de logement.

**Les demandeurs sont essentiellement des ménages isolés et monoparentaux.**

La comparaison du profil des demandeurs et des attributaires complète cette analyse du marché locatif social du Grand Chalon. On constate ainsi que **le parc répond correctement aux jeunes demandant** un logement social puisque la part des moins de 30 ans est plus élevée parmi

**Le parc répond correctement aux jeunes.**

les attributaires que parmi les demandeurs. De même, la situation est plus favorable pour les demandeurs ne possédant pas de logement propre au moment de la demande (hébergés et personnes en souhait de décohabitation).

En revanche, **le parc semble moins bien répondre aux personnes seules et/ou âgées**, en lien notamment avec une offre en petite typologie (T1) plus rare.

**Les attributions sont également moins favorables pour les demandes de mutation, qui sont souvent aussi des demandes plus complexes à satisfaire car non motivées par l'urgence.**

**L'accès au logement social semble également plus difficile pour les inactifs et les chômeurs** que pour les demandeurs occupant un emploi, mais les attributions apparaissent comme favorables pour les ménages aux ressources inférieures à des 60% des plafonds HLM.

**Des demandes différenciées entre Chalon-sur-Saône et la première couronne.**

Les demandeurs d'un logement hors pôle urbain se démarquent de ceux demandant la ville-centre. Ils sont marqués par une situation un peu moins précaire. En effet, 42% d'entre eux possèdent un emploi (26% pour les demandeurs d'un logement à Chalon-sur-Saône) et 40% perçoivent des ressources supérieures à 60% du plafond PLUS (26% pour la ville-centre). En dehors du centre urbain, la demande porte moins sur les petits logements, confirmant l'attractivité de ces communes auprès des familles. La part des ménages monoparentaux parmi les demandeurs d'un logement dans les pôles périurbains est également bien plus importante que celle observée parmi les demandeurs d'un logement sur la ville-centre.

## Une satisfaction plus difficile sur les petits logements

**Sur le centre urbain, la pression est de 4.6 pour les T1-T2.**

Sur l'ensemble du territoire du Grand Chalon, pour l'année 2017, 45% des demandes portent sur des T1/T2 pour seulement 20% des attributions. Cette pression plus forte pour les petites typologies est particulièrement vraie sur le centre urbain : pression de 4.6 pour les T1-T2. En dehors du centre urbain, la pression de la demande est plus élevée sur les grands logements (T4 et T5 et+), avec respectivement une pression de la demande de 1,0 et 1 ,4.

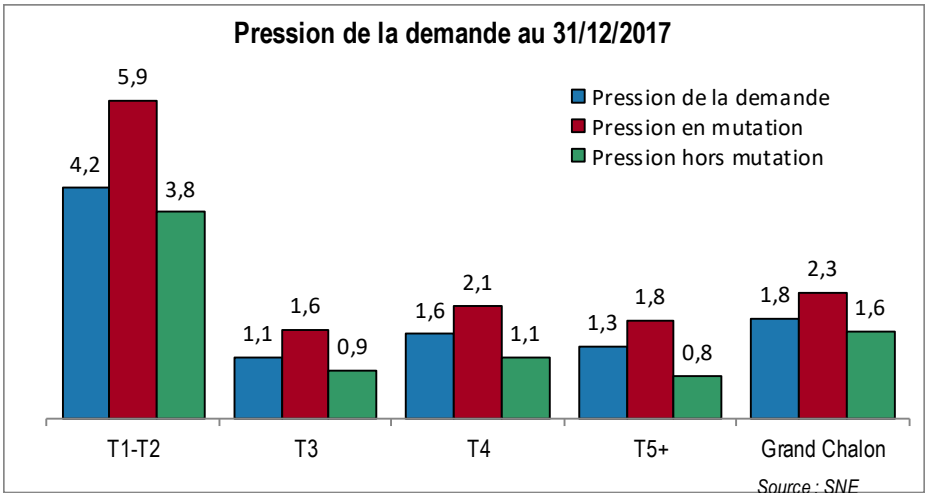

La mutation est le déménagement d'un locataire du parc social.

A noter que les attributions induisent une sorte de sous occupation avec 23% de demandes pour des T4+ et 28% d'attributions, élément qui doit interroger dans la programmation de logements neufs en termes de typologie.

*Dans ce contexte, plusieurs enjeux se dessinent :*

*- celui de la localisation de la programmation sociale (des secteurs urbains plus demandés mais une demande qui n'est peut-être pas exprimée dans les secteurs où l'offre est moins développée)*

*- celui de la réponse apportée aux mutations au sein du parc (demandes qui ne trouvent pas satisfaction)*

*- celui du type de logements programmés (une forte pression sur les petites et grandes typologies)*

*- celui de la stratégie de peuplement, en lien avec les dernières évolutions législatives. Cet enjeu de mixité dans le parc social a d'ores et déjà été initié par le Grand Chalon dans le cadre des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement.*

**Les enjeux en termes d'habitat :**

- Un rééquilibrage nécessaire de l'offre en produisant du logement social :
  - Sur les communes SRU
  - Dans les communes des pôles périurbains afin de proposer une offre locative susceptible de générer une rotation
  - Être vigilant sur le risque de saturation conjoncturelle du marché par des livraisons trop nombreuses
  - Produire des petites typologies pour répondre aux besoins des demandeurs
  - Mobiliser l'ensemble des outils possibles : production neuve, conventionnement privé et communal, acquisition-amélioration
- Agir pour un meilleur équilibre de peuplement dans le parc locatif social.

# 5 LE MARCHE DE L'ACCESSION

## 5.1 Un marché de l'ancien qui enregistre un fort volume de transactions en collectif comme en individuel, auprès de ménages locaux

**L'essentiel des transactions de biens immobiliers se fait dans l'ancien.**

Le marché de la promotion étant atone depuis plusieurs années à l'échelle du Grand Chalon, l'essentiel des transactions de biens immobiliers se fait dans l'ancien. Ainsi, en 2017, ce sont 507 transactions en collectif et 567 transactions en individuel qui ont été réalisées, en nette augmentation par rapport à 2016 (764 ventes au total).

**Evolution des volumes de transactions et des prix/m² des ventes de maisons anciennes à l'échelle du Grand Chalon**

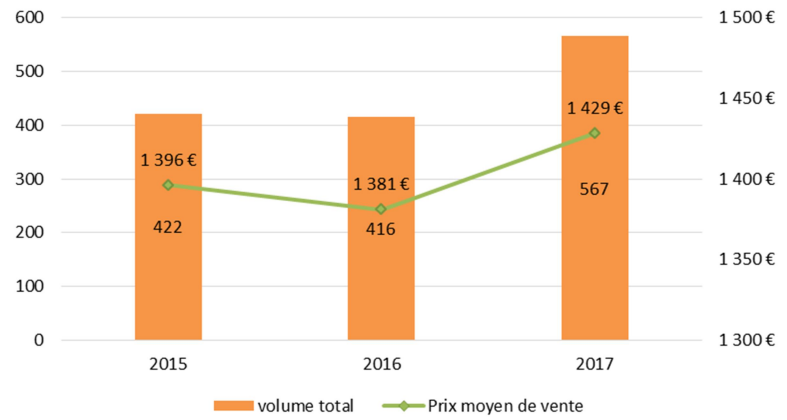


**Evolution des volumes de transactions et des prix/m² des ventes d'appartements anciens à l'échelle du Grand Chalon**

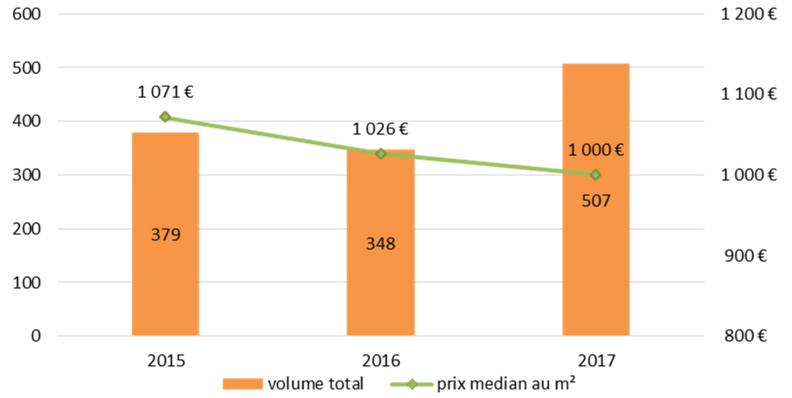


**Une baisse du prix médian des ventes en collectif et une hausse en individuel.**

Les maisons et les appartements sont dits anciens, par opposition à la construction neuve.

Si les volumes apparaissent répartis de manière homogène selon les formes urbaines, la logique d'évolution des prix est inverse. En collectif, le prix médian des ventes connait une tendance à la baisse, se positionnant autour de 1.000 €/m² à l'échelle du Grand Chalon. En individuel, le prix médian connait une tendance haussière pour s'établir autour de 1.430 €/m²

en 2017. En maison, un prix unitaire médian positionné autour de 150 K€ pour 105 m² en 2017, soit une hausse de 10 K€ en 2 ans (141 K€ pour 101 m² en 2014).

### 5.1.1 Un marché collectif ancien quasi exclusivement actif à Chalon-sur-Saône sur des niveaux de prix très attractifs

Les transactions d'appartements dans l'ancien sont largement polarisées par la ville-centre de Chalon-sur-Saône, qui enregistre 474 des 507 transactions recensées à l'échelle de la CA du Grand Chalon sur l'année 2017 (93,5%). Une tendance stable depuis 2015 (90 à 93,5% sur 3 ans) mais sur des volumes nettement supérieurs en 2017 : une progression de plus de 50% du volume de transactions à Chalon-sur-Saône entre 2016 et 2017 (313 vs 474) et de 46% à l'échelle du Grand Chalon (348 vs 507).

**Des volumes de transaction en hausse dans l'ancien.**

Le prix médian des transactions d'appartements anciens connait en revanche une baisse constante depuis 2015, passant de 1.071 €/m² à 1.000 €/m² à l'échelle du Grand Chalon. Une surface médiane néanmoins stable entre 2015 et 2017 (67 m²).

**Répartition des ventes d'appartements anciens par secteurs du Grand Chalon en 2017**

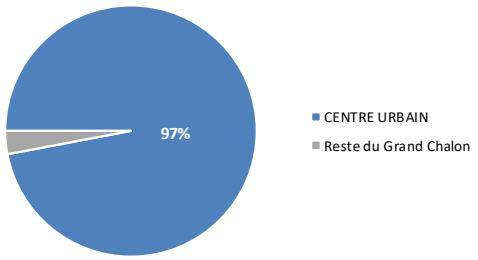


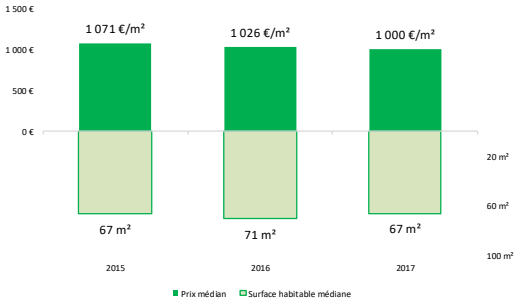


*Source : traitements Adequation sur la base des données PERVAL*

### 5.1.2 Un marché individuel ancien hétérogène en fonction des secteurs

En lien avec la densité du parc de logements, le secteur Centre Urbain polarise 36% des ventes de maisons anciennes réalisées sur la CA du Grand Chalon en 2017 (204 des 567). Le secteur Plaine Nord recense également une part notable de transactions de maisons avec 22% des ventes de 2017.

**Une polarisation des ventes en secteurs Centre Urbain et Plaine Nord.**

Tous secteurs confondus, le prix unitaire médian des transactions de maisons anciennes connait une tendance haussière pour s'établir autour de 150 K€ pour 105 m² en 2017, soit une hausse de 10 K€ en 2 ans (141 K€ pour 101 m² en 2014). Le cœur d'offre sur l'ensemble du territoire du Grand Chalon s'établit entre 150 et 165 K€ pour 105 à 115 m².

A l'échelle de chaque secteur, des niveaux de prix et des surfaces médians hétérogènes en 2017 :

**Une hétérogénéité des prix et surfaces médians entre les secteurs.**

- Le secteur Centre Urbain développe les produits les plus compacts avec une surface médiane de 100 m² sur des niveaux de prix attractifs (prix médian de 135 K€). Un marché qui concentre des biens de tissu

urbain dense (maisons de ville) moins spacieux, sans jardin, plus anciens et souvent avec travaux contribuant à développer des niveaux de prix unitaires plus bas que dans les autres secteurs.

- Le secteur le plus attractif reste néanmoins la Vallée de la Dheune avec un prix médian de 100 K€ pour 104 m² qui s'explique par son éloignement aux aménités du centre de l'agglomération.

- Le secteur le plus onéreux est la Plaine Nord où les biens d'une surface médiane de 107 m² se valorisent autour de 165,5 K€.

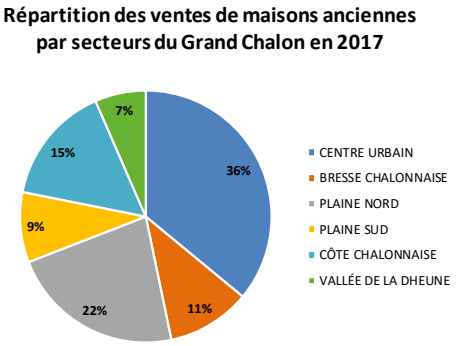


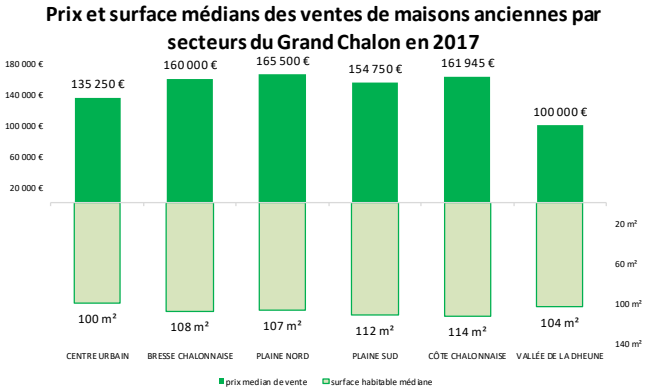


*Source : traitements Adequation sur la base des données PERVAL*

### 5.1.3 Un marché du terrain à bâtir en progression en volume en 2017 mais sur des niveaux de prix stables

**Une stabilité du prix moyen de vente au m² des terrains à bâtir.**

Le marché du terrain à bâtir s'est fortement développé en 2017 avec une progression de +39% du volume de ventes (163 transactions en 2017 contre 117 en 2016). Le prix moyen des ventes connait une grande stabilité, autour de 64-65 €/m² constructible.

En revanche, on constate une hétérogénéité des volumes, des prix et des surfaces en fonction des secteurs :

**Une hétérogénéité des volumes, des prix et des surfaces en fonction des secteurs.**

- Le secteur Plaine Nord recense la plus grande part de transactions en 2017 (28%) et développe les terrains les plus spacieux (937 m²) au prix médian le plus attractif (52 €/m²).

- Le secteur Centre Urbain, compte tenu de sa composition urbaine, développe les surfaces les plus compactes (595 m²) au prix le plus élevé (87 €/m²). Bien qu'il ne dispose de peu de foncier disponible par rapport aux autres secteurs, il polarise tout de même 19% des transactions de terrains en 2017.

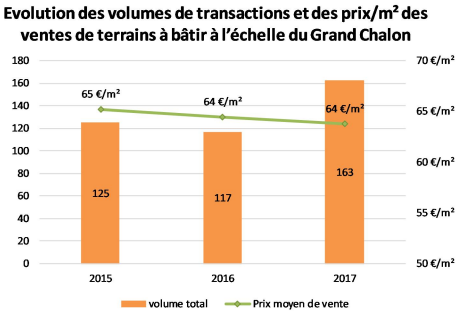


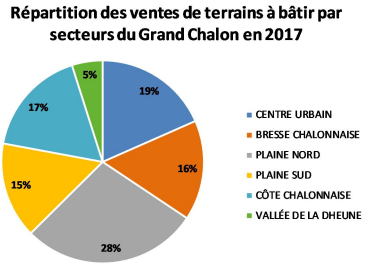


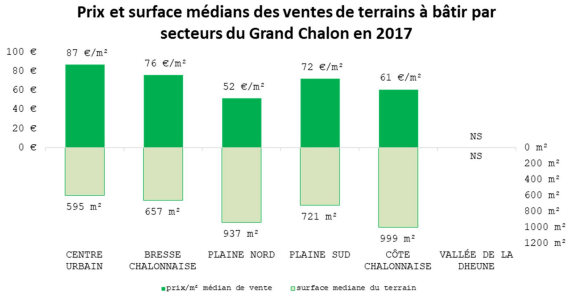


*Source : traitements Adequation sur la base des données PERVAL*

### 5.1.4 Des profils d'acquéreurs majoritairement locaux

Les profils d'acquéreurs montrent également une diversité de cibles de clientèle sur le marché de l'ancien.

**Une diversité de cibles de clientèle sur le marché de l'ancien.**

Si toutes les tranches d'âges acquièrent un bien collectif, les maisons sont prisées par les jeunes ménages (essentiellement de 30 à 39 ans, voire jusqu'à 49 ans). Des jeunes familles en début de parcours résidentiel, primo-accédants, aux budgets contraints qui n'hésitent pas à s'éloigner pour trouver un bien adapté à leur besoin et à leur budget. En effet, si 36% des acquéreurs d'appartements anciens viennent de la même commune, 52% des acquéreurs de maisons viennent du département. Une cible de clientèle qui reste tout de même très locale pour toutes les formes urbaines, seuls 20% venant d'au-delà du département.

**Les maisons sont prisées par les jeunes ménages.**

**Profils d'acquéreurs d'appartements anciens au sein du Grand Chalon en 2017 – âge, origine géographique et CSP**

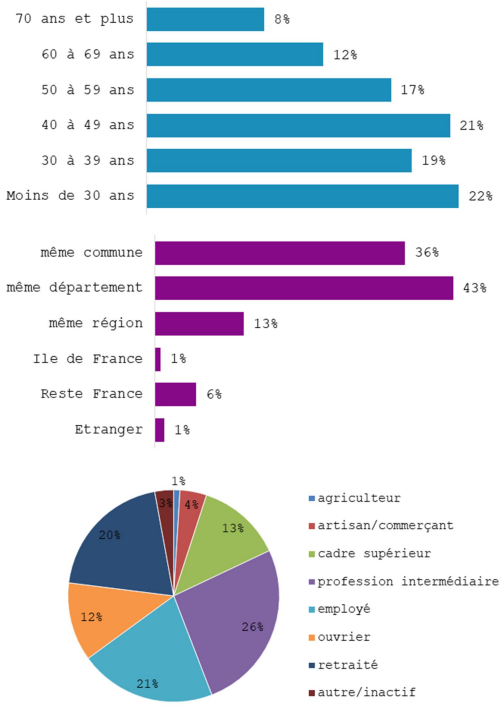


**Profils d'acquéreurs de maisons anciennes au sein du Grand Chalon en 2017 – âge, origine géographique et CSP**

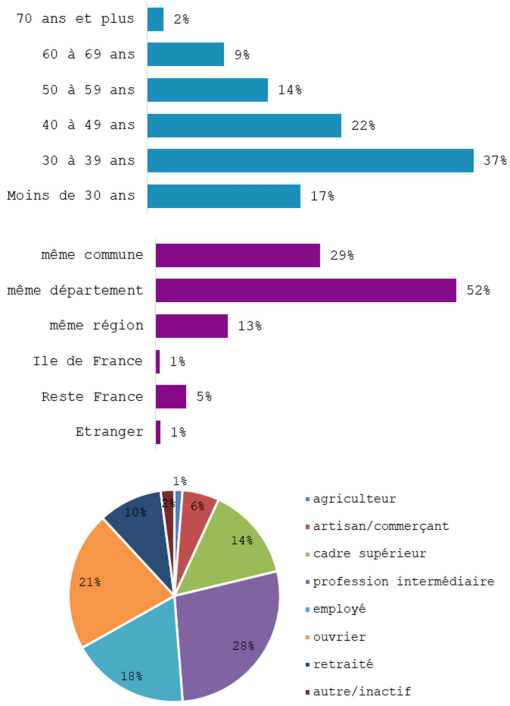


*Source : traitements Adequation sur la base des données PERVAL*

**Une cible de clientèle très locale.**

## 5.2 Un marché de la promotion immobilière atone depuis 2012

Le marché de la promotion immobilière a connu, sur la CA du Grand Chalon, une période faste à l'ère du dispositif Scellier (2009-2011) avec une alimentation soutenue entre 60 et 120 mises en vente annuelles et une demande réactive pour atteindre près de 100 ventes en 2011.

A partir de 2012, le marché s'est fortement rétracté suite au retrait des opérateurs : moins de 20 mises en vente annuelles et des ventes en net recul sous le même seuil, malgré une offre commerciale consolidée entre 20 et 40 logements chaque année.

**La promotion immobilière neuve concurrencée par un marché de l'ancien prépondérant.**

**Activité de la promotion immobilière**
*CA Grand Chalon*

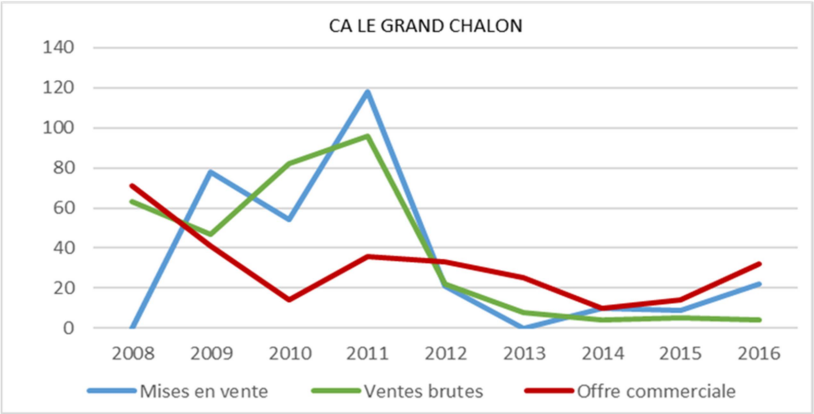

Une tendance légèrement haussière observée à la fin de l'année 2016. Bien que les communes de Chalon-sur-Saône, Saint-Rémy et Saint-Marcel aient bénéficié d'un classement en zone B2, cela ne permet pas de faire repartir durablement à la hausse l'activité en promotion immobilière sur le territoire (fin de l'éligibilité aux dispositifs de défiscalisation d'ici 2021 et abaissement du PTZ à 20% puis suppression).

**Malgré un classement partiel en zone B2, la promotion immobilière ne repart pas, avec une dégradation du prix moyen.**

Une situation qui impacte directement le volume de ventes et dégrade le prix moyen sur l'agglomération : autour de 2.030 €/m² hors stationnement en 2014 (trop peu de ventes pour établir un prix moyen plus récent), soit le niveau de valorisation le plus bas jamais observé.

**Evolution du prix moyen des ventes en collectif en € /m² hors stat**

*CA Grand Chalon*

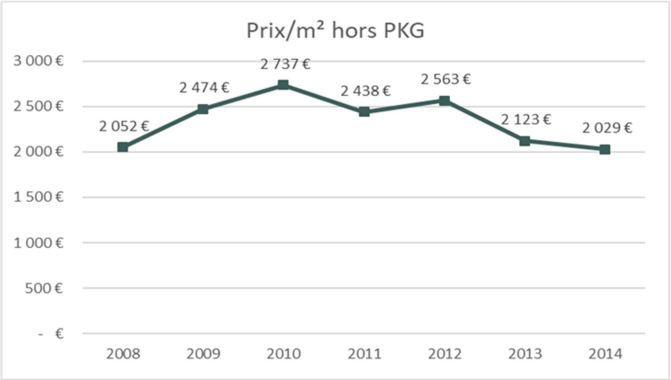


Quelques opérations ont été lancées commercialement au cours des deux dernières années à Chalon-sur-Saône, permettant de réactiver le marché. Des programmes valorisés en moyenne autour de 2.500 €/m² hors stationnement en TVA pleine.

**Le marché de l'ancien est décroché du marché du neuf, notamment sur les biens collectifs.**

Une opération d'envergure a été réalisée par Promoval sur le Domaine Saint-Louis à Chalon-sur-Saône, proposant 120 logements avec une partie en réhabilitation et une autre en construction neuve.

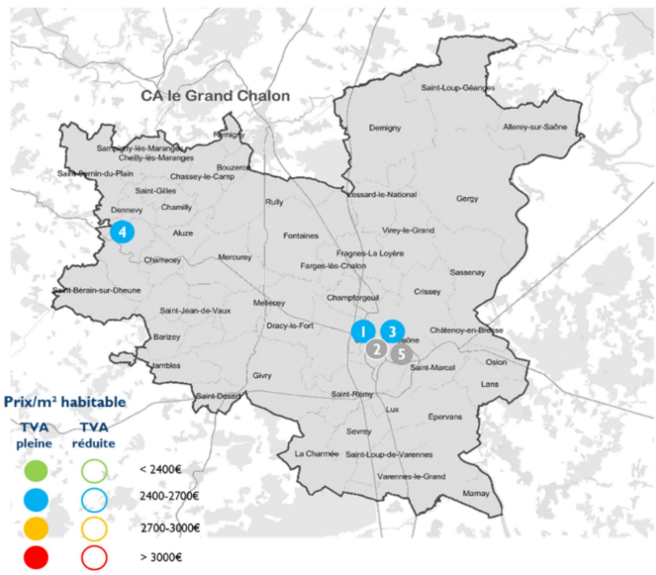


1. Sucrerie Blanche, SEM Val Bourgogne — 2.530 €/m² TVA pleine stat inclus
2. Saint-Louis, Promoval — nc
3. Villa Themis, MR Promotion — 2.513 €/m² TVA pleine hors stat
4. Cœur de village, Apricot Immobilier — 2.400 €/m² PSLA
5. Le domaine Saint-Louis*, Promoval — Nc (dispositif Malraux/déficit foncier) 600 €/mois à la location

SEM Val Bourgogne, Sucrerie Blanche, Chalon-sur-Saône

Promoval, Saint-Louis, Chalon-sur-Saône

MR Promotion, Villa Themis, Chalon-sur-Saône

Apricot Immobilier, Cœur de Village, St-Léger-sur-Dheune

Promoval, Le domaine Saint-Louis, Chalon-sur-Saône

**Les budgets « terrain + maison de 100 m² » à partir de 180 K€.**

Le marché du lotissement et de la construction pour soi en individuel se concentre au centre de l'agglomération avec des valorisations à partir de 50 K€ pour 450 m² constructibles, soit des budgets « terrain + maison de 100 m² » à partir de 180 K€.

## 5.3 Une échelle résidentielle à diversifier pour fluidifier les parcours résidentiels des ménages

A l'heure actuelle, le marché du neuf sur l'agglomération du Grand Chalon se développe sur des volumes très restreints et à partir de 130 K€ pour des biens collectifs en T2 et de 180 K€ pour des maisons individuelles en lotissement.

Le marché de l'ancien en collectif reste fortement décroché du marché du neuf en termes de valorisations, avec des biens du T2 au T4 proposés de 40 à 80 K€ en moyenne.

**L'offre neuve est directement concurrencée par le marché de l'ancien.**

Le marché de la transaction en maisons anciennes est lui aussi décroché des prix du neuf et entre en concurrence directe avec les biens collectifs neufs du centre de l'agglomération. En effet, des biens allant du 3 pièces en maison de ville au pavillon de 5 pièces proposés entre 110 et 180 K€ en moyenne.

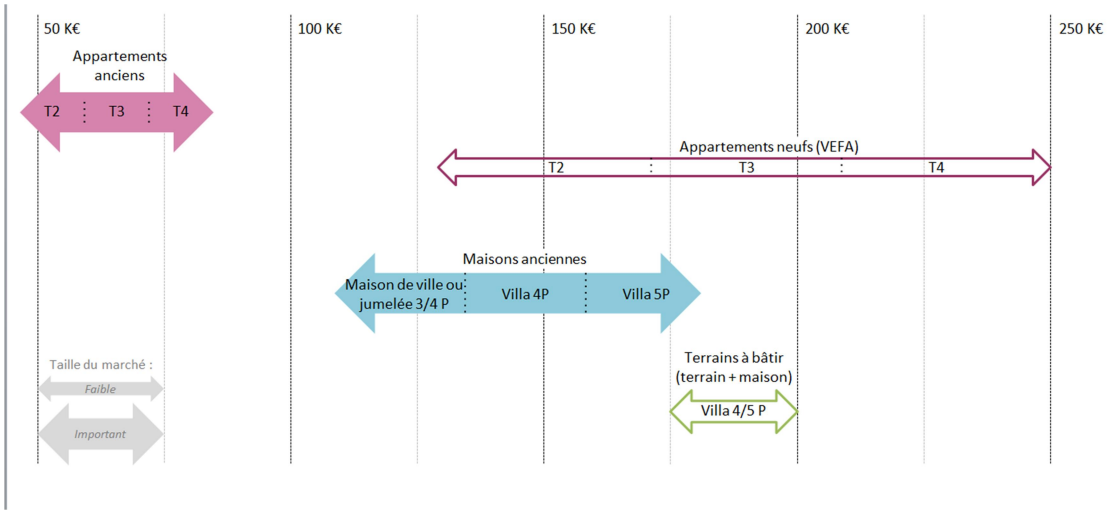


Aussi, l'offre neuve est directement concurrencée par le marché de l'ancien, notamment en individuel, et est peu attractive auprès des ménages cibles composés en grande majorité de propriétaires occupants. Les biens collectifs sont trop compacts et trop chers pour des jeunes couples et ménages familiaux qui préfèrent s'orienter vers un bien individuel ancien dans leur budget et correspondant davantage à leurs besoins et attentes.

**Un cœur de cible pour du logement neuf peu accessible aux ménages du 2e au 4e décile (budget : 112 K€ – 170 K€).**

**Les enjeux en termes d'habitat :**

- Soutenir la rénovation du parc privé ancien qui représente 90% des transactions pour le rendre/maintenir attractif
- Développer une offre neuve adaptée à l'ensemble de la demande et aux capacités financière des ménages

# 6 LE BESOIN D'HERBERGEMENT ET DE LOGEMENT DES PUBLICS SPECIFIQUES

## 6.1 L'insuffisance de l'offre destinée aux personnes âgées : anticiper et accompagner le vieillissement de la population

### 6.1.1 Un besoin important et en hausse face au vieillissement de la population qui se poursuit

**Une forte hausse de la part des 65 ans et plus attendue d'ici 2050.**

Le Grand Chalon, comme l'ensemble du département, est confronté à un fort vieillissement de sa population. Sur l'agglomération, la croissance moyenne annuelle de la part des personnes âgées de plus de 75 ans est de +1.5% entre 2009 et 2014 alors que la population n'augmente que de 0,2% sur la même période. En 2014, les plus de 75 ans représentent 10% de la population intercommunale (soit 11 415 personnes).

**Des signes de précarité chez les personnes âgées, avec des besoins potentiels de maintien à domicile.**

La quasi-totalité des secteurs sont concernés par le phénomène de vieillissement mais il est particulièrement important dans le secteur de la Bresse Chalonnaise (+3,4%/an), dans la Plaine Nord (+3,2%/an) et le secteur Plaine Sud (+2,5%/an). En revanche, l'évolution annuelle des 75 ans et + est en baisse dans le secteur de la Vallée de la Dheune (-0,4%/an), en lien avec l'installation de « jeunes » plus importante dans ce secteur.

Les projections Omphale de l'INSEE prévoient une poursuite de la hausse d'ici 2050 sur le département. En effet, la part des 65 ans et plus devrait représenter 34.2% de la population de la Saône-et-Loire d'ici 2050 alors qu'elle ne représente aujourd'hui qu'environ 25% de la population. Cette tendance s'explique notamment par la hausse de l'espérance de vie et le vieillissement des baby-boomers.

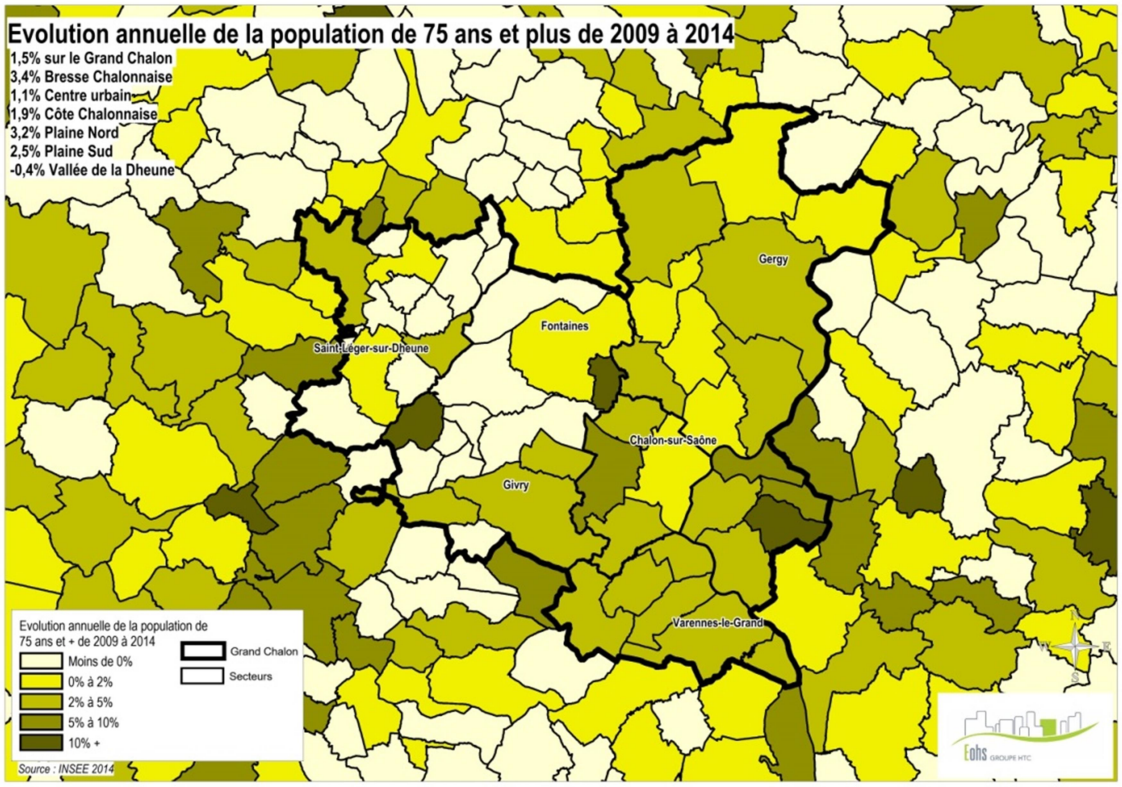


**Les différentes solutions possibles au logement des personnes âgées**

- Le maintien à domicile

Vivre le plus longtemps possible chez soi est le souhait le plus répandu dans la population retraitée française. Afin d'éviter les accidents et de vivre confortablement, cela implique une adaptation du logement, en lien avec les problématiques de santé et les services d'aide à la personne. Etant donné l'importance de la part des seniors propriétaires de leur logement, l'adaptation du logement est un enjeu fort sur le territoire.

Depuis l'entrée en vigueur au 1er janvier 2016 de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV), le maintien à domicile est devenu une priorité nationale. Cet enjeu est particulièrement fort dans des territoires à dominance rurale, comme dans le Grand Chalon.

On retrouve cependant des signes de précarité chez les personnes âgées avec des besoins potentiels en maintien à domicile. En effet, plus d'un tiers des 60 ans et plus peuvent prétendre à un logement social et 13% des ménages vivant sous le seuil de pauvreté sont âgés de + de 60 ans.

**1070 places dans les 14 EHPAD et 290 places dans les 5 résidences autonomies.**

D'après les acteurs en charge des questions des personnes âgées, de plus en plus de seniors vivent seuls, la plupart du temps dans des maisons inadaptées (trop grande, avec des escaliers ou un confort rudimentaire). La question des plus de 80 ans est au cœur des réflexions sur le territoire, ces personnes vivant seules, sont souvent des femmes et ont généralement besoin d'un support, aide à domicile, voire un suivi médicalisé.

Ces constats de fragilisation des séniors s'accompagnent généralement d'un accès difficile dans des structures classiques type EHPAD en raison

de leur coût élevé ou d'un manque de place. Cette réalité pousse les décideurs à encourager la mise en œuvre opérationnelle du maintien à domicile. C'est le cas depuis plusieurs années sur le territoire, et ce besoin a déjà été évoqué dans le PLH de 2013-2018 mais des réalités opérationnelles doivent aujourd'hui être travaillées en collaboration avec les élus et les acteurs de l'immobilier, notamment social.

**Des maisons trop grandes, avec escaliers ou un confort rudimentaire.**

- La mobilité vers un logement adapté

En parallèle des problématiques de santé des ménages vieillissants, se posent des problématiques de mobilité, de solitude ou d'isolement. Des structures d'habitat adapté peuvent être développées pour y répondre ; elles peuvent prendre différentes formes (habitat groupé, logements adaptables, foyers-logements, maisons partagées…). Ce sont l'accessibilité du logement et son adaptation à la mobilité réduite qui sont recherchées, mais également sa localisation, à proximité des commerces et services.

- Les établissements spécialisés à destination des personnes dépendantes

Ces établissements spécialisés permettent aux personnes âgées dépendantes d'avoir accès à une offre de soins et d'accompagnement dans leur bassin de vie, ou à proximité de membres de la famille.

**L'accessibilité des logements, l'adaptation à la mobilité réduite et la proximité des commerces et services sont recherchées.**

Ainsi, au-delà de l'hébergement des personnes dépendantes, il s'agit bien de proposer différentes solutions d'habitat, adaptées aux souhaits et besoins des ménages.

Quelle que soit la situation, les ressources des ménages doivent être prises en compte, étant donnée le niveau des pensions de retraites moyennes sur le territoire.

Au-delà des opérations pour le maintien à domicile, différents types de structures s'occupant des personnes âgées maillent le territoire et se répartissent en centres de jour, EHPA (établissement d'hébergement pour personnes âgées), EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)[14] et résidences autonomie.

**Les différents types de structures s'occupant des personnes âgées maillent le territoire.**

Ces structures proposent un fonctionnement et des services variés. Le taux d'équipement en hébergement spécialisé est légèrement inférieur à la moyenne départementale. Au total on retrouve 130 places pour 1000 habitants de plus de 75 ans contre 145 en Saône et Loire.

- **14 EHPAD sur le territoire proposant 1 070 places (hébergement et/ou accueil de jour)**

[14] Les EHPA et les EHPAD se différencient par la prise en charge de l'aide médicalisée. Les premiers ne sont pas médicalisés alors que les seconds prennent en charge la dégradation de l'état de santé et la perte d'autonomie des résidents.

| Commune | Secteur | Raison sociale | Lib categorie | Nb total de place |
|---|---|---|---|---|
| ST MARCEL | Bresse Chalonnaise | EHPAD LA MAISON DE L AMANDIER | EHPAD | 80 |
| DRACY LE FORT | Côte Chalonnaise | EHPAD RESIDENCE AKESIS | EHPAD | 52 |
| CHALON SUR SAONE | Centre urbain | EHPAD LE BOIS DE MENUSE | EHPAD | 90 |
| ST DESERT | Côte Chalonnaise | EHPAD LA CHANSONNIERE | EHPAD | 50 |
| ST REMY | Centre urbain | EHPAD LES TERRES DE DIANE | EHPAD | 180 |
| MELLECEY | Côte Chalonnaise | EHPAD NOTRE DAME DE MARLOUX | EHPAD | 73 |
| CHATENOY LE ROYAL | Centre urbain | EHPAD CHATEAU DE CHARRECONDUIT | EHPAD | 33 |
| SEVREY | Plaine Sud | EHPAD SEVREY CHS | EHPAD | 38 |
| CHALON SUR SAONE | Centre urbain | EHPAD KORIAN LA VILLA PAPYRI | EHPAD | 82 |
| ST REMY | Centre urbain | EHPAD VILLA THALIA | EHPAD | 95 |
| CHALON SUR SAONE | Centre urbain | EHPAD KORIAN BEL SAONE | EHPAD | 85 |
| VARENNES LE GRAND | Plaine Sud | EHPAD VARENNES LE GRAND | EHPAD | 40 |
| CHATENOY LE ROYAL | Centre urbain | EHPAD RESIDENCE LES AMALTIDES | EHPAD | 88 |

- **5 résidences autonomies proposant 290 places**

| Commune | Secteur | Raison sociale | Lib categorie | Nb total de place |
|---|---|---|---|---|
| CHALON SUR SAONE | Centre urbain | RESIDENCE JEAN ANDRE LAUPRETRE | Résidences autonomie | 18 |
| CHALON SUR SAONE | Centre urbain | FL ROBERT BEDUNEAU CHALON SUR SAONE | Résidences autonomie | 64 |
| ST MARCEL | Bresse Chalonnaise | FL SAINT MARCEL RESIDENCE HUBILIAC | Résidences autonomie | 74 |
| GIVRY | Côte Chalonnaise | FL GIVRY | Résidences autonomie | 66 |
| CHALON SUR SAONE | Centre urbain | FL CHALON SUR SAONE L ESQUILIN | Résidences autonomie | 69 |

**En complément, le développement récent de résidences seniors privées avec des prix élevés.**

En complément de cette offre, il existe sur le territoire une offre privée de résidences dédiée aux séniors qui s'est développée ces dernières années. En effet, en 2018 on recense environ 230 places dans ce type de structure. Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, cette forme d'habitat connait un succès certain puisqu'en 2018, environ 65 places supplémentaires sont en projet.

*Des élus communaux font état de **personnes âgées demandeuses de logements en centre bourg, pour se rapprocher des services et commerces**. C'est pourquoi, plusieurs communes souhaiteraient développer du logement adapté dans les bourgs, afin de proposer une offre en petites typologies pour personnes âgées mais aussi, dans un esprit intergénérationnel, pour des jeunes décohabitants. La question de la localisation de ces logements intermédiaires devra se poser en même temps que celle de la localisation des services et équipements spécialisés dans l'accompagnement social et médical.*

*Le développement de cette offre intermédiaire doit nécessairement être cordonné à l'échelle de l'agglomération. Le Grand Chalon doit veiller à ce que l'offre soit bien répartie et que les produits proposés soient variés.*

**Un potentiel de renouvellement générationnel important.**

### 6.1.2 Adapter l'offre en logements face aux questions du handicap

En 2017, le nombre d'allocataires adultes handicapés (AAH) concernés est de 2 575 soit 12,3% des allocataires CAF (contre 11% sur le département de Saône-et-Loire). Le public pouvant avoir besoin d'une adaptation de ses conditions d'habitat est potentiellement plus important que ce volume.

De même, on note dans le parc locatif social une pression très importante pour les ménages souhaitant un logement pour le motif « Handicap ». 220 ménages sont en attente d'un logement social pour ce motif pour 67

attributions soit une pression de 3,3 demandes pour une attribution. Ce niveau de pression traduit bien un enjeu fort sur l'adaptation du parc (social mais aussi privé) au vieillissement de la population.

**2575 personnes bénéficient de l'allocation adulte handicapé.**

Il n'existe pas d'état des lieux sur les logements ayant déjà connu une forme d'adaptation à un handicap. Dans le parc public ou privé, la connaissance de l'offre, de sa localisation, de ses caractéristiques, n'est pas mutualisée. La mutualisation de ces connaissances est pourtant cruciale car elle permet d'éviter l'inadéquation entre offre et demande, qui, trop souvent, conduit les propriétaires à renoncer aux adaptations, de peur d'être en difficulté au moment de la relocation.

**Des besoins d'adaptation du logement potentiellement plus importants.**

| Commune | Secteur | Raison sociale | Lib categorie | Nb total de place |
|---|---|---|---|---|
| ST REMY | Centre urbain | ACCUEIL DE JOUR PEP 71 SAINT REMY | Accueil en Foyer de Vie pour Adultes Handicapés | 21 |
| ST REMY | Centre urbain | ACCUEIL DE JOUR ARCADIE | Accueil en Foyer de Vie pour Adultes Handicapés | 8 |
| GIVRY | Côte Chalonnaise | ACCUEIL DE JOUR FOYER M JOSEE MARCHAND | Accueil en Foyer de Vie pour Adultes Handicapés | 11 |
| CHALON SUR SAONE | Centre urbain | SAJ APAJH CHALON | Accueil en Foyer de Vie pour Adultes Handicapés | 26 |
| GIVRY | Côte Chalonnaise | FOYER DE VIE MARIE JOSE MARCHAND | Accueil en Foyer de Vie pour Adultes Handicapés | 39 |
| ST REMY | Centre urbain | FOYER DE VIE ARCADIE | Accueil en Foyer de Vie pour Adultes Handicapés | 48 |
| CHALON SUR SAONE | Centre urbain | ACCUEIL DE JOUR CHALON AMEC | Accueil en Foyer de Vie pour Adultes Handicapés | 11 |

*La gestion des besoins induits par le vieillissement et la perte de mobilité constitue un enjeu majeur pour les politiques publiques, en termes d'offre dédiée mais aussi d'adaptation de l'habitat.*

*- Adaptation des logements existants à la dépendance pour toutes les personnes qui souhaitent rester chez elle ;*

*- Développement d'une offre intermédiaire en veillant à leur localisation et leurs caractéristiques (priorité en centre-bourg du fait de la présence des services et transports en commun, répondre à une demande de petits logements adaptés en centre bourg, … ).*

**Les enjeux en termes d'habitat :**

- Favoriser l'adaptation et l'accessibilité des logements
- Développer une offre dédiée et adaptée intermédiaire entre l'entrée en EHPAD et le maintien à domicile, en évitant l'effet de sur-offre
- Répondre à une demande de petits logements adaptés en centre-bourg
- Encourager l'émergence d'opérations expérimentales de colocation générationnelle

## 6.2 Les jeunes : des profils variés nécessitant des réponses adaptées

Cette population se caractérise par une grande diversité dans ces profils socio-économiques ; étudiants, jeunes actifs en situation précaire en début de parcours professionnels, jeunes actifs dont la situation ne se stabilise

pas, mais aussi des jeunes en grande difficulté économique et sociale. Ainsi, les problématiques liées au logement et à l'hébergement sont également multiples.

Les 15-30 ans sur le territoire du Grand Chalon représentent, en 2014, 17% de la population, soit 18 801 jeunes. 4% des ménages sont âgés de moins de 25 ans (INSEE 2014), soit un peu moins de 2 300 ménages, habitant Chalon pour plus de la moitié d'entre eux.

**L'offre en logements à destination des jeunes s'articule autour** :

- Du parc social, qui propose une offre accessible mais pas toujours adaptée en termes de typologie (l'offre se compose davantage de grands logements) ou encore en termes de procédure avec des délais d'attente qui ne permettent pas toujours de répondre à l'immédiateté du besoin ;
    - En 2014, les jeunes du Grand Chalon sont plus précaires que le reste de la population. Les difficultés pouvant être exprimées en matière de logement sont notamment visibles au travers de la demande locative sociale : plus de 20% des demandeurs ont moins de 30 ans. Ils constituent près du tiers des attributaires en logement social.

**Davantage précaires, les jeunes constituent près du tiers des attributions de logement social.**

- Du parc privé, qui propose une offre accessible mais avec des logements pas toujours en bon état et des conditions d'emménagement (dépôt de garantie, frais d'agence, etc.) qui limitent pour des raisons financières la mobilité alors même que c'est une des caractéristiques de ce public ;

**Un parc privé difficile d'accès.**

- Du parc de logements en individuel géré par le Foyer Jeune Travailleur disposant de 232 logements répartis entre 60 studios de 35m², et 171 chambres. Ces logements ont été rénovés entre 2012 et 2013. Deux centres d'hébergements et de réinsertion sociale existent également à Chalon-sur-Saône. Ces structures hébergent des jeunes en difficultés et proposent un accompagnement social.

**Les 232 logements du Foyer Jeune Travailleur de Chalon-sur-Saône sont occupés à près de 100%.**

L'enjeu pour le Grand Chalon sera de proposer une offre adaptée aux différentes situations des jeunes (étudiants ou en formation, jeunes actifs ou en situation de rupture). Cette offre devra comprendre une offre nouvelle et compléter l'offre existante avec des logements répondant aux critères des débuts de parcours professionnels, à la fois pour créer de l'attractivité, faciliter l'installation et permettre le maintien de cette population sur le territoire.

En lien avec les préconisations du PDALHPD, la collectivité doit également coordonner les politiques d'insertion sociale et professionnelle avec celles du logement et accompagner les jeunes vers le logement autonome en sécurisant leur insertion dans l'habitat.

**Les enjeux en termes d'habitat :**

**Une offre très limitée en petits logements sur les communes hors centre urbain.**

- Développer le dispositif d'intermédiation locative
- Réfléchir et mettre en place un réseau d'acteurs autour de cette problématique
- Développer de petites typologies locatives y compris à très bas coût, en récupérant une partie des petites typologies vacantes
- Réfléchir sur la possibilité de restructurer des grands logements existants et vacants

## 6.3 Les ménages en situation précaire

**Une hausse des ménages en grand besoin.**

Les besoins des ménages en grande précarité sont à prendre en compte d'autant plus que, aux dire des acteurs, ce public est toujours plus nombreux et évolue avec le temps : jeunes, personnes seules, familles monoparentales, travailleurs pauvres, personnes âgées, etc. Les travailleurs sociaux rendent compte d'une hausse des ménages en grand besoin, hausse liée au cumul de difficultés de différents types : rupture familiale, faible niveau d'études et difficultés sociales, etc.

**La paupérisation particulièrement marquée sur le centre urbain et notamment à Chalon-sur-Saône.**

La paupérisation est particulièrement marquée sur le centre urbain et notamment à Chalon-sur-Saône, en raison de la concentration des structures d'aide sociale et du logement social mais également en raison de l'existence d'un parc locatif privé peu cher en centre-ville. Moins visible sur les autres communes du territoire communautaire, elle n'y est pas à négliger pour autant.

Les besoins en la matière sont à prendre en compte d'autant plus que ce public évolue avec le temps : jeunes, personnes seules, public vieillissant, femmes victime de violence, etc.

### 6.3.1 Des besoins importants pour les ménages en grande difficulté

**Un cumul de difficultés de différents types.**

16% des ménages du Grand Chalon vivent sous le seuil de pauvreté. (FILOCOM 2015). Parmi eux, les acteurs rendent compte d'une hausse des ménages en grand besoin, et ces situations sont souvent liées au cumul de difficultés de différents types : rupture familiale, faibles niveaux d'études et difficultés sociales. Face à cette paupérisation, les acteurs soulignent l'importance de l'accompagnement.

**Des parcours peu fluides malgré un marché détendu :**

**Un bâti ancien inadapté en raison du niveau important des charges.**

Sur le territoire de l'agglomération, une partie du parc locatif social, notamment dans du bâti ancien propose des loyers accessibles qui pourraient répondre aux besoins des ménages précaires ou en grande difficulté. Cependant, sur ce type de logement, même si les loyers sont modérés, les charges elles restent relativement importantes et ne permettent pas à ce type de population de s'y installer.

On retrouve très peu de parc privé mobilisé par les Agences Immobilières à Vocation Sociale (AIVS) en raison de ces charges trop importantes. A cette

réalité vient s'ajouter la frilosité de certains propriétaires bailleurs à mettre en location leurs biens pour ce type d'hébergement.

**Une faible tension sur les publics DALO :**

Au total et pour l'ensemble de l'agglomération il y a eu 21 recours DALO déposés en 2017 sur le Chalonnais Ce public ne représente donc pas une priorité pour la gestion des attributions du Grand Chalon. De plus, il existe sur le territoire une bonne mobilisation des acteurs dans le cadre de la commission d'orientation (CO) pour reloger les personnes les plus en difficultés. Enfin, une politique d'attribution en direction des publics prioritaires sera à travailler plus particulièrement dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement et des instances inhérentes à sa mise en place.

**Un volume de relogements des publics prioritaires dans le parc social supérieur aux objectifs fixés par l'Etat.**

**Une offre en hébergements avec des taux d'occupations élevés :**

Au total, sur l'ensemble de l'agglomération, 335 places d'hébergement sont proposées aux personnes en situation d'insertion ou d'urgence. Ces structures qui participent à l'accueil et à l'hébergement des ménages en difficultés se situent toutes sur le Centre Urbain. Il existe ainsi 90 places en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) à Chalon-sur-Saône avec un taux d'occupation entre 90 et 95%. D'autres structures au-delà du CHRS existent sur l'agglomération. On retrouve le CHRS diffus (29 logements type T1-T2-T3-T4, qui sont inclus dans les 57 places identifiées dans la base Finess). Deux résidences sociales comptabilisent près de 150 places, 2 pensions de famille et le centre d'accueil pour demandeurs d'asile ou CADA, regroupant près de 55 places.

**335 places d'hébergement proposées aux personnes en situation d'insertion ou d'urgence.**

| Commune | Secteur | Raison sociale | Lib categorie | Nb total de place |
|---|---|---|---|---|
| CHALON SUR SAONE | Centre urbain | CADA APAR LA CROISEE DES CHEMINS | Centre Accueil Demandeurs Asile (C.A.D.A.) | 55 |
| CHALON SUR SAONE | Centre urbain | RESIDENCE SOCIALE ALFA3A CHALON/S | Autre Résidence Sociale (hors Maison Relais, Pension de Fami | 53 |
| CHALON SUR SAONE | Centre urbain | RESIDENCE SOCIALE ADOMA | Autre Résidence Sociale (hors Maison Relais, Pension de Fami | 96 |
| CHALON SUR SAONE | Centre urbain | CHRS LA CROISEE DES CHEMINS | Centre Hébergement & Réinsertion Sociale (C.H.R.S.) | 57 |
| CHALON SUR SAONE | Centre urbain | RÉSIDENCE L'ECLUSE | Centre Hébergement & Réinsertion Sociale (C.H.R.S.) | 34 |
| SAINT-REMY | Centre urbain | RESIDENCE ACCUEIL ET SERVICES | Maisons Relais - Pensions de Famille | 15 |
| SAINT-MARCEL | Centre urbain | MAISON RELAIS SAINT MARCEL | Maisons Relais - Pensions de Famille | 25 |

L'enjeu pour l'agglomération est alors de produire à la fois des logements très sociaux à des prix de loyers et de charges accessibles en dessous des plafonds PLAi, mais également du logement adapté ou d'insertion via l'intermédiation locative (sous-location puis baux glissants) en captant des logements dans le parc privé.

**Une offre en hébergement diversifiée avec des taux d'occupation élevés.**

*A dire d'acteurs*

*Des structures caractérisées par des taux d'occupation élevés liés au rallongement des durées de séjour. Les acteurs de l'insertion remarquent un manque de fluidité dans les parcours qui s'aggrave ces dernières années.*

**Les enjeux en termes d'habitat :**

- Des enjeux qui doivent faire échos au Plan Quinquennal pour le Logement d'Abord en favorisant l'accès au logement autonome
- Produire des logements pour les plus modestes dans le parc locatif social
- Mobiliser le parc privé à des fins sociales via l'intermédiation locative
- Améliorer la prévention des expulsions
- Mettre en œuvre la politique d'attribution en faveur des publics prioritaires dans le cadre de la CIL
- Développer l'offre en petites typologies
- Fluidifier les sorties des CHRS

## 6.4 Les gens du voyage et l'enjeu de sédentarisation

### 6.4.1 Un territoire correctement pourvu en aires d'accueil et des attentes qui persistent pour la mise en œuvre opérationnelle de la sédentarisation des gens du voyage

**30 emplacements en aire d'accueil à Chalon-sur-Saône et Saint Marcel.**

On dénombre au total 30 emplacements en aire d'accueil pour le stationnement des ménages de petites tailles à Chalon-sur-Saône et Saint Marcel. Pour l'accueil des grands groupes lors des grands passages (qui ont généralement lieu entre mai et septembre), l'aire située sur la commune de Varennes-le-grand compte 150 places.

**Une aire de grand passage de 150 places à Varennes-le-Grand.**

Un nouveau schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage est actuellement en révision. Le Grand Chalon dispose de la compétence en matière d'accueil des gens du voyage. Le nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoit la réalisation de terrains familiaux locatifs (et/ou PLAI) en lieu et place de nouvelles aires d'accueil pour répondre aux besoins de sédentarisation identifiés localement, par la production d'une offre d'habitat adaptée.

Cette proposition a été faite suite au constat fait à l'échelle de l'agglomération : les gens du voyage se déplacent de moins en moins. Sur le territoire, environ 80% des familles présentes sur les aires d'accueil sont sédentaires sur des équipements non conçus pour une occupation de long terme.

En vue d'inscrire les familles en voie de sédentarisation dans un processus d'émancipation et d'inclusion, le service gens du voyage déploie, depuis de nombreuses années, une partie de ses missions, au plus près de tous les lieux de vie, afin de créer les conditions favorables à un accompagnement réactif et soutenu. Des moyens et des actions opérationnelles ont été engagés pour agir sur les problématiques individuelles et définir les axes

d'actions prioritaires favorables à l'insertion des personnes en voie de sédentarisation sur le territoire : soutien à la scolarité, accès aux soins, formation, accompagnement à la parentalité, apprentissage, formation professionnelle, aide à l'emploi, etc.

A travers une demande qui s'exprime pour des terrains familiaux, l'idée est que les communes doivent accompagner les acteurs pour faire émerger des projets d'habitat adapté et les rendre compatibles avec les documents d'urbanisme. Depuis la parution de la loi Egalité et Citoyenneté, une modification du cadre d'intervention des EPCI pour l'accueil des gens du voyage a été acté. L'EPCI est maintenant en première ligne pour la création d'une offre locative de terrains familiaux. En effet, ces terrains équipés d'un bâti permettent l'installation de résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs occupants.

**Un besoin identifié en matière de sédentarisation.**

Le nouveau schéma départemental devra mettre en œuvre une stratégie opérationnelle pour répondre à ces enjeux. Aujourd'hui il est attendu à l'échelle du Grand Chalon, une uniformisation du niveau de connaissance et d'information sur ces questions. Un des enjeux est de permettre la construction d'un réseau d'acteurs institutionnels et partenariaux pour ajuster les outils d'analyse et opérationnel.

**Une demande qui s'exprime pour des terrains familiaux.**

**Les enjeux en termes d'habitat :**

- s'inscrire dans les travaux du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage
- Construire un réseau d'acteurs institutionnels et partenariaux
- Repérer du foncier pour l'installation d'habitat adapté et terrains familiaux

# 7 LA DEFINITION DU BESOIN EN LOGEMENTS

Le PLUi vise à répondre au besoin en logements identifié par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Chalonnais, approuvé le 2 juillet 2019, et précisé au sein du Programme local de l'Habitat (PLH) 2020-2025, adopté le 10 décembre 2019.

- Besoins en logements fixés dans le SCoT du Chalonnais

Le SCoT du Chalonnais définit et décline le besoin en logements à l'échelle du Grand Chalon (51 communes) à horizon 2030, en s'appuyant sur une armature urbaine visant à produire les logements de manière prioritaire au sein des polarités du territoire qui accueilleront les opérations les plus importantes et les plus denses. Les besoins sont répartis entre constructions neuves et remise sur le marché de logements vacants.

**SCOT période 2018-2030 sur les 51 communes**

Besoin de logement : 4 572
dont production neuve : 4 140
dont remise sur le marché : 432

- Besoins fixés selon l'armature urbaine du SCoT
- Saint-Léger-sur-Dheune identifié comme « pôle d'équilibre» avec un objectif de 65 logements en construction neuve

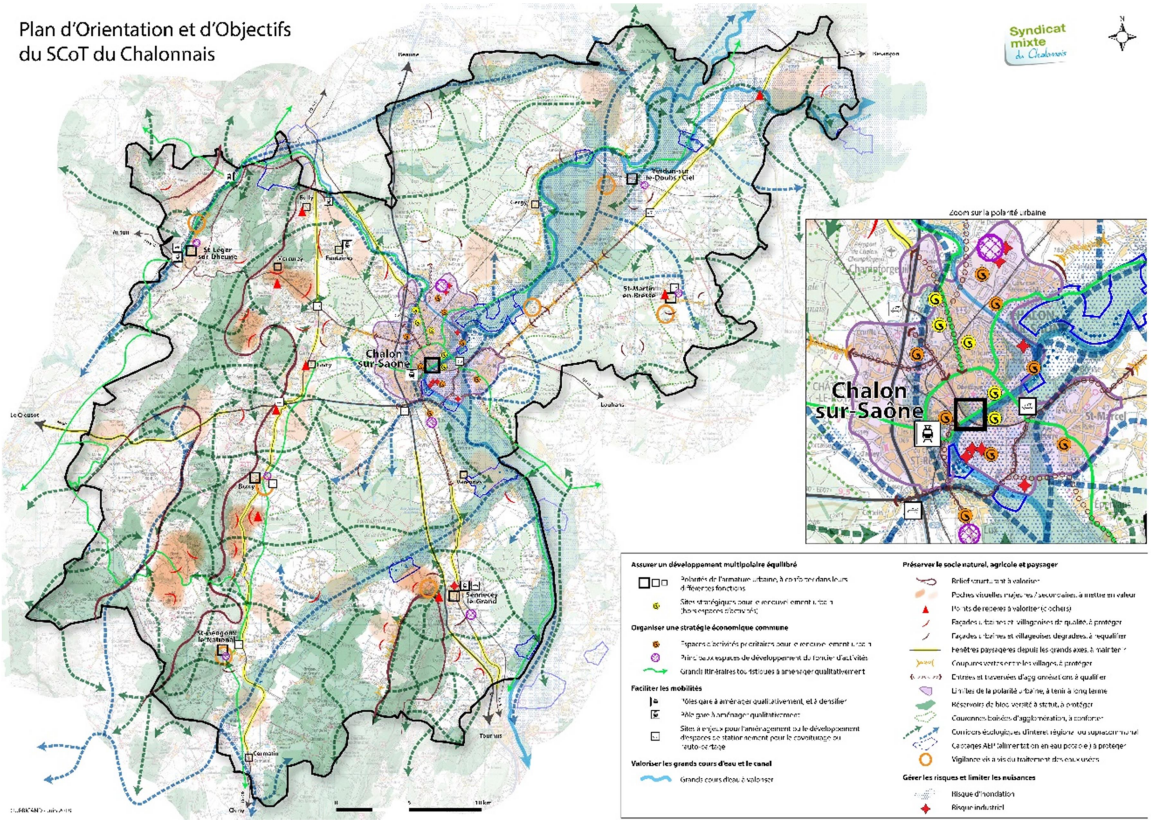


- Besoins en logements fixés par le PLH 2020-2025 du Grand Chalon du Chalonnais

### 7.1.1 Le PLH définit un besoin de 2 292 logements nouveaux, répartis entre production neuve et sortie de vacance, pour la période 2020-2025.

Sur les 6 années que couvre le PLH, les besoins en construction neuve s'élève à environ 2 080 logements à l'échelle du Grand Chalon, en cohérence avec les objectifs fixés par le SCoT. L'objectif volontariste du Grand Chalon consiste à remettre sur le marché 212 logements en situation de vacance structurelle sur la durée du PLH dont 140 sur la ville-centre, soit près de 36 par an, représentant autant de ménages supplémentaires, sans construction ni consommation foncière nécessaire.

Afin d'atteindre ces objectifs de sortie de vacance mais également de limiter la progression de la vacance dans le parc actuellement occupé, le Grand Chalon a adopté une politique ambitieuse de réhabilitation et d'amélioration du parc existant dans son ensemble : conventionnement privé avec et sans travaux, soutien aux bailleurs sociaux pour qu'ils

réalisent des opérations d'acquisition-amélioration, soutien aux propriétaires privés, etc.

Le PIG « Lutte contre la vacance de longue durée » engagé début 2019, pour une durée du 3 ans, permettra de participer à l'atteinte des objectifs fixés par le PLH à travers la mise en place d'un dispositif incitatif d'aides pour remettre sur le marché des logements vacants de plus de 3 ans, soit par le conventionnement auprès des propriétaires bailleurs, soit par l'acquisition par de futurs occupants.

| | Besoins en logements sur le PLH 2020-2025 | | | Estimation des besoins à horizon 2030 au vu des documents de planification |
|---|---|---|---|---|
| | Besoins en logements sur 6 ans | Dont en construction neuve | Dont en remise sur le marché de logements vacants | |
| Châtenoy-en-Bresse | 21 | 20 | 1 | *42* |
| Epervans | 31 | 30 | 1 | *62* |
| Lans | 17 | 17 | 0 | *34* |
| Oslon | 23 | 23 | 0 | *46* |
| Saint-Marcel | 135 | 129 | 6 | *270* |
| Bresse Chalonnaise | 227 | 219 | 8 | *454* |
| Chalon-sur-Saône | 807 | 667 | 140 | *1614* |
| Champforgeuil | 78 | 77 | 1 | *156* |
| Châtenoy-le-Royal | 157 | 149 | 8 | *314* |
| Saint-Remy | 158 | 152 | 6 | *316* |
| Centre Urbain | 1200 | 1045 | 155 | *2400* |
| Barizey | 2 | 1 | 1 | *4* |
| Dracy-le-Fort | 18 | 17 | 1 | *36* |
| Farges-lès-Chalon | 12 | 11 | 1 | *24* |
| Fontaines | 44 | 42 | 2 | *88* |
| Jambles | 8 | 8 | 0 | *16* |
| Mellecey | 21 | 20 | 1 | *42* |
| Mercurey | 38 | 35 | 3 | *76* |
| Rully | 47 | 44 | 3 | *94* |
| Saint-Denis-de-Vaux | 6 | 6 | 0 | *12* |
| Saint-Désert | 15 | 13 | 2 | *30* |
| Saint-Jean-de-Vaux | 8 | 7 | 1 | *16* |
| Saint-Mard-de-Vaux | 5 | 5 | 0 | *10* |
| Saint-Martin-sous-Montaigu | 2 | 2 | 0 | *4* |
| Givry | 104 | 99 | 5 | *208* |
| Côte Chalonnaise | 330 | 310 | 20 | *660* |
| Allerey-sur-Saône | 13 | 12 | 1 | *26* |
| Crissey | 74 | 73 | 1 | *148* |
| Demigny | 29 | 27 | 2 | *58* |
| Fragnes-la-Loyère | 20 | 19 | 1 | *40* |
| Gergy | 81 | 80 | 1 | *162* |
| Lessard-le-National | 9 | 9 | 0 | *18* |
| Sassenay | 24 | 23 | 1 | *48* |
| Virey-le-Grand | 21 | 19 | 2 | *42* |
| Saint-Loup-Géanges | 29 | 26 | 3 | *58* |
| Plaine Nord | 300 | 288 | 12 | *600* |
| La Charmée | 11 | 10 | 1 | *22* |
| Lux | 31 | 30 | 1 | *62* |
| Marnay | 4 | 4 | 0 | *8* |
| Saint-Loup-de-Varennes | 19 | 18 | 1 | *38* |
| Sevrey | 18 | 16 | 2 | *36* |
| Varennes-le-Grand | 64 | 62 | 2 | *128* |
| Plaine Sud | 147 | 140 | 7 | *294* |
| Aluze | 4 | 4 | 0 | *8* |
| Bouzeron | 3 | 3 | 0 | *6* |
| Chamilly | 1 | 1 | 0 | *2* |
| Charrecey | 5 | 4 | 1 | *10* |
| Chassey-le-Camp | 6 | 6 | 0 | *12* |
| Cheilly-lès-Maranges | 7 | 6 | 1 | *14* |
| Dennevy | 3 | 2 | 1 | *6* |
| Remigny | 4 | 3 | 1 | *8* |
| Saint-Bérain-sur-Dheune | 7 | 6 | 1 | *14* |
| Saint-Gilles | 3 | 2 | 1 | *6* |
| Saint-Léger-sur-Dheune | 36 | 33 | 3 | *72* |
| Saint-Sernin-du-Plain | 6 | 5 | 1 | *12* |
| Sampigny-lès-Maranges | 3 | 3 | 0 | *6* |
| Vallée de la Dheune | 88 | 78 | 10 | *176* |
| **Grand Chalon** | **2292** | **2080** | **212** | ***4584*** |

### 7.1.2 L'objectif de recentrage du développement

La répartition territoriale proposée amène, comparativement à la période précédente, à un recentrage du développement de l'offre résidentielle sur le centre urbain qui devrait concentrer 52% de l'offre nouvelle contre 42% sur la période de référence.

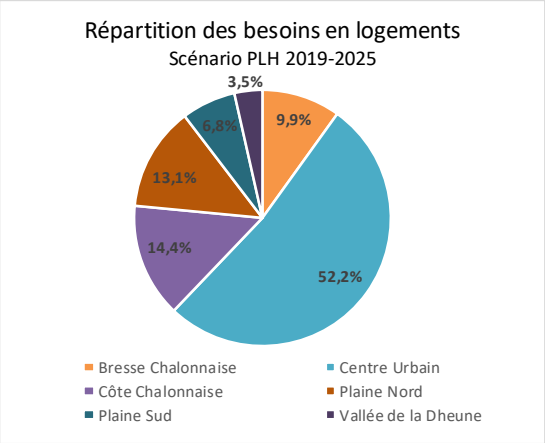


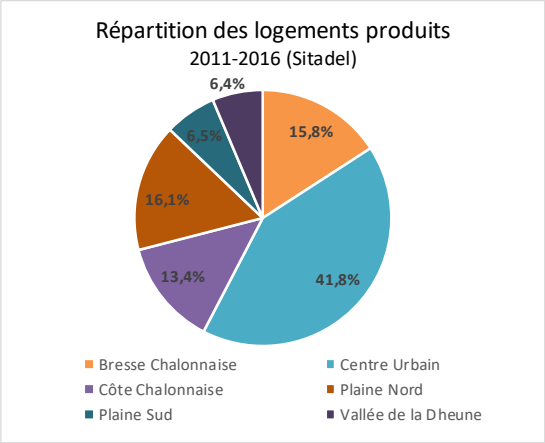


Cette orientation répond directement aux orientations du SCoT, qui souhaite conforter l'armature urbaine et fixe un objectif de production pour chacune des polarités.

Le confortement des polarités implique un modèle de développement orienté davantage vers le renouvellement urbain et l'évolution des espaces déjà bâtis.

### 7.1.3 L'objectifs de densité de la production neuve

Afin de limiter la consommation des sols, le SCoT et le PLH fixent des densités moyennes cibles à attendre pour la production de logements à venir, selon le niveau de polarité.

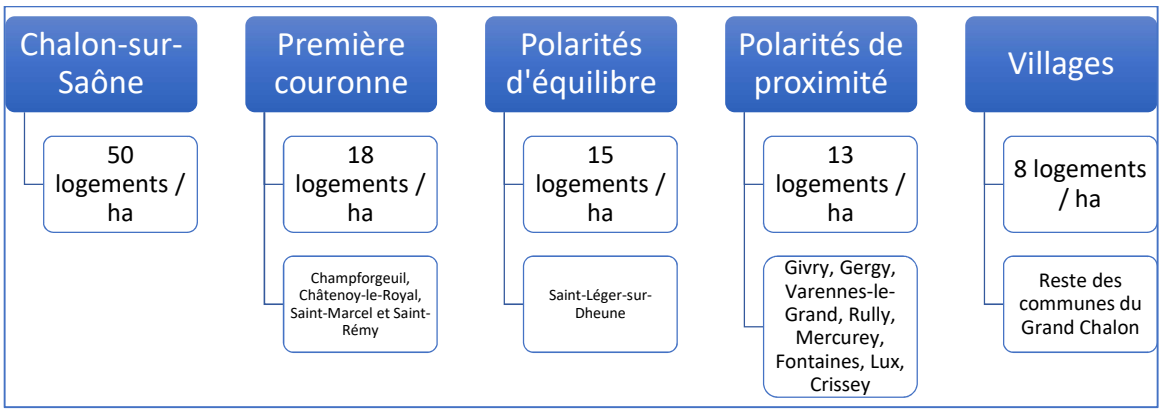


### 7.1.4 Les objectifs de production en marché libre – 1 818 logements sur la durée du PLH

Au vu des répartitions actuellement constatées, le PLH prévoit la clef de répartition suivante sur le marché libre afin de réduire la spécialisation du parc de logements à Chalon-sur-Saône et sur les autres communes :

- **Ville de Chalon-sur-Saône : 60% d'accession et 40% de locatif.**

- **Autres communes : entre 75 et 85% pour l'accession et entre 15% et 25% pour le locatif.**

## Les objectifs quantitatifs par forme urbaine prévus par le PLH

| | Répartition de la production neuve par forme urbaine 2020-2025 | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Collectifs | Individuels groupés | individuels purs | Total construction neuve |
| Châtenoy-en-Bresse<br>Epervans<br>Lans<br>Oslon | 9 | 18 | 63 | 90 |
| Saint-Marcel | 39 | 52 | 39 | 129 |
| Bresse Chalonnaise | 48 | 70 | 101 | 219 |
| Chalon-sur-Saône | 434 | 166 | 67 | 667 |
| Champforgeuil | 23 | 31 | 23 | 77 |
| Châtenoy-le-Royal | 23 | 60 | 67 | 149 |
| Saint-Remy | 30 | 61 | 61 | 152 |
| Centre Urbain | 510 | 317 | 218 | 1045 |
| Barizey<br>Dracy-le-Fort<br>Farges-lès-Chalon<br>Fontaines<br>Jambles<br>Mellecey<br>Mercurey<br>Rully<br>Saint-Denis-de-Vaux<br>Saint-Désert<br>Saint-Jean-de-Vaux<br>Saint-Mard-de-Vaux<br>Saint-Martin-sous-Montaigu | 11 | 21 | 179 | 211 |
| Givry | 30 | 40 | 29 | 99 |
| Côte Chalonnaise | 41 | 61 | 208 | 310 |
| Allerey-sur-Saône<br>Crissey<br>Demigny<br>Fragnes-la-Loyère<br>Gergy<br>Lessard-le-National<br>Sassenay<br>Virey-le-Grand<br>Saint-Loup-Géanges | 43 | 43 | 202 | 288 |
| Plaine Nord | 43 | 43 | 202 | 288 |
| La Charmée<br>Lux<br>Marnay<br>Saint-Loup-de-Varennes<br>Sevrey<br>Varennes-le-Grand | 21 | 21 | 98 | 140 |
| Plaine Sud | 21 | 21 | 98 | 140 |
| Aluze<br>Bouzeron<br>Chamilly<br>Charrecey<br>Chassey-le-Camp<br>Cheilly-lès-Maranges<br>Dennevy<br>Remigny<br>Saint-Bérain-sur-Dheune<br>Saint-Gilles<br>Saint-Léger-sur-Dheune<br>Saint-Sernin-du-Plain<br>Sampigny-lès-Maranges | 12 | 12 | 55 | 78 |
| Vallée de la Dheune | 11 | 12 | 55 | 78 |
| **Grand Chalon** | **674** | **524** | **882** | **2080** |

La répartition collectif/individuel groupé/individuel suivante est fixée par le PLH, au vu des répartitions actuellement constatées sur cette thématique:

- Pour la ville-centre :
  - Collectif : 65%
  - Individuel groupé : 25%
  - Individuel : 10%
- Pour les autres communes du Centre Urbain + communes SRU :
  - Collectif : entre 15 et 30%
  - Individuel groupé : 40%
  - Individuel : entre 30 et 45%
- Pour les autres secteurs :
  - Collectif : entre 5 et 15%
  - Individuel groupé : entre 10 et 20%
  - Individuel : entre 70 et 85%

## 7.1.5 Répartition de la production neuve de logements par taille pour 2020-2025

| | Besoins en construction neuve 2020-2025 | T1 | | T2 | | T3 | | T4 | | T5 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb |
| Châtenoy-en-Bresse | 20 | 1% | 1 | 3% | 3 | 10% | 9 | 29% | 26,1 | 57% | 52 |
| Epervans | 30 | | | | | | | | | | |
| Lans | 17 | | | | | | | | | | |
| Oslon | 23 | | | | | | | | | | |
| Saint-Marcel | 129 | 3% | 4 | 10% | 13 | 18% | 23 | 33% | 43 | 36% | 46 |
| Bresse Chalonnaise | 219 | 2% | 5 | 8% | 16 | 15% | 32 | 32% | 69 | 43% | 98 |
| Chalon-sur-Saône | 667 | 6% | 40 | 25% | 167 | 40% | 267 | 19% | 127 | 10% | 67 |
| Champforgeuil | 77 | 3% | 3 | 8% | 6 | 17% | 13 | 33% | 25 | 39% | 30 |
| Châtenoy-le-Royal | 149 | 1% | 1 | 14% | 22 | 21% | 31 | 30% | 44 | 34% | 51 |
| Saint-Remy | 152 | 11% | 17 | 22% | 33 | 21% | 32 | 23% | 35 | 23% | 35 |
| Centre Urbain | 1045 | 6% | 61 | 22% | 228 | 33% | 343 | 22% | 231 | 17% | 183 |
| Barizey | 1 | 2% | 4 | 7% | 15 | 10% | 21 | 20% | 42 | 61% | 129 |
| Dracy-le-Fort | 17 | | | | | | | | | | |
| Farges-lès-Chalon | 11 | | | | | | | | | | |
| Fontaines | 42 | | | | | | | | | | |
| Jambles | 8 | | | | | | | | | | |
| Mellecey | 20 | | | | | | | | | | |
| Mercurey | 35 | | | | | | | | | | |
| Rully | 44 | | | | | | | | | | |
| Saint-Denis-de-Vaux | 6 | | | | | | | | | | |
| Saint-Désert | 13 | | | | | | | | | | |
| Saint-Jean-de-Vaux | 7 | | | | | | | | | | |
| Saint-Mard-de-Vaux | 5 | | | | | | | | | | |
| Saint-Martin-sous- | 2 | | | | | | | | | | |
| Givry | 99 | 4% | 4 | 7% | 7 | 13% | 13 | 22% | 21 | 54% | 54 |
| Côte Chalonnaise | 310 | 3% | 8 | 7% | 22 | 11% | 34 | 21% | 63 | 59% | 183 |
| Allerey-sur-Saône | 12 | 0% | 0 | 5% | 14 | 9% | 26 | 28% | 81 | 58% | 167 |
| Crissey | 73 | | | | | | | | | | |
| Demigny | 27 | | | | | | | | | | |
| Fragnes-la-Loyère | 19 | | | | | | | | | | |
| Gergy | 80 | | | | | | | | | | |
| Lessard-le-National | 9 | | | | | | | | | | |
| Sassenay | 23 | | | | | | | | | | |
| Virey-le-Grand | 19 | | | | | | | | | | |
| Saint-Loup-Géanges | 26 | | | | | | | | | | |
| Plaine Nord | 288 | 0% | 0 | 5% | 14 | 9% | 26 | 28% | 81 | 58% | 167 |
| La Charmée | 10 | 0% | 0 | 8% | 11 | 14% | 20 | 27% | 38 | 51% | 71 |
| Lux | 30 | | | | | | | | | | |
| Marnay | 4 | | | | | | | | | | |
| Saint-Loup-de-Varennes | 18 | | | | | | | | | | |
| Sevrey | 16 | | | | | | | | | | |
| Varennes-le-Grand | 62 | | | | | | | | | | |
| Plaine Sud | 140 | 0% | 0 | 8% | 11 | 14% | 20 | 27% | 38 | 51% | 71 |
| Aluze | 4 | 0% | 0,0 | 9% | 7 | 16% | 12,0 | 26% | 20,3 | 50% | 39,0 |
| Bouzeron | 3 | | | | | | | | | | |
| Chamilly | 1 | | | | | | | | | | |
| Charrecey | 4 | | | | | | | | | | |
| Chassey-le-Camp | 6 | | | | | | | | | | |
| Cheilly-lès-Maranges | 6 | | | | | | | | | | |
| Dennevy | 2 | | | | | | | | | | |
| Remigny | 3 | | | | | | | | | | |
| Saint-Bérain-sur-Dheune | 6 | | | | | | | | | | |
| Saint-Gilles | 2 | | | | | | | | | | |
| Saint-Léger-sur-Dheune | 33 | | | | | | | | | | |
| Saint-Sernin-du-Plain | 5 | | | | | | | | | | |
| Sampigny-lès-Maranges | 3 | | | | | | | | | | |
| Vallée de la Dheune | 78 | 0% | 0 | 9% | 7 | 16% | 12 | 26,0% | 20 | 50,0% | 39 |
| **Grand Chalon** | **2080** | 4% | 73 | 14% | 298 | 22% | 467 | 24% | 501 | 36% | 741 |

# 8 SYNTHESE ET ENJEUX

| Atouts et Opportunités | Contraintes et menaces |
|---|---|
| Un bassin d'emploi relativement dynamique impliquant des besoins en logement à adapter aux différents profils<br><br>Identification du besoin en logements établis par le SCoT du Chalonnais et le PLH 2020-2025 et mise en œuvre d'un programme d'actions habitat<br><br>Mise en place d'une politique volontariste en faveur de l'habitat privé et ce, sur différentes thématiques : copropriétés, lotissements, logements vacants, l'Espace Habitat Conseil,<br><br>Un parc existant, certes ancien et énergivore, mais constituant un potentiel de reconquête important notamment dans les centre-bourgs<br><br>Une offre de logements notamment dans le parc social relativement complète permettant de répondre, de manière générale aux différents publics notamment les plus fragiles<br><br>Une reprise de la construction constatée depuis 2016 à consolider<br><br>Un marché de la transaction dans l'ancien qui se développe en volume, largement supérieur au neuf<br><br>Un travail fin mené depuis plusieurs années d'accompagnement à la sédentarisation des gens du voyage | Poursuite du phénomène de périurbanisation motivée par la recherche de la maison individuelle à bon prix<br><br>Un parc de logements spécialisés qui contraint la mobilité résidentielle : des logements collectifs et de petites dimensions à Chalon, des grandes maisons de propriétaires occupants sur les autres communes<br><br>Une vacance importante sur l'ensemble des secteurs, dans le bâti ancien<br><br>Un parc locatif privé qui joue un rôle de parc social de fait, malgré des niveaux de charges élevés.<br><br>Une ségrégation sociale existante : les ménages les plus modestes restent à Chalon-sur-Saône ou s'en éloignent très fortement.<br><br>Le vieillissement de la population avec des signes de précarités chez les personnes âgées impliquant un potentiel de renouvellement générationnel important<br><br>Un parc locatif social inégalement réparti et concentré sur la ville-centre et des exigences liées à la loi SRU non remplies pour deux communes<br><br>Une pression importante sur les petites typologies (T1/T2) qui constituent un besoin pour différents publics (jeunes, personnes âgées, familles monoparentales)<br><br>Un fort décrochage entre les prix de l'ancien et les prix du neuf, notamment sur les biens collectifs<br><br>Un marché du logement détendu, impliquant de limiter l'offre nouvelle arrivant sur le marché simultanément. |

## Enjeux

Un besoin en logements, d'environ 4400 logements à l'horizon 2030, dont 4000 logement neufs et la remise sur le marché de 400 logements vacants

Redonner un rôle résidentiel fort à Chalon-sur-Saône, passant par une offre attractive à destination des familles.

Diversifier le parc de logements, pour faciliter les parcours résidentiels, en proposant des petits logements à la location sur les communes de 1ère et seconde couronnes.

Développer une offre adaptée à l'ensemble de la demande en termes de nature de produits (forme urbaine, typologie, surface)

Promouvoir le renouvellement urbain et lutter contre la vacance pour limiter la consommation foncière

Rénover le parc privé ancien qui représente 90% des transactions pour le rendre/maintenir attractif (vétusté, enjeux énergétiques et d'adaptation des logements à la mobilité réduite)

# DIAGNOSTIC

## ECONOMIE

# Sommaire

ECONOMIE


1 LE CONTEXTE RÉGIONAL ..... 96

1.1 L'économie bourguignonne ..... 96

1.2 Le dynamisme régional concentré le long de l'axe Dijon-Lyon ..... 101

2 LES GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉS ..... 105

2.1 Les activités industrielles, logistiques et de la construction ..... 105

2.2 Les activités de services en développement ..... 114

3 LA RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ DANS LE GRAND CHALON ..... 116

3.1 La diffusion de l'emploi vers la périphérie ..... 116

3.2 La localisation diffuse des établissements ..... 121

3.3 La répartition des zones d'activités économiques ..... 126

4 LE TISSU ÉCONOMIQUE DU GRAND CHALON ..... 132

4.1 Plus d'établissements mais pas toujours plus d'emplois ..... 132

4.2 Le développement de l'économie de services ..... 137

4.3 Des difficultés à capter et conserver les compétences ..... 140

4.4 Les atouts et perspectives de développement ..... 143

5 L'IMPORTANCE DU SECTEUR TOURISTIQUE ..... 146

5.1 L'offre d'hébergement touristique ..... 146

5.2 L'analyse des filières touristiques ..... 151

5.3 Le poids économique du tourisme ..... 158

6 SYNTHESE ET ENJEUX ..... 163

## OUTILS ET METHODES DU DIAGNOSTIC ECONOMIQUE

Le diagnostic économique s'appuie sur une analyse à la fois spatiale et temporelle des activités économiques recensées sur le territoire de l'agglomération chalonnaise. Pour retranscrire le plus fidèlement possible les évolutions observées, le choix a été fait de procéder par analyse comparative selon un « périmètre constant », composé des périmètres institutionnels les plus récents pour chacun des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) étudiés. L'étude a donc eu recours à une analyse par rétropolation des données. De plus, le périmètre régional renvoie à celui de l'ancienne région Bourgogne, l'analyse se faisant par agrégation de données infrarégionales.

La mobilisation des données statistiques fournies par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) utilisées pour le diagnostic économique concerne essentiellement des données quantitatives, notamment le nombre d'établissements marchands ou le nombre d'emplois. Un établissement marchand est considéré comme une unité de production de biens ou services dépendante juridiquement d'une entreprise mais géographiquement individualisée. Son caractère marchand signifie que l'établissement vend des biens ou services suivant les règles du marché contre un prix significatif. Ces données sont comparées par période, détaillées par commune, et classées par catégorie ou par secteur économique, voire par filière. Sans information sur les chiffres d'affaires, ni sur les surfaces immobilières d'activités, ces statistiques ne nous renseignent pas totalement sur l'état de santé de l'économie.

En effet, les informations récoltées ne donnent pas de précisions sur la valeur marchande des évolutions mais seulement sur leur volume, pourtant elles apportent toute la matière nécessaire au traitement de l'information spatiale utile à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Pour plus de précisions méthodologiques, le diagnostic a également mobilisé certaines sources d'informations du fichier du Système national d'identification et du répertoire des entreprises (SIRENE), des bases de données Sequoia fournies par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss) ou encore des données issues de la base Connaissance locale de l'appareil productif (CLAP) de l'Insee.

Les établissements du secteur tertiaire, c'est-à-dire exerçant des activités de fourniture de services, peuvent concerner des entreprises marchandes et non marchandes. Quand bien même les activités liées aux domaines de l'administration publique, de la santé, de l'action sociale et de l'enseignement sont principalement non-marchandes et associées aux services publics, elles appartiennent en partie à la sphère marchande. Ces activités sont classées dans la catégorie «Administration publique, enseignement, santé et action sociale» (APESAS). Le diagnostic retient cinq grandes catégories pour l'analyse sectorielle des activités. Il met en avant, outre les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et de la construction, le secteur du «Commerce, transports et services» (CTS) ainsi que celui relatif à la catégorie APESAS.

En sus des secteurs économiques détaillés dans l'analyse, il est important de considérer les entreprises selon leur taille et la nature des relations qu'elles entretiennent avec leur environnement. Par conséquent, le diagnostic distingue principalement les Très petites entreprises (TPE) ou

microentreprises de moins de 10 salariés, et les Petites et moyennes entreprises (PME), regroupant moins de 250 salariés. En outre, la notion de micro-entreprise ne doit pas être confondue avec le régime fiscal du micro-entrepreneur (ex-auto-entrepreneur), un cas particulier d'entreprise qui permet à une personne de travailler à son compte en exercice principal ou complémentaire, en bénéficiant d'un allègement de charges et d'une simplification administrative.

Les évolutions relevées sont calculées par traitement statistique, en se basant sur l'utilisation d'indices, de variations absolues et relatives ainsi que de moyennes mobiles.

La partie «tourisme» est alimentée par plusieurs études et sources de données. Les principales proviennent des recensements et bilans de fréquentation de l'Agence de développement touristique et de promotion du territoire (ADT) de Saône-et-Loire « Destination Saône-et-Loire » et du Comité régional du tourisme (CRT) de Bourgogne-Franche-Comté. De plus, afin de compléter les informations sur l'activité touristique du Grand Chalon, les données de l'Office de tourisme de Chalon-sur-Saône ont été mobilisées et recoupées avec les statistiques de l'Insee. En ce qui concerne l'étude sur les filières touristiques, elle est nourrie par des données et rapports fournis par Voies navigables de France (VNF), le Conseil départemental de Saône-et-Loire, le Syndicat mixte du Chalonnais et le salon « Les grands jours de Bourgogne » de 2018.

Certains éclaircissements sont nécessaires pour bien saisir les notions abordées dans le document. La notion d'hébergement marchand renvoie à une catégorie de location payante, qui est commercialisée par un établissement marchand. L'hébergement rural englobe ici les gîtes ruraux et les chambres d'hôtes en milieu rural. Les meublés de tourisme sont définis par le Code du tourisme comme étant une villa, appartement ou studio, dont le locataire jouit exclusivement à titre de location de courte durée dans le cadre de son séjour. Ce type d'hébergement comprend les gîtes et Gîtes de France, les hébergements Clévacances, les locations Accueil Paysan et les établissement labellisés «Bienvenue à la Ferme». En ce qui concerne les chambres d'hôtes, ces dernières sont définies comme des locations chez l'habitant, à titre onéreux, comprenant respectivement la fourniture d'une nuitée et du petit-déjeuner.

Les résidences de tourisme quant à elles regroupent un ensemble de logements fonctionnels dits «prêt-à-vivre», équipés pour pouvoir accueillir une clientèle d'affaires ou de loisirs de courte-durée. La notion d'hébergement collectif recouvre les hébergements adaptés à l'accueil de groupes et d'enfants, dont font partie les villages de vacances, les auberges de jeunesse, les Centres de vacances et de loisirs (CVL), les gîtes de groupes ainsi que les villages résidentiels de tourisme et les maisons familiales de vacances. Enfin, les hébergements de randonnée proposent des offres d'accueil adaptées à un public de randonneurs (pique-niques, demi-pension, etc.)

# 1 LE CONTEXTE RÉGIONAL

## 1.1 L'économie bourguignonne

### 1.1.1 Le PIB de la région : une légère progression

**En matière de richesses produites, la région Bourgogne figurait parmi les régions les moins dynamiques en 2015, avant son intégration à la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté. Solidement arrimée au milieu du classement des régions françaises en matière de Produit intérieur brut (PIB), avec un PIB de 27 600 euros par habitant en 2017, contre une moyenne nationale de 32 800 euros par habitant, la Bourgogne tend à être moins dynamique que le reste de la France, malgré une évolution en valeur positive de son PIB par habitant entre 2013 et 2017.**

**Malgré des performances économiques mitigées, la Bourgogne s'inscrit dans une dynamique de croissance entre 2013 et 2017.**

**PIB régional en 2017 et son évolution nominale entre 2013 et 2017**

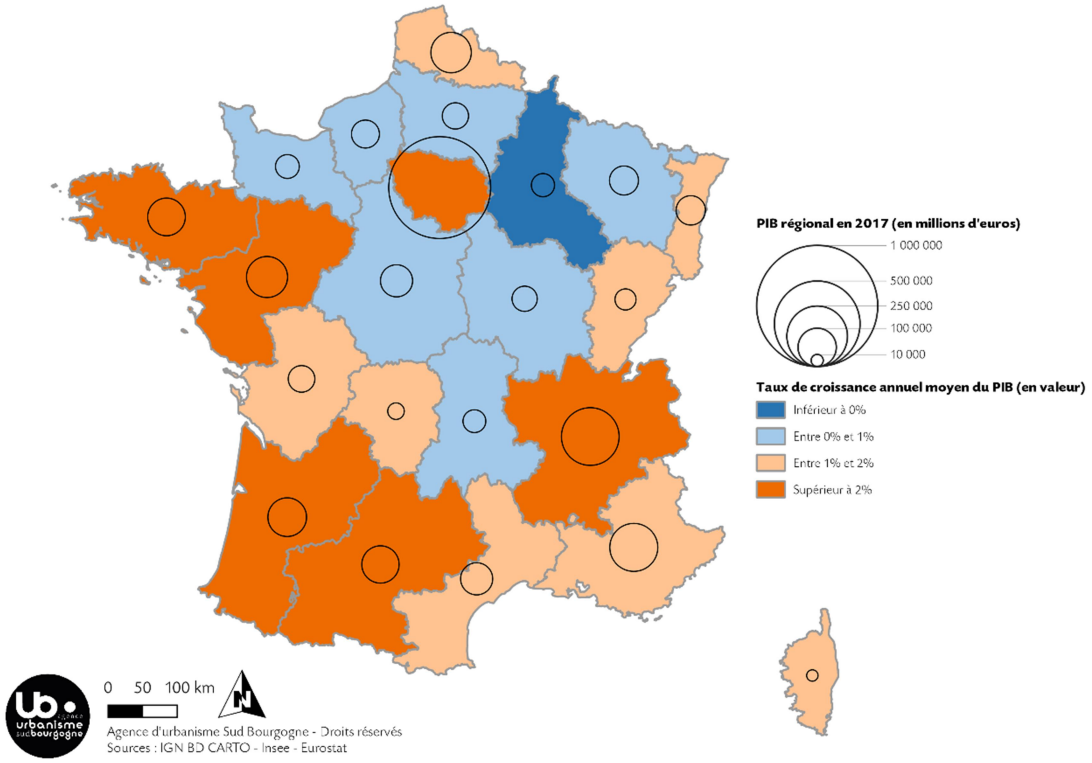


Toutes les régions semblent avoir souffert de la crise de 2008 et ses répercutions budgétaires, mais l'économie bourguignonne semble se relancer bien que timidement, au regard de la légère hausse de son PIB observée entre 2013 et 2015. Les difficultés à produire, qui se retrouvent sur l'ensemble des régions du quart nord-est et du centre du pays peuvent trouver des pistes d'explication dans la trop forte spécialisation dans des activités à faible valeur ajoutée ainsi que dans une diversification peu marquée conjuguée à un manque d'attractivité dans les fonctions résidentielle et productive.

**Evolution du PIB par habitant en valeur entre 2013 et 2017 (base 100 en 2013)**

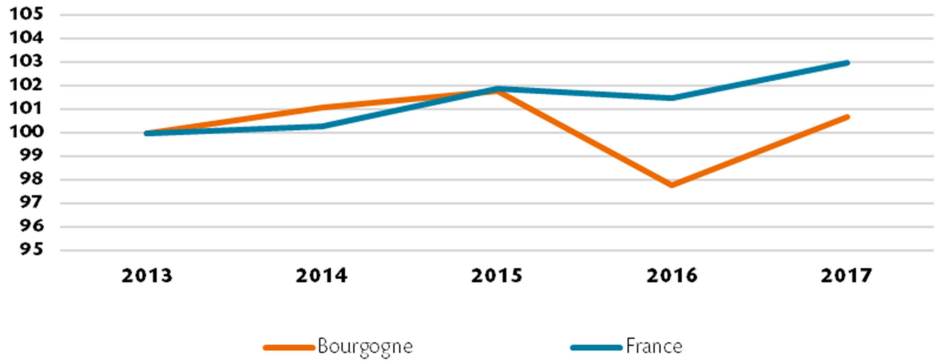


Sources : Insee, Eurostat 2013/2017

### 1.1.2 Une hausse de l'emploi public

**Entre 2011 et 2016, la Bourgogne a perdu 19 184 emplois, soit une baisse de -2,9%, lorsqu'en France métropolitaine le nombre d'emplois est resté stable.**

**Evolution de l'emploi entre 2011 et 2016 (indice base 100 en 2011)**

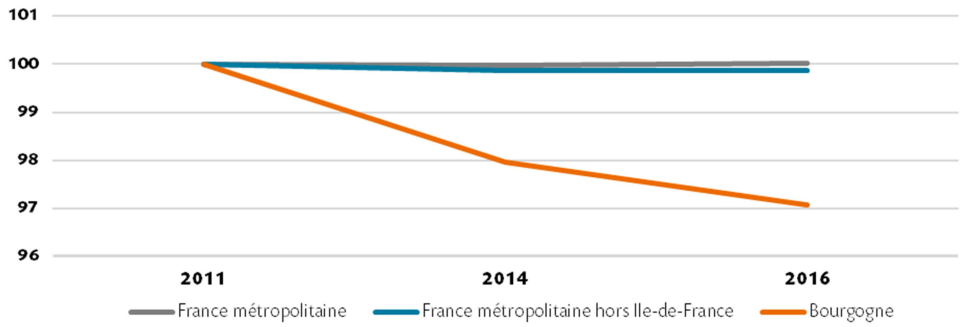


Source : Insee, Recensement de la population 2011, 2014 et 2016

**Des pertes d'emplois significatives dans le secteur de l'industrie, du commerce et de la construction au profit du secteur tertiaire.**

Le tissu économique bourguignon connaît des évolutions structurelles semblables à celles des autres régions françaises, excepté pour le secteur du commerce et des services, pour lequel le nombre d'emplois a diminué. Par superposition des tendances au niveau national, le marché de l'emploi se révèle principalement impacté dans les secteurs de l'industrie, de la construction et de l'agriculture, avec des diminutions de l'ordre de 6,6% en moyenne entre 2011 et 2016. Néanmoins, la perte d'emplois de la Bourgogne dans l'industrie est beaucoup plus marquée que la moyenne nationale (-10,5% en Bourgogne contre -6,8% en France métropolitaine). Il en va de même en ce qui concerne le secteur de la construction avec un écart de 3,5 points de moins par rapport à la moyenne tricolore. L'activité agricole enregistre une décote de près de 5,6%, soit une proportion moindre en comparaison de la baisse de 6,2% observée en France.

En dépit de ces résultats, l'investissement de la région Bourgogne dans les activités publiques génère une hausse de 2% d'emplois dans l'Administration publique, l'éducation, la santé et l'action sociale (APESAS) sur son territoire entre 2011 et 2016. Un résultat qui est atténué par la

baisse d'emplois dans le secteur du Commerce, des transports et des services (CTS) dans les mêmes proportions.

***CTS :*** *Commerce, transports et services.*

***APESAS :*** *Administration publique, enseignement, santé et action sociale.*

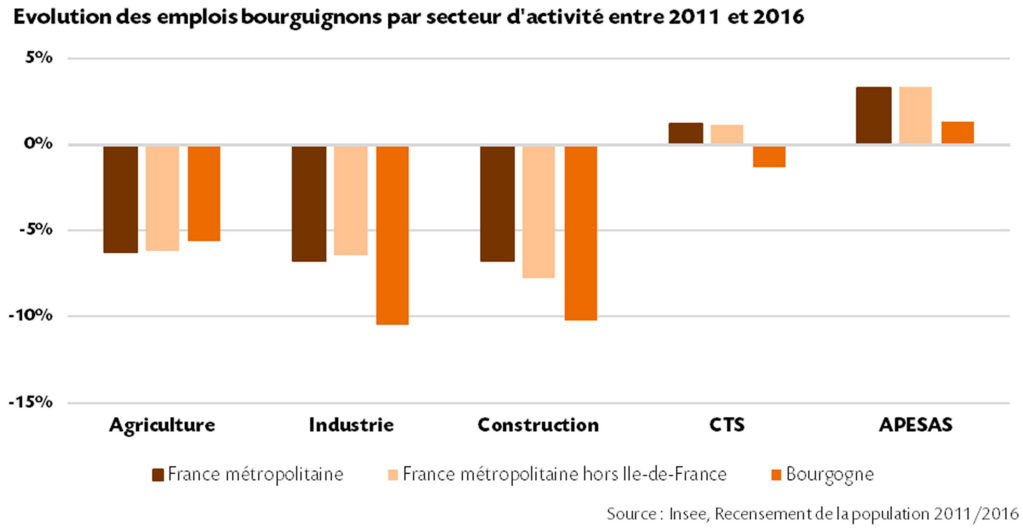


### 1.1.3 Une dynamique de création d'établissements portée par le micro-entrepreneuriat

**Le nombre d'établissements sans salarié a nettement augmenté en Bourgogne.**

Hormis le secteur agricole, la Bourgogne comptabilisait 107 498 établissements marchands en 2017 contre 88 896 en 2011, soit un taux de croissance global de 20,9%, alors que le nombre d'emplois régionaux a diminué entre 2011 et 2016.

Une grande partie des créations d'établissements relève du micro-entrepreneuriat, soit le régime succédant en 2014 au régime de l'auto-entrepreneuriat en vigueur jusqu'alors. La recrudescence du nombre d'établissements (+21% entre 2011 et 2017) alimentée par la loi de modernisation de l'économie de 2008 n'est pas systématiquement suivie d'embauches. Sur le territoire bourguignon, parmi les 107 498 établissements marchands présents en 2017, seulement 34 188 emploient au moins un salarié, soit 31,8% au total.

**Le secteur du commerce, des transports et des services a été le principal moteur des créations d'établissements entre 2011 et 2017.**

Le secteur du commerce, des transports et des services a connu un fort développement ces dernières années. La croissance du nombre de ces établissements a été de presque 20% entre 2011 et 2017 en Bourgogne. Plus précisément, son dynamisme a été davantage porté par les structures individuelles, qui représentent presque 2/3 des établissements au total.

Les activités APESEAS ont également été en expansion (+ 42,7 % d'établissements). Outre la hausse des microentreprises, c'est le seul secteur d'activités pour lequel le nombre d'établissements employant des salariés augmente (+20,2 %). De leur côté, les établissements industriels et de la construction ont profité de bonnes dynamiques de créations avec toutefois un recul du nombre d'établissements employant au moins un

salarié entre 2011 et 2017, comme en témoignent les diminutions respectives de 11,9% et 11,2%, au profit du micro-entrepreneuriat.

**Evolution du nombre d'établissements marchands non agricoles entre 2011 et 2017 par secteur d'activité en Bourgogne**

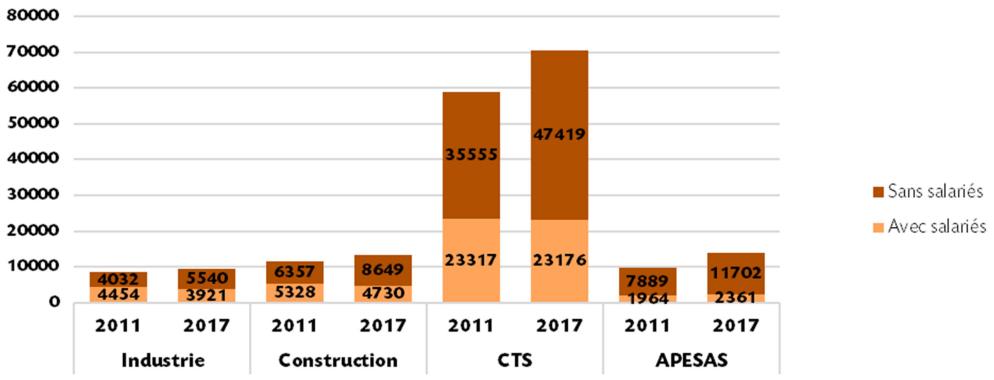


Source : Insee, Démographie des entreprises et des établissements 2011/2017

L'agriculture est un secteur phare de la Bourgogne avec une part de l'emploi et une participation à la valeur ajoutée régionale atteignant toutes les deux 4,7% contre respectivement 2,5% et 1,8% à l'échelle nationale en 2014. En 2015, le secteur concentrait 2,3% des emplois salariés de la région, et même si la part de l'agriculture n'est pas la plus importante en matière d'emploi salarié, elle a connu un fort taux de croissance de ses effectifs.

**Malgré la présence grandissante du secteur public, les activités agricoles et industrielles demeurent des spécificités fortes de la Bourgogne.**

Il convient de faire une différence entre emploi total et emploi salarié car l'emploi total a diminué de manière générale entre 2011 et 2016. Depuis 2011, la Bourgogne a enregistré une augmentation de 8,9% de ses emplois salariés agricoles, faisant du secteur, le plus prolifique pour l'activité salariale sur la période. Elle bénéficie d'une solide réputation dans le domaine de la viticulture, mais également dans d'autres productions comme l'élevage bovin et les grandes cultures céréalières.

**Lecture d'une matrice de spécialisation :**

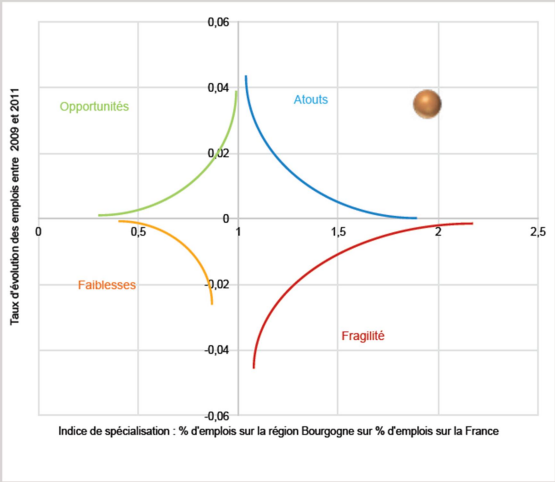


La taille des cercles est proportionnelle au nombre d'emplois en 2011 par secteur
Exemple de lecture de la matrice de spécialisation : l'emploi salarié du secteur de l'hôtellerie restauration du territoire X :

- a crû de 3,5% entre 2009 et 2011
- compte 10 000 salariés en 2011
- est proportionnellement au nombre d'emplois total 1,9 fois plus important qu'en France, ce qui en fait une spécialisation du territoire X.

L'industrie est également une spécificité régionale puisqu'elle est surreprésentée en Bourgogne par rapport à la moyenne nationale avec un indice de spécialisation important, bien qu'elle ait fortement souffert de la crise économique de 2008. L'externalisation des activités supports des entreprises industrielles a par exemple participé à l'augmentation des

emplois dans les services aux entreprises.

En dehors du commerce, de la logistique et des activités assurées par le secteur public, les services privés sont de manière générale sous-représentés en matière d'emplois en Bourgogne, alors qu'il s'agit bien souvent d'activités à forte valeur ajoutée (assurances, services financiers, activités scientifiques, …). Le déversement des emplois primaires et secondaires vers le secteur tertiaire a du mal à s'opérer, notamment en ce qui concerne les activités scientifiques et techniques encore trop peu nombreuses, mais pour lesquelles l'emploi salarié s'accroît entre 2011 et 2015.

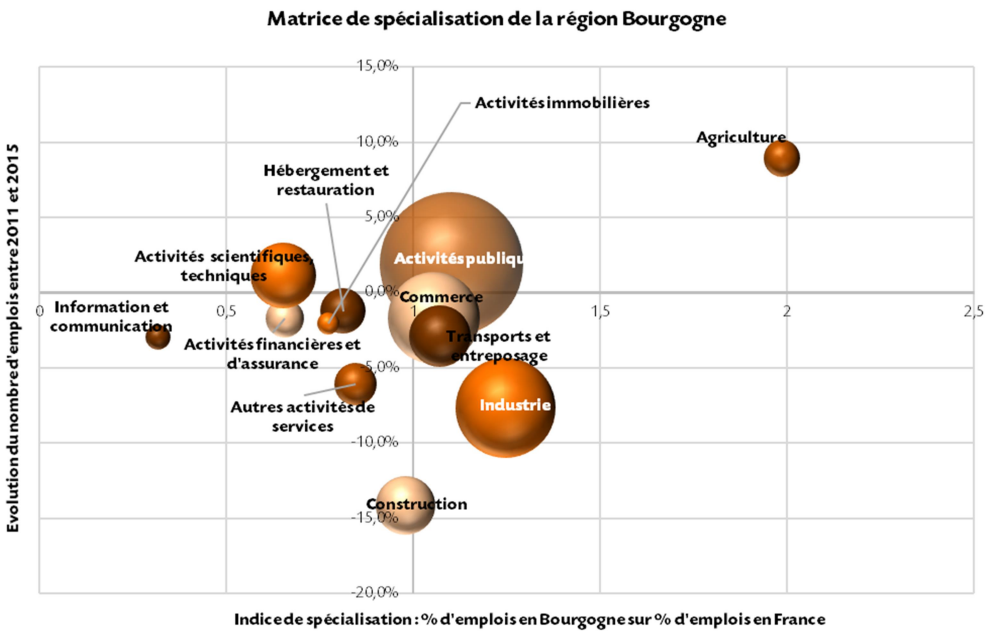


Source : Insee, Connaissance locale de l'appareil productif 2011/2015

La Bourgogne dispose de quelques atouts clés à mettre en avant pour se différencier à l'échelle nationale. Son économie s'est peu diversifiée au fil du temps et repose encore en grande partie sur quelques secteurs historiques traditionnels. L'intensification des activités de recherche et développement visant à atteindre et faire évoluer la frontière technologique s'appuie sur le progrès technique, moins présent en Bourgogne et moins marqué que celui d'autres régions françaises.

Elle fait en effet partie des cinq dernières régions en matière de dépense intérieure de recherche et développement rapportée au PIB : 1,1% est affecté à la R&D en 2012, dont 0,7% par les entreprises, alors que la moyenne nationale se situe à 2,3%. L'identité industrielle de la Bourgogne est riche en nombreux savoir-faire et connaissances. Cependant, sa place importante dans le paysage économique local interroge la capacité de résilience du modèle bourguignon face aux divers chocs pouvant affecter les débouchés et limiter la croissance du secteur.

**Part des dépenses affectées à la recherche et développement dans le PIB régional en 2012**

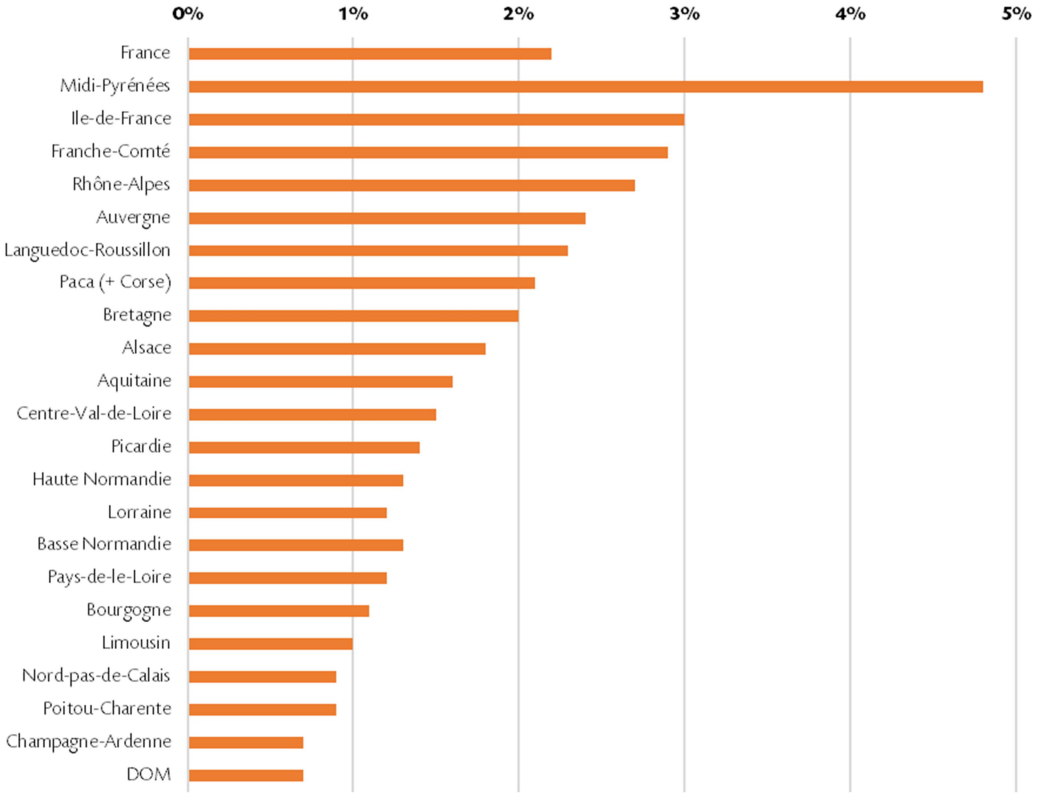


Source : Publication Insee Première n°1559, juin 2015

## 1.2 Le dynamisme régional concentré le long de l'axe Dijon-Lyon

### 1.2.1 Les zones d'emplois de l'est bourguignon davantage dynamiques

***Précision méthodologique :***

***Zone d'emploi :***

*Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.*

*Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux.*

*Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006.*

L'activité économique se développe de manière inégale à l'échelle de la région bourguignonne. Parmi l'ensemble des 16 zones d'emplois qui découpent le territoire, celles de Montbard, Dijon, Beaune, Chalon-sur-Saône, Louhans et Mâcon, situées le long d'un linéaire nord-sud s'étirant à l'est de la Côte d'Or et de la Saône-et-Loire en suivant le tracé des grandes infrastructures de transport national et le cours de la Saône, apparaissent relativement plus dynamiques que l'ouest. La croissance du nombre d'établissements marchands y est supérieure et la déprise de l'emploi, généralisée sur toutes les zones de la région, bien moins marquée.

**Les zones d'emploi situées le long de l'axe de la Saône sont les plus dynamiques de la région.**

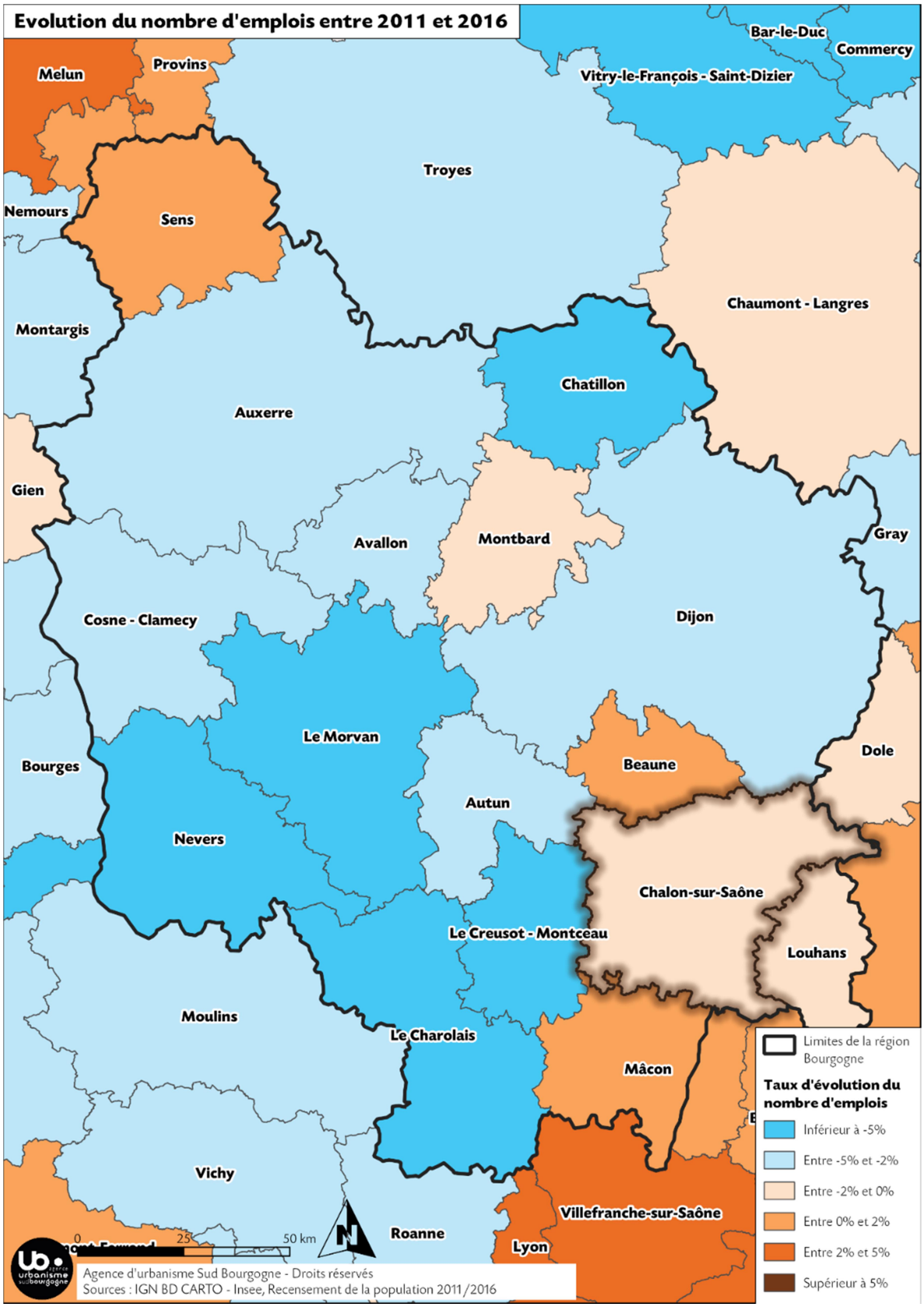
Evolution du nombre d'emplois entre 2011 et 2016
Melun
Provins
Bar-le-Duc
Commercy
Vitry-le-François - Saint-Dizier
Troyes
Nemours
Sens
Chaumont - Langres
Montargis
Chatillon
Auxerre
Gien
Avallon
Montbard
Gray
Cosne - Clamecy
Dijon
Le Morvan
Bourges
Beaune
Dole
Autun
Nevers
Chalon-sur-Saône
Le Creusot - Montceau
Louhans
Moulins
Le Charolais
Mâcon
Vichy
Villefranche-sur-Saône
Roanne
Lyon
0
25
50 km
N
Limites de la région Bourgogne
Taux d'évolution du nombre d'emplois
Inférieur à -5%
Entre -5% et -2%
Entre -2% et 0%
Entre 0% et 2%
Entre 2% et 5%
Supérieur à 5%
Agence d'urbanisme Sud Bourgogne - Droits réservés
Sources : IGN BD CARTO - Insee, Recensement de la population 2011/2016

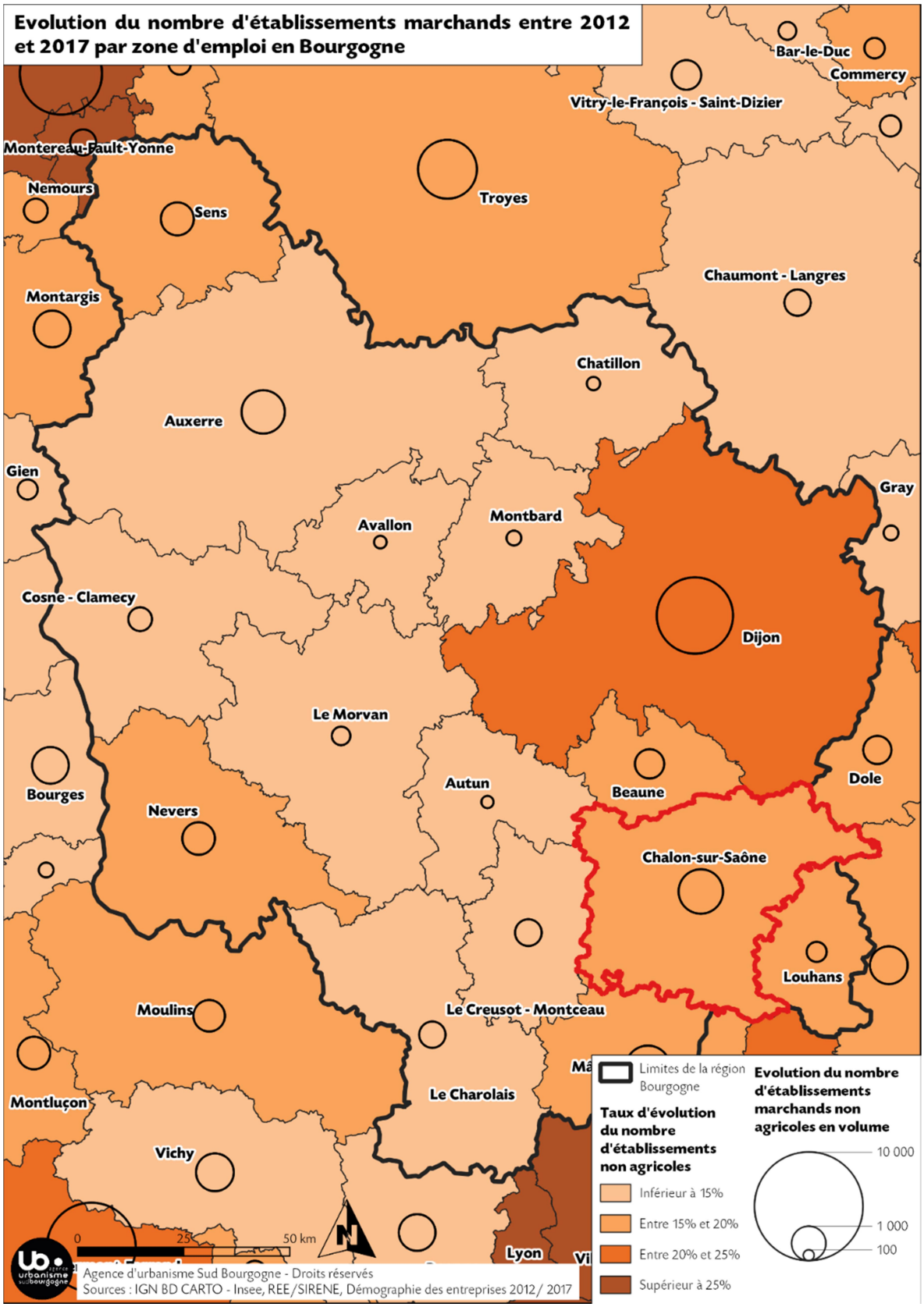
Evolution du nombre d'établissements marchands entre 2012 et 2017 par zone d'emploi en Bourgogne
Bar-le-Duc
Commercy
Vitry-le-François - Saint-Dizier
Montereau-Fault-Yonne
Nemours
Sens
Troyes
Chaumont - Langres
Montargis
Chatillon
Auxerre
Gien
Gray
Avallon
Montbard
Cosne - Clamecy
Dijon
Le Morvan
Bourges
Autun
Beaune
Dole
Nevers
Chalon-sur-Saône
Louhans
Moulins
Le Creusot - Montceau
Le Charolais
Montluçon
Vichy
Lyon
0
25
50 km
N
Limites de la région Bourgogne
Taux d'évolution du nombre d'établissements non agricoles
Inférieur à 15%
Entre 15% et 20%
Entre 20% et 25%
Supérieur à 25%
Evolution du nombre d'établissements marchands non agricoles en volume
10 000
1 000
100
Agence d'urbanisme Sud Bourgogne - Droits réservés
Sources : IGN BD CARTO - Insee, REE/SIRENE, Démographie des entreprises 2012/ 2017

### 1.2.2 Le Grand Chalon : acteur du dynamisme local

Par rapport aux autres zones d'emplois situées au sein de l'ensemble géographique dynamique de l'est de la Bourgogne, Chalon-sur-Saône semble mieux résister aux chocs économiques que les zones d'emploi voisines, comme le bassin dijonnais.

**Le Grand Chalon bénéficie d'un potentiel de captation des flux régionaux qui le traversent.**

L'évolution de l'emploi entre 2011 et 2016 y est plus favorable que la moyenne régionale, -0,3% contre -2,9%, et que la moyenne des zones d'emplois situées autour du tracé de la Saône, pour lesquelles la déprise est de -1,5%.

La croissance du nombre d'établissements marchands entre 2009 et 2014 est également plus forte que la moyenne régionale mais légèrement moindre que dans certaines zones d'emplois situées le long du tracé de la Saône, à l'image de Dijon, capitale régionale, et à l'est du territoire bourguignon.

Cette moindre évolution de la zone d'emplois chalonnaise peut être liée à des événements exceptionnels comme la fermeture d'entreprises phares durant cette période ou la dispersion des flux qui la traversent.

# 2 LES GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉS

## 2.1 Les activités industrielles, logistiques et de la construction

### 2.1.1 Une spécialisation industrielle contrastée

**Le nombre d'établissements industriels a augmenté de 8,8% dans le Grand Chalon entre 2012 et 2017.**

**Si le territoire du Grand Chalon a eu un développement historique basé sur le commerce, l'industrie y est devenue un moteur économique primordial à partir du XIXème siècle, grâce notamment à la proximité du bassin du Creusot et au développement du commerce fluvial. Certains établissements et sites industriels historiquement basés sur le territoire ont peu à peu laissé place à d'autres activités à partir des années 1980, comme Creusot-Loire et plus récemment Kodak. Le Grand Chalon est toujours le deuxième pôle régional industriel pour ce qui est du poids des effectifs salariés en 2016, derrière l'agglomération dijonnaise. Elle conserve des implantations historiques comme l'usine Saint-Gobain et des grands groupes avec entre autres Framatome (ex Areva NP).**

**L'agglomération chalonnaise dispose d'un tissu de TPE et PME très développé et diversifié.**

Le nombre d'établissements industriels a sensiblement augmenté dans le Grand Chalon. Il était de 625 en 2017 contre 574 en 2012, soit une croissance de l'ordre de 8,8%, malgré la baisse de l'emploi due en partie à l'automatisation des chaînes de production et à l'externalisation des fonctions supports. Un peu plus d'un tiers (33,6%) de ces établissements industriels sont localisés dans la ville de Chalon-sur-Saône. Elle accueille les 3/4 des établissements de taille intermédiaire que compte le territoire.

Cette concentration est un atout pour la ville-centre qui bénéficie ainsi d'une vitrine grâce à ces grands établissements. Le Grand Chalon dispose également d'un tissu de TPE et PME industrielles très développé et diversifié.

**Evolution du nombre d'établissements industriels dans le Grand Chalon entre 2012 et 2017**

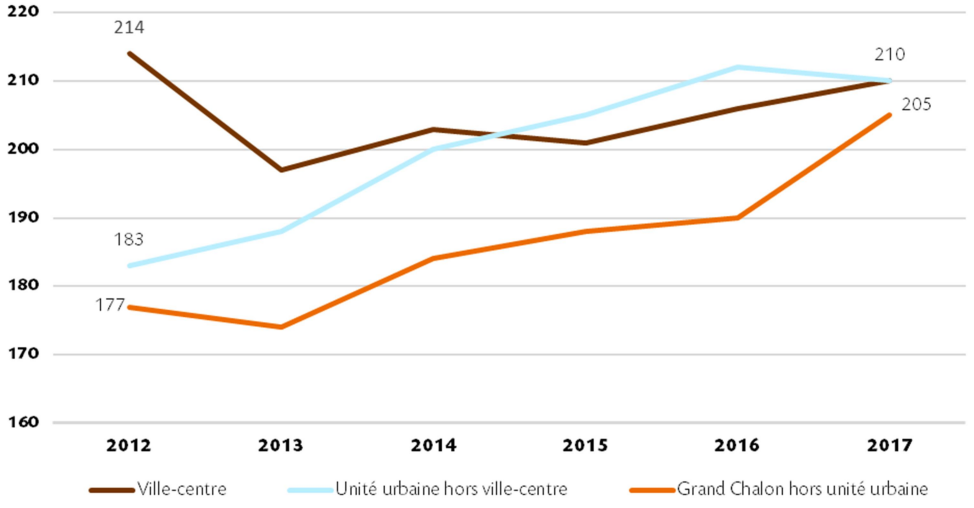


Source : Insee, REE/SIRENE, Démographie des entreprises et des établissements 2012/2017

Deux filières industrielles principales se détachent : la fabrication de produits métalliques suivie des autres minéraux non métalliques qui comptabilisent respectivement 34,8 % et 10,6 % des emplois du secteur en 2017. Parmi ces deux filières sont présentes des sociétés pourvoyeuses de nombreux emplois comme Framatome et ses 2 005 salariés en juin 2018 ou encore l'entreprise Verallia France implantée à Chalon-sur-Saône et qui mobilise 450 salariés. De plus elles devancent certaines autres filières du territoire, notamment la filière agro-alimentaire qui rassemble 10% d'emplois industriels environ. Par ailleurs, il se trouve que les activités ayant gagné le plus d'emplois salariés entre 2012 et 2017 sont celles de la fabrication de produits métalliques (+151).

**Evolution du poids des filières industrielles dans le Grand Chalon entre 2012 et 2017**

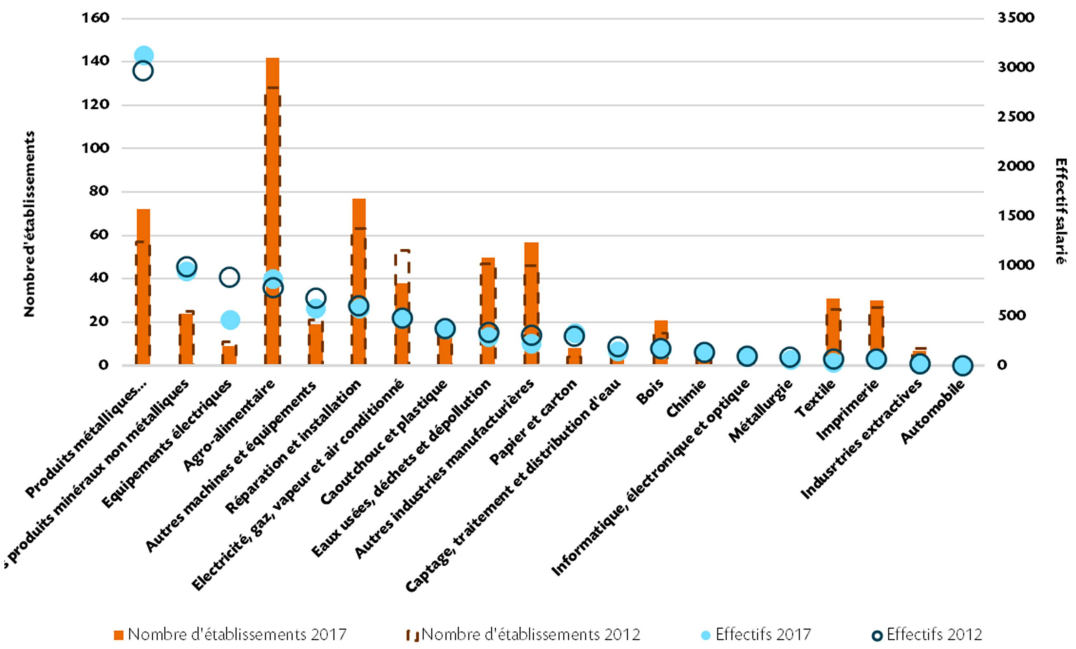


Sources : Acoss, Sequoia - Insee, REE/SIRENE, Démographie des entreprises et des établissements 2012/2017

Les principales filières industrielles du territoire en matière de nombre d'établissements sont spécialisées dans l'agro-alimentaire (fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac), la réparation de machines et équipements, la production de produits métalliques et enfin les autres industries manufacturières. Une concentration d'établissements qui met toujours plus l'accent sur le rôle prépondérant de l'industrie sur le territoire chalonnais, malgré une tendance à la tertiarisation progressive de son économie. De surcroît, ces filières connaissent une relative ascension avec des établissements qui se multiplient, à l'image des 15 établissements gagnés par la filière des produits métalliques entre 2012 et 2017.

Principales caractéristiques des filières industrielles

| Filières industrielles | Effectif salarié | | Etablissements | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Effectifs salariés en 2017 | Evolution entre 2012 et 2017 | Nombre d'établissements en 2017 | Evolution entre 2012 et 2017 | Entreprises principales de la filière (plus de 50 salariés) |
| Produits métalliques (sauf machines et équipements) | 3128 | 151 | 72 | 15 | Framatome, Saint-Gobain Seva, Amcor Flexible Capsules France |
| Autres produits minéraux non métalliques | 954 | -45 | 24 | -1 | Saint-Gobain, Verallia France, Gerresheimer Chalon |
| Equipements électriques | 464 | -425 | 9 | -2 | Société française Gardy, Comeca Equipements Basse Tension |
| Agro-alimentaire | 874 | 82 | 142 | 14 | Sanders Aurore, Daunat Bourgogne |
| Autres machines et équipements | 581 | -104 | 19 | -2 | Saint-Gobain, Socla, Alfa Laval Packinox |
| Réparation et installation | 582 | -25 | 77 | 14 | KSB Service Energie |
| Electricité, gaz, vapeur et air conditionné | 474 | -11 | 38 | -15 | GRDF, Enedis |
| Caoutchouc et plastique | 366 | -5 | 18 | 2 | ESE France |
| Eaux usées, déchets et dépollution | 295 | -43 | 50 | 3 | Onyx Est, EBS Le Relais |
| Autres industries manufacturières | 222 | -83 | 57 | 11 | Chabert Marillier Production |
| Papier et carton | 329 | 31 | 8 | 4 | Emballages Laurent SAS |
| Captage, traitement et distribution d'eau | 154 | -43 | 6 | 0 | Saur |
| Bois | 165 | -10 | 21 | 6 | Margaritelli Fontaines |
| Chimie | 141 | 8 | 8 | 0 | |
| Informatique, électronique et optique | 93 | -8 | 5 | -2 | Tecnatom France |
| Métallurgie | 61 | -23 | 2 | -1 | |
| Textile | 32 | -40 | 31 | 5 | |
| Imprimerie | 65 | -4 | 30 | 3 | |
| Indusrtries extractives | 17 | -4 | 7 | 23 | |
| Automobile | n.d. | -4 | 1 | -2 | |
| Total | 8997 | -605 | 625 | 51 | |

Sources : Acoss, Sequoia - Insee, REE/SIRENE, Démographie des entreprises et des établissements

Plus globalement, le Grand Chalon s'avère être spécialisé dans quatre filières industrielles différentes, celle de la production de produits métalliques à destination du marché du nucléaire, celle de la production de produits minéraux, celle de l'agro-alimentaire et la transformation des matières premières agricoles et enfin celle liée à la réparation et installation de machines et équipements.

### 2.1.2 Le secteur logistique et des transports favorisé par l'emplacement stratégique du territoire

**La localisation géographique du Grand Chalon le long d'un couloir de circulation particulièrement fréquenté à l'échelle nationale reliant Paris à Lyon constitue un atout stratégique pour le développement des activités logistiques. Le positionnement peu différencié et la concurrence que se sont livrées les villes moyennes de la région sur ce secteur, avec de très nombreuses créations de parcs logistiques simultanées, ont pu diminuer le dynamisme local du secteur au début des années 2010. Cependant les implantations de plusieurs compagnies comme Amazon, XPO Logistics et Rhenus Logistics sur la zone d'activités Actisud à Sevrey augurent d'un regain d'activité sur le territoire du Grand Chalon. Le raccordement à court-terme de la zone d'activités SaôneOr à l'A6 par un demi-échangeur autoroutier devrait favoriser le développement de la zone nord de l'agglomération, rendue accessible par la mise en service en 2019 d'un barreau routier de desserte.**

**La localisation le long d'un couloir de circulation particulièrement fréquenté à l'échelle nationale constitue un atout stratégique pour le développement des activités logistiques.**

En 2017, les activités logistiques et de transport regroupent 224 établissements représentant 4 158 salariés et évoluant aussi bien dans le transport que dans l'entreposage, dont une 157 sont localisés dans l'unité urbaine de Chalon-sur-Saône, soit une majorité.

Entre 2012 et 2017 le Grand Chalon a gagné 20 établissements logistiques et de transport (+9,8%). Cette augmentation concerne principalement la ville-centre, avec 48% d'établissements gagnés en cinq ans, alors que leur nombre a augmenté d'à peine 10% en première couronne. Les activités logistiques s'implantent en priorité dans les zones d'activités situées dans l'unité urbaine ou le long des principaux axes routiers, et particulièrement dans les parcs d'activités SaôneOr et Actisud.

Parmi les activités logistiques et de transport, une majorité est faiblement pourvoyeuse d'emplois. Ainsi, plus de 73% des établissements logistiques comprennent entre 0 et 9 salariés et les entreprises sans salarié sont nombreuses (102 en 2017, soit plus de 45% des établissements logistiques). Leur nombre et leur poids ont fortement augmenté ces dernières années et sont restés stables entre 2012 et 2017, elles se trouvent localisées pour les deux-tiers en première couronne et dans la ville-centre. A l'inverse, d'autres entreprises logistiques offrent de nombreux emplois, liés à l'activité accrue du e-commerce et des achats en ligne, telles que Amazon ou Rhénus Logistics cumulant 700 emplois. Ces activités recherchées sont en développement sur le territoire.

**Evolution du nombre d'établissements logistiques et de transports dans le Grand Chalon entre 2012 et 2017**

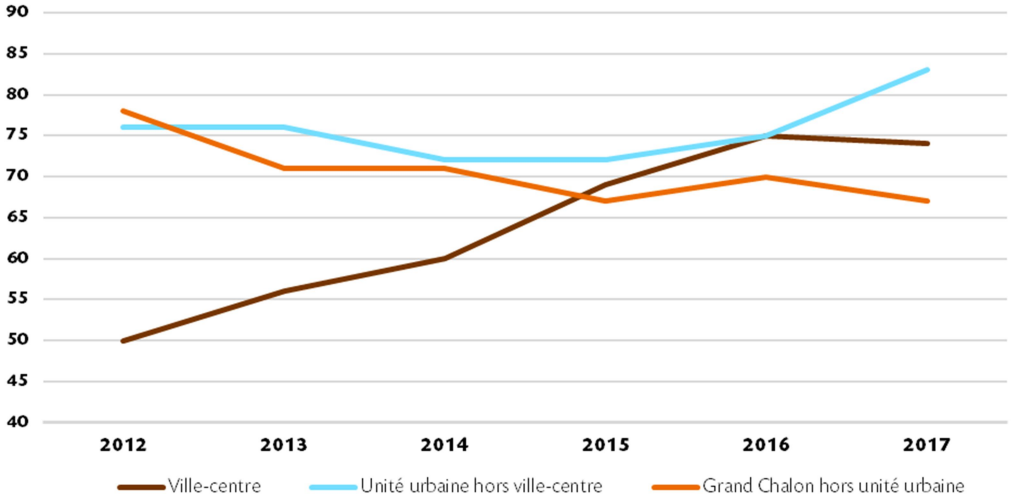


Source : Insee, REE/SIRENE, Démographie des entreprises et des établissements 2012/2017

Les implantations logistiques et de transport génèrent de multiples externalités négatives pour la collectivité, notamment sur la qualité paysagère, la congestion routière et la pollution, qui peuvent en partie être limitées par leur localisation dans des zones dédiées et la qualité de leurs dessertes.

**Les activités de transport terrestres sont dominantes puisqu'elles représentent 60% de l'ensemble des établissements logistiques et de transport.**

**Répartition des établissements logistiques et de transports par taille d'effectif dans le Grand Chalon en 2012 et 2017**

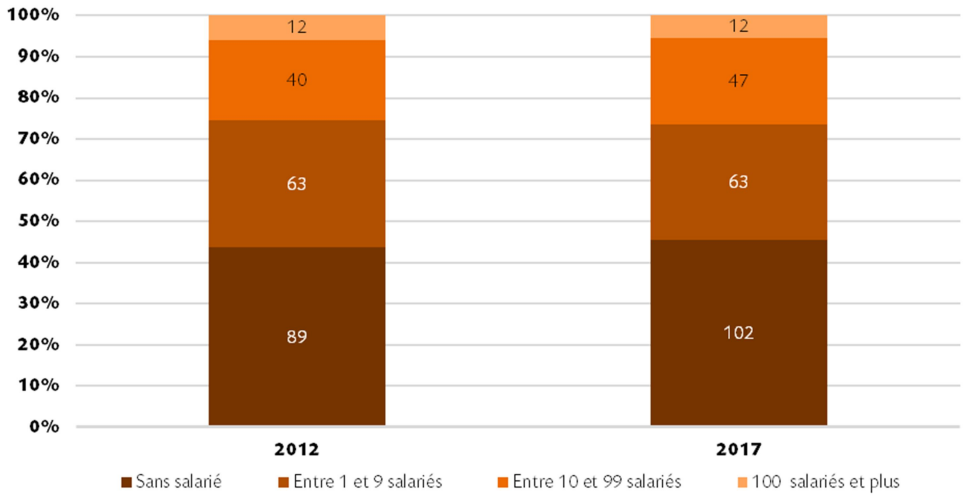


Source : Insee, REE/SIRENE, Démographie des entreprises et des établissements 2012/2017

Les activités de transport terrestres, dont le fret ferroviaire qui a été multiplié par 1,5 entre 2015 et 2018, sont dominantes puisqu'elles représentent 60% de l'ensemble des établissements logistiques et de transport. Parallèlement à leur nombre d'établissements, leurs effectifs salariés ont brusquement chuté entre 2012 et 2017 (-207 emplois salariés). Ce secteur est toutefois en développement puisque le nombre d'établissements a cru de 3,9% sur la période.

Concernant le transport fluvial, ce dernier semble impacté lourdement par la baisse du trafic des produits agricoles et d'élevages (effluents d'élevages) ainsi que par la baisse du trafic des produits issus de

l'extraction minière et des matériaux de construction. Il s'est peu développé sur l'agglomération ces dernières années, comptant simplement 3 établissements en 2017, malgré la présence du port multimodal de Chalon-sur-Saône. Il semble également se contracter au regard de la baisse des effectif salariés, qui ont baissé de moitié en cinq ans.

Les activités de stockage, incluant le e-commerce, sont en forte hausse, qu'il s'agisse du nombre d'établissements ou du nombre d'emplois salariés, ce qui inscrit le secteur dans une phase de consolidation.

Les activités d'acheminement du courrier se développent progressivement, quant à elles, avec certes une perte de 13,7% d'établissements, mais une hausse de 18% des effectifs salariés.

**Evolution du poids des filières logistiques et de transports dans le Grand Chalon entre 2012 et 2017**

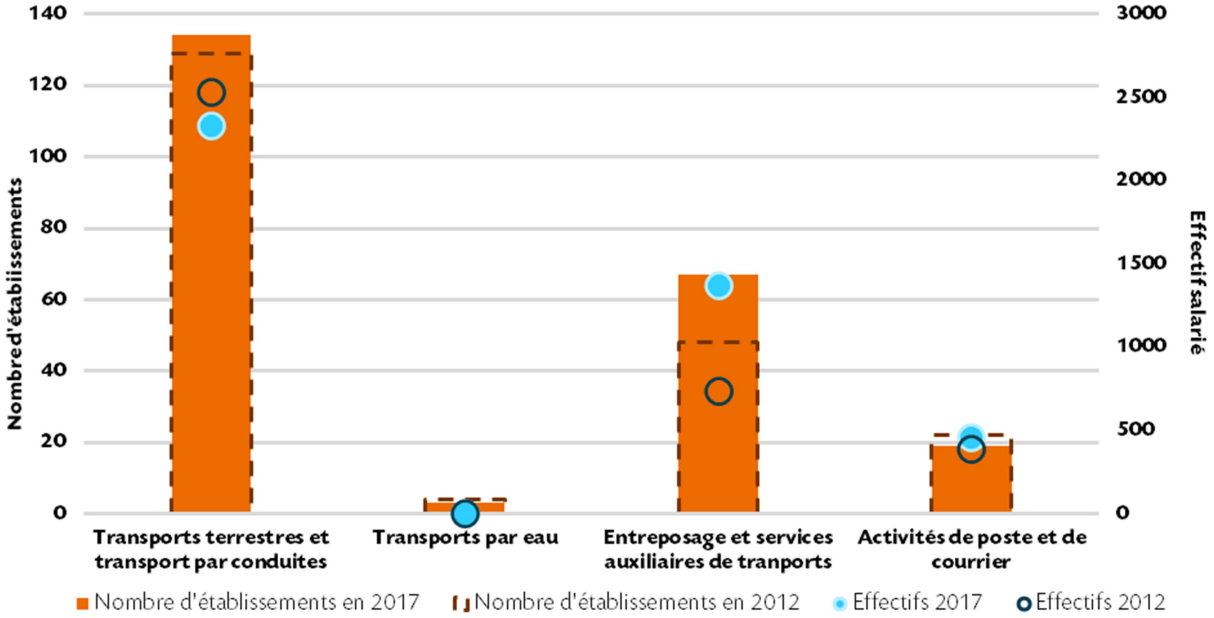


Sources : Acoss, Sequoia - Insee, REE/SIRENE, Démographie des entreprises et des établissements 2012/2017

| Principales caractéristiques des filières logistiques | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Filières logistiques | Effectif salarié | | Etablissements | | |
| | Effectifs salariés en 2017 | Evolution entre 2012 et 2017 | Nombre d'établissements en 2017 | Evolution entre 2012 et 2017 | Entreprises principales de la filière (plus de 50 salariés) |
| Transports terrestres et transport par conduites | 2326 | -207 | 134 | 5 | SNCF, Becker SAS, Kéolis Val-de-Saône, Groupe Cayon, les Rapides de Saône-et-Loire, Soboroute, Trans Service SA, Autocard Girardot, France Toupie location, XPO volume France National |
| transports par eau | 2 | -1 | 3 | -1 | |
| Entreposage et services auxiliaires de transports | 1372 | 637 | 67 | 19 | SNCF, Amazon France logistic SA, Spérian protection logistique système, Sobotram transport et logistique, Rhénus contract logistics Chalon SAS |
| Activités de poste et de courrier | 458 | 70 | 19 | -3 | La Poste |
| Total | 4158 | 499 | 223 | 20 | |

Sources : Acoss, Sequoia - Insee, REE/SIRENE, Démographie des entreprises et des établissements entre 2012/2017

### 2.1.3 Le secteur de la construction sous tension

**En 2017, le Grand Chalon comprend 816 établissements de construction, soit 75 de plus qu'en 2012. Le secteur est principalement composé d'établissements employant entre 0 et 9 salariés. Les établissements de 10 salariés ou plus représentent moins de 7% de l'ensemble des établissements recensés. Le secteur de la construction est très dispersé. Si 42,6% des établissements sont localisés dans la seconde couronne de Chalon-sur-Saône, c'est en partie parce qu'il s'agit d'artisans du bâtiment sans salarié dont le siège social correspond généralement à leur lieu de résidence.**

**En 2017, le Grand Chalon comprend 816 établissements de construction, soit 75 de plus qu'en 2012, en hausse de 9,2%.**

Les filières principales de la construction dans le Grand Chalon sont les travaux d'installation et de finition et les travaux de construction spécialisés, c'est-à-dire la réalisation d'activités spécialisées constituant un aspect commun à différents ouvrages ou bâtiments, requérant un savoir-faire ou un équipement particulier (fondations, bétonnage, pavage, toiture, installation d'échafaudages, …).

Le secteur de la construction employait 2 082 salariés en 2017. Les effectifs salariés ont diminué de 16% depuis 2012, un bilan qui traduit les difficultés liées au marché du travail qui reste sous tension. Les activités les plus touchées par les pertes d'emplois sont, en plus de celles citées précédemment, les activités de construction de bâtiments (-66 emplois), et de construction de réseaux de lignes (-60 emplois).

**Evolution du nombre d'établissements de construction dans le Grand Chalon entre 2012 et 2017**

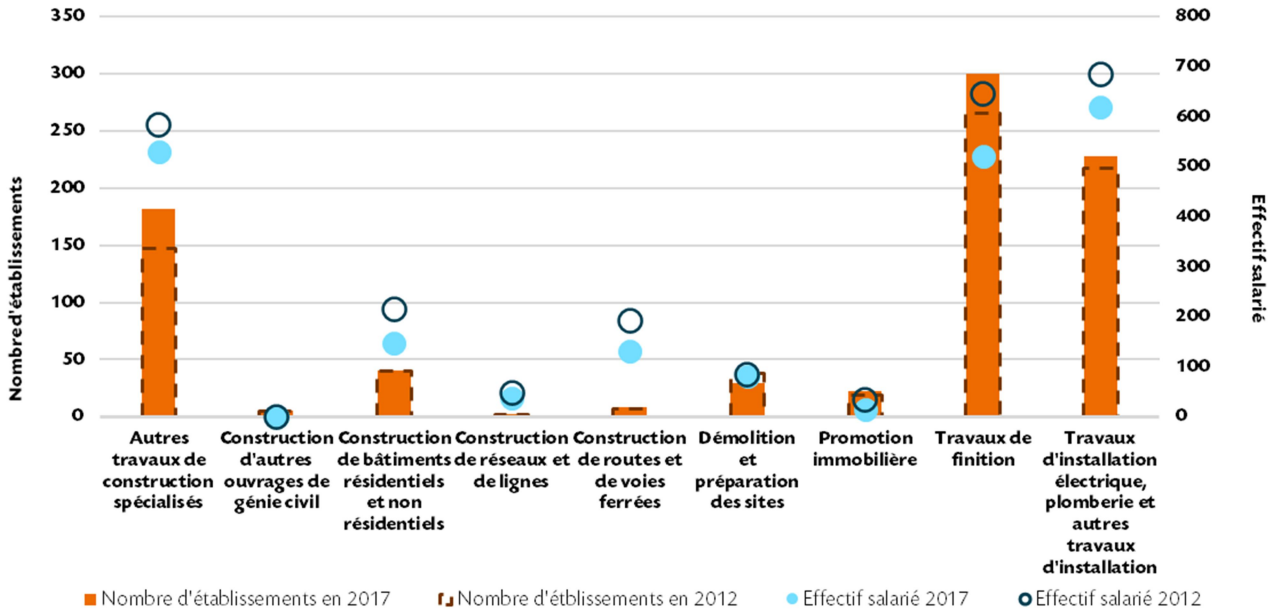


Source : Acoss, Sequoia - Insee, REE/SIRENE, Démographie des entreprises et des établissements 2012/2017

**Evolution du nombre d'établissements de construction dans le Grand Chalon entre 2012 et 2017**

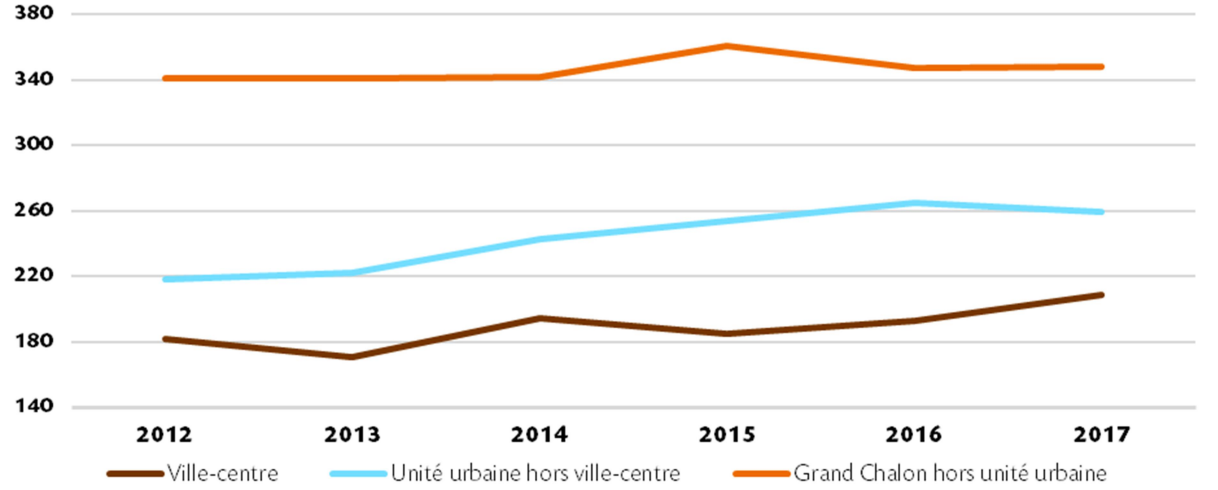


Source : Insee, REE/SIRENE, Démographie des entreprises et des établissements 2012/2017

| Principales caractéristiques des filières de la construction | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Filières construction | Effectif salarié | | Etablissements | | |
| | Effectifs salariés en 2017 | Evolution entre 2012 et 2017 | Nombre d'établissements en 2017 | Evolution entre 2012 et 2017 | Entreprises principales de la filière (plus de 50 salariés) |
| Autres travaux de construction spécialisés | 530 | -53 | 182 | 35 | Delaporte Batiment et Travaux Publics |
| Construction d'autres ouvrages de génie civil | n.d. | n.d. | 5 | 0 | |
| Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels | 148 | -66 | 40 | 0 | Eiffage Construction Bourgogne-Franche-Comte |
| Construction de routes et de voies ferrées | 38 | -10 | 8 | 0 | |
| Construction de réseaux et de lignes | 131 | -60 | 2 | 1 | |
| Démolition et préparation des sites | 80 | -4 | 29 | -9 | |
| Promotion immobilière | 15 | -18 | 22 | 3 | |
| Travaux de finition | 520 | -127 | 300 | 34 | |
| Travaux d'installation électrique, plomberie et autres | 620 | -64 | 228 | 11 | |
| Total | 2082 | -402 | 816 | 75 | |

Sources : Acoss, Sequoia - Insee, REE/SIRENE, Démographie des entreprises et des établissements

### 2.1.4 La concentration des établissements de grande taille

**Les établissements de plus de 100 salariés des filières industrielles, logistiques et de la construction sont en majorité situés au sein des parcs d'activité du Grand Chalon.**

**Les établissements de plus de 100 salariés des filières industrielles et logistiques sont en majorité situés au sein des parcs d'activités du territoire prévus à cet effet, notamment ceux qui sont à cheval entre Chalon-sur-Saône et sa première couronne. L'éclatement de ces derniers au nord comme au sud de la ville-centre permet une desserte aisée par les axes routiers et autoroutier.**

L'industrie est partagée entre SaôneOr, qui rassemble un grand nombre d'entreprises, et la zone industrielle Sud, dans laquelle on retrouve les implantations Framatome. Cependant d'autres pôles d'emplois, moins visibles car constitués d'une seule entreprise sont présents, notamment Saint Gobain SEVA et Verallia dans la ville-centre ou Daunat à Sevrey.

Le secteur logistique comprend moins de grands établissements que l'industrie. Ces grands établissements, tels Amazon ou Rhenus Logisitics, sont implantés sur 2 sites principaux : les parcs d'activités SaôneOr et Actisud.

Les établissements de 100 salariés ou plus dans la construction sont rares et localisés en seconde couronne, dans la zone de la Tuilerie à Dracy-le-Fort (Eiffage) ou dans celle de la Rongère à Epervans (entreprise (DBTP).

## 2.2 Les activités de services en développement

### 2.2.1 La tertiarisation portée par les activités humaines et sociales

**Le Grand Chalon comptabilise 3 769 établissements tertiaires marchands en 2017 (hors commerce, transport-logistique et hôtellerie-restauration), ce qui représente 14 333 emplois salariés. Environ 51% des activités de services sont localisées dans la ville-centre. Par ailleurs, les établissements sans salarié sont majoritaires au sein du secteur (74,4%) même si les entreprises employant entre 1 et 9 salariés représentent tout de même 21% des établissements. En ce qui concerne le secteur tertiaire non-marchand, il regroupe de très grands établissements publics, pour la plupart localisés à Chalon-sur-Saône (Centre hospitalier William Morey, Ville de Chalon-sur-Saône, le Grand Chalon, lycées…). Tous secteurs d'activités marchands et non-marchands confondus, ces établissements constituent les plus gros gisements d'emploi du Grand Chalon devant les spécialités économiques du territoire, telle que l'industrie.**

Le secteur des services marchands est en pleine expansion avec 20% d'établissements supplémentaires entre 2012 et 2017. Le dynamisme du tissu est avant tout le fait des établissements sans salarié. En effet, ces derniers ont fortement augmenté sur la période, avec une hausse de 578 établissements marchands, soit un taux d'évolution de 26%. Les entreprises de plus de 50 salariés sont très peu présentes (32 en 2017), et ont connu une baisse de 22% de leurs établissements depuis 2012.

**Les établissements publics sont les principaux employeurs tous secteurs d'activités confondus.**

Les secteurs d'activités les plus présents en nombre d'établissements sur le Grand Chalon concernent la santé humaine et l'action sociale (865), les activités scientifiques et techniques (786) et les autres activités de services (495). Par ailleurs, ces activités concentrent également le plus de salariés en 2017 en raison des besoins importants des populations qui ne cessent de s'accroître, ainsi que celles relatives aux services administratifs et de soutien aux entreprises.

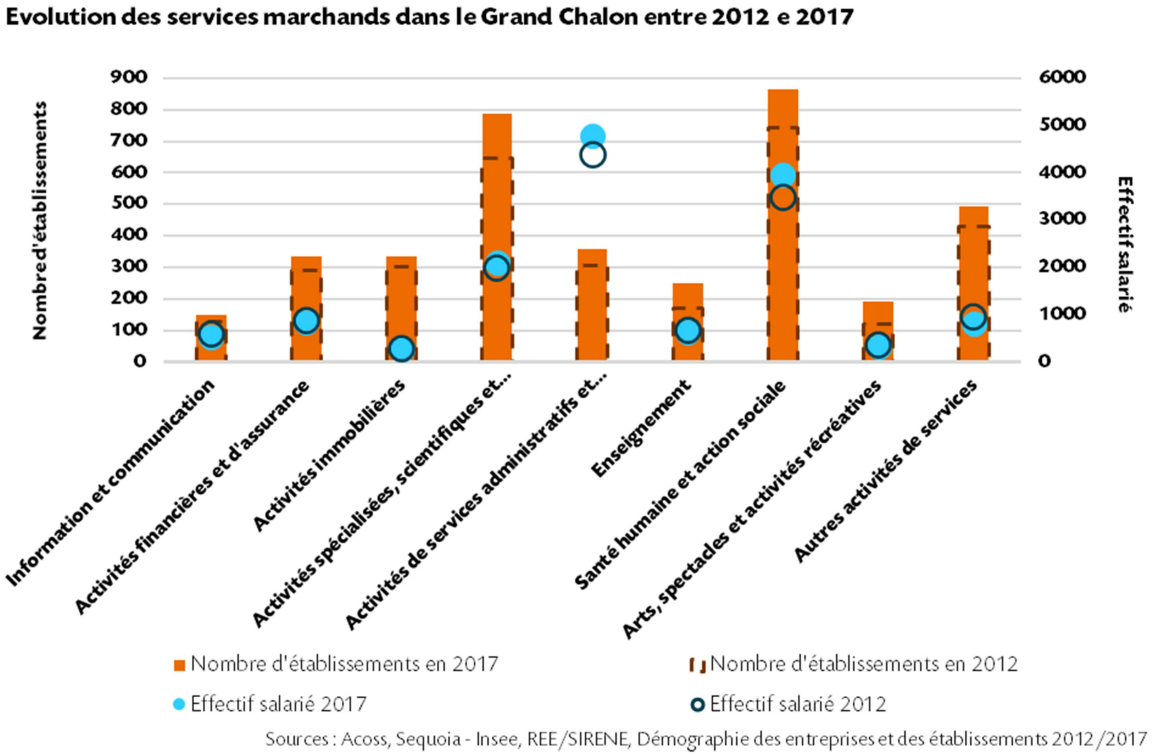

Sources : Acoss, Sequoia - Insee, REE/SIRENE, Démographie des entreprises et des établissements 2012/2017

### 2.2.2 Un secteur culturel attractif mais fragile

**Le dynamisme culturel de l'agglomération constitue un facteur de différenciation dans la compétition que se livrent les territoires.**

**La conjoncture locale en matière de dynamisme culturel et artistique semble avoir du mal à progresser, malgré la présence de nombreux évènements culturels bénéficiant d'un fort rayonnement régional et extrarégional. En effet, les activités artistiques, les spectacles vivants et les activités récréatives ont été marqués par une baisse d'emplois salariés entre 2012 et 2017 de 6%, soit 22 salariés en moins. Les deux seuls domaines artistiques épargnés par ces baisses d'effectifs sont le domaine de la publicité et celui des arts visuels. Parmi les établissements culturels de l'agglomération, la tendance est plutôt à l'augmentation, comme en témoigne la croissance de 33% du nombre d'établissements en cinq ans.**

L'augmentation des établissements culturels est davantage atypique au regard de la baisse des effectifs salariés constatée à travers le temps. Une tendance qui peut s'expliquer par un développement de l'offre culturelle autour de la structuration d'un écosystème piloté par des locomotives culturelles, telles que le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) ou l'Espace des arts, qui bénéficient du soutien des associations locales. Une résonnance culturelle qui est amplifiée par les activités et évènements artistiques orientés vers la promotion des arts visuels et de la scène (spectacles vivants). Le dynamisme culturel de l'agglomération constitue de plus un facteur de différenciation dans la compétition entre territoires. Au-delà du nombre d'emplois disponibles, ces différents secteurs participent au dynamisme économique du territoire par l'attractivité socio-culturelle et résidentielle.

Établissements culturels marchands en 2017 et leur évolution entre 2012 et 2017

| | Nombre d'établissements en 2017 | Evolution entre 2012 et 2017 | Effectif salarié en 2017 | Evolution entre 2012 et 2017 |
|---|---|---|---|---|
| Architecture | 32 | -4 | 32 | -19 |
| Art visuel | 126 | 32 | 25 | 2 |
| Audiovisuel-multimédia | 25 | 2 | 14 | -16 |
| Edition écrite | 11 | 3 | 131 | -72 |
| Enseignement artistique amateur | 71 | 41 | 20 | -13 |
| Patrimoine | 3 | 0 | 3 | -1 |
| Publicité | 22 | 2 | 279 | 92 |
| Spectacle vivant | 42 | 13 | 107 | -23 |
| Total | 332 | 89 | 611 | -50 |

Source : Insee, REE/SIRENE, Démographie des entreprises et des établissements 2012/2017 - Acoss 2012/2017

# 3 LA RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ DANS LE GRAND CHALON

## 3.1 La diffusion de l'emploi vers la périphérie

### 3.1.1 La ville-centre davantage tournée vers sa périphérie

**Au sein du Grand Chalon, les évolutions de l'emploi et de sa répartition par secteur d'activité sont contrastées en fonction des communes.**

Même si la ville-centre concentre en 2016 la majorité des emplois du Grand Chalon (presque 57%), l'écart avec sa périphérie se réduit puisque Chalon-sur-Saône enregistre une perte d'environ 1% d'emplois chaque année depuis 2011, au profit de la deuxième couronne qui en gagne 1,4% par an. La plupart des secteurs économiques de la ville enregistre des pertes d'emplois plus ou moins importantes, à l'image du secteur du commerce, des transports et des services qui a perdu presque 6% d'emplois. Pour contrebalancer cette tendance négative, la ville de Chalon-sur-Saône bénéficie d'une croissance d'emplois industriels, soit 2,7% d'emplois supplémentaires, ainsi que d'une augmentation de près de 4% du nombre de travailleurs dans les activités publiques (enseignement, santé, administration). Ces dernières connaissent la croissance la plus importante, avec 440 nouveaux emplois créés entre 2011 et 2016, ce qui conforte leur position dominante dans le tissu local.

**La ville-centre concentre toujours la majorité des emplois en 2016, bien qu'ils se diffusent en périphérie.**

Dans des mesures quelque peu différentes, les emplois diminuent dans les communes de première couronne (-1,2% d'emplois entre 2011 et 2016). Cette diminution est constatée en premier lieu dans l'industrie en raison du rapatriement de certains emplois à Chalon-sur-Saône, puis en deuxième lieu dans le secteur de la construction en baisse de 168 emplois.

Cependant, la première couronne reste hétérogène même si elle demeure en deuxième position des espaces pourvoyant le plus d'emplois juste derrière la ville-centre et devant la deuxième couronne de 1 318 emplois.

Le nombre total d'emplois augmente significativement en seconde couronne (+542 emplois entre 2011 et 2016, soit +1% par an). Cette hausse d'emplois se généralise à presque tous les secteurs, excepté celui de la construction qui perd 10,4% de ses effectifs au profit des espaces plus urbanisés.

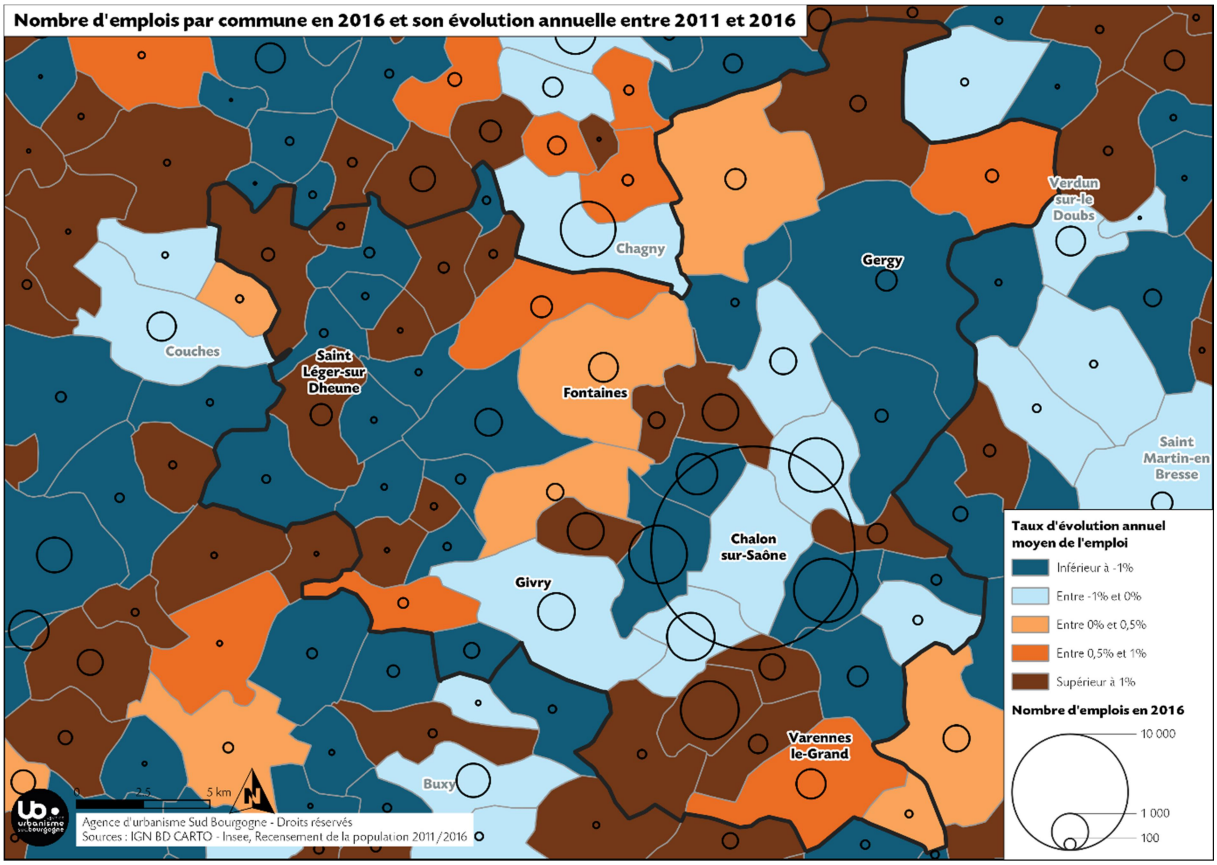


La situation est très hétérogène entre communes voisines, notamment autour des vallées des Vaux et de la Dheune (différence entre Barizey et Saint-Mard-de-Vaux, par exemple). Cependant, plusieurs pôles d'activités peuvent être mis en évidence. Il s'agit des communes possédant plus de 500 emplois soit Sevrey, Givry, Dracy-le-Fort, Fontaines, Mercurey, Varennes-le-Grand, Virey-le-Grand. Ils connaissent tous une croissance positive du nombre d'emplois.

Au sein du Grand Chalon, l'activité se concentre sur la ville-centre et sa première couronne, puis plusieurs communes situées le long des RD 906, RD981 et sur le parc d'activités SaôneOr.

Entre 2011 et 2016, la perte d'emplois du territoire concerne surtout la ville-centre et la première couronne puisque ce sont elles qui concentrent en volume le nombre le plus élevé d'emplois. Elles sont donc naturellement plus affectées par les crises sur le marché de l'emploi. Le poids de Chalon-sur-Saône diminue de façon progressive et effective, passant de 65% des emplois du Grand Chalon en 1999 à 58% en 2011 puis 57% en 2016. La deuxième couronne voit les conditions sur le marché de l'emploi s'améliorer et profite d'une progression du nombre de ses emplois,

principalement dans les secteurs du commerce et des administrations, pour gagner plus d'un point en cinq ans.

Evolution du nombre d'emplois entre 2011 et 2016

| | Nombre d'emplois en 2016 | Evolution du nombre d'emplois depuis 2011 | Taux de croissance annuel moyen du nombre d'emplois entre 2011 et 2016 |
|---|---|---|---|
| Ville-centre | 30 873 | -414 | -1,05% |
| Unité urbaine hors ville-centre | 12 162 | -281 | -1,18% |
| Grand Chalon hors unité urbaine | 10 844 | 542 | 1,39% |
| Grand Chalon | 53 879 | -153 | -0,77% |
| Saône-et-Loire | 212 122 | -5 020 | -1,18% |

Source : Insee, Recensement de la population 2011/2016

L'agglomération est donc caractérisée par un report en périphérie de la population comme des emplois, soit une nouvelle répartition de la richesse qui s'opère par étalement. Les anciens secteurs de centralité perdent de leurs poids démographiques comme économiques et leur attractivité pourrait à terme être cantonnée à la présence des administrations et infrastructures de transport et de communication. Les transferts économiques centre-périphérie ne s'opéraient jusqu'à présent qu'au travers des zones commerciales du centre de l'agglomération, ce qui fragilisait la complémentarité économique entre les territoires urbains et ruraux comme en témoigne la croissance du commerce de périphérie.

**Au sein du Grand Chalon, l'activité se concentre sur la ville-centre et sa première couronne, puis plusieurs communes situées le long des RD 906, RD981 et sur le site SaôneOr.**

Au regard d'une légère tendance au départ des établissements industriels vers la périphérie, le constat est que Chalon-sur-Saône, ayant une orientation industrielle historique, parvient à reconquérir des emplois industriels entre 2011 et 2016. La présence de la zone d'intérêt régional SaôneOr participe à renforcer l'attractivité de la ville-centre en faveur des activités industrielles, à l'image de grandes compagnies déjà implantées comme Saint-Gobain ou AMCOR. Le dessein du Grand Chalon est également de proposer une offre foncière et immobilière plus diversifiée permettant d'attirer d'autres types d'activités orientées vers le tertiaire ou la logistique.

La diffusion progressive de l'emploi en dehors des villes centres est observable sur l'ensemble des autres agglomérations comparables à l'exception des Communautés d'agglomération de Niort et de Roanne, pour lesquelles la répartition des emplois s'est faite au profit de la ville-centre entre 2011 et 2016.

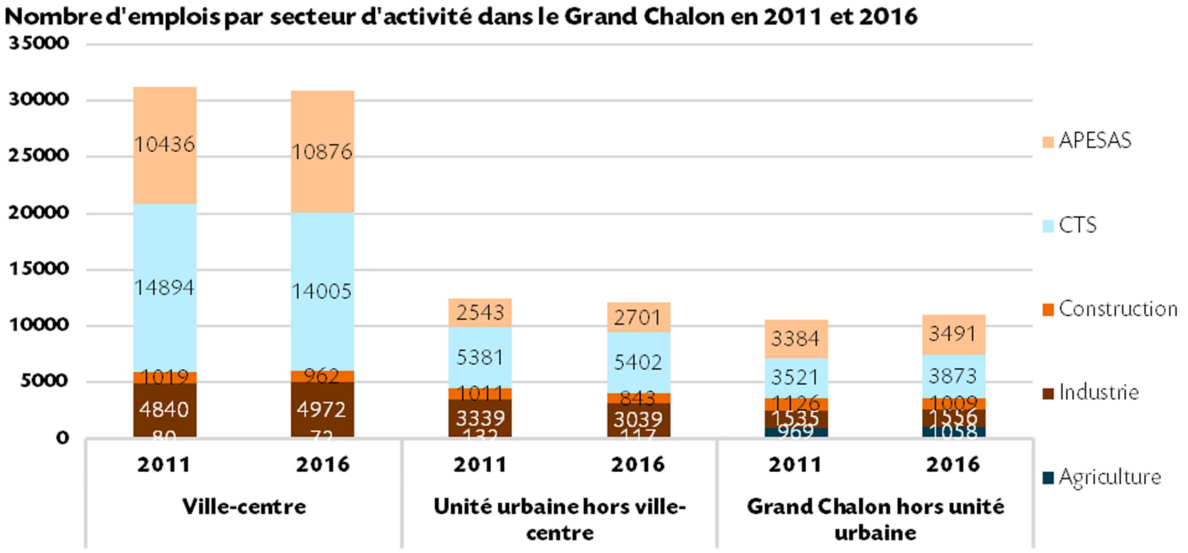


Source : Insee, Recensement de la population 2011/2016

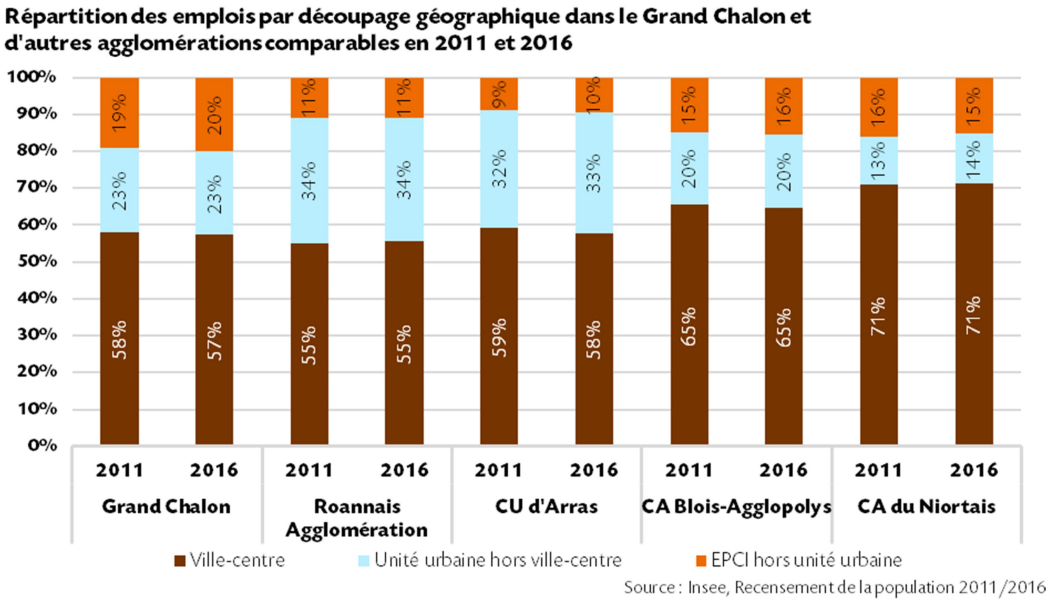


Source : Insee, Recensement de la population 2011/2016

### 3.1.2 L'unité urbaine : premier poumon économique

***Précision méthodologique :***

***Indicateur de concentration d'emploi :***

*Rapport entre le nombre d'emplois sur un territoire et le nombre d'actifs occupant un emploi et résidant dans cette zone. Supérieur à 100, il y a plus d'emplois que d'actifs occupés dans la commune. Inférieur à 100, il y a plus d'actifs résidents que d'emplois. Cet indicateur renseigne sur l'attractivité d'un territoire.*

Malgré une diffusion de l'emploi en dehors de la ville de Chalon-sur-Saône, cette dernière demeure encore le moteur économique du territoire. En effet, presque 57% des emplois du Grand Chalon y sont localisés en 2016. En y

additionnant les communes de la première couronne, le total passe à 80% d'emplois concentrés au sein de l'unité urbaine.

L'indice de concentration d'emploi du Grand Chalon est de 119,5 en 2016, ce qui signifie qu'il y a davantage de personnes qui travaillent sur le territoire qu'il n'y a d'actifs occupant un emploi qui y résident. Il est particulièrement élevé sur la ville-centre, avec une valeur de 187. La diffusion en périphérie de la population est plus rapide que celle des activités. Cependant, si les autres communes ont en général un profil plus résidentiel, comme en témoigne la faiblesse de l'indice de concentration d'emplois en deuxième couronne, certaines présentent un excédent d'emplois, dû notamment à la présence de zones d'activités d'envergure, qui se sont localisées le long d'axes de communication fréquentés (route d'Autun, RD906) ou ont débordé des limites de Chalon-sur-Saône au fur et à mesure de leur croissance :

**Chalon-sur-Saône et sa première couronne concentrent 80 % des emplois de l'agglomération.**

- Sevrey : présence de la zone commerciale ActiSud, du centre hospitalier spécialisé, et de l'établissement Daunat sur la zone d'activité les Fosses Blanches.
- Crissey : présence d'une partie de la zone d'activités SaôneOr.
- Dracy-le-Fort : présence de la zone d'activité mixte de « la Tuilerie » ainsi que de plusieurs établissements médicaux (Pôle de santé).
- Champforgeuil : présence d'une partie de la zone d'activités SaôneOr et celle des « Blettrys ».
- Châtenoy-le-Royal : présence de la zone d'activités « Zone verte ».
- Saint-Marcel : présence de la zone industrielle et commerciale «Sud-est».
- Mercurey : présence de multiples PME et du Maximarché.
- Fragnes-La Loyère : présence de la zone d'activités «Les Meix» et d'une partie du site de l'aéroport du Grand Chalon.

**Le Grand Chalon compte 9 communes fortement pourvoyeuses d'emplois.**

A l'exception de ces neuf communes, le reste du territoire a un indice de concentration de l'emploi inférieur à 100. En moyenne, la première couronne a un indice de concentration de 97,8 et la seconde couronne de 55, et une grande partie des actifs qui y résident travaillent dans le cœur de l'agglomération. Cependant les principales zones d'activités économiques, dont la capacité dépasse largement les besoins des entreprises et des ménages locaux, se sont peu à peu étendues sur le territoire des communes voisines, gardant malgré tout une attache urbaine forte avec la ville-centre.

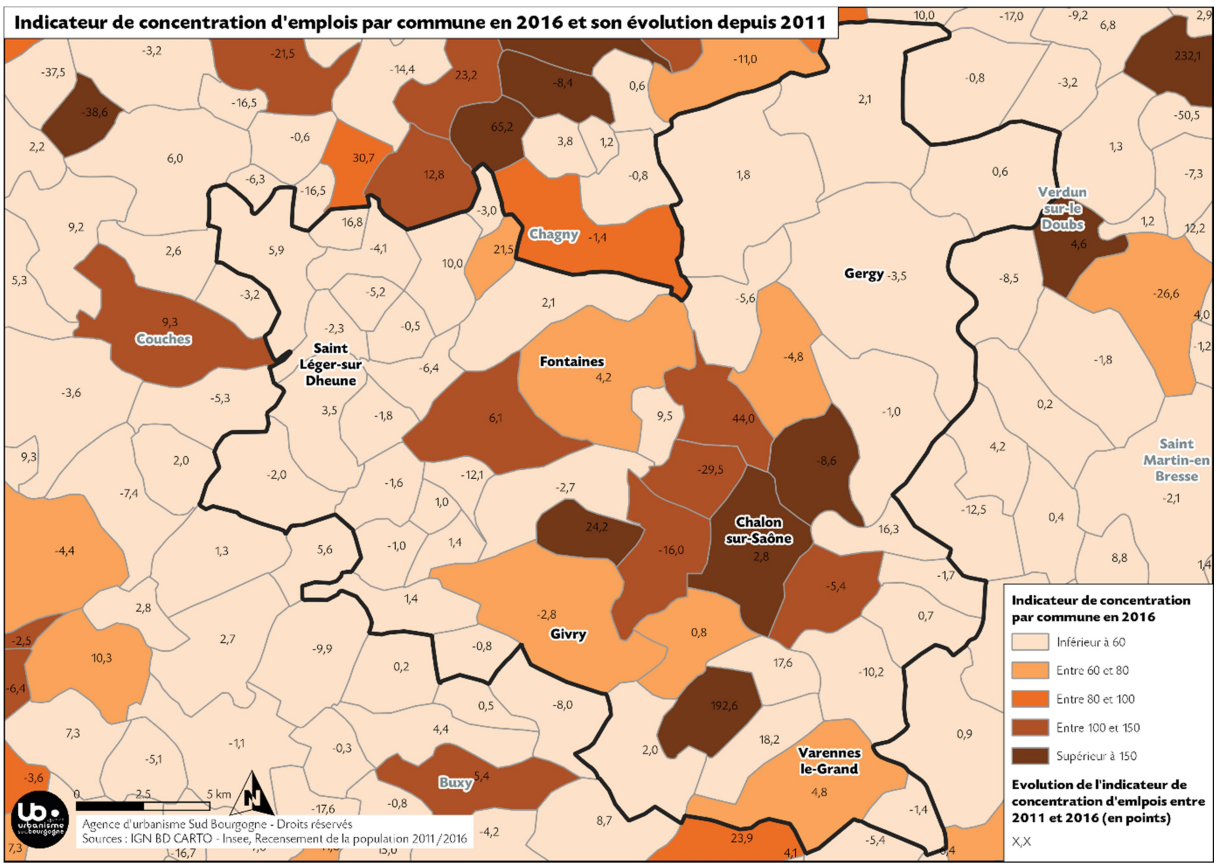


Cette situation incite définitivement à se détacher de l'échelle communale dans la réflexion sur le développement économique. En effet, en matière d'activités productives, la première couronne et la ville-centre sont donc à considérer comme un ensemble unique polarisant à l'échelle de l'agglomération. L'augmentation de l'offre d'équipements et services ne répond que partiellement aux demandes liées aux croissances démographiques des communes en raison de la massification des administrations, établissements de santé et grandes surfaces commerciales sur des pôles ciblés.

**La ville-centre perd progressivement des emplois, toutefois le nombre d'établissements marchands augmente.**

## 3.2 La localisation diffuse des établissements

### 3.2.1 Une hausse accélérée des établissements en périphérie

**Avec un taux de croissance du nombre d'établissements marchands de 7,7% entre 2012 et 2017, la ville-centre de Chalon-sur-Saône concentre un peu plus de 46% des établissements présents dans le Grand Chalon en 2017. Sur fond de baisse de l'emploi local, la ville-centre connaît une évolution de son tissu économique en faveur d'activités faiblement pourvoyeuses d'emplois.**

**Evolution du nombre d'établissements marchands non agricoles dans le Grand Chalon par découpage géographique entre 2012 et 2017**

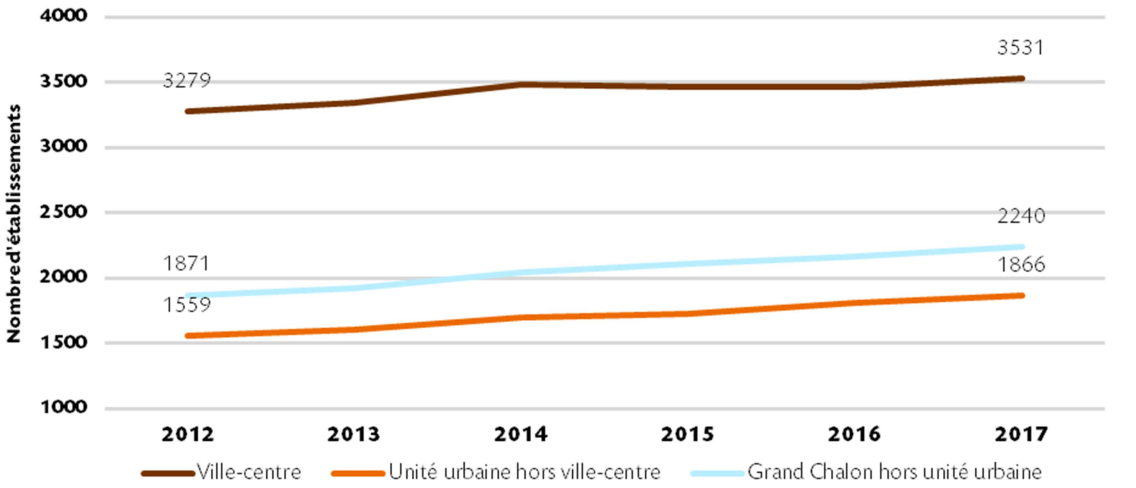


Source : Insee, REE/SIRENE, Démographie des entreprises et des établissements 2012/2017

Chalon-sur-Saône concentre presque la majorité des établissements marchands puisqu'elle dénombre 3 531 établissements sur 7 637 en 2017, bien que ces derniers tendent aussi à se développer dans les communes périphériques. Le nombre de créations brutes d'établissements en 2017 a progressé sur l'ensemble du territoire de presque 19% par rapport à 2015. Cette augmentation a été principalement portée par les communes de la première couronne chalonnaise (+11,8%). La ville de Chalon-sur-Saône a vu quant à elle le nombre de créations se contracter de presque 5% sur la même période.

Les première et seconde couronnes se développent plus vite que la ville-centre, avec chacune un taux de croissance du nombre d'établissements de 19,7%. Leur dispersion est donc de plus en plus marquée et diffuse. Ce phénomène de déconcentration des activités économiques tend à rééquilibrer l'offre sur le territoire chalonnais au profit des communes périphériques.

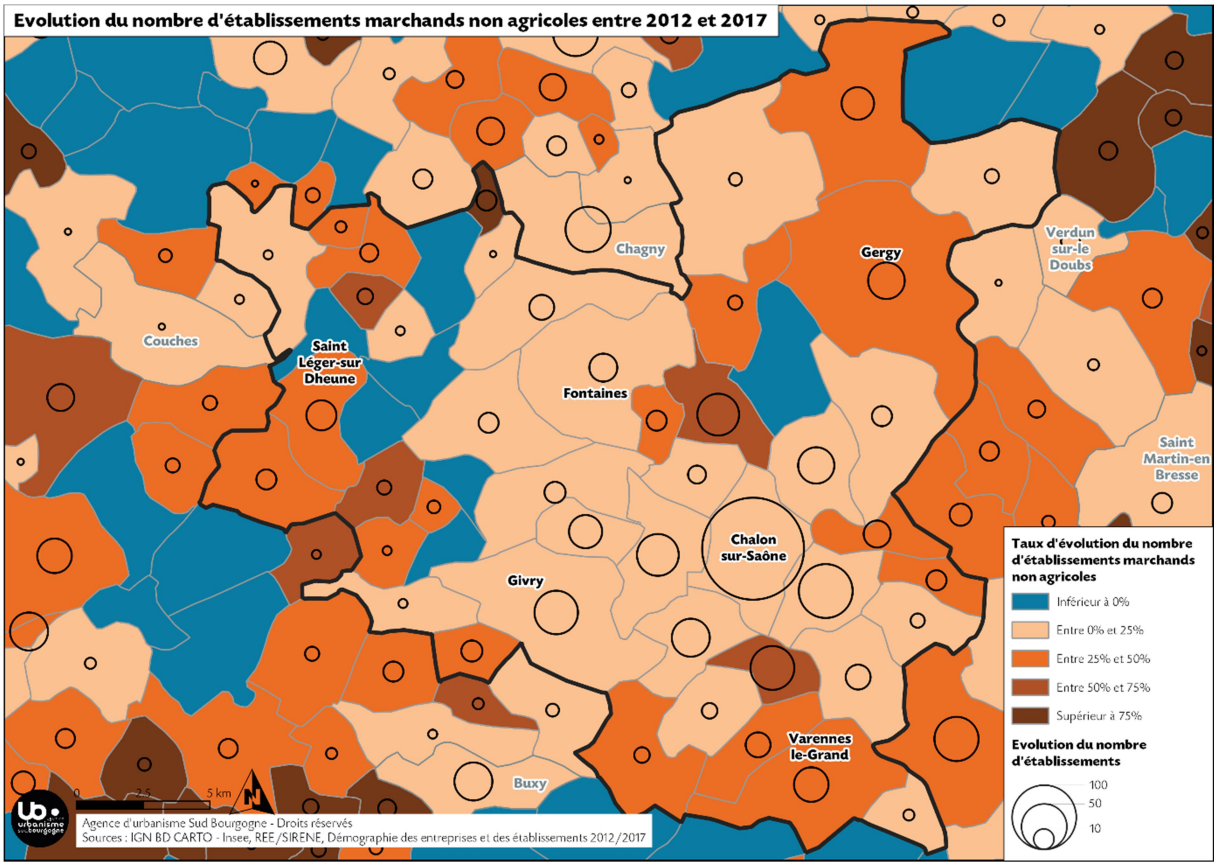
Evolution du nombre d'établissements marchands non agricoles entre 2012 et 2017
Chagny
Gergy
Verdun sur-le Doubs
Couches
Saint Léger-sur Dheune
Fontaines
Saint Martin-en Bresse
Chalon sur-Saône
Givry
Varennes le-Grand
Buxy
0
2,5
5 km
N
Agence d'urbanisme Sud Bourgogne - Droits réservés
Sources : IGN BD CARTO - Insee, REE/SIRENE, Démographie des entreprises et des établissements 2012/2017
Taux d'évolution du nombre d'établissements marchands non agricoles
Inférieur à 0%
Entre 0% et 25%
Entre 25% et 50%
Entre 50% et 75%
Supérieur à 75%
Evolution du nombre d'établissements
100
50
10

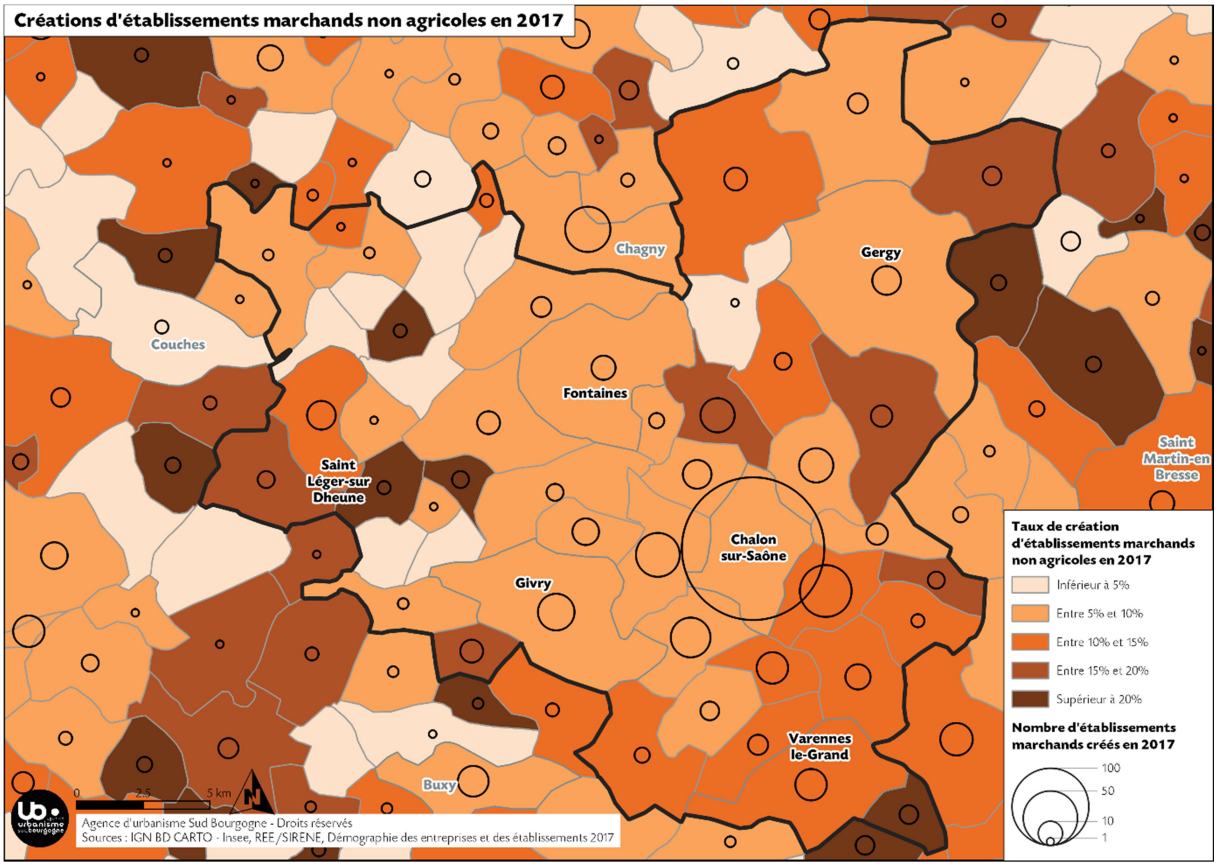
Créations d'établissements marchands non agricoles en 2017
Chagny
Gergy
Couches
Fontaines
Saint Léger-sur Dheune
Saint Martin-en Bresse
Chalon sur-Saône
Givry
Varennes le-Grand
Buxy
0
2,5
5 km
N
Agence d'urbanisme Sud Bourgogne - Droits réservés
Sources : IGN BD CARTO - Insee, REE/SIRENE, Démographie des entreprises et des établissements 2017
Taux de création d'établissements marchands non agricoles en 2017
Inférieur à 5%
Entre 5% et 10%
Entre 10% et 15%
Entre 15% et 20%
Supérieur à 20%
Nombre d'établissements marchands créés en 2017
100
50
10
1

### 3.2.2 Des services et des établissements agglomérés dans la ville-centre

**Le développement des établissements tend à s'accélérer en dehors de la ville-centre, mais les stratégies de localisation sont différentes en fonction de leur taille et du secteur d'activité.**

**Quel que soit le secteur géographique, la création d'établissements concerne avant tout des établissements sans salarié, de type régime micro-entrepreneurial. Créer une entreprise signifie, en premier lieu, créer son propre emploi. En 2018, sur les 866 établissements créés sur le Grand Chalon, 93% n'ont aucun salarié au démarrage. Cette évolution du tissu économique suppose de prendre en compte de nouveaux besoins en matière d'infrastructures et de services, afin d'aider les micro-entrepreneurs à développer leur activité (salles de réunion et espaces ressources mutualisés, coworking…). Elle incite également à anticiper les évolutions de la destination des bâtiments afin de donner une souplesse à leur usage entre activité et lieu de résidence.**

Les établissements employant moins de 20 salariés augmentent partout de façon plus ou moins homogène sur le territoire mais leur rythme de croissance est plus rapide en périphérie : plus de 21,2% entre 2012 et 2017 pour la première couronne et 20,1% pour la seconde, contre 8% pour la ville-centre.

**En 2018, sur les 866 établissements créés sur le Grand Chalon, 93% n'ont aucun salarié au démarrage.**

Cependant, si on ne prend en compte que les établissements qui emploient 20 salariés ou plus, la ville-centre reste la commune la plus attractive du Grand Chalon. Elle concentre plus de 45,5% des établissements employant 20 salariés ou plus même si elle continue à en accueillir à un rythme moins rapide qu'en périphérie.

**Evolution du nombre d'établissements marchands non agricoles dans le Grand Chalon par taille d'effectif entre 2012 et 2017**

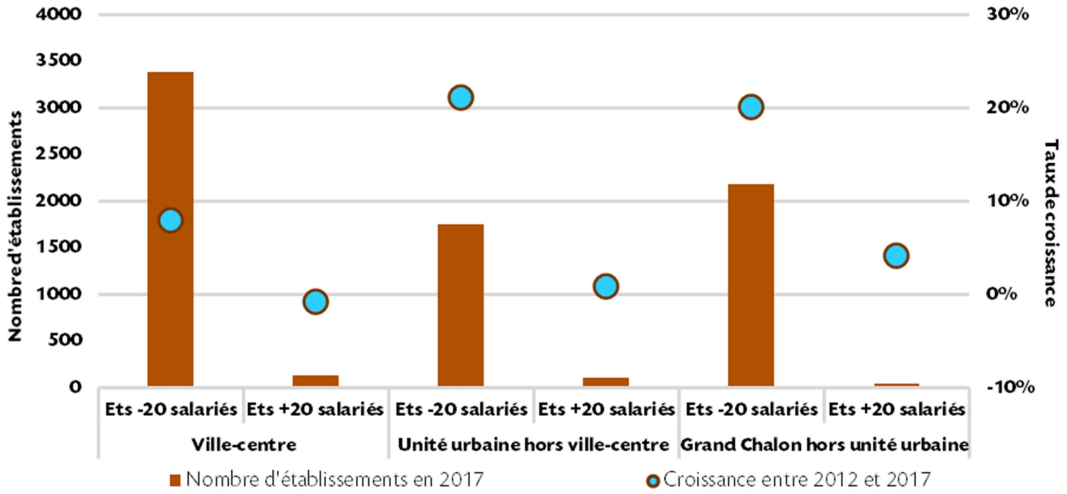


Source : Insee, REE/SIRENE, Démographie des entreprises et des établissements 2012/2017

La concentration des établissements dans la ville-centre augmente au fur et à mesure et en conséquence du nombre d'emplois qu'ils pourvoient. Ainsi, les établissements de plus de 100 salariés et plus sont presque tous implantés dans la ville-centre, véritable vivier d'emplois. Dans le cas des activités publiques (qui regroupent les plus gros employeurs avec l'hôpital et la mairie de Chalon-sur-Saône), elles se concentrent essentiellement

dans la ville-centre et dans les cas des activités logistiques et industrielles, elles se partagent entre la ville-centre et la première couronne. Les grands établissements industriels sont quasi systématiquement installés dans les grandes zones d'activités industrielles à cheval entre Chalon-sur-Saône et les communes qui la bordent.

**Les activités financières, d'information et communication, les commerces et les services aux entreprises ont une représentation plus importante dans la ville-centre par rapport à la périphérie.**

Les établissements concentrant le plus d'emplois dans le Grand Chalon en 2019

| Raison sociale | Localisation | Tranche d'effectif salarié | Activité |
|---|---|---|---|
| FRAMATOME (EX-AREVA) | CHALON SUR SAONE/ SAINT-MARCEL | 2 005 salariés | Fabrication générateurs vapeur (sauf chaudières pour chauffage central) |
| COMMUNE DE CHALON-SUR-SAONE | CHALON SUR SAONE | 1 081 salariés | Administration publique générale |
| CA LE GRAND CHALON | CHALON SUR SAONE | 718 salariés | Administration publique générale |
| AMAZON FRANCE LOGISTIQUE SAS | SEVREY | 525 salariés | Entreposage et stockage non frigorifique |
| VERALLIA FRANCE | CHALON SUR SAONE | 450 salariés | Fabrication de verre creux |
| L ECLAT 2000 | CRISSEY | 382 salariés | Nettoyage courant des bâtiments |
| CARREFOUR HYPERMARCHES | CHALON SUR SAONE | 376 salariés | Hypermarchés |
| GSF ORION | CRISSEY | 350 salariés | Autres activités nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel |
| XPO VOLUME FRANCE NATIONAL | SEVREY | 325 salariés | Transports routiers de fret interurbains |
| SAINT-GOBAIN SEVA | CHALON SUR SAONE | 300 salariés | Mécanique industrielle |
| SAVEURS RESTAURATION | CHATENOY EN BRESSE | 300 salariés | Autres services de restauration |
| DAUNAT BOURGOGNE | SEVREY | 298 salariés | Fabrication d'autres produits alimentaires |
| SOCIETE FRANCAISE GARDY | CHAMPFORGEUIL | 295 salariés | Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique |
| SOCLA | VIREY LE GRAND | 286 salariés | Fabrication d'autres articles de robinetterie |
| EMBALLAGES LAURENT SAS | CHALON SUR SAONE | 288 salariés | Fabrication de carton ondulé |
| CHALONDIS | CHALON SUR SAONE | 245 salariés | Hypermarchés |
| ONET SERVICES | CHATENOY LE ROYAL | 210 salariés | Nettoyage courant des bâtiments |
| LA POSTE | CHALON SUR SAONE | 189 salariés | Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel |
| LECERC | LUX | 180 salariés | Hypermarchés |

Sources : Insee, SIRENE 2019 - Grand Chalon 2019

Tout comme l'effectif salarié, le secteur d'activité des établissements influence voire détermine le choix de localisation des activités. En effet, les activités financières, d'information et communication, les commerces et les services aux entreprises ont une représentation plus importante en première qu'en seconde couronne. Au contraire, les activités en lien avec la construction sont davantage présentes en seconde couronne que dans la ville-centre.

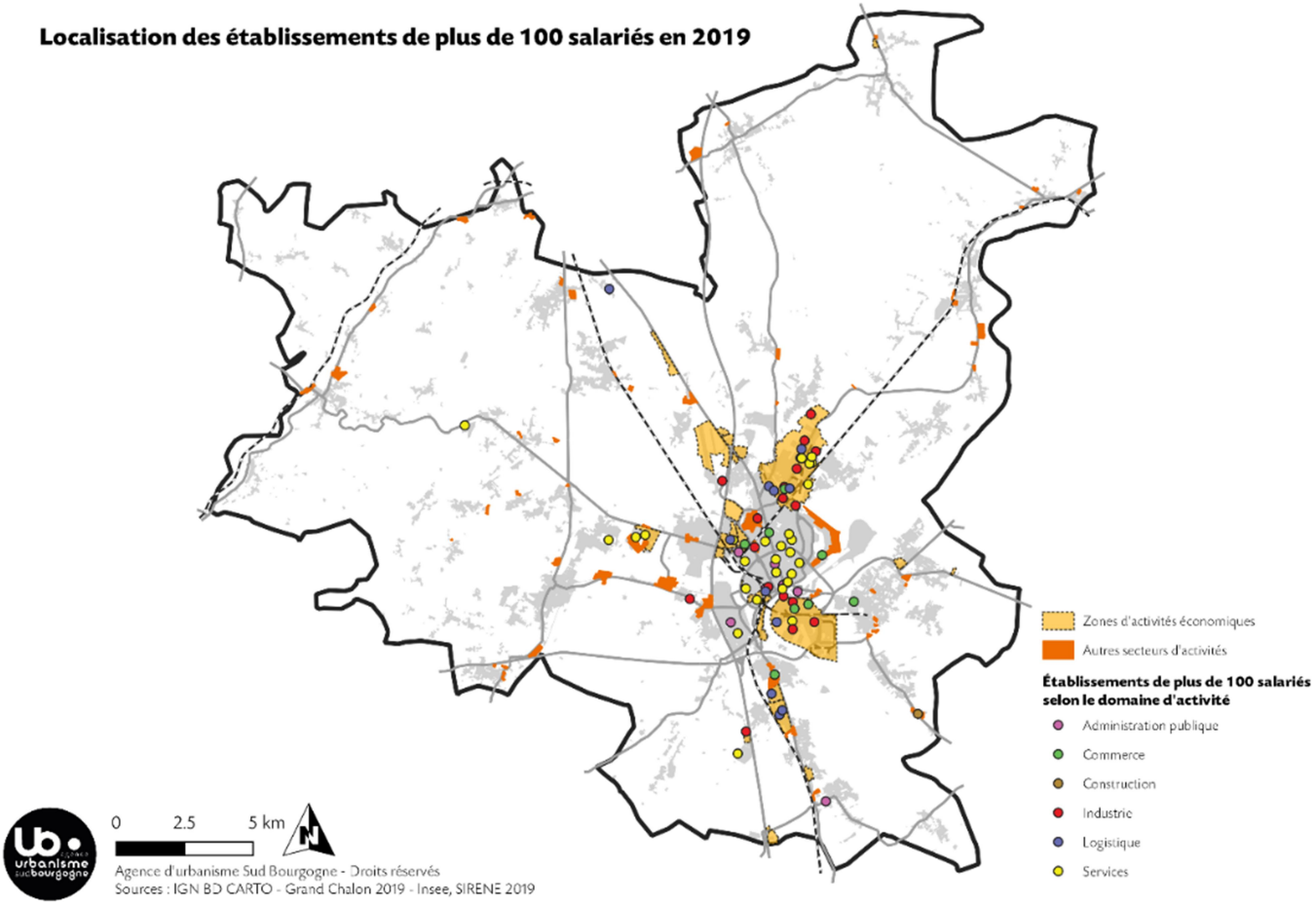


## 3.3 La répartition des zones d'activités économiques

### 3.3.1 La lisibilité des zones d'activités favorisée

**La stratégie économique de l'agglomération en matière d'accueil des entreprises s'articule autour d'une offre foncière satisfaisante au regard des besoins de production et de consommation des acteurs locaux. En effet, le Grand Chalon dispose de 21 zones d'activités économiques (ZAE), au sens de la loi NOTRe ainsi que de plusieurs autres espaces dédiés à l'activité. La loi NOTRe a supprimé l'intérêt communautaire relatif à la gestion des zones d'activités économiques (depuis le 1er janvier 2017). Le Grand Chalon assure désormais l'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activités économiques. En ce qui concerne les autres secteurs d'activités, ils**

**Le Grand Chalon assure l'aménagement et la gestion de 21 zones d'activités économiques (ZAE).**

**sont présents sur une grande partie des communes et relèvent généralement d'implantations anciennes et spontanées d'entreprises. Les surfaces sont plus réduites que celles que l'on peut trouver sur les principales zones d'activités économiques que gère le Grand Chalon, et les opportunités de développement y sont moins nombreuses.**

La grande majorité des zones d'activités économiques (ZAE) du Grand Chalon sont localisées au sein de la ville-centre et sa première couronne. Cependant, leur quasi-absence en périphérie est compensée par une répartition diffuse de secteurs d'activités, le long de l'axe autoroutier A6 et de la Saône. Leur concentration facilite la lisibilité des zones et la hiérarchie des activités sur le territoire. Leur localisation est de manière générale excentrée des lieux de résidence, en limite des bourgs et centres urbains et elles constituent presque systématiquement des entrées de ville. A l'exception des plus anciennes, dont l'installation entre la ville-centre et la première couronne constitue un héritage, presque aucune n'est enclavée au sein du bâti d'habitat et d'équipement. Les plus récentes privilégient la proximité des axes de passage, notamment la zone SaôneOr qui bénéficiera d'ici à 2023 d'un raccordement direct à l'A6, grâce à un demi-échangeur autoroutier. Cependant, en fonction de leur taille et leur vocation, ces logiques peuvent varier.

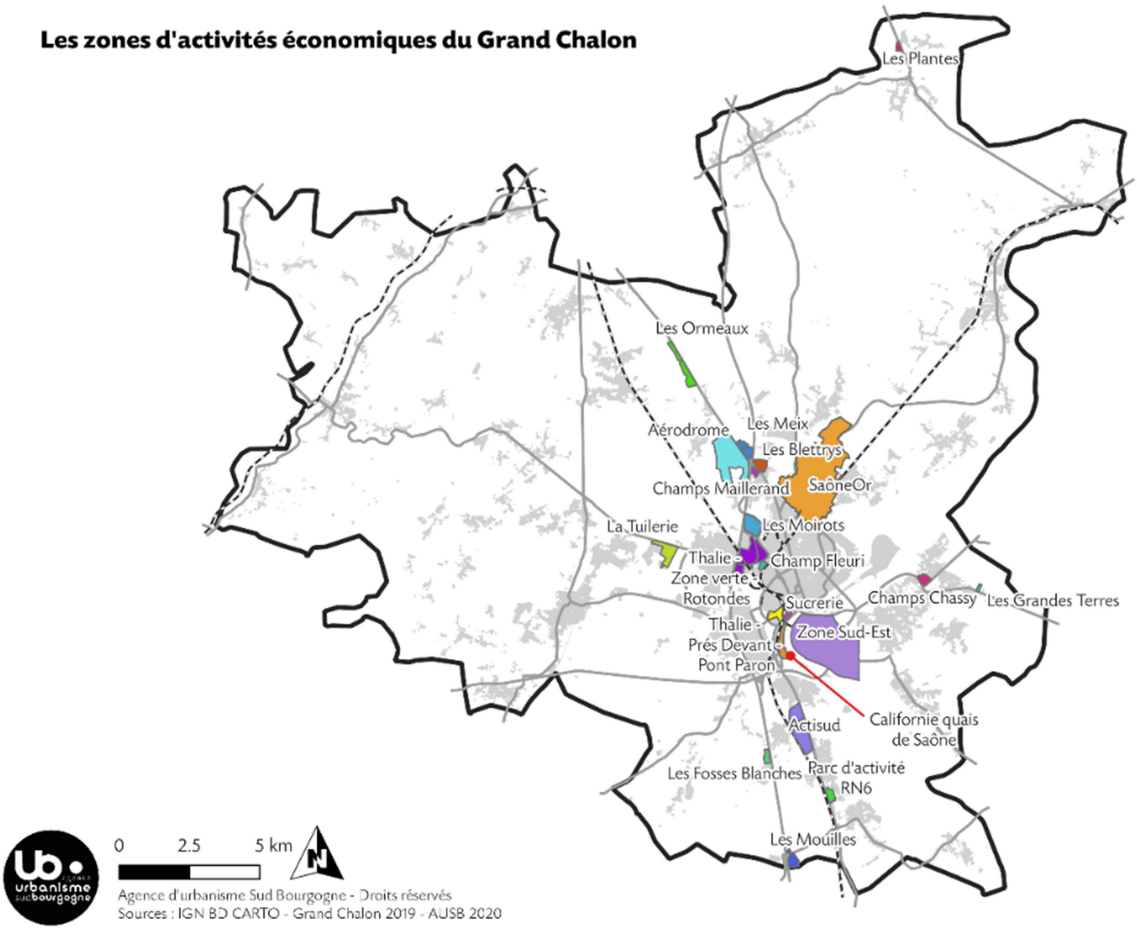


### 3.3.2 Une diversité de vocations à développer

**Si la création et l'aménagement de parcs d'activités correspond la plupart du temps à une réponse aux besoins locaux des artisans, commerçants et chefs d'entreprises, leur hiérarchisation à l'échelle de l'agglomération est essentielle pour attirer de nouvelles entreprises et enrichir ainsi le vivier de talents du territoire. Un enjeu que le Grand Chalon a su anticiper en proposant aux entreprises de toutes tailles des solutions d'implantation stratégiques répondant à leurs besoins. Dans une logique de compétitivité, le Grand Chalon a choisi de mettre l'accent sur la promotion et le développement du site d'intérêt régional SaôneOr, afin de renforcer le positionnement du territoire sur les activités industrielles et logistiques. Un effort qui est également porté à l'encontre des autres zones d'activités, notamment la zone Actisud, afin d'optimiser les capacités du tissu économique à croître et se réinventer. L'analyse porte exclusivement sur les vocations des zones d'activités du Grand Chalon, définies selon les connaissances terrain des services de la communauté.**

**La majorité des zones d'activités aménagées sont à vocation commerciale ou mixte au regard du nombre de zones occupées.**

La majorité des zones d'activités aménagées sont à vocation commerciale ou mixte au regard du nombre de zones occupées, alliant différents types d'activités comme la logistique, le commerce de détail, l'artisanat ou les activités tertiaires et de services. Néanmoins, les plus grandes surfaces d'activités disponibles sur le territoire du Grand Chalon concernent davantage les activités industrielles, implantées dans l'unité urbaine de Chalon-sur-Saône sur le site SaôneOr. Fortement polarisées autour de la ville-centre et de la première couronne, elles concentrent l'essentiel des effectifs industriels du Grand Chalon. La zone d'intérêt régional SaôneOr, localisée à cheval sur les communes du nord de l'unité urbaine de Chalon-sur-Saône, s'étend sur plus de 500 hectares et comprend en 2018, plus de 300 entreprises représentant plus de 6 600 emplois. Elle constitue la vitrine privilégiée de l'agglomération pour son développement industriel et logistique et fait l'objet de la plus grande partie des investissements publics réalisés en matière d'aménagement économique ces dernières années. L'investissement en direction de la zone d'activités SâoneOr assure au Grand Chalon un positionnement stratégique, notamment pour les activités logistiques et industrielles. Outre SaôneOr, la zone d'activité économique «Zone Sud-Est» répartie sur Chalon-sur-Saône et Saint-Marcel accueille également un grand nombre d'établissements industriels.

**Vocation principale des zones d'activités du Grand Chalon**

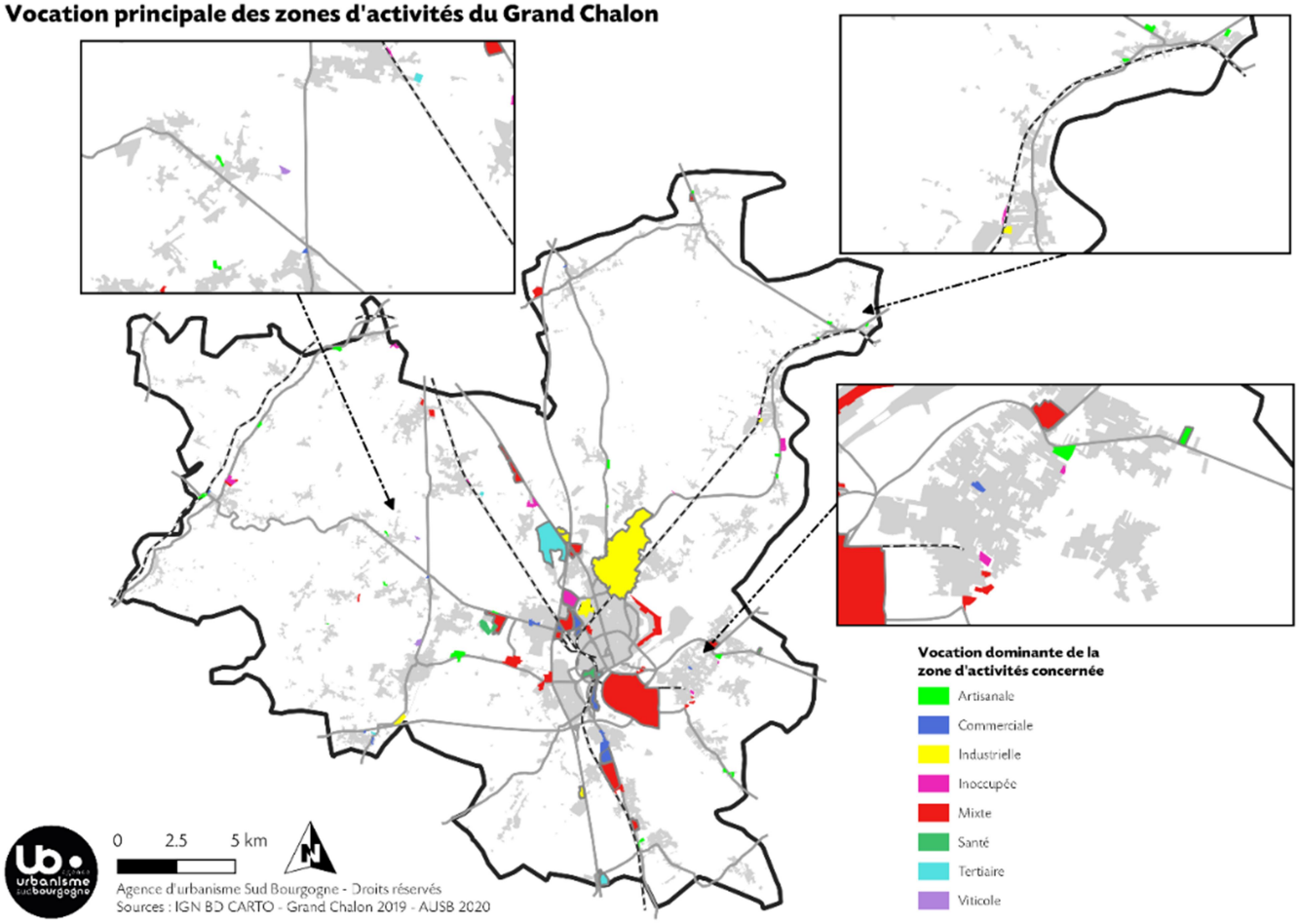


L'éclatement de ce tissu économique est également favorisé par l'existence de zones d'activités économiques mixtes localisées au nord et au sud de la ville-centre. Ces situations relèvent principalement d'héritages comme les implantations Saint-Gobain ou le développement de la rive gauche de la Saône dans la continuité de l'histoire industrielle du petit Creusot.

Cependant, elles ont aujourd'hui perdu une partie de leur cohérence en matière d'accessibilité et de cohabitation avec les fonctions urbaines alentours, notamment lorsqu'en interface entre la ville-centre et les communes de première couronne, elles ont peu à peu été enclavées. D'autres sont justifiées par la nécessité de rapprocher les lieux de production des ressources naturelles ou des voies de communication terrestres et fluviales. Cela concerne notamment les entreprises logistiques, localisées près des principaux axes passants, ou bien les établissements industriels comme Framatome et C.2.B Carrières Bresse Bourgogne, situés au Port Sud, dans la zone d'activités Sud-Est (accès direct à la Saône).

Une multitude de petites zones artisanales est relevée sur le Grand Chalon. Leur vocation première est de satisfaire les besoins fonciers des artisans locaux, notamment ceux qui ont des activités jugées compatibles avec la présence d'habitations de proximité. Le tissu résidentiel proche nécessite de prendre en compte l'intensité et la nature des externalités que peuvent induire les activités artisanales (importance du plan de zonage du PLUi).

Les zones mixtes, sans vocation marquée, ont une part très importante sur le territoire (plus de 600 hectares, soit plus de 42% des surfaces disponibles). Elles sont pour la majorité situées en 1ere couronne, le long d'axes de transit, et déconnectées du tissu urbain des communes. Elles sont caractérisées par un mélange de commerces, établissements industriels, artisanaux voire de services ou de loisirs. Ces différents types d'activités ont des besoins spécifiques en termes d'aménagement et de visibilité ainsi que des locaux de surface et hauteur souvent très différentes. En conséquence, les zones mixtes présentent une hétérogénéité du bâti plutôt déqualifiante d'un point de vue paysager ainsi qu'une fonctionnalité peu adaptée à toutes les activités qu'elles accueillent. En outre, elles limitent la lisibilité économique globale du territoire.

**Les zones mixtes agrègent des activités ayant des besoins spécifiques en matière d'aménagement et de visibilité.**

Les zones commerciales sont surtout localisées aux entrées de Chalon-sur-Saône, le long d'axes passants. Elles représentent plus de 75 hectares de superficie, soit 5,3% du total des zones d'activités économiques du Grand Chalon. Des zones d'activités comme celle des Plantes à Saint-Loup-Géanges ou Champ Chassy à Châtenoy-en-Bresse ont une densité très faible d'entreprises à l'hectare alors que les zones commerciales principales de l'entrée d'agglomération (zone de la Thalie - Zone verte – Rotondes, Actisud et zone Californie quais de Saône) comprennent davantage d'entreprises à l'hectare. Quatre implantations d'envergure sont à noter : l'enseigne Carrefour (au sein de la zone commerciale sud) et le Géant Casino (localisé sur la zone de la Thalie) à Chalon-sur-Saône, le Leclerc Sud à Lux, et l'enseigne Leclerc Nord sur le site SaôneOr.
Tirant profit de l'engouement de ces dernières années pour l'activité logistique, le Grand Chalon continue de développer et d'aménager des surfaces dédiées spécifiquement à l'accueil d'activités logistiques, comme au sein des zones du Port Sud et de SaôneOr. Si la présence d'Amazon et de Rhenus Logistics sur le Parc d'activités Actisud semble lui donner cette orientation, la zone accueille également des établissements commerciaux, industriels ou de construction et s'avère presque totalement mixte. La proximité des axes de communication et des sorties autoroutières semble privilégiée par les entreprises du secteur. Cependant les zones déjà implantées à proximité immédiate des échangeurs Nord et Sud de Chalon-sur-Saône sont à dominante commerciale (Thalie, Californie, Lux).

**La stratégie économique du Grand Chalon identifie clairement SaôneOr comme une zone orientée vers l'industrie et la logistique.**

### 3.3.3 Une population active tournée vers l'industrie et les services

**En 2019, la commune de Chalon-sur-Saône regroupait 28% de la population totale du bassin d'emplois chalonnais. Un bassin d'emplois désigne la zone géographique dans laquelle réside et travaille la majorité des actifs. Son périmètre est généralement plus restreint que celui d'une zone d'emplois habituellement utilisée par l'Insee pour analyser le marché de l'emploi local. À l'échelle du territoire chalonnais, les périmètres de la zone d'emplois et du bassin d'emplois sont confondus. Le bassin d'emplois représentait en 2019 près de 160 000 habitants répartis sur 130 communes. Il convient de noter que le taux de chômage sur l'agglomération chalonnaise, selon Pôle emploi, était de l'ordre de 7,7% en 2019, en légère baisse de 0,3 point sur un an.**

**Le nombre de chômeurs se stabilise malgré la baisse des offres d'emplois.**

Le bassin d'emplois de Chalon-sur-Saône dispose d'une population plus jeune que le département de Saône-et-Loire en 2016, puisque la part des individus âgés entre 25 et 49 ans dans le bassin représentait 30% de la population contre 28% au niveau départemental. Plus précisément, 71% des actifs avaient moins de 50 ans contre 69% pour le département. Presque 76% des habitants sont des actifs en 2016, dont 66% occupaient effectivement un emploi. Au troisième trimestre 2019, selon les données établies par Pôle emploi, le bassin d'emplois de Chalon-sur-Saône rassemblait 40 504 emplois salariés, en progression de presque 1% depuis le deuxième trimestre 2018, dont presque 1/4 dans le secteur de l'industrie (9 937) et la moitié dans les services (20 274).

Plus généralement, au sein du bassin d'emplois chalonnais, les demandeurs d'emplois possédant un diplôme du secondaire ou un CAP/BEP étaient plus nombreux (53%) que ceux possédant un niveau équivalent ou supérieur au Baccalauréat (47%), selon les données de Pôle Emploi. Une tendance comparable à celui de la région Bourgogne-Franche-Comté (47%). À la fin du mois de septembre 2019, Pôle emploi a enregistré sur le bassin chalonnais une baisse de 4% en glissement annuel (par rapport au 31 septembre 2018) du nombre de demandeurs de catégorie A (personne sans emploi et en recherche active quel que soit le type de contrat recherché), ce qui représente 250 individus en moins. Le nombre de demandeurs de catégorie A redescend ainsi à 6 423 individus au troisième trimestre 2019.

Toujours dans le bassin d'emplois chalonnais, le nombre d'offres d'emplois enregistrées a baissé de 19% tous secteurs confondus (hors agriculture) au troisième trimestre 2019 par rapport à l'année précédente. Le taux de chômage demeure stable au premier trimestre 2019, égal à celui du département et supérieur de 0,2 point à celui de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Répartition et évolution des offres d'emplois dans le bassin de Chalon-sur-Saône sur un an par secteur (du T3 2018 au T3 2019)

| | Nombre d'offres en 2019 | evolution du nombre d'offres entre 2018 et 2019 | Répartition des offres en 2019 |
|---|---|---|---|
| Industrie | 571 | -1% | 8% |
| Construction | 195 | 15% | 3% |
| Commerce | 452 | -23% | 6% |
| Services | 5755 | -21% | 83% |
| Total | 6973 | -19% | 100% |

Source: Pôle emploi, novembre 2019

# 4 LE TISSU ÉCONOMIQUE DU GRAND CHALON

## 4.1 Plus d'établissements mais pas toujours plus d'emplois

### 4.1.1 Un marché de l'emploi stabilisé

**Le Grand Chalon comptabilise 54 032 emplois sur son territoire en 2016. Il en a perdu 153 depuis 2011 soit une évolution de -0,3% en cinq ans, une baisse d'effectifs qui reste toutefois bien inférieure à la moyenne du département s'établissant à -2,3% sur la même période. La comparaison avec des agglomérations appartenant aux mêmes strates démographiques démontre que la situation du Grand Chalon est loin d'être exceptionnelle dans la conjoncture nationale actuelle.**

A l'exception de la Communauté d'agglomération du Niortais qui enregistre une croissance de son niveau d'emplois de 0,4% entre 2011 et 2016, les agglomérations comparables observent également une baisse du niveau d'emplois parfois bien plus importante.

**Le Grand Chalon comptabilise 54 032 emplois sur son territoire en 2016, une légère baisse qui est toutefois bien inférieure à la moyenne sur le département.**

**Evolution du nombre d'emplois dans le Grand Chalon et d'autres agglomérations comparables entre 2011 et 2016**

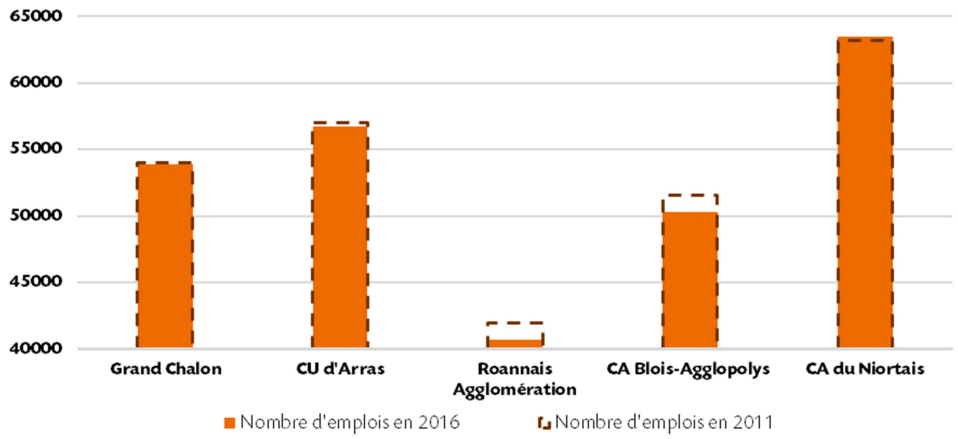


Source : Insee, Recensement de la population 2011 et 2016

Près de 9 emplois sur 10 de la Communauté d'agglomération (89,7%) sont des emplois salariés, dont les évolutions suivent globalement les mêmes tendances que celles de l'emploi total entre 2011 et 2016, avec une baisse annuelle moyenne de -0,1%.

**Près de 9 emplois sur 10 du Grand Chalon (89,7%) sont des emplois salariés.**

Contrairement à l'évolution des emplois sur le territoire, le nombre d'actifs a crû entre 2011 et 2016 de 0,1% et s'élève à près de 52 453 personnes en 2016. Néanmoins, le nombre d'actifs occupant effectivement un emploi a diminué de 800 personnes, en baisse de 1,7%. Par conséquent, le nombre de chômeurs a mécaniquement augmenté sur le Grand Chalon, faisant passer la part des actifs sans emploi de 12% en 2011 à 14% en 2017. Cette différence représente un surplus de 873 nouveaux chômeurs.

### 4.1.2 Une relative attractivité territoriale

**Plus de 7 637 établissements économiques marchands non agricoles ont été recensés en 2017 dans le Grand Chalon, soit 928 structures de plus qu'en 2012, équivalent à une hausse de 13,8%. Cette croissance semble presque être uniquement portée par les créations d'établissements, les transferts à destination du Grand Chalon depuis d'autres territoires étant relativement marginaux.**

Le Grand Chalon a un dynamisme limité en matière de transferts nets d'établissements (transferts des moyens de production d'un établissement d'un lieu donné à un autre), par rapport aux mouvements internes observés. En 2018, 362 établissements se sont installés, se sont déplacés ou ont quitté le territoire communautaire, la plupart n'étant pas des artisans.

La majorité des mouvements d'établissements concerne des déplacements internes à l'agglomération (198 transferts d'établissements), alors qu'à l'inverse les flux impliquant d'autres territoires concernent 164 transferts (sur les 362 identifiés), dont 74 impliquant directement la Saône-et-Loire.

Il est à noter également que le Grand Chalon est légèrement bénéficiaire en matière de transferts d'établissements en 2018, avec un solde net de +10 établissements. Le territoire gagne 87 nouveaux établissements venant de l'extérieur de l'agglomération en 2018, soit presque un quart du nombre de transferts de la zone. Parmi ces établissements, il s'avère que 42 sont originaires de Saône-et-Loire, contre 45 issus de territoires voisins ou éloignés.

Les établissements hors Saône-et-Loire qui ont fait le choix de venir se localiser sur le territoire en 2018 proviennent principalement des départements de la Côte-d'Or (pour la Bourgogne), du Rhône et de la région parisienne.

**La majorité des mouvements d'établissements est interne au Grand Chalon.**

La hausse du nombre de transferts d'établissements économiques à destination du Grand Chalon entre 2013 et 2018 peut notamment être le résultat des investissements de l'agglomération sur le site SaôneOr pour redynamiser l'ex-Campus industriel après le départ de l'entreprise Kodak. Les implantations récentes d'entreprises comme Amazon ou Rhenus Logistics démontrent de l'intérêt des grandes entreprises pour le territoire, en particulier dans le secteur de la logistique et du transport. Pour autant, il semble que les établissements qui s'y implantent souhaitent de surcroît

bénéficier d'un effet de synergie en comptant sur une conjoncture locale plus favorable, grâce notamment aux échanges technologiques permis par la concentration des établissements déjà installés sur le territoire ou à proximité.

Le volume des transferts au départ du Grand Chalon vers les départements voisins ou distants est relativement moins important que les arrivées sur le territoire puisqu'il concerne 77 établissements au total contre 87. Ils ont pour principales destinations les départements : de l'Ain, de la Côte d'Or et de la région parisienne. Par conséquent, le solde des transferts est positif, démontrant une certaine attractivité du territoire.

**Transferts d'établissements marchands en 2018**

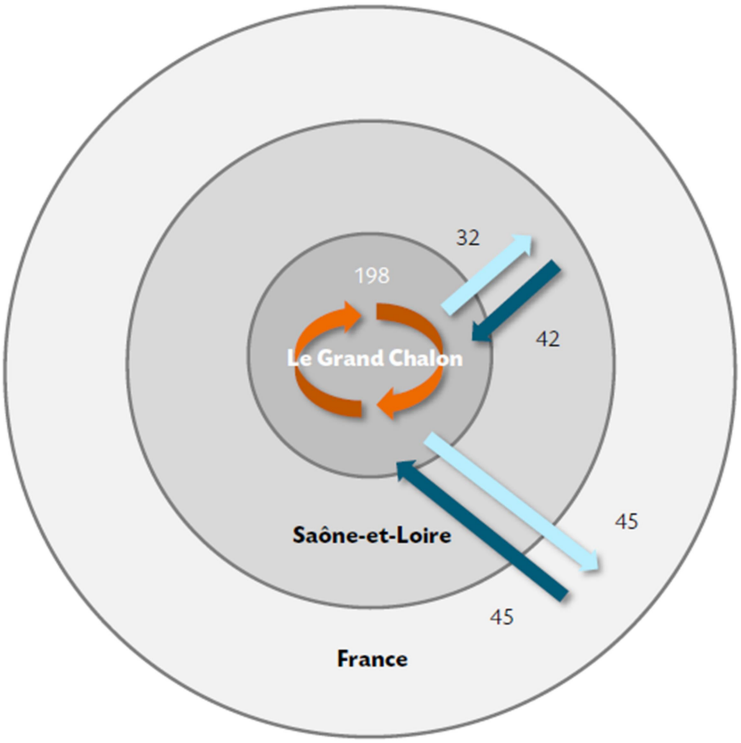


**Transferts d'établissements**

Transferts entre le Grand Chalon et un autre territoire

Transferts internes

Agence d'urbanisme Sud Bourgogne – Droits réservés
Source : Insee, REE/SIRENE, Transferts d'établissements 2018

.

**Le Grand Chalon connaît un développement endogène porté par les créations d'établissements.**

Les créations d'établissements sont très nombreuses. Entre 2012 et 2018, ce n'est pas moins de 5 556 établissements créés qui ont été recensés sur le Grand Chalon. A la lumière d'une telle constatation, on peut se rendre compte que le territoire a un développement essentiellement endogène. La différence de chiffres entre les créations et le nombre d'établissements comptabilisés sur le territoire suppose que de nombreuses disparitions ou transferts d'établissements ont eu lieu sur la période. En 2017, les 760 créations d'établissement représentent 10% des 7 637 établissements marchands existants.

### 4.1.3 Les micro-entreprises au cœur du tissu économique

Sur plus de 7 637 établissements marchands (hors secteur agricole) dénombrés en 2017 dans le Grand Chalon, 63% n'ont aucun salarié et 29% en ont entre 1 et 9. Le constat est que les micro-entreprises (de 0 à 9 salariés) sont les acteurs principaux du maillage socio-économique de l'agglomération chalonnaise. Ce sont donc ces très petites entreprises (TPE), représentant 92% du tissu économique marchand non agricole, qui animent la vie économique locale. Même si la part des micro-entreprises est majoritaire dans le Grand Chalon, elle reste inférieure à la moyenne nationale qui s'établit à 95% en 2017 sur le territoire métropolitain.

**Les micro-entreprises sont les acteurs principaux du maillage socio-économique de l'agglomération chalonnaise, mais dans une mesure moindre par rapport au niveau national.**

**Nombre d'établisements marchands non agricoles créés chaque année dans le Grand Chalon entre 2012 et 2018**

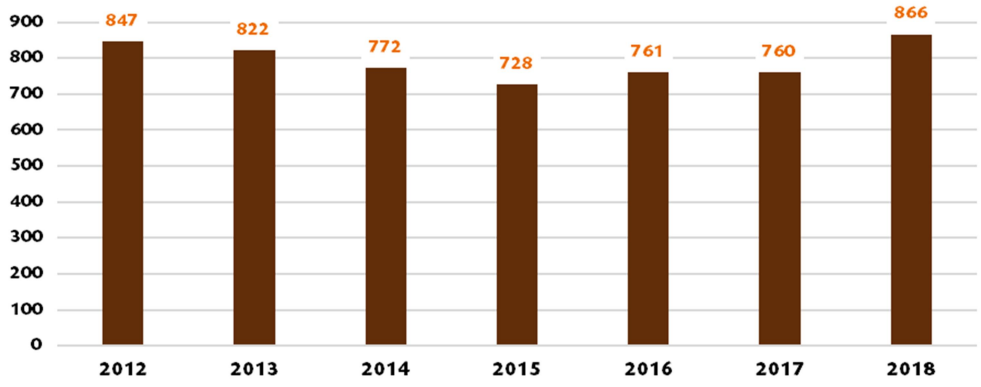


Source : Insee, REE/SIRENE, Démographie des entreprises et des établissements 2012/2018

Ce qui caractérise l'activité économique chalonnaise demeure malgré tout, la présence de grandes entreprises spécialisées dans les secteurs de l'industrie et de la logistique. Parmi les 8% d'établissements ayant plus de 9 salariés, le Grand Chalon compte notamment 51 établissements employant plus de 100 salariés.

**L'évolution du tissu économique est favorable aux petits établissements de services qui connaissent une forte croissance.**

**A titre de comparaison, les établissements sans salarié représentent 908 structures supplémentaires en 2017 par rapport à 2012, concentrant ainsi l'essentiel de la croissance du territoire.**
La catégorie des établissements de 1 à 9 salariés, qui constituait 32,6% du tissu économique local en 2012, n'a gagné que 21 établissements entre

2012 et 2017, soit une croissance de seulement 1%. De ce fait, sa part a beaucoup diminué au profit des établissements sans salariés.

**Evolution de la répartition des établissements marchands non agricoles par taille d'effectif dans le Grand Chalon entre 2012 et 2017**

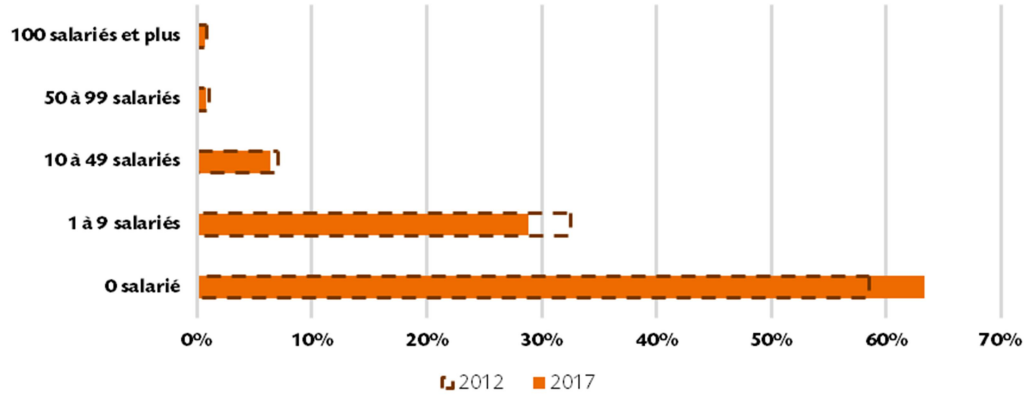


Source : Insee, REE/SIRENE, Démographie des entreprises et des établissements 2012/2017

On note également une diminution relativement élevée du nombre de grands établissements avec 6 entreprises employant plus de 100 salariés en moins, soit une perte nette de 10,5%.

Le Grand Chalon connaît donc une évolution de la structure de son tissu économique favorisant les petits établissements, principalement sans salarié, fortement liée à un basculement de la répartition des secteurs d'activité privilégiant les services.

**Indice d'évolution du nombre d'établissements marchands non agricoles par taille d'effectif dans le Grand Chalon (base 100 en 2012)**

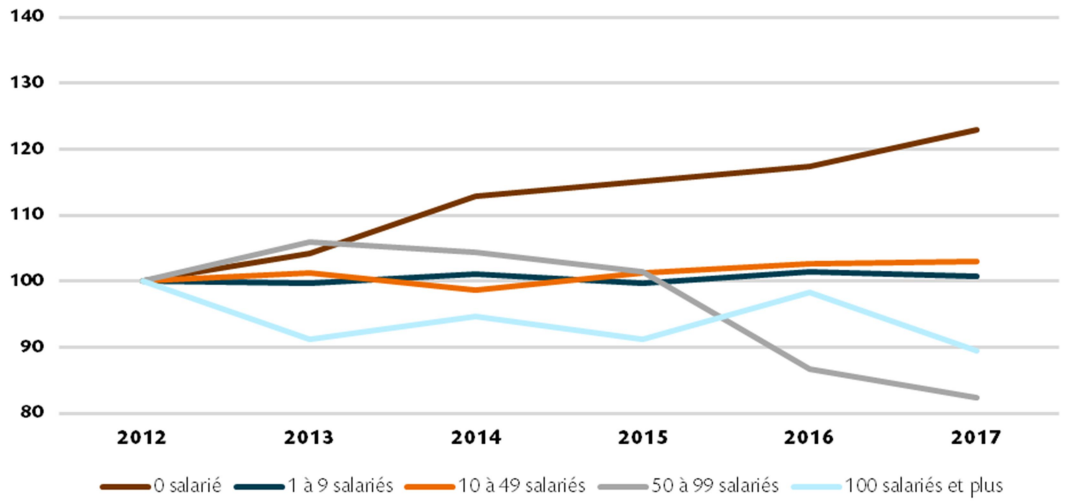


Source : Insee, REE/SIRENE, Démographie des entreprises et des établissements 2012/2017

## 4.2 Le développement de l'économie de services

### 4.2.1 Une baisse de l'importance du secteur secondaire

**L'industrie représente en 2016 moins d'un emploi sur 5, mais sa part reste bien plus élevée que la moyenne nationale.**

Le Grand Chalon a connu ces dernières années une transformation de la structure de ses emplois. L'industrie représentait en 2016 moins d'un emploi sur cinq (17,7% des emplois sectoriels) contre un sur quatre en 1999. Si sa part reste encore particulièrement élevée par rapport à la moyenne nationale qui atteint 12,3% en 2016 (+5,4 points), elle se réduit de façon progressive, perdant 1,1% d'emplois entre 2011 et 2016. A l'inverse, les emplois dans le tertiaire (administration publique, enseignement, santé et action sociale) et l'agriculture ont gagné respectivement 1,4 point et 0,1 point sur la même période. Les chocs industriels tels que la fermeture de l'entreprise Kodak en 2010 (2 500 emplois directs supprimés) ont alimenté cette évolution.

**Répartition des emplois par secteur d'activité dans le Grand Chalon en 2011 et 2016**

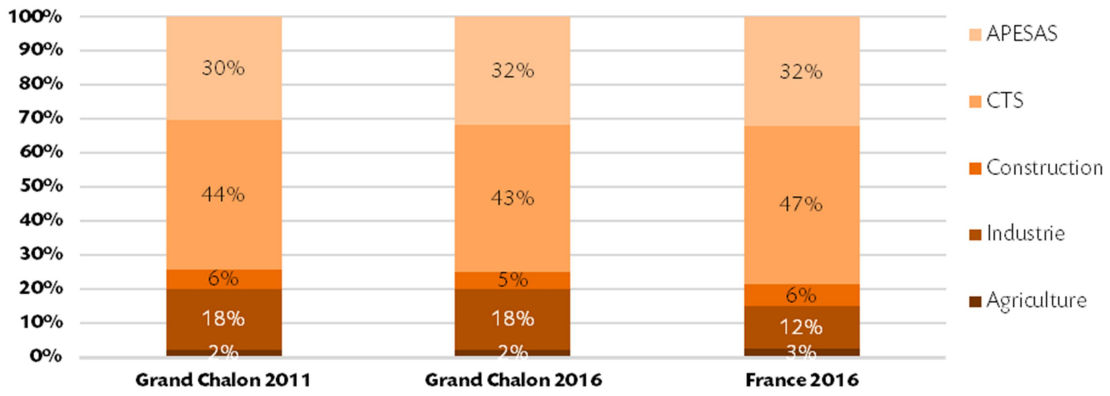


Source : Insee, Recensement de la population 2011/2016

**L'évolution récente du nombre d'établissements montre une forte croissance des activités tertiaires, du commerce et de la construction.**

Au niveau de la répartition sectorielle des établissements, l'évolution entre 2012 et 2017 montre une forte croissance des activités scientifiques et techniques, suivies par une croissance soutenue des activités immobilières, du commerce et de la construction et des services en général. Dans une même mesure, l'industrie gagne en nombre d'établissements avec une représentation passant de 574 établissements en 2012 à 625 en 2017, soit un bond de 8,8%. Ainsi, parmi les établissements marchands non agricoles présents sur le territoire du Grand Chalon, près de 81% relèvent en 2017 du secteur tertiaire contre 80% en 2012.

**Evolution du nombre d'établissements marchands non agricoles dans le Grand Chalon entre 2012 et 2017**

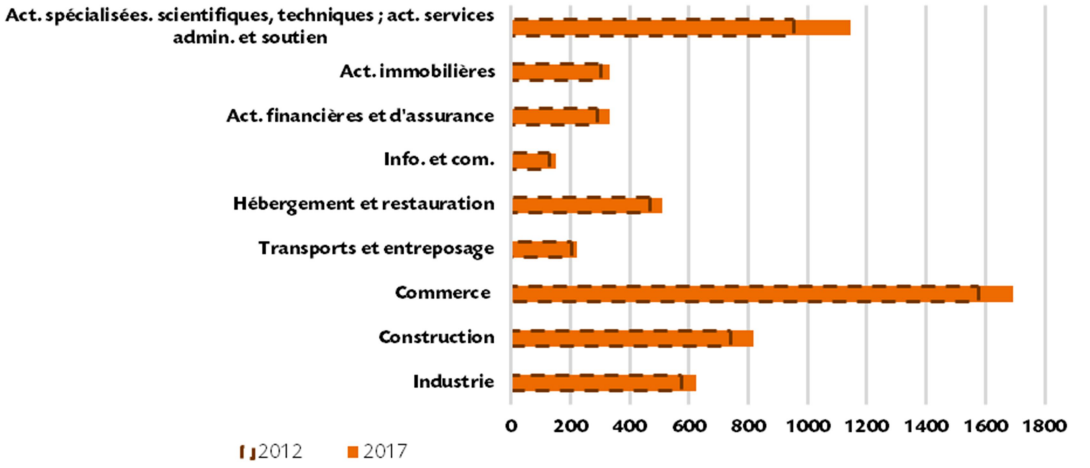


Souce: Insee, REE/SIRENE, Démographie des entreprises et des établissements 2012/2017

La tertiarisation de l'économie est un phénomène également observable au niveau des créations d'établissements. En 2018, l'Insee dénombre 866 établissements marchands non agricoles nouvellement créés sur le Grand Chalon, soit seulement 19 de plus qu'en 2012, mais 138 de plus qu'en 2015, l'année la moins prolifique sur la période étudiée. Ils appartiennent principalement au secteur des services à hauteur de 65% et au secteur du commerce, transports, hébergement et restauration à plus de 22%. En revanche, peu d'établissements dans l'industrie et la construction ont été créés, à peine 13%.

Les mouvements d'établissements concernent avant tout les secteurs des services et du commerce. La mobilité des commerces s'explique par la nécessité d'être situé à proximité de leurs clients, d'être accessible et également de profiter d'une bonne configuration des lieux. Il apparaît que sur les 17 transferts d'établissements industriels répertoriés en 2018, 7 sont internes à l'agglomération et 6 choisissent de s'y implanter depuis les territoires avoisinants.

L'évolution du profil économique du territoire est illustrée par l'importance croissante de la part des activités présentielles, c'est-à-dire les activités mises en œuvre localement dans le but de satisfaire les besoins des individus présents dans la zone, qu'ils soient touristes ou résidents. La part dans l'emploi total de ces dernières a néanmoins très légèrement reculé pour passer de 61% en 2011 à 60,7% en 2016 (Insee, Sphères présentielle et productive 2019).

**Sur les 17 transferts d'établissements industriels répertoriés en 2018, 7 sont internes à l'agglomération et 6 proviennent des territoires avoisinants.**

**La répartition des actifs sur le Grand Chalon montre une surreprésentation des ouvriers et professions intermédiaires.**

Transferts d'établissements impliquant le Grand Chalon en 2018 par secteur d'activité

| | Transferts internes | Entrées | Sorties | Proportion |
|---|---|---|---|---|
| Industrie | 7 | 6 | 4 | 5% |
| Construction | 24 | 6 | 6 | 10% |
| Commerce | 31 | 12 | 6 | 13% |
| Services | 136 | 63 | 61 | 72% |
| Total | 198 | 87 | 77 | 100% |

Source: Insee, REE/SIRENE, Transferts d'établissements 2018

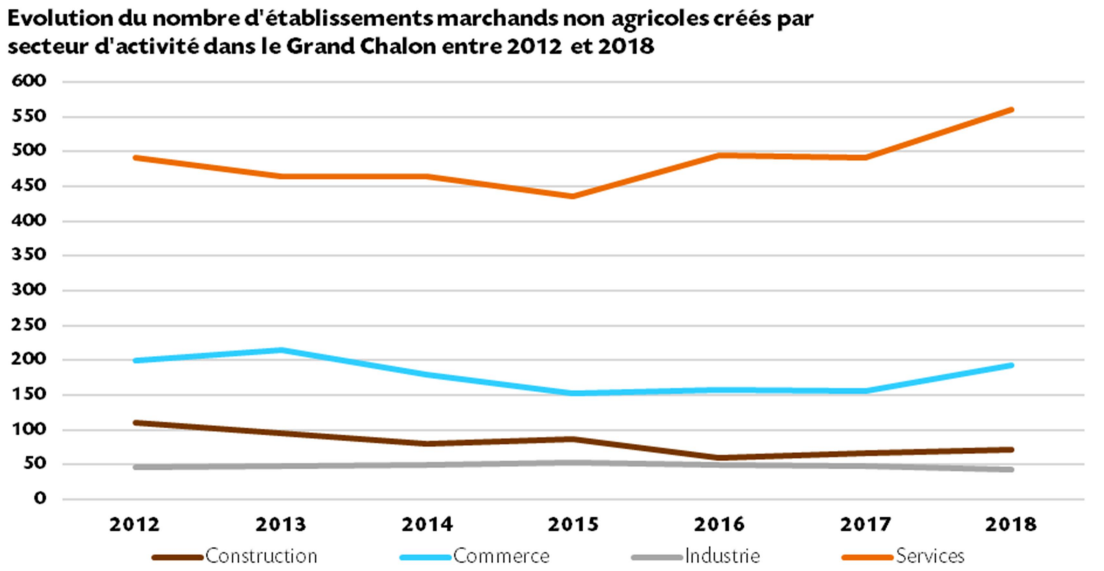

Source : Insee, REE/SIRENE, Démographie des entreprises et des établissements 2012/2018

### 4.2.2 La structure des actifs dominée par les ouvriers et employés

Selon la nomenclature de l'Insee (PCS), les employés, ouvriers et professions intermédiaires représentent la grande majorité des actifs ayant un emploi sur le Grand Chalon en 2016. Par rapport à la moyenne nationale, cette répartition montre une surreprésentation des ouvriers et professions intermédiaires (non-cadres), à l'inverse des cadres et professions intellectuelles supérieures moins présentes, ce qui souligne une fois de plus l'orientation industrielle du territoire.

Cependant, conséquence de la tertiarisation de l'économie à l'échelle locale, même si leur nombre demeure important, le poids des ouvriers a diminué, perdant presque 4% d'effectifs.

L'augmentation des cadres et professions intellectuelles supérieures peut s'expliquer par une attirance pour les métiers tertiaires qui semblent être attractifs. Les agriculteurs, quant à eux, ne représentent qu'1% des actifs,

un chiffre qui se stabilise depuis 2011. Leur part est sous la moyenne nationale, enregistrée à 1,6%. Le profil socio-économique de l'agglomération perd donc peu à peu ses spécificités et se rapproche de celui que l'on peut observer à l'échelle du pays.

**Répartition des actifs occupant un emploi dans le Grand Chalon par PCS en 2011 et 2016**

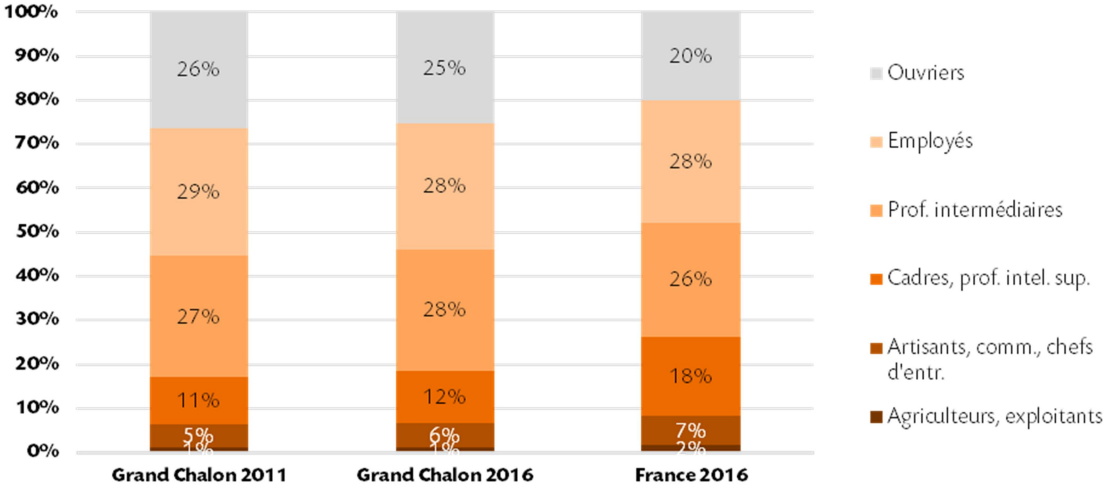


Source : Insee, Recensement de la population 2011/2016

## 4.3 Des difficultés à capter et conserver les compétences

### 4.3.1 Un niveau de formation inférieur à la moyenne

**Le niveau de formation de la population du Grand Chalon reste inférieur à la moyenne nationale et à celle des agglomérations de Blois, Arras, Roanne ou Niort retenues pour comparaison.**

**Le niveau de formation s'est globalement élevé, mais reste inférieur à la moyenne nationale et à celle d'agglomérations comparables.**

Seulement 1/4 de la population de plus de 15 ans ayant terminé ses études en 2016 possède un diplôme supérieur au BAC, contre plus de 29% à l'échelle nationale.

Les personnes diplômées, les personnes titulaires d'un BEP/CAP sont surreprésentées sur le Grand Chalon par rapport à la moyenne française, en raison de la spécialisation du territoire dans les métiers de l'industrie.

Le Grand Chalon propose un panel de formations diversifié grâce à la présence d'un IUT, plusieurs BTS ainsi que des structures plus spécialisées (classes préparatoires, antenne d'école d'ingénieur, école d'art…) dont certaines jouissent d'une relative renommée. A l'exception des classes préparatoires et formations complémentaires ou de renforcement, le Grand Chalon propose par l'intermédiaire de ses 23 établissements d'enseignement supérieur des diplômes allant jusqu'à Bac +5.

**Le Grand Chalon propose un panel de formations diversifié dont certaines jouissent d'une relative renommée.**

Le guide de l'étudiant édité par le Grand Chalon en 2019 recense 30 formations équivalentes à Bac +2, 11 formations de niveau Bac +3 et 4 formations allant jusqu'à Bac +5. Tous les domaines de compétence et d'expertise sont proposés, de l'agriculture (LEGTA de Fontaines), aux sciences de la santé (Diplôme d'Etat de l'IFSI de Chalon-sur-Saône), en

passant par les métiers du commerce (Ecole de gestion et de commerce) et de l'ingénierie numérique (Institut image – ENSAM).

De plus, le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) présent à Chalon-sur-Saône joue pleinement son rôle de diffuseur de connaissance grâce à ses formations spécialisées de niveau Bac à Bac +5. À noter, le projet d'implantation du CNAM à Chalon-sur-Saône dans la Cité du Numérique (en lien avec le projet de l'Usinerie) dans le quartier de la sucrerie, dans le but d'amplifier les synergies avec les entreprises locales. L'aménagement de l'Usinerie répond à une volonté des acteurs locaux d'accroître et d'accélérer les projets innovants sur le territoire chalonnais, synonyme de compétitivité et de dynamisme. Elle abritera de nombreux équipements et dispositifs techniques inédits, comme le Blue Lemon, un espace cloisonné de parois-écrans dédiées à l'immersion virtuelle et la visualisation en 3D. Une offre qui s'accompagne de formations autour des usages numériques, notamment la conception de prototypes en 3D. Dans cet esprit de promotion d'une politique d'enseignement innovante et enrichissante, le Grand Chalon porte l'Ecole Média Art (EMA), laquelle participe au développement de formations artistiques collaboratives expérimentales.

**Répartition de la population âgée de 15 ans ou plus non scolarisée selon le niveau de formation en 2016**

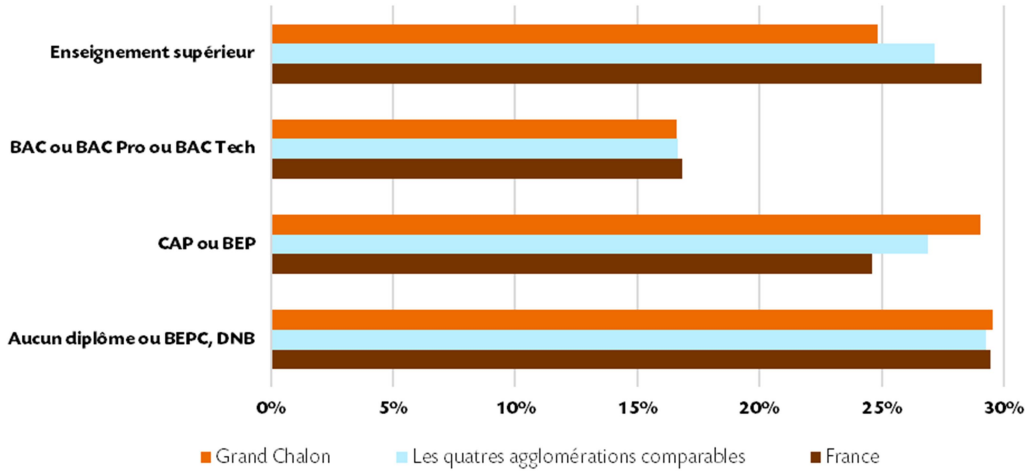


Source : Insee, RP 2016

Cependant, cette offre reste très limitée, notamment au niveau des formations supérieures à BAC+3, par rapport à celle des grandes villes proches. Par ailleurs, le tissu économique local offre moins d'opportunités que les pôles urbains plus importants comme Lyon ou Dijon, ce qui peut expliquer le départ des jeunes actifs diplômés.

Pour inverser le principe selon lequel l'absence d'entreprises offrant des postes très qualifiés limite les possibilités d'implantation de ces mêmes entreprises recherchant des compétences et savoir-faire précis à mobiliser localement, le Grand Chalon entend développer davantage les formations et les partenariats avec les entreprises locales. Dans cette optique, un quatrième Diplôme universitaire de technologie (DUT) orienté vers les carrières juridiques a été ouvert lors de la rentrée de septembre 2019. Pour profiter toujours plus de son image de pionnier dans le développement des usages numériques, le Grand Chalon, en collaboration avec le CNAM et l'Institut image – ENSAM, propose désormais aux jeunes étudiants de

poursuivre leur cursus en alternance au sein d'une licence informatique complète, ou en licence TAIS (techniques et activités de l'image et du son) avec l'ouverture d'un parcours infographie et 3D en temps réel.

### 4.3.2 Les fonctions supérieures trop peu représentées

***Précision méthodologique :***

*CFM : Les cadres des fonctions métropolitaines sont des fonctions « stratégiques » plus spécifiquement localisées dans les grandes aires urbaines : gestion, prestations intellectuelles, conception-recherche, culture-loisirs et commerce inter-entreprises. Cette approche se substitue à celle des Emplois métropolitains supérieurs (EMS), auparavant en vigueur.*

Les cadres des fonctions métropolitaines (CFM) sont sous-représentés au ein du Grand Chalon. Cette catégorie ne représente qu'à peine 6% des mplois du Grand Chalon en 2015 (soit 3 214 emplois), contre 8,6% en moyenne pour les agglomérations comparables. La progression des CFM est également inférieure à la moyenne du panel, assez hétérogène, retenu : +9,9% contre 5% pour le Grand Chalon entre 2009 et 2015. Le territoire peine à attirer et/ou retenir des emplois de cadres supérieurs par rapport à des agglomérations de même poids démographique qui, comme lui, ne disposent pourtant pas d'un pôle universitaire de premier plan régional ou de la présence de grandes administrations. La proximité avec des métropoles comme Dijon, Lyon, Saint-Etienne ou même Paris (via la gare TGV Le Creusot-Montchanin-Montceau-les-Mines) provoque un effet d'éviction chez les jeunes bacheliers ou étudiants désireux de migrer en direction de grandes villes étudiantes.

**Le territoire peine à attirer et retenir les cadres supérieurs par rapport à des agglomérations de même poids démographique.**

**Evolution du nombre d'emplois de cadres des fonctions métropolitaines dans le Grand Chalon et d'autres agglomérations comparables entre 2009 et 2015**

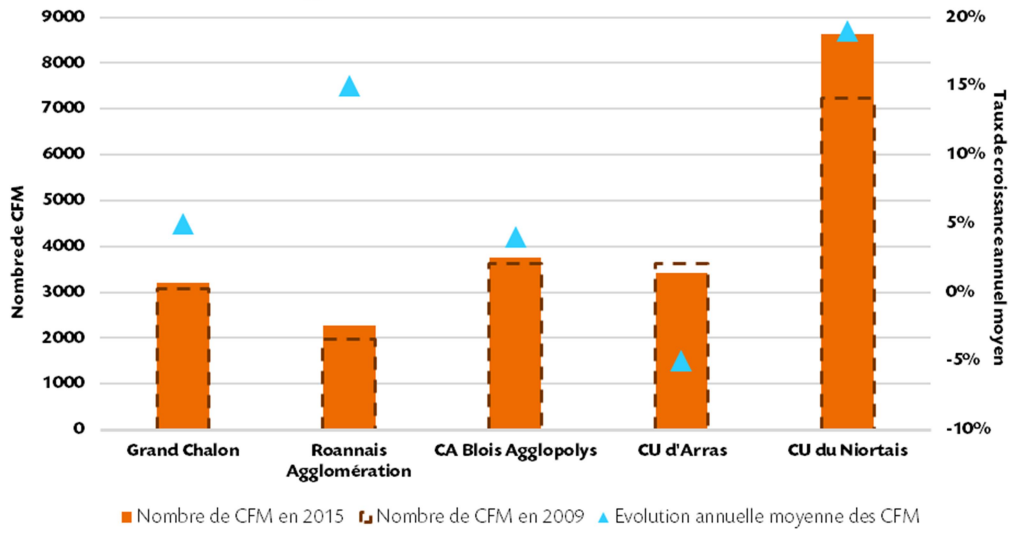


Source : Insee, RP, Cadres des fonctions métropolitaines 2009 et 2015

La répartition des cadres des fonctions métropolitaines est sensiblement similaire à celles des autres agglomérations avec près de la moitié de leurs effectifs employés dans des activités de gestion (45% pour le Grand Chalon et 50% pour les autres agglomérations). Les fonctions culture et loisirs sont en revanche au-dessus de la moyenne et constituent une

spécificité de territoire valorisante pour le rayonnement culturel. De plus, les activités de commerce inter-entreprises et les prestations intellectuelles sont davantage développées dans le Grand Chalon que dans les agglomérations comparables en moyenne en 2015. Au contraire, les fonctions de conception et recherche, qui sont très importantes pour l'innovation et la valeur ajoutée de la production des entreprises industrielles, sont peu représentées avec seulement 13% de CFM recensés.

Le manque de qualification de la main-d'œuvre locale dans certaines disciplines et le départ des diplômés pénalisent donc la compétitivité du Grand Chalon et sa capacité à se différencier face aux territoires voisins, y compris dans les secteurs sur lesquels il a traditionnellement un positionnement affirmé.

**Répartition des cadres des fonctions métropolitaines en 2015**

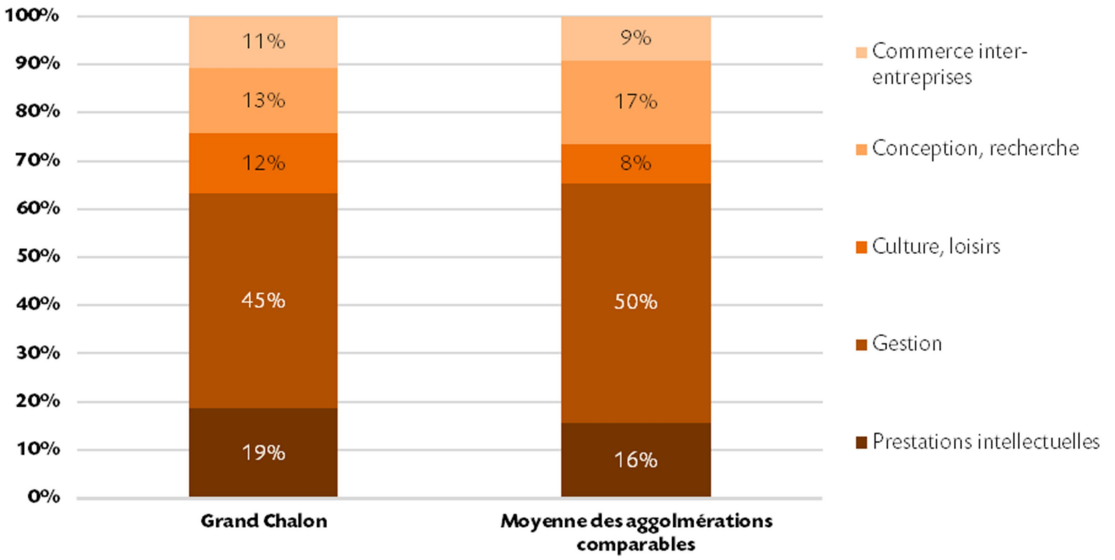


Source : Insee, RP, Cadres des fonctions métropolitaines 2015

## 4.4 Les atouts et perspectives de développement

### 4.4.1 Des secteurs transports et services aux entreprises plutôt dynamiques

**Les fonctions métropolitaines culture et loisirs sont au-dessus de la moyenne et constituent une spécificité de territoire valorisante.**

**Durant les dernières années, l'administration publique, le commerce et l'industrie sont longtemps restés les trois secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois au sein du Grand Chalon. Cependant ils peinent à créer des emplois, voire en perdent entre 2011 et 2016 pour certains (+4,7% dans l'administration, -1,1% d'emplois dans l'industrie et -1,7% dans le commerce).**

Le Grand Chalon, comme le reste de la France, connaît un phénomène latent de désindustrialisation. Cependant, avec un poids industriel initialement conséquent, c'est l'ensemble de son activité qui est davantage exposé aux impacts de la crise du secteur et de la concurrence extérieure. La forte spécialisation du territoire dans l'industrie l'expose aux divers chocs économiques du fait de sa dépendance envers la demande extérieure. Par ailleurs, en cas de ralentissement durable de l'activité, les entreprises locales peuvent rencontrer des difficultés accrues, entraînant

des répercussions sur leurs partenaires, qu'il s'agisse de sous-traitants ou d'activités de services.

Cependant, la baisse de l'emploi industriel est en partie compensée par l'externalisation de certaines fonctions vers des entreprises tertiaires jugées peu structurantes par les entreprises. Les emplois dans les activités scientifiques et techniques, qui sont bien souvent au service de l'industrie, sont quant à eux en baisse de manière générale de 5,9% sur le territoire entre 2011 et 2015. Avec un effectif de plus de 3 936 salariés en 2015, ils représentent 7,3% de l'emploi total du Grand Chalon. Cette catégorie est cependant très diversifiée et si une partie de ces activités ne contribue que pas ou peu à l'apport de valeur ajoutée du tissu économique local (comme c'est le cas pour les activités d'entretien des bâtiments, de conseil de gestion ou encore de publicité), celles relevant de la recherche et développement et du soutien aux entreprises, positionnées sur des créneaux plus qualifiés, sont fortement bénéfiques pour l'attractivité du Grand Chalon.

Le développement des emplois technologiques ou spécialisés démontre de l'initiative de structuration du territoire autour d'un réseau d'entreprises alliant industries et services dans le but de dynamiser la production à faible valeur ajoutée encore très présente localement.

**Le développement des emplois technologiques ou spécialisés démontre de l'initiative de structuration du territoire autour d'un réseau d'entreprises alliant industries et services.**

Les emplois salariés dans le transport et la logistique sont en hausse de 3,9% entre 2011 et 2015. De plus, ils sont davantage concentrés au sein du Grand Chalon que sur la région, une tendance qui est confortée par l'indice de spécialisation du Grand Chalon qui est égal à 1,3. Le positionnement stratégique du territoire, très bien desservi par les grands axes de communication routiers et bénéficiant d'un port fluvial, est indéniablement un atout pour ces activités regroupant un large champ d'entreprises. Cependant, il est en concurrence avec les bassins de Mâcon et Bourg-en-Bresse qui se sont également positionnés sur ce même secteur sans stratégie de différenciation ou complémentarité précise.

**Répartition et évolution des activités scientifiques, technologiques et de soutien dans le Grand Chalon entre 2011 et 2015**

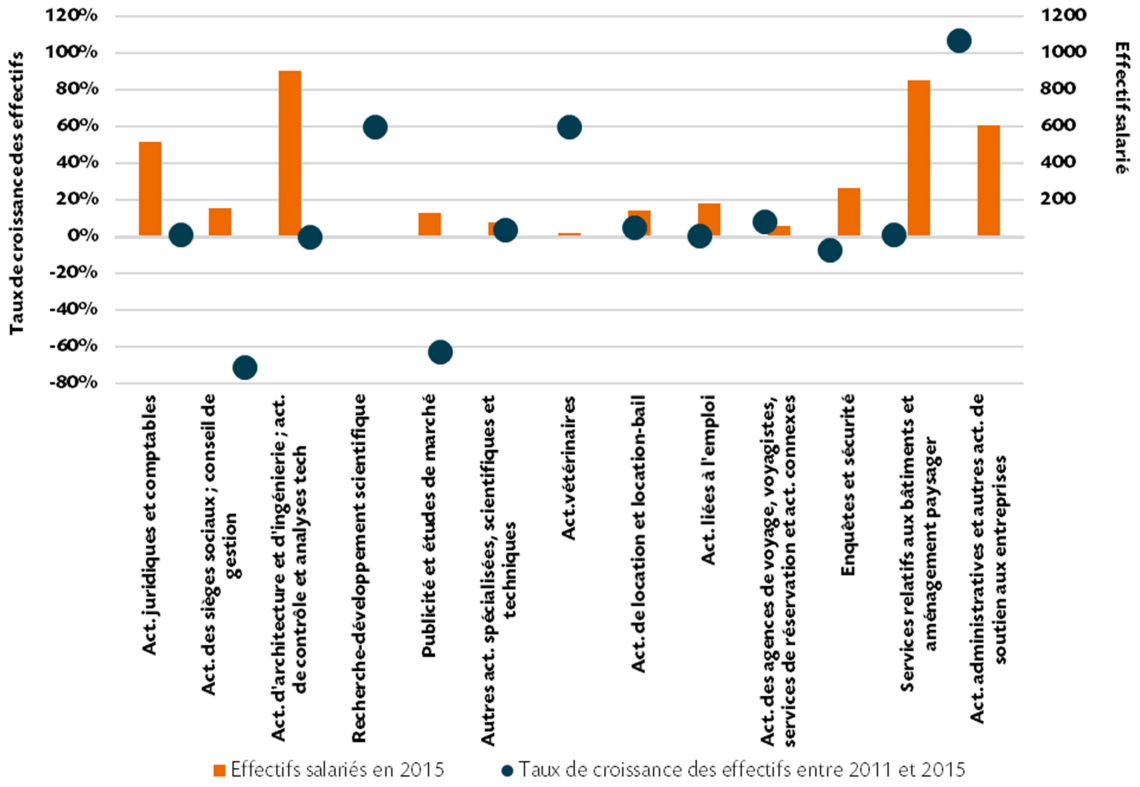


Source : Insee, Connaissance locale de l'appareil productif 2015

Le nombre d'emplois dans la construction est en diminution sur le territoire de 13,3%, ce qui représente 332 emplois salariés en moins en quatre ans, de 2011 à 2015. Une fois encore, cette tendance s'observe sur l'ensemble du territoire national et régional. Le secteur a en effet perdu près de 5 063 salariés bourguignons sur la même période. Après avoir connu une période faste au cours des années 2000, il a subi la crise à partir de 2008 et surtout 2009 à cause d'un fort recul des logements mis en chantier, mais aussi une diminution de l'investissement public.

Les autres activités salariées de services représentent une part plus faible sur l'emploi local et sont toutes en diminution sur le Grand Chalon de 12,4% entre 2011 et 2015. Les emplois dans l'hébergement et la restauration sont ceux qui ont connu la perte la moins élevée entre 2011 et 2015, en comptabilisant une perte de 2,3%. Le Grand Chalon est également moins spécialisé sur ce secteur d'activité que la région qui concentre proportionnellement plus d'emplois salariés. Cela pose notamment la question du positionnement de l'agglomération sur le volet touristique, malgré des atouts indéniables en matière de patrimoine, et sa capacité à proposer une offre adaptée à l'accueil de visiteurs.

**Matrice de spécialisation du Grand Chalon**

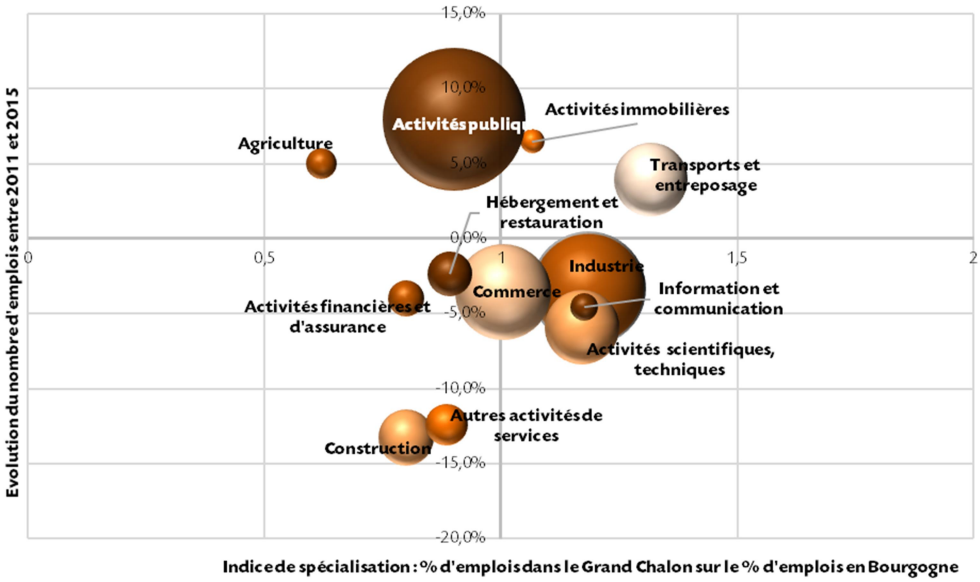


Source : Insee, Connaissance locale de l'appareil productif 2011/2015

# 5 L'IMPORTANCE DU SECTEUR TOURISTIQUE

## 5.1 L'offre d'hébergement touristique

### 5.1.1 La diversité des formes d'hébergement touristique

**L'hébergement touristique est partagé en deux catégories : l'hébergement non marchand (les résidences secondaires et logements occasionnels) et l'hébergement marchand. En Saône-et-Loire, la première catégorie est prégnante avec 113 005 lits comptabilisés en 2018. La seconde, quant à elle, n'en comptabilise que 29 073 selon l'agence Destination Saône-et-Loire. Parmi ces derniers, l'hôtellerie de plein air (regroupant les campings et aires de camping-cars) en concentre 12 039, soit 41,4% du nombre total de lits marchands. L'hébergement rural, en particulier labellisé Gîtes de France, est également bien représenté. Cette offre témoigne du dynamisme local du marché de l'hébergement touristique rural en Saône-et-Loire. À ces hébergements viennent s'ajouter les locations Airbnb qui complètent l'offre touristique classique.**

**Répartition des lits touristiques en Saône-et-Loire en 2018**

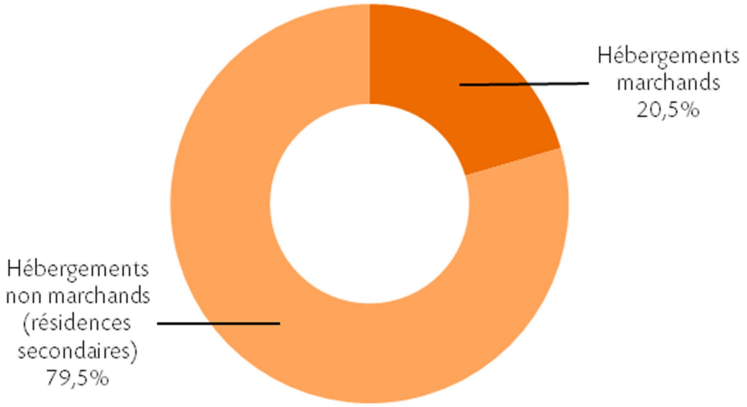


Source : Destination Saône-et-Loire, Bilan touristique 2019

**L'hôtellerie de plein air et l'hébergement rural représentent une large majorité des lits marchands du département, ce qui souligne le dynamisme du tourisme rural.**

**Répartition des lits touristiques marchands en Saône-et-Loire en 2018**

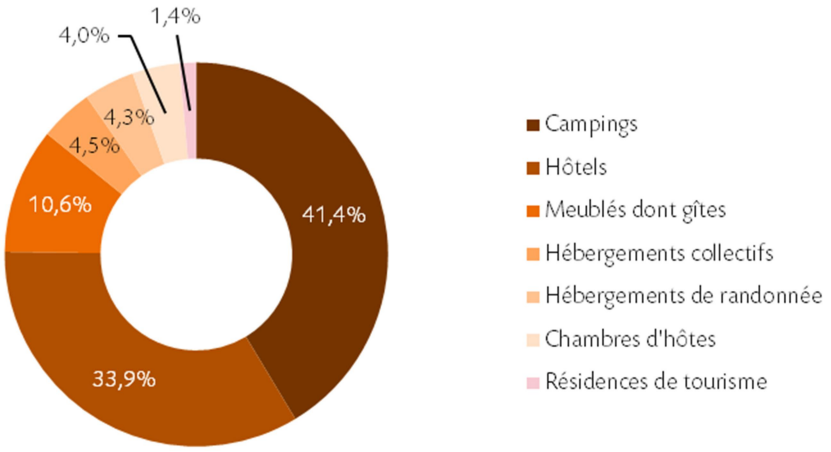


Source : Destination Saône-et-Loire, Bilan touristique 2019

### 5.1.2 Un parc de résidences secondaires significatif à l'ouest du territoire

L'Insee recense 1 813 résidences secondaires et logements occasionnels dans l'agglomération chalonnaise en 2016, en légère baisse de 8 unités par rapport à 2011. Elles sont majoritairement localisées dans les communes de l'ouest du territoire où le marché immobilier affiche une offre accessible et séduisante ainsi que dans la ville-centre de Chalon-sur-Saône (584 en 2016).

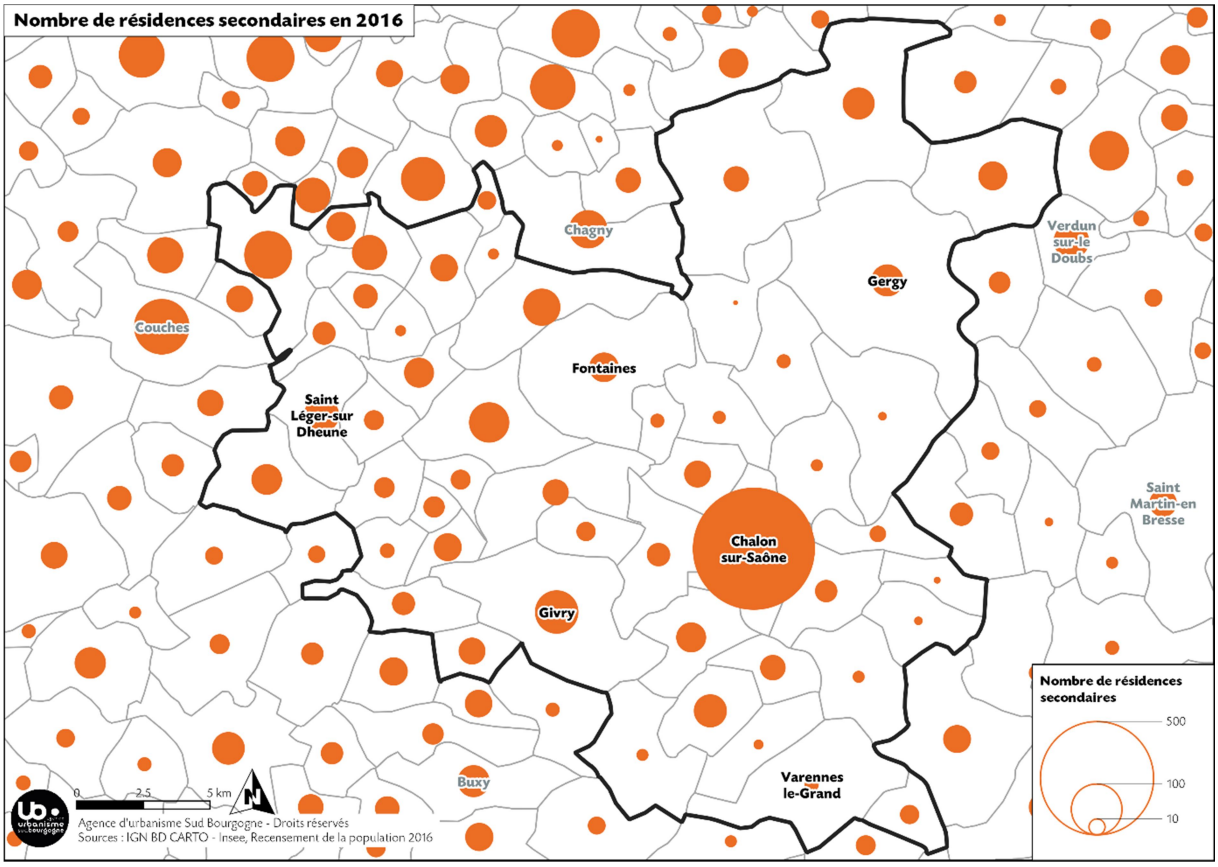

### 5.1.3 L'offre d'hébergements marchands spécialisée selon les territoires

**Zones touristiques définies par l'Insee**

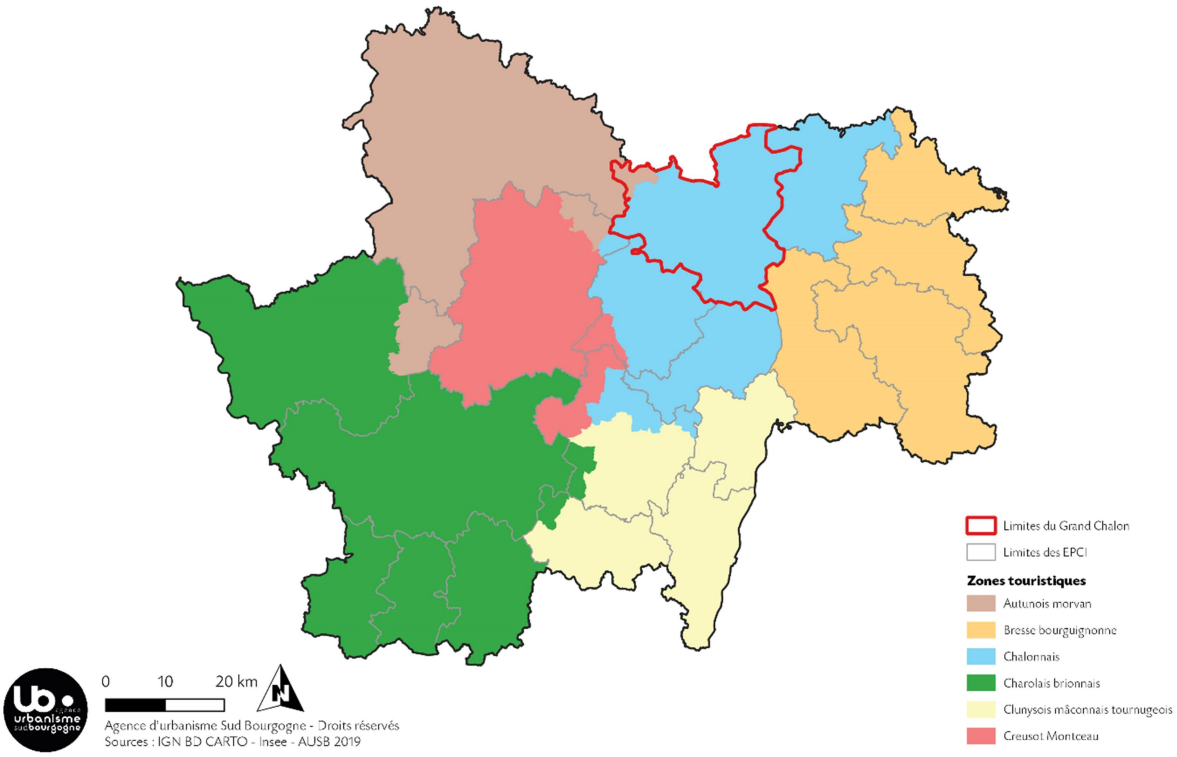


Les hébergements marchands, et en particulier les hôtels, sont implantés essentiellement dans les communes de l'ouest du Grand Chalon — à proximité des atouts touristiques majeurs du territoire que sont les vignobles et le long d'une diagonale nord-ouest/sud-est — mais surtout dans la ville-centre et sa petite couronne.

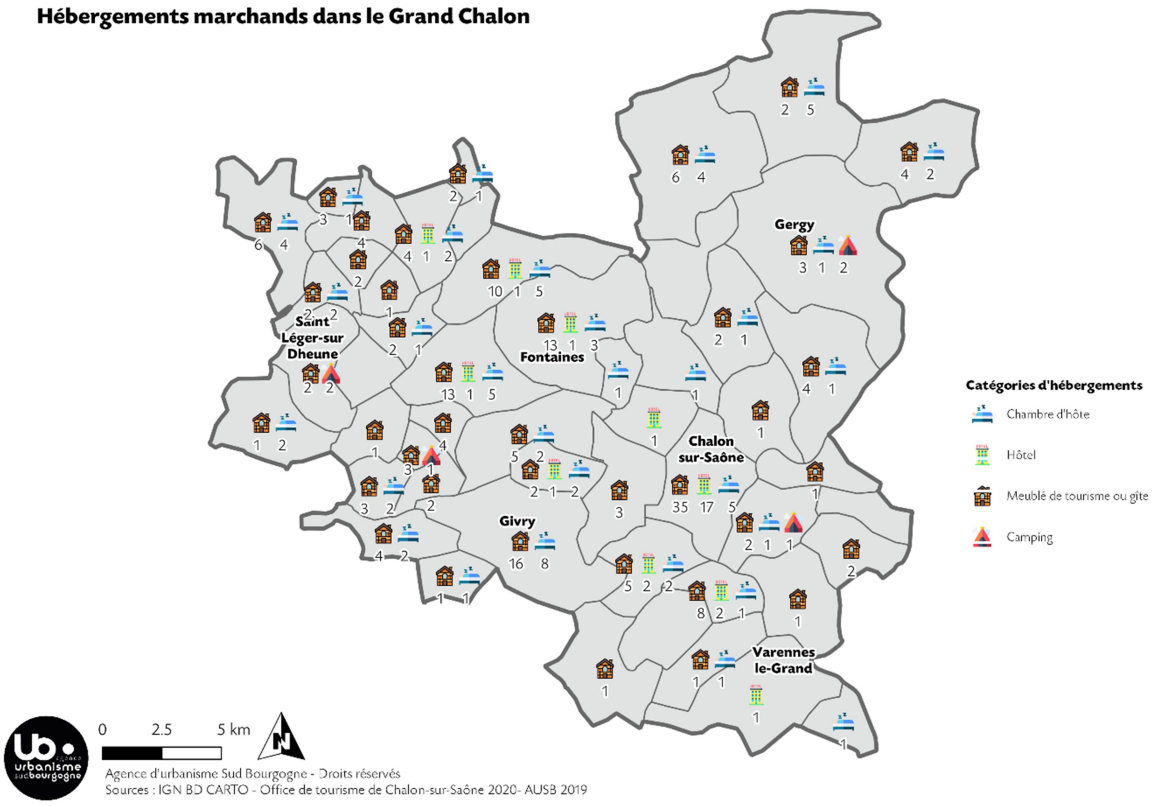


**L'offre en hébergement marchand apparaît concentrée sur la ville-centre et les communes de l'Ouest du Grand Chalon.**

**Le secteur de l'hôtellerie compte 28 hôtels en 2019 au sein de l'agglomération, pour une capacité d'accueil totale de 2 687 personnes. Parmi les établissements présents sur le marché, la grande majorité est classé et plus de la moitié possède au moins trois étoiles.**

***Précision méthodologique :***

***Tourisme d'affaires :***

*Le tourisme d'affaires peut se définir comme étant composé des activités et consommations de services liées aux voyages et séjours d'individus dans des lieux situés en dehors de leur environnement géographique habituel, et réalisées pour des raisons d'affaires. D'après le bilan de fréquentation touristique de la Saône-et-Loire, en 2018 au sein des 178 hôtels recensés, la clientèle d'affaires représente 49% des nuitées sur l'année.*

**En 2018, le tourisme d'affaires représente 49 % des nuitées hôtelières en Saône-et-Loire.**

Cet hébergement est celui qui répond le mieux aux attentes des touristes et de la clientèle d'affaires dans la région, souvent de passage pour de courtes durées. L'hôtellerie de tourisme est ainsi l'hébergement qui accueille le plus grand nombre d'arrivées : près de 1 099 700 en 2018 en Saône-et-Loire. Cette même année, l'activité hôtelière a sensiblement baissé dans le département à cause du repli du nombre de nuitées consommées par la clientèle française (qui constitue la principale clientèle avec 73,1 % des nuitées) et étrangère. Le nombre d'arrivées a

parallèlement baissé de 0,3% et celui des nuitées de 0,8% par rapport à 2017.
La durée moyenne de séjour dans l'hôtellerie s'établie à 1,34 nuit, en baisse de 0,74% par rapport à 2017, demeurant la plus courte des différentes catégories d'hébergements touristiques.

**Le nombre de nuitées a baissé de 0,8 % en un an dans le département, la durée de séjour reste courte et a tendance à se réduire.**

La zone touristique de Chalon-sur-Saône au sens de Destination Saône-et-Loire (zone couvrant le Grand Chalon et la Bresse bourguignonne) connait une dynamique similaire à celle du département avec un nombre de nuitées en légère baisse de 0,1%, s'établissant à 445 000 nuitées.

**Le Grand Chalon dispose de 6 campings selon l'office de tourisme de Chalon-sur-Saône, ce qui correspond à une capacité d'accueil estimée à 524 places. Ils sont répartis sur les communes de Gergy (2 campings), Saint-Léger-sur-Dheune (2 campings), Saint-Marcel et Saint-Jean-de-Vaux. Deux d'entre eux sont classés, un à Gergy est classé deux étoiles et celui de Saint-Marcel possède trois étoiles.**

L'hôtellerie de plein air, c'est-à-dire les campings ou établissements assimilés, comptabilise 216 300 arrivées dans le département en 2018, dont 86% concernent des établissements classés entre 3 et 5 étoiles. En outre, la très grande majorité des clients privilégie les emplacements nus non-équipés, soit 90% environ. Les nuitées, au même titre que les arrivées, ont régressé de 2,3% en un an. Plus en détail, la baisse de fréquentation de la clientèle française qui séjourne en moyenne 2,65 jours n'est pas compensée par celle de la clientèle étrangère. En effet, bien que les nuitées étrangères demeurent majoritaires à 63,5%, elles reculent de 2,7% en 2018 par rapport à l'exercice précèdent, impactant de fait l'activité globale des établissements concernés.

La durée moyenne de séjour est restée stable par rapport à 2017, avec 2,42 nuits passées en moyenne par client.

**En matière d'hébergement rural, le Grand Chalon recense 187 meublés de tourisme sur son territoire, ce qui représente une capacité d'accueil de 1 128 personnes. Parallèlement, l'agglomération peut compter sur ses 70 chambres d'hôtes pour proposer aux visiteurs une offre adaptée à leurs besoins et envies de quiétude, avec 526 places disponibles. Les meublés de tourisme sont très largement labellisés Gîtes de France même si d'autres locations existent avec des labels différents ou sans label. En outre, le Grand Chalon bénéficie de la présence d'une résidence de tourisme « Appart'City » (figurant parmi les 28 hôtels) implantée près de la gare ferroviaire de Chalon-sur-Saône. Elle comporte 179 places pour l'accueil de visiteurs de passage curieux de découvrir la région.**

A l'échelle de la Saône-et-Loire, 17 300 arrivées sont comptabilisées dans les gîtes ruraux labellisés Gîtes de France en 2018, soit une hausse de 2,9 % par rapport à 2017. En revanche, le nombre de nuitées est en baisse de 1,4% sur la dernière année en raison d'une diminution des nuitées étrangères de 7,3%, malgré une hausse de fréquentation des français.

En moyenne, les touristes louent un gîte rural pour une durée de 7,34 jours (-0,31 point en un an).

## 5.2 L'analyse des filières touristiques

***Précision méthodologique :***

***Zoom sur les offices de tourisme :***

*La promotion touristique du territoire chalonnais s'articule autour de l'Office de tourisme de Chalon-sur-Saône et d'un maillage resserré d'acteurs. Le Grand Chalon compte en effet un office de tourisme à Chalon-sur-Saône, mais également trois autres antennes réparties sur le territoire : à Givry, Rully et Saint-Léger-sur-Dheune. En 2019, l'office de tourisme de Chalon-sur-Saône a accueilli près de 25 000 personnes. Les antennes de Givry, Rully et Saint-Léger-sur-Dheune en ont accueilli respectivement : 3 700, 350 et 650, pour un total de 31 234 touristes (-5% par rapport à 2018).*

Le Grand Chalon dispose, en raison de la qualité des sites naturels, patrimoines et événements, de nombreux attraits touristiques qui sont répartis sur l'ensemble du territoire.

### 5.2.1 Le tourisme fluvial en plein essor

**Le tourisme fluvial est un des produits phare et en plein essor de la région. Le Grand Chalon profite de la Saône et du canal du Centre.**

**Le tourisme fluvial est un des produits phare et en plein essor de la région bourguignonne dont l'augmentation du nombre de péniches-hôtels ne fait que renforcer l'attractivité touristique. Le Grand Chalon tire à la fois profit de la Saône et du canal du Centre. Situé à proximité de grands canaux, comme ceux de Bourgogne et du Nivernais au nord-ouest, le territoire enregistre de nombreux passages sur les voies du réseau fluvial qui relie Chalon-sur-Saône aux espaces voisins. Le relief étant relativement peu marqué, il existe peu d'écluses sur le territoire ce qui offre des conditions de navigation plaisantes et aisées pour les usagers. Hormis les bateaux de particuliers (plaisance privée) que l'on retrouve aussi sur le canal du Centre, l'offre touristique sur la Saône est variée :**

- bateau de location (moins de 15 mètres de long et sans permis avec possibilité de couchage) ;
- bateau de promenade (pour des croisières de quelques heures, taille variable) ;
- paquebot fluvial (bateaux de croisière assurant le transport de plus de 50 passagers, taille entre 90 et 135 m) ;
- péniches-hôtels (bateaux de croisière pouvant accueillir au maximum 50 personnes, taille moyenne de 35m).

Chalon-sur-Saône est l'escale nord des croisières de longue durée (46h de navigation) partant du sud d'Avignon (ville de Carnon) et reliant Pontailler-sur-Saône, traversant ainsi au total 20 écluses pour 52 étapes possibles. Elle est située sur l'itinéraire principal reliant le nord-est de la France à la Méditerranée, destination privilégiée des touristes scandinaves. Les paquebots fluviaux et de grande taille ne peuvent pas aller au-delà de Saint-Jean-de-Losne, limite entre la petite Saône au nord et la grande

Saône au sud, lieu à partir duquel Voies navigables de France (VNF) ne garantit plus qu'1,8 mètre d'eau contre 3,5 mètres plus au sud.

Bien que le Port de plaisance de Chalon-sur-Saône ne puisse accueillir des bateaux de plus de 15 m linéaires, le Port nord offre volontiers les capacités et les conditions favorables à l'amarrage des paquebots fluviaux voguant sur la Saône, notamment pour l'hivernage de présaison touristique. Plus généralement, les paquebots et péniches-hôtels du Grand Chalon concentre presque 30% des capacités d'hébergement de touristes avec 1 957 places mises à disposition des touristes. Fort de son positionnement touristique sur les activités fluviales, le Grand Chalon peut compter sur la présence de deux ports de plaisance à Saint-Léger-sur-Dheune (capacité de 54 bateaux) et Chalon-sur-Saône (capacité de 150 bateaux) ainsi que d'une halte nautique à Fragnes-La Loyère (capacité de 40 bateaux).

**Le Grand Chalon compte deux ports de plaisance et une halte nautique.**

De façon plus informelle, il existe plusieurs haltes fluviales sur le Grand Chalon qui sont réparties le long de la Saône et du canal du Centre, notamment à Gergy, Cheilly-lès-Maranges, Saint-Gilles ou Rully. La plupart de ces haltes sont peu aménagées et équipées pour recevoir un grand nombre de plaisanciers. Cependant, elles viennent compléter et élargir les possibilités de navigation offertes par les deux principaux ports de l'agglomération.

Cette hausse particulière de la fréquentation des voies navigables du Grand Chalon est principalement observable sur la Saône, avec une augmentation du nombre de passages à l'écluse d'Ecuelles (en amont de l'agglomération) de 12% entre 2016 et 2018. Par ailleurs, le partenariat récent entre l'Etablissement public à caractère industriel et commercial (Epic) « À Chalon » et la société de vente de bateaux « Chalon Nautic » a débouché sur une offre de location de bateaux à moteur grand public. Une opération qui a permis de multiplier les excursions nautiques au sein de l'agglomération. Cette initiative visant à accroître le trafic fluvial bénéficie d'un effet d'aubaine depuis la signature du troisième « contrat de canal de Bourgogne » entre VNF, la Région Bourgogne-Franche-Comté et sept autres partenaires. Une convention quinquennale cadre qui vise à développer le trafic le long du canal de Bourgogne et moderniser les équipements en harmonie avec l'environnement pour la période 2018-2022.

**La fréquentation des voies navigables du Grand Chalon est en hausse ces dernières années.**

La Saône-et-Loire dispose de 300km de voies navigables sur lesquelles 18 744 passages ont été effectués en 2018, dont 3 000 passages en moyenne par écluse. Selon l'agence Destination Saône-et-Loire, les bateaux de location sont les plus usités. Au sud du territoire et toujours sur la Saône, 3 786 passages ont été dénombrés à l'écluse d'Ormes.

Enfin, sur le canal du Centre long de 112km, 2 033 passages ont été comptabilisés à Crissey près de Chalon-Sur-Saône en 2018, ce qui en fait l'écluse la plus fréquentée du canal (au moins sur sa partie est, entre Génelard et Chalon-sur-Saône) derrière Digoin (2 540). Depuis 2014, l'évolution du trafic est plutôt positive, comme en témoigne la hausse du niveau de fréquentation. Peu de bateaux de croisière fréquentent le canal et les plaisanciers utilisent en très grande majorité (88%) des bateaux privés ou de location.

### 5.2.2 Le potentiel du cyclotourisme

**Chalon-sur-Saône est au carrefour d'itinéraires cyclables, la liaison de ces voies est à conforter.**

**Chalon-sur-Saône se situe au carrefour d'itinéraires touristiques cyclables. L'affluence de touristes le long des voies vertes du territoire favorise l'attractivité de l'agglomération en faveur du « tourisme vert ». Proche des grands aménagements et jalonnements cyclables, le Grand Chalon profite d'un réseau structuré reliant les grands itinéraires (Voie verte, La Bressane, EuroVélo 6, V50) aux véloroutes et promenades cyclables. De nombreux projets de consolidation du réseau interurbain visant à relier les aménagements cyclables entre eux dans le but de maximiser les déplacements sont en cours. Un effort de jalonnement a été entrepris sur la ville-centre et les communes voisines, avec la réalisation en 2016 d'une liaison cyclable de 3,4 km reliant Crissey à Chalon-sur-Saône.**

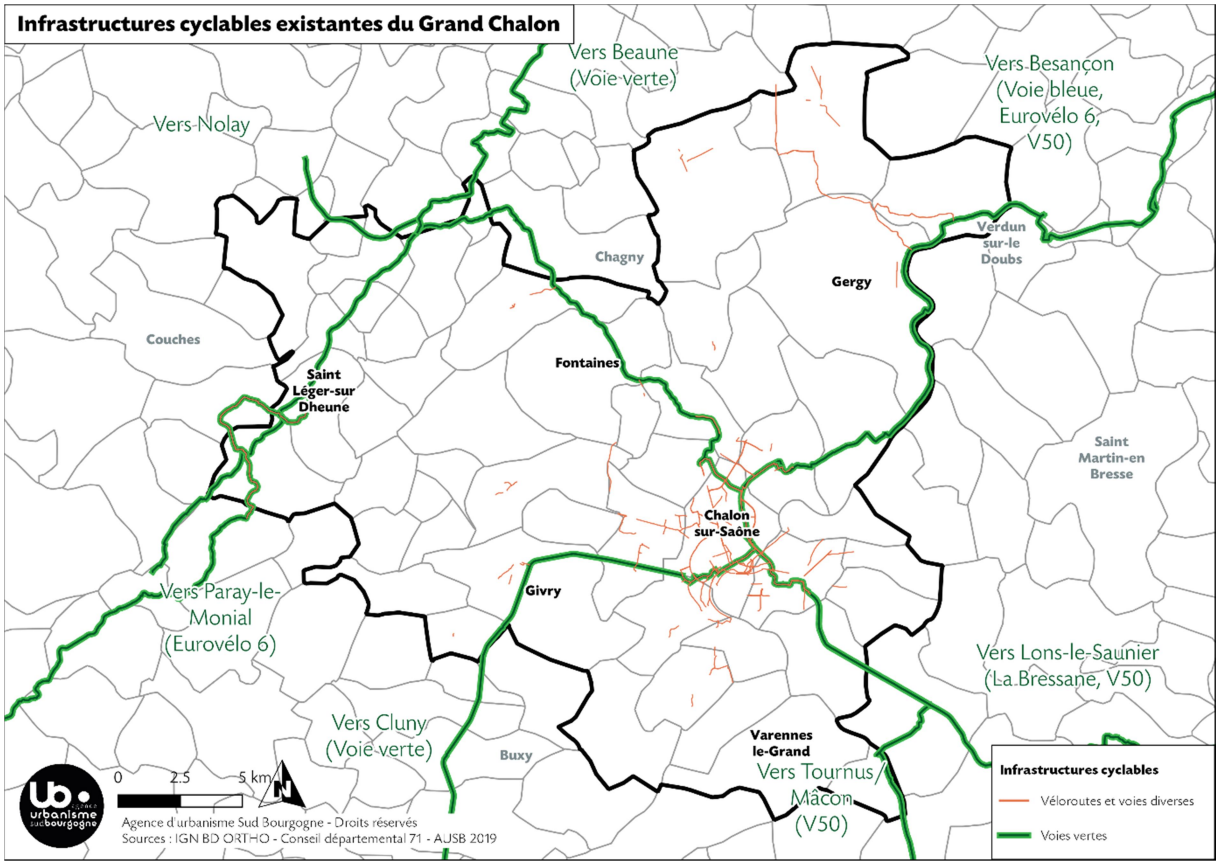


Selon les observations de l'agence Destination Saône-et-Loire, la fréquentation le long des voies cyclables du département a crû de 0,2% en l'espace d'une année. En effet, en 2018, l'affluence grandissante des usagers des voies vertes représente 1,062 million de passages cumulés enregistrés par les compteurs installés sur le réseau cyclable départemental.

Les compteurs aux environs de Chalon-sur-Saône suivent ces mêmes tendances ; Saint-Léger-sur-Dheune étant l'une des communes ayant connu l'une des plus fortes augmentations de son trafic, avec une hausse de 18,4% de passages effectués entre 2017 et 2018.

La croissance de la demande pour le cyclotourisme peut trouver des pistes d'explications dans les interventions des acteurs du tourisme en faveur

d'actions de promotion innovantes et plurielles. Le développement de l'application mobile gratuite « Voie verte 71 » en est un exemple phare. Elle permet de découvrir le patrimoine culturel et naturel le long de la Voie verte entre Chalon-sur-Saône et Mâcon. Déployée comme un outil de promotion touristique, l'application permet de géo-référencer 45 points d'intérêt dans deux langues différentes (anglais et français). Chacune des étapes identifiées est accompagnée d'un descriptif des lieux proposé via l'application, hors réseau mobile.

Fréquentation des voies vertes et bleues du Grand Chalon (et à proximité)

| Station de comptage | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|---|---|---|---|---|
| Gergy | 26 496 | 25 654 | 32 070 | 29 944 | 28 091 |
| Chagny | 127 150 | 121 542 | 119 125 | 112 697 | 115 068 |
| Givry | 128 368 | 118 327 | 121 052 | 123 816 | 125 732 |
| Saint-Léger-sur-Dheune | 70 664 | 68 166 | 70 239 | 83 175 | 75 873 |

Source : Destination Saône-et-Loire (ADT 71) 2019 - Office de tourisme de Chalon-sur-Saône 2020

***Le cyclotourisme : quelles retombées économiques ?***

*Qu'il s'agisse des tour-opérateurs allemands ou hollandais, l'offre cyclo-touristique étrangère en direction de la France met avant tout l'accent sur le patrimoine de la région Bourgogne-Franche-Comté et ses nombreux itinéraires cyclables. Le Tour de Bourgogne cumule à lui seul 1 356 059 passages en 2017. La même année, l'EuroVélo 6 affichait 327 136 passages et la Voie verte — longeant la Saône de Mâcon à Talmay en passant par Chalon-sur-Saône — enregistrait une fréquentation de 144 475 passages.*

### 5.2.3 Les randonnées et le potentiel du tourisme vert

Dans le cadre de l'exercice d'une compétence règlementaire, le Département inscrit, à la demande des communes, des chemins au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) : cela permet la préservation des chemins ruraux du territoire et la mise en œuvre de boucles de randonnées pérennes. 92 % des communes du Grand Chalon ont demandé à inscrire des chemins au plan.

Des itinérances renommées traversent le territoire, c'est le cas des GR7 et 76 ainsi que du chemin de Saint-Jacques de Compostelle. Les nombreux itinéraires de randonnée proposés sont l'occasion de découvrir les paysages du Grand Chalon et des sites tels que les sites Natura 2000 des « Pelouses calcicoles de la Côte Chalonnaise » et des « Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire ». L'Office de Tourisme de Chalon-sur-Saône recense 33 itinéraires pédestres à découvrir.

### 5.2.4 L'œnotourisme à l'honneur

**Composante essentielle de l'attractivité touristique bourguignonne, l'œnotourisme participe à la mise en valeur des vignobles et domaines de la Côte Chalonnaise et du sud de la Côte de Beaune. La route des vins de Bourgogne, prolongement de la route des grands crus, traverse près de 40 communes viticoles sur une centaine de kilomètres des Côtes de Nuits (au sud de Dijon) jusqu'aux domaines viticoles du Mâconnais plus au sud. Le circuit de la route de Santenay à Saint-Gengoux-le-National parcourt ainsi les communes viticoles de la côte chalonnaise, dont Rully, Mercurey, Givry. La Bourgogne, qui représente le quatrième vignoble le plus fréquenté de France, a vu les climats (parcelles de vignes) des côtes de Beaune et de Nuits classés au patrimoine mondial de l'Unesco en 2015. L'appellation « Maranges » (reconnue en tant que AOC en 1989), produite sur 3 communes, dont Cheilly-lès-Maranges et Sampigny-lès-Maranges, est l'appellation la plus récente de la Côte de Beaune.**

**L'inscription des Côtes de Beaune et de Nuits à l'Unesco depuis 2015 est un atout supplémentaire pour le développement de l'œnotourisme.**

Le potentiel et la force de caractère des vins de la Côte chalonnaise et de la Côte de Beaune séduisent par-delà les frontières régionales et nationales. En effet, la forte croissance de la demande extérieure pour les vins de Bourgogne a permis au prestigieux vignoble français d'atteindre un record de chiffre d'affaires à l'exportation en 2017 de 906 millions d'euros, soit un bon annuel de 10,6%. Parmi les vins produits à partir des climats de la Côte chalonnaise, on dénombre quatre appellations villages proposant des vins premiers crus, dont : Givry, Mercurey, Rully et Bouzeron. La distribution des vins de la Côte chalonnaise privilégie les circuits-courts et la vente directe depuis le domaine des producteurs, ce qui facilite les échanges entre les consommateurs et les exploitants et participe à recréer du lien avec le monde viticole. De nombreux domaines viticoles ont fait le choix d'ouvrir leurs portes au public afin d'initier les habitants et touristes aux procédés de fabrication des vins du terroir, notamment le domaine « Les champs de Thémis » situé à Bouzeron. Des visites de chais (lieux où se déroule la vinification) sont également proposées aux personnes souhaitant en découvrir davantage sur la production des crus bourguignons. La Maison des vins de la Côte chalonnaise anime le réseau local d'acteurs et professionnels du vin en développant des partenariats ciblés et en soutenant des évènements culturels majeurs, comme le festival des Mongolfiades ou la Paulée de la Côte chalonnaise se déroulant à Chalon-sur-Saône. Chaque année, elle organise périodiquement deux sélections de vins ; la sélection Printemps/Été et Automne/Hiver, qui réunissent une centaine de dégustateurs et spécialistes. Par ailleurs, la célébration annuelle de la fête de la « Saint-Vincent tournante », qui a la particularité de se dérouler sur une commune viticole différente lors de chaque édition, favorise la cohésion entre les territoires ruraux et viticoles.

Le label « Vignobles et Découvertes » créé en 2009 met l'accent sur les offres touristiques viticoles et les produits de qualité en réorientant les touristes vers des séjours riches en découvertes. En 2018, deux destinations ont été définies autour de l'œnotourisme, les destinations « Côte chalonnaise » et « Vignoble du Mâconnais ». Cette initiative portée et accompagnée en partie par le Syndicat mixte du Chalonnais fédère 62 prestataires autour de la destination « Côte Chalonnaise » sur le territoire du Grand Chalon. En outre, l'animation du label s'organise par l'intermédiaire d'évènements culturels comme le « Marathon des vins de la Côte Chalonnaise » et le festival « Musicaves » à Givry ou la « Paulée de

la Côte chalonnaise » à Chalon-sur-Saône. Il favorise par ailleurs le développement du cyclotourisme et les déplacements le long des itinéraires reliant les espaces viticoles en recensant six points de location de vélo répartis dans le Grand Chalon, dont quatre localisés à Chalon-sur-Saône, et deux autres dans les communes de Givry et Rully.

La mise en place d'un jalonnement dans plusieurs communes viticoles de l'agglomération composé de bornes interactives permet d'identifier les vignobles et les activités en lien avec la viticulture. Parallèlement, le développement d'une application de téléphonie mobile intitulée « Route71, Bourgogne du Sud », interopérable avec les bornes interactives, multiplie les opportunités de faire valoir les spécificités touristiques locales auprès des visiteurs et des habitants.

### 5.2.5 La diversité des sites culturels et patrimoniaux

Le tourisme culturel, artistique et patrimonial constitue un levier d'attractivité important pour le territoire, qui dispose d'une multitude d'atouts à faire valoir. Chalon-sur-Saône fait partie des 10 villes de la région Bourgogne-Franche-Comté en 2019 à bénéficier du label «Ville d'art et d'histoire».

Fréquentation des sites du Grand Chalon

| Commune | Site touristique | 2017 | 2018 | 2019 | Evolution entre 2018 et 2019 |
|---|---|---|---|---|---|
| Chalon-sur-Saône | Musée Niépce | 27 530 | 26 585 | 25 757 | -3,1% |
| Mellecey | Château de Germolles | 10 086 | 11 299 | 11 106 | -1,7% |
| Chalon-sur-Saône | Musée Denon | 13 151 | 10 715 | 12 110 | 13% |
| Chalon-sur-Saône | CIAP* | 5 551 | 5 536 | 7 323 | 32,3% |
| Rully | Château de Rully | 5 561 | 5 383 | 5 052 | -6,1% |

Sources : Destination Saône-et-Loire, Bilan touristique 2019 - Office du tourisme de Chalon-sur-Saône 2020

* Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine

### 5.2.6 L'événementiel porté par le festival «Chalon dans la rue»

**En 2019, plusieurs événements culturels ont eu lieu dans le Grand Chalon et ont attiré plusieurs milliers de visiteurs :**

- Chalon dans la rue : 212 400 visiteurs (-14,1% sur un an) ;
- Carnaval de Chalon-sur-Saône : 110 000 (+83,3% sur un an) ;
- Montgolfiades de Chalon-sur-Saône : 8 000 (stable sur un an) ;
- Les Musicaves à Givry : 4 712 (+24,6% sur un an) ;
- Le Marathon des vins de la Côte chalonnaise : 5 000 (+11,1% sur un an).

Le festival des arts de la rue et des espaces publics « Chalon dans la rue » est le plus grand événement de Bourgogne en ce qui concerne la fréquentation du public, devant la Foire internationale et gastronomique de Dijon (162 000 visiteurs en 2019).

**Le festival des arts de la rue et des espaces publics «Chalon dans la rue» est le plus grand événement de Bourgogne en matière de fréquentation.**

## 5.3 Le poids économique du tourisme

### 5.3.1 …en matière d'emplois

**Le tourisme en Bourgogne rassemble 28 300 emplois en 2018, ce qui représente 19 270 emplois directs ou indirects liés à la présence de touristes (en moyenne sur l'année), dont une grande partie concerne le secteur de l'hébergement.**

Les emplois liés aux touristes présents en Bourgogne comptent pour 3,3 % de l'emploi total régional, et ils représentent presque 2% de l'emploi touristique national en 2018. Ce poids ne dépasse cependant pas 3 % dans le département de la Saône-et-Loire et la zone touristique de Chalon-sur-Saône (contrairement aux trois autres départements bourguignons). La Saône-et-Loire canalise environ 29% des emplois touristiques en Bourgogne (5 570 emplois). Ces derniers constituent un enjeu fort en matière d'économie locale et présentielle compte tenu du fait qu'ils ne sont pas délocalisables et liés aux spécificités propres du territoire.

**3% de l'emploi local, non délocalisable, est lié à la présence de touristes sur le département ce qui est comparable à la moyenne régionale.**

**Part et nombre d'emplois touristiques en Bourgogne en 2018**

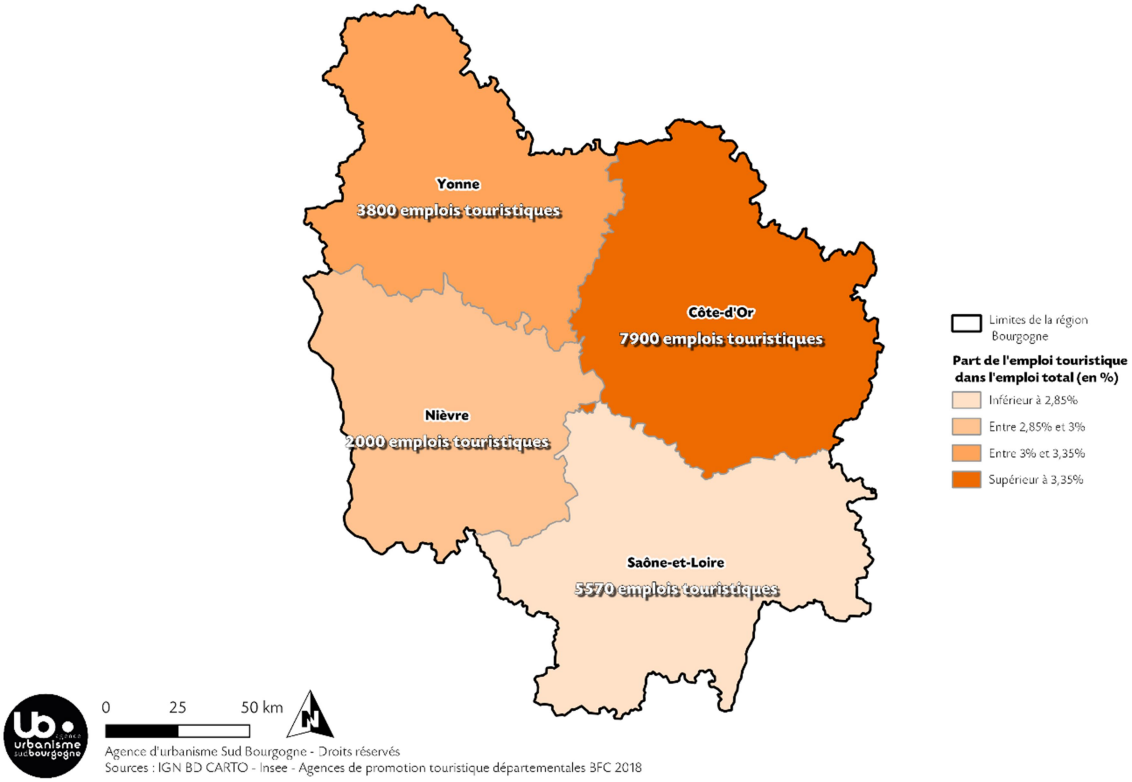


**Répartition des emplois touristiques par secteur en Bourgogne en 2018**

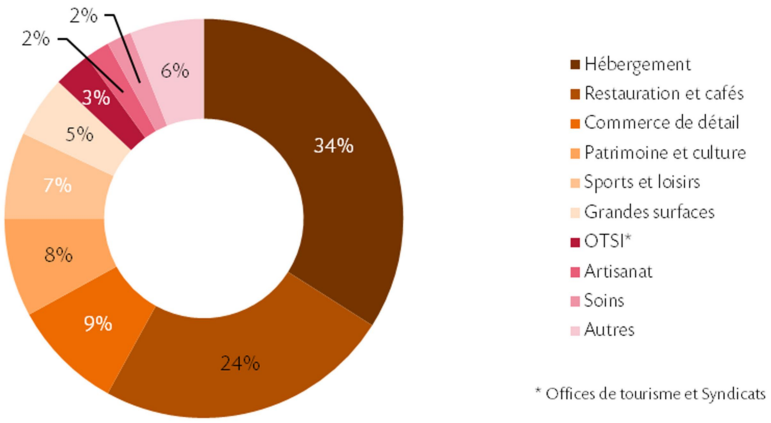


Source : Observatoire régional du tourisme BFC, Chiffres du tourisme en Bourgogne 2019

**Les secteurs de l'hébergement et de la restauration sont les principaux pourvoyeurs d'emplois touristiques en Bourgogne.**

L'hébergement regroupe un peu plus de 34 % des emplois liés aux séjours des touristes en Bourgogne en 2018. Il en constitue le noyau dur puisqu'il génère davantage d'emplois que les autres secteurs touristiques tout au long de l'année. Dans un même temps, le nombre d'emplois dans le domaine de l'hébergement semble peu tributaire des effets de la conjoncture économique régionale, comme en témoigne sa relative stabilité

dans le temps. Entre 2016 et 2018, en Bourgogne comme en Saône-et-Loire, les emplois du secteur n'ont que très légèrement fléchi (-1 point environ).

Arrivant en seconde position des secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois, la restauration rassemble en 2018 en moyenne 6 735 emplois, ce qui représente près de 24% des emplois touristiques bourguignons, un chiffre stable par rapport à 2015 (légère augmentation).

**Evolution des emplois touristiques par secteur en Bourgogne entre 2015 et 2018**

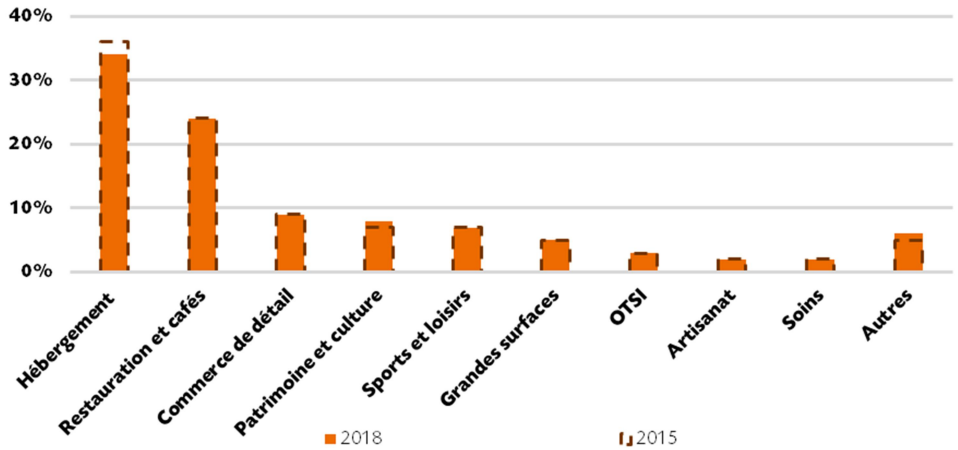


Source : Observatoire régional du tourisme BFC, Chiffres du tourisme en Bourgogne 2016 et 2019

L'investissement dans les secteurs touristiques porteurs et structurants a atteint 197,2 millions d'euros en moyenne annuelle en Bourgogne sur la période 2014-2016, dont presque 66 millions pour moderniser l'hébergement et 36,5 millions dans la restauration. Cet effort est réparti de façon hétérogène entre les départements, la Côte d'Or captant l'essentiel des investissements, juste devant la Saône-et-Loire qui comptabilise 30,6% du montant total investi. Par ailleurs, les sommes investies sur le territoire bourguignon représentent 2% de l'investissement national sur la même période.

***Précision méthodologique :***

***Zoom sur l'emploi dans le secteur de l'hébergement dans le Grand Chalon :***

*En 2018, le Grand Chalon dispose de 291 emplois salariés privés dans le secteur de l'hébergement, selon les données récoltées par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss) après compulsion des informations issues des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) des entreprises. Parmi ces derniers, plus de 80% sont concentrés dans les hôtels et hébergements similaires, soit 241 emplois concernés.*

### 5.3.2 …en matière de dépenses

**Les dépenses touristiques en Bourgogne s'élèvent à 2,9 milliards d'euros en 2018.**

**En matière de dépenses touristiques, la consommation intérieure de la Bourgogne s'élève à 2,9 milliards d'euros en 2018. Si l'on compare ces résultats à l'échelle de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté, les dépenses de consommation des touristes en Bourgogne**

**représentent 63,4% des dépenses touristiques totales. Par ailleurs, elles contribuent au PIB régional à hauteur de 4% cette même année.**

**Structure de la consommation touristique de la Bourgogne en 2018**

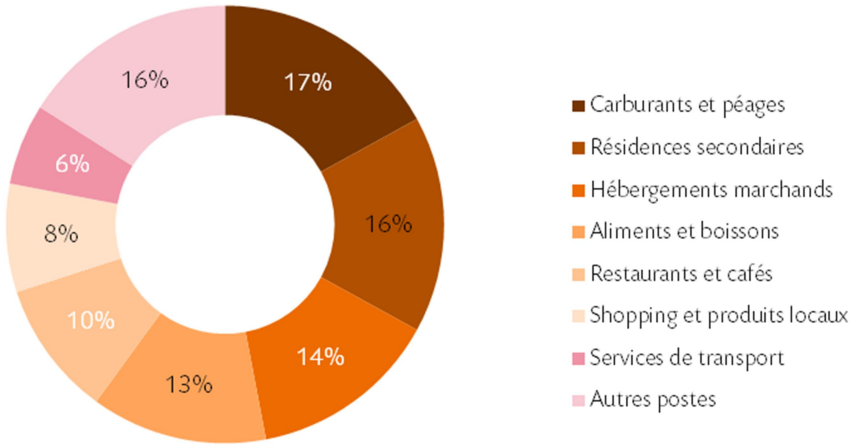


Source : Observatoire régional du tourisme BFC, Chiffres clés du tourisme en Bourgogne 2019

Les dépenses liées au tourisme ont augmenté de 11,5 % entre 2015 et 2018, selon les bilans d'activité dressés par l'Observatoire régional du tourisme de Bourgogne-Franche-Comté. Hormis les frais liés aux carburants et aux péages, les dépenses des touristes en 2018 sont davantage consacrées à l'hébergement marchand (14%), aux achats de boissons et aliments (13%) et aux restaurants et cafés (10%). En revanche, les touristes consomment beaucoup moins de produits locaux ou de services de transport. Le tourisme en Bourgogne semble avoir néanmoins résisté à la crise touristique rencontrée en 2015, à la suite des attentats perpétrés en France ayant fragilisé l'activité.

**Evolution de la part des dépenses de consommation des touristes par poste entre 2015 et 2017 en Bourgogne (hors résidences secondaires)**

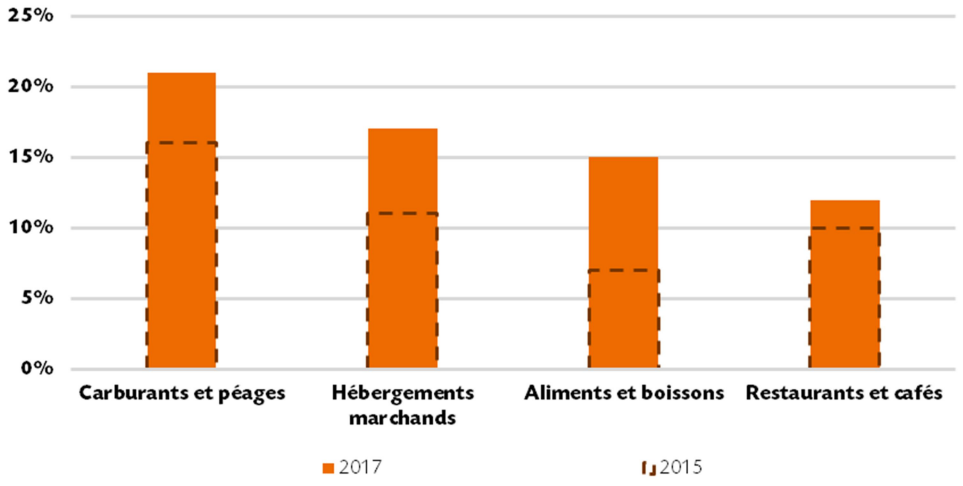


Source : Observatoire régional du tourisme BFC, Chiffres clés du tourisme en Bourgogne 2016 et 2018

Les frais liés aux péages et carburants sont le premier poste de dépenses des touristes en Bourgogne et représentent 17 % de la consommation globale. Le recours aux taxis et autres services de transport urbain a presque doublé entre 2015 et 2017 (1,75 fois plus important) mais sa part demeure la plus faible en matière de consommation, puisqu'elle ne représente à peine plus de 2,1% en 2017. Parallèlement, la location de courte durée de matériel a été rétrogradée parmi les postes de consommation les moins profitables et a baissé de presque 30% en deux ans.

Le troisième poste de dépenses concerne aussi l'hébergement, mais cette fois il s'agit de l'hébergement marchand. Cette catégorie concentre 14 % des dépenses touristiques, une proportion en très nette hausse par rapport à 2015. Le marché de l'hôtellerie en est le principal responsable.

Les dépenses liées à la fréquentation d'événements sportifs, musées, manifestations, festivals, spectacles vivants, etc. ne contribuent qu'à 4,7 % de la consommation touristique bourguignonne en 2017. Le tourisme culturel et de loisirs produit cependant des retombées dans d'autres secteurs complémentaires comme les commerces et les services. Cela est d'autant plus important que la part des dépenses touristiques affectés aux activités culturelles, sportives et de loisirs ont progressé de 60 % en seulement 2 ans (de 2015 à 2017).

# 6 SYNTHESE ET ENJEUX

| Atouts et Opportunités | Contraintes et menaces |
|---|---|
| Une spécialisation différenciée dans le secteur de l'industrie : produits métalliques, minéraux, agro-alimentaire et réparation/installation de machines et équipements. | Une forte polarisation de l'activité dans l'industrie. |
| Une situation géographique stratégique le long de l'A6. | Une faible attractivité en matière de transferts d'établissements. |
| Une croissance soutenue du nombre d'établissements marchands. | Une baisse tendancielle de l'emploi régional et local. |
| Un dynamisme du tissu économique porté par les micro-entreprises (moins de 9 salariés). | Une diminution des offres d'emplois dans l'industrie et les services. |
| Une croissance du fret ferroviaire alimentée par un réseau interconnecté. | La fréquentation des principaux sites touristiques en repli. |
| Un développement significatif des activités logistiques, notamment de e-commerce, et des services aux entreprises. | Une faible part du PIB régional attribué aux activités R&D. |
| Une grande diversité d'hébergements touristiques. | |
| Des filières touristiques attractives. | |

**Enjeux**

Pérenniser l'industrie et la logistique au cœur du développement économique.

Développer une offre de services adaptée aux entreprises et aux ménages sur l'ensemble du territoire.

Renouveler l'offre touristique en faveur d'un «tourisme vert» autour de l'itinérance et la découverte du patrimoine.

Adapter l'offre d'enseignement supérieur aux besoins des entreprises et des nouveaux marchés.

# DIAGNOSTIC

## AGRICULTURE

# Sommaire

AGRICULTURE

1 TERROIRS ET PRODUCTIONS ..... 167
1.1 L'agriculture, une ressource économique et identitaire ..... 167
1.2 Des qualités et savoir-faire reconnus ..... 174
1.3 De nombreux aménagements hydrauliques ..... 180
2 FILIERES ET ENTREPRISES AGRICOLES ..... 183
2.1 La filière maraîchage - horticulture en déclin ..... 183
2.2 La filière polyculture-élevage en difficulté ..... 183
2.3 La filière viticole ..... 184
2.4 La structure des entreprises en profonde mutation ..... 188
2.5 La lente évolution des pratiques ..... 191
3 MENACES SUR L'ACTIVITE ..... 196
3.1 L'activité agricole fragilisée par sa proximité avec les espaces urbanisés ..... 196
3.2 La complexité des circulations agricoles ..... 201
4 SYNTHESE ET ENJEUX ..... 205

## LES OUTILS DU DIAGNOSTIC AGRICULTURE

Le volet agricole du PLUi est principalement alimenté par le diagnostic réalisé par la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire pour le compte du Grand Chalon en 2013. Celui-ci a été complété en 2019 suite à l'extension du périmètre pour 14 communes ayant intégré le Grand Chalon le 1er janvier 2017, puis mis à jour pour les 37 communes initiales. Ce travail repose aussi bien sur les données du recensement général agricole (RGA), dont la dernière mise à jour date de 2010, que sur certaines informations dont la Chambre d'agriculture dispose. Il est à noter que les données du RGA sont des données concernant les agriculteurs dont le siège est sur un territoire. En termes de parcellaire, cela signifie qu'il s'agit de surfaces du Grand Chalon, mais également de surfaces extérieures au Grand Chalon. De même, les surfaces du territoire utilisées par des agriculteurs dont le siège est extérieur au Grand Chalon ne sont pas prises en compte.

Cependant, plusieurs rencontres avec les agriculteurs et viticulteurs du territoire ont été organisées afin de cartographier toutes les informations géolocalisables. En outre, le PLUi mobilise des données d'études urbaines et environnementales nécessaires en raison de la transversalité des enjeux agricoles.

## L'AGRICULTURE SUR LE GRANDCHALON

L'agriculture, au vu de son chiffre d'affaires, constitue une activité économique à part entière et reste un atout économique essentiel du Grand Chalon. Elle génère moins d'emplois et la taille des entreprises augmente à l'image des tendances nationales. L'agriculture répond fortement à des enjeux de qualité et d'identité du territoire, lequel est d'ailleurs largement couvert par des appellations d'origine protégée et accueille un lycée agricole. Cependant, si certaines filières d'exception portent l'activité, notamment la viticulture protégée par ces AOP, d'autres comme le maraîchage et l'horticulture sont en fort recul. Les enjeux de l'agriculture du Grand Chalon sont intimement liés à la consommation du foncier, premier outil de travail des agriculteurs. En prélevant ces surfaces, certaines entreprises peuvent être fragilisées et leur pérennité peut être mise en jeu.

## EVOLUTIONS ET ENJEUX DE L'AGRICULTURE

L'agriculture qui façonne les paysages et qui contribue à la renommée des territoires est une composante essentielle. Comme de nombreuses autres activités, l'agriculture a évolué et continue d'évoluer. Le nombre de fermes diminue depuis plusieurs décennies et pourtant, les paysages restent entretenus en grande partie par les agriculteurs. La prise en compte de l'agriculture dans l'urbanisme passe trop souvent après le développement économique et l'habitat. Certains secteurs méritent une attention particulière avec un type de sol spécifique que l'on ne retrouve pas ailleurs, ou des zones sans relief, sans obstacle, faciles à exploiter mais également faciles à urbaniser. De plus, ces secteurs de bonne qualité agronomique ont pu faire l'objet d'aménagement tel que le drainage, l'irrigation qui sont des investissements lourds et dont l'amortissement se fait dans la durée. Le foncier agricole est une denrée non renouvelable qui représente le premier outil de travail des agriculteurs.

# 1 TERROIRS ET PRODUCTIONS

## 1.1 L'agriculture, une ressource économique et identitaire

### 1.1.1 Un chiffre d'affaires très important au regard du nombre d'entreprises

En 2019, quelques 380 entreprises agricoles et professionnelles ont été identifiées sur le Grand Chalon. Elles font travailler environ 950 actifs (agriculteurs et salariés).

**L'activité viticole à forte valeur ajoutée présente à l'ouest du territoire porte le chiffre d'affaires de l'agriculture locale malgré une part des surfaces agricoles relativement faible.**

Même si la Communauté d'agglomération n'a qu'une faible part de la surface agricole utile (moins de 5%), du nombre d'entreprises agricoles du département, elle représente à elle seule environ 12% du chiffre d'affaires et plus de 10% des unités de travail annuel en agriculture. Le Grand Chalon est un des pôles urbains de la Saône et Loire, territoire encore fortement rural. Les surfaces consacrées à l'agriculture y sont donc moindres. Cependant, la présence des activités viticoles ayant une forte valeur ajoutée, explique le résultat économique de l'agglomération. La localisation du territoire sur des voies de communication importantes lui permet en outre de concentrer de nombreuses filières amont et aval (silos, commerce de produits agricoles, centre d'allotement…). Il dispose également d'un lycée agricole réputé à Fontaines.

**L'agriculture du Grand Chalon, du département et de la région**

| | Grand Chalon | Saône-et-Loire | Bourgogne-Franche-Comté |
|---|---|---|---|
| Nombre d'entreprises agricoles | 380 | 6 615 | 26 404 |
| Surface agricole utile (SAU*) en hectares | 26 435 | 544 773 | 2 560 479 |
| Part de la SAU dans le territoire en % | 48 | 63 | 54 |
| Unité de travail annuel (UTA) | 950 | 9 366 | 39 333 |
| Chiffre d'affaires en millions d'euros | 137 | 1 135 | 5 181 |
| *Répartition de la SAU en hectares* | | | |
| Terres labourables | 15 530 | 178 595 | 1 317 287 |
| Surface toujours en herbe | 7 809 | 348 200 | 1 183 880 |
| Vignes d'appellation | 2 746 | 13 307 | 35 216 |
| Autres | 350 | 4 671 | 24 096 |

Source : Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, données RPG 2017, données Agreste 2016

* La SAU ou surface agricole utile est un instrument statistique destiné à évaluer la surface foncière déclarée par les agriculteurs comme utilisées par eux pour la production agricole. Elle est composée des terres arables, surfaces toujours en herbe, cultures pérennes et les jardins familiaux des agriculteurs.

Les 380 entreprises agricoles du territoire se répartissent de la manière suivante :

- 206 viticoles ;
- 100 en polyculture-élevage ;
- 38 en polyculture ;
- 24 maraîchage - horticulture ;
- 11 autres.

### 1.1.2 Une production liée aux terroirs

Le Grand Chalon est un territoire riche en matière de production agricole. La variabilité de ses sols est à l'origine de cette diversité qui se retrouve dans ses paysages. Ainsi, plusieurs terroirs se distinguent dotés chacun de traditions et de spécificités. Si la plupart subsistent en 2019, d'autres ont peu à peu disparu en raison de plusieurs facteurs : pression foncière en périurbain, manque de jeunes à l'installation...

Ainsi, les sols riches équilibrés en limons, sables et argiles sur les rebords de la Saône ont une valeur agronomique élevée et sont favorables à des activités de maraîchage et d'horticulture. Les pentes, expositions et fortes teneurs en argiles des sols de l'Ouest fournissent des conditions idéales pour la viticulture. La situation de plaine des terrasses de la Saône a favorisé la céréaliculture. Ce socle naturel constitue un fort atout pour le dynamisme et la diversité des productions agricoles. Il a été valorisé en Bresse et sur la côte chalonnaise, mais beaucoup moins en rive droite de la Saône à l'exception de traditions de productions d'asperges à Sassenay et sur le hameau de Bougerot à Gergy qui ont quasiment disparu à ce jour. Ce potentiel reste cependant toujours présent sur les communes bordant la Saône.

**La diversité des types de sols a permis aux principales filières agricoles de se développer sur le territoire : viticulture, élevage, céréaliculture, maraîchage.**

Enfin, les plaines alluviales plus ou moins argileuses ainsi que les collines sur roches granitiques sont propices à l'élevage. Les prairies, associées à un bocage plus ou moins dense, couvrent à ce jour 30% de la SAU du Grand Chalon. Elles alternent dans le paysage avec les parcelles en culture et parfois avec les vignes, notamment dans la vallée de la Dheune.

## Localisation des types de sols

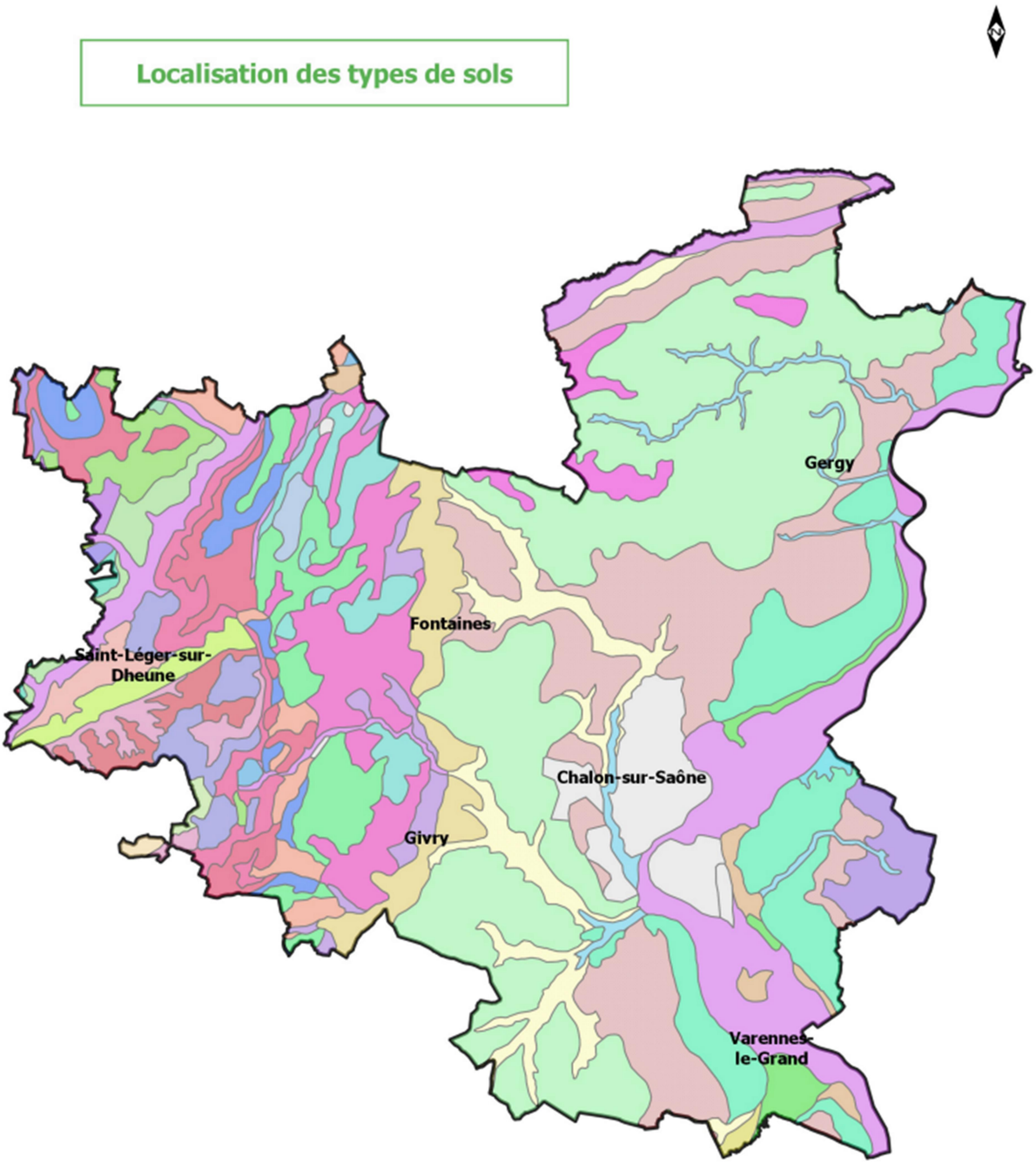


Cf Légende types de sols

Source : CdA 71, BD TOPO IGN 2019, base IGCS
Auteur : Chambre d'Agriculture, service Territoires
Date : novembre 2019

0 2.5 5 km

## Types de sols :

- Bas de versants de la côte viticole sur colluvions en vigne, culture ou prairie
- Bas Morvan bocager, argilo-sableux sur roches granitiques
- Basses terrasses de la Saône sur alluvions anciennes sableuses
- Basses terrasses des affluents de la Loire et de la Dheune sur alluvions sableuses à dominante de prairies
- Collines acides de l'Autunois sur roches granitiques
- Collines acides des bassins permo-carbonifères sur grès, arkoses et conglomérats saxoniens
- Collines bocagères, sablo-argileuses du horst du Mont Saint Vincent sur roches métamorphiques
- Collines calcaires de l'Arrière Côte sur calcaires durs jurassiques sous cultures, friche ou forêt
- Collines des anciennes terrasses de la Guye et de la Grosne contaminés par des colluvions granitique
- Dépressions des bassins permo-carbonifères sur argiles, argiles gréseuses, grès et schistes
- Fonds de vallons humides du Chalonnais (prairie et plantations de peupliers)
- Fortes pentes boisées, acides sur roches métamorphiques
- Pentes boisées modérées à fortes, acides du Horst du Mont saint Vincent sur roches granitiques
- Pentes liastiques du Couchois et Arrière Côte généralement en prairies
- Pentes modérées du Couchois et Arrière Côte sur Infralias et Trias argileux sous prairie et culture
- Pentes viticoles exposées Est sur formations marno-calcaires du Jurassique inférieur
- Piemont bocager du Horst du Mont Saint Vincent sur roches granitiques
- Plaine alluviale du Doubs sur alluvions récentes caillouteuses (calcaire ou non), à dominante cultivée
- Plaines alluviales et de ses affluents sur alluvions récents argileuses en prairies ou cultures
- Plaines inondables de la Guye et de la Grosne sur alluvions récentes
- Plateau d'Antully et ses marges
- Plateaux forestiers plio-pléistocènes, limono-sableux du Chalonnais sur de limons de couverture
- Plateaux forestiers, hydromorphes des surfaces intermédiaires et de leurs marges cultivées
- Plateaux limoneux de la Bresse Chalonnaise à dominante forestière (culture en périphérie)
- Plateaux, collines et affleurements rocheux de la côte viticole sur calcaires durs oxfordiens
- Replats du Couchois et Arrière Côte sur calcaire dur sinémurien à dominante cultivée
- Replats et faibles pentes au pied des côtes calcaires, généralement en culture
- Replats résiduels argilo-sableux de la plaine alluviale et des terrasses de la Saône
- Replats résiduels sur grès triastiques à dominante forestière
- Surface inférieures, limoneuses des plateaux plio-pléistocènes du Chalonnais à dominante cultivée
- Vallons de la Bresse Chalonnaise généralement en prairie et culture
- Vallons disséquant les plateaux plio-pléistocènes du Chalonnais, sous culture, prairie et forêt
- Versant cultivé de l'Arrière Côte sur argile à chailles
- Versants à pente faible à modérée des marges du plateau d?Antully sur formations triasiques
- Versants des coteaux viticoles du Couchois sur formations infraliastiques et triastiques
- Versants viticoles sur formations marno-calcaires du Jurassique moyen et supérieur
- Zones humides des vallées et des plaines alluviales de la dépression bressane
- Zone urbanisée
- Périmètre du Grand Chalon

**Evolution de la part des surfaces consacrées aux différents types de cultures**

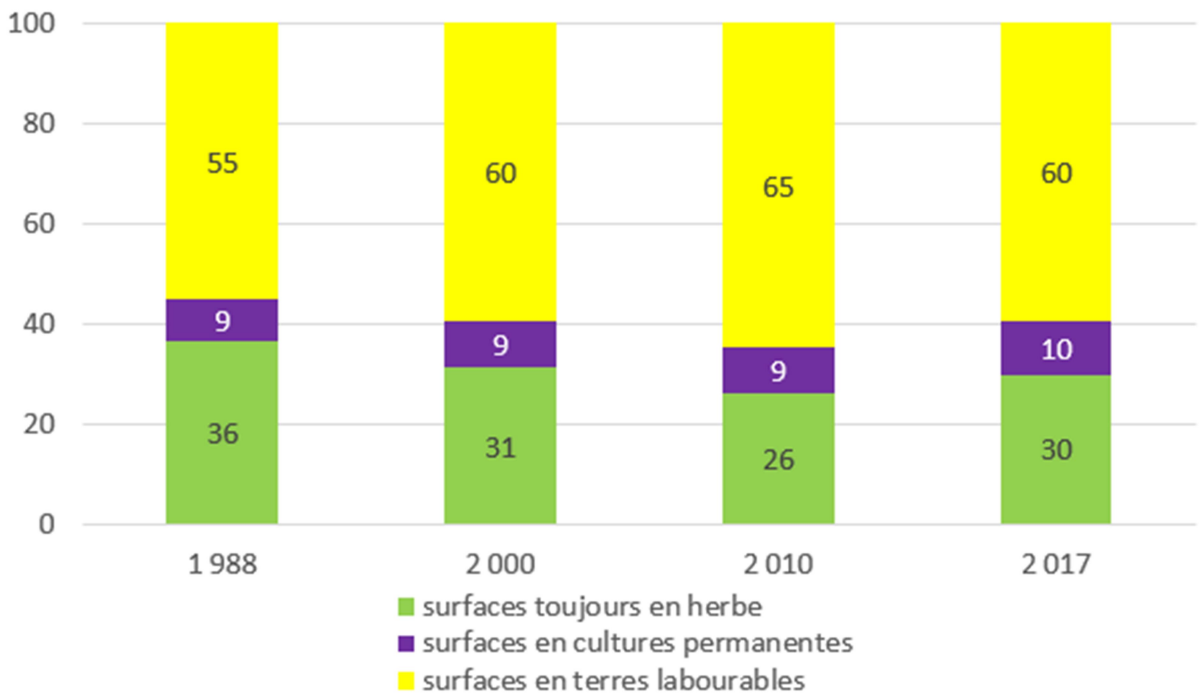


Source : RGA, RPG 2017, données INAO

Les terres labourables, englobant les cultures maraîchères et céréalières, ont vu leur part constamment augmenter depuis 1988. Cependant, si les céréales ont globalement gagné du terrain depuis 1988, bien souvent au détriment des prairies, le maraîchage quant à lui a été très impacté par l'urbanisation et a en 2019 presque disparu.

**Les difficultés rencontrées par les filières élevage peuvent entraîner une augmentation des surfaces céréalières, au détriment des prairies.**

Les cultures permanentes, désignant principalement les vignes, représentent une part relativement faible des surfaces exploitées, mais cependant à la hausse. La plupart est préservée par les diverses appellations et au travers des documents d'urbanisme par des zonages spécifiques inconstructibles. Actuellement, de nouvelles vignes continuent à être plantées notamment pour répondre à une demande croissante en crémant de Bourgogne.

A ce jour, la commune de Demigny n'a plus de zone d'appellation, cependant on y trouve encore quelques parcelles de vignes exploitées. A l'inverse, la commune de Saint-Loup-Géanges a fait l'objet de plantation de vignes récemment hors zone d'appellation pour la production de vin effervescent. Ce sont 3 agriculteurs en polyculture-élevage qui ont fait ce choix pour diversifier leur production.

La part des surfaces toujours en herbe qui concerne les prairies permanentes, a eu tendance à diminuer depuis 1988 au profit des grandes cultures. Cependant, cette tendance a fortement ralenti avec les directives de la politique agricole commune qui demande à ce que le ratio entre terres labourables et prairies permanentes soit stable. Sur le territoire du Grand Chalon, on les retrouve dans les fonds de vallée en bord des cours d'eau, mais surtout dans le

secteur de la Dheune, à l'Ouest de la côte viticole où l'élevage est resté l'activité agricole dominante. L'urbanisation de terrains agricoles périurbains, le plus souvent exploitées en cultures, peut également contraindre certains agriculteurs à retourner des prairies permanentes pour retrouver l'équilibre de leur structure.

Cependant, les difficultés que rencontrent les filières élevages depuis maintenant plusieurs années contribuent également à une régression des prairies. Les jeunes qui s'installent en élevage sont moins nombreux en 2019 parce que ce sont des filières plus contraignantes, et nombreux sont ceux qui dans leur projet d'installation délaisse l'activité d'élevage pour se consacrer uniquement à la production de céréales. Le retournement de prairies n'est pas systématique pour autant. En effet, certains n'ont pas la possibilité de le faire et font le choix de les conserver pour prendre des animaux en pension et/ou y récolter l'herbe pour la vendre à des éleveurs.

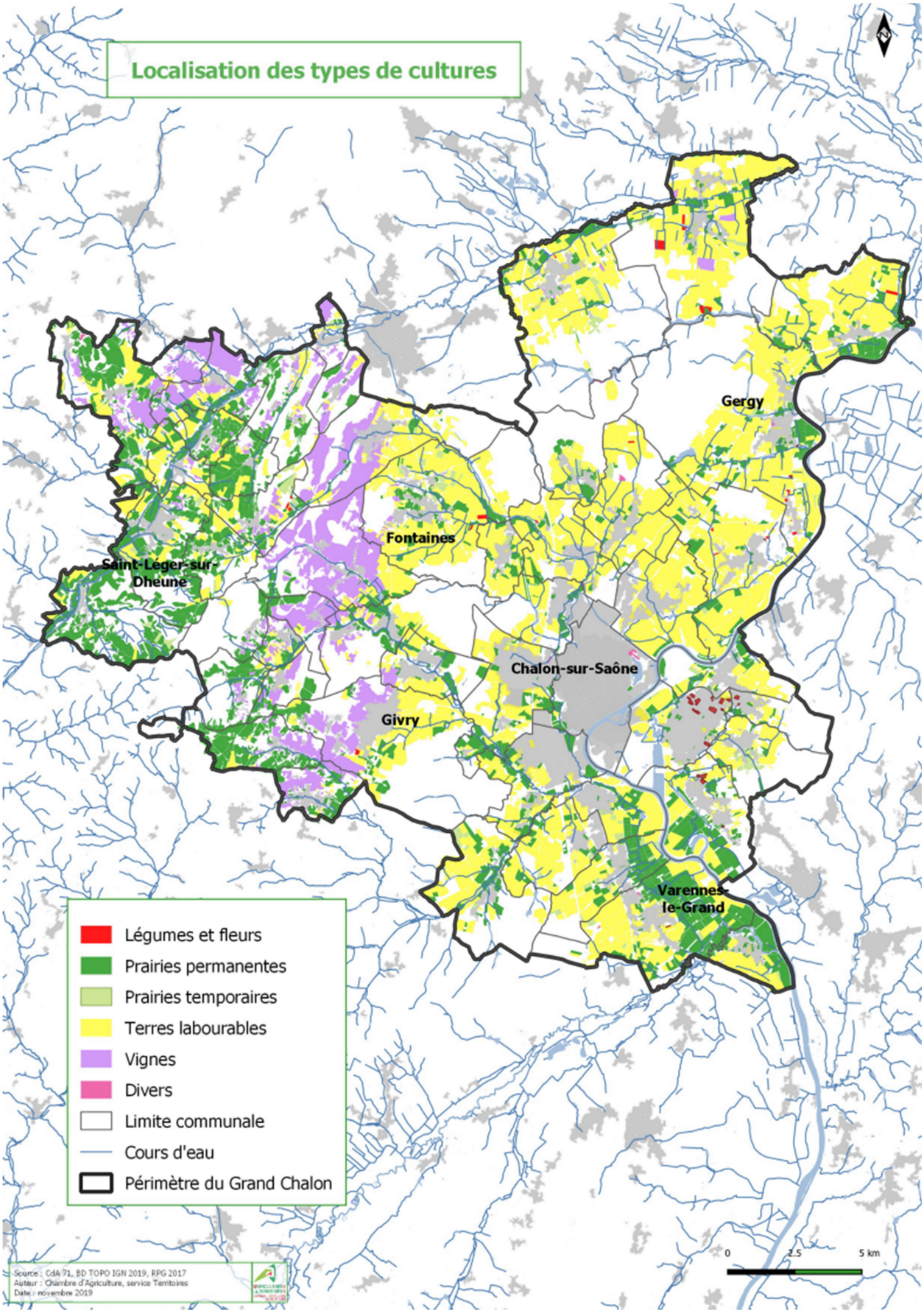
Localisation des types de cultures
Gergy
Fontaines
Saint-Léger-sur-Dheune
Chalon-sur-Saône
Givry
Varennes-le-Grand
Légumes et fleurs
Prairies permanentes
Prairies temporaires
Terres labourables
Vignes
Divers
Limite communale
Cours d'eau
Périmètre du Grand Chalon
0
2.5
5 km
Source : CdA 71, BD TOPO IGN 2019, RPG 2017
Auteur : Chambre d'Agriculture, service Territoires
Date : novembre 2019

## 1.2 Des qualités et savoir-faire reconnus

Reconnaissance du caractère exceptionnel et du savoir-faire de certaines productions du territoire, la labellisation en appellation d'origine protégée (AOP) leur confère une large visibilité et renforce leur valeur ajoutée.

La filière viticole fait l'objet de nombreuses AOP qui restent l'instrument essentiel du dynamisme de la viticulture. Elle valorise non seulement la qualité de la production locale, mais aussi celle des paysages qu'elle a contribué à façonner, dont la préservation apparaît comme un enjeu. La délimitation parcellaire des AOP incite à une protection et une utilisation optimale des terres classées, ce qui suppose une préservation forte de ces surfaces à potentiel reconnu tout en permettant aux agriculteurs de se développer et d'évoluer.

**Le Grand Chalon est concerné par de nombreuses AOP comme la volaille de Bresse mais également plusieurs AOP viticoles, qui font la renommée du territoire.**

Le périmètre de l'AOP viticole compris dans les limites administratives du Grand Chalon concerne 25 communes et représente près de 6 300 hectares de terrain dont plus de 2 700 sont actuellement plantés en vigne. Le potentiel restant non planté à ce jour d'environ 3 600 ha est cependant à relativiser. Une partie a déjà été urbanisée, une partie est classée en zone Natura 2000 afin de protéger les pelouses sèches. Enfin, certains secteurs ont été classés en AOP alors qu'il ne semble pas toujours opportun de les planter (mauvaise orientation, difficilement mécanisable…).
Ces surfaces encore non plantées concernent presque exclusivement des parcelles en AOP régionales, les AOP communales étant pratiquement plantées en intégralité.

La surface totale de 6 300 ha correspond aux AOP « Coteaux Bourguignons », « Bourgogne Aligoté », « Bourgogne Passetoutgrains », « Crémant de Bourgogne » et « Bourgogne Mousseux » qui se superposent toutes. Parmi elles, 2 850 ha sont en AOP « Bourgogne » dont 2 200 ha sont également en « Bourgogne Côte Chalonnaise », 293 ha sont en « Bourgogne Côtes du Couchois » et 169 ha sont en « Bourgogne Hautes Côtes de Beaune ».

Puis viennent les appellations communales qui se répartissent comme indiqué dans le tableau ci-dessous (en hectares).

| Surface AOP Rully | Dont surface AOP Rully 1er Cru | Surface AOP Chassagne Montrachet | Surface AOP Santenay | Surface AOP Maranges | Dont surface AOP Maranges 1er Cru | Surface AOP Mercurey | Dont surface AOP Mercurey 1er Cru | Surface AOP Bouzeron | Surface AOP Givry | Dont surface AOP Givry 1er Cru |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 304,70 | 104,31 | 7,09 | 12,65 | 99,24 | 64,24 | 612,31 | 176,82 | 156,34 | 214,83 | 163,52 |

Source : données INAO 2018

Sur le territoire du Grand Chalon, ces AOP communales ne se superposent pas entre elles, et les 1ers crus se superposent systématiquement à l'AOP communale.

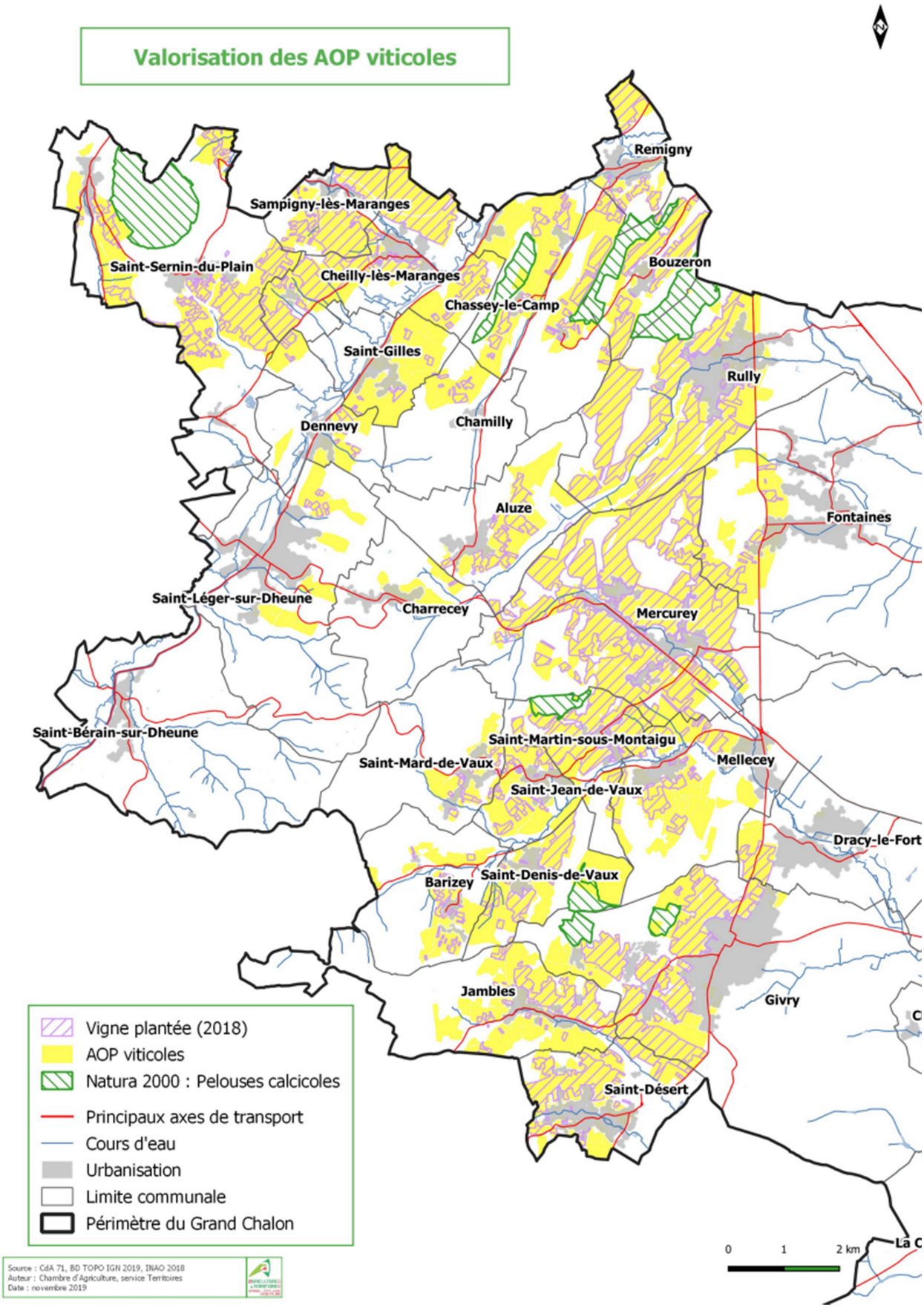
Valorisation des AOP viticoles
Remigny
Sampigny-lès-Maranges
Saint-Sernin-du-Plain
Cheilly-lès-Maranges
Bouzeron
Chassey-le-Camp
Saint-Gilles
Rully
Dennevy
Chamilly
Aluze
Fontaines
Saint-Léger-sur-Dheune
Charrecey
Mercurey
Saint-Bérain-sur-Dheune
Saint-Martin-sous-Montaigu
Saint-Mard-de-Vaux
Mellecey
Saint-Jean-de-Vaux
Dracy-le-Fort
Barizey
Saint-Denis-de-Vaux
Jambles
Givry
Saint-Désert
Vigne plantée (2018)
AOP viticoles
Natura 2000 : Pelouses calcicoles
Principaux axes de transport
Cours d'eau
Urbanisation
Limite communale
Périmètre du Grand Chalon
0
1
2 km
Source : CdA 71, BD TOPO IGN 2019, INAO 2018
Auteur : Chambre d'Agriculture, service Territoires
Date : novembre 2019

L'AOP volaille de Bresse, valorisant des productions d'élevage et respectant un cahier des charges en termes de modalités d'élevage notamment, concerne les communes de Châtenoy-en-Bresse, Saint-Marcel, Oslon, Lans, Epervans et Chalon-sur-Saône. Son périmètre englobe l'intégralité de ces communes. Cependant, aucun éleveur à ce jour ne produit sous ce label. Celui-ci a toutefois permis la construction d'un abattoir collectif à Oslon, initié dès 2009 et inauguré fin 2013. Géré par un collectif d'agriculteurs sous forme d'une CUMA « Grains de Saveurs », il permet d'abattre quelques 40 000 volailles par an.

L'AOP bœuf de Charolles est également présente sur le territoire. Elle concerne uniquement les communes de Saint-Bérain-sur-Dheune et Saint-Léger-sur-Dheune, qui appartient à l'aire d'appellation. Un agriculteur de la commune de Saint-Bérain-sur-Dheune produit sous cette appellation et c'est à ce titre que 11 hectares de sa SAU, qui remplissent les conditions du cahier des charges, sont identifiés comme prairies d'engraissement.

En ce qui concerne les indications géographiques protégées, elles sont nombreuses. L'intégralité du territoire est recouverte par les IGP « Volaille de Bourgogne », « Moutarde de Bourgogne », « Charolais de Bourgogne », « Emmental Français Est-Central » et l'IGP viticole « Saône-et-Loire ». Vingt-huit communes appartiennent également à l'aire de l'IGP « Volaille du Charolais » et Saint Loup-Géanges bénéficie de l'IGP viticole « Sainte Marie la Blanche ». Enfin, seize communes sont incluses dans l'aire de l'IGP « Brillat Savarin ». Cependant, seule l'IGP « Charolais de Bourgogne » est mise en valeur par 12 éleveurs sur les 9 communes d'Allerey-sur-Saône, Châtenoy-le-Royal, Demigny, Fontaines, Marnay, Mellecey, Saint-Bérain-sur-Dheune, Saint-Loup-de-Varennes et Saint-Rémy.

Enfin, l'indication géographique spiritueux « cassis de Bourgogne » qui couvre 46 communes est elle aussi mise en valeur par 3 agriculteurs dont un de Côte d'Or notamment sur la commune de Saint-Loup-Géanges pour 35 hectares environ.

Pour ce qui est des labels, ils sont 12 à produire sous le label rouge « Viande Bovine de Race Charolaise » sur les 7 communes de Barizey, Fontaines, Givry, Jambles, Mellecey, Saint-Léger-sur-Dheune et Saint-Sernin-du-Plain.

### 1.2.1 Liste des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) par commune, source INAO

Toutes les communes du territoire sont concernées par les IGP suivantes :

- Charolais de Bourgogne ;
- Volailles de Bourgogne ;
- Moutarde de Bourgogne ;
- Emmental français est-central ;
- viticole Saône-et-Loire.

| Communes | AOV | AOP | IGP viti / IG spi | IGP |
|---|---|---|---|---|
| Allerey-sur-Saône | | | Cassis de Bourgogne | Brillat Savarin |
| Aluze | Bourgogne<br>Bourgogne aligoté<br>Bourgogne mousseux<br>Bourgogne Passe-tout-grains<br>Coteaux Bourguignons<br>Crémant de Bourgogne | | Fine de Bourgogne<br>Marc de Bourgogne | Brillat Savarin<br>Volailles du Charolais |
| Barizey | Bourgogne<br>Bourgogne aligoté<br>Bourgogne mousseux<br>Bourgogne Passe-tout-grains<br>Coteaux Bourguignons<br>Crémant de Bourgogne | | Fine de Bourgogne<br>Marc de Bourgogne | Volailles du Charolais |
| Bouzeron | Bourgogne<br>Bourgogne aligoté<br>Bourgogne mousseux<br>Bourgogne Passe-tout-grains<br>Coteaux Bourguignons<br>Crémant de Bourgogne<br>Bouzeron | | Cassis de Bourgogne<br>Fine de Bourgogne<br>Marc de Bourgogne | Volailles du Charolais |
| Chalon-sur-Saône | | Dinde de Bresse Volaille de Bresse ou Poulet de Bresse, Poularde de Bresse, Chapon de Bresse | Cassis de Bourgogne | |
| Chamilly | Bourgogne<br>Bourgogne aligoté<br>Bourgogne mousseux<br>Bourgogne Passe-tout-grains<br>Coteaux Bourguignons<br>Crémant de Bourgogne | | Cassis de Bourgogne<br>Fine de Bourgogne<br>Marc de Bourgogne | Brillat Savarin<br>Volailles du Charolais |

| Communes | AOV | AOP | IGP viti / IG spi | IGP |
|---|---|---|---|---|
| Champforgeuil | | | Cassis de Bourgogne | |
| Charrecey | Bourgogne<br>Bourgogne aligoté<br>Bourgogne mousseux<br>Bourgogne Passe-tout-grains<br>Coteaux Bourguignons<br>Crémant de Bourgogne | | Fine de Bourgogne<br>Marc de Bourgogne | Volailles du Charolais |
| Chassey-le-Camp | Bourgogne<br>Bourgogne aligoté<br>Bourgogne mousseux<br>Bourgogne Passe-tout-grains<br>Coteaux Bourguignons<br>Crémant de Bourgogne<br>Bouzeron | | Cassis de Bourgogne<br>Fine de Bourgogne<br>Marc de Bourgogne | Brillat Savarin<br>Volailles du Charolais |
| Châtenoy-en-Bresse | | Dinde de Bresse Volaille de Bresse ou Poulet de Bresse, Poularde de Bresse, Chapon de Bresse | Cassis de Bourgogne | |
| Châtenoy-le-Royal | | | Cassis de Bourgogne | |
| Cheilly-les-Maranges | Bourgogne<br>Bourgogne aligoté<br>Bourgogne mousseux<br>Bourgogne Passe-tout-grains<br>Côte de Beaune-Villages<br>Coteaux Bourguignons<br>Crémant de Bourgogne<br>Maranges | | Cassis de Bourgogne<br>Fine de Bourgogne<br>Marc de Bourgogne | Brillat-Savarin Volailles du Charolais |
| Crissey | | | Cassis de Bourgogne | |
| Demigny | | | Cassis de Bourgogne | Brillat-Savarin Volailles du Charolais |
| Dennevy | Bourgogne<br>Bourgogne aligoté<br>Bourgogne mousseux<br>Bourgogne Passe-tout-grains<br>Coteaux Bourguignons<br>Crémant de Bourgogne | | Cassis de Bourgogne<br>Fine de Bourgogne<br>Marc de Bourgogne | Brillat-Savarin Volailles du Charolais |

| Communes | AOV | AOP | IGP viti / IG spi | IGP |
|---|---|---|---|---|
| Dracy-le-Fort | Bourgogne<br>Bourgogne aligoté<br>Bourgogne mousseux<br>Bourgogne Passe-tout-grains<br>Coteaux Bourguignons<br>Crémant de Bourgogne<br>Givry | | Cassis de Bourgogne<br>Fine de Bourgogne<br>Marc de Bourgogne | Volailles du Charolais |
| Epervans | | Dinde de Bresse Volaille de Bresse ou Poulet de Bresse, Poularde de Bresse, Chapon de Bresse | Cassis de Bourgogne | |
| Farges-lès-Chalon | | | Cassis de Bourgogne | |
| Fontaines | Bourgogne<br>Bourgogne aligoté<br>Bourgogne mousseux<br>Bourgogne Passe-tout-grains<br>Coteaux Bourguignons<br>Crémant de Bourgogne | | Cassis de Bourgogne<br>Fine de Bourgogne<br>Marc de Bourgogne | Brillat-Savarin Volailles du Charolais |
| Fragnes - La Loyère | | | Cassis de Bourgogne | |
| Gergy | | | Cassis de Bourgogne | Brillat-Savarin |
| Givry | Bourgogne<br>Bourgogne aligoté<br>Bourgogne mousseux<br>Bourgogne Passe-tout-grains<br>Coteaux Bourguignons<br>Crémant de Bourgogne<br>Givry | | Cassis de Bourgogne<br>Fine de Bourgogne<br>Marc de Bourgogne | Volailles du Charolais |
| Jambles | Bourgogne<br>Bourgogne aligoté<br>Bourgogne mousseux<br>Bourgogne Passe-tout-grains<br>Coteaux Bourguignons<br>Crémant de Bourgogne<br>Givry | | Cassis de Bourgogne<br>Fine de Bourgogne<br>Marc de Bourgogne | Volailles du Charolais |
| La Charmée | | | Cassis de Bourgogne | |
| Lans | | Dinde de Bresse Volaille de Bresse ou Poulet de Bresse, Poularde de Bresse, Chapon de Bresse | Cassis de Bourgogne | |
| Lessard-le-National | | | Cassis de Bourgogne | Brillat-Savarin Volailles du Charolais |

| Communes | AOV | AOP | IGP viti / IG spi | IGP |
|---|---|---|---|---|
| Lux | | | Cassis de Bourgogne | |
| Marnay | | | Cassis de Bourgogne | |
| Mellecey | Bourgogne<br>Bourgogne aligoté<br>Bourgogne mousseux<br>Bourgogne Passe-tout-grains<br>Coteaux Bourguignons<br>Crémant de Bourgogne | | Cassis de Bourgogne<br>Fine de Bourgogne<br>Marc de Bourgogne | Volailles du Charolais |
| Mercurey | Bourgogne<br>Bourgogne aligoté<br>Bourgogne mousseux<br>Bourgogne Passe-tout-grains<br>Coteaux Bourguignons<br>Crémant de Bourgogne<br>Mercurey | | Cassis de Bourgogne<br>Fine de Bourgogne<br>Marc de Bourgogne | Volailles du Charolais |
| Oslon | | Dinde de Bresse Volaille de Bresse ou Poulet de Bresse, Poularde de Bresse, Chapon de Bresse | Cassis de Bourgogne | |
| Remigny | Bourgogne<br>Bourgogne aligoté<br>Bourgogne mousseux<br>Bourgogne Passe-tout-grains<br>Coteaux Bourguignons<br>Crémant de Bourgogne<br>Chassagne-Montrachet<br>Côte de Beaune-Villages<br>Chassagne-Montrachet<br>Santenay | | Cassis de Bourgogne<br>Fine de Bourgogne<br>Marc de Bourgogne | Brillat Savarin<br>Volailles du Charolais |
| Rully | Bourgogne<br>Bourgogne aligoté<br>Bourgogne mousseux<br>Bourgogne Passe-tout-grains<br>Coteaux Bourguignons<br>Crémant de Bourgogne<br>Rully | | Cassis de Bourgogne<br>Fine de Bourgogne<br>Marc de Bourgogne | Brillat Savarin<br>Volailles du Charolais |
| Saint-Bérain-sur-Dheune | | Bœuf de Charolles | | Volailles du Charolais |

| Communes | AOV | AOP | IGP viti / IG spi | IGP |
|---|---|---|---|---|
| Saint-Denis-de-Vaux | Bourgogne<br>Bourgogne aligoté<br>Bourgogne mousseux<br>Bourgogne Passe-tout-grains<br>Coteaux Bourguignons<br>Crémant de Bourgogne | | Cassis de Bourgogne<br>Fine de Bourgogne<br>Marc de Bourgogne | Volailles du Charolais |
| Saint-Désert | Bourgogne<br>Bourgogne aligoté<br>Bourgogne mousseux<br>Bourgogne Passe-tout-grains<br>Coteaux Bourguignons<br>Crémant de Bourgogne | | Cassis de Bourgogne<br>Fine de Bourgogne<br>Marc de Bourgogne | |
| Saint-Gilles | Bourgogne<br>Bourgogne aligoté<br>Bourgogne mousseux<br>Bourgogne Passe-tout-grains<br>Coteaux Bourguignons<br>Crémant de Bourgogne | | Cassis de Bourgogne<br>Fine de Bourgogne<br>Marc de Bourgogne | |
| Saint-Jean-de-Vaux | Bourgogne<br>Bourgogne aligoté<br>Bourgogne mousseux<br>Bourgogne Passe-tout-grains<br>Coteaux Bourguignons<br>Crémant de Bourgogne | | Cassis de Bourgogne<br>Fine de Bourgogne<br>Marc de Bourgogne | |
| Saint-Léger-sur-Dheune | Bourgogne<br>Bourgogne aligoté<br>Bourgogne mousseux<br>Bourgogne Passe-tout-grains<br>Coteaux Bourguignons<br>Crémant de Bourgogne | Bœuf de Charolles | | Volailles du Charolais |
| Saint-Loup-Géanges | | | Cassis de Bourgogne<br>Ste Marie la Blanche | Brillat Savarin |
| Saint-Loup-de-Varennes | | | Cassis de Bourgogne | |
| Saint-Marcel | | Dinde de Bresse Volaille de Bresse ou Poulet de Bresse, Poularde de Bresse, Chapon de Bresse | Cassis de Bourgogne | |

| Communes | AOV | AOP | IGP viti / IG spi | IGP |
|---|---|---|---|---|
| Saint-Mard-de-Vaux | Bourgogne<br>Bourgogne aligoté<br>Bourgogne mousseux<br>Bourgogne Passe-tout-grains<br>Coteaux Bourguignons<br>Crémant de Bourgogne | | Cassis de Bourgogne<br>Fine de Bourgogne<br>Marc de Bourgogne | |
| Saint-Martin-sous-Montaigu | Bourgogne<br>Bourgogne aligoté<br>Bourgogne mousseux<br>Bourgogne Passe-tout-grains<br>Coteaux Bourguignons<br>Crémant de Bourgogne<br>Mercurey | | Cassis de Bourgogne<br>Fine de Bourgogne<br>Marc de Bourgogne | Volailles du Charolais |
| Saint-Rémy | | | Cassis de Bourgogne | |
| Saint-Sernin-du-Plain | Bourgogne Côtes du Couchois<br>Bourgogne aligoté<br>Bourgogne mousseux<br>Bourgogne Passe-tout-grains<br>Côte de Beaune-Villages<br>Coteaux Bourguignons<br>Crémant de Bourgogne<br>Maranges | | Cassis de Bourgogne<br>Fine de Bourgogne<br>Marc de Bourgogne | Brillat-Savarin Volailles du Charolais |
| Sampigny-lès-Maranges | Bourgogne<br>Bourgogne aligoté<br>Bourgogne mousseux<br>Bourgogne Passe-tout-grains<br>Côte de Beaune-Villages<br>Coteaux Bourguignons<br>Crémant de Bourgogne<br>Maranges | | Cassis de Bourgogne<br>Fine de Bourgogne<br>Marc de Bourgogne | Brillat-Savarin Volailles du Charolais |
| Sassenay | | | Cassis de Bourgogne | |
| Sevrey | | | Cassis de Bourgogne | |
| Varennes-le-Grand | | | Cassis de Bourgogne | |
| Virey-le-Grand | | | Cassis de Bourgogne | |

## 1.3 De nombreux aménagements hydrauliques

De par la nature des sols et l'importance de la filière grandes cultures, d'importantes surfaces agricoles ont fait l'objet d'aménagements hydrauliques, notamment au nord de Chalon-sur-Saône. En effet, 7 300 ha environ sont drainés. Ce drainage est pratiqué sur des terres souffrant d'engorgement temporaire pour améliorer l'infiltration de l'eau dans le sol. En évacuant l'eau excédant la réserve utile du sol, le drainage limite la durée de l'engorgement et maintient dans le temps la capacité de rétention des sols. Il s'agit d'une opération complexe aux plans technique, économique et environnemental, exigeant la réalisation d'une étude qui intègre les données climatiques et environnementales.

435 ha sont irrigués (principalement sur la commune de Saint-Loup-Géanges) et 196 ha sont à la fois drainés et irrigués.

**3700 ha de terres agricoles sont drainés et 435 ha sont irrigués.**

## Parcellaire agricole drainé et irrgué

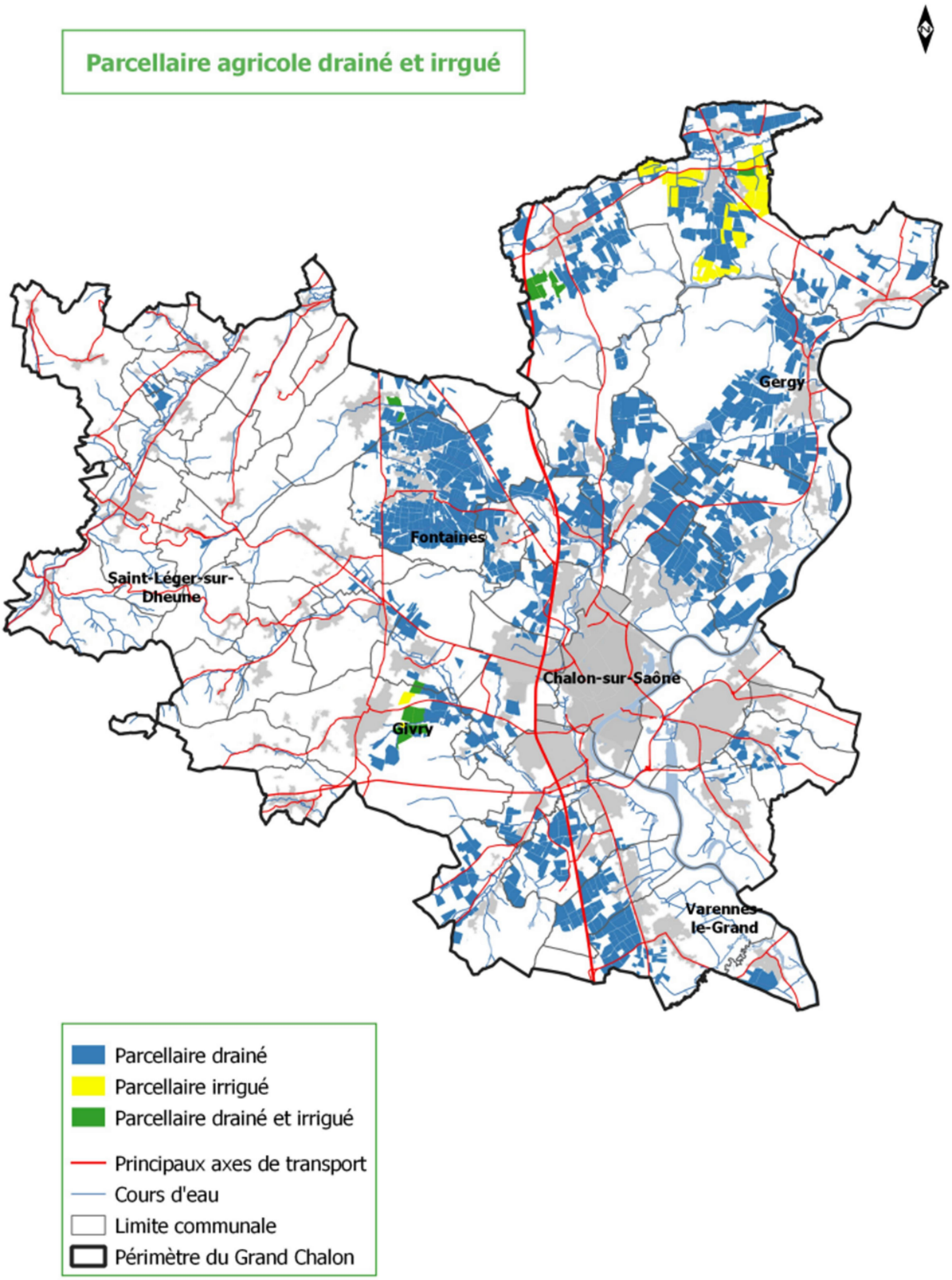


Source : CdA 71, BD TOPO IGN 2019
Auteur : Chambre d'Agriculture, service Territoires
Date : novembre 2019

# 2 FILIERES ET ENTREPRISES AGRICOLES

## 2.1 La filière maraîchage - horticulture en déclin

Les différentes filières agricoles s'inscrivent dans des ensembles géographiques bien définis de l'agglomération, au sein desquels elles ont des impacts spécifiques sur l'organisation de l'espace. Les évolutions économiques auxquelles elles ont à faire face appellent dans certains cas des réponses particulières en matière d'aménagement du territoire.

**Le bassin maraîcher et horticole, très présent historiquement à l'Est de la Saône, est en fort déclin face à la pression urbaine notamment.**

L'Est du territoire était dominé par la production maraîchère et horticole, notamment à Oslon, Châtenoy-en-Bresse, Saint-Marcel et Epervans. L'activité est en déclin rapide depuis des dizaines d'années maintenant, notamment en maraîchage. Si ces productions sont à fortes valeurs ajoutées, la difficulté du métier et par conséquent le manque de candidat à l'installation explique pour partie le constat actuel.

Néanmoins, ces cultures étant bien souvent situées au cœur même du tissu urbain, c'est plus particulièrement l'artificialisation des terres qui a conduit à la situation actuelle. En effet, ce bassin maraîcher étant aux portes de Chalon, il a subi une importante pression foncière qui a eu pour conséquence une forte augmentation des prix du foncier. Ce phénomène a donc fortement limité le développement de ces entités et a en même temps largement augmenté leur seuil de viabilité.

Dans ce contexte, il est devenu très compliqué de transmettre les entreprises qui ont disparu petit à petit au profit de l'urbanisation. Malgré cela, la filière maraîchage - horticulture reste le caractère identitaire de cette partie du territoire. La préservation de ces sols spécifiques, tant au niveau de la protection de l'outil foncier, de la recherche de nouveaux débouchés et du soutien aux implantations, constitue par conséquent un enjeu fort.

En effet, la loi Agriculture et Alimentation, promulguée le 1er novembre 2018 et issue des Etats Généraux de l'alimentation poursuit trois objectifs : payer le just prix aux producteurs pour leur permettre de vivre dignement de leur travail, renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des aliments et enfin favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous. Ce dernier objectif prévoit notamment 50% de produits durables ou sous signe d'origine et de qualité (dont des produits bio) dans la restauration collective à partir du 1er janvier 2022. C'est à ce titre que le Syndicat Mixte du Chalonnais mène une étude intitulée « Elaboration de scénarios pour développer l'approvisionnement de la restauration collective en produits alimentaires locaux ».

## 2.2 La filière polyculture-élevage en difficulté

On retrouve la polyculture-élevage sur une grande partie de l'agglomération avec toutefois quelques exceptions sur des communes purement viticoles comme Saint-Martin-sous-Montaigu, Bouzeron, ou purement céréalières comme Crissey, Virey-le-Grand. Elle se répartit en plusieurs filières avec l'élevage bovin allaitant qui connaît une tendance à

la concentration autour de Gergy, Jambles, Saint-Léger-sur-Dheune, pour un cheptel de près de 11 650 têtes dont 3 800 vaches nourrices.

L'élevage laitier est quant à lui moins présent sur le territoire avec 15 ateliers seulement mais de taille conséquente pour certaines (plus de 100 vaches pour 4 d'entre elles). Avec 3 350 têtes dont 1 400 vaches laitières, il tend à diminuer et est en 2019 principalement localisé à Lux, Saint-Denis-de-Vaux, Saint-Loup-Géanges, Allerey-sur-Saône, Fontaines, La Charmée, Lans, Gergy, Châtenoy-le-Royal, Demigny, Sevrey.

Les autres types d'élevage ont une représentation marginale même si on peut, entre autres, recenser trois fermes caprines à Russilly (Givry), Gergy et Saint-Léger-sur-Dheune, quelques-unes avec un cheptel ovin notamment à Saint-Léger-sur-Dheune et Saint-Bérain-sur-Dheune, quelques centres équestres à Lessard-le-National, Marnay, Dracy-le-Fort et Saint-Désert, de l'apiculture à Barizey ou de l'héliciculture à Fontaines.

**Les évolutions économiques de l'activité agricole appellent dans certains cas des réponses particulières en matière d'aménagement du territoire.**

La pérennité de ces structures et leur répartition sur l'ensemble du territoire est très importante pour le maintien des structures paysagères et environnementales, notamment pour l'entretien du bocage et des pelouses sèches. Cependant, les fluctuations permanentes de la conjoncture peuvent favoriser la régression des prairies, retournées pour la céréaliculture ou urbanisées. La préservation de l'outil foncier et des capacités de développement des fermes, dont une partie est bloquée en raison des périmètres de recul induits par le développement des constructions résidentielles et auxquelles il est nécessaire de donner des possibilités de délocalisation, apparaissent alors très importantes.

Les cultures céréalières, davantage localisées le long de la vallée de la Saône et des terrasses du chalonnais, ont tendance à gagner du terrain. En effet, la conjoncture économique de cette filière étant meilleure que celle de l'élevage qui fait face à une crise depuis plusieurs années, pousse plutôt les jeunes qui s'installent à abandonner l'élevage et à privilégier la céréaliculture. Sur ces surfaces en terres labourables, on retrouve notamment une rotation de type maïs-blé-colza qui représente plus de 70% des hectares cultivés. Gergy, Fontaines, Allerey-sur-Saône, Crissey, Saint-Loup-Géanges et Demigny représentent à elles seules la moitié de la surface totale en terres labourables sur le Grand Chalon.

**Les cultures céréalières ont tendance à gagner du terrain.**

## 2.3 La filière viticole

Le secteur viticole, comprenant la Côte chalonnaise et la pointe sud de la Côte de Beaune, s'étend sur 25 communes et compte actuellement un peu plus de 2 700 hectares de vignes en AOP. Les surfaces dédiées à la viticulture ont connu une hausse de 18%, soit 419 hectares supplémentaires depuis 1988, particulièrement sur les appellations communales de Mercurey et Rully. En revanche, les autres communes ont des surfaces relativement stables mais une tendance à la plantation revient sur des secteurs en AOP régionales notamment pour répondre à une forte demande de crémant.

**Les surfaces viticoles ont connu une hausse de 18% depuis 1988, particulièrement sur les appellations Mercurey et Rully.**

L'activité viticole est dynamique sur le territoire. Elle bénéficie d'une très haute valeur ajoutée en raison de nombreuses appellations d'origine protégée et d'un contexte relativement favorable. Son organisation spatiale se caractérise historiquement par une dissociation marquée des lieux de

culture et de production, ces derniers étant souvent implantés avec leurs points de vente dans les cœurs de village. Cet atout identitaire et commercial participe au dynamisme et à l'image de marque de l'activité. Cependant l'exiguïté des rues et la rareté du foncier suppose de trouver des solutions d'extension des bâtiments voire de délocalisation et de gestion des circulations agricoles.

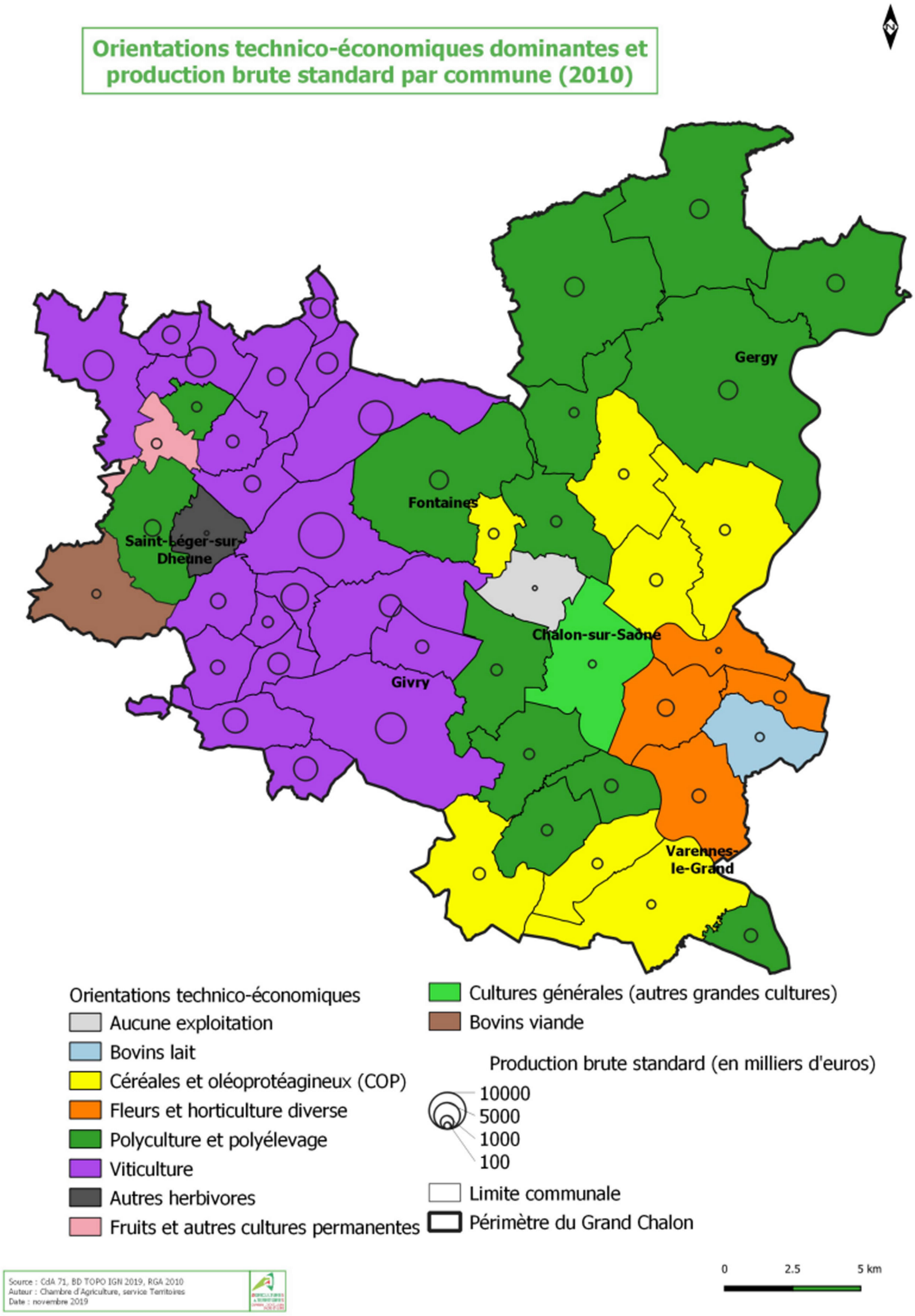
Orientations technico-économiques dominantes et production brute standard par commune (2010)
Gergy
Fontaines
Saint-Léger-sur-Dheune
Chalon-sur-Saône
Givry
Varennes-le-Grand
Orientations technico-économiques
Aucune exploitation
Bovins lait
Céréales et oléoprotéagineux (COP)
Fleurs et horticulture diverse
Polyculture et polyélevage
Viticulture
Autres herbivores
Fruits et autres cultures permanentes
Cultures générales (autres grandes cultures)
Bovins viande
Production brute standard (en milliers d'euros)
10000
5000
1000
100
Limite communale
Périmètre du Grand Chalon
Source : CdA 71, BD TOPO IGN 2019, RGA 2010
Auteur : Chambre d'Agriculture, service Territoires
Date : novembre 2019
0
2.5
5 km

**L'orientation technico-économique (OTEX)**

Elle est un indicateur synthétique qui indique la combinaison des productions en fonction de leur poids économique dans le système de production. L'OTEX communale décrit la production dominante dans les exploitations de la commune. Elle n'exclut pas que d'autres types de production plus diverses soient présentes, mais leur poids économique est mineur.

**La production brute standard (PBS)**

Elle décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations » ou « grandes exploitations ». La contribution de chaque surface agricole ou cheptel à la PBS permet également de classer les exploitations selon leur spécialisation. Les coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation. La variation annuelle de la PBS d'une exploitation ne traduit donc que l'évolution de ses structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaire. Pour la facilité de l'interprétation la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles.

**Le chiffre d'affaires du territoire qui représente environ 12% de celui du département est pour plus de la moitié réalisé par l'activité viticole.**

Le chiffre d'affaires de l'activité agricole et viticole du Grand Chalon représente en 2016 près de 137 millions d'euros, soit 12% de celui du département. Selon le type de production, on note de fortes disparités sur le territoire. En effet, la production viticole qui n'occupe pourtant que 10% de la SAU représente à elle seule plus de la moitié du chiffre d'affaires du territoire.

Ainsi la PBS de Mercurey équivaut à 15% du total de l'agglomération et celles des autres communes viticoles ayant leur propre appellation, telles que Rully, Givry et Saint-Martin-sous-Montaigu (exploitant sous appellation Mercurey) ou encore Cheilly-lès-Maranges, Saint-Sernin-du-Plain sont également très élevées.

Enfin, si dans l'ensemble, l'orientation technico-économique des communes paraît cohérente, certaines méritent une précision. Si la commune de Dennevy ressort en « fruits et autres cultures permanentes », ceci s'explique par la présence d'une importante pépinière. Quant à la commune de Charrecey sur laquelle se trouve un élevage laitier conséquent qui n'apparaît pas sur la carte, c'est parce que le siège de cette exploitation est située sur la commune de Saint-Denis-de-Vaux, cette dernière ressortant logiquement comme une commune viticole.

## 2.4 La structure des entreprises en profonde mutation

### 2.4.1 Une diminution du nombre d'entreprises agricoles

La répartition sur le territoire des 380 entreprises professionnelles du Grand Chalon n'est pas homogéne. Les communes qui en possèdent le plus grand nombre sont les communes viticoles comme Mercurey où l'on en dénombre encore 30. Puis viennent ensuite Rully, Givry, Saint Sernin-du-Plain, Cheilly-lès-Maranges ou encore Gergy et Fontaines qui ont toutes plus de 15 entités. A l'inverse, les communes de Champforgeuil, Châtenoy-en-Bresse et Chalon-sur-Saône ne comptent plus aucun siège en activité.

L'agglomération a perdu 834 entités entre 1988 et 2019. Cependant toutes les communes ne sont pas touchées par cette érosion de manière équivalente. L'Est du territoire est davantage impacté en raison du déclin prononcé des activités maraîchères et horticoles. Saint-Marcel en particulier a vu son nombre d'entité agricole divisé par 12 sur la même période soit l'équivalent de la disparition de quatre à cinq entreprises par an. A contrario, même si les communes viticoles ont également perdu des entités, le phénomène est beaucoup moins prononcé : la conjoncture de la filière facilite la reprise des domaines viticoles et permet ainsi de limiter cette érosion.

## Nombre d'entreprises agricoles en 2019 et son évolution entre 1988 et 2019

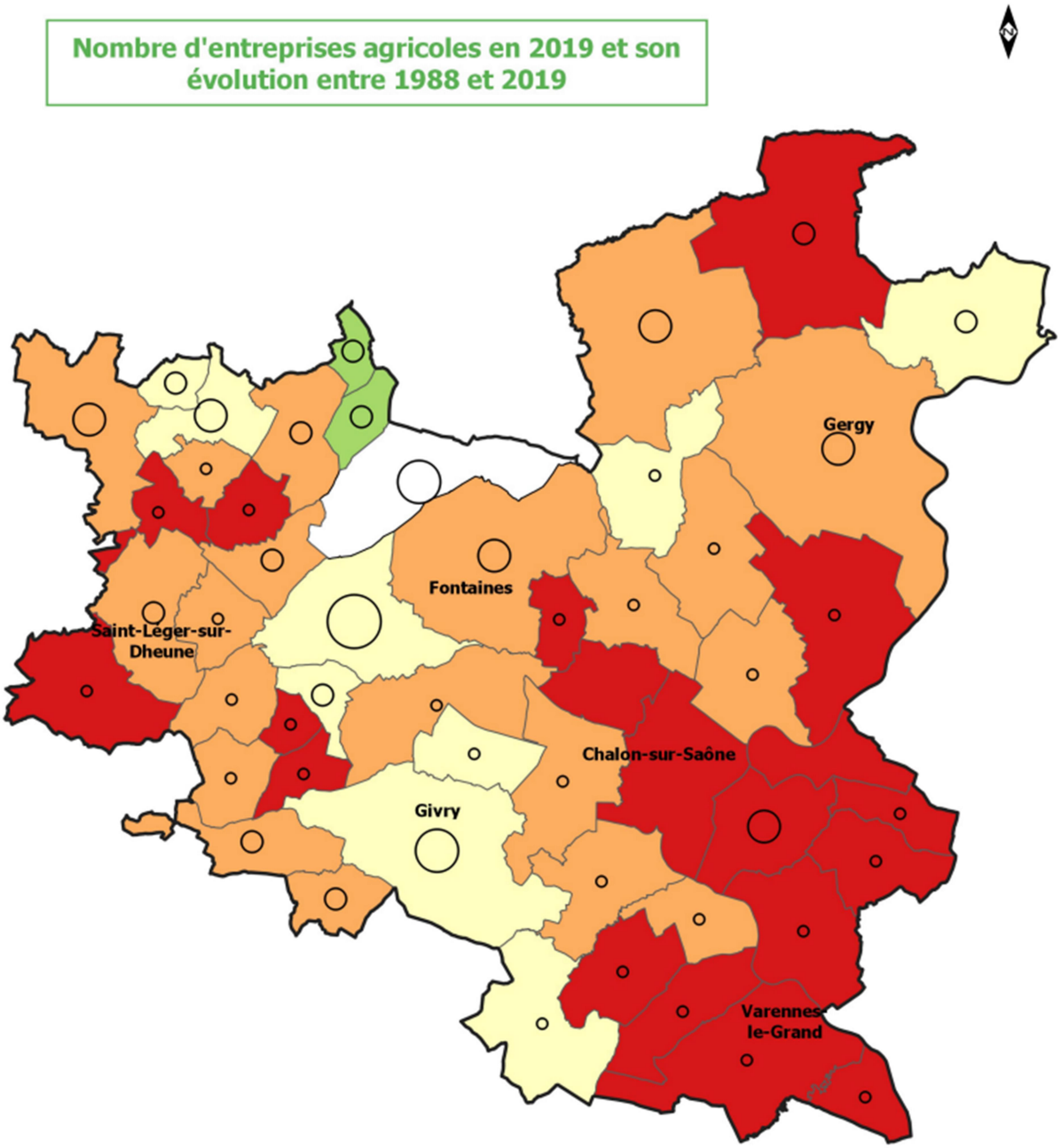


Nombre d'entreprise agricole en 2019
- 1 - 5
- 6 - 10
- 11 - 20
- 21 - 30
- 31 - 40

Pourcentage de perte du nombre d'entreprise agricole en 1988 et 2019
- -100 à -80
- -80 à -50
- -50 à -30
- -30 à 0
- 0 - + 15
- Limite communale
- Périmètre du Grand Chalon

Source : CdA 71, BD TOPO IGN 2019, RGA 2010
Auteur : Chambre d'Agriculture, service Territoires
Date : novembre 2019

0 2.5 5 km

### 2.4.2 Une concentration de l'utilisation des terres

La diminution du nombre d'entités n'implique pas nécessairement celle du nombre d'agriculteurs, viticulteurs et autres actifs agricoles. En effet, le nombre d'entreprise en société regroupant plusieurs associés a tendance à croître. Sur le territoire, certaines sociétés (hors viticole) comptent jusqu'à 6 associés.

Ces dernières décennies, le secteur agricole national a connu des modifications profondes qui se sont, entre autres, traduites par une hausse de la surface agricole utile (SAU) moyenne des entreprises agricoles. Plusieurs facteurs favorisent cette tendance :

**L'évolution de l'agriculture, tous domaines confondus, conduit à une augmentation de la taille des structures et en parallèle une baisse du nombre de celles-ci.**

- Le seuil de viabilité des entreprises a augmenté : l'agriculteur doit posséder un cheptel plus important et/ou plus de surfaces agricoles pour se dégager un revenu qui lui permette de vivre décemment ;
- L'évolution des outils de travail permet à un seul agriculteur de travailler des surfaces plus importantes ;
- La spécialisation des entités dans une production a permis à l'agriculteur de cultiver des surfaces plus grandes ;
- Les aides de l'Europe, découplées de la production, peuvent inciter à l'agrandissement ;
- Le respect de certaines normes environnementales peut limiter les rendements et faire qu'un agriculteur ait besoin de plus de surfaces pour un rendement équivalent.

La taille actuelle des structures complique l'installation de jeunes. En effet, le capital nécessaire est très élevé pour réunir le foncier, le bâti, le matériel, le cheptel. Cependant, elle favorise la diversification des formes juridiques comme le regroupement en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC), qui permet plus facilement d'y insérer de nouveaux agriculteurs et donc de mutualiser les biens.

L'augmentation des surfaces agricoles utiles (SAU) constatée n'est pas la même selon les types de productions. Ainsi, les communes dont l'OTEX correspond à la viticulture et le maraîchage ont des SAU moyennes nettement moins élevées que les autres. Elles nécessitent beaucoup plus de main d'œuvre puisqu'il reste un certain nombre d'intervention manuelle dans ces filières. Ceci constitue donc un facteur limitant à l'agrandissement. Elles nécessitent des surfaces beaucoup moins importantes que les fermes de cultures céréalières et de polyculture polyélevage pour être viables.

**La taille des entreprises a différemment évolué selon le type de productions : les fermes céréalières ont vu leur surface augmenter plus rapidement.**

Toutes structures confondues, la SAU moyenne a augmenté, passant de 22 hectares en 1988 à 59 hectares en 2010. En excluant les communes viticoles, cette progression est beaucoup plus marquée puisque l'on passe de 26 ha en 1988 à 95 ha en 2010. La croissance des fermes en polyculture-élevage, voire en polyculture exclusive a été plus rapide que celles des domaines viticoles. En 2017, la taille moyenne des entreprises hors filière viticole approcherait des 200 ha, celle des entreprises viticoles seules atteindrait 19 ha.

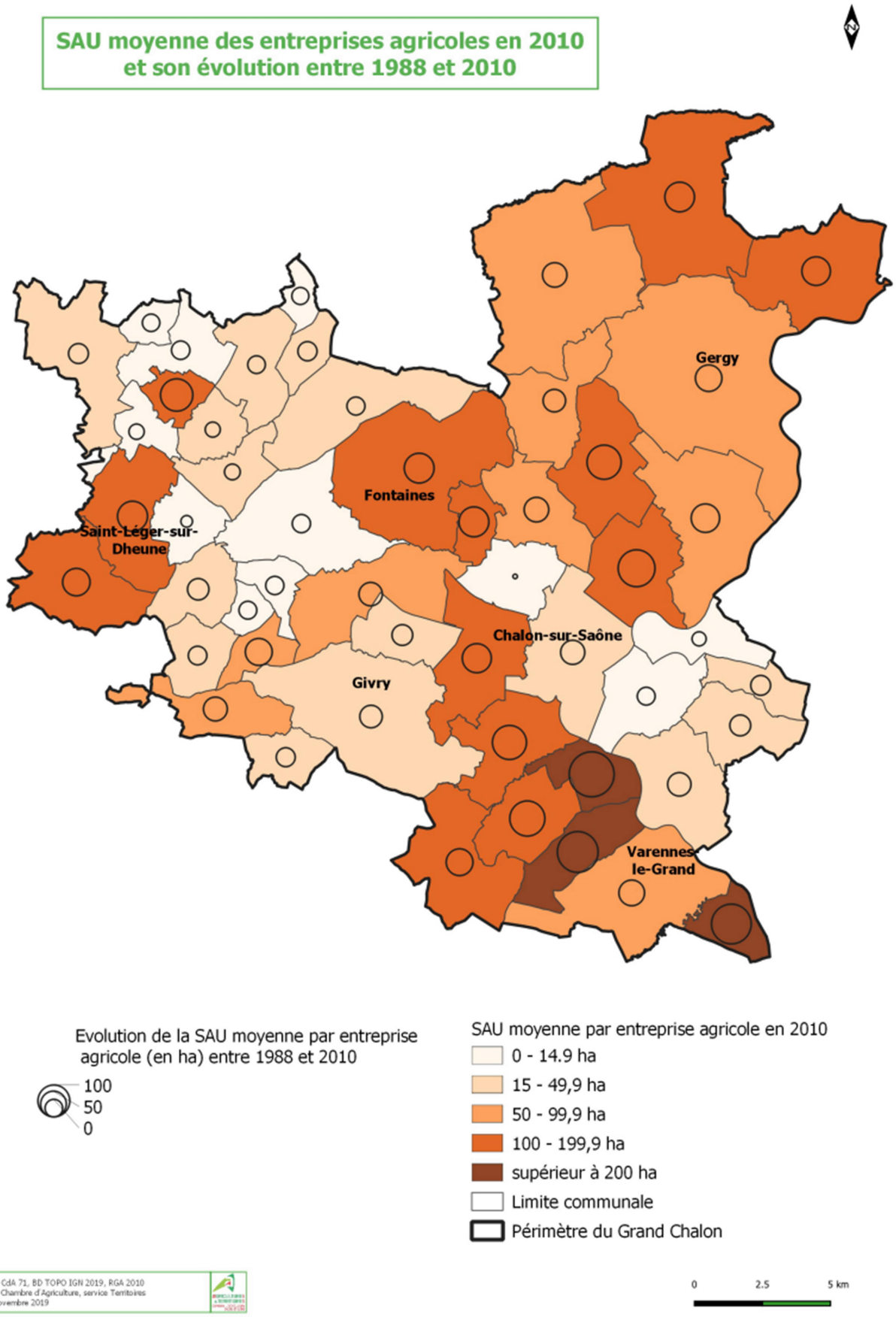
SAU moyenne des entreprises agricoles en 2010
et son évolution entre 1988 et 2010
Gergy
Fontaines
Saint-Léger-sur-Dheune
Chalon-sur-Saône
Givry
Varennes le-Grand
Evolution de la SAU moyenne par entreprise agricole (en ha) entre 1988 et 2010
100
50
0
SAU moyenne par entreprise agricole en 2010
0 - 14.9 ha
15 - 49,9 ha
50 - 99,9 ha
100 - 199,9 ha
supérieur à 200 ha
Limite communale
Périmètre du Grand Chalon
Source : CdA 71, BD TOPO IGN 2019, RGA 2010
Auteur : Chambre d'Agriculture, service Territoires
Date : novembre 2019
0
2.5
5 km

## 2.5 La lente évolution des pratiques

Plusieurs entreprises et producteurs du territoire ont fait le choix de diversifier et d'apporter de la valeur ajoutée à leur production en passant de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique ou en mettant en place un atelier de vente directe. D'autres se regroupent pour mutualiser le matériel et les débouchés. Le renforcement et l'accompagnement de ces différentes démarches peuvent nécessiter la construction d'un local de vente par exemple et doivent être considérés comme un enjeu important pour la santé économique de l'entreprise ainsi que le soutien d'une activité locale.

**La vente directe, l'agriculture biologique, des moyens de diversification plus ou moins développés selon les filières.**

En matière d'accueil à la ferme, 5 gîtes sont recensés sur Saint-Mard-de-Vaux, Allerey-sur-Saône, Jambles, Saint-Gilles et Barizey et le diagnostic a permis d'identifier un projet d'hébergement à Saint-Léger-sur-Dheune.

### 2.5.1 La vente directe bien développée grâce aux filières viticoles

Quelques 215 producteurs pratiquent à ce jour la vente directe de leurs produits. Il s'agit pour 80% d'entre eux de viticulteurs qui, sur ce territoire, sont presque exclusivement en cave particulière. On trouve également des maraîchers et horticulteurs et des productions moins répandues comme les volailles, la viande bovine et ovine, les fromages de chèvre, le miel, ou encore les escargots. Parmi ces derniers, beaucoup proposent plusieurs produits à la vente : viande bovine et volailles, volailles, pommes de terre et œufs…

**215 producteurs pratiquent à ce jour la vente directe, majoritairement des viticulteurs.**

Pour l'activité viticole, dont la plupart des sièges sont situés à l'intérieur même des centres bourgs des villages, la démarche est favorisée par la proximité et l'effet vitrine conféré par le passage. Au vu de la demande croissante de la population en matière de consommation responsable et de circuits courts et de la diversité des productions locales, le développement de cette activité découle principalement de sa visibilité et la diversification de ses débouchés : création de points de vente directement sur les sites agricoles voire d'implantations commerciales dédiées dans les bourgs (Châtenoy-le-Royal) pouvant mutualiser les productions, approvisionnement local de la restauration collective….

A ce jour, hors filière viticole, on ne dénombre pas moins de 45 producteurs qui pratiquent la vente directe à la ferme, sur des marchés…. Parmi ceux-ci, 6 sont des points de vente, pas toujours sur un site agricole et dans lesquels on trouve beaucoup de produits de divers producteurs (Virey-le-Grand, Fragnes-La-Loyère, 2 à Châtenoy-le-Royal, Fontaines, Gergy).

### 2.5.2 L'agriculture biologique

**L'agriculture biologique apparait moins bien représentée sur le Grand Chalon qu'au niveau national.**

Par rapport à l'ensemble du territoire national où elle concerne 9,5% des structures, l'agriculture biologique apparaît moins bien représentée sur le territoire. En effet, 27 entités en agriculture biologique ont été recensées soit environ 7% d'entre elles. Elles sont majoritairement situées à l'Ouest du territoire et concernent principalement la viticulture, à l'exception d'un apiculteur à Barizey, 2 maraîchers à Saint-Marcel et à Cheilly-lès-Maranges et une ferme en polyculture-élevage et vigne à Aluze. Ceci

explique qu'en termes de SAU, le territoire soit en-dessous de la moyenne nationale qui est de 7,5% environ.

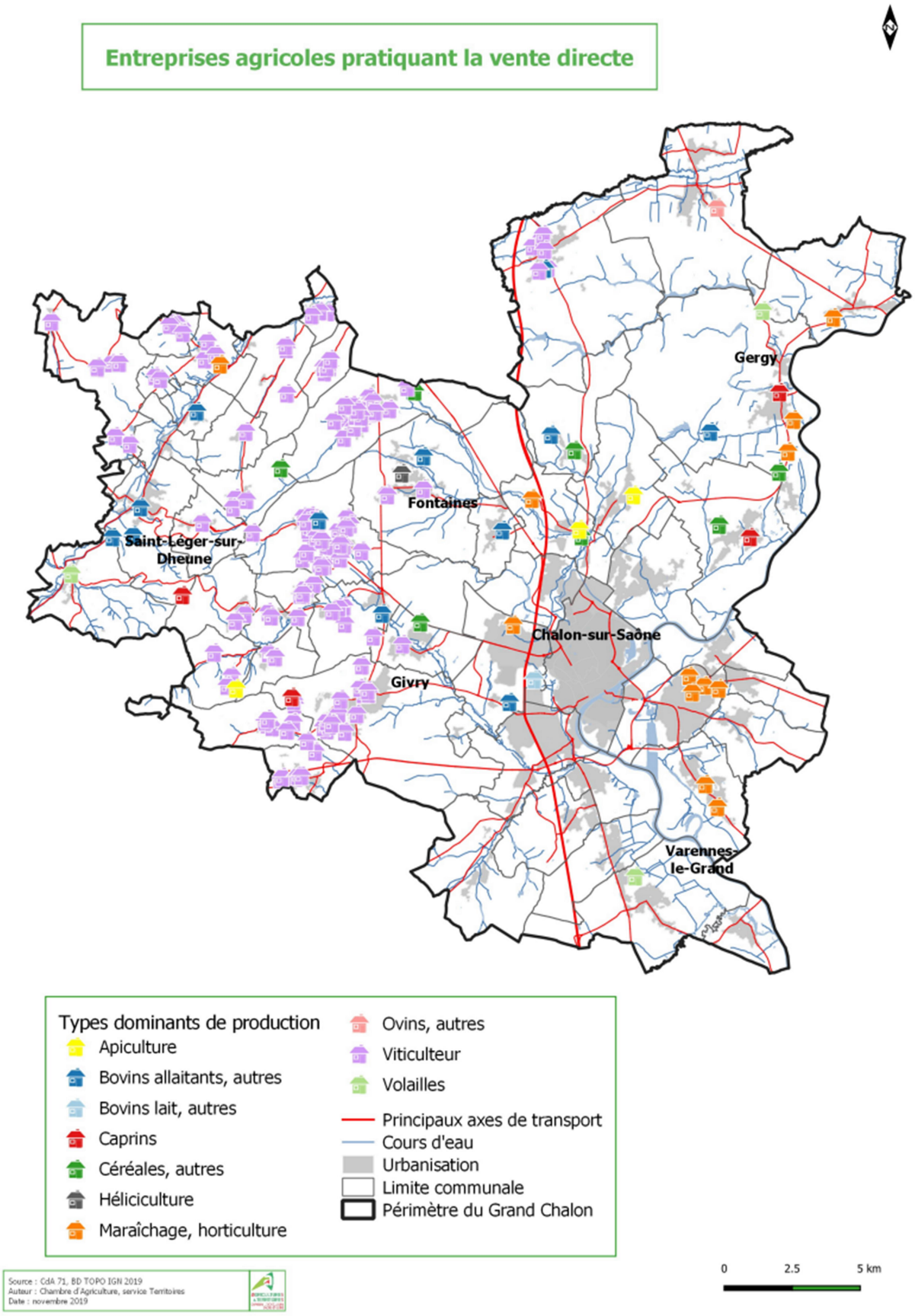

### 2.5.3 Un maillage équilibré de la mutualisation des moyens

Les démarches de mutualisation sont principalement réalisées sous la forme de structures coopératives. On recense seize CUMA sur le territoire destinée à l'utilisation du matériel, avec une répartition géographique plutôt équilibrée à l'exception de la Bresse qui en est dépourvue.

**La mutualisation des moyens de production se traduit principalement par les coopératives.**

Dans la situation difficile que traverse la plupart des filières actuellement, la mutualisation des moyens est une solution pour réaliser des économies d'échelle et permettre ainsi à de nombreux agriculteurs de bénéficier d'outils modernes, efficaces, répondant aux normes en vigueur. Ceci explique aussi l'existence de matériels de taille conséquente qui sont amenés à circuler souvent entre les sites des adhérents et qui rencontrent des difficultés dans leurs déplacements (étroitesse de certaines voies, tonnage limité, franchissement d'aménagements routiers…).

Ces projets collectifs restent cependant complexes à concrétiser et nécessitent de longues réflexions (lieu d'implantation, organisation, financement…) avant que les projets n'aboutissent.

Plusieurs filières amont et aval permettant de structurer l'activité ont été identifiées, notamment pour les céréales et l'élevage, le maraîchage en étant dépourvu. Elles fournissent des services et aides aux producteurs et concentrent les débouchés des productions. L'acteur principal en est la coopérative Bourgogne du Sud siégeant à Verdun-sur-le-Doubs mais qui dispose de plusieurs silos sur le territoire du Grand Chalon et notamment aux ports Nord et Sud de Chalon-sur-Saône. Celle-ci assure également l'approvisionnement en matière d'alimentation animale et matériel d'élevage. Cette implantation sur le territoire est due à la production locale importante de céréales et à l'existence des plateformes portuaires multimodales par lesquelles transitent les marchandises dont les céréales collectées par Bourgogne du Sud.

On note également la présence d'un centre d'allotement sur la commune de Saint-Rémy qui permet de rassembler des animaux en vue de leur transport dans le cadre du commerce, d'un abattoir mutualisé à Oslon sous forme de CUMA mais dont le siège est à Fontaines et d'une coopérative d'élevage Elva Novia à Fontaines.

Le lycée agricole de Fontaines constitue une structure importante en matière de formations et d'impulsion de projets innovants tels que la vente directe, la valorisation énergétique des haies….

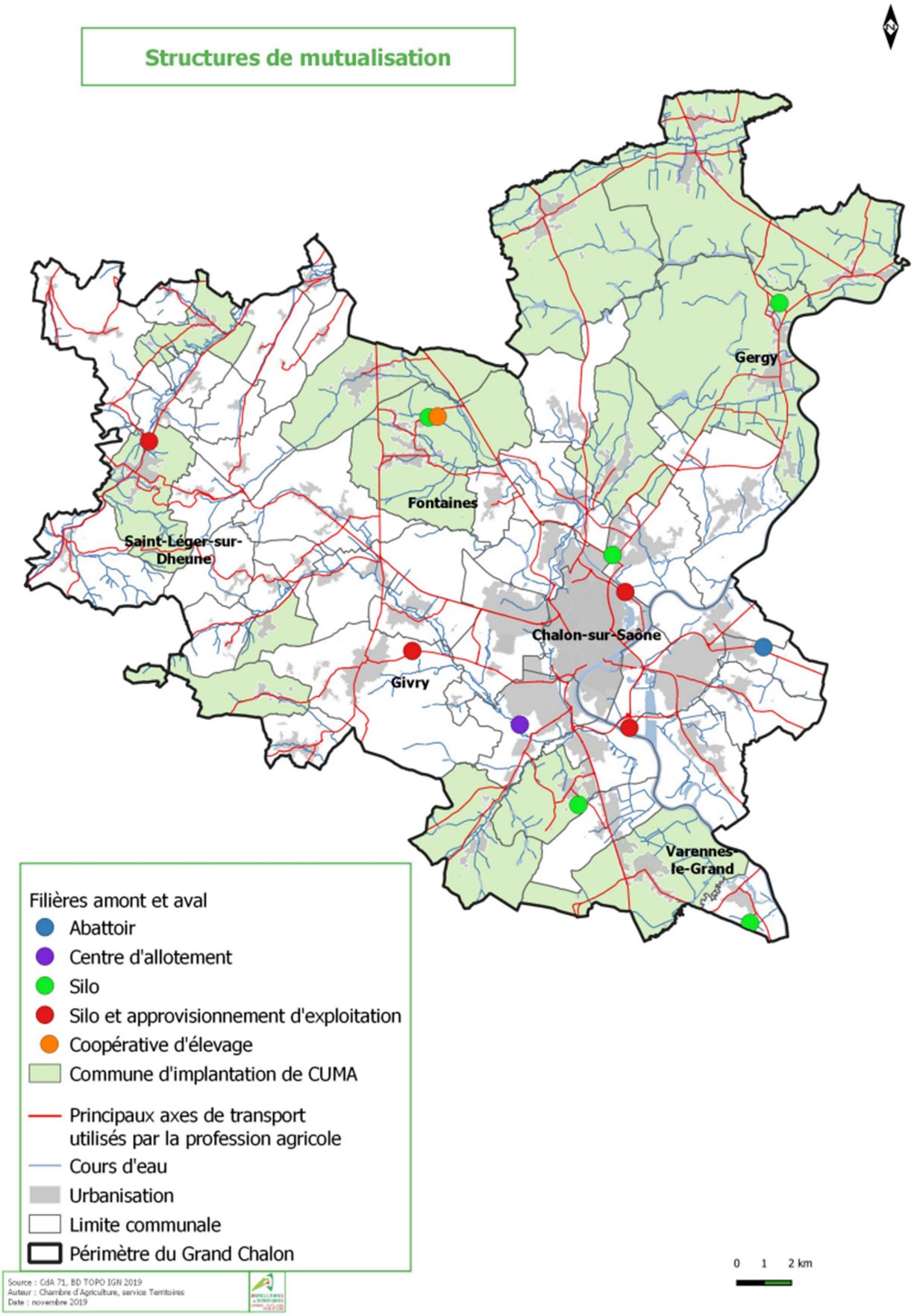
Structures de mutualisation
Gergy
Fontaines
Saint-Léger-sur-Dheune
Chalon-sur-Saône
Givry
Varennes-le-Grand
Filières amont et aval
Abattoir
Centre d'allotement
Silo
Silo et approvisionnement d'exploitation
Coopérative d'élevage
Commune d'implantation de CUMA
Principaux axes de transport utilisés par la profession agricole
Cours d'eau
Urbanisation
Limite communale
Périmètre du Grand Chalon
0 1 2 km
Source : CdA 71, BD TOPO IGN 2019
Auteur : Chambre d'Agriculture, service Territoires
Date : novembre 2019

# 3 MENACES SUR L'ACTIVITE

## 3.1 L'activité agricole fragilisée par sa proximité avec les espaces urbanisés

### 3.1.1 Une urbanisation progressive des terres agricoles

La pression urbaine exercée sur les terres agricoles fragilise l'activité agricole. Les surfaces dédiées à l'agriculture se réduisent en raison de la mise à l'urbanisation de terrains cultivables et peuvent ainsi engendrer des conflits d'usage résultant de la proximité d'habitations. L'enclavement de certaines parcelles par le bâti et les infrastructures complique en effet fortement leur utilisation.

Les documents d'urbanisme en vigueur montrent une volonté de préserver l'outil foncier agricole et conservent toutefois 400 ha de terres exploitées situées en zone urbaines ou à urbaniser. L'aménagement en cours du parc d'activités SaôneOr fait l'objet de mesure de compensation collective agricole (110 ha concernés).

**L'artificialisation des terres agricoles est une menace pour l'agriculture, la pérennité de certaines entreprises peut être mise en cause par l'urbanisation.**

Cependant, si on comptabilise l'ensemble des terrains cultivés situés en zone urbaines ou à urbaniser, soit 400 ha environ, ou pouvant être enclavés par l'urbanisation de ces zones, soit 700 ha de plus, ce sont environ 1100 hectares (déclarés à la PAC) qui sont à terme potentiellement menacés.

Les cultures céréalières constituent la plus grande partie de ces surfaces. Cependant, c'est le maraîchage et l'horticulture, traditionnellement situé dans le tissu urbain en Bresse, qui apparaît le plus impacté. Ceci se traduit par la chute du nombre d'entreprises. D'après le RGA de 1988, 154 maraîchers et/ou horticulteurs étaient présents sur la seule commune de Saint-Marcel, qui n'en compte plus que 12 en 2019. Il est difficile de connaître les surfaces qui étaient à l'époque vouées au maraîchage et à l'horticulture, mais à ce jour, les serres répertoriées correspondent à une surface d'environ 18 ha.

**400 ha de terres exploitées sont situées en zone urbaines ou à urbaniser.**

Au contraire, la vigne n'est que très peu touchée, notamment préservée par la reconnaissance que constituent les AOP. Ce phénomène est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit d'AOP communales telles que Givry, Mercurey, Rully qui ont une valeur foncière très élevée. Alors, la question pour les propriétaires ne se posent pas d'avoir leur surface classée en zone constructible. En revanche, d'autres surfaces en AOP régionales, très étendues et peu plantées, ont beaucoup moins de valeur et font l'objet d'une pression foncière plus importante.

125 entreprises agricoles sont en 2019 concernées par un prélèvement de surface, c'est-à-dire qu'elles cultivent des terrains classés en zones urbaines ou à urbaniser dans les documents d'urbanisme actuellement opposables. Elles sont très diversement impactées puisque ces surfaces oscillent entre quelques dizaines d'ares et 47 hectares, ce qui représente presque 20% de la SAU de cette dernière. Cet agriculteur de Virey-le-Grand a 60 ans et s'il est si largement impacté, c'est parce qu'il est

**125 entreprises agricoles cultivent des terrains classés en zones urbaines ou à urbaniser.**

concerné par la zone de SaôneOr. Cependant, son fils s'est installé tout récemment sur une petite surface et reprendra sans doute à terme l'entreprise de son père qui est donc pérenne.

Dix-huit entreprises agricoles sont touchées par un prélèvement de plus de 5 ha et les communes les plus impactées sont Virey-le-Grand, Fragnes-la-Loyère, Varennes-le-Grand, Champforgeuil, Crissey, Fontaines, Gergy et Châtenoy-le-Royal pour des surfaces supérieures à 15 ha.

Enfin, 67 entreprises agricoles sont concernées pour plus de 1 hectare et 59 le sont pour une surface inférieure à 1 hectare.

En plus des surfaces déjà vouées à être urbanisées, on comptabilise environ 700 ha déjà plus ou moins enclavés, donc potentiellement menacés à moyen terme. Pour ceux-ci, les surfaces oscillent de quelques dizaines d'ares à 61 ha, ce qui représente 36% de la SAU de l'entreprise agricole concernée. Cet agriculteur, dont le siège est à Rully, a une quarantaine d'années et cette menace peut remettre en cause la viabilité de sa structure. Une partie de ces terrains sont classés en zone naturelle de loisirs (Nl) aux abords de Chalon-sur-Saône.

Trente-neuf entreprises agricoles seraient touchées pour plus de 5 hectares. Les communes les plus concernées sont Saint-Marcel, Virey-le-Grand, Crissey, Saint-Rémy, Fragnes-la-Loyère, Saint-Loup-Géanges, Châtenoy-le-Royal, Sassenay, Fontaines pour des surfaces supérieures à 30 ha.

86 entreprises agricoles seraient impactées pour plus de 1 hectare et 23 pour moins de 1 hectare.

Ces surfaces ont été repérées comme étant au contact même de l'urbanisation existante sur une part importante de leur périmètre, ou au contact également de grandes infrastructures telles que l'autoroute A6, la RD 906, la voie ferrée…

Tous ces chiffres n'incluent pas les surfaces en maraîchage, horticulture et viticulture qui ne sont que très rarement déclarées à la PAC. Par ailleurs, ont été exclues les quelques parcelles sur le tronçon sud de la Thalie et sur lesquelles un plan de gestion a été mis en place par le Grand Chalon en vue de les conserver et de les exclure de toute urbanisation.

La spéculation sur le prix du foncier que pratiquent certains propriétaires peut parfois entraîner le délaissement des terres agricoles afin d'obtenir un reclassement en zone constructible justifié par leur non-utilisation. En effet, la valeur du foncier urbanisable est bien supérieure à celle du foncier agricole, hormis si il est en AOP viticole, et à fortiori en AOP communale.

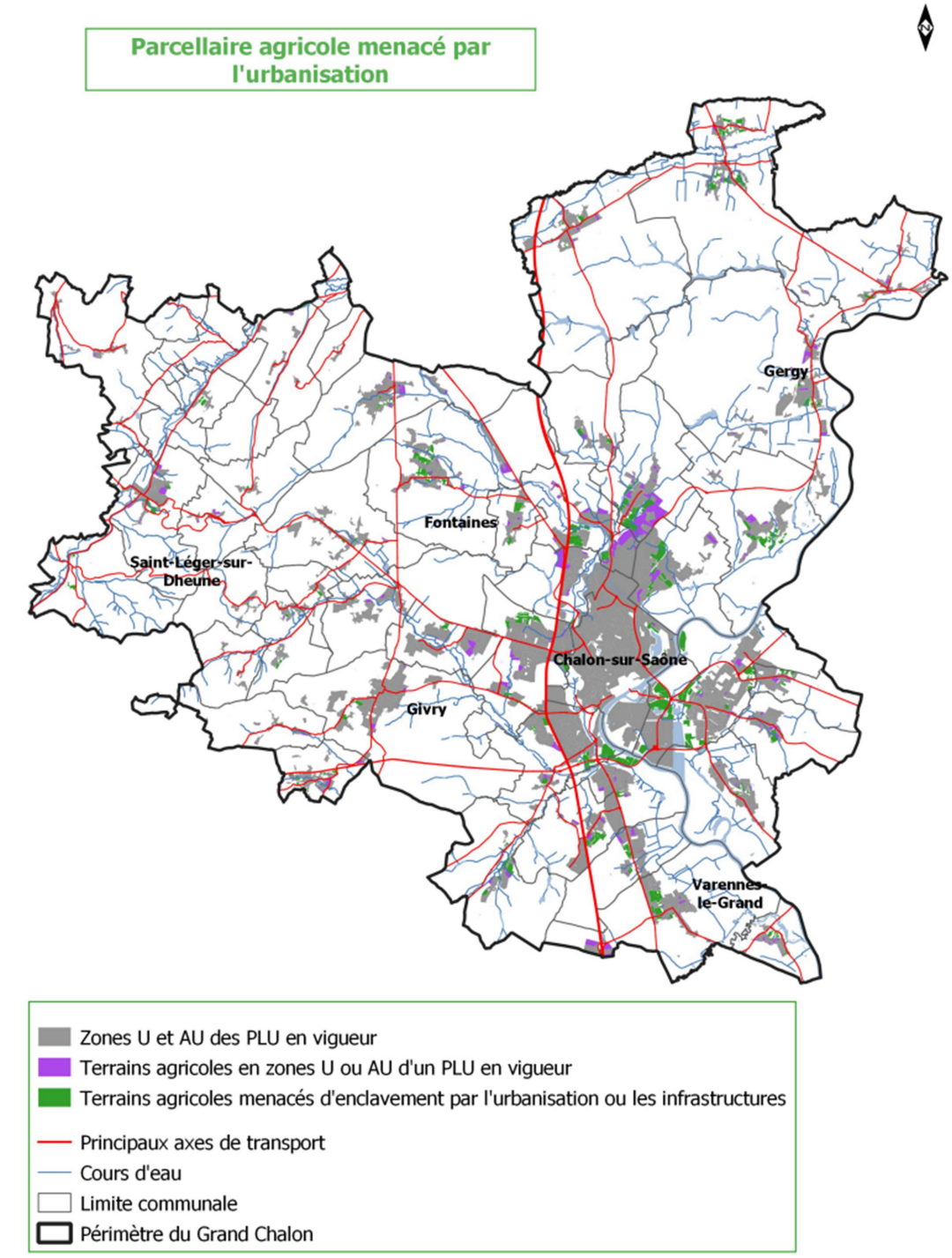
Parcellaire agricole menacé par l'urbanisation
Gergy
Fontaines
Saint-Léger-sur-Dheune
Chalon-sur-Saône
Givry
Varennes-le-Grand
Zones U et AU des PLU en vigueur
Terrains agricoles en zones U ou AU d'un PLU en vigueur
Terrains agricoles menacés d'enclavement par l'urbanisation ou les infrastructures
Principaux axes de transport
Cours d'eau
Limite communale
Périmètre du Grand Chalon
0 1 2 km
Source : CdA 71, BD TOPO IGN 2019, CAGC
Auteur : Chambre d'Agriculture, service Territoires
Date : novembre 2019

### 3.1.2 Les possibilités de développement limitées par l'enclavement

**Des extensions urbaines peuvent enclaver des sites agricoles et ainsi les fragiliser, notamment en élevage.**

Les capacités de développement des entreprises sont limitées par les réalisations d'infrastructures et d'habitations à proximité. Ces dernières viennent par endroits enclaver les bâtiments et couper l'accès au parcellaire, réduire les surfaces d'épandage ou entraîner des conflits d'usage, notamment des plaintes de voisinage.

Ce phénomène peut compliquer l'activité sans toutefois la remettre en question comme dans le cas de la viticulture qui a traditionnellement ses bâtiments de production dans les bourgs. Elle a cependant des impacts plus importants pour le maraîchage, dont les entités perdent toute capacité d'extension et pour l'élevage en raison de la réglementation concernant les périmètres de recul entre habitations et bâtiments abritant le cheptel, dont le rayon dépend du type et du nombre d'animaux. En effet, avant que le principe de réciprocité ne soit en place, la distance de recul ne s'appliquait qu'aux bâtiments d'élevage qui n'avaient pas possibilité de s'implanter à proximité des habitations, mais un tiers pouvait construire sans respecter cette même distance. Des secteurs résidentiels ont ainsi débordé à l'intérieur des périmètres de recul et des changements de destination ont pu s'opérer entre activité et habitat.

Depuis, la réciprocité de l'éloignement a été inscrite dans la loi ce qui empêche ce genre de situation mais certains sites voient cependant leurs capacités d'extension bloquées par les habitations construites avant 1999. Lorsqu'elles sont situées en limite de tâche urbaine, il leur est possible de s'agrandir en direction des terres agricoles mais lorsque le bâti est enclavé ou menacé d'enclavement, la délocalisation est la seule solution. Cependant, elle reste une opération très coûteuse d'une part et elle nécessite d'autre part de trouver une solution foncière.

**400 bâtiments génèrent un périmètre de recul réglementaire.**

On dénombre à ce jour près de 400 bâtiments qui génèrent un périmètre de recul réglementaire. 65% d'entre eux dépendent de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement et engendre par conséquent un périmètre de 100 mètres. Les autres génèrent quant à eux un recul de 50 mètres dicté par le règlement sanitaire départemental. Enfin, les quelques parcours de volailles identifiés, qui ne sont pas des bâtiments, génèrent malgré tout un périmètre de 20 mètres.

**81 projets de développement ont été identifiés sur le territoire à plus ou moins long terme.**

De plus, 81 projets ont été identifiés sur le territoire à plus ou moins long terme. Parmi eux, la moitié concerne des projets viticoles qui, bien qu'ils ne génèrent pas de distance de recul vis-à-vis des habitations tiers, leur implantation est souvent située sur des zones en appellations. En effet, il est très fréquent que la délimitation des AOP viticoles englobent complétement les bourgs et les hameaux. De ce fait, il est nécessaire de trouver un compromis entre la protection de ces appellations et la possibilité de permettre des constructions à vocation viticole pour le développement de ces entreprises.

## Périmètres de réciprocité des bâtiments agricoles

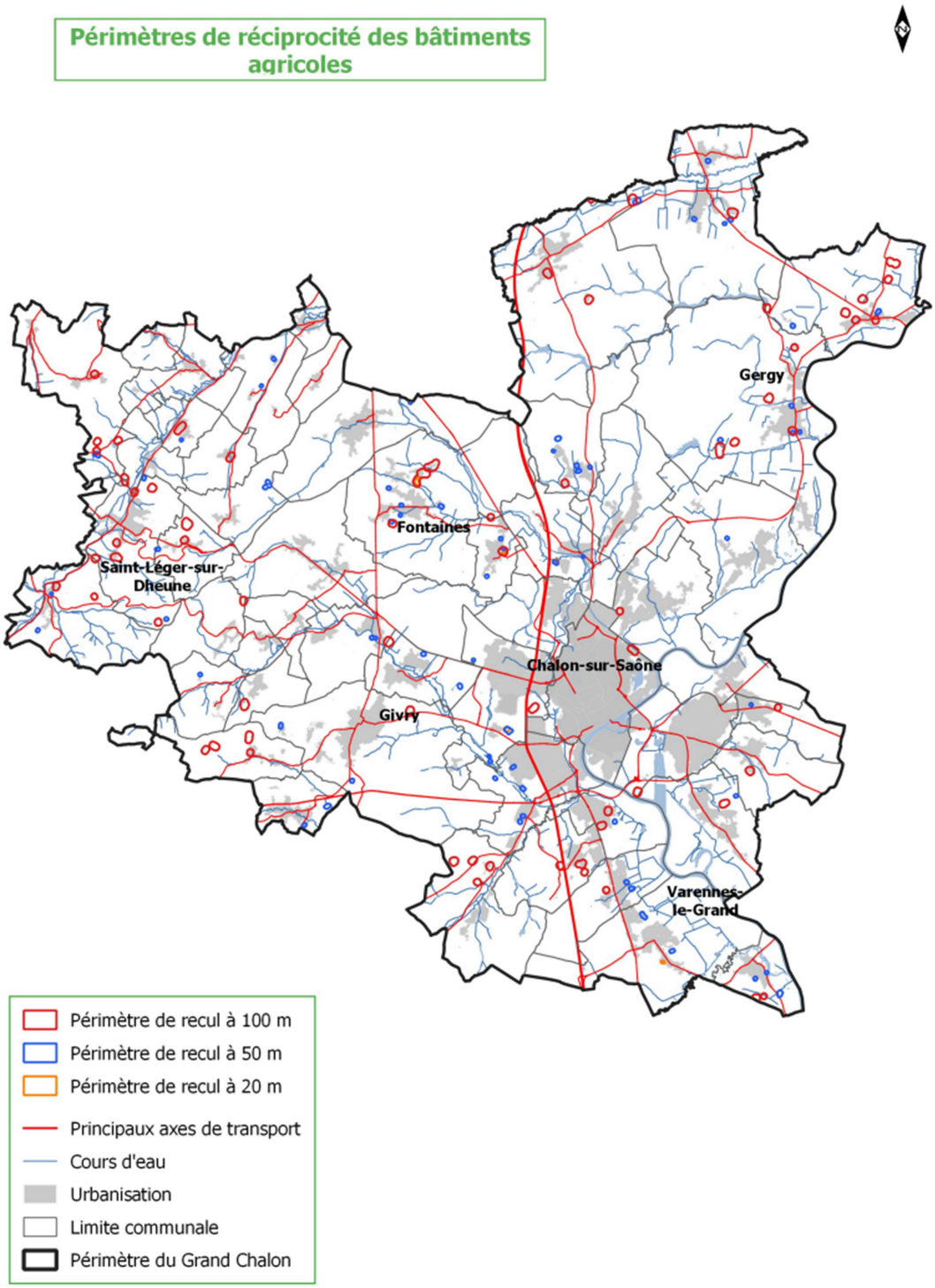


Source : CdA 71, BD TOPO IGN 2019
Auteur : Chambre d'Agriculture, service Territoires
Date : novembre 2019

Dans les deux cas exposés ci-aprés, ces entreprises agricoles sont très enclavées par l'urbanisation, et il semble actuellement difficile pour elles de se développer.

Cependant, à Demigny, les constructions ont continué à se développer pour les tiers et pour l'agriculteur à tel point qu'il subsiste encore en 2019 quelques dents creuses tout proches des installations d'élevage qui ont été classées en zone constructible. La situation actuelle s'explique sans doute par une évolution du régime de l'entreprise agricole du RSD aux ICPE, donc d'un recul de 50 à 100 mètres, puis par des dérogations aux règles de distance qui ont permis aux tiers comme à l'agriculteur de continuer à construire.

A l'inverse, à Gergy, l'urbanisation a été stoppée grâce à un zonage du PLU communal puis du PLUi qui ne l'ont pas permise.

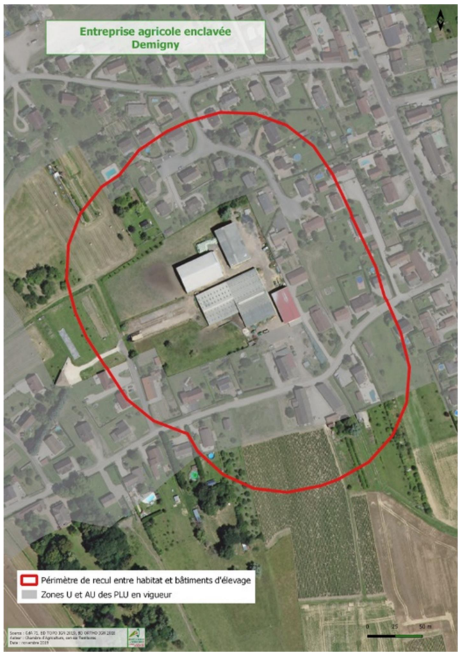

## 3.2 La complexité des circulations agricoles

### 3.2.1 Des trajets agricoles de plus en plus longs

**Les distances parcourues par les agriculteurs peuvent être conséquentes et parfois rendues compliquées par de nombreux obstacles.**

Sous l'effet conjugué de l'agrandissement des entreprises, de l'augmentation de la taille des engins agricoles et des aménagements de voirie destinés à pacifier la circulation automobile, les déplacements des agriculteurs se sont beaucoup rallongés et complexifiés ces dernières années.

Avec l'augmentation du seuil de viabilité des entreprises, ou la volonté d'exploiter diverses AOP viticoles pour proposer un panel plus large de produits, les agriculteurs peuvent parcourir de grandes distances pour aller cultiver des surfaces éloignées de leur siège, jusqu'à une vingtaine de kilomètres au sein même du territoire. Ce morcellement peut être particulièrement important et générer de longs trajets notamment quand il s'agit de franchir de grandes infrastructures telles que l'autoroute A6, la voie ferrée Lyon-Dijon ou encore la RCEA qui nécessitent d'emprunter les quelques ouvrages permettant de les traverser. En effet, certains agriculteurs du territoire peuvent avoir à traverser Chalon-sur-Saône pour

relier Rully à Lux, Mellecey à Châtenoy-en-Bresse ou encore Fragnes-La Loyère à Saint-Sernin-du-Plain.

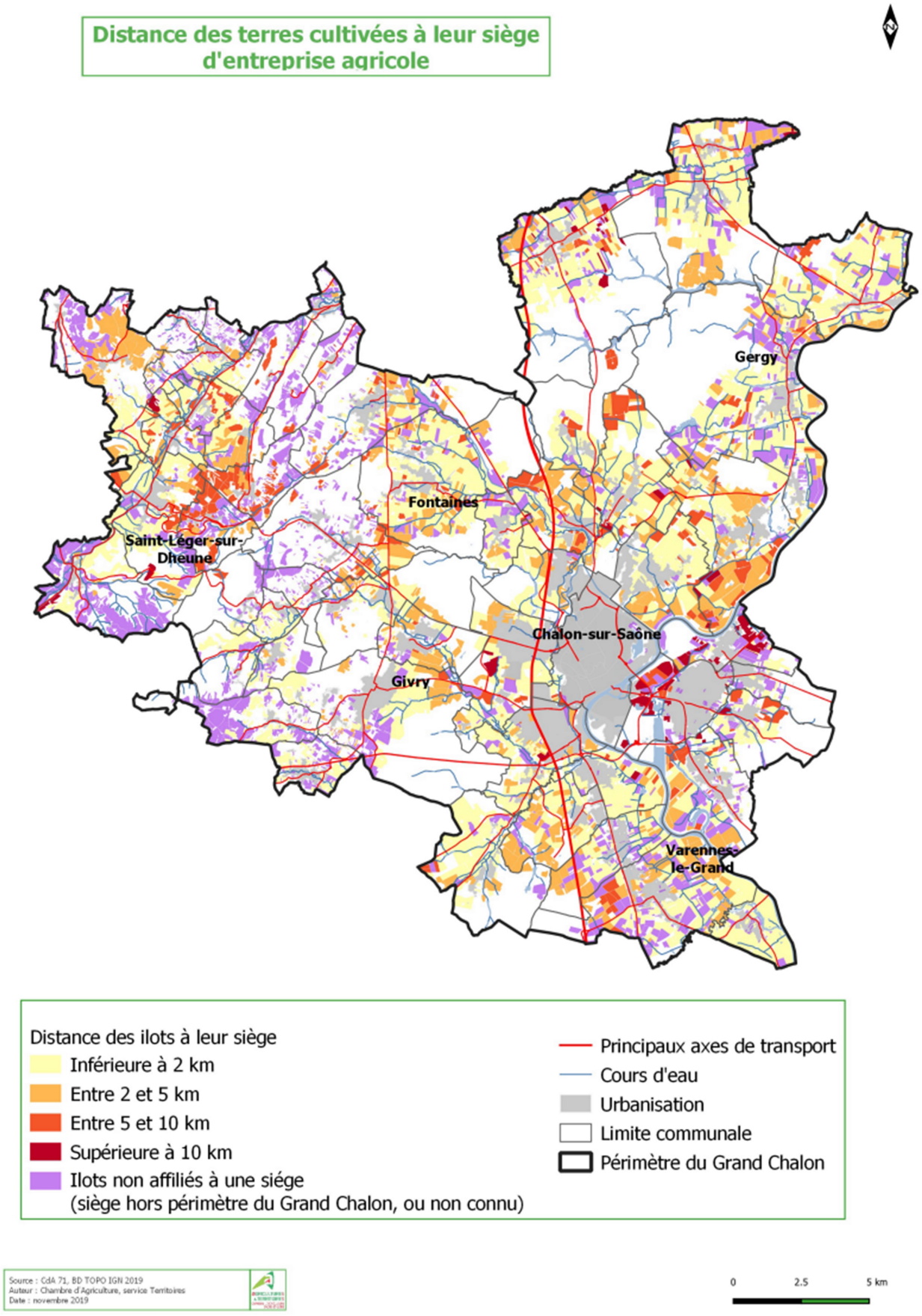

### 3.2.2 La taille des engins parfois incompatible avec les déplacements dans les bourgs

**La circulation des engins agricoles est un réel enjeu et doit être prise en compte dans le développement des territoires.**

Avec les progrès effectués par la mécanique agricole, la taille des engins a en effet augmenté ces dernières années. Ils peuvent aisément dépasser les 3 mètres de large. Néanmoins, la circulation du matériel agricole fait l'objet d'une réglementation qui stipule qu'en dessous de 25 mètres de longueur et 4,5 mètres de largeur, ces convois agricoles ne sont pas assimilés à des convois exceptionnels.

Plusieurs points de conflits ont été identifiés et confirmés lors de nos entretiens. En effet, pour la plupart d'entre eux, il s'agit de cas déjà connus sur le territoire. Il s'agit de :

- voies rapides et de ponts sur lesquels la circulation des engins agricoles est interdite. Ce sont des infrastructures que de nombreux agriculteurs empruntent malgré cette interdiction pour franchir la Saône afin de se rendre aux silos et dépôts d'engrais du Port-Sud, ou tout simplement pour se rendre sur leurs parcelles ;

- limitation de tonnage sur certaines voies communales qui ne supportent pas les chargements actuels de plusieurs tonnes et qui génèrent des détournements importants ;

- bourgs qui concentrent des bâtiments de production, notamment dans les communes viticoles, ou dont la traversée peut constituer un itinéraire plus court. Les aménagements de rétrécissements de voiries et ronds-points réduisent voire bloquent le passage des engins. L'intervention sur cette problématique ne pourra se satisfaire de travaux d'élargissement des routes, techniquement impossibles dans les secteurs ruraux où le bâti est implanté à l'alignement, ne laissant donc comme marges de manœuvres que la gestion du stationnement et l'aménagement d'ilots centraux et des bas-côtés des routes adaptés.

  Les activités agricoles et viticoles nécessitent donc la circulation des engins agricoles et viticoles mais également de poids lourds qui se rendent sur les corps de ferme pour les besoins de chacune de ces activités.

L'augmentation des gabarits routiers peut toutefois entrer en conflits avec la valeur universelle exceptionnelle du bien UNESCO des climats du vignoble de Bourgogne. Une attention plus importante doit-être portée sur les communes concernées.

## Difficultés de circulations agricoles

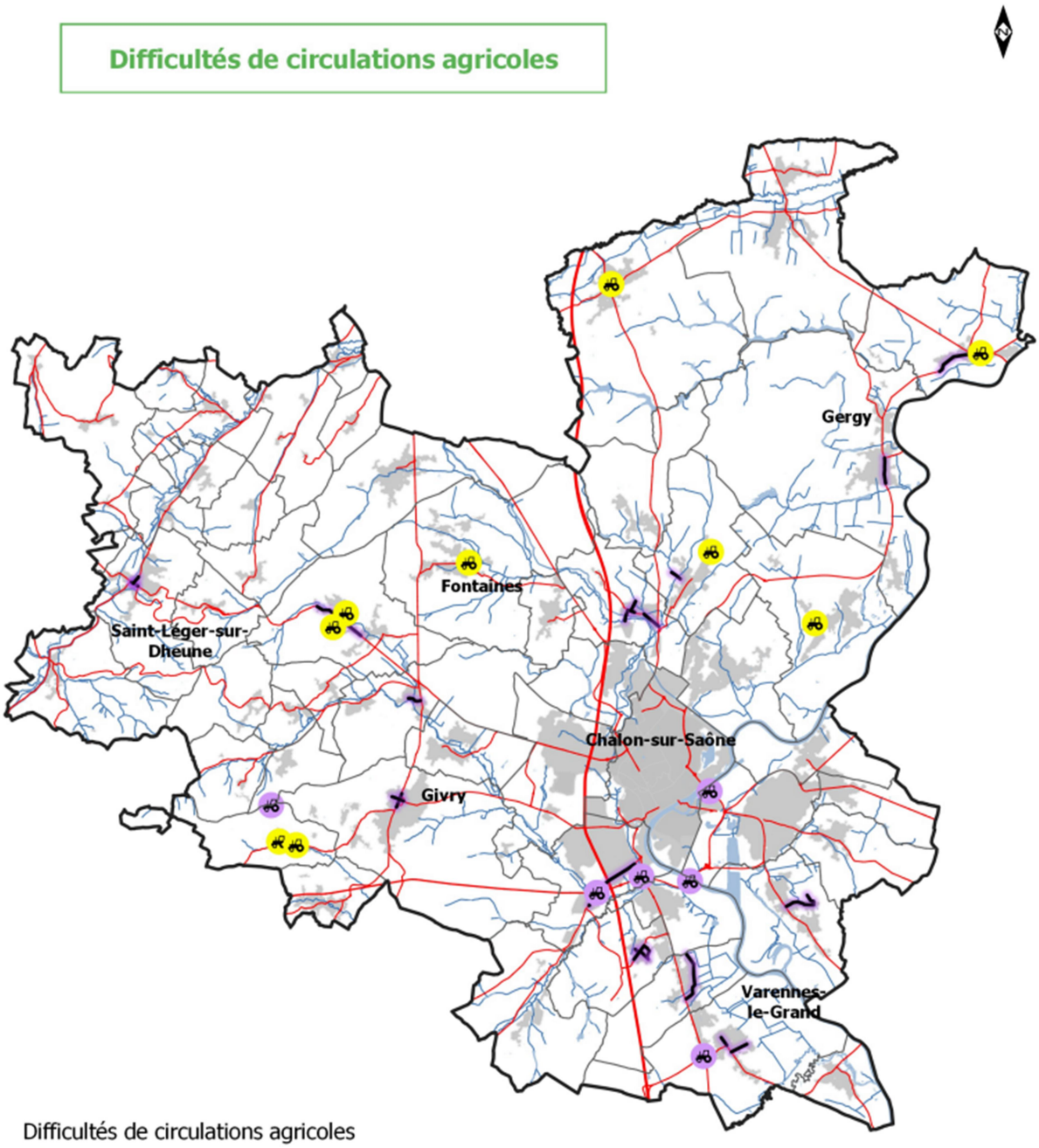


Difficultés de circulations agricoles

- Aménagements de voiries
- Franchissement de voies routières rapides
- Trajets agricoles sur des voiries inadaptées
- Principaux axes de transport
- Cours d'eau
- Urbanisation
- Limite communale
- Périmètre du Grand Chalon

Source : CdA 71, BD TOPO IGN 2019
Auteur : Chambre d'Agriculture, service Territoires
Date : novembre 2019

0 2.5 5 km

# 4 SYNTHESE ET ENJEUX

| Atouts et Opportunités | Contraintes et menaces |
|---|---|
| Une diversité de productions importante à l'image du département de Saône-et-Loire.<br><br>Un territoire attrayant grâce aux nombreuses appellations viticoles de renommée.<br><br>Un territoire bien desservi pour y développer l'agro et l'œnotourisme, et pour l'export des denrées agricoles produites.<br><br>De multiples signes de qualité preuve de la qualité agronomique des sols.<br><br>Un réel potentiel en termes de développement des énergies renouvelables (bois énergie, méthanisation, compostage…).<br><br>La vente directe bien présente.<br><br>Le développement de la filière bio.<br><br>Les obligations d'approvisionnement local de la restauration collective. | Une filière maraîchère et horticole en déclin.<br><br>Des déplacements agricoles compliqués avec de nombreuses infrastructures scindant le territoire.<br><br>De nombreuses contraintes (urbanisation, inondation, environnement, …) impactant l'activité agricole.<br><br>Des difficultés à transmettre les exploitations par manque de candidat notamment en maraîchage-horticulture et en élevage.<br><br>Un nombre d'agriculteurs en baisse avec une moyenne d'âge élevée annonçant de nombreux départs. |

**Enjeux**

La protection des surfaces à usage agricole face à l'artificialisation par le développement des extensions urbaines.

La prise en compte des nombreux signes de qualité démontrant la valeur agronomique des sols et reflétant l'image d'un vaste territoire.

La préservation des installations agricoles en vue de leur éventuel développement, notamment en élevage.

La diversification de l'activité (point de vente individuel ou collectif, à la ferme ou non…).

La gestion d'une zone tampon et d'un écran végétal entre la ville et la campagne.

La prise en compte des déplacements agricoles dans tout aménagement de l'espace.

La prise en compte de l'impact paysager des voiries en fonction de leurs gabarits.

# DIAGNOSTIC

## EQUIPEMENTS ET SERVICES

# Sommaire

EQUIPEMENTS ET SERVICES


1 LA MÉTHODOLOGIE ..... 211

1.1 La répartition en gammes de services ..... 211

1.2 Les notions utilisées dans l'analyse ..... 213

2 L'OFFRE DE SERVICES DU GRAND CHALON ..... 214

2.1 La forte diversité de l'offre de services ..... 214

2.2 Le partage de la gestion des services publics ..... 218

2.3 Le rayonnement local de l'offre de services supérieurs ..... 221

3 LES SPECIFICITES DE L'OFFRE DE SERVICES ..... 247

3.1 L'éloignement progressif de la population aux services ..... 247

3.2 Une concentration de l'offre d'enseignement ..... 252

3.3 La fragilisation de l'offre de soins de proximité ..... 256

3.4 L'offre petite enfance variée et proportionnée ..... 260

3.5 Une dynamique commerciale corrélée aux besoins des habitants ..... 264

3.6 La richesse de l'offre culturelle et de loisir ..... 267

3.7 Le développement à court terme des services numériques ..... 272

4 LA LOCALISATION DE L'OFFRE DE SERVICES DANS LE GRAND CHALON ..... 274

4.1 La concentration des services supérieurs dans la ville-centre ..... 274

4.2 La polarisation des services du quotidien ..... 281

5 SYNTHESE ET ENJEUX ..... 283

## LES OUTILS DU DIAGNOSTIC EQUIPEMENTS

Les équipements recouvrent l'ensemble des structures publiques ou privées qui organisent la vie d'un territoire au service de sa population, résidente et non-résidente. De ce point de vue, les commerces, qui assurent un service marchand (fourniture de biens ou de prestations), sont considérés comme des équipements à part entière au-delà de la sphère économique stricte. La volonté de faire cette distinction a été alimentée par une approche analytique selon la nature des besoins de la population.

Le diagnostic s'appuie principalement sur les informations contenues dans la Base permanente des équipements (BPE) établie par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) pour l'année 2018. Cette base renseigne, en plus de la localisation géographique des équipements, la nature, le domaine et la gamme de ces derniers. L'Insee a recours à une classification des équipements en catégories homogènes selon des critères de qualité de service et de rareté. En outre, les données issues de la BPE proposent une classification des équipements selon une approche globale permettant aisément les comparaisons avec d'autres territoires témoins de même structure démographique.

Dans une logique de gestion des coûts et de développement continu des usages, l'évaluation des besoins des populations s'étudie aussi par rapport à la diversité de l'offre de services de proximité. Pour mieux analyser le territoire, le diagnostic a mobilisé des données multithématiques issues de sources et fichiers complémentaires. En ce qui concerne le volet numérique sur l'accès à internet en haut et très haut débit, les données de l'Observatoire France très haut débit de 2017 et de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) de 2019 ont été mobilisées.

Afin d'affiner l'analyse des résultats, le fichier du Système national d'identification et du répertoire des entreprises (Sirene) ainsi que du Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess) datant de 2019 ont été utilisés. Les ressources mises à disposition par l'Insee ont été utilisées pour le calcul d'indices de concentration et de taux de services à l'échelle communale. Parallèlement, le diagnostic a recueilli des informations relatives à la couverture et à la consommation d'actes de soins locaux auprès de médecins généralistes. Ces informations ont été communiquées par l'Agence régionale de santé (ARS), via le site internet « CartoSanté » pour l'année 2018.

Par ailleurs, la définition des équipements d'intérêt communautaire, dont la gestion et le développement relèvent du Grand Chalon, est formalisée dans les statuts de la Communauté d'agglomération. Pour accompagner les politiques sociales, notamment en matière d'éducation, un recensement des structures scolaires a été effectué par les services de l'Académie de Dijon sur l'ensemble des effectifs des établissements publics de l'enseignement primaire et secondaire, pour les rentrées scolaires récentes. Pour ce qui a trait à l'enseignement supérieur, le diagnostic s'est appuyé sur les données du Guide de l'étudiant, mis à disposition des étudiants par le Grand Chalon, et des informations diffusées par l'agence Emploi Métiers Formation Orientation (Emfor) de Bourgogne-Franche-Comté. Les périmètres d'études à l'échelle régionale se réfèrent aux limites de l'ancienne région Bourgogne.

# 1 LA MÉTHODOLOGIE

## 1.1 La répartition en gammes de services

Les analyses reposent essentiellement sur la Base permanente des équipements (BPE) de l'Insee qui répertorie 187 types d'équipements différents, répartis en trois gammes : proximité, intermédiaire et supérieure. La BPE a été modifiée pour mieux prendre en compte les spécificités de l'agglomération chalonnaise.

**Les analyses reposent sur la Base permanente des équipements de l'Insee qui répertorie 187 types d'équipements classés en gamme.**

Il a ainsi été créée une gamme dite « minimale » permettant de différencier les communes très peu équipées de celles qui proposent une offre réduite de services de proximité, et une gamme dite « intermédiaire renforcée », qui distingue les communes ayant une offre intermédiaire relativement complète. Finalement, en prenant en compte la création des deux gammes précédentes, on obtient au total cinq gammes différentes pour l'analyse du territoire du Grand Chalon.

Plusieurs services apparaissant nécessaires à la vie quotidienne de la population, appelant un maillage resserré en milieu périurbain voire rural, ont été basculés dans des gammes différentes.

Plusieurs services administratifs dont la prise en compte semblait peu pertinente hors d'un cadre métropolitain ont été regroupés avec d'autres, plus fréquents dans les villes et agglomérations rassemblant de hautes fonctions urbaines, notamment judiciaires.

### 1.1.1 Une gamme minimale qualifiant l'offre de première nécessité

La gamme minimale repose sur un socle réduit de 8 services de première nécessité auxquels la population devrait, de manière idéale, pouvoir accéder rapidement au quotidien. Elle comprend la présence d'écoles maternelles et élémentaires (décomptées indépendamment), de boulangeries-pâtisseries, d'aires ou salles de loisirs simples (salles et terrains de petit-jeux), de plateaux de jeux extérieurs (aménagements multisports), de médecins généralistes, d'activités de poste et de courrier (La Poste) et enfin de structures de garde de jeunes enfants (crèche).

### 1.1.2 Une gamme de proximité répondant aux besoins quotidiens

La gamme de proximité comprend 16 services couvrant la plupart des besoins courants de la population. Elle correspond à une offre dite « de base », devant être rapidement accessible aux habitants et couvrant une grande partie des besoins quotidiens :

- en matière de santé avec les infirmiers, kinésithérapeutes et dentistes ;
- en matière de consommation courante, avec un panel de commerces ou de services de proximité non-alimentaires, comme les pharmacies

ou les stations-services, et alimentaires, comme les épiceries ou les boucheries-charcuteries ;

- en matière de loisirs avec une offre d'infrastructures multisports (terrains de grand-jeux type tennis et stades omnisports) ;
- en matière d'assistance sociale auprès des personnes âgées pour la réalisation d'actes de soins et de surveillance médicale à domicile.

### 1.1.3 Une gamme intermédiaire synonyme de rayonnement local

La gamme intermédiaire comprend 40 équipements répondant à des besoins moins courants que ceux de la gamme de proximité, qui ne supposent pas un maillage territorial aussi ténu. Ils ont un rayonnement local et on les retrouve généralement dans les communes relais d'une agglomération. Une gamme intermédiaire renforcée a été introduite afin de mieux rendre compte de la diversité des services proposés dans les communes du Grand Chalon.

Celle-ci englobe :

- en matière d'éducation, les collèges et CFA (centre de formations des apprentis);
- en matière de santé, des spécialistes comme les pédiatres, podologues, orthophonistes, mais aussi des établissements regroupant plusieurs praticiens comme les maisons de santé;
- en matière de consommation courante, les supermarchés et un panel de commerces spécialisés (équipement du foyer, parfumerie, bijouterie…);
- en matière de loisirs, des équipements sportifs spécialisés comme les centres équestres ou encore les pistes d'athlétisme ou de roller-skate ;
- les établissements d'hébergement de personnes âgées ou handicapées et ou dépendantes;
- en matière de services aux particuliers, plusieurs établissements spécialisés, tels que les pompes funèbres, les vétérinaires ou les agences immobilières.

### 1.1.4 Une gamme supérieure regroupant les fonctions urbaines supérieures

La gamme supérieure comprend 63 services correspondant à des fonctions urbaines de haut niveau, voire métropolitaines, ayant un rayonnement départemental ou régional. Leur présence sur un territoire permet d'accroître fortement son attractivité globale.

Cette gamme regroupe notamment :

- les hôpitaux et spécialistes médicaux les plus rares (gynécologie, cardiologie, dermatologie, psychiatrie…) ;
- les lycées et les établissements de l'enseignement supérieur ;
- les équipements de loisir exceptionnels comme les bassins de natation, salles de sports de glace, terrains de golf, mais aussi les cinémas et théâtres ;
- les structures d'aide à l'enfance et les centre d'accueil des demandeurs d'asile ;
- en matière de commerces, les hypermarchés et enseignes de produits surgelés ;
- les aéroports et gares nationales ou TGV.

## 1.2 Les notions utilisées dans l'analyse

**Les analyses sur l'offre de services qui sont présentes dans cette partie du diagnostic alternent entre les approches quantitative et qualitative.**

### 1.2.1 L'approche quantitative du niveau de services

L'approche quantitative repose sur une comptabilisation du nombre d'équipements, qui est soit exhaustive, soit limitée à une gamme ou un type de services précis. Elle fait ponctuellement intervenir la notion de taux de services, calculé pour 1 000 habitants et par commune.

### 1.2.2 L'approche qualitative du niveau de services

L'approche qualitative prend en compte la diversité de l'offre proposée dans les différentes gammes de services sur un territoire. L'offre d'une gamme donnée est dite diversifiée lorsque le nombre de services de nature différente dépasse le seuil mentionné dans le tableau figurant ci-après. Ces seuils ont été définis conjointement avec les services du Grand Chalon selon une méthode empirique, qui définit pour chacune des gammes un seuil équivalent à 50%, excepté pour la gamme « intermédiaire » qui se détermine à l'aune d'un seuil de 40%. Une fois que le seuil est atteint ou dépassé, il est possible de qualifier l'offre d'une commune comme étant diversifiée dans la gamme en question.

Gammes (hors artisanat, administration et tourisme)

| Gamme | Nombre de services | Seuil de services |
|---|---|---|
| Minimale | 8 | 4 |
| Proximité | 16 | 8 |
| Intermédiaire | 40 | 16 |
| Intermédiaire renforcée | 40 | 20 |
| Supérieure | 63 | 31 |

Sources : Insee, BPE 2018 - AUSB 2019

# 2 L'OFFRE DE SERVICES DU GRAND CHALON

Le niveau de l'offre de services constitue, outre le confort apporté aux populations dans leur quotidien, un facteur essentiel d'attractivité et de rayonnement. La qualité et la diversité de l'offre que l'on peut attendre sur ce type de territoire seront par conséquent appréhendées en fonction des complémentarités verticales, avec les capitales régionales concentrant les fonctions urbaines supérieures et les périphéries moins bien équipées sur lesquelles elle rayonne ainsi qu'horizontales avec les autres villes moyennes proches.

## 2.1 La forte diversité de l'offre de services

### 2.1.1 La densité de services avant tout portée par l'artisanat et les services privés

Toutes gammes et tous types d'équipements confondus (y compris les équipements des secteurs de l'artisanat, du tourisme et de l'administration), 3 863 structures proposant des prestations marchandes (destinées à être écoulées sur le marché pour un prix donné) ou non marchandes à la population ont été recensées sur le Grand Chalon en 2018, soit un taux de 32,7 équipements et services pour 1 000 habitants.

**3 863 équipements et services ont été recensés sur le Grand Chalon en 2018, soit 32,7 pour 1 000 habitants.**

**Nombre d'établissements selon le domaine de services**

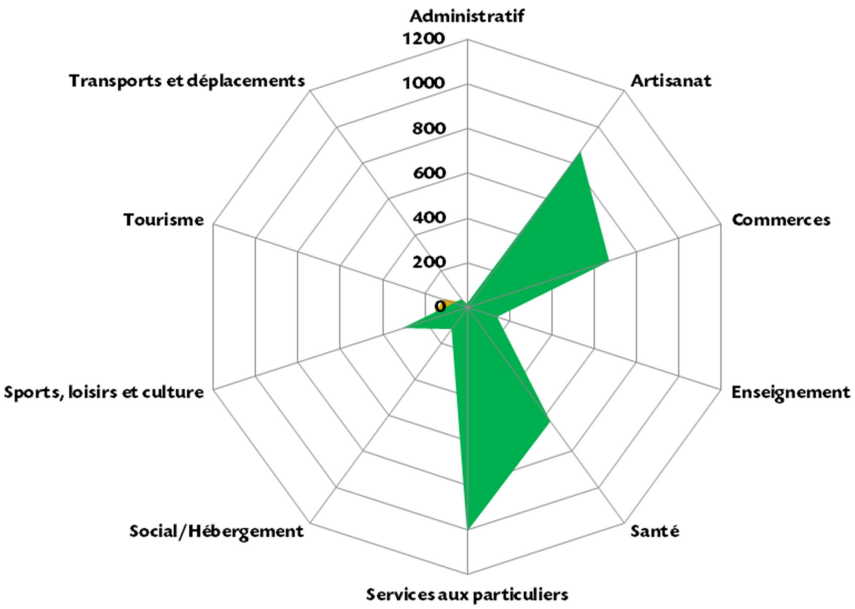


Source : Insee, BPE 2018

Les établissements les plus nombreux sur le territoire de l'agglomération appartiennent aux tissus artisanaux et commerciaux ainsi qu'aux activités de services aux particuliers. Ils représentent respectivement 863, 669 et 1 007 établissements.

**Les services les plus nombreux appartiennent aux tissus artisanaux, commerciaux et aux activités de services aux particuliers.**

Le Grand Chalon dispose d'une offre de santé étoffée qui regroupe 637 praticiens et structures médicales généralistes ou spécialisées, dont les cliniques privées et les hôpitaux (Insee, BPE 2018).

Dans le domaine de l'action sociale, les services de l'agglomération distinguent 120 structures d'accompagnement et d'hébergement à destination des populations victimes de handicaps ou socialement vulnérables (personnes âgées, travail protégé, …), qu'il s'agisse de jeunes ou d'adultes. Cette catégorie rassemble également les établissements accueillant les jeunes enfants de moins de 3 ans (crèches) et les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Dynamique et attractive dans les domaines du sport et de la culture, l'agglomération chalonnaise dispose de 305 équipements dédiés aux activités de loisirs. Cette offre comprend aussi bien des terrains de jeux de proximité et complexes sportifs, que des musées et salles de spectacle.

Le potentiel touristique de l'agglomération est sous-estimé par rapport à la forte représentation des autres catégories de services très prégnants sur le territoire, à l'image du commerce ou des services. Néanmoins, en ce qui concerne les agences de voyages, les hôtels, les campings et les points d'informations touristiques, le Grand Chalon est fort de 60 établissements répartis sur l'ensemble de son territoire.

La BPE recensait 18 services administratifs sur le territoire en 2018, principalement des agences des finances publiques et des services de police et gendarmerie.

L'offre de formation du Grand Chalon est relativement complète au regard des enseignements dispensés à l'ensemble des classes d'âges du territoire (du cycle primaire jusqu'au niveau postbac en passant par la formation continue). Les établissements de formation sont au nombre de 142.

En ce qui concerne les services de transport et l'offre mobilité, le territoire dispose de 5 gares ferroviaires dont la principale est localisée dans la ville-centre de Chalon-sur-Saône, et 37 compagnies de taxi et ou chauffeurs VTC. Les autres gares sont réparties à l'ouest du territoire chalonnais sur l'arc ferroviaire qui jouxte la connexion avec la gare de Chagny au nord, dans les villes de Saint-Léger-sur-Dheune, Cheilly-lès-Maranges, Rully et Fontaines.

### 2.1.2 Des gammes diversifiées

L'offre du Grand Chalon est caractérisée par sa diversité, qui s'exprime principalement dans la partie la plus dense de l'agglomération (unité urbaine).

En effet, si l'on s'intéresse aux équipements hors tourisme, artisanat et administration, elle propose l'ensemble des services relevant des gammes minimales et de proximité, la quasi-intégralité de la gamme intermédiaire et près de 73% de la gamme supérieure. Les habitants de l'agglomération ont donc un accès direct et facilité à la quasi-totalité des équipements pouvant être communément proposés dans la plupart des grandes villes françaises et leurs périphéries. Les ménages locaux ont ainsi accès aux services relevant de fonctions urbaines de haut niveau (théâtre, cinéma,

hypermarché, hôpital, enseignement supérieur…).

Les services manquants, au sens du recensement établi par l'Insee, relèvent pour la plupart de fonctions fortement métropolitaines que l'on ne s'attend pas à retrouver dans une ville moyenne, ou dépendantes de spécificités géographiques particulières, telles que la présence d'espaces naturels spécifiques (littoraux, espaces de montagne...).

Les équipements manquants à l'agglomération et qui entrent dans la catégorie « sports, loisirs et culture » sont : les équipements cyclables du type vélodrome ou piste couverte et les infrastructures pouvant accueillir la pratique de sports de glace. Néanmoins, le Grand Chalon bénéficie d'un riche patrimoine de bois et d'espaces naturels constituant un potentiel intéressant pour accompagner l'aménagement d'équipements sportifs ou de loisirs de plein air.

**Le Grand Chalon offre 73% des services de la gamme supérieure.**

La Communauté d'agglomération propose une offre d'enseignement supérieur relativement diversifiée, constituée d'établissements structurés offrant des complémentarités, et Chalon-sur-Saône a décidé de recentrer sa formation supérieure sur les formations qualifiantes et innovantes pour devenir une ville universitaire d'importance. L'offre de formation est liée à la demande locale des entreprises orientée vers des qualifications techniques et technologiques.

**La présence d'équipements et services très diversifiés confère au Grand Chalon une relative autonomie fonctionnelle.**

Au niveau des services de transports et déplacements, l'agglomération ne dispose pas d'un aéroport assurant des vols commerciaux de transport de voyageurs. La plateforme aéroportuaire de Champforgeuil, Farges-lès-Chalon et Fragnes- La Loyère est principalement tournée vers les loisirs ou l'aviation d'affaire.

La présence d'équipements et services très diversifiés, dont certains sont

**Diversité de l'offre de service du Grand Chalon par gamme et type de services (hors artisanat, administration et tourisme)**

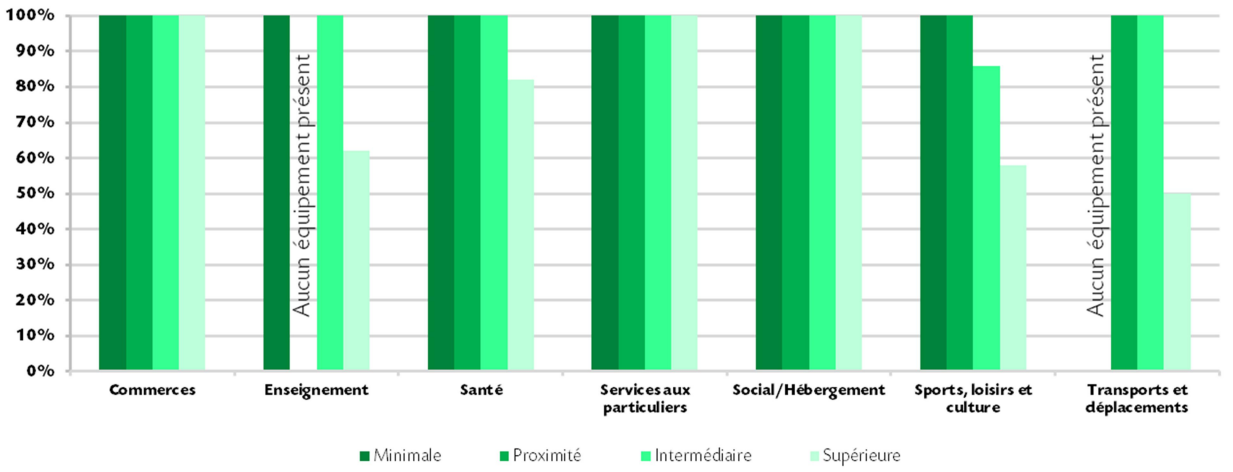


Source : Insee, BPE 2018

rares, confère au Grand Chalon une relative autonomie fonctionnelle. Cette situation peut trouver des pistes d'explication tant dans son éloignement relatif par rapport aux centralités urbaines mieux équipées, que dans son rayonnement sur un large bassin de vie rural.

### 2.1.3 Un niveau de services comparable à celui d'autres villes moyennes

**Une agglomération chalonnaise bien dotée en services au regard de ses homologues de taille comparable.**

Par rapport aux agglomérations de Roanne, Arras, Niort et Blois, retenues à des fins de comparaison, le Grand Chalon bénéficie d'un taux de services pour 1 000 habitants plus élevé (en excluant de l'analyse l'artisanat, l'administration et le tourisme). En effet, si les agglomérations de Roanne et Blois apparaissent, pour toutes les gammes, bien mieux dotées que les autres EPCI en matière de taux de services, l'agglomération de Chalon se situe globalement au-dessus des quatre autres, particulièrement en ce qui concerne la gamme de proximité (18,2 équipements pour 1 000 habitants contre une médiane de 9,3).

Les agglomérations de Niort, Roanne, Blois et Arras ont toutefois une plus grande variété d'équipements, surtout en ce qui concerne la gamme supérieure, ceci indépendamment du statut de préfecture.

La répartition spatiale des équipements et services sur le territoire chalonnais, décrit un modèle centre-périphérie constitué autour de l'unité urbaine qui regroupe les principaux services publics et privés. De façon plus schématique, la force centripète qui s'exerce sur l'organisation des activités génère des effets de diffusion limités, à l'instar des communes de la vallée des Vaux qui se retrouvent dépourvues de services de base.

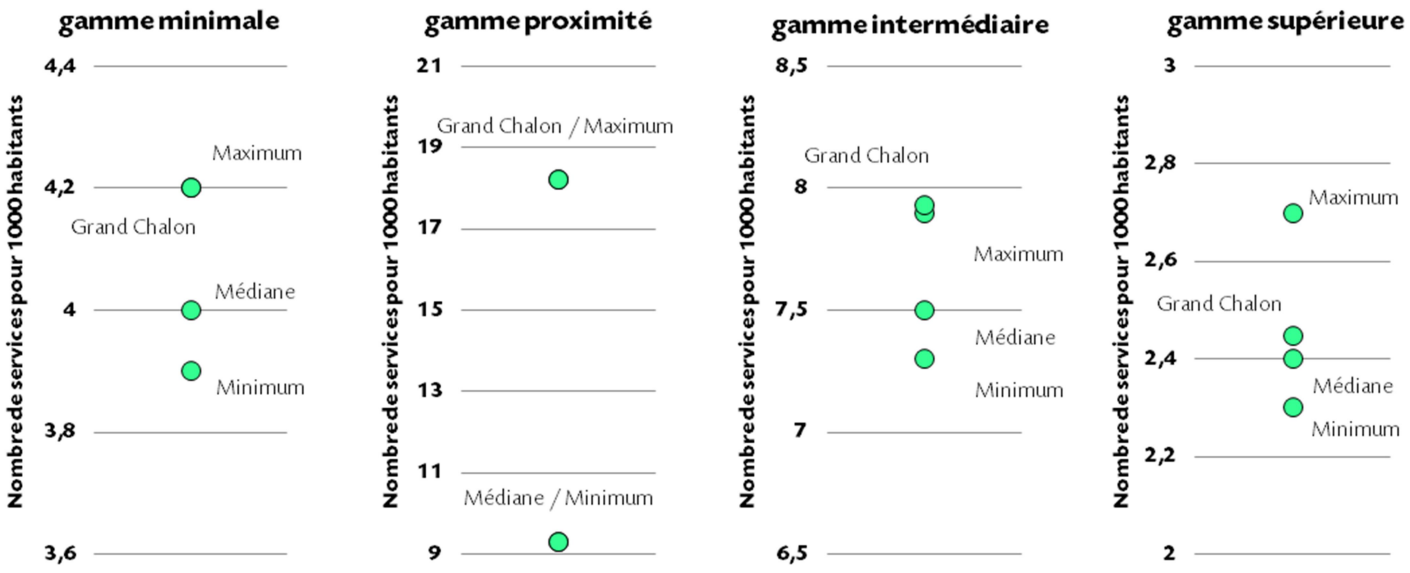

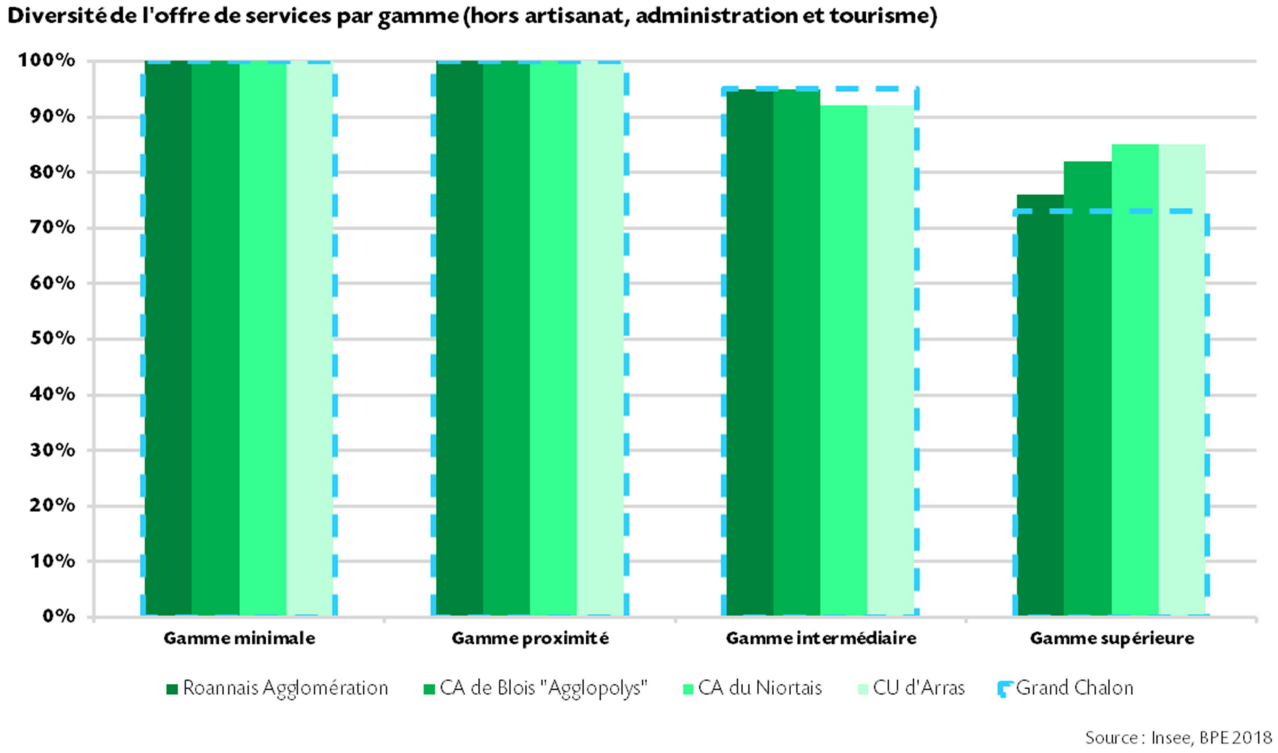


## 2.2 Le partage de la gestion des services publics

### 2.2.1 Les domaines d'équipements dévolus au Grand Chalon

**Le Grand Chalon gère et aménage les équipements publics ayant un caractère structurant pour l'ensemble de l'agglomération.**

La compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » confère au Grand Chalon la responsabilité de l'animation culturelle et sportive sur le territoire. Elle concerne notamment l'Espace des Arts - scène nationale de Chalon-sur-Saône, et les volets animation culturelle du conservatoire à rayonnement régional du Grand Chalon et de l'École Média Art (EMA) Fructidor. En matière sportive, elle recouvre l'espace nautique, les terrains de tennis SaôneOr, le Colisée, la base nautique Adrien Hardy, le boulodrome de Chalon-sur-Saône, le stade Léo Lagrange, le golf du Parc de loisirs Saint-Nicolas à Châtenoy-en-Bresse et depuis le 31 mai 2018, la piscine de Saint-Jean-de-Vaux.

La maîtrise de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » comprend la création, l'aménagement et la gestion des établissements d'accueil collectif de la petite enfance, ce champ recouvre toutes les structures qui concernent les enfants jusqu'à la veille de leur 4ème anniversaire, les crèches familiales, les relais d'assistantes maternelles, les espaces de rencontre parents-enfants, ainsi que les établissements d'accueil de jour des personnes sans abri.

**Une forte prise de compétences du Grand Chalon dans le domaine des équipements structurants.**

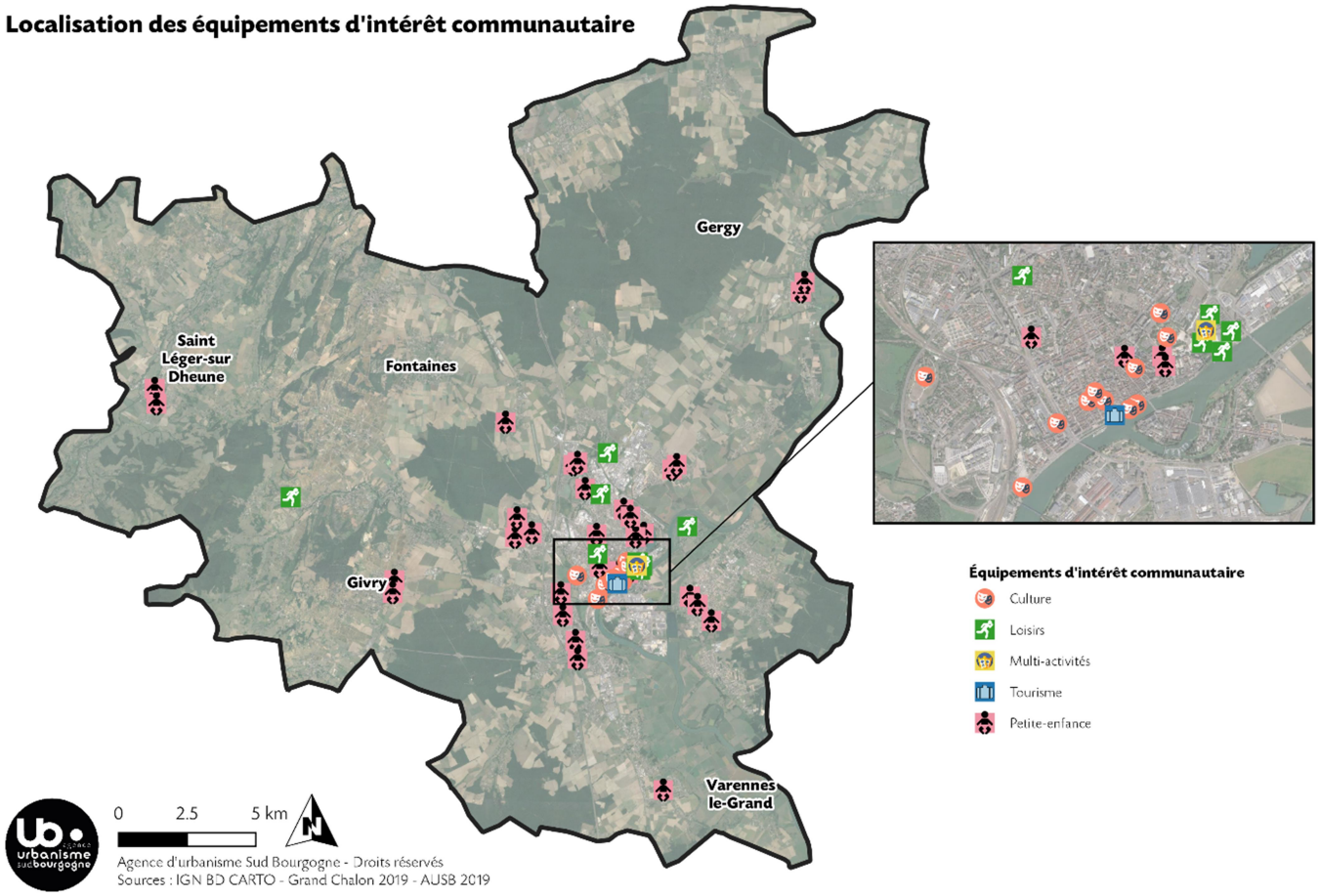


La compétence « enseignement supérieur » comprend la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements d'enseignement supérieur présentant un intérêt pour l'ensemble de l'agglomération. Il s'agit en l'occurrence du Conservatoire régional et de l'École Média Art (EMA) Fructidor (pour son volet qualifiant). Elle assure en outre un soutien aux actions portées par les équipements d'enseignement supérieur qu'elle ne gère pas mais qui présentent «un intérêt pour l'ensemble de l'agglomération » et le soutien au logement et à la vie étudiante.

La compétence « tourisme » implique la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements touristiques présentant un intérêt pour l'ensemble de l'agglomération, permet d'harmoniser les stratégies de développement au niveau local. Il s'agit spécifiquement de l'EPIC « À Chalon » (Office de tourisme et des congrès de Chalon-sur-Saône), des bureaux d'informations touristiques de Rully, Givry et Saint-Léger-sur-Dheune, du port de plaisance de Chalon-sur-Saône et du bassin Louis Patricot.

**Les équipements d'intérêt communautaire sont essentiellement localisés dans le centre-ville de Chalon-sur-Saône.**

A l'exception des équipements dédiés à l'accueil de la petite enfance, qui constituent un service minimal visant un maillage territorial resserré, ainsi que les points d'informations touristiques et certains aménagements sportifs, les équipements gérés par le Grand Chalon sont essentiellement localisés dans le centre-ville de Chalon-sur-Saône. Cette implantation correspond à un besoin d'accessibilité et de valorisation conditionné par le rayonnement important dont ils jouissent. Ils endossent le rôle de vecteur d'image de marque du territoire, qui est d'autant plus renforcé par leur

concentration autour des espaces de forte centralité au sein de l'agglomération.

La compétence relative à la gestion des espaces publics numériques (EPN) relevant du Grand Chalon se développe avec l'appropriation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) par les acteurs du territoire et la généralisation des usages numériques. L'exercice de cette compétence stratégique dessine les contours d'une nouvelle politique du changement qui concerne de nombreux domaines et projets transversaux.

La gestion des eaux (potable et de pluie) et de l'assainissement est pour partie assurée directement par le Grand Chalon, propriétaire du réseau, qui partage cette gestion avec des délégataires privés comme Suez environnement ou Véolia.

### 2.2.2 Les domaines d'équipements conservés par les communes

**Les communes conservent à leur charge la création, l'aménagement et la gestion des équipements de proximité, et intermédiaire constituant une réponse aux demandes locales de leurs habitants. Leur compétence recouvre une grande variété de domaines :**

- Le domaine culturel avec la gestion de nombreuses bibliothèques, salles des fêtes et, un peu plus rarement, d'écoles de musiques municipales. Malgré leur large rayonnement, les musées sont également restés communaux (musées Niépce et Denon à Chalon-sur-Saône, des Rotondes à Chatenoy-le-Royal, de l'école à Saint-Rémy, le musée consacré à la vie de Nicéphore Niépce à Saint-Loup-de-Varennes étant privé).

- Le domaine scolaire avec la gestion des écoles, cantines scolaires et accueils périscolaires.

- Les loisirs avec la gestion de nombreux terrains de sport et salles polyvalentes, ces dernières étant l'équipement le plus répandu sur l'agglomération, ainsi que plusieurs gymnases spécialisés.

- Le réseau viaire et les voiries du domaine public communal ainsi que les chemins ruraux et sentes forestières appartenant au domaine privé de la commune visée.

- Les cimetières et autres lieux assimilés.

- Les parcs et jardins publics aménagés présents sur le territoire communal.

## 2.3 Le rayonnement local de l'offre de services supérieurs

### 2.3.1 Le Grand Chalon positionné comme le territoire vitrine du département

**L'offre d'équipements supérieurs du Grand Chalon positionne l'agglomération comme un véritable relais entre Dijon et les petites villes de Saône-et-Loire.**

**Le Grand Chalon est la deuxième agglomération la mieux dotée du département en matière d'équipements derrière celle de Mâcon, et la cinquième de Bourgogne (ex-région) derrière les agglomérations de Dijon, Auxerre et Nevers.**

Elle bénéficie d'une plus grande diversité d'équipements de niveau supérieur que la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines. En outre, les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) voisins, tels que l'agglomération de Beaune, sont bien moins équipés que l'agglomération chalonnaise dans cette même gamme.

Elle présente une diversité équivalente de services supérieurs dans le domaine du commerce par rapport aux autres agglomérations moyennes proches : Beaune, Le Creusot, Montceau-les-Mines et Mâcon. Elle se démarque en revanche de ses homologues par un plus grand nombre de services dans le domaine de l'enseignement et de la santé, grâce aux formations supérieures proposées ainsi que d'établissements médicaux

**Diversité de l'offre supérieure par type de services**

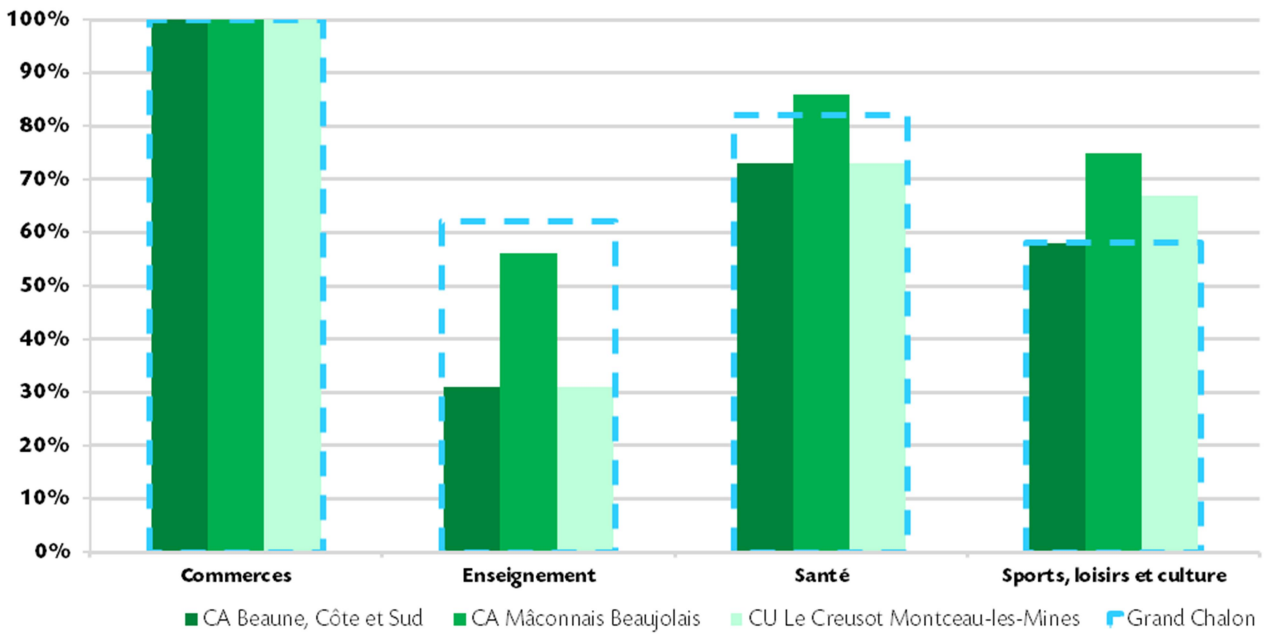


Source : Insee, BPE 2018

spécialisés recensés.

**Le Grand Chalon est la 5ème agglomération la mieux équipée en Bourgogne.**

Au sein de la région Bourgogne, l'offre d'équipements supérieurs du Grand Chalon peut positionner l'agglomération comme un véritable relais entre Dijon, concentrant les fonctions urbaines de haut niveau, notamment hospitalières, universitaires et administratives, et les petites villes alentours (Buxy, Chagny, Louhans, Tournus, Sennecey-le-Grand...) auxquelles elle propose une offre intermédiaire et supérieure. Cette place dans la hiérarchie territoriale, favorisée par le développement de domaines et

niveaux de services complémentaires de ceux de la métropole dijonnaise, est un facteur d'attractivité locale.

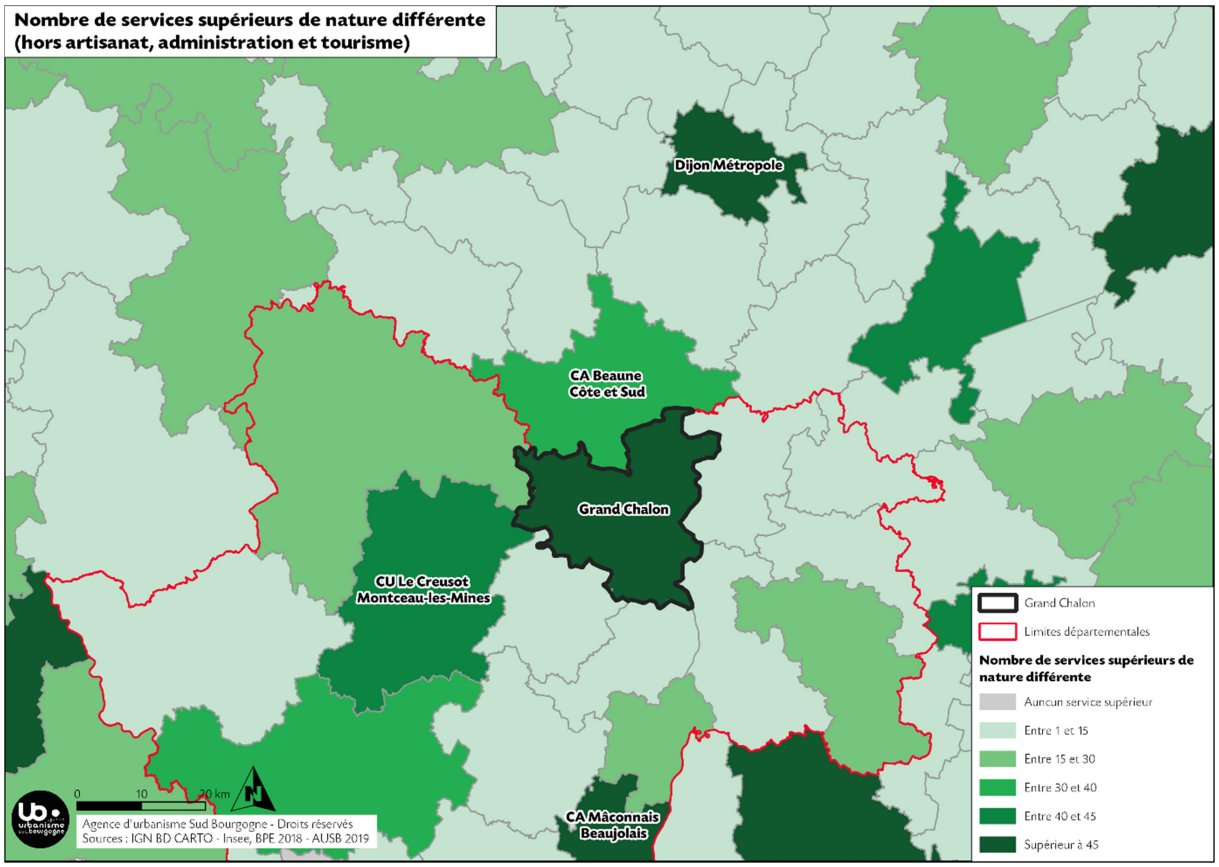


### 2.3.2 Un rayonnement différencié selon la distance et l'offre des territoires

**Bien que le Grand Chalon dispose de l'offre d'équipements supérieurs la plus intéressante de la Saône-et-Loire avec celle de Mâcon, son rayonnement ne s'étend pas à l'ensemble du département. Les fonctions urbaines de haut niveau se répartissent entre trois pôles : les agglomérations de Chalon-sur-Saône, Mâcon et du Creusot-Montceau-les-Mines. Elles proposent toutes les trois des services diversifiés dans le but de satisfaire au mieux les besoins des habitants des territoires environnants.**

Les équipements intermédiaires et supérieurs dont l'accès est indispensable à une partie de la population tels que les lycées, hôpitaux, commerces alimentaires, sont présents sur les principales agglomérations du département. Ils ne sont donc pas exclusifs et les usagers du département peuvent choisir de se rendre dans ceux qui sont les plus proches de leur lieu de résidence. En conséquence, leur rayonnement est donc limité aux zones rurales et petites villes avoisinantes, formant alors une zone d'influence entre les périphéries et les pôles. Dans le cas du Grand Chalon, il s'agit des communautés de communes riveraines Saône Doubs Bresse, Terres de Bresse, Entre Saône et Grosne, Sud Côte Chalonnaise, qui ont un niveau d'équipement moindre allant de la proximité à l'intermédiaire renforcé.

**Au niveau du département, l'ensemble des fonctions urbaines de haut niveau est réparti sur trois principaux pôles : les agglomérations de Chalon-sur-Saône, Mâcon et Le Creusot-Montceau-les-Mines.**

Les services spécialisés et les équipements rares qui sont proposés par les trois plus grandes agglomérations du département peuvent se développer de façon complémentaire en suivant une logique de partage équilibré de leurs aires d'influence. Elles rayonnent de manière différenciée sur l'ensemble du département, y compris sur les autres villes moyennes afférentes, lorsqu'elles ont l'exclusivité d'un équipement spécifique. De plus, ces trois agglomérations rayonnent sur un périmètre plus réduit pour les équipements moins spécifiques, dont le choix est dicté par le temps d'accès.

Si certains équipements supérieurs sont présents dans les quatre principales agglomérations locales (en incluant la communauté de Beaune), ils ne présentent pas toujours le même niveau de « qualité » de service. Le Grand Chalon compte 18 établissements dispensant des formations relevant de l'enseignement supérieur et répondant à deux enjeux : développer des formations d'enseignement supérieur de proximité qui répondent aux besoins des entreprises du bassin chalonnais, et proposer des formations d'excellence, rares, qui attirent des étudiants français et étranger. Quant à Mâcon, étant la préfecture départementale, elle concentre une grande partie des administrations territoriales.

Le niveau d'équipement des villes et du département, tant au niveau de l'offre de formation universitaire, que de santé ou de commerce, reste quantitativement comme qualitativement satisfaisant. Toutefois, l'attraction dijonnaise détourne certains flux de consommation.

**Accessibilité aux villes moyennes du département**

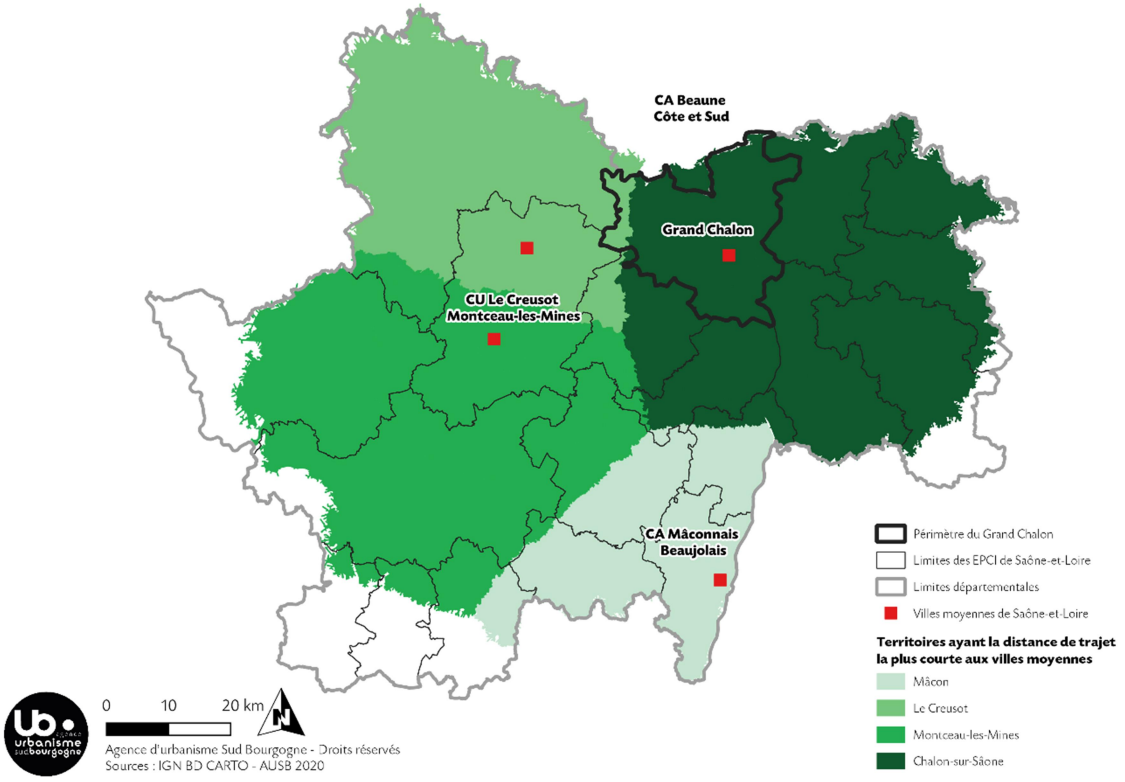

### 2.3.3 L'enseignement supérieur : accompagner le développement local et favoriser les poursuites d'étude

*(À gauche : le Conservatoire du Grand Chalon, et à droite : l'IUT de Chalon-sur-Saône)*

Le renforcement de l'offre d'enseignement supérieur constitue un enjeu primordial pour l'agglomération, qui est un site territorialisé. Il permet :

- de favoriser la poursuite d'études des jeunes appartenant aux classes moyennes inférieures (modestes), et qui peuvent ainsi démarrer leur parcours dans l'enseignement supérieur, par l'inscription en BTS, DUT ou Licence débouchant ensuite sur un accès direct au marché du travail ou permettant la poursuite en second cycle ;

- de répondre aux besoins du bassin local en matière de développement. C'est le cas des IUT qui sont constitués en accord avec les branches, comme l'indique la composition de leurs conseils d'administration et leur forte capacité à mobiliser de la taxe professionnelle. Pour information, l'IUT de Chalon a le meilleur taux de captation de taxe professionnelle par étudiant en France ;

- de développer des formations innovantes et de créer des synergies dans les filières de développement économique, à l'instar de la Logistique, de la branche Métallurgie, et de la filière Informatique/Numérique.

L'agglomération est riche d'un large éventail de formations professionnelles et techniques qualifiantes, très adaptées aux spécificités du tissu économique local. Ces formations sont traditionnellement moins représentées dans les grandes villes et le positionnement des villes moyennes sur ce créneau leur permet de se démarquer dans un contexte de compétition territoriale toujours plus prégnant.

L'offre d'enseignement supérieur du Grand Chalon est la plus diversifiée du département. Elle compte 64 formations regroupant environ 2 300 étudiants, apprentis et alternants en 2019, selon le Guide de l'étudiant du Grand Chalon et les données de l'agence Emploi Métiers Formation Orientation (Emfor) de Bourgogne-Franche-Comté. Elle balaye de nombreux domaines et niveaux d'étude allant du BTS (Bac +2) au master (Bac +5), et au Doctorat.

**L'offre d'enseignement supérieure du Grand Chalon est la plus diversifiée du département. Elle compte 64 formations regroupant environ 2300 étudiants, apprentis et alternants en 2019.**

Les formations courtes professionnalisantes sont les plus représentées avec 27 BTS, 8 diplômes technologiques, plusieurs diplômes de niveau

**Les formations professionnalisantes sont les plus représentées avec 27 BTS et 8 diplômes technologiques.**

BAC+1 ou +2. Il existe 2 masters : 1 Master ENSAM (Management des technologies interactives 3D), et le Diplôme d'enseignement supérieur Média Art (Bac+5) à l'Ecole Média Art du Grand Chalon. Si les effectifs étudiants sont similaires

à ceux du Creusot, leur répartition est sensiblement différente. En effet alors que le Creusot en concentre une grande majorité, plus de 1 000, dans son centre universitaire, ils sont plutôt dispersés sur le Grand Chalon.

L'offre d'enseignement du Grand Chalon regroupe plusieurs formations prestigieuses qui s'articulent autour des technologies numériques et des métiers de l'audiovisuel. On peut citer à titre d'exemples, le diplôme d'ingénieur de la filiale de l'ENSAM Cluny, la classe préparatoire aux métiers d'ingénieur du son du lycée Niepce, la licence professionnelle TAIS (Techniques et activités de l'image et du son) de l'IUT ou encore le Diplôme d'enseignement supérieur média et art (DESMA) de l'Ecole Média Arts (EMA). Le renforcement de ces formations est cohérent avec la volonté de faire émerger un pôle numérique d'excellence (l'Usinerie) et une identité culturelle et artistique forte.

Les formations artistiques de l'enseignement supérieur sont nombreuses et reconnues, notamment grâce aux masters mêlant arts de la scène et techniques de l'image et du son délivrés par l'EMA Fructidor, et les diplômes de musique et danse du Conservatoire du Grand Chalon (CRR).

**Offres de formation supérieure du Grand Chalon**

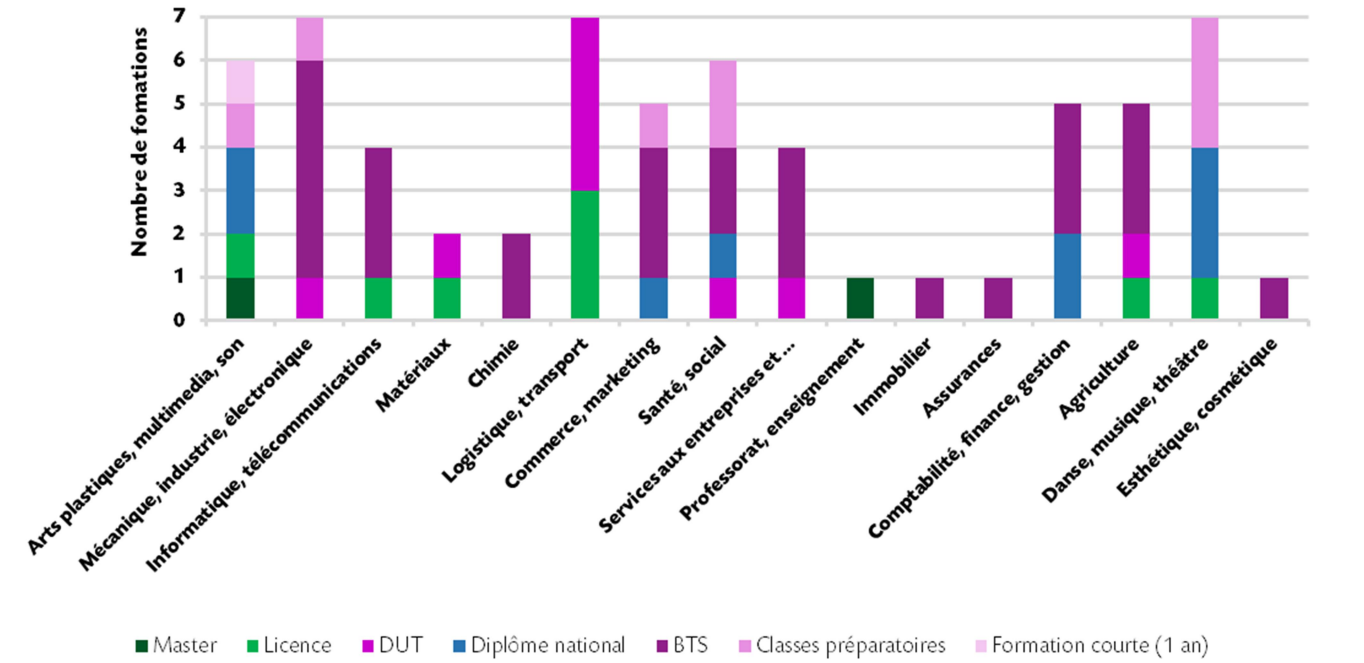


Sources : EMFOR 2019 - Grand Chalon 2019

**Une offre d'enseignement spécialisée et professionnalisante qui fait du Grand Chalon un territoire compétitif.**

Le panel de formations qualifiantes allant de BAC+2 à BAC+3 est adapté au marché de l'emploi local. Il est principalement porté par l'Institut universitaire de technologie qui délivre des diplômes universitaires et licences professionnelles en génie des matériaux, chimie et logistique. Les débouchés locaux sont importants au vu de la spécialisation économique du territoire dans les filières industrielles et logistiques. Il comprend également une école de commerce de gestion, dont les étudiants sortent

au niveau BAC+3, et institut de soins infirmiers (IFSI). L'IUT de Chalon-sur-Saône est l'un des 3 IUT français à avoir reçu l'autorisation du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) à ouvrir un nouveau DUT à la rentrée 2019, le DUT Carrières juridiques.

### 2.3.4 Des équipements et événements culturels réputés

L'agglomération dispose de plusieurs équipements culturels et de loisirs supérieurs qui contribuent directement au rayonnement du territoire. Ils reposent sur la valorisation du patrimoine naturel et identitaire spécifiques au territoire, à savoir : son histoire, ses éléments de paysage, et plus globalement ses diverses aménités.

**Des équipements culturels et de loisirs de haut niveau pour une ville moyenne.**

La Saône et le canal du centre constituent des supports naturels propices à la pratique d'activités nautiques et à la navigation de plaisance. Plusieurs structures positionnées le long du réseau fluvial chalonnais ont ainsi développé des offres de loisirs aquatiques. Il s'agit principalement des ports de Chalon-sur-Saône et Saint-Léger-sur-Dheune , et de la halte nautique située à Fragnes-La Loyère. Le club d'aviron, hébergé à la base nautique Adrien Hardy à Chalon-sur-Saône, propose des activités de loisirs ou de compétition et met à la disposition des licenciés du club une salle de musculation et un ergomètre. Par ailleurs, un club de canoë kayak se trouve au sein de cette base nautique.

Pour compléter son offre de loisirs, le Grand Chalon a su diversifier ses services en proposant des loisirs aériens par l'intermédiaire de l'aérodrome Chalon-Champforgeuil, qui propose des activités de parachutisme et d'aviation. L'association Air Chalon y dispense des cours de pilotage tous publics pour l'aviation légère et le pilotage de planeurs ultra-légers motorisés (ULM), en coordination avec l'aéro-club du Grand Chalon. En outre, l'aérodrome est équipé d'un simulateur de chute-libre, inauguré en 2016 et qui offre une expérience immersive inédite. Il est également possible pour les touristes de profiter d'excursions aériennes et de découvrir les grands paysages du Chalonnais grâce aux services de la société Procoptère Aviation, qui assure des survols et des baptêmes de l'air en hélicoptère.

Situé à proximité du complexe sportif « Le Colisée », accueillant les matchs professionnels de l'équipe de basketball locale « l'Elan Chalon », le bowling de Chalon-sur-Saône attire de nombreux visiteurs. Ainsi, le Laserbowl de Chalon-sur-Saône (anciennement bowling Quantat) réunit-il 14 pistes de bowling, une salle de réalité virtuelle, un labyrinthe de 500 m² dédié à la pratique multijoueur du lasergame et un espace billards et jeux d'arcade. L'établissement propose également des services de restauration et de location de salles.

**Avec Le Colisée, le Grand Chalon dispose d'une salle de sport de grande envergure.**

Avec «Le Colisée», le Grand Chalon dispose d'une salle de sport de grande envergure, d'une capacité d'accueil de 5 000 places assises, inaugurée en 2001. Elle accueille les matchs du club de basket local, l'Elan Chalon, évoluant en première division nationale.

Un grand parc de loisirs a été aménagé à Châtenoy-en-Bresse regroupant des terrains sportifs, un parcours de santé long de 2,5 km, un golf, un yacht club, un arboretum et une roseraie riche de 400 variétés de roses. Le parc de loisirs Saint-Nicolas voit son accès valorisé par une coulée verte le long

de la Saône, qui s'étend sur près de 4 km entre le pont Jean-Richard et la prairie Saint-Nicolas. De plus, les cours d'eau et étangs sont utilisés à différentes échelles pour la pêche de loisirs et la promenade, à l'image du lac aménagé de Crissey ou de l'étang de pêche du Pont Latin à Mercurey.

Le patrimoine forestier constitue un potentiel évident (hébergements originaux, aménagements de parcours sportifs, allées cavalières…) que la commune de Givry a su pleinement exploiter en développant des activités sportives et de loisirs autour de l'accrobranche. Le parc Acrogivry a accueilli près de 41 000 visiteurs en 2018, soit environ 1/4 de plus qu'en 2014. Sont également aménagées plusieurs réserves privées de chasse, notamment dans la forêt de Gergy.

Plusieurs autres équipements, bien que moins spécifiques, ont une envergure leur permettant de contribuer au rayonnement sportif et culturel de l'agglomération au sein du département, notamment les aménagements sportifs (stades et terrains de jeux) et les salles de spectacles. Le conservatoire du Grand Chalon est un pôle culturel majeur dans le domaine de la danse, de la musique et du spectacle, avec des formations complètes et approfondies dans les métiers de la scène et de la technique.

**Musée Nicéphore Niépce**

**Port de plaisance de Chalon-sur-Saône**

La programmation culturelle grand public, visant des artistes de renommée nationale, est principalement assurée par l'Espace des arts. Ce bâtiment inauguré en 1971, disposant du label Scène nationale, accueille environ 150 spectacles par an dans tous les domaines artistiques. La jauge de fréquentation de sa grande salle, selon les configurations des différents spectacles, varie entre 950 et 1 500 spectateurs.

Il existe plusieurs salles de spectacle et d'exposition d'envergure locale, comme le Réservoir à Saint-Marcel, l'Arrosoir, la salle Marcel Sembat, le parc des expositions ou le théâtre Piccolo à Chalon-sur-Saône, la salle Georges Brassens et La Taverne à Saint-Rémy ou la ferme de Corcelles à Châtenoy-le-Royal. Chalon-sur-Saône dispose parallèlement de deux cinémas, l'un implanté dans le centre-ville (les 5 nefs en rénovation) et le second de type multiplex (Mégarama), situé dans la zone commerciale Chalon Sud, en activité depuis novembre 2018.

La capitalisation sur la renommée de Nicéphore Niépce, inventeur de la photographie, s'est traduite par la création d'un musée dédié à Chalon-sur-Saône, inauguré en 1972 et fréquenté par 26 585 visiteurs en 2018. Il existe, de plus, un musée consacré à la vie de Nièpce à Saint-Loup-de-Varennes, sa commune natale.

L'existence d'un festival des arts de la rue et des espaces publics baptisé « Chalon dans la rue », un des principaux événements culturels de la région Bourgogne-Franche-Comté avec une fréquentation qui a atteint 247 200 visiteurs en 2018, a positionné Chalon-sur-Saône comme une ville phare dans ce domaine à l'échelle nationale. Cette spécificité a été valorisée par la création d'un Centre national des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP) « l'Abattoir », faisant partie des 9 premiers à avoir obtenu ce label en 2005. Il a été aménagé à partir de 1990 sur le site d'anciens abattoirs, qu'il partage avec la salle de musique actuelle « la Péniche ». De nombreux spectacles, concerts et résidences d'artistes y sont organisés et localisés.

**Chalon-sur-Saône est une ville phare dans le domaine des arts de la rue et des spectacles vivants.**

Certains sites actuellement en devenir présentent un fort potentiel de revalorisation par le développement d'activités culturelles ou de loisirs, notamment les friches du Port Nord de Chalon-sur-Saône. Ces dernières, notamment, sont déjà investies par des artistes (sculpteurs, compagnies d'art de rue) et par des équipes d'élèves de l'école d'architecture de la Villette qui l'utilisent comme lieu d'expérimentation urbaine et architecturale en valorisant la richesse du patrimoine portuaire existant, ce qui confère au lieu une exclusivité et un rayonnement très fort. Par ailleurs, dans une logique d'accompagnement de la rénovation de l'Espace des arts, le Grand Chalon a décidé d'acquérir un théâtre démontable de 1 000 m² de plus de 500 places pour animer la zone du Port Nord autour de spectacles vivants et programmes artistiques divers.

**Le Port Nord présente un fort potentiel de revalorisation par des activités culturelles ou de loisirs.**

**Réinvestissement culturel du Port Nord à Chalon-sur-Saône**

### 2.3.5 Une offre de santé supérieure très attractive

**Le Grand Chalon est le troisième pôle de santé de Bourgogne grâce à une offre à fort rayonnement.**

Le Grand Chalon dispose de plusieurs équipements de santé de niveau supérieur regroupant un grand nombre de spécialités et de disciplines médicales. Cette offre lui permet d'avoir un rayonnement local sur les territoires voisins moins bien équipés, particulièrement la Bresse à l'est du département. En effet, le Grand Chalon est localement l'EPCI qui dispose du plus grand nombre de services de santé supérieurs (structures de soins généralistes, médecins spécialistes, soins de réadaptation, soins psychiatriques, …). Le centre orthopédique médico-chirurgical et la clinique «Val Dracy» à Dracy-le-Fort, spécialisés dans les interventions orthopédiques, la chirurgie ambulatoire et le traitement psychiatrique, confèrent au territoire un rayonnement régional.

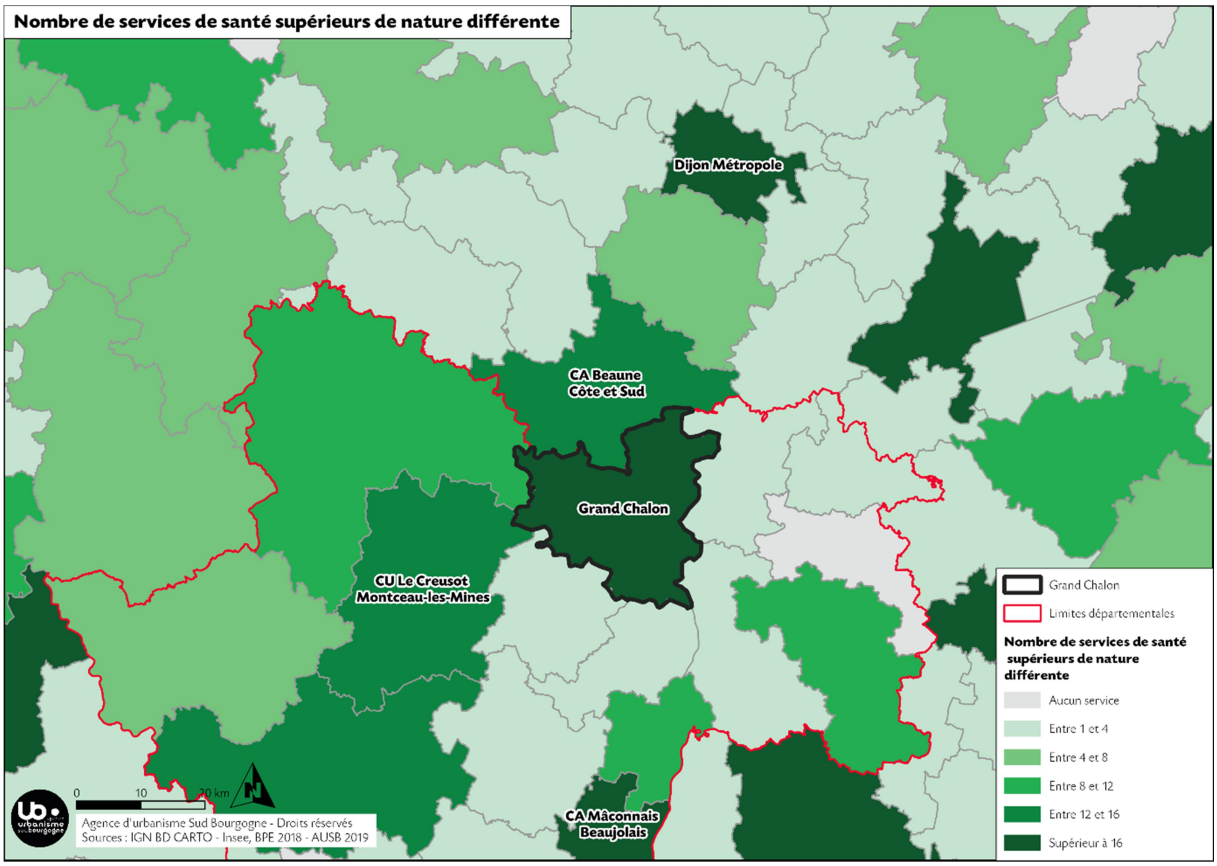


Après Dijon et Mâcon, le Grand Chalon est le territoire de Bourgogne le mieux doté en structures médicales supérieures et hospitalières. L'offre chalonnaise, avec 3 établissements principaux (le centre orthopédique médico-chirurgical de Dracy-le-Fort, l'hôpital privé Sainte-Marie et le centre hospitalier William Morey de Chalon-sur-Saône), suppléés par d'autres établissements spécialisés, apparaît plus diversifiée que les agglomérations voisines du Creusot-Montceau-les-Mines ou Beaune. De plus, à l'exception de Louhans, l'est du département en est dépourvu, affirmant le rayonnement du Grand Chalon sur ces territoires.

## Etablissements hospitaliers en Bourgogne

0 10 20 km

Agence d'urbanisme Sud Bourgogne - Droits réservés
Sources : IGN BD CARTO - Finess - AUSB 2019

## Etablissements psychiatriques et de soins de suite et de réadaptation fonctionnelle en Bourgogne

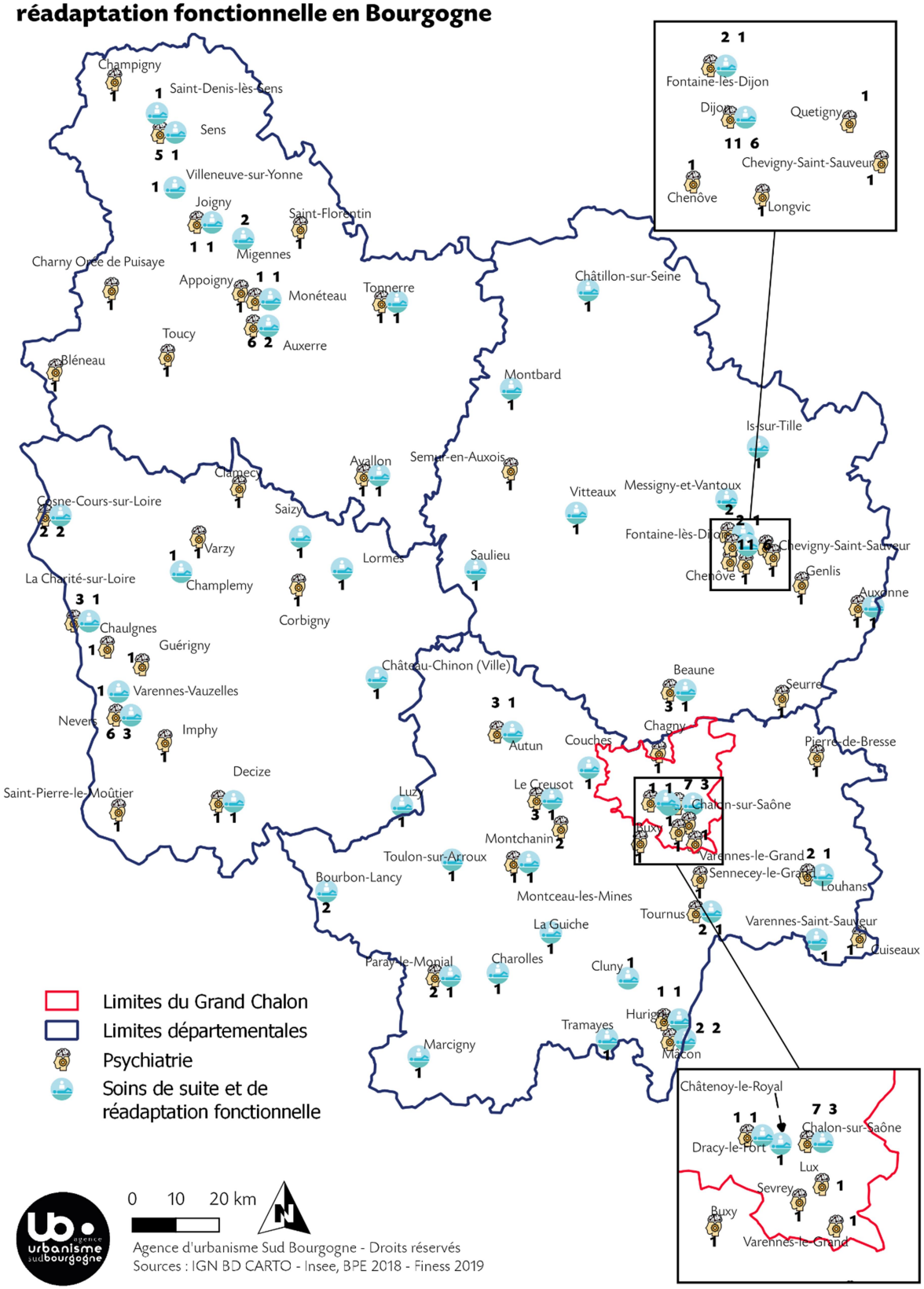


Agence d'urbanisme Sud Bourgogne - Droits réservés
Sources : IGN BD CARTO - Insee, BPE 2018 - Finess 2019

Le Grand Chalon dispose de 11 structures pratiquant des soins psychiatriques (en ambulatoire ou séjour long), et 5 structures orientées vers la réadaptation fonctionnelle et les soins de suite, dont la clinique du Chalonnais à Châtenoy-le-Royal, soit la plus forte offre du département.

### 2.3.6 L'agglomération chalonnaise : premier pôle commercial de Saône et Loire

**L'offre commerciale en grandes surfaces (300 m² et plus)**

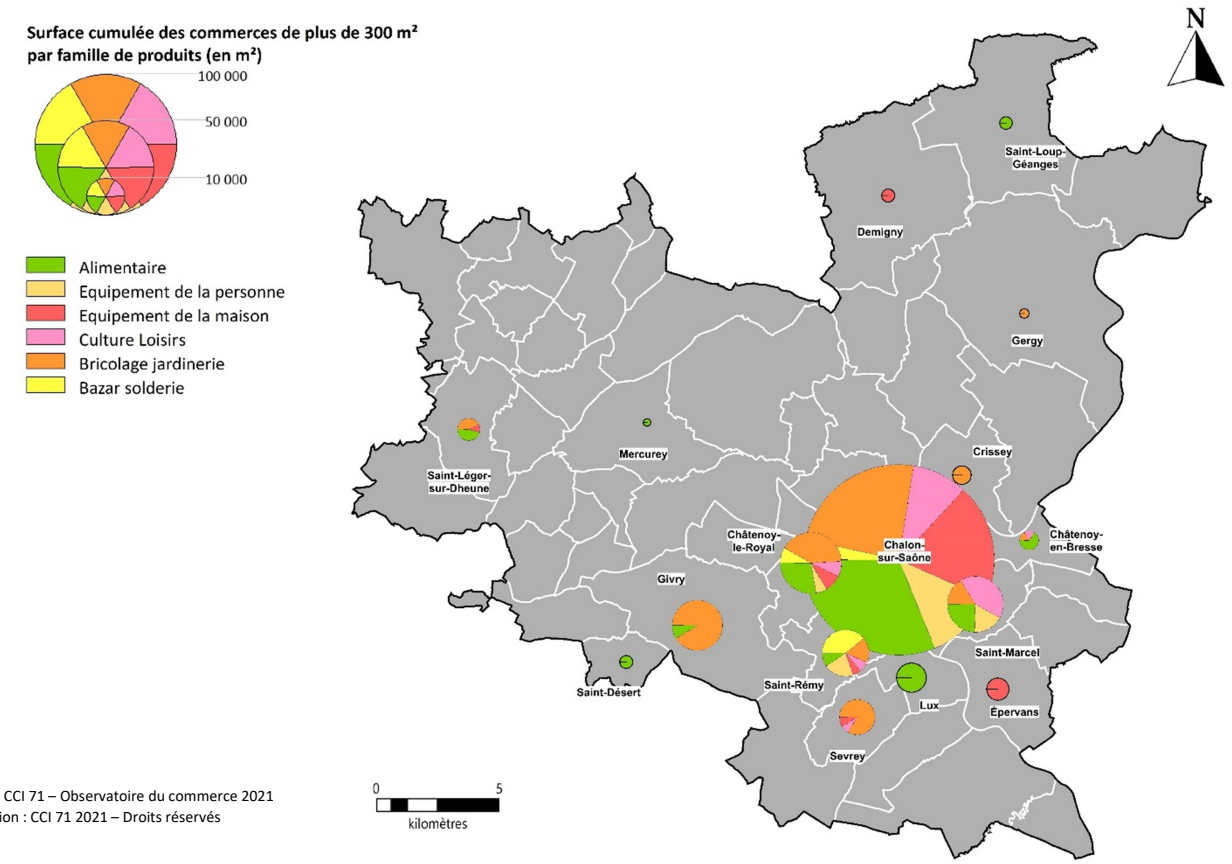


Source : CCI 71 – Observatoire du commerce 2021
Réalisation : CCI 71 2021 – Droits réservés

A l'échelle départementale, le Grand Chalon concentre un quart des grandes surfaces toutes activités confondues (surfaces commerciales de plus de 300 m²), soit 130 établissements.
Son pôle commercial se situe en première position, juste avant ceux de Mâconnais Beaujolais Agglomération et de la Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM).
Le Grand Chalon présente un équipement commercial en grandes surfaces dense et équilibré, comparable à des intercommunalités de même taille.

**1er pôle commercial de Saône et Loire**

En matière d'activité, les points de vente de 300 m² et plus se répartissent ainsi :

- alimentaire : 22 % des locaux commerciaux de 300 m² et plus,
- équipement de la maison : 21 %,
- équipement de la personne : 18 %,
- bricolage – jardinage : 17 %,
- culture – loisirs : 14 %,
- bazar – solderie : 8 %.

Le territoire compte environ 190 000 m² de grandes surfaces. Rapportée à sa population, la densité des grandes surfaces s'élève à 1 670 m² pour 1 000 habitants. Ce chiffre est inférieur à celui de Mâconnais Beaujolais Agglomération (2 100 m²) mais supérieur à celui de la CUCM (1 560 m²).
Les commerces alimentaires (29 % de la surface commerciale des commerces de plus de 300 m²) et de bricolage, jardinage (30 %) sont les plus gros consommateurs de surfaces commerciales.

La surface de vente moyenne des grandes surfaces par famille de produits est la suivante :

- bricolage jardinage : 2 600 m²,
- alimentaire : 1 970 m²,
- équipement de la maison : 1 090 m²,
- culture-loisirs : 1 070 m²,
- bazar solderie : 920 m²,
- équipement de la personne : 810 m².

**L'offre commerciale en drive**

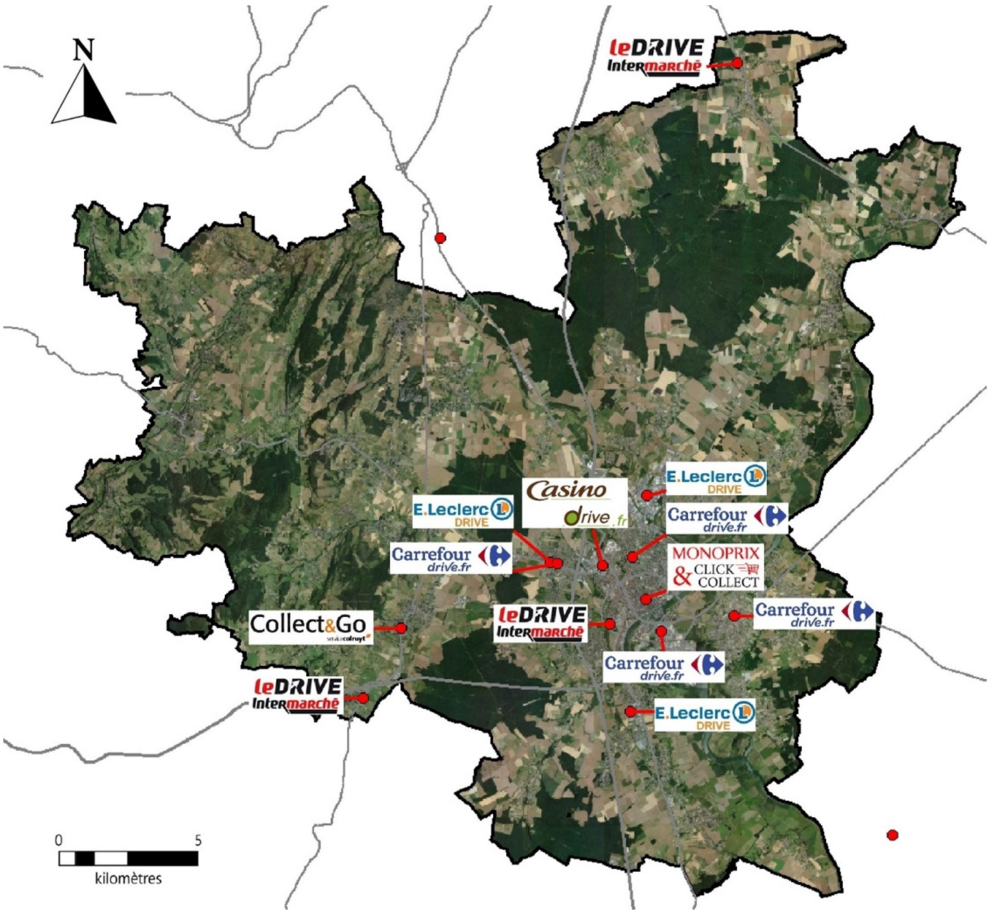


Le nombre de drives implantés sur le Grand Chalon s'élève à 13.
Il existe différentes formes de drives :

- le drive picking en entrepôt ou en magasin,
- le point retrait ou drive piéton,
- le service au volant.

Les drives implantés sur le territoire sont majoritairement sous le format de « picking accolé », à l'exception du Leclerc Drive de Chatenoy-le-Royal qui est indépendant. Le Drive de l'enseigne Monoprix est de type clic & collect.

## Les comportements d'achat des ménages et les flux commerciaux[15]

### L'activité commerciale par famille de produits

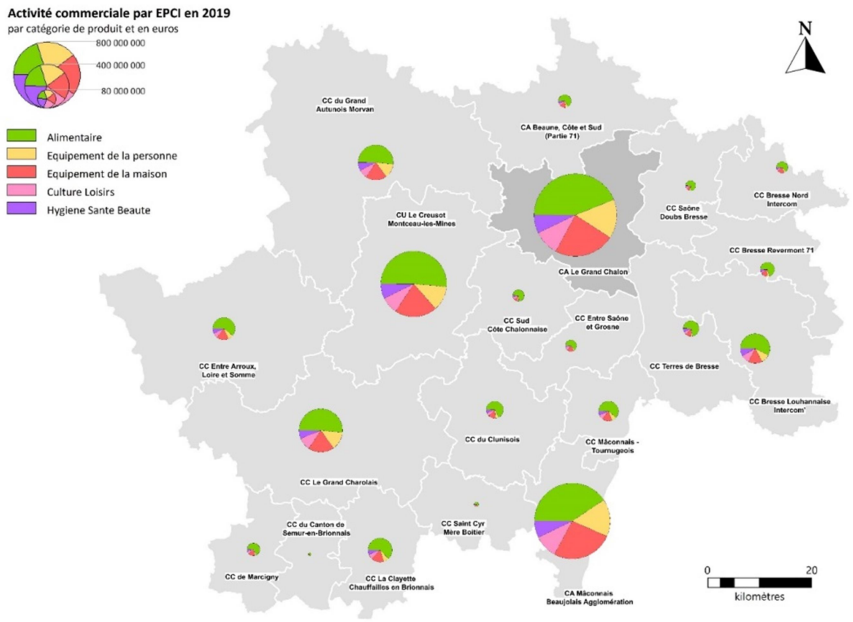


Le chiffre d'affaires estimé[16] réalisé par le Grand Chalon est de près de 822 millions d'euros en 2019, soit un quart de l'activité commerciale du département. Il est réparti de la manière suivante :

- 44 % de ce chiffre d'affaires (362 millions d'euros) est réalisé par la vente de produits alimentaires,
- 24 % (194 millions d'euros) par la vente de produits d'équipement de la maison,
- 15 % (125 millions d'euros) par la vente de produits d'équipement de la personne,
- 10 % (81 millions d'euros) par la vente de produits culture loisirs sport,
- 7 % (60 millions d'euros) par la vente de produits d'hygiène santé et de beauté.

La répartition du chiffre d'affaires est similaire à celle de Mâconnais Beaujolais Agglomération (41 % dans l'alimentaire et 59 % dans le non alimentaire). En règle générale, plus la taille d'un pôle commercial est importante, moins la part de l'activité commerciale en alimentaire est élevée (41 % pour Dijon Métropole et 51 % pour la Communauté Urbaine Creusot Montceau).

**Un chiffre d'affaires estimé à 822 millions d'euros.**

[15] Annexes

[16] Chiffre d'affaires estimé ou activité commerciale : il s'agit bien d'estimation, et ceci pour plusieurs raisons : aléas dus à la méthode de l'enquête par sondage, enquête réalisée auprès des seuls particuliers, à l'exclusion des professionnels et des collectivités, enquête réalisée auprès de consommateurs ne résidant que sur le périmètre d'étude (pas de flux touristiques), 38 produits de consommation courante enquêtés.

Le chiffre d'affaires a baissé de plus de 30 millions d'euros entre 2015 et 2019, passant de 850 millions à 820 millions d'euros soit une baisse de 4 % contre une hausse de 2 % au niveau du département. En comparaison, les chiffres d'affaires de Mâconnais Beaujolais Agglomération et de la Communauté Urbaine Creusot Montceau ont augmenté de 3 % chacun pour cette même période.
Cette régression est majoritairement due à la diminution du chiffre d'affaires des hypermarchés Géant La Thalie et Leclerc SaôneOr, ainsi qu'à la fermeture de nombreux hard-discounts entre 2015 et 2019.
Par ailleurs, l'évolution 2015-2019 par grande famille de produits n'est pas homogène :

- + 2 % pour l'alimentaire,
- - 8 % pour le non alimentaire.

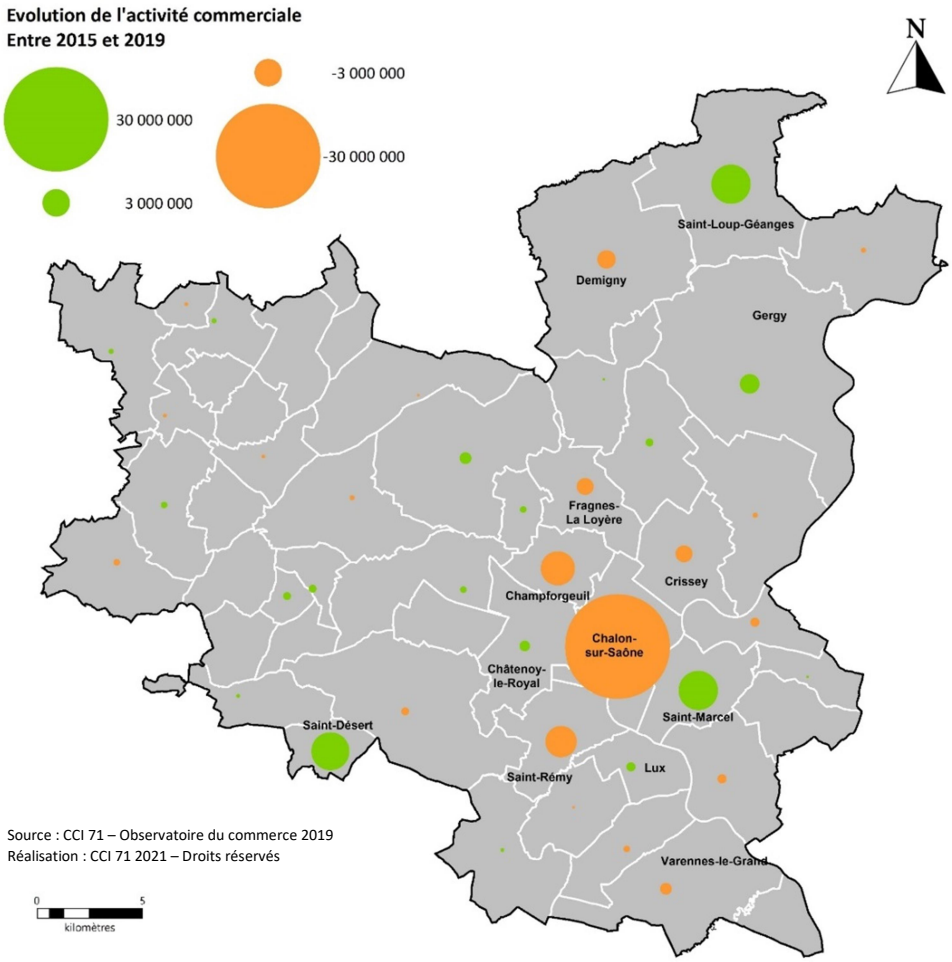


Cette évolution est inégale sur tout le territoire :

- Chalon-sur-Saône : baisse de 35 millions d'euros principalement en non alimentaire : 30 millions d'euros,
- Saint-Marcel : hausse de cinq millions d'euros,
- Saint-Loup-Géanges et Saint-Désert : hausse de cinq millions d'euros, due à l'arrivée dans ces deux communes de l'enseigne Intermarché.

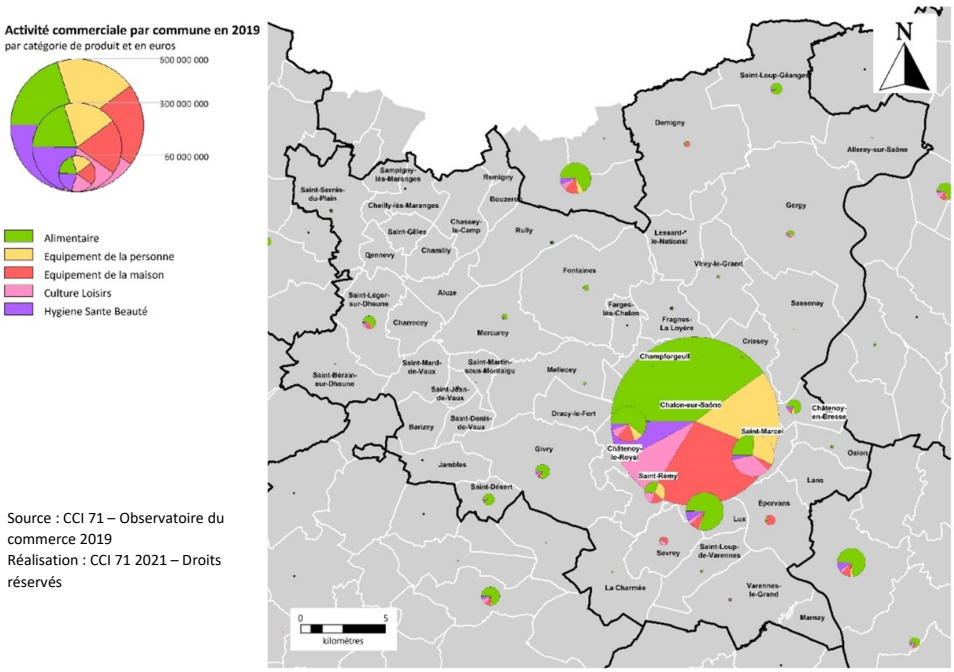


Source : CCI 71 – Observatoire du commerce 2019
Réalisation : CCI 71 2021 – Droits réservés

L'activité commerciale est concentrée en majorité sur la commune de Chalon-sur-Saône et dans une moindre mesure sur les communes de Lux, Saint-Marcel, Saint-Rémy et Châtenoy-le-Royal.

Sur les 822 millions d'euros d'activité commerciale estimée sur le territoire, 615 millions d'euros sont réalisés par la seule commune de Chalon-sur-Saône, soit 75 % de l'activité commerciale totale du Grand Chalon.

La répartition alimentaire et non alimentaire est en adéquation avec l'offre commerciale de chaque commune :

| Commune | Alimentaire (%) | Non alimentaire (%) |
|---|---|---|
| **Chalon-sur-Saône** | 40 % | 60 % |
| **Lux** | 79 % | 21 % |
| **Châtenoy-le-Royal** | 61 % | 39 % |
| **Saint-Marcel** | 26 % | 74 % |
| **Saint-Rémy** | 46 % | 54 % |

La commune de Chalon-sur-Saône présente un profil comparable à des communes de taille similaire (Mâcon 39 % et Auxerre 38 % en alimentaire) mais aussi à des communes de plus grande taille : Dijon 39 %.
Un zoom sur les pôles commerciaux de Chalon-sur-Saône montre que la zone commerciale « Chalon Sud » réalise un tiers de l'activité commerciale de l'intercommunalité soit 275 millions d'euros. Plus de la moitié du chiffre d'affaires pour l'équipement de la maison et de la personne est réalisé sur cette zone.
La zone de Lux se distingue par une activité commerciale principalement axée sur l'alimentaire.

**75% de l'activité commerciale totale du Grand Chalon est réalisé sur la ommune de Chalon-sur-Saône.**

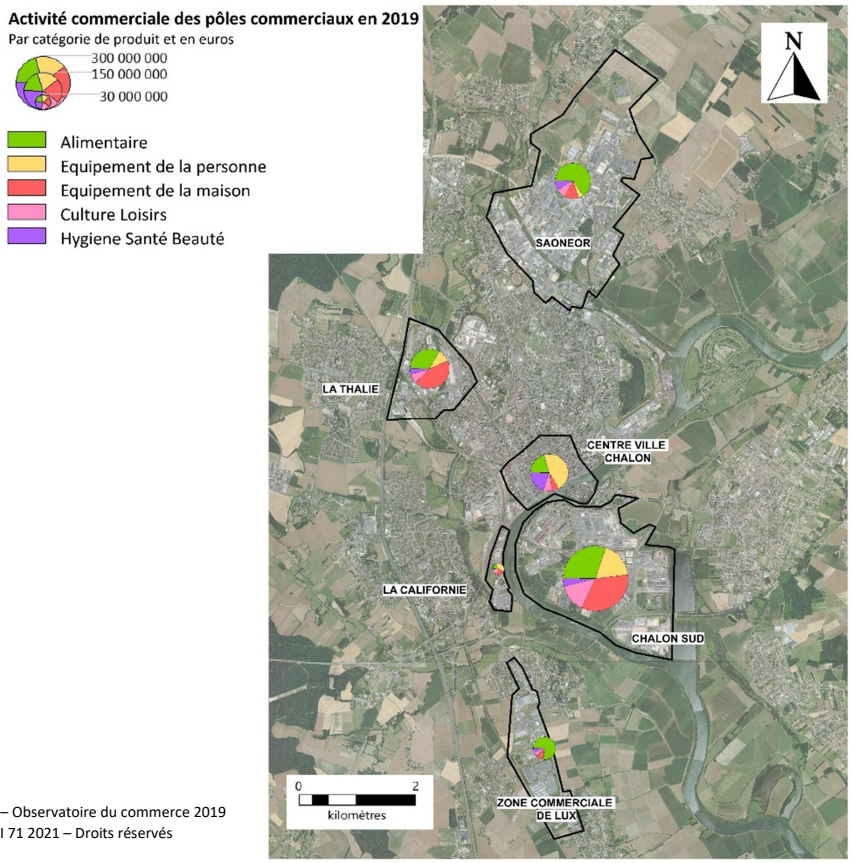


Source : CCI 71 – Observatoire du commerce 2019
Réalisation : CCI 71 2021 – Droits réservés

Le centre-ville de Chalon-sur-Saône présente un profil dominé par l'équipement de la personne.
La zone de La Thalie réalise un chiffre d'affaires majoritairement en équipement de la maison.
La zone de SaôneOr réalise un chiffre d'affaires principalement axé sur l'alimentaire.
Dans les principaux pôles commerciaux, les grandes surfaces spécialisées dominent. Les commerces traditionnels restent bien présents dans les centres-villes.

**La zone « Chalon sud » réalise un tiers de l'activité commerciale de l'intercommunalité.**

Entre 2015 et 2019, l'activité commerciale des pôles commerciaux chalonnais diminue, exception faite, pour la zone « Chalon Sud » qui augmente de 5 % soit 14 millions d'euros :

- La Thalie : une baisse de 28 millions d'euros (– 24 %),
- Centre-ville : une baisse de 13 millions d'euros (– 12 %),
- La Californie : une baisse 4 millions d'euros (– 28 %),
- Zone de Lux : stable,
- SaôneOr : une baisse de 3 millions d'euros (- 3 %).

## Les zones de chalandise

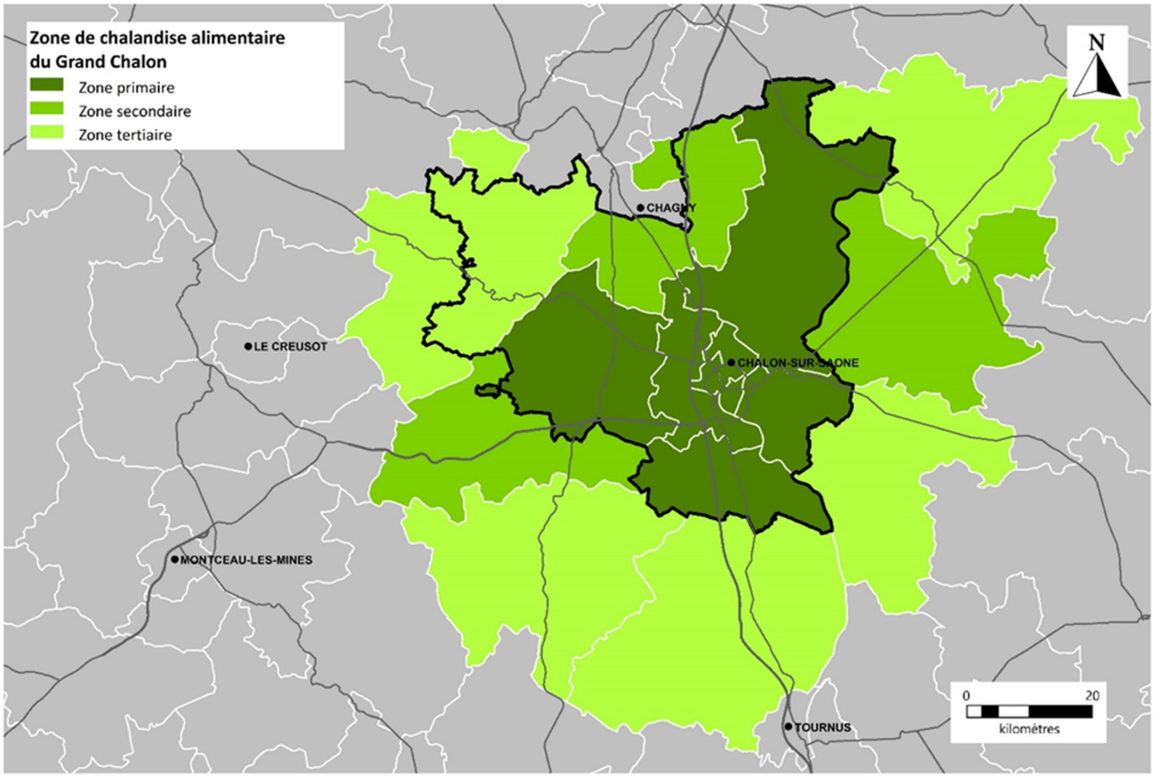


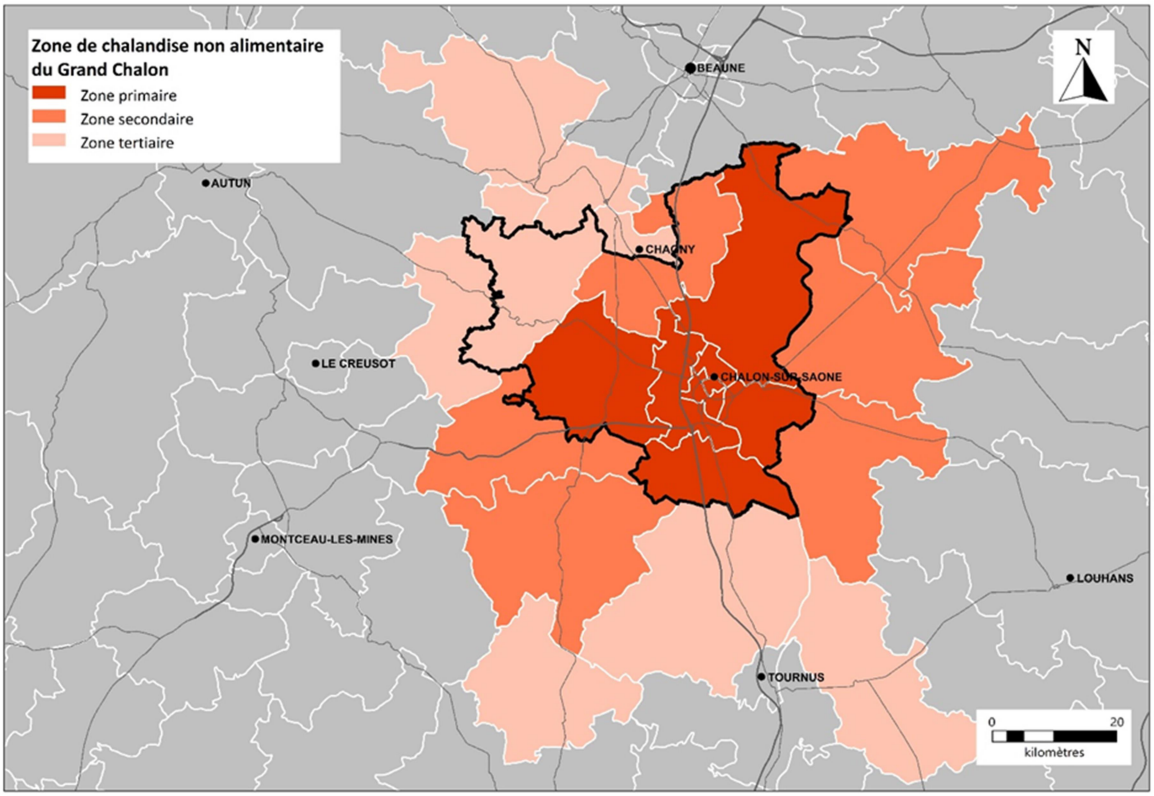

**Une zone de chalandise de plus de 160 000 habitants.**

La zone géographique d'influence d'où provient la majorité de la clientèle d'un pôle commercial est appelée zone de chalandise[17]. Les zones de chalandise regroupent près de 163 000 habitants pour l'alimentaire et 187 000 habitants pour le non alimentaire.
Plus de 96 % du chiffre d'affaires en alimentaire est réalisé par les dépenses des ménages résidant dans la zone de chalandise ; 87 % pour le non alimentaire.
La zone de chalandise est étendue aussi bien en alimentaire qu'en non alimentaire, cela montre un rayonnement commercial fort.

Les zones de chalandise sont découpées en trois parties[18] :

- une zone primaire avec un taux d'emprise supérieur à 80 %. Cette zone couvre presque l'ensemble du Grand Chalon,
- une zone secondaire qui comprend entre autre le secteur nord de Chalon, le nord de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise, la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse et le secteur nord de la Communauté de Communes Terres de Bresse avec un taux d'emprise compris entre 60 et 75 %,
- une zone tertiaire qui regroupe les secteurs ayant un taux d'emprise compris entre 30 et 50 %.

**Le marché théorique[19]**

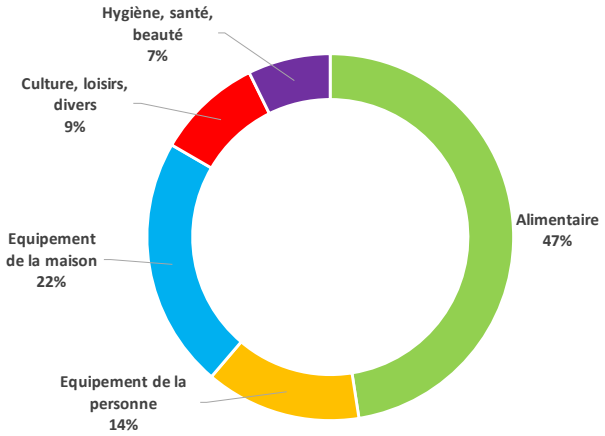


Le marché théorique du Grand Chalon, ou marché potentiel, est estimé à 690 millions d'euros. Celui-ci correspond aux volumes de consommation des habitants du Grand Chalon soit le montant de l'activité commerciale à laquelle est ajouté le montant de l'évasion[20].

---

[17] Une zone de chalandise correspond à l'ensemble des secteurs d'habitation de la clientèle d'un lieu donné ou d'une zone. On considère qu'une zone de chalandise est délimitée lorsque les secteurs sélectionnés permettent de reconstituer environ 80 % du chiffre d'affaires du pôle.

[18] L'emprise correspond à la part de marché théorique captée par les points de vente de la zone étudiée. Le taux d'emprise du pôle commercial sur le secteur de résidence est le rapport entre la contribution au chiffre d'affaires du pôle et la dépense commercialisable des ménages du secteur de résidence. Elle est généralement exprimée en pourcentage de la dépense commercialisable, d'où l'expression de taux d'emprise.

Les sous-zones d'attraction sont tracées en fonction des taux d'emprise (présentant généralement des points de ruptures entre les sous-zones) et du niveau de contribution des secteurs d'habitation au chiffre d'affaires d'un lieu donné. La zone de chalandise est découpée en principe en trois parties : primaire, secondaire et tertiaire.

[19] Le marché théorique est calculé en appliquant la formule suivante : nombre de ménages de la zone x dépense nationale moyenne par ménage x indice de consommation. Ce résultat permet de générer une approximation du volume de la consommation des habitants résidant dans une zone.

[20] L'évasion correspond aux dépenses réalisées par les habitants d'un secteur dans d'autres secteurs géographiques. Le taux d'évasion est la part des dépenses d'un secteur géographique réalisées par les habitants de ce secteur dans d'autres secteurs géographiques. Plus le taux d'évasion est faible, plus le territoire a une attraction commerciale forte.

**La destination des dépenses**

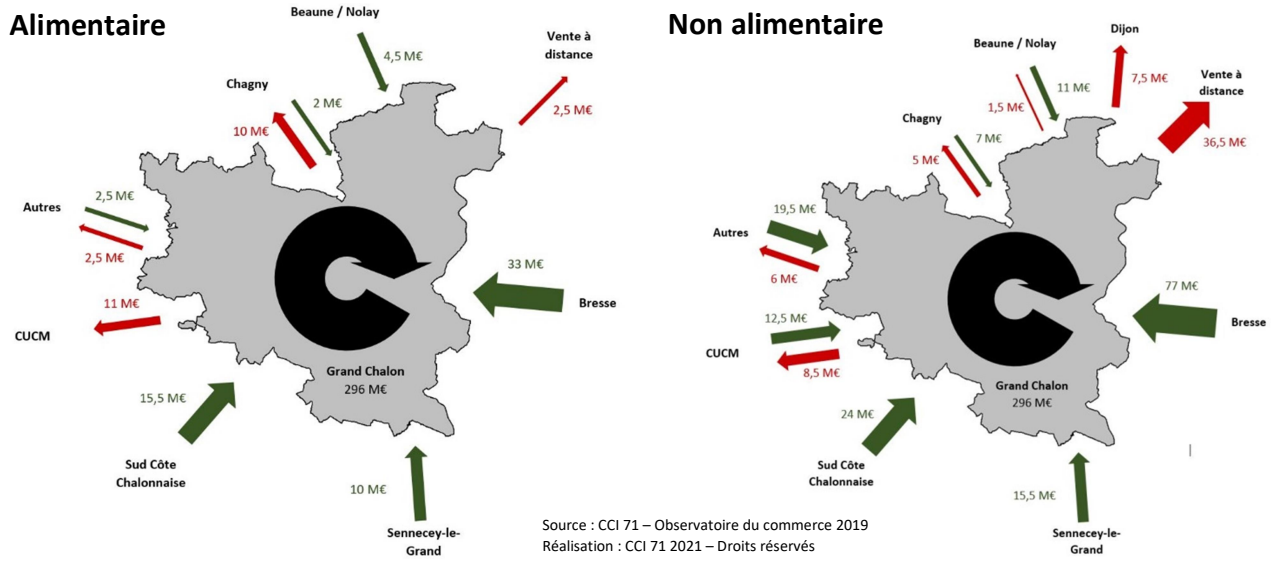


Source : CCI 71 – Observatoire du commerce 2019
Réalisation : CCI 71 2021 – Droits réservés

La performance commerciale d'un territoire est sa capacité à retenir la dépense de ses ménages et à attirer la dépense des ménages des autres territoires.
La dépense commercialisable[21] totale (alimentaire et non alimentaire) avoisine les 690 millions d'euros.
Le commerce alimentaire est bien représenté. 91 % des dépenses des ménages du territoire y sont réalisés. Cette autosuffisance en alimentaire est liée à une forte présence de supermarchés et d'hypermarchés.
Pour le non alimentaire, l'évasion est plus importante, elle représente 19 % des dépenses totales effectuées par les ménages du Grand Chalon, soit 68 millions d'euros. La proportion de l'évasion varie en fonction des familles de produits. Les dépenses effectuées en dehors de la zone de chalandise sont plus importantes en produits d'équipement de la personne et dans le domaine culture-loisirs :

- 20 % d'évasion commerciale pour les produits « équipement de la personne »,
- 21 % pour les produits « équipement de la maison »,
- 17 % pour les produits culturels et de loisirs,
- 12 % pour les produits hygiène et santé.

La principale concurrence dans le domaine non alimentaire pour les commerces physiques est la vente à distance qui représente 10 % des dépenses soit 36 millions d'euros.
La performance commerciale est excellente dans le secteur alimentaire. Elle diminue, pour les secteurs non alimentaires, tout en restant à de bons niveaux. Cette dichotomie est observée pour l'ensemble des territoires de la Saône-et-Loire.

[21] La dépense commercialisable correspond à l'argent dépensé par les ménages. Elles sont estimées pour l'ensemble des produits de l'enquête et pour chaque secteur géographique grâce à l'application d'un modèle tenant compte de trois facteurs : le nombre de ménages de chaque secteur (source INSEE), la consommation moyenne par ménage pour chaque famille de produit (source INSEE et comptabilité nationale) et des indices de disparité de la consommation prenant en compte la taille des ménages de chaque secteur, l'âge du chef de famille et la profession des actifs. DC (secteur, produit) = moyenne nationale par ménage (produit) x indice de disparité (produit, secteur) x nombre de ménages (secteur).

## L'activité commerciale par forme de vente

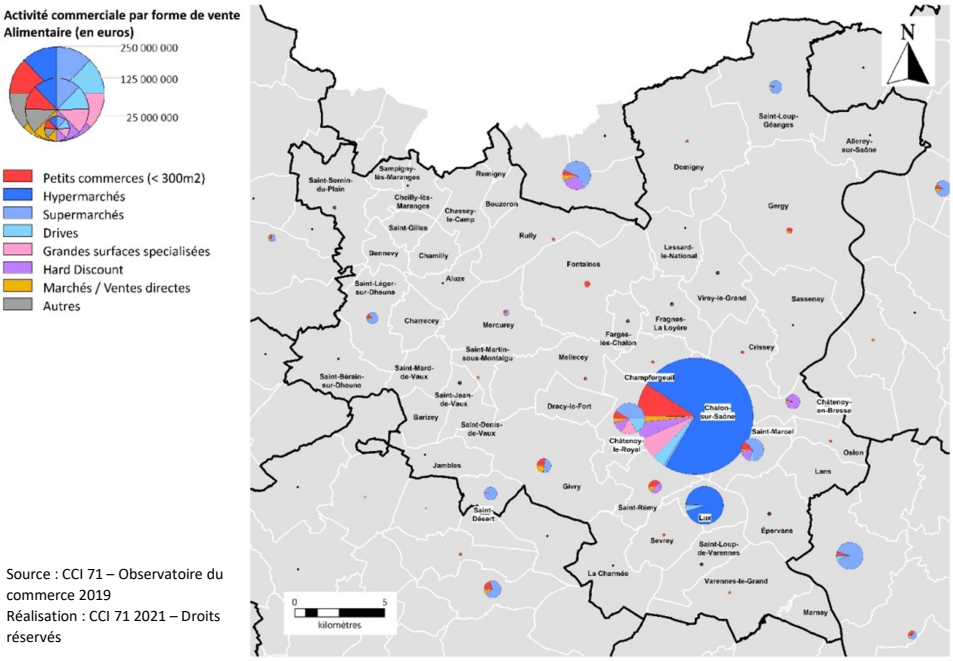


Source : CCI 71 – Observatoire du commerce 2019
Réalisation : CCI 71 2021 – Droits réservés

L'activité commerciale est dominée par les hypermarchés dans les deux principales communes : Chalon-sur-Saône et Lux.
Dans les communes limitrophes, le format supermarché reste le plus représenté.

## Evolution de la part des formes de vente entre 2015 et 2019

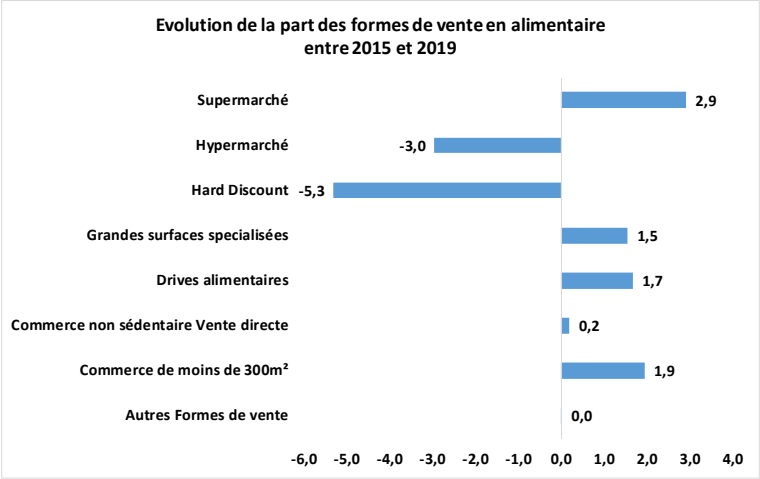


L'émergence de nouveaux formats de supérettes de proximité et des drives explique le gain réalisé par ces deux formats de consommation. Depuis 2015, quelques enseignes Hard Discount ont fermé sur le territoire (Dia, Lidl et Leader Price).

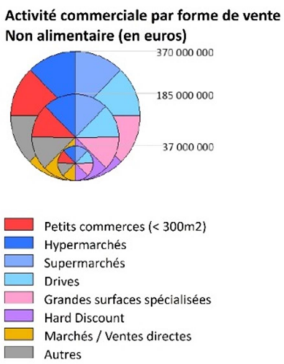


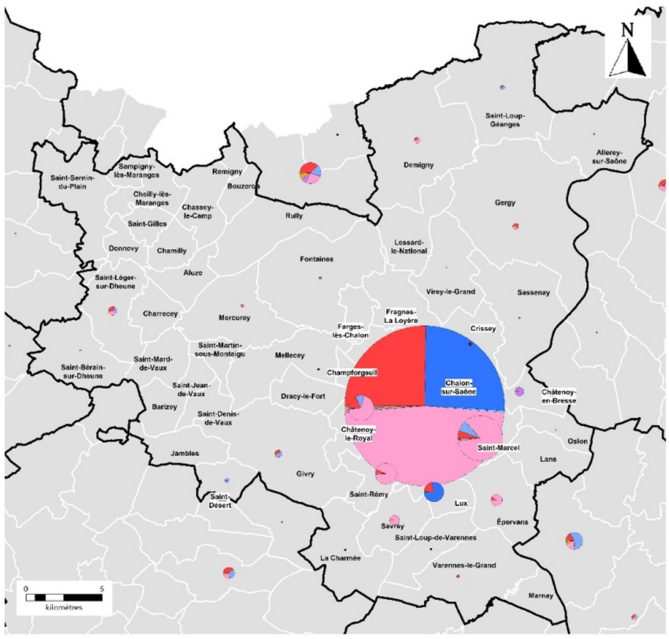


Source : CCI 71 – Observatoire du commerce 2019
Réalisation : CCI 71 2021 – Droits réservés

Les grandes surfaces spécialisées dominent le marché du non alimentaire avec 236 millions d'euros, soit 51 % de l'activité commerciale non alimentaire du Grand Chalon. Les commerces traditionnels tirent leur épingle du jeu dans la commune de Chalon-sur-Saône (25 % de l'activité commerciale).

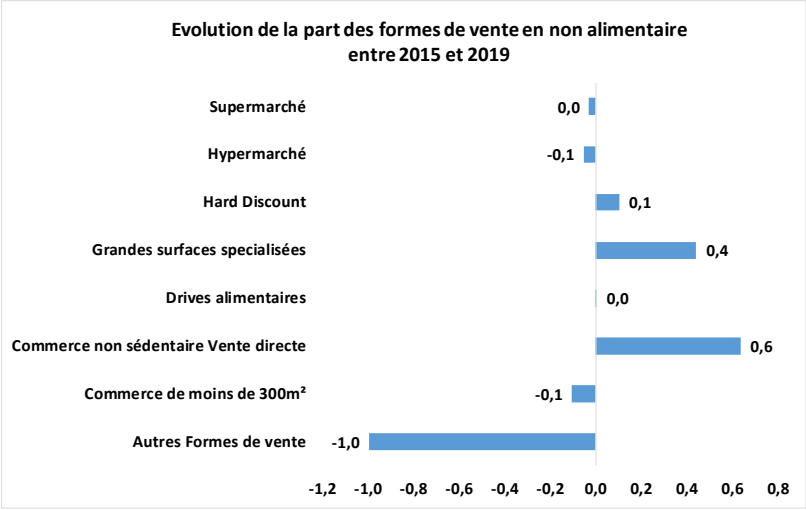


L'évolution la plus significative est celle de la part des grandes surfaces spécialisées ou non (+0,9 %) au détriment du commerce traditionnel

## Evasion par produits

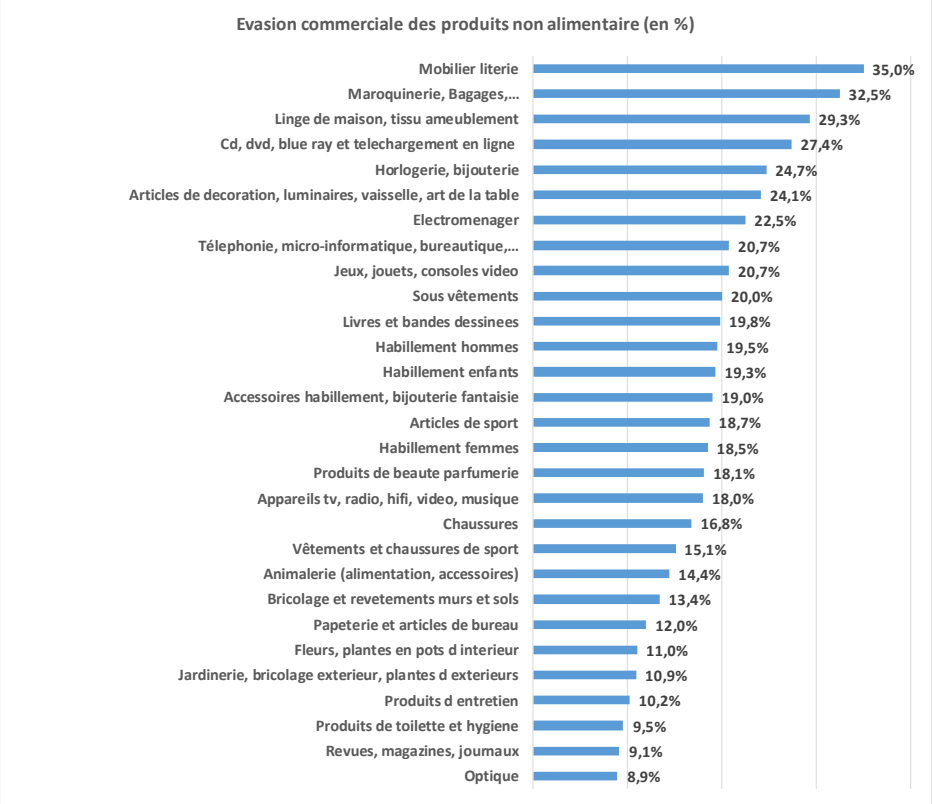


Les ménages du Grand Chalon sont amenés à consommer en dehors du territoire pour différents produits. L'évasion la plus importante (physique et vente à distance) est celle du produit « mobilier literie » classé dans la famille « équipement de la maison » soit 35 % d'évasion. Pour chaque produit enquêté, il est intéressant d'identifier la part d'évasion réalisée par la vente à distance et celle réalisée par des concurrents « physiques ».

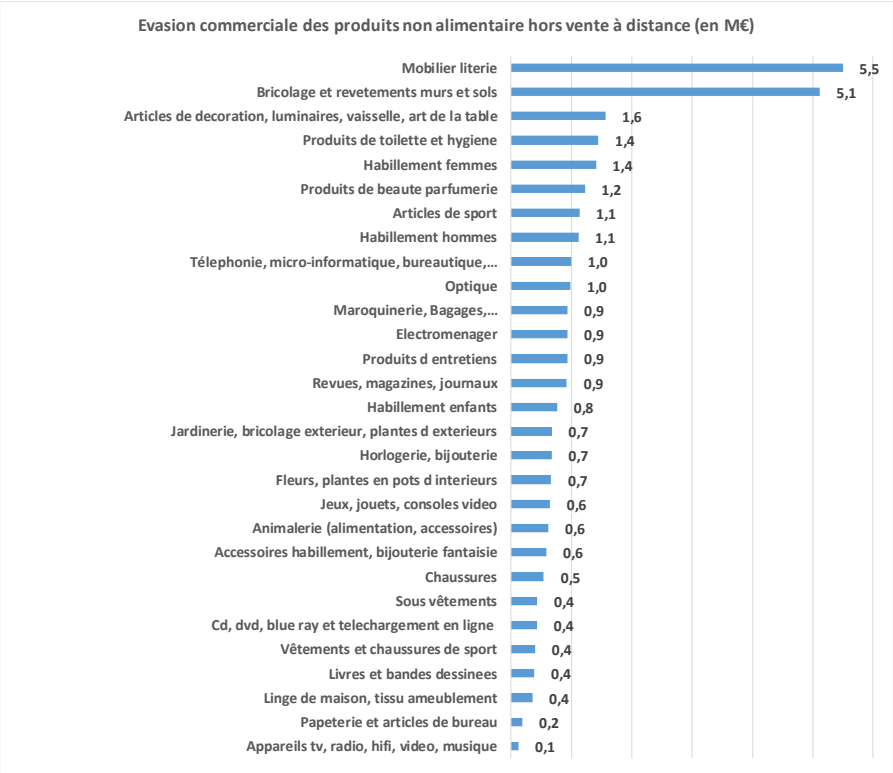


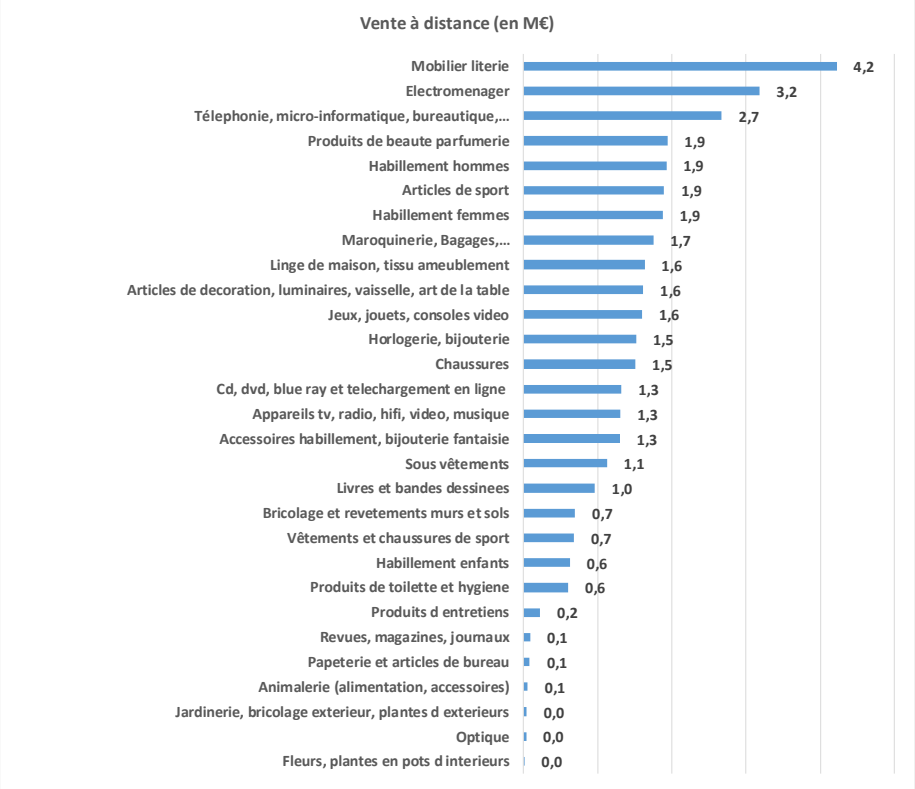


Deux produits non alimentaires génèrent plus de deux millions d'euros d'évasion (hors Grand Chalon et vente à distance).
Les secteurs du mobilier - literie, de la téléphonie, micro-informatique, bureautique de l'électroménager sont de plus en plus touchés par l'essor de la vente à distance.

# 3 LES SPECIFICITES DE L'OFFRE DE SERVICES

## 3.1 L'éloignement progressif de la population aux services

### 3.1.1 Le cœur urbain et les communes périphériques : une dynamique à deux vitesses

L'organisation de l'offre de services sur le territoire intercommunal constitue un facteur de qualité de vie non négligeable. En effet, si chaque commune ne peut être dotée de l'intégralité des fonctions urbaines, une répartition équilibrée et un maillage de pôles relais peuvent garantir à tous les habitants une relative proximité à toutes les gammes et types d'équipements satisfaisant les besoins quotidiens et intermédiaires.

**Une accessibilité à l'offre de services à deux vitesses.**

Les communes du Grand Chalon bénéficient pour une majorité d'entre elles d'un niveau de service, tant quantitativement que qualitativement, répondant au moins aux besoins minimaux de la population. Elles apparaissent à ce titre mieux dotées que celles des communautés de communes et communautés d'agglomérations voisines. Entre 2012 et 2018, on observe une nette progression du niveau d'équipement du territoire avec un accroissement de la proportion de communes proposant une offre de services de proximité et de niveau intermédiaire. Les polarités identifiées (figurant dans le Schéma de cohérence territoriale du Chalonnais) jouent pleinement leur rôle de diffuseur de services, ce qui favorise l'émergence et le développement de nouvelles offres.

La répartition de l'offre suit des logiques différentes selon la gamme considérée. Elle permet cependant à une majorité de communes peu équipées de disposer de solutions de report proches afin que leurs habitants aient accès aux services leur permettant de répondre à leurs besoins quotidiens à une courte distance de trajet.

La vallée des Vaux, enclavée et peu peuplée, voit ses habitants se reporter massivement sur Mellecey, Givry et Mercurey pour leurs achats et consommations de services.

Les services de la gamme supérieure sont principalement concentrés dans la ville-centre, qui regroupe 80% de l'offre de l'agglomération pour cette gamme alors qu'elle représente environ 40% (en 2018) de la population totale du Grand Chalon. Leur présence en première comme en seconde couronnes est marginale. La dispersion spatiale de l'offre est extrêmement faible alors que la population, et principalement les ménages avec enfants, a tendance à partir habiter dans les périphéries. Les familles s'éloignent donc de l'offre de services structurants. Elles continuent néanmoins à les utiliser, avec de fortes conséquences en termes de temps d'accès et de trafic supporté par les principaux axes routiers.

Les services de la gamme intermédiaire suivent une logique concentrique privilégiant les communes de la première couronne au sud et à l'est de Chalon-sur-Saône, comme le décrit de manière effective la décroissance du taux d'équipements pour 1 000 habitants au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la ville-centre. Si cette dernière regroupe presque les 2/3 de l'offre (61% environ), la première couronne a également un taux de service pour 1 000 habitants relativement élevé par rapport au reste de l'agglomération, bien que deux fois plus faible, et est à même de faire office de relais de proximité auprès des communes plus excentrées et moins bien équipées. C'est notamment le cas à l'est et surtout à l'ouest de Chalon-sur-Saône où Saint-Rémy et Châtenoy-le-Royal ont une offre suffisamment diversifiée dans la gamme intermédiaire. Cependant, cette structure trouve une relative faiblesse principalement au nord du territoire.

**Les services supérieurs sont principalement concentrés dans la ville-centre. Les services intermédiaires suivent une logique concentrique.**

Les communes de Crissey, Fragnes-La Loyère et Champforgeuil n'apparaissent pas en l'état de pouvoir proposer des niveaux de services suffisants pour jouer ce rôle de relais. La population de ces secteurs a donc une proximité moins importante aux fonctions intermédiaires qu'elle doit aller chercher sur des communes de première couronne plus éloignées ou sur la ville-centre. Ce déficit est particulièrement sensible au nord, où plusieurs territoires périurbains ont une offre encore limitée, à l'image de la commune d'Allerey-sur-Saône.

Les services de proximité apparaissent à première vue avoir une répartition homogène entre les différentes couronnes de l'aire urbaine de Chalon-sur-Saône, avec des taux de services pour 1 000 habitants allant de 17,7 en périphérie lointaine à 19,9 dans la ville-centre. Cette logique favorise l'accessibilité des habitants des communes les plus excentrées du Grand Chalon aux services dépassant la satisfaction des seuls besoins quotidiens de la gamme minimale. Il faut cependant relativiser ce chiffre car la gamme de proximité comprend certains services dont la localisation ne dépend pas nécessairement d'une demande sur la commune, notamment l'artisanat.

**Peu de communes de seconde couronne possèdent une offre de services de proximité suffisamment diversifiée pour répondre aux besoins de leur population.**

En réalité, peu de communes de seconde couronne possèdent une offre de proximité suffisamment diversifiée pour répondre aux besoins de leur population, notamment en matière de diversité de commerces. Il s'agit essentiellement de Saint-Léger-sur-Dheune, Fontaines, Rully, Mercurey, Lux et Varennes-le-Grand. Elles proposent toutefois aux habitants des communes périphériques alentours une offre relativement développée sans avoir à se déplacer jusqu'au cœur d'agglomération. Elles sont généralement proches de villes ayant une offre intermédiaire complémentaire à la leur : Beaune au nord, Chagny au nord-ouest, Buxy au sud-ouest et Sennecy-le-Grand au sud.

Taux de services pour 1 000 habitants

| | Nombre de services | Ensemble des gammes | Gamme minimale | Gamme de proximité | Gamme intermédiaire | Gamme supérieure |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Vile-centre | 1 908 | 42 | 4,3 | 19,9 | 12,7 | 5 |
| Unité urbaine hors ville-centre | 870 | 29,4 | 3,6 | 18,8 | 6 | 1 |
| Grand Chalon hors unité urbaine | 1 085 | 23 | 4,8 | 17,7 | 4,7 | 0,7 |
| Grand Chalon | 3 863 | 34 | 4,3 | 18,8 | 8,2 | 2,5 |

Source : Insee, RP 2016 et BPE 2018

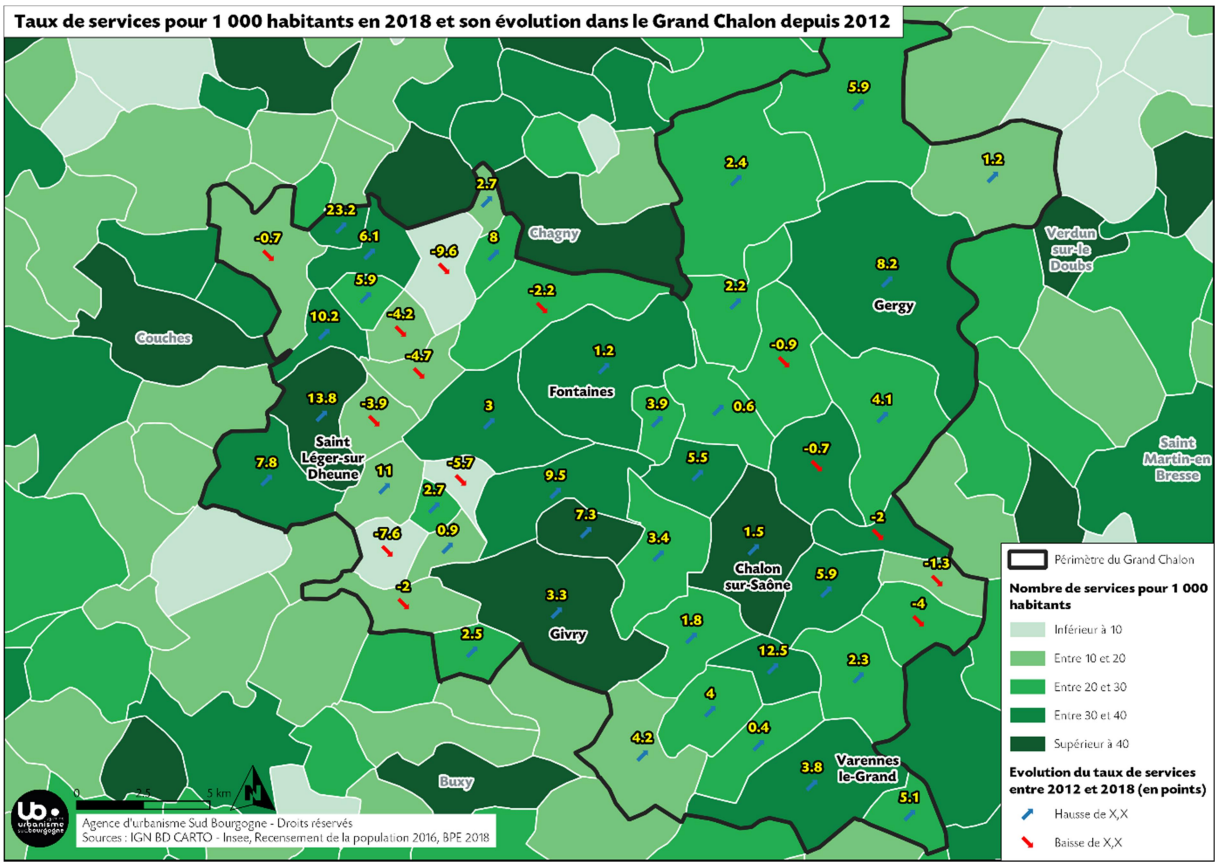

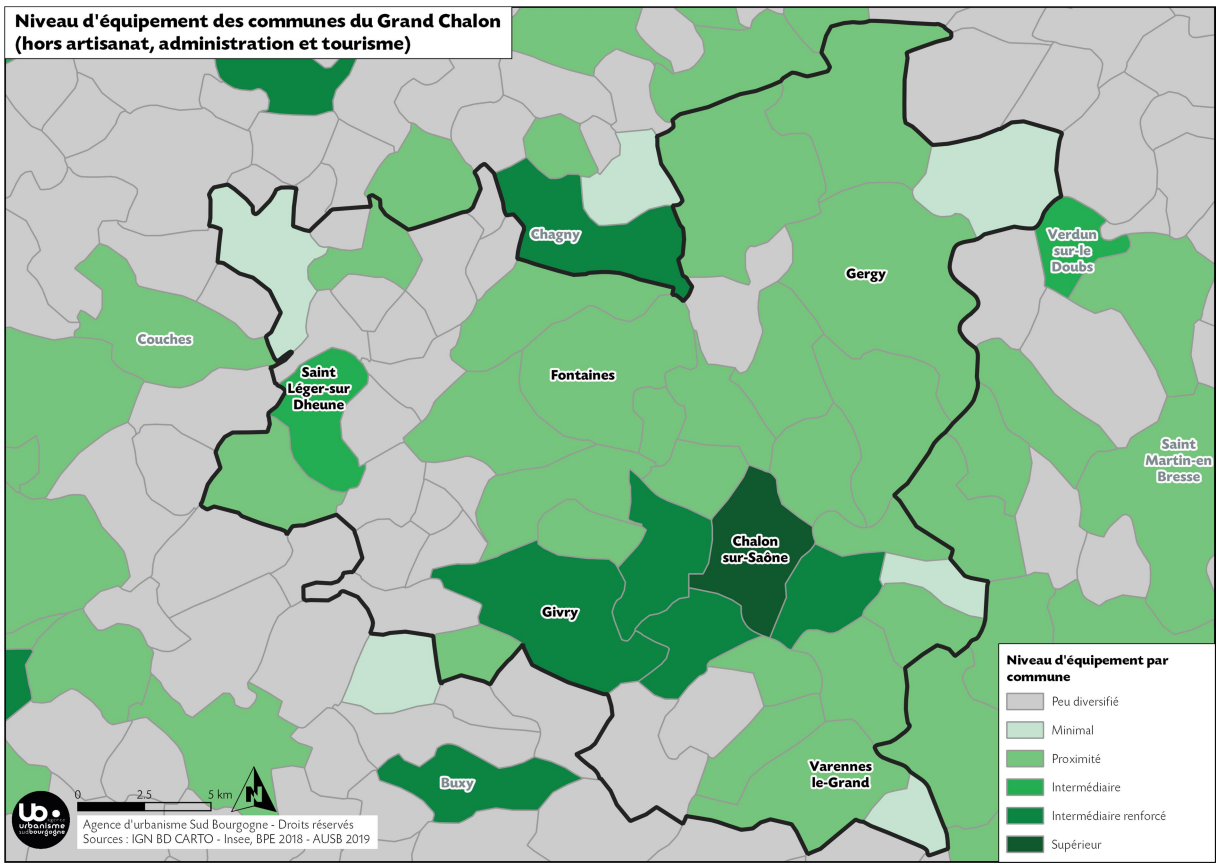


### 3.1.2 Une diffusion progressive de l'offre de services

En 2018, près des 2/3 des habitants du Grand Chalon (61%) vivent dans une commune ayant une offre diversifiée dans les gammes intermédiaire, intermédiaire renforcée ou supérieure. Toutes sont concentrées dans l'unité urbaine de Chalon-sur-Saône à l'exception de Givry et Saint-Léger-sur-Dheune. La proximité des services de « haut niveau » est donc importante dans l'ensemble des communes concernées. A l'inverse, moins de 1/5ème de la population réside dans une commune ayant une offre peu diversifiée ou minimale (8,8%), et moins de 1/3 dans une commune ayant une offre diversifiée dans la gamme de proximité.

Lorsque l'on étudie l'évolution de la population selon la diversité de l'offre de services proposée dans les communes de manière globale, on observe une tendance progressive à l'amélioration des conditions d'accès aux équipements de proximité et un rapprochement progressif de la population aux secteurs les mieux équipés. Le niveau d'équipement constitue un facteur d'attractivité résidentielle pour les territoires ayant une offre structurante et de plus en plus accessible.

**Une amélioration des conditions d'accès aux équipements de proximité et un rapprochement progressif de la population aux secteurs les mieux équipés.**

La ville-centre, seule commune à avoir un niveau de service supérieur diversifié, représente la plus forte perte de population observée en dix ans, entre 2006 et 2016. Une fuite qui peut s'expliquer en partie par des départs en périphérie des ménages désireux de s'installer à l'écart de pressions foncières importantes. Par ailleurs, il s'avère que les communes très peu diversifiées et donc moins bien équipées voient leur population baisser avec le temps sous l'effet du développement de l'offre de services des communes alentours et du départ de nombreux ménages en direction de celles-ci. Le niveau d'équipement constitue un facteur d'attractivité

**Le niveau d'équipement constitue un facteur d'attractivité résidentielle.**

résidentielle pour les territoires ayant une offre structurante et de plus en plus accessible.

Répartition et évolution de la population selon la diversité de l'offre de services

| | Population 2006 | Population 2016 | Evolution du nombre d'habitants 2006-2016 | Taux de croissance démographique 2006-2016 |
|---|---|---|---|---|
| Offre peu diversifiée | 6 960 | 6 844 | -116 | -1,7% |
| Offre minimale | 3 034 | 3 173 | 139 | 4,6% |
| Offre de proximité | 32 875 | 34 383 | 2 968 | 4,6% |
| Offre intermédiaire | 1 461 | 1 567 | 106 | 7,3% |
| Offre intermédiaire renforcée | 21 072 | 22 507 | 1 435 | 6,8% |
| Offre supérieure | 46 534 | 45 446 | -1 088 | -2,3% |

Source : Insee, RP 2006 et 2016

**Les communes proposant une offre de services peu diversifiée présentent des dynamiques démographiques faibles ou négatives.**

Les communes proposant une offre de services peu diversifiée présentent des dynamiques démographiques faibles ou négatives.

Cette situation interroge les capacités d'investissement du territoire en faveur d'un développement équilibré de l'armature territoriale intercommunale, permettant ainsi de garantir sa cohésion d'ensemble. Le modèle de répartition spatiale des activités va dans le sens d'une contraction de l'espace communautaire, fortement marqué par un phénomène de multipolarisation. La diffusion progressive des services entraîne un rapprochement entre l'offre d'équipements et les besoins de la population. De plus, les communes de Saint-Léger-sur-Dheune, Givry, Mercurey, Fontaines, Gergy, Chalon-sur-Saône et Varennes-le-Grand, sont identifiées comme étant les principaux pôles de services de l'agglomération.

**Rapport entre la croissance démographique et la diversité de l'offre de services entre 2006 et 2016 (hors artisanat, administration et tourisme)**

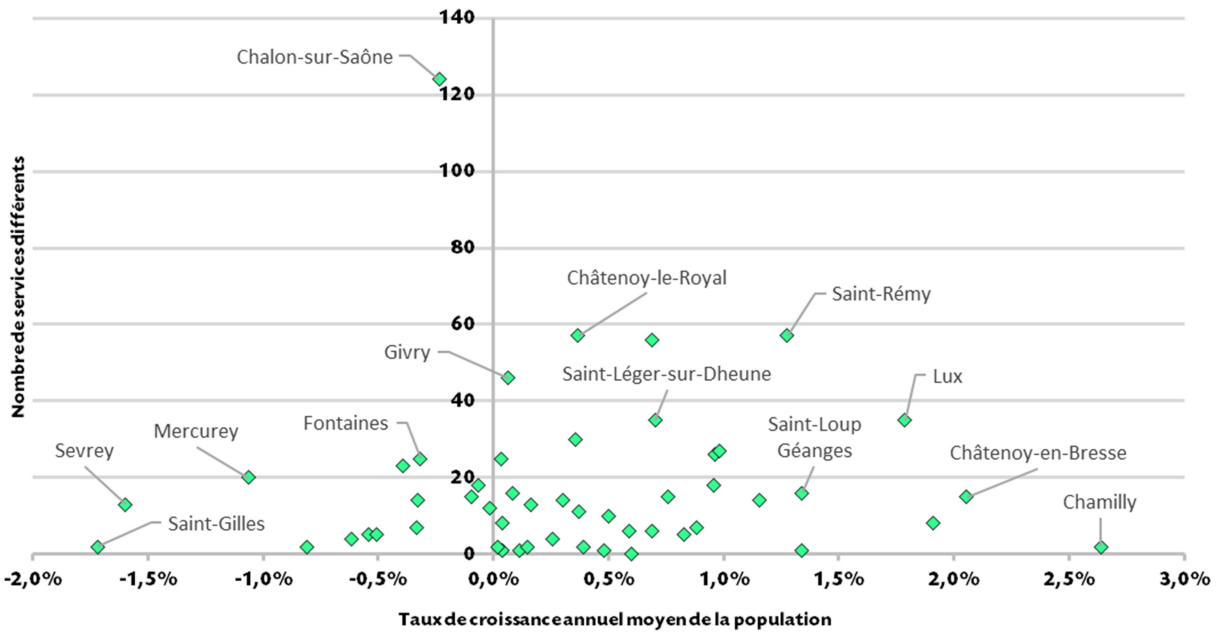


Source : Insee, BPE 2018 et RP 2006 et 2016

## 3.2 Une concentration de l'offre d'enseignement

### 3.2.1 L'enseignement secondaire et supérieur concentrés dans le cœur de l'agglomération

L'offre d'équipements scolaires du Grand Chalon répond à une double logique géographique de concentration des structures de l'enseignement secondaire et supérieur, et de répartition des structures de l'enseignement primaire.

***Précision méthodologique :***

- *L'enseignement primaire fait référence aux écoles maternelles (de 3 à 6 ans) et élémentaires (de 6 à 11 ans).*
- *L'enseignement secondaire concerne les collèges et lycées.*
- *L'enseignement supérieur concerne les formations suivies après l'obtention du Baccalauréat ou d'une équivalence.*

L'agglomération compte 11 collèges. En dehors de Givry (chef-lieu de canton) qui est légèrement excentrée, ils sont concentrés sur la première couronne et la ville-centre (6 sont situés à Chalon-sur-Saône, 2 à Givry, 1 à Saint-Marcel, Saint-Rémy et Châtenoy-le-Royal). Les lycées sont concentrés sur la ville-centre. Elle en compte 8 dont 2 professionnels (lycée professionnel des métiers Camille Du Gast et lycée professionnel Thomas Dumorey), 4 polyvalents (lycée Mathias, lycée Émiland Gauthey, lycée Saint-Charles et lycée Nicéphore Niépce), 1 technologique (lycée Hilaire de Chardonnet) et 1 général (lycée Pontus de Tyard).

Le lycée agricole de Fontaines, le Centre interprofessionnel de formation d'apprentis (CIFA) Jean Lameloise à Mercurey et le Centre de formation d'apprentis (CFA) à Saint-Marcel sont des établissements proposant des formations secondaires et supérieures qualifiantes, notamment en apprentissage ainsi que des BTS. En raison de leur spécialisation, ils n'ont pas vocation à accueillir spécifiquement les jeunes du territoire mais à en attirer des étudiants à l'échelle régionale voire au-delà. Leur implantation en périphérie du centre de l'agglomération ne répond pas à une logique de maillage resserré mais provoque au contraire un afflux de jeunes entre 16 et 20 ans sur les communes concernées par ce type d'activité.

**L'agglomération compte 11 collèges, concentrés sur la première couronne et la commune de Givry.**

Les formations supérieures sont majoritairement présentes dans le centre-ville de Chalon-sur-Saône, réparties entre deux pôles d'enseignement principaux (rives gauche et droite de la Saône), reliés entre eux par le pont Jean Richard.

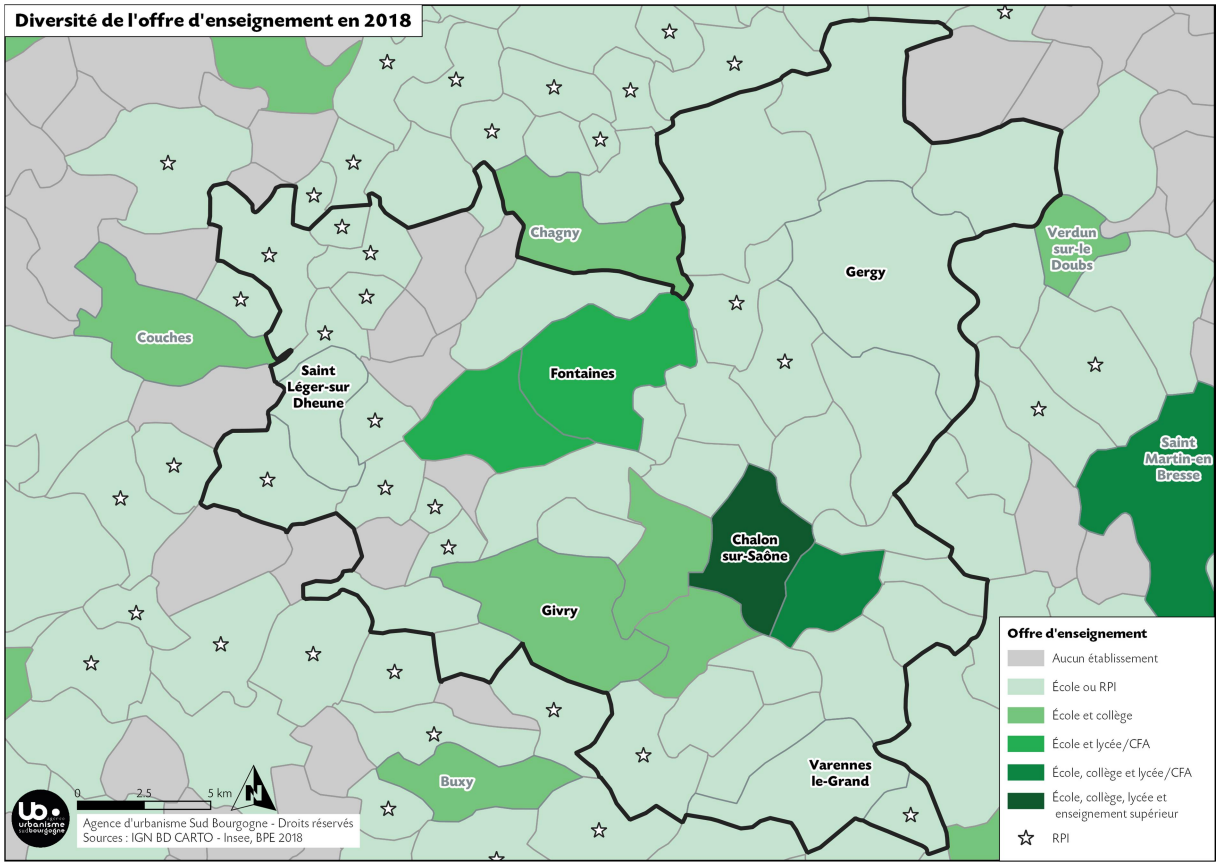


### 3.2.2 Une évolution des effectifs indépendante de la croissance démographique

L'évolution des effectifs d'enseignement primaire et secondaire répond à des logiques indépendantes du dynamisme démographique et résidentiel.

Cette situation n'est pas surprenante pour les collèges et lycées, présents uniquement sur 6 communes de l'agglomération et rayonnant sur de larges territoires. Elle l'est en revanche beaucoup plus pour les écoles qui ont un maillage communal. Elle illustre le fait que la croissance des effectifs du primaire dépend du choix d'inscription fait par les parents selon ce qui leur apparaît le plus confortable pour eux (proximité de leur lieu d'emploi ou de modes de garde) ou leurs enfants (poursuite de la scolarité dans la même école malgré un déménagement).

**L'évolution des effectifs d'enseignement primaire et secondaire répond à des logiques indépendantes du dynamisme démographique et résidentiel.**

A l'exception des communes des vallées des Vaux et de la Dheune, toutes les communes de l'agglomération disposent d'au moins une école élémentaire et/ou maternelle. Champforgeuil, Givry et Saint-Marcel comptent respectivement 2 écoles élémentaires chacune, contre 3 à Châtenoy-le-Royal et Saint-Rémy, et 21 à Chalon-sur-Saône.

Si l'on considère en plus les écoles maternelles, 35 sont recensées sur la ville-centre en comptant les doublons primaire/maternelle des établissements. Leur maillage y est généralement serré, bien que plus lâche sur les quartiers Laennec, Colombière, Saint-Jean des Vignes et l'écusson. A l'inverse les communes les moins peuplées font partie de Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI).

Ils sont au nombre de 14 sur le Grand Chalon, répartis sur les communes de : Marnay, Virey-le-Grand, La Charmée, Charrecey, Dennevy, Cheilly-lès-Maranges, Lessard-le-National, Saint-Bérain-sur-Dheune, Saint-Denis-de-Vaux, Saint-Mard-de-Vaux, Saint-Jean-de-Vaux, Saint-Gilles, Saint-Sernin-du-Plain et Sampigny-lès-Maranges. Cette solution a également été adoptée par celles dont les effectifs scolaires ont beaucoup diminué ces dernières années comme Virey-le-Grand et Lessard-le-National. En éclatant les niveaux de classes entre différentes communes elle permet de conserver chaque école.

Avec 10 784 enfants inscrits dans les écoles élémentaires et maternelles en 2019, contre 10 894 en 2016, les effectifs scolaires primaires de l'agglomération sont restés stables. Ils ont augmenté sur 18 communes et diminué sur 25, parfois de manière contradictoire avec l'évolution du nombre d'enfants de 3 à 10 ans enregistrés entre 2006 et 2016. Plusieurs communes en situation de déprise pour cette classe d'âge ont pourtant connu une hausse du nombre d'enfants inscrits, notamment Lessard-le-National et Oslon, qui représentent à la fois la plus forte hausse d'enfants inscrits. À l'inverse, Saint-Mard-de-Vaux et Marney sont les communes qui ont été les plus dynamiques démographiquement pour la classe d'âge entre 2006 et 2016 (+5% et +4%), et qui font partie des communes ayant perdu le plus grand nombre d'effectifs inscrits entre 2016 et 2019 (-2,2% et -11,7%). Les communes de Crissey, Saint-Rémy ou encore Saint-Léger-sur-Dheune partagent cette tendance.

**Les effectifs scolaires primaires de l'agglomération sont restés stables entre 2016 et 2019.**

On comptait 9 274 jeunes inscrits dans les collèges ou lycées publics du Grand Chalon en 2019, contre 9 505 en 2016, soit un tassement de 2,4% en trois ans. Cette diminution des effectifs est le fait des établissements de Chalon-sur-Saône. En part relative, ce sont les établissements des communes de Saint-Marcel et Saint-Rémy qui voient leurs effectifs régresser le plus. Ceux de Givry, Saint-Rémy, Saint-Marcel et Châtenoy-le-Royal restent stables.

**Oslon et Lessard-le-National sont les communes qui ont gagné le plus d'élèves en primaire malgré une baisse tendancielle du nombre d'enfants.**

**Evolution des effectifs des collèges et lycées publics du Grand Chalon 2016-2019**

| Commune | | Effectifs 2016 | Effectifs 2017 | Effectifs 2018 | Effectifs 2019 |
|---|---|---|---|---|---|
| | collège | 2041 | 2018 | 2048 | 2037 |
| Chalon-sur-Saône | lycée | 5540 | 5525 | 5434 | 5369 |
| | **total** | **7581** | **7543** | **7482** | **7406** |
| Châtenoy-le-Royal | collège | 266 | 256 | 288 | 270 |
| Givry | collège | 446 | 468 | 448 | 443 |
| Saint-Marcel | collège | 561 | 574 | 554 | 537 |
| Saint-Rémy | collège | 651 | 659 | 652 | 618 |

Source : Académie de Dijon (DSDEN) 2016-2020

**Evolution des effectifs scolaires des écoles élémentaires et maternelles**

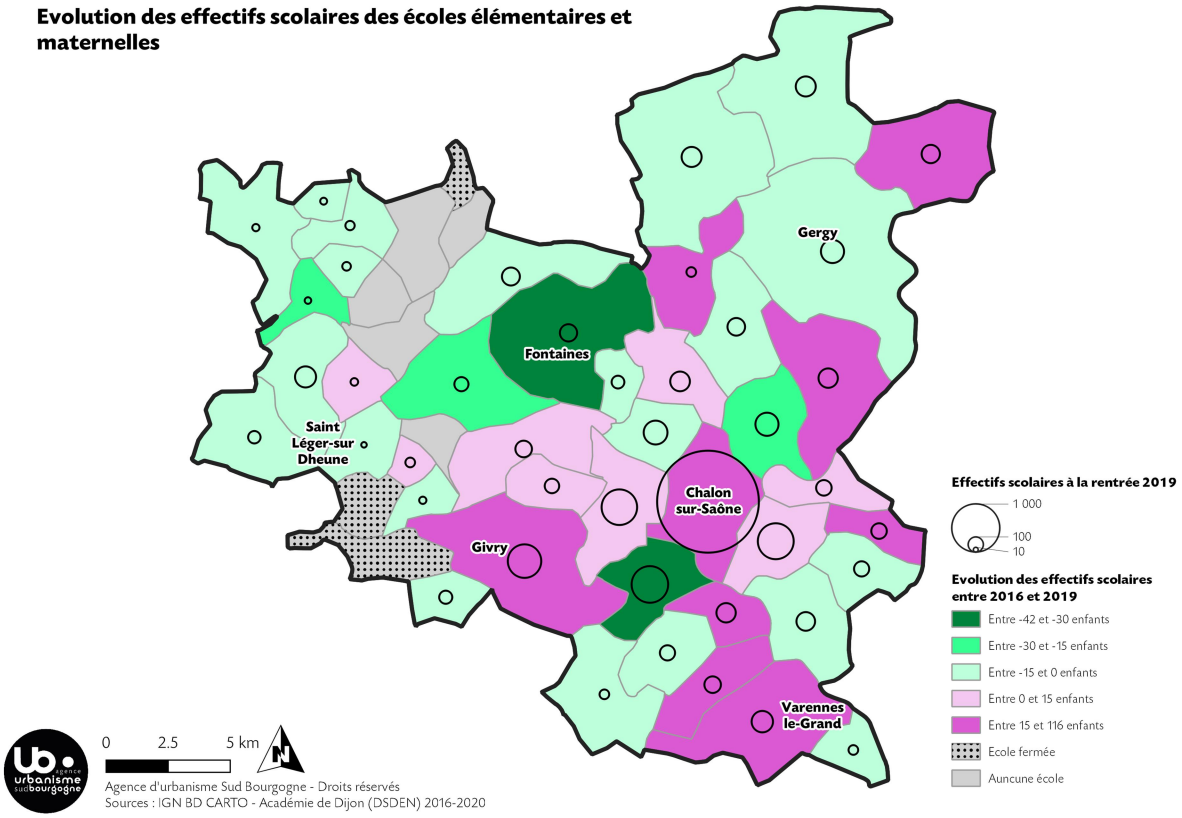


**Relation entre la croissance des effectifs scolaires des écoles primaires et la croissance du nombre d'enfants par commune**

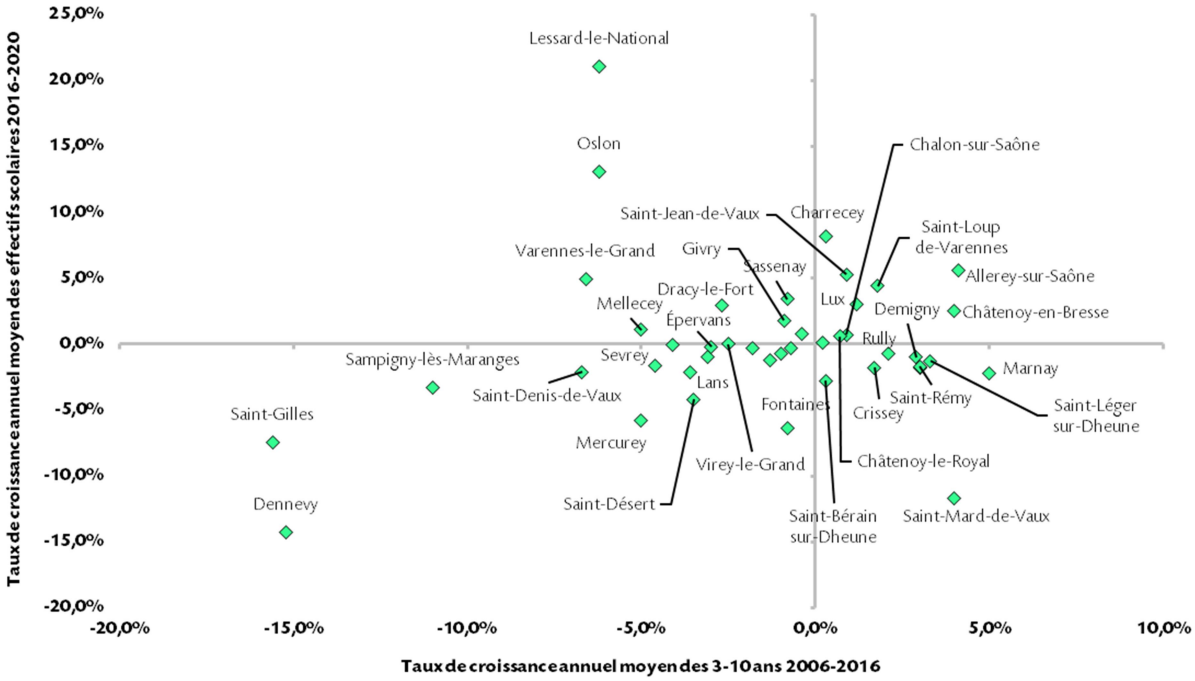


Sources : Insee, RP 2006 et 2016 - Académie de Dijon, Effectifs scolaires 2016/2020

## 3.3 La fragilisation de l'offre de soins de proximité

### 3.3.1 Près de la moitié des communes affectées à moyen terme

**L'agglomération présente un taux de médecins généralistes relativement faible par rapport à la moyenne nationale, tout en étant au-dessus de la moyenne régionale et départementale. Si les généralistes ont un maillage plutôt régulier sur le territoire, ces derniers ont un taux de présence pour 1 000 habitants qui diminue avec le temps. En effet, leur nombre a fortement baissé depuis 2012 sur l'ensemble de l'agglomération, avec une perte de 34% de médecins généralistes en première couronne entre 2012 et 2018 (-7 médecins), et 16% sur la ville-centre (-8 médecins).**

**Si les généralistes ont un maillage plutôt régulier sur le territoire, ces derniers ont un taux de présence pour 1 000 habitants qui diminue avec le temps.**

**En ce qui concerne les médecins spécialistes, leur taux de présence pour 1 000 habitants sur la ville centre apparaît exceptionnellement élevé par rapport aux moyennes nationale, régionale et surtout départementale. Leur implantation décrit une logique concentrique avec le développement de services médicaux sur les pôles de proximité de l'agglomération, notamment en première couronne. Quant à la seconde couronne, plus éloignée, leur présence demeure très faible, à l'exception des communes de Fontaines, Dracy-le-Fort, Gergy, Givry et Saint-Léger-sur-Dheune. La logique de répartition des services médicaux sur le territoire communautaire fait cependant apparaître quelques secteurs sous-dotés.**

Pour lutter efficacement contre les difficultés d'accès aux soins et la désertification médicale qui contribuent à accentuer la fracture territoriale, le Conseil départemental de Saône-et-Loire s'est engagé activement aux côtés des partenaires de projet dans l'aménagement de centres de santé départementaux. Il en existe 3 présents sur les communes de Chalon-sur-Saône (rue de Lyon), Lux et Mercurey ainsi que 4 en projet sur les communes de Saint-Désert, Châtenoy-le-Royal, Fragnes-La Loyère et Champforgeuil. Ces structures sont suppléées par plusieurs maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) gérées par le Grand Chalon. Elles se situent sur les communes de : Saint-Loup-Géanges, Fragnes-La Loyère, Gergy, Châtenoy-le-Royal, Crissey et Chalon-sur-Saône.

Selon l'Insee, 32 communes étaient dépourvues de médecins généralistes en 2018, soit 2/3 des communes du Grand Chalon. De surcroît, le maintien de l'offre n'est pas assuré d'être maintenue sur les communes n'accueillant qu'un unique praticien, notamment en cas de cessation d'activité ou de départ à la retraite. En réponse à cet enjeu d'accessibilité aux soins de proximité, plusieurs communes se sont engagées dans la création de structures mutualisées, comme à Givry (maison médicale SCM). Dans l'optique d'organiser leur développement, le Grand Chalon s'est engagé en 2014 dans la mise en œuvre d'un contrat local de santé (CLS), élargi en 2015 avec l'engagement du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et du Conseil départemental de Saône-et-Loire. Parallèlement, le Grand Chalon a élaboré en 2017 un schéma directeur de santé reposant

**32 communes sont dépourvues de médecins généralistes en 2018.**

sur 5 axes de développement stratégiques dans le but de renforcer et faciliter l'exercice médical sur le territoire.

La répartition spatiale des praticiens et pharmaciens fait apparaître des secteurs éloignés de l'offre de soins, notamment les vallées des Vaux et de la Dheune et Saint-Désert à l'ouest, Sevrey, Saint-Loup-de-Varennes et La Charmée au sud, Allerey-sur-Saône et Oslon à l'est ainsi que Farges-lès-Chalon, Fragnes-La Loyère et Lessard-le-National au nord. Les habitants des deux dernières communes citées ont toutefois des possibilités de report sur la ville de Chalon-sur-Saône. Le maillage de la seconde couronne assuré par les bourgs relais de Saint-Léger-sur-Dheune et Givry à l'ouest, Varennes-le-Grand au sud, Fontaines et Mercurey au nord-ouest et Gergy au nord, très bien équipés, assure une relative proximité aux soins sur l'ensemble du Grand Chalon. La forte présence des pharmacies et spécialistes vient illustrer la place particulière que tiennent actuellement ces communes dans l'armature urbaine.

**Nombre de services de santé par commune**

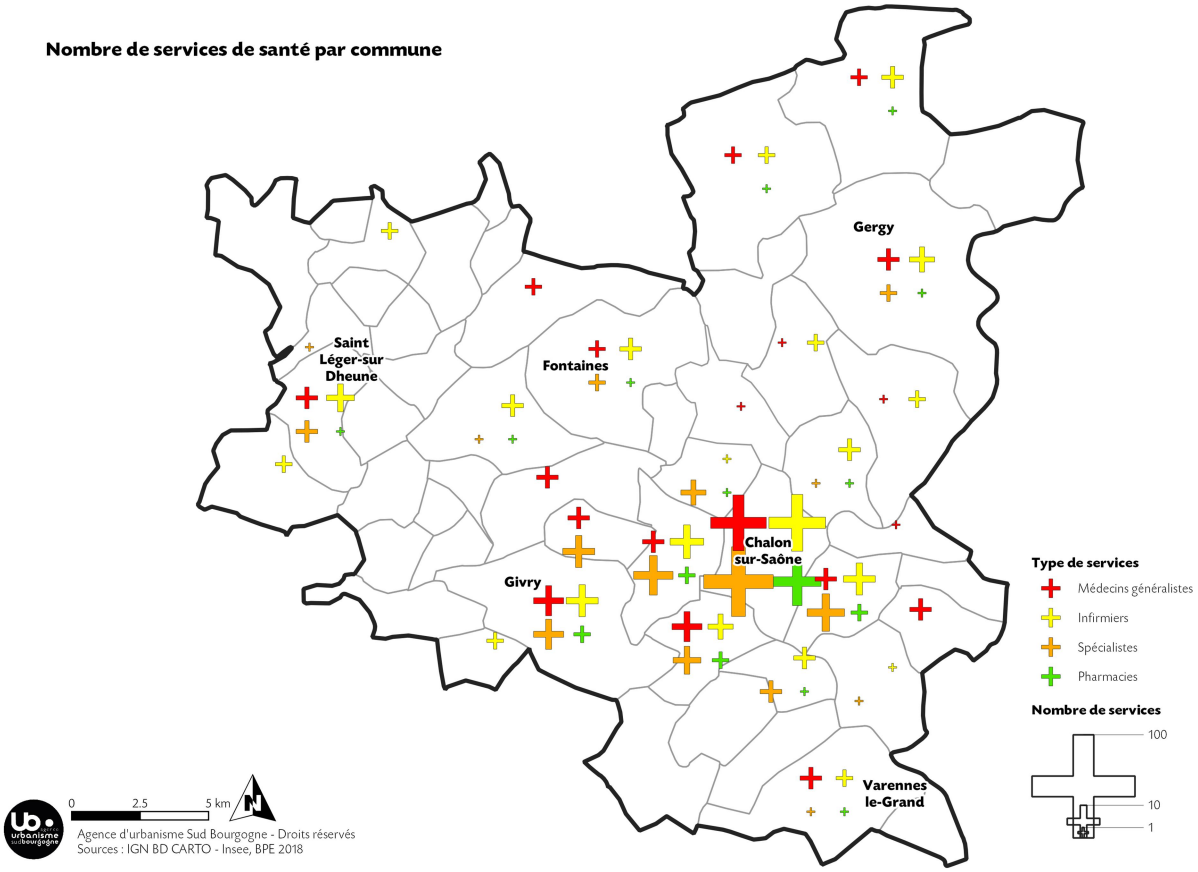


Nombre et densité des professionnels de santé en 2018

| | Médecins généralistes | | Spécialistes | |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre | Taux pour 1000 hab | Nombre | Taux pour 1000 hab |
| Ville-centre | 50 | 1,10 | 157 | 3,45 |
| Unité urbaine hors ville-centre | 14 | 0,47 | 37 | 1,25 |
| Grand Chalon hors unité urbaine | 34 | 0,88 | 24 | 0,62 |
| Grand Chalon | 98 | 0,86 | 218 | 1,91 |
| Saône-et-Loire | 446 | 0,80 | 777 | 1,40 |
| Bourgogne | 1 356 | 0,83 | 2 514 | 1,53 |
| France métropolitaine | 59 981 | 0,93 | 124 603 | 1,93 |

Source : Insee, BPE 2018 et RP 2016

### 3.3.2 Des actes de soins redirigés vers quelques communes

En 2018, le nombre total d'actes médicaux engendrés par l'ensemble des habitants du Grand Chalon est estimé à 351 900, soit en moyenne environ 3,1 actes par personne.

Les habitants des 10 communes qui constituent l'unité urbaine de Chalon-sur-Saône ont eu recours à 230 479 actes de soins en 2018, d'après l'Agence régionale de santé (ARS), soit plus de 65% du total des habitants du Grand Chalon. Les moyennes d'actes par habitant sont plus élevées sur les communes de la Plaine nord, davantage familiales, et de la Vallée de la Dheune. Il semble donc que les besoins des jeunes enfants aient autant voire plus d'incidences sur la demande de soins que celle de personnes âgées.

**Le nombre de jeunes enfants et de personnes âgées influent sur la demande de soins au niveau local.**

En conséquence de l'absence de généralistes sur de nombreuses communes (vallées des Vaux et de la Dheune), les besoins de soins se reportent sur celles qui sont mieux équipées. La destination des patients des communes ne disposant pas de médecins généralistes, ou de celles en disposant mais ayant une couverture locale de soins faible, met en évidence le rayonnement des pôles de proximité et de la ville-centre. Il est intéressant de noter que seule la ville-centre a une couverture des actes médicaux qui dépasse les 70%.

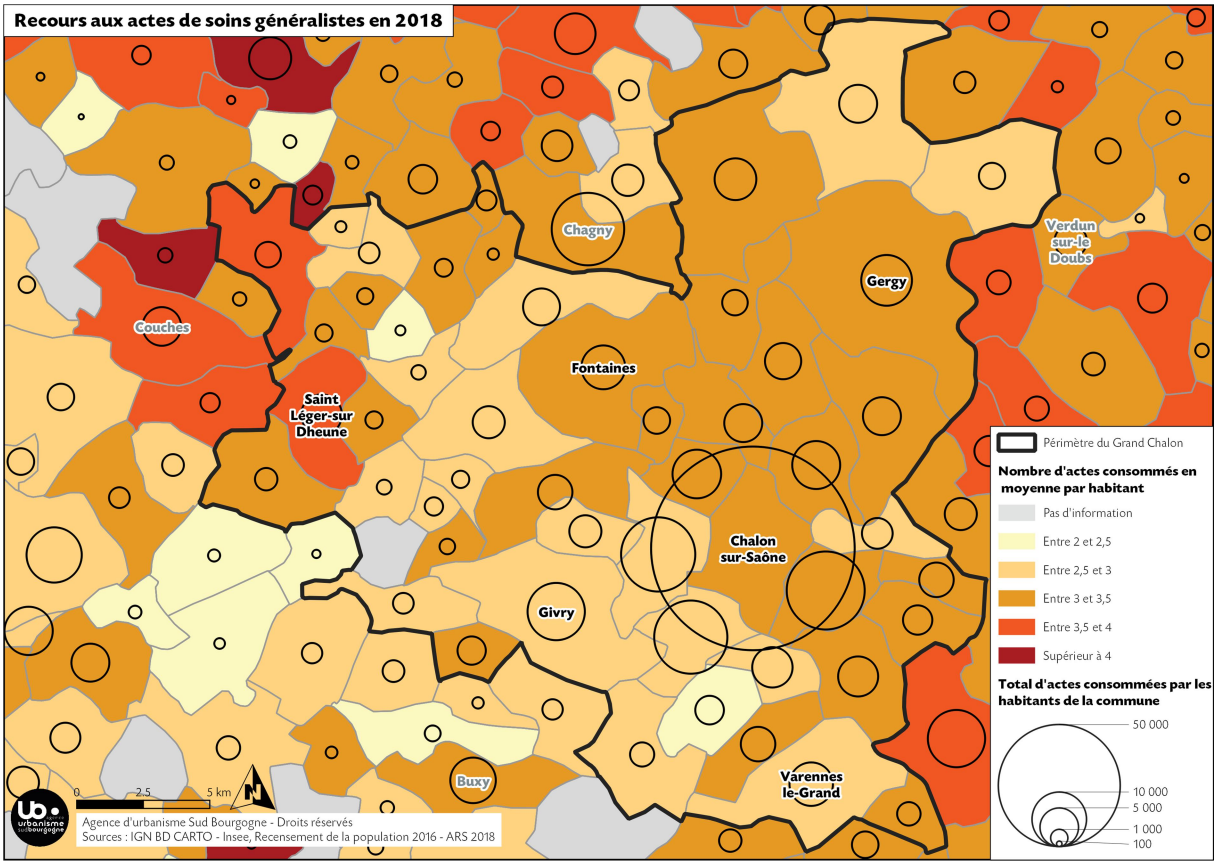

A l'exception de Chalon-sur-Saône, Givry, Gergy, Mellecey, Saint-Léger-sur-Dheune, Fontaines et Varennes-le-Grand, moins de 55% des habitants des communes du Grand Chalon consultent un médecin généraliste sur leur propre commune, quand bien même celle-ci disposerait d'un médecin généraliste.

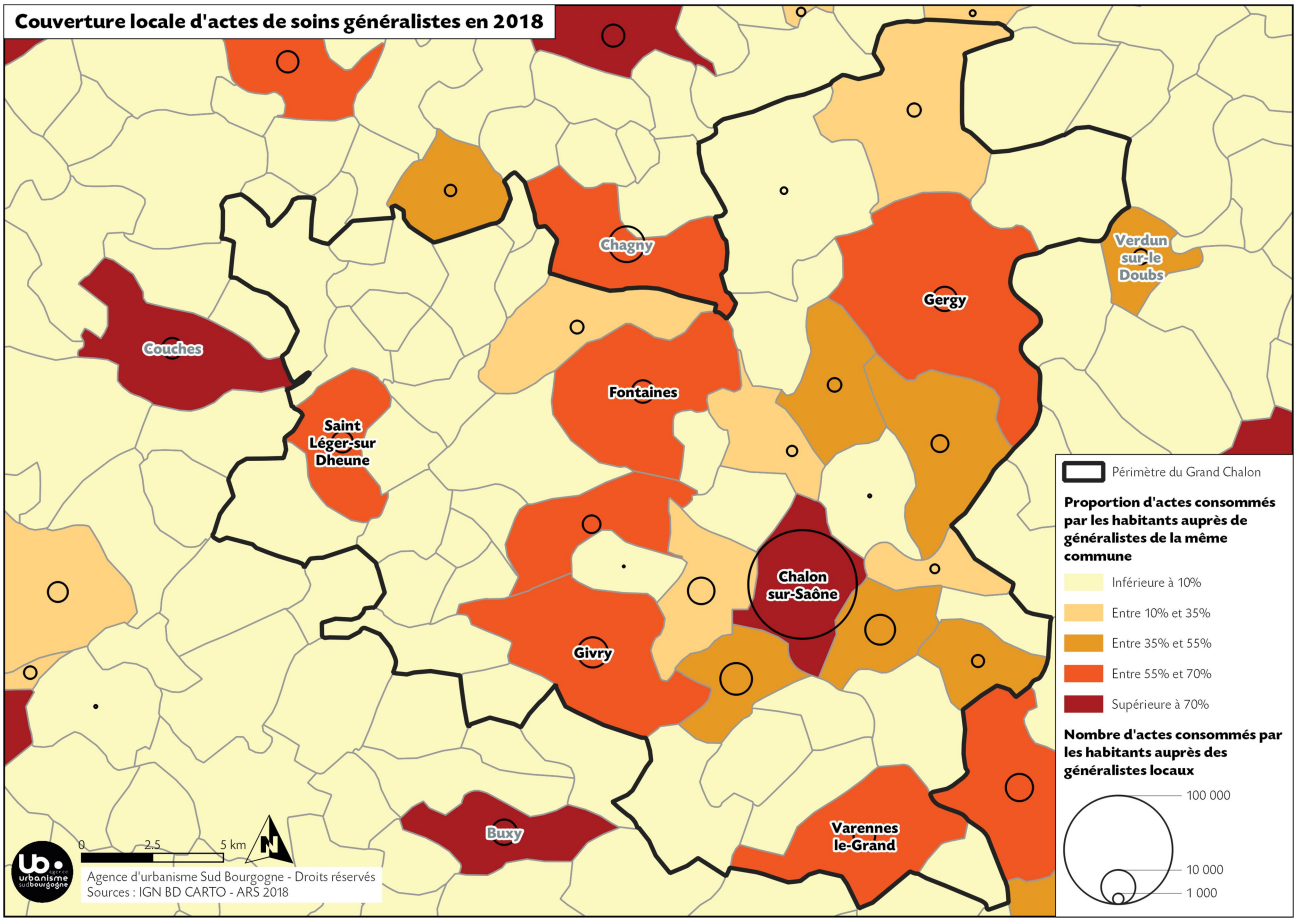


**Seule la ville-centre a une couverture locale de la consommation de soin qui dépasse les 70%.**

En conséquence du déficit d'offre de soins généralistes sur certains secteurs éloignés et des besoins de soins des patients qui tendent à croître, la consommation d'actes généralistes se concentre sur quelques pôles.

La ville de Chalon-sur-Saône a un large rayonnement. Ses généralistes soignent un grand nombre d'habitants des communes les moins équipées de la plaine nord (Champforgeuil, Fragnes-La Loyère, Lessard-le-National, Crissey, …) et de la plaine Sud (Lux, Sevrey, …).

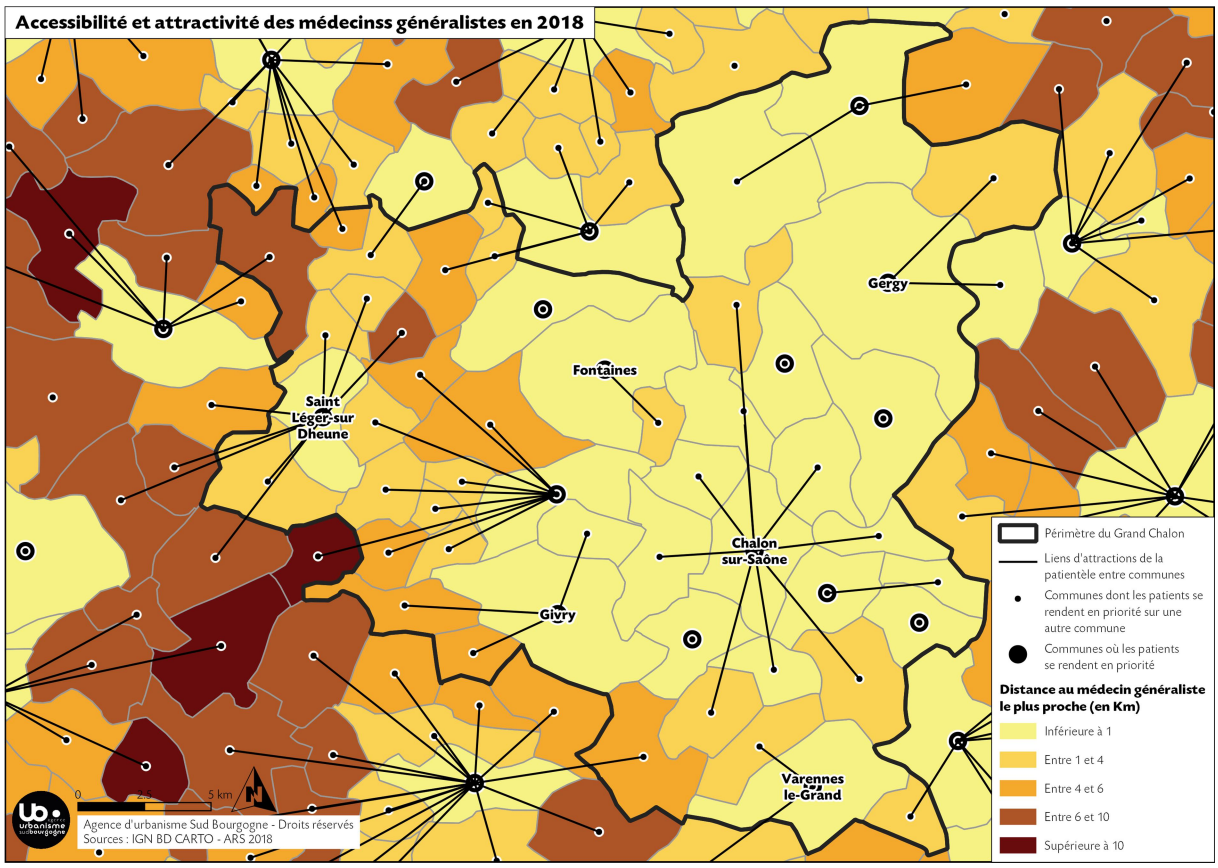


Les habitants de la vallée des Vaux, qui ne disposent pas de médecins sur ce secteur du Grand Chalon, se reportent sur la commune de Mellecey. Les généralistes de Gergy soignent de nombreux habitants de la communauté de communes Saône-Doubs-Bresse. En analysant les données de consultations de médecins généralistes et les flux de patients, il apparaît que Chagny, Couches et Buxy sont des pôles de santé majeurs qui rayonnent sur les territoires voisins autour de Chalon-sur-Saône (l'épicentre).

## 3.4 L'offre petite enfance variée et proportionnée

**Les chiffres et analyses de cette sous partie proviennent pour partie de la stratégie petite enfance élaborée par le Grand Chalon en 2015, suivant une programmation décennale à l'horizon 2025, et pour partie de données actualisées à mi-parcours.**

### 3.4.1 Une couverture de l'offre d'accueil satisfaisante

**Les besoins estimés en structures d'accueil petite enfance sont évalués de manière théorique en fonction de la population d'enfants ayant moins de 3 ans et n'étant pas en âge d'être scolarisés, et de la possibilité pour leurs parents de s'en occuper à temps plein. Elle découle donc à la fois de la natalité et du taux d'activité des membres des familles.**

En 2016, sur 3 479 enfants de moins de 3 ans recensés sur le Grand Chalon, 1 723 appartiennent à des familles dont au moins un des deux parents ou bien les deux (ou le parent dans le cas des familles monoparentales) ne sont pas comptabilisés dans la catégorie des actifs ayant un emploi et ont théoriquement la capacité de les garder. Ceux-là

**En plus de la ville-centre, les habitudes de report des patients ne disposant pas de médecin généraliste sur leur commune font apparaître des polarités locales comme Gergy ou Mellecey.**

nécessitent de pouvoir être pris en charge occasionnellement (démarche de recherche d'emploi, préparation à l'école, socialisation, temps de répit pour les parents…).

En revanche, 1 756 enfants ont leur deux parents (ou leur parent dans le cas des familles monoparentales) qui sont actifs en situation d'emploi, et doivent donc trouver une solution de garde régulière.

**Le besoin en places de gardes régulières est estimé à 1 648 enfants en 2019.**

En 2019, sur 3304 enfants de moins de 3 ans, 1648 ont potentiellement besoin d'un accueil régulier.

L'enjeu d'intégration sociale et professionnelle est une priorité de plus en plus vive des acteurs de la petite enfance. A ce sujet, il est important de souligner que l'offre d'accueil du Grand Chalon est accessible à tous, sans conditions d'emploi ou de ressources. La politique petite enfance menée par le Grand Chalon a créé les conditions, pour les parents, d'avoir une bonne connaissance de l'ensemble des modes d'accueil existants sur le territoire et d'être accompagnés pour choisir le plus adapté à leur demande et leur situation. En parallèle, le Grand Chalon a engagé l'ensemble de ses établissements d'accueil dans une démarche qualité participative.

Si l'évolution de la natalité et la structure des actifs restent constants, en 2030, le besoin pourrait être estimé à 1 560 enfants amenant des solutions de garde davantage concentrés sur la ville-centre et sa première couronne.

**L'offre d'accueil sur le Grand Chalon est satisfaisante et comprend environ 2 277 places en 2019.**

L'offre d'accueil de la petite enfance sur le Grand Chalon comprend 2277 places réparties entre 689 places en accueil collectif et familial et 1 588 places théoriques en accueil individuel en 2019, sous l'hypothèse que chaque assistante maternelle ou assistant maternel possède l'agrément pour la garde de 2 enfants de 0 à 3 ans, soit la moitié du nombre maximal (à noter : environ 70% des assistants maternels disposant d'un agrément ne sont pas en activité). Ainsi, sous cette condition le rapport entre accueil collectif et individuel, pour les enfants de 0 à 3 ans, est-il respectivement de 30% contre 70%. L'offre théorique du territoire couvre les besoins identifiés en accueil régulier comme occasionnel, sachant de surcroît que chaque place offerte est occupée en moyenne par 1.5 enfants, et son caractère multimodal lui assure une grande flexibilité pour s'adapter aux demandes des parents.

L'offre d'accueil collectif est principalement concentrée sur la première couronne qui représente 82% des places disponibles, la ville-centre en comptabilisant à elle seule 48%. On dénombre plusieurs établissements publics d'accueil : 13 espaces multi-accueil, 1 halte-garderie, 1 atelier d'éveil, 4 micro-crèches et 1 crèche familiale. Il existe également des établissements privés qui viennent compléter l'offre collective d'accueil, parmi lesquels on dénombre 1 espace multi-accueil et 16 micro-crèches, situés à 50% sur la ville-centre et la première couronne, et à 50% en 2ème couronne (Demigny, Saint-Loup-de-Varennes, Jambles, etc.).

L'accueil individuel est assuré par 794 assistants maternels représentant une capacité théorique d'accueil estimée de 1 588 places. Les assistants maternels sont agréés et contrôlés par la PMI, mais ont également accès aux services des Relais Assistants Maternels du Grand Chalon, dont le rôle consiste d'une part à accompagner les familles et les assistants maternels dans l'élaboration et la vie du contrat d'accueil, d'autre part à proposer des

temps d'éveil pour les enfants et de professionnalisation pour les assistants maternels.

En 2018, l'offre d'accueil couvrait globalement 74% des besoins d'accueil de jeunes enfants, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (59%). Ce taux de couverture est tout à fait satisfaisant puisque, comme cela a été indiqué plus haut, seul environ 50 % des familles ont un besoin d'accueil régulier. L'offre permet donc de répondre à leur demande et d'offrir également des possibilités d'accueil occasionnel aux autres familles qui le souhaitent.

**L'offre d'accueil couvre globalement 74% des besoins d'accueil de jeunes enfants, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (59%).**

**Structures d'accueil collectif de la petite-enfance**

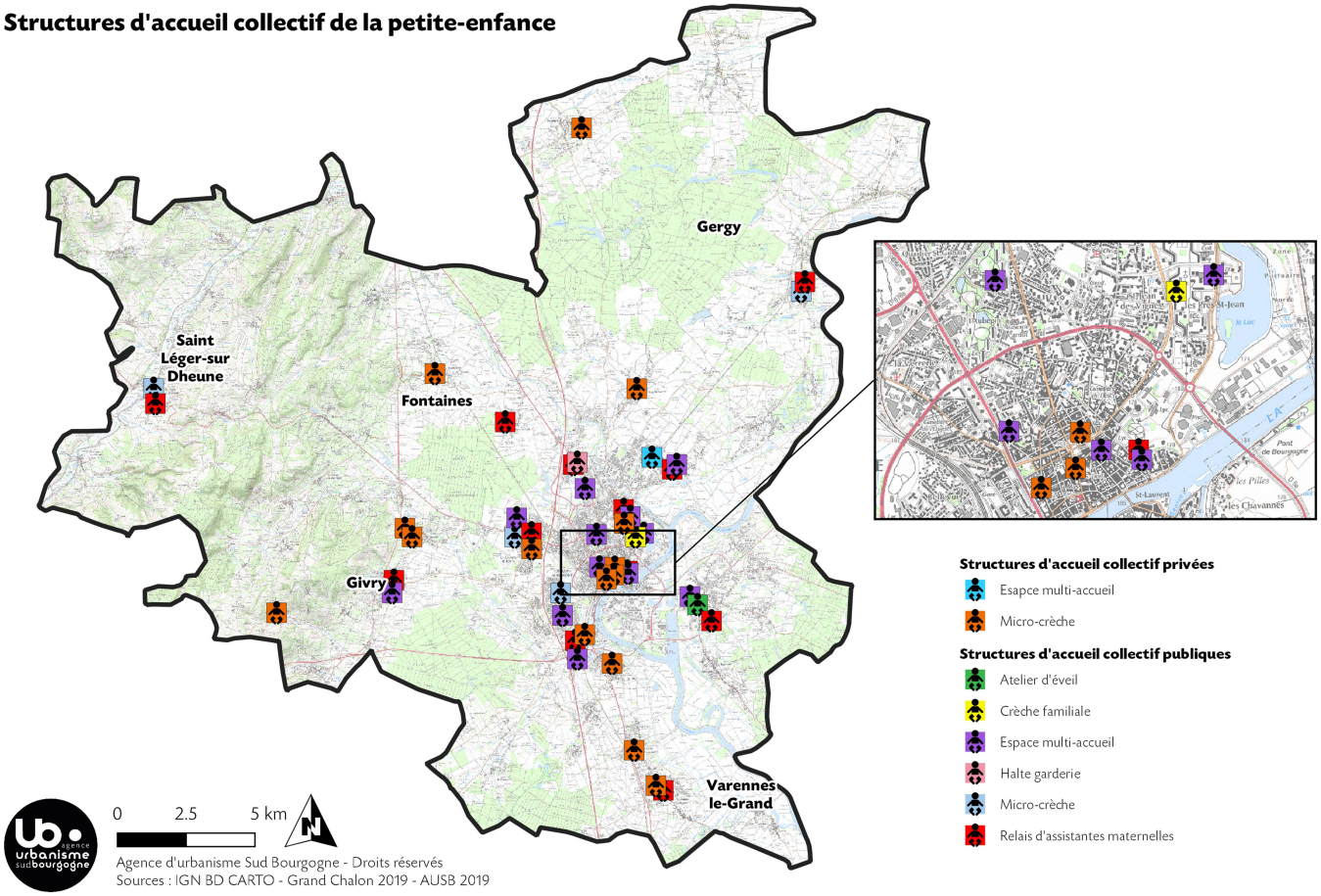


Trois points marquants sont toutefois à noter :

La progression de l'accueil collectif est due principalement au développement de l'offre privée au travers de micro-crèches implantées en 1ère et 2ème couronne (l'offre privée représentait 13% de l'offre d'accueil collectif en 2015, 28% en 2019),

Le nombre d'assistants maternels a chuté de 10% entre 2017 et 2019, phénomène consécutifs à un vieillissement de la profession (30% ont plus de 55 ans), entraînant des départs en retraite, également des reconversions professionnelles non compensées par de nouveau agréments.

L'offre d'accueil quantitativement suffisante peut se révéler inadaptée quant à sa répartition géographique, comme en témoignent les écarts de taux de couverture entre communes (le taux de couverture des communes de Chalon-sur-Saône et de Lux est faible par exemple), phénomène accusé par la baisse récente du nombre d'assistants maternels. L'accueil collectif restant plébiscité par les familles, et l'offre d'accueil collectif ne pouvant répondre à l'ensemble des demandes (ne représente que 34% de l'offre d'accueil théorique), certaines familles n'obtiennent donc pas une place dans le mode d'accueil souhaité, d'où l'importance de l'accompagnement des familles proposé par le guichet unique Petite Enfance du Grand Chalon.

### 3.4.2 La stratégie d'accueil petite enfance du Grand Chalon

**Afin de prendre en compte les évolutions des besoins quantitatifs comme qualitatifs (horaires atypiques, coût, encadrement du service, état des locaux, …), le Grand Chalon s'est doté d'une stratégie depuis 2015, sous la forme d'un schéma directeur de la Petite Enfance. Elle repose sur 4 orientations stratégiques:**

**Le Grand Chalon s'est doté d'une stratégie de développement de l'accueil de la petite enfance en 2015.**

- Améliorer l'offre de garde du Grand Chalon en garantissant un accueil de qualité et la maîtrise des coûts ;
- Proposer une réponse globale misant sur la complémentarité des modes de garde et un maillage de l'ensemble du territoire, s'appuyer sur les dynamiques locales tout en s'inscrivant dans une recherche d'innovation ;
- Dans un contexte de sollicitation croissante des modes de garde par les familles, maintenir un niveau de couverture au moins identique ;
- Définir et mettre en œuvre une stratégie dans un cadre partenarial avec les acteurs institutionnels, les communes du Grand Chalon et les professionnels de terrain ;

Ces orientations sont elles-mêmes déclinées en 6 principes:

- Une offre d'accueil collective publique accessible à tous, renforcée aux portes et au cœur de l'unité urbaine de Chalon-sur-Saône ;
- S'appuyer sur des démarches innovantes pour inscrire l'ensemble des modes de garde dans une offre globale ;
- Une réponse à la demande d'accueil en horaires atypiques par le développement de solutions plurielles ;
- La redéfinition des objectifs et du cadre des missions de soutien à la parentalité ;
- En parallèle, le lancement d'une démarche qualité sur l'ensemble des structures du service public petite enfance (réalisé) ;
- Une stratégie responsable définie dans un cadre partenarial.

Cette stratégie sur 10 ans va faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours de façon à pouvoir proposer les évolutions pertinentes. Parallèlement, la caisse d'allocations familiales (CAF) a sollicité le Grand Chalon pour l'élaboration d'une convention territoriale globale (CTG) portant sur les champs de compétence partagés (petite enfance et parentalité, insertion - politique de la ville, handicap, logement - hébergement public spécifique). Cette convention a pour objet de fixer des orientations stratégiques communes. Des conventions spécifiques de financement lui seront adossées. La définition des orientations est en cours et va faire l'objet d'une concertation avec les acteurs de ces différents secteurs. Ce travail de réflexion va donc nourrir la révision du schéma directeur Petite Enfance du Grand Chalon.

## 3.5 Une dynamique commerciale corrélée aux besoins des habitants

### 3.5.1 Des achats alimentaires effectués à proximité des entrées de ville

**En 2019, le Grand Chalon dispose sur son territoire de 25 grandes surfaces commerciales généralistes, hypermarchés et supermarchés, sur lesquelles se concentrent le chiffre d'affaires alimentaire du territoire. Elles sont très concentrées dans la première couronne, et notamment la ville-centre. Seulement cinq d'entre elles sont localisées dans la périphérie : Givry (Colruyt), Saint-Désert (Intermarché), Saint-Léger-sur-Dheune (Atac), Mercurey (Maximarché) et Saint-Loup-Géanges (Intermarché). Les logiques d'implantation de ces équipements ne privilégient pas les centres-villes et centres bourgs, ils s'implantent préférentiellement le long d'axes de communication importants.**

**Le Grand Chalon compte 25 hypermarchés et supermarchés.**

La plupart sont situés en entrée de ville, au sein de zones commerciales monofonctionnelles accessibles essentiellement en voiture. C'est le cas du Géant Casino de la zone Thalie, du Carrefour de la zone Sud, et des Leclerc des zones ActiSud et Saôneor.

**Grandes surfaces commerciales généralistes du Grand Chalon**

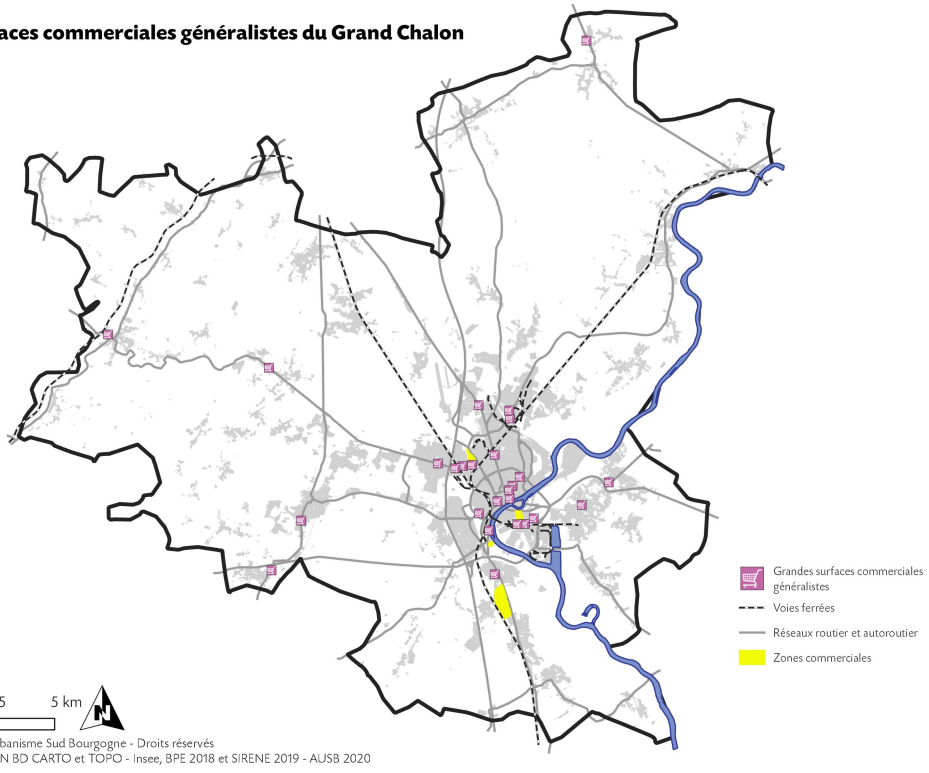


Agence d'urbanisme Sud Bourgogne - Droits réservés
Sources : IGN BD CARTO et TOPO - Insee, BPE 2018 et SIRENE 2019 - AUSB 2020

Les implantations au sein du tissu urbain mixte et résidentiel sont relativement fréquentes comme à Givry, Mercurey, Saint-Léger-sur-Dheune, Saint-Marcel, ou le long de l'avenue de Paris à Chalon-sur-Saône. Cependant, elles sont toujours au moins légèrement décalées par rapport au périmètre des centralités communales. Il convient de prendre en compte les fermetures récentes du Carrefour contact et du Lidl qui étaient situés le long de l'avenue J.F. Kennedy à Chalon-sur-Saône, et du Leader Price de la zone des Blettrys de Champforgeuil.

Finalement, les habitants du Grand Chalon ont un accès très aisé aux supermarchés et hypermarchés du territoire sans avoir à se rendre systématiquement dans la ville-centre, ce qui y limite les flux automobiles des consommateurs. En effet, au moins un commerce de ce type est implanté aux entrées de villes nord, sud, est et ouest de Chalon-sur-Saône.

### 3.5.2 Le commerce de proximité diversifié dans les polarités

**L'évolution du chiffre d'affaires des différents types de surfaces commerciales ainsi que les enquêtes réalisées auprès de la population montrent une utilisation quasi systématique des grandes surfaces commerciales.**

***Précision méthodologique :***

*La notion de commerce de proximité englobe ici un panel de 9 commerces : boulangeries-pâtisseries, poissonneries, épiceries-supérettes et boucheries-charcuteries, pour l'alimentaire ainsi que les pharmacies, les opticiens, les fleuristes, les débits de boissons et les librairies-papeteries.*

**Malgré une large répartition du commerce de proximité, seules quelques communes ont une offre complète de commerces de proximité.**

La répartition du commerce de proximité sur le territoire du Grand Chalon montre une large diffusion sur l'ensemble des communes. Cependant, peu d'entre elles disposent de plus d'un ou deux de ces services, souvent un établissement de restauration faisant office de débit de boisson ou une boulangerie. L'offre apparaît dont très limitée, et insuffisante pour satisfaire les besoins de la population situées hors de quelques pôles relais.

Seules les communes de Givry, Gergy, Saint-Marcel, Châtenoy-en-Bresse, Saint-Rémy, Chalon-sur-Saône et Châtenoy-le-Royal ont une offre diversifiée proposant plus de la moitié des commerces de proximité. Chalon-sur-Saône est en outre la seule à en proposer l'intégralité.

**13 communes disposent de 4 à 9 commerces de proximité différents, à même de répondre aux besoins quotidiens de leur population.**

Au total, 13 communes disposent de 4 à 9 commerces de proximité de nature différente, ce qui peut permettre de répondre aux besoins quotidiens de leur population. Il s'agit de celles dont l'offre générale de services a déjà été identifiée comme diversifiée dans les gammes de proximité ou intermédiaire.

Néanmoins, 22 communes, soit le plus grand nombre, ont une offre réduite de commerces de proximité différents (de 1 à 3 commerces). Parmi ces communes, on en dénombre 16 gravitant autour des pôles de proximité que sont Givry, Fontaines et Saint-Léger-sur-Dheune, dont principalement celles de l'ouest du territoire.

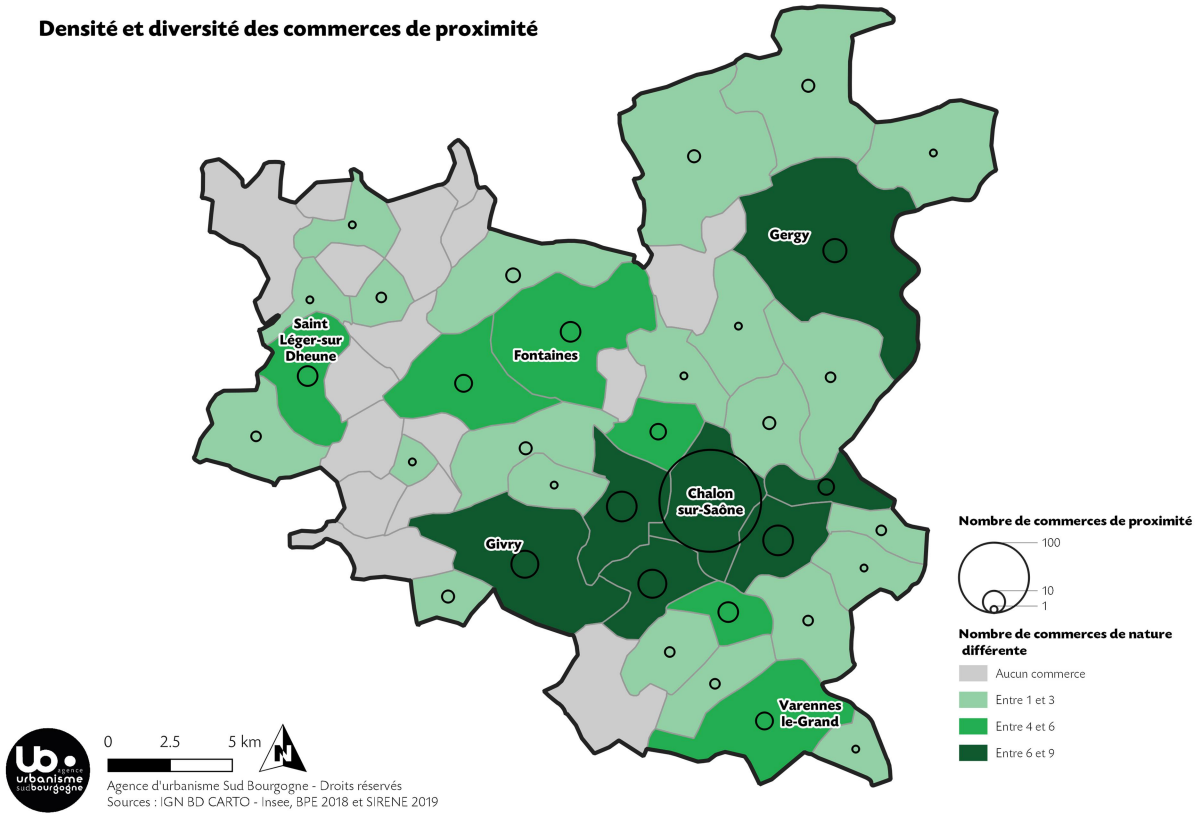


Plusieurs secteurs du Grand Chalon regroupent des communes dont l'offre est limitée ou inexistante pour la population, depuis desquels l'accès aux pôles de commerces de proximité est relativement long. Il s'agit principalement de la vallée des Vaux, des communes du Nord des terrasses chalonnaises situées autour de la D19 et de l'ensemble Sevrey, La Charmée, Saint-Loup-de-Varennes.

L'importance de l'offre de commerces de proximité montre une forte corrélation avec le niveau de population des communes et leur basin de consommation. Il est donc possible d'émettre l'hypothèse que leur présence est directement conditionnée par la taille du bassin de consommation communal. Les considérations liant l'implantation à la présence de flux de transit permettant de capter une clientèle de passage habitant sur d'autres communes sont également très prégnantes et relèvent de décisions stratégiques d'aménagements.

**Rapport entre le nombre d'habitants et le nombre de commerces de proximité (hors ville-centre)**

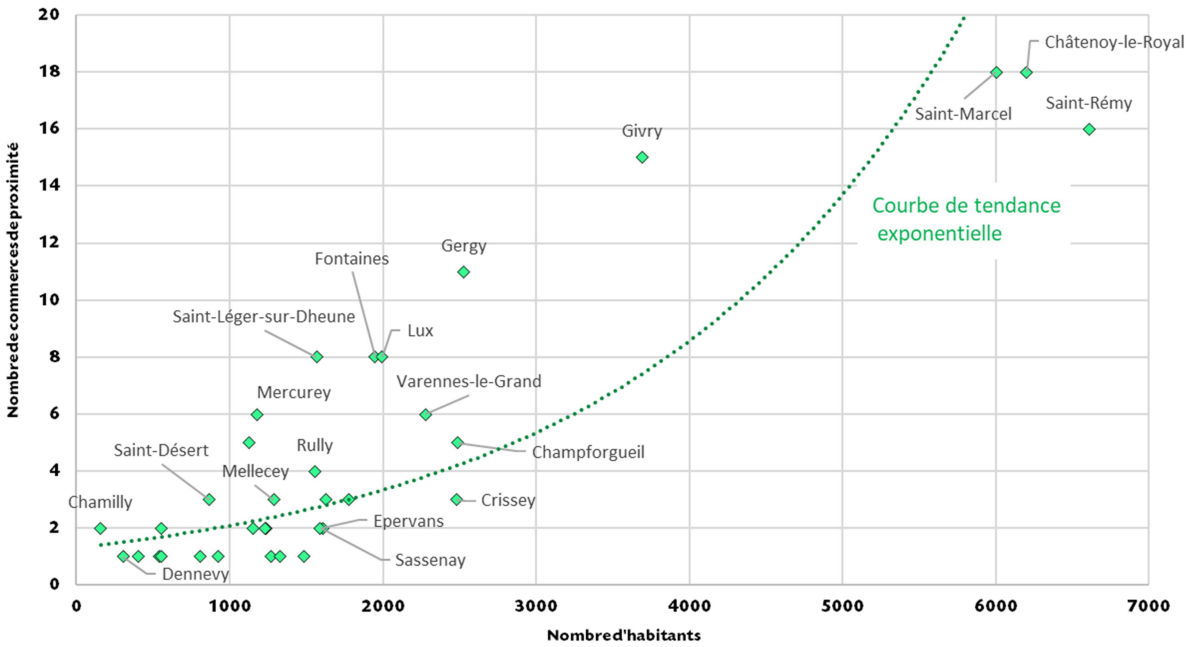


Sources : Insee, BPE 2018 et SIRENE 2019

**Une offre commerciale importante dans les communes de plus de 2500 habitants.**

On constate un effet de seuil, au-delà duquel la croissance de l'offre commerciale est significative. En effet, l'offre des communes comptant plus de 2 500 habitants est beaucoup plus importante que l'offre de celles qui en comptent moins. De même, la ville de Chalon-sur-Saône a une offre qui est très supérieure à celle des communes périphériques (environ 212 commerces de proximité au total).

Plusieurs communes présentent des écarts avec la moyenne du Grand Chalon. Ainsi Crissey, Sevrey, Epervans ou encore Sassenay ont une offre qui apparaît faible en regard de leur nombre d'habitants, et qui pourrait être étoffée sans être déstabilisées. Au contraire, Givry, Champforgeuil, Gergy, Fontaines, Châtenoy-le-Royal ou Mercurey, dont l'offre est concentrée le long d'axes de transit, sont très bien équipées au regard de leur population. Elles rayonnement partiellement sur les communes voisines moins bien équipées en commerces de proximité.

## 3.6 La richesse de l'offre culturelle et de loisir

### 3.6.1 Une diversité de l'offre plus importante au centre et à l'est

**La répartition communale des équipements culturels et de loisir montre à la fois un maillage dense d'équipements de proximité présents sur la plupart des communes, et une très forte diversité de l'offre sur la ville-centre ainsi que sur certains pôles.**

Les aires de jeux et de loisir, désignant les city-stade et infrastructures associées, terrains sportifs et stades ainsi que bibliothèques communales sont très répandus. Ils sont présents sur une grande majorité de communes, à l'exception de celles de la vallée des Vaux, très rurales.

De nombreuses communes périphériques, indépendamment de la structure globale de leur offre, disposent d'au moins un équipement apparaissant peu représenté sur le Grand Chalon. La plupart du temps, cet équipement a des exigences d'implantation supposant la présence d'un espace naturel ou d'une activité agricole particulière, voire de vastes surfaces mobilisables. Rentrent dans cette catégorie les centres équestres, présents sur les communes de : Crissey, Dracy-le-Fort, Saint-Désert, Lessard-le-National et Marnay, les loisirs nautiques (port de plaisance, halte nautique, base d'aviron Adrien Hardy) et loisirs motorisés présents notamment à Champforgeuil, Chalon-sur-Saône, Demigny et Dracy-le-Fort (karting 71, KLS karting et circuit de motocross ou bi-crossing). Deux terrains de cross car se trouvent à Sassenay et Varennes-le-Grand.

**Une diversité des équipements culturels et de loisirs étendus à l'ensemble de l'agglomération.**

L'offre culturelle et de loisirs est très diversifiée dans la ville-centre. Elle dispose d'un large panel d'infrastructures de proximité comme les aires de jeux et certains terrains sportifs, mais aussi d'équipements rares ou exclusifs sur le Grand Chalon comme une base d'aviron, un espace nautique, deux musées ou des salles de spectacle.

Saint-Rémy, Saint-Marcel et Châtenoy-le-Royal, en première couronne, ont également un panel d'équipements culture/loisir qui, bien que moins diversifié que celui de la ville-centre, est très étendu. Il comprend des équipements significatifs tels que des piscines, musées et salles de spectacle ou d'exposition.

**Une offre culturelle et de loisirs très diversifiée dans la ville-centre.**

A l'exception de Givry et Dracy-le-Fort, les communes de la Côte chalonnaise ont une diversité de leur offre de services légèrement inférieure à celle des communes des terrasses chalonnaises et de la vallée de la Saône.

*(À gauche : l'aire de loisirs de Marnay, et à droite : les terrains de sports de Virey-le-Grand)*

### 3.6.2 Une forte densité d'espaces verts et de promenade

**Le territoire du Grand Chalon bénéficie d'un riche patrimoine de parcs, espaces de loisirs ouverts et espaces agricoles et naturels. De plus, plusieurs voies vertes favorables au cyclotourisme ont été aménagées. En conséquence, les espaces de promenade sont très nombreux pour les habitants tant en milieu urbain que périurbain ou rural.**

**Les espaces de promenade sont très nombreux pour les habitants tant en milieu urbain que périurbain ou rural.**

Les parcs et espaces verts sont principalement situés dans la ville-centre. Il s'agit pour la plupart de parcs urbains ou de jardins aménagés. Les plus vastes espaces verts sont les parcs des quartiers d'habitat social, notamment celui des Aubépins, et celui du lac des Prés-Saint-Jean, mais aussi les espaces récemment aménagés, comme le parc Bellevue requalifié en parc de la biodiversité. À l'est de Chalon-sur-Saône, la prairie Saint-Nicolas située sur la commune de Châtenoy-en-Bresse (propriété de la ville de Chalon-sur-Saône) présente un potentiel environnemental important en matière de gestion de la biodiversité et de protection des milieux naturels. Elle héberge le parc de loisirs éponyme et offre ainsi de nombreux avantages et opportunités pour les promeneurs, sportifs et le grand public cherchant à se divertir en toute quiétude. L'offre est également présente en centre-ville avec le square François-Chabas et le parc Georges Nouelle, situé à proximité du jardin géobotanique et qui rassemble près de 3 800 espèces végétales différentes.

La requalification du site de la Halle Freyssinet, qui accueillait autrefois des activités industrielles, s'est achevée en septembre 2020. Les aménagements entrepris dès 2019 mettent l'accent sur la valorisation du patrimoine industrielle et naturel. La redynamisation de la zone de l'entrée sud de Chalon-sur-Saône est au cœur des ambitions du Grand Chalon en matière d'attractivité territoriale. L'appropriation du futur parc paysager par les habitants se fera progressivement en mixant les fonctions et les usages. D'une surface de presque 2 hectares, le parc dispose de deux espaces distincts se côtoyant, l'un destiné à la pratique sportive avec des terrains de sports (basketball, padel et tennis) et des installations de fitness et le second favorisant le repos et la convivialité par le recours à une végétation dense et un mobilier urbain intégré. La connexion avec la ville-centre et les quartiers d'habitat est assurée par une navette longeant la rive droite de la Saône jusqu'au au Colisée. Un parking relais est également aménagé à proximité du parc pour faciliter l'intermodalité et la navigation douce aux abords du site. Dans un objectif plus global d'accessibilité, une circulation partagée entre les cyclistes et les piétons est en réflexion afin d'ouvrir la perspective du parc et pacifier la circulation aux entrées et sorties (sécuriser l'entrée de la zone par un ralentissement anticipé).

Bien que Saint-Rémy, Saint-Marcel et Châtenoy-le-Royal aient un caractère de plus en plus urbain, peu de parcs sont aménagés en tant que tel. Les deux seuls à pouvoir rentrer dans cette catégorie sont le parc aménagé à proximité du CFA de Saint-Marcel et le parc du musée de l'école de Saint-Rémy. Ces communes comptent cependant de nombreux terrains sportifs et aires de jeux ouverts, petits squares de lotissements (notamment à Châtenoy-le-Royal) ou espaces ouverts non aménagés comme la vaste pelouse située devant la mairie de Châtenoy-le-Royal.

*(De haut en bas et de gauche à droite : le parc Georges Nouelle, l'aire de loisirs des Prés-Saint-Jean, le parc de la mairie de Châtenoy-en-Bresse et le parc de Champforgeuil)*

Plus restreinte en raison de la proximité directe des espaces naturels et agricoles, l'offre en périphérie est toutefois présente. Elle est principalement composée de parcs de villas et demeures de maîtres qui ont été ouverts au public, par exemple les parcs de Gergy, Saint-Désert, Champforgeuil et Châtenoy-en-Bresse ou celui de Fragnes-La Loyère, mais comprend également des aires de loisir ouvertes comme à Dracy-le-Fort, Givry, Lans ou la prairie Saint-Nicolas à Châtenoy-en-Bresse. Elle s'avère beaucoup plus riche à l'est qu'à l'ouest du Grand Chalon.

Plusieurs espaces à caractère naturel, notamment autour d'étangs ou lacs, situés à proximité des bourgs ont été aménagés avec des chemins de promenade et circuits de randonnée. On peut citer ceux de Saint-Marcel, Crissey, Lux, Mercurey ou l'étang Chaumont à Châtenoy-le-Royal. A Fontaines, un parcours de promenade a également été aménagé sur la colline Saint-Hilaire. La grande diversité des chemins ruraux et des sentiers labélisés « Balades vertes » permettent un accès aisé et direct aux paysages naturels et forestiers de l'agglomération.

**Plus restreinte en raison de la proximité directe des espaces naturels et agricoles, l'offre d'espaces verts publics en périphérie est toutefois présente.**

En effet, la circulation des piétons, vététistes (VTT) et cavaliers y est tolérée dans la mesure du possible (praticabilité et sécurité). La densité du réseau de promenades est concentrée essentiellement à l'ouest du Grand Chalon. Le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de la Saône-et-Loire recense au total 40 circuits labélisés « Balades vertes », incluant des variantes, et 3 circuits thématiques et d'interprétation assurant une fonction touristique. Par ailleurs, les zones spéciales de conservation (ZSC) Natura 2000 du Grand Chalon sont très présentes à l'ouest et sont reliées par des circuits de promenade et des chemins ruraux. Les principaux sites répertoriés sont : la

grotte du Rabot, les grottes d'Agneux, les carrières souterraines de Saint-Hilaire et Saint-Léger-sur-Dheune, les habitats de chauves-souris à Saint-Gilles, les montagnes de la Folie et de l'Ermitage, le mont Rome Château, les pelouses calcicoles de Chassey-le-Camp et celles de la Vierge, les chaumes de Givry et Saint-Denis, le Châtelet et enfin au sud les prairies du Val de Saône.

*(De haut en bas et de gauche à droite : la voie verte à Fragnes-La Loyère, le lac aménagé à Crissey, l'étang du Pont Latin à Mercurey et les sentes forestières à Demigny)*

Cette relative abondance des sentiers de promenade et sites naturels et patrimoniaux permet de rapprocher les communes rurales des principales centralités en proposant des activités de loisirs et de découvertes attractives. En outre, les 2 sentiers de grande randonnée (GR7 de Velars-sur-Ouche à Le Puley et GR76 de Arcenant à Cluny) localisés sur le Grand Chalon (de Remigny à Jambles en passant par Mercurey et Chamilly) participent à l'attractivité touristique du territoire et à l'animation des communes rurales.

**Cinq voies vertes, dont l'EuroVelo 6, ont été aménagées au sein du Grand Chalon et permettent un accès aisé à la nature.**

Cinq voies vertes, dont deux font partie de l'EuroVelo 6 (de l'Atlantique à la Mer Noire), ont été aménagées sur l'ancienne voie ferrée Cluny-Chalon, et sur les chemins de halage du canal du centre et de la Saône. Elles partent toutes de communes de première couronne et leur connexion est assurée au sein de la ville-centre. De plus, le Grand Chalon compte de nombreux chemins de promenade aménagés, comme la coulée verte reliant le centre-ville de Chalon-sur-Saône à la prairie Saint-Nicolas à Châtenoy-en-Bresse ou le canal de dérivation de la Dheune à Demigny, et des chemins ruraux et sentes forestières ouverts à la promenade. Les remembrements agricoles, ayant eu lieu sur les espaces de culture céréalière, ont souvent conduit à leurs suppressions. Ces chemins sont donc beaucoup plus nombreux sur la Côte chalonnaise et dans la vallée de la Saône.

**Principaux espaces de promenade**

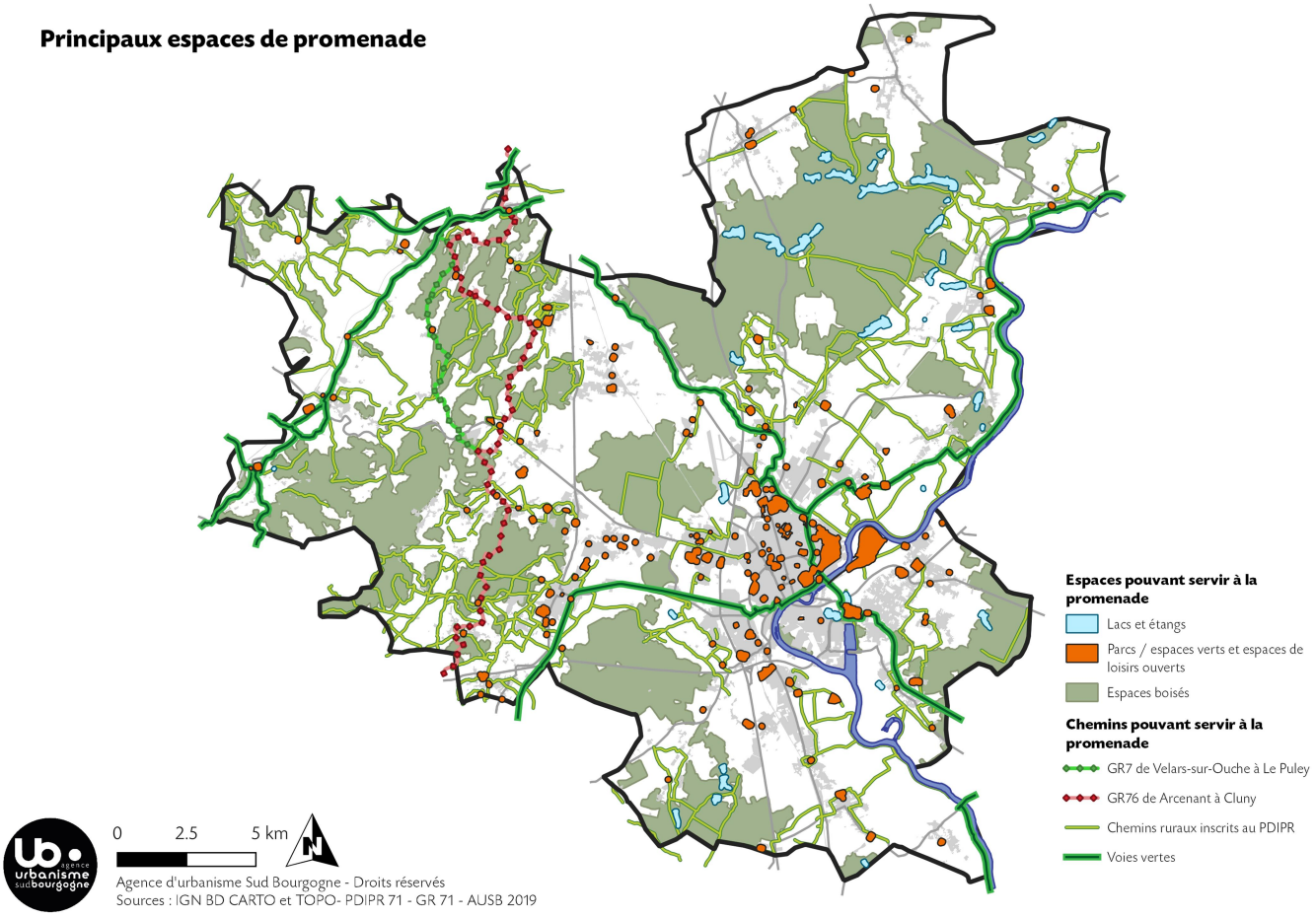


## 3.7 Le développement à court terme des services numériques

### 3.7.1 La couverture internet fixe en très haut débit privilégiée

La démocratisation des usages du numérique a conduit ces dernières années au lancement de campagnes d'équipement en internet très haut débit (>30 Mbps) sur le territoire national, et notamment sur le territoire du Grand Chalon, concerné par 3 programmes de déploiement de la fibre optique :

- le réseau d'initiative publique en fibre optique du Grand Chalon, dédié aux professionnels et entreprises du territoire ;
- le réseau de fibre optique jusqu'au domicile (FTTH) déployé par l'opérateur privé de télécommunications Orange dans le cadre d'un programme national, mais sur seulement 36 communes ;
- le réseau FTTH déployé par le Département de Saône-et-Loire, pour compléter celui déployé par Orange.

**Le Grand Chalon est concerné par 3 programmes de déploiement de la fibre optique.**

Ces deux dernières initiatives concernent essentiellement le grand public.

Si la couverture reste encore inégale sur le territoire en 2019, celle-ci tend

à s'homogénéiser par le haut, pour atteindre une couverture à 100% sur l'ensemble des 51 communes du Grand Chalon à l'horizon 2022. En complément de ces dispositifs dits "fixes", le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté a développé un réseau hertzien ("RCube THD"), afin d'assurer la transition à court terme vers le très haut-débit fixe généralisé, notamment dans les zones encore mal desservies. Ce réseau hertzien dessert aussi bien les particuliers que les entreprises.

**Fin 2019, le réseau de fibre optique géré par le Grand Chalon s'étendait sur près de 260 km, couvrant 15 ZAE et raccordant près de 470 sites.**

Le taux de logements éligibles à Internet en très haut-débit ne cesse ainsi d'augmenter depuis 2015, sous l'impulsion des différents programmes de déploiement, à un rythme qui va s'accélérer dans les années à venir, sur la période 2020-2022. Le Grand Chalon a par ailleurs pris l'initiative dès 2005 de déployer son propre réseau de fibre optique, à vocation de développement économique et dédié aux professionnels et entreprises du territoire. Bien qu'il soit essentiellement densifié dans les zones d'activités économiques, le réseau s'étend ponctuellement dans les bourgs ou parcs d'activités plus restreints, en fonction de la demande.

A fin 2019, le réseau s'étendait sur près de 260 km, couvrant 15 ZAE et raccordant près de 470 sites.

### 3.7.2 L'animation autour du numérique : un enjeu commun

**Le Grand Chalon est engagé depuis le début des années 2000 dans des dispositifs visant à promouvoir les usages du numérique, aussi bien pour le grand public que pour les professionnels.**

Les Espaces publics numériques (EPN), structures communales initiées et coordonnées par le Grand Chalon, accompagnent le grand public dans l'appropriation des outils et services numériques, la dématérialisation des services administratifs, la sensibilisation aux cyber-risques. L'inclusion numérique est un enjeu sociétal majeur des prochaines années. Le socle constitué par les 6 EPN du Grand Chalon, forts de leurs 20 ans d'expérience, est un appui solide pour développer une stratégie d'accompagnement des publics éloignés du numérique (17% de la population totale selon une étude INSSE d'octobre 2019). Nicéphore Cité, pôle de compétences en ingénierie numérique, accompagne les entreprises dans leur transition digitale et la concrétisation de leurs projets numériques.

L'Usinerie, concentrera en 2021, au sein du quartier de la Sucrerie à Chalon-sur-Saône, les ressources mobilisables par l'ensemble des acteurs de la filière et des entreprises du territoire, dans un environnement labellisé "Communauté French Tech" en 2019, et reconnu régionalement.

**Le projet de l'Usinerie lancé en 2015 devrait contribuer à l'accélération de la transition numérique dans le Grand Chalon.**

La création de Nicéphore Cité en 2004, puis le projet de l'Usinerie lancé en 2015, contribuent à la mission d'accompagnement à la transformation digitale et de développement des entreprises sur le territoire du Grand Chalon. Ce projet comprend la réhabilitation du Moulin de la Sucrerie et la construction d'une extension contemporaine qui reliera le nouvel ensemble à Nicéphore Cité et qui accueillera les équipes et les étudiants de l'ENSAM et du Cnam. Depuis 2016, le territoire est dans un premier temps labellisé « French Tech » sur la thématique Internet des Objet /Manufacturing, puis depuis 2019, aux côtés de Dijon, Besançon et Nevers, elle intègre le label

« Communauté French Tech ».

Nicéphore cité s'est repositionnée depuis 2014 en remplissant une mission d'accompagnement des entreprises à leur transformation digitale et propose un programme d'information et d'animation structurant, une pépinière d'entreprise, un fablab et a également pour ambition de créer des synergies avec l'enseignement supérieur. En particulier, Nicéphore Cité accueille depuis le 1er Octobre 2019 des étudiants en licence informatique du Cnam et travaille quotidiennement avec l'Institut Image de l'ENSAM (Arts et Métiers).

# 4 LA LOCALISATION DE L'OFFRE DE SERVICES DANS LE GRAND CHALON

## 4.1 La concentration des services supérieurs dans la ville-centre

### 4.1.1 Des services supérieurs peu diffus en dehors de la ville-centre

**La répartition géographique des services supérieurs est caractérisée par une forte concentration sur la première couronne urbaine, et plus particulièrement sur le centre-ville de Chalon-sur-Saône qui regroupe la quasi-totalité des lycées, établissements d'enseignement supérieurs et équipements culturels majeurs. En outre, si une grande partie des communes du Grand Chalon possède au moins un équipement supérieur sur son territoire, ces structures sont dans la plupart des cas isolées, et le choix de les implanter en périphérie est induit par l'importance de leurs besoins fonciers ou leur caractère loisir/nature.**

**Les services supérieurs sont concentrés sur le centre urbain et le centre-ville de Chalon-sur-Saône qui regroupe la quasi-totalité des lycées, établissements d'enseignement supérieurs et équipements culturels majeurs.**

Certains services très spécifiques sont localisés en périphérie. On peut prendre pour exemple les emprises militaires de Gergy, Crissey, le centre pénitentiaire de Varennes-le-Grand, les services d'accueil de personnes handicapées mentales à Givry ou Virey-le-Grand, le centre éducatif « Le Village » à Lux accueillant des jeunes mineurs en difficulté sociale ou le centre hospitalier psychiatrique de Sevrey.

Les services supérieurs implantés dans les communes périphériques sont souvent excentrés par rapport aux bourgs et ne participent pas à leur animation. C'est le cas du CIFA de Mercurey ou du lycée agricole de Fontaines, de la maison de Nicéphore Niépce à Saint-Loup de Varennes réaménagée en musée de la photographie, ou de la salle de spectacle « le Réservoir » à Saint-Marcel. Dans certaines situations, cet isolement est causé par des nécessités d'implantation, comme pour l'accrobranche de Givry qui requiert un environnement forestier vaste et praticable ou le parc de loisirs Saint-Nicolas de Châtenoy-en-Bresse, qui offre tous les atouts

pour le développement d'activités de plein air. Il en va de même pour les activités de parachutisme et d'aviation de loisirs organisées sur le site de l'aéroport Chalon-Champforgeuil.

**Localisation des services de la gamme supérieure**

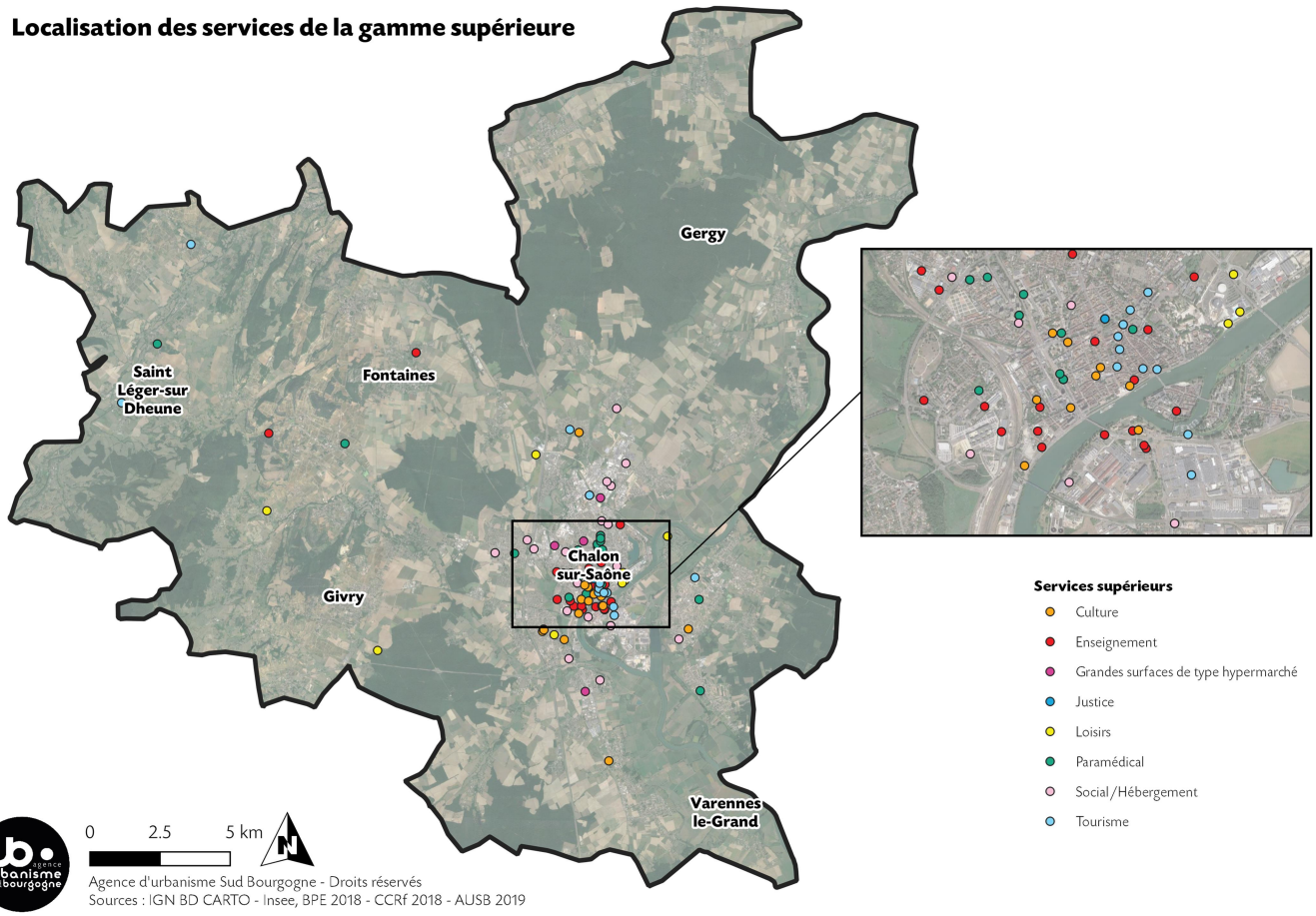


La commune de Saint-Rémy constitue un cas à part. Elle dispose de plusieurs équipements de niveau supérieur, notamment un centre de dialyse, une médiathèque, une salle de spectacle, une piscine, toutefois leur implantation n'est pas concentrée au sein du territoire communal.

### 4.1.2 Une proximité des établissements de l'enseignement supérieur avantageuse

**La localisation des établissements d'enseignement supérieur montre une forte concentration sur la ville-centre. Les seules exceptions sont le CIFA de Mercurey et le CFA de Saint-Marcel ainsi que le lycée agricole de Fontaines. Les BTS et classes préparatoires, formations se déroulant dans les lycées, sont dispersés en raison du maillage de ce type d'équipements. Le reste de l'offre s'avère particulièrement développé à proximité du centre-ville de Chalon-sur-Saône, où deux pôles ont le potentiel d'émerger de part et d'autre de la Saône.**

En rive gauche de la Saône, la proximité de l'IUT, développé à partir de 1989, l'école de commerce implantée dans les locaux de la CCI et l'école d'ingénieur, l'Institut Image (annexe de l'ENSAM - Cluny), proposent des formations adaptées au bassin d'emploi local (matériaux, logistique, numérique) dont certaines sont à la pointe de l'innovation dans le domaine

du numérique.

En rive droite, la proximité du conservatoire à rayonnement régional avec le site de la Sucrerie et Nicéphore Cité, structure chargée d'accompagner les entreprises dans leur transition numérique, peut potentiellement conduire à l'émergence d'une seconde polarité à vocation numérique, culturelle et artistique. Positionné comme un centre stratégique de recherche et développement, le site de la Sucrerie s'apprête à inaugurer son futur lieu totem en matière d'innovation scientifique, « l'Usinerie », nom donné à la nouvelle Cité de l'économie créative et de l'ingénierie numérique du Grand Chalon. Aménagée dans les locaux rénovés de l'ancien moulin de la Sucrerie, la nouvelle plateforme devrait accueillir un fablab, le Blue Lemon de l'Institut Image (cube amovible disposant de 5 cloisons-écrans pour l'immersion virtuelle grandeur nature), un living-lab (dédié aux démonstrations et tests grandeur nature) et un pôle formation à destination des étudiants du CNAM et de l'Institut Image. Une multiplicité des usages qui propulse l'Usinerie au rang d'accélérateur de développement dans un contexte fortement marqué par l'impact des nouvelles technologies. Cette complémentarité est renforcée par la présence du pôle de formation Chalon Formation, et de structures de formations supérieures, telles que l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) ou l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM).

Les liens de fonctionnement entre les deux pôles émergents visent à être renforcés dans le cadre du développement du campus de Nicéphore Cité, qui a pour ambition de créer des synergies durables avec le monde de l'enseignement supérieur.

**Les liens entre les polarités «numérique» et «enseignement supérieur» sur chaque rive de Saône sont à conforter.**

De plus certains enjeux d'aménagement appelleront une réponse à court ou moyen terme. Cela fut le cas lors de la relocalisation de l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI), qui a été déménagée à la suite de la fermeture de l'ancien l'hôpital de l'île Saint-Laurent, et de la création d'un site unique, nécessaire à la conservation de la qualification LMD (Licence, Master, Doctorat). En ce qui concerne l'École Média Art EMA -Fructidor, cette dernière est actuellement éclatée entre la rue Fructidor et la rue Leschenault de la Tour. Le devenir des terrains de l'ancien Institut de formation des maîtres, à proximité du nouvel hôpital et de plus en plus sous-utilisés pose également question.

### 4.1.3 Les équipements culturels et de loisirs implantés près des bords de Saône

**A l'exception des aires de loisirs et de sports, les activités culturelles et de loisirs de niveau supérieur apparaissent fortement concentrées dans le centre de Chalon-sur-Saône ou à proximité. Elles se répartissent selon un axe suivant le cours de la Saône, allant du secteur Californie à Saint-Rémy jusqu'à la prairie Saint-Nicolas à Châtenoy-en-Bresse, au sein duquel on peut distinguer deux pôles principaux.**

Le premier regroupe plusieurs salles de spectacle (la Péniche, l'Arrosoir, l'Espace des arts, le théâtre Piccolo) et musées implantés dans le tissu urbain dense du centre-ville.

Le second prend la forme d'une zone monofonctionnelle récente dédiée aux grands équipements de loisir regroupant le centre nautique, la base nautique Adrien Hardy, le boulodrome couvert, le théâtre du Port Nord, le Colisée et le parc des expositions.

**Localisation des principales activités culturelles et de loisirs supérieures**

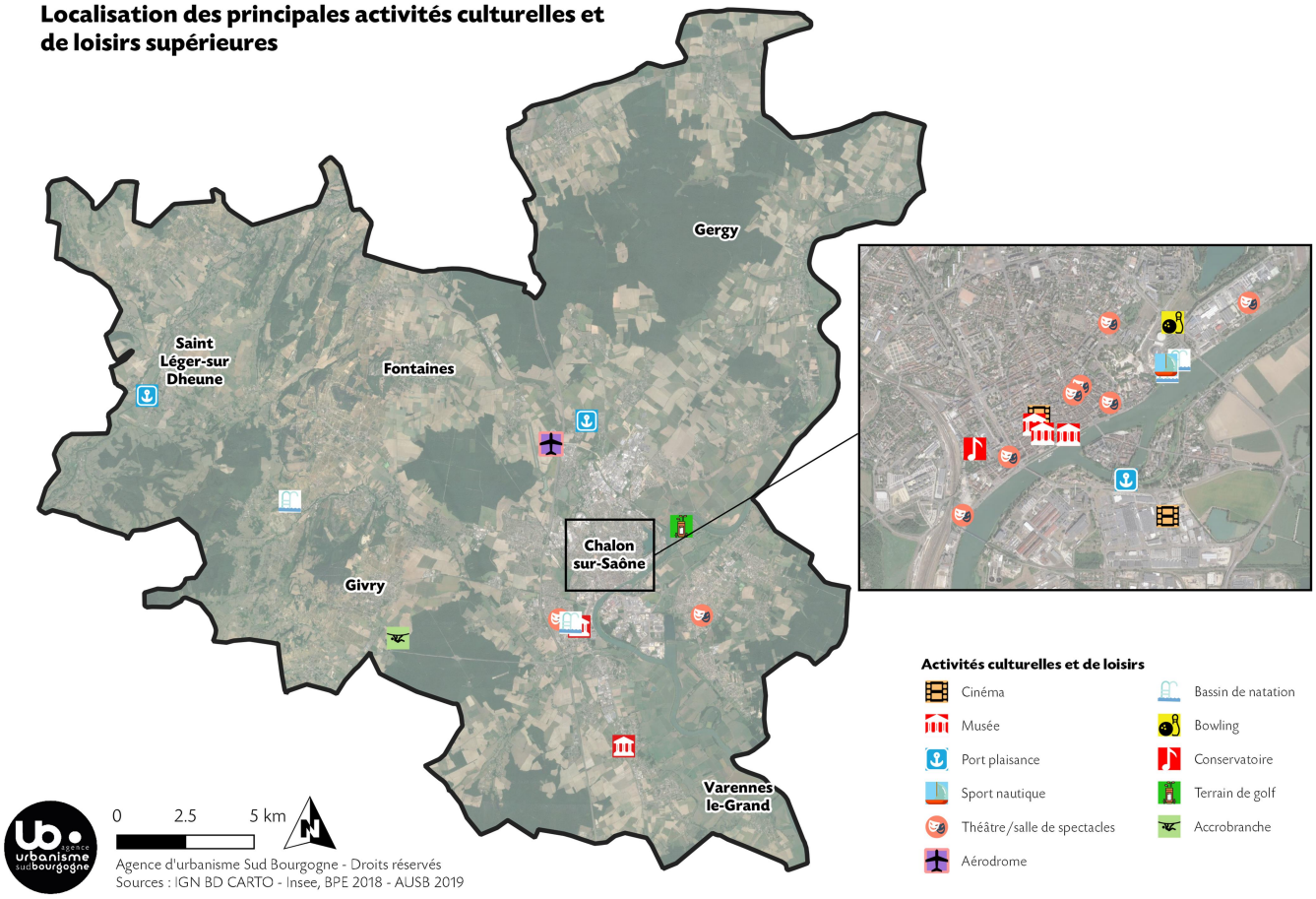


Plusieurs aménagements le long des quais de Saône sont en cours de réflexion ou de réalisation dans un objectif de préservation et de mise en valeur des bords de Saône. Le site qui accueillait autrefois l'hôpital Saint-Laurent à Chalon-sur-Saône, le long du quai Jules-Chambion, est actuellement en restructuration dans le but d'accueillir des établissements culturels à moyen terme (CIAP, musées, bibliothèque…). Cette opération permettrait de recentrer et développer le secteur culturel en renforçant le positionnement du Grand Chalon sur ce segment. Par ailleurs, le réaménagement de la place du Port Villiers, au croisement de la rue du Port Villiers et du quai Gambetta, a permis de favoriser l'accès des habitants et touristes à la rivière (Saône).

### 4.1.4 L'offre de santé supérieure répartie entre plusieurs pôles

**L'organisation spatiale de l'offre de soins supérieurs distingue plusieurs polarités concentrant des structures hospitalières.**

**L'organisation spatiale de l'offre de soins supérieurs distingue plusieurs polarités concentrant des structures hospitalières.**

Les établissements de soins généraux, cliniques privées et hôpitaux, sont concentrés sur la ville-centre bien que certains projets récents, notamment à Châtenoy-le-Royal, viennent accroître l'offre en première couronne. Le principal pôle, créé à partir de 2010 en entrée de ville sud et en proche périphérie du centre-ville de Chalon-sur-Saône, regroupe le nouveau site hospitalier et plusieurs structures spécialisées comme le Médic center, qui rassemble plusieurs spécialités médicales. Il bénéficie d'une très bonne accessibilité routière (proximité de la rocade, sortie autoroute 6 et RCEA).

Le pôle de santé de Dracy-le-Fort réunit deux grands établissements spécialisés : le Centre orthopédique médico-chirurgical et la clinique «Val Dracy», spécialisée en soins psychiatriques. Ces établissements sont excentrés des principaux axes de communication routiers et ferroviaires du Grand Chalon, mais sont relativement proches de la RD 978, et ils possèdent en outre une réputation certaine qui leur assure une large clientèle. Le pôle inclut également un établissement de soins de suite et de réadaptation fonctionnelle. Ils sont progressivement renforcés, en parallèle de la ville-centre qui dispose d'un pôle hospitalier structuré autour de spécialités et soins de haut niveau, et par sa proximité avec le Médic center et le centre de soins de suite et de réadaptation Marguerite Boucicaut de la Croix Rouge (aménagé en 2019).

**Localisation des établissements de santé supérieurs**

L'hôpital psychiatrique est implanté sur la commune de Sevrey. Il dispose d'une annexe pour le soin des jeunes mineurs à Lux. De plus, plusieurs établissements d'hébergement pour adultes en situation de handicap mental sont présents à Givry, Saint-Rémy, Saint-Marcel, Crissey, Virey-le-Grand, et Chalon-sur-Saône sous la forme d'Instituts médicoéducatifs (IME) ou d'Établissement et service d'aide par le travail (ESAT).

### 4.1.5 Les surfaces commerciales spécialisées de plus en plus concentrées dans les zones commerciales

**Les commerces spécialisés hors alimentation et les grandes surfaces spécialisées sont concentrés sur plusieurs pôles, principalement dans le centre-ville de Chalon-sur-Saône et les zones commerciales périphériques. Les plus anciennes sont situées aux entrées nord et ouest de la ville-centre, mais la réalisation récente de nouveaux parcs le long de la RD906 à Sevrey et Lux ainsi que le fort développement de la zone commerciale Sud ont graduellement décalé l'offre vers le sud. Elles regroupent des commerces de plus de 300 m², relevant presque exclusivement d'enseignes nationales. Leur accessibilité routière leur a garanti une croissance de leurs surfaces de vente et de leurs chiffres d'affaires principalement au détriment du centre-ville.**

**Les commerces spécialisés hors alimentation et les grandes surfaces spécialisées sont concentrés sur plusieurs pôles, principalement dans le centre-ville de Chalon-sur-Saône et les zones commerciales périphériques.**

Le centre-ville de Chalon-sur-Saône est le pôle agglomérant le plus de commerces. Cependant, son chiffre d'affaires diminue en raison de la forte concurrence des zones périphériques et a été dépassé par celui de la Zone Sud durant les années 2000. Son développement est encadré par les réglementations urbaines (en secteur classé et sauvegardé) qui conditionnent les possibilités d'implantation de commerces dans les bâtiments existants. Le commerce s'est développé grâce aux boutiques d'habillement et de biens culturels.

**Le centre-ville de Chalon-sur-Saône est le pôle regroupant le plus de commerces spécialisés.**

La zone commerciale de la Thalie et la zone commerciale Chalon Sud, les plus anciennes de l'agglomération, sont basées sur le modèle aujourd'hui classique de la zone commerciale périphérique regroupant de grands bâtiments occupés par des enseignes nationales d'équipement de la maison et de la personne autour de grandes nappes de parking. Ces dernières années, plusieurs fermetures et transferts d'établissements ont été recensés au sein de la zone de la Thalie. Celle-ci est concurrencée par la zone Chalon Sud qui est renforcée par l'implantation du multiplexe et de nouveaux commerces.

La zone d'activité Californie, située sur la commune de Saint-Rémy, pâtit d'un aménagement vieillissant qui ne lui assure pas une bonne visibilité. De plus elle comprend de nombreuses enseignes de déstockage, ce qui ne concourt pas à sa notoriété et dénote une faible attractivité immobilière.

**Commerces spécialisés hors alimentation en 2019**

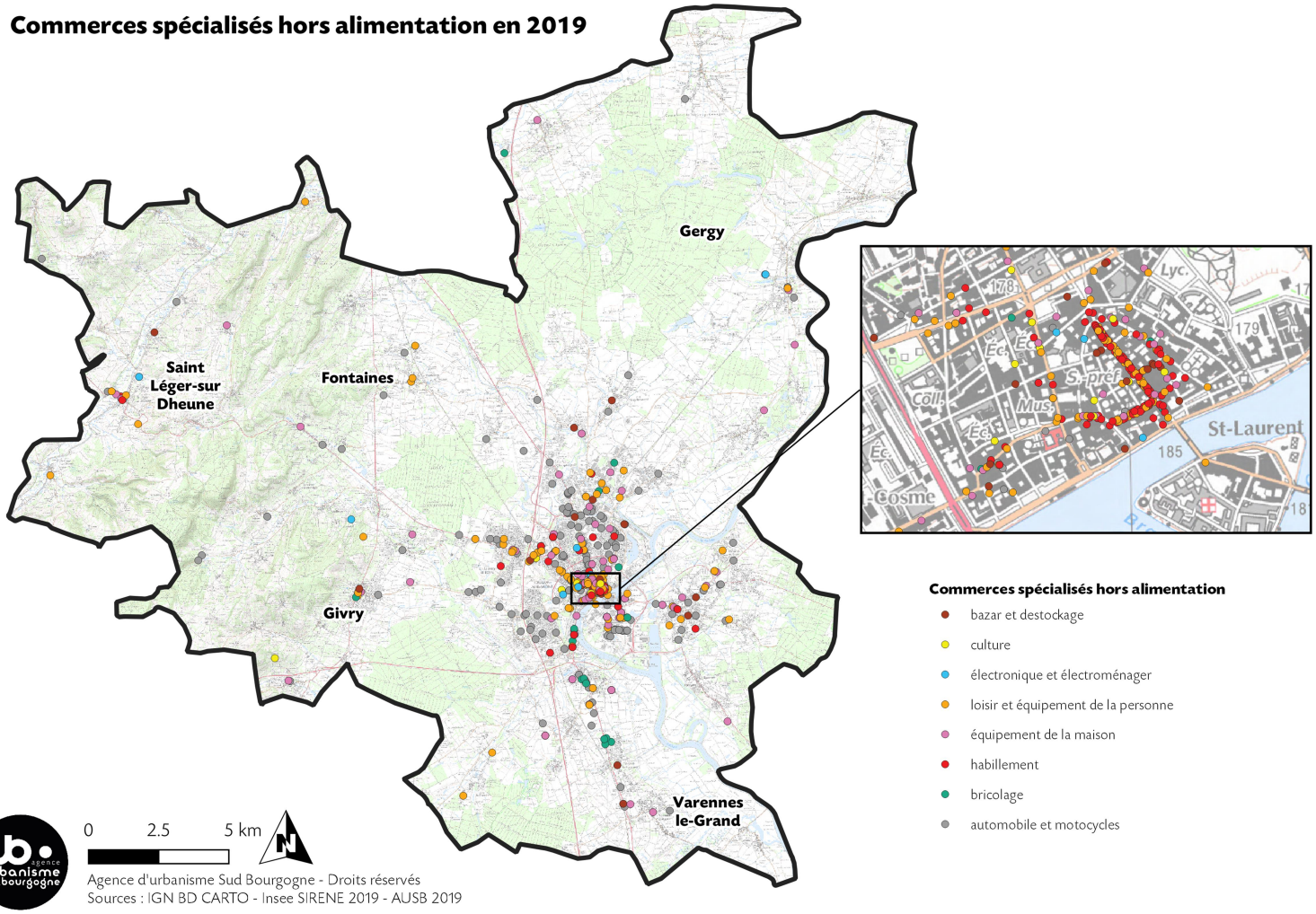


## 4.2 La polarisation des services du quotidien

**La répartition des services de proximité et intermédiaires, qui permettent de répondre aux besoins quotidiens de la population, montre une forte concentration des équipements d'enseignement et commerces de proximité dans les bourgs. Les équipements de loisir, souvent des terrains de sport, sont au contraire largement diffusés à**

**l'ensemble du territoire et souvent situés en dehors des taches urbaines constituées.**

Les services de proximité sont concentrés dans ces espaces dont l'organisation, l'aménagement des espaces publics et l'accessibilité sont déjà adaptés à leur implantation. La lisibilité de l'offre est ainsi assurée. Saint-Rémy, Châtenoy-le-Royal et Lux font exception. Le développement ou l'émergence d'espaces de centralité récents induit un éparpillement des services sur le territoire communal et l'apparition de plusieurs polarités potentielles.

**Saint-Rémy, Châtenoy-le-Royal et Lux ont des centralités multiples favorisant l'éparpillement des services du quotidien.**

A l'exception de la première couronne et des pôles, si quasiment toutes les communes disposent d'au moins un service du quotidien sur leur territoire, l'offre apparaît le plus souvent limitée à une école et une pharmacie ou épicerie.

L'offre de Chalon-sur-Saône apparaît très concentrée dans son centre-ville, mais elle se diffuse également linéairement le long des principaux axes piétons (Grande rue, rue du Châtelet, rue aux Fèvres, …) à proximité des bords de Saône. En outre, plusieurs pôles de quartiers ont émergé.

# 5 SYNTHESE ET ENJEUX

| Atouts et Opportunités | Contraintes et menaces |
|---|---|
| Un taux de services global pour 1 000 habitants élevé et une forte diversité de services (ex: offre petite enfance).<br><br>La diffusion des commerces de proximité sur l'ensemble du territoire.<br><br>Le second pôle de services du département.<br><br>Une offre d'espaces verts importante pouvant accueillir des activités sportives et de loisirs.<br><br>Un fort rayonnement en matière d'enseignement et de services de santé sur les territoires voisins.<br><br>Des formations qualifiantes et spécialisées.<br><br>Un déploiement du très haut débit par le réseau fibre optique, avec l'engagement de l'opérateur Orange, et développement d'une infrastructure publique, dédiée aux entreprises, et portée par le Grand Chalon<br><br>Une offre culturelle attractive.<br><br>Un potentiel d'espaces non-affectés aménageables.<br><br>L'existence de maisons de santé pluridisciplinaires couvrant les besoins importants du territoire.<br><br>Un écosystème formation/industrie sur lequel capitaliser. | Une concurrence entre les commerces périphériques et ceux de centre-ville.<br><br>Une très forte concentration (80%) des services supérieurs dans la ville-centre.<br><br>Une forte disparité entre les communes de l'unité urbaine et de la périphérie.<br><br>Un tassement des effectifs scolaires.<br><br>Une accessibilité numérique à conforter.<br><br>Un phénomène appuyé de désertification médicale chez les médecins généralistes.<br><br>Une concurrence commerciale des territoires de l'axe Saône.<br><br>Une polarisation des services supérieurs à Dijon.<br><br>Le vieillissement des aménagements des zones commerciales. |

**Enjeux**

Développer les services liés à l'inclusion numérique.

Assurer l'équilibre et la cohésion du territoire par une répartition optimale des services et commerces de base.

Développer des espaces d'échanges et de mutualisation afin de créer des synergies dans les communes périphériques.

Accroître le rôle des polarités du territoire, notamment en matière de tourisme et d'attractivité résidentielle.

Promouvoir le recours à l'intermodalité pour l'accès à l'offre de services.

Redynamiser les espaces périphériques et anticiper la désaffection à l'égard de certaines zones commerciales.

# DIAGNOSTIC

## MOBILITE

# Sommaire

MOBILITE


1 FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE ..... 287

1.1 Des flux dépassant les frontières de l'intercommunalité ..... 28987

1.2 Une structuration classique des déplacements ..... 29896

1.3 Une politique des transports urbains récente ..... 305

2 L'AUTOMOBILE ..... 306

2.1 Le « tout voiture » des dernières décennies ..... 306

2.2 Les risques liés au « tout voiture » ..... 318

2.3 Vers une autre utilisation de la voiture ..... 32523

3 LES TRANSPORTS COLLECTIFS ..... 3319

3.1 La superposition des réseaux de transports collectifs ..... 33129

3.2 Une fréquentation essentiellement urbaine ..... 33836

3.3 Un potentiel de desserte des transports collectifs non négligeable ..... 3419

4 LES MODES ACTIFS ..... 34341

4.1 La marche, un mode de déplacement urbain ..... 34341

4.2 Les paradoxes du vélo ..... 34543

4.3 Le potentiel des modes actifs ..... 35250

5 La mobilité des marchandises ..... 36057

5.1 Les flux de marchandises ..... 36057

5.2 L'impact sur le réseau routier ..... 36361

5.3 L'organisation du stationnement ..... 36967

6 SYNTHESE ET ENJEUX ..... 369

## LES OUTILS DU DIAGNOSTIC

La mobilité est étudiée à partir des données de l'INSEE (trajets domicile-travail, motorisation des ménages) et à partir d'autres comptages (stationnement). Le diagnostic trouve de nombreuses autres données et des outils (horaires, destinations, modes de transport) dans l'enquête « Déplacement villes moyennes 2014 » réalisée pour le Grand Chalon par le CEREMA (sur le périmètre intercommunal 2014). Les différents modes de déplacement sont connus aussi par la description spatiale et temporelle qu'offrent les réseaux de transports collectifs.

## LA MOBILITE DANS LE TERRITOIRE DU GRAND CHALON

Le Grand Chalon est très accessible, par route et par voie ferrée. Trois caractéristiques dominantes dessinent la mobilité chalonnaise. Tout d'abord, la voiture est très majoritaire. Ensuite, le trajet domicile-travail structure très fortement la mobilité. Troisième élément d'identité, le territoire est à 86 % autonome, les trajets des habitants ont leur début et leur fin dans le territoire du Grand Chalon. La prédominance de la voiture est liée à des phénomènes historiques nationaux : augmentation de la vitesse générant coupures urbaines et saturation ponctuelle. La prégnance des trajets domicile-travail et l'autonomie du territoire indiquent la légitimité du périmètre du PLUi pour les questions de mobilité, qui est à la bonne dimension.

## EVOLUTIONS ET ENJEUX

Les déplacements locaux montrent de fortes potentialités pour le vélo et la marche, avec des terrains relativement plats, l'agrément fréquent des trajets, des distances courtes… Les modes actifs ne répondront pas à tous les besoins, mais les conditions sont réunies pour qu'ils prennent beaucoup plus d'importance qu'actuellement et c'est un facteur de qualité de vie.

Pour les destinations plus lointaines, les déplacements récurrents offrent un bon potentiel pour le covoiturage et les transports en commun. Des améliorations des transports en commun sont possibles, en particulier une meilleure intermodalité.

L'automobile restera nécessaire pour une partie des déplacements sur le Grand Chalon. La vitesse favorise l'éloignement, donc l'étalement urbain avec ses corollaires de nuisances, encombrements aux heures de pointe, pollutions… Cependant La tendance va actuellement vers la fluidité et le partage de l'espace public, favorisés par la baisse des vitesses de déplacement des voitures.

# 1 FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

## 1.1 Des flux dépassant les frontières de l'intercommunalité

### 1.1.1 Une accessibilité routière et ferroviaire intéressante

**Sans être en position de carrefour, la communauté d'agglomération est desservie par plusieurs infrastructures nationales à grandes vitesses formant deux axes.**

L'automobile et le train sont aujourd'hui les principaux moyens utilisés pour accéder au Grand Chalon. Sans être en position de carrefour, la communauté d'agglomération est desservie par plusieurs infrastructures nationales à grandes vitesses formant deux axes :

- Un axe nord – sud tant autoroutier, ferroviaire que fluvial, se rejoignant à Beaune (pour l'autoroutier) en provenance de Paris et Nancy et à destination de Lyon, , où les flux se divisent dans toutes les directions.

- Un axe est – ouest exclusivement routier empruntant la Route Centre Europe Atlantique (RCEA), dont la branche Paray-le-Monial – Chalon-sur-Saône (N80 et N70) permet aux chalonnais une ouverture directe vers l'ouest, en direction de l'océan Atlantique, même si la distance reste relativement importante. L'accès au grand est, par les infrastructures à grandes vitesses, demande cependant un crochet vers Beaune pour aller vers Strasbourg et par Mâcon pour se rendre à Genève.

En plus de la présence de la gare Grandes Lignes SNCF de Chalon-sur-Saône permettant notamment quelques liaisons TGV directes vers Strasbourg ou Marseille, le Grand Chalon dispose de la gare TGV Le Creusot – Montceau à environ 30 minutes en voiture ou en car interurbain depuis Chalon-sur-Saône. Une quinzaine de TGV par jour s'y arrête, en provenance essentiellement de Paris et de Lyon. Se rendre à la capitale prend 1h50 (30 minutes de car + 1h20 de TGV depuis la gare TGV Le Creusot – Montceau) si l'on ne prend pas en compte le temps d'attente en gare contre 2h30 – 3h en partance de la gare de Chalon-sur-Saône. Globalement, l'infrastructure ferroviaire rend les villes du Sud-Est (Lyon, Marseille, Nîmes et Montpellier) ainsi que du Nord-Est (Lille, Paris et Strasbourg) particulièrement accessibles alors qu'elle montre des lacunes pour toute la partie ouest et pour des villes « plus enclavées » (Reims, Clermont Ferrand…).

De son côté, la route montre sensiblement les mêmes forces et faiblesses. Lorsqu'il existe une ligne ferroviaire à grande vitesse, les trajets en voiture sont moins rapides que ceux en train, c'est le cas par exemple de ceux à destination de Paris, Nîmes, Marseille…. En revanche, dans les autres cas la différence de temps de parcours peut être très importante (Clermont-Ferrand, Nancy…) au bénéfice de l'automobile. D'une manière générale, l'océan reste particulièrement éloigné du Chalonnais alors que la mer est à moins de quatre heures en voiture. La montagne est également proche, Grenoble est en effet à un peu plus de 2h30 contre plus de 3h en train.

Enfin, il est possible d'atteindre la communauté d'agglomération par voie aérienne ou fluviale. Le premier cas reste très limité car, en l'absence de vols réguliers commerciaux, l'Aéroport Chalon – Champforgeuil n'est utilisé qu'à des fins touristiques, d'affaires et de loisirs par une population très restreinte (environ 172 passagers comptabilisés en 2019). Les voies navigables sont quant à elles utilisées à la fois par des touristes mais aussi pour transporter des marchandises. Le Grand Chalon dispose de plusieurs ports et haltes nautiques pour les plaisanciers et d'un port de marchandises (Port Sud à Saint-Marcel au sud de Chalon-sur-Saône) qui est l'avant dernier port de marchandises de la Saône (le dernier étant Pagny un peu plus au nord). Les enjeux liés aux voies navigables comme à l'aérien relèvent plutôt des loisirs et des affaires mais pas de la mobilité quotidienne des voyageurs.

Les projets routiers et ferroviaires évoqués au niveau national renforcent ces logiques nord – sud et est – ouest. Le carrefour de Beaune serait appuyé par le projet de Voie Ferrée Centre Europe Atlantique passant au nord-ouest du Grand Chalon. Ce projet comprenant l'électrification de la portion Chagny – Nevers et la connexion du TER et TGV en gare TGV Le Creusot – Montceau-les-Mines – Montchanin accroîtra l'attrait de cette gare pour le Chalonnais (correspondances facilitées et plus rapides) notamment pour les communes de Rully, Fontaines, Cheilly-lès-Maranges et Saint-Léger-sur-Dheune qui disposent chacune d'une halte ferroviaire. Enfin, la poursuite de la mise à 2x2 voies de la RCEA (portions de la N79 et N70) améliorera l'accessibilité vers l'ouest du territoire français. Ces différentes infrastructures permettent donc à la population de se déplacer plus ou moins loin et de manière plus ou moins régulière. Les réseaux routier et ferroviaire passent outre les limites administratives.

**Les projets routiers et ferroviaires évoqués au niveau national renforcent ces logiques nord – sud et est – ouest.**

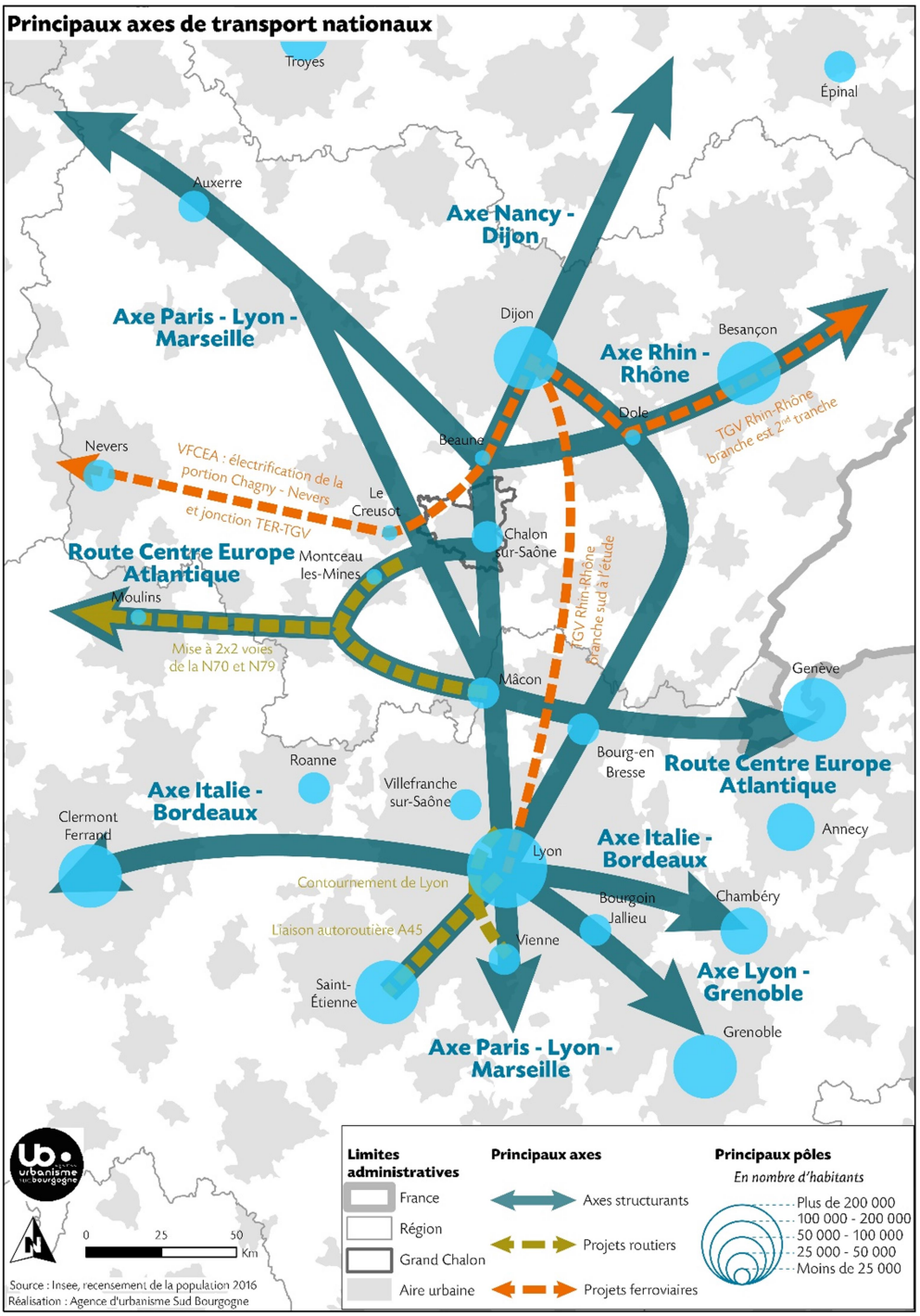
Principaux axes de transport nationaux
Troyes
Épinal
Auxerre
Axe Nancy - Dijon
Axe Paris - Lyon - Marseille
Dijon
Besançon
Axe Rhin - Rhône
Dole
TGV Rhin-Rhône branche est 2nd tranche
Nevers
VFCEA : électrification de la portion Chagny - Nevers et jonction TER-TGV
Beaune
Le Creusot
Chalon sur-Saône
Route Centre Europe Atlantique
Montceau les-Mines
Moulins
TGV Rhin-Rhône branche sud à l'étude
Mise à 2x2 voies de la N70 et N79
Mâcon
Genève
Bourg-en Bresse
Route Centre Europe Atlantique
Roanne
Villefranche sur-Saône
Axe Italie - Bordeaux
Clermont Ferrand
Annecy
Axe Italie - Bordeaux
Lyon
Contournement de Lyon
Bourgoin Jallieu
Chambéry
Liaison autoroutière A45
Vienne
Axe Lyon - Grenoble
Saint-Étienne
Grenoble
Axe Paris - Lyon - Marseille
Limites administratives
France
Région
Grand Chalon
Aire urbaine
Principaux axes
Axes structurants
Projets routiers
Projets ferroviaires
Principaux pôles
En nombre d'habitants
Plus de 200 000
100 000 - 200 000
50 000 - 100 000
25 000 - 50 000
Moins de 25 000
0
25
50
Km
Source : Insee, recensement de la population 2016
Réalisation : Agence d'urbanisme Sud Bourgogne

## Accessibilité de Chalon-sur-Saône

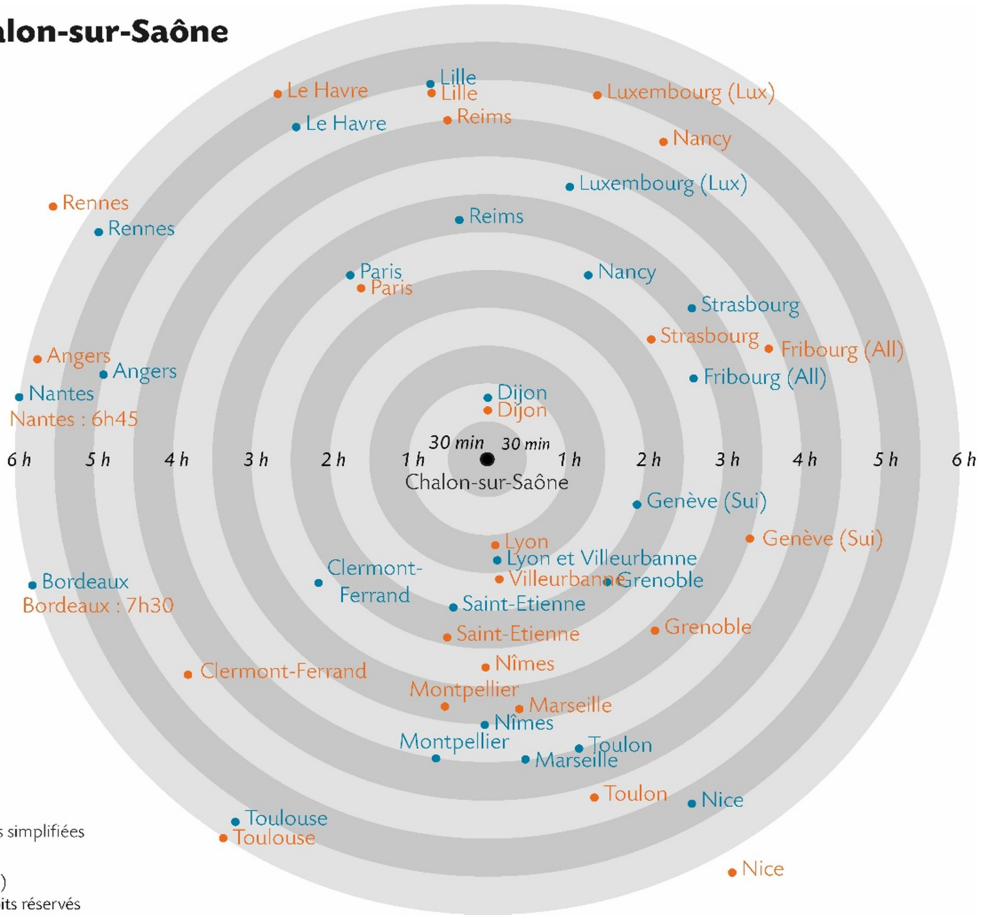


- En train
- En automobile

Les temps de parcours sont des moyennes simplifiées

Source : Google maps, SNCF (février 2014)
Agence d'urbanisme Sud Bourgogne - Droits réservés

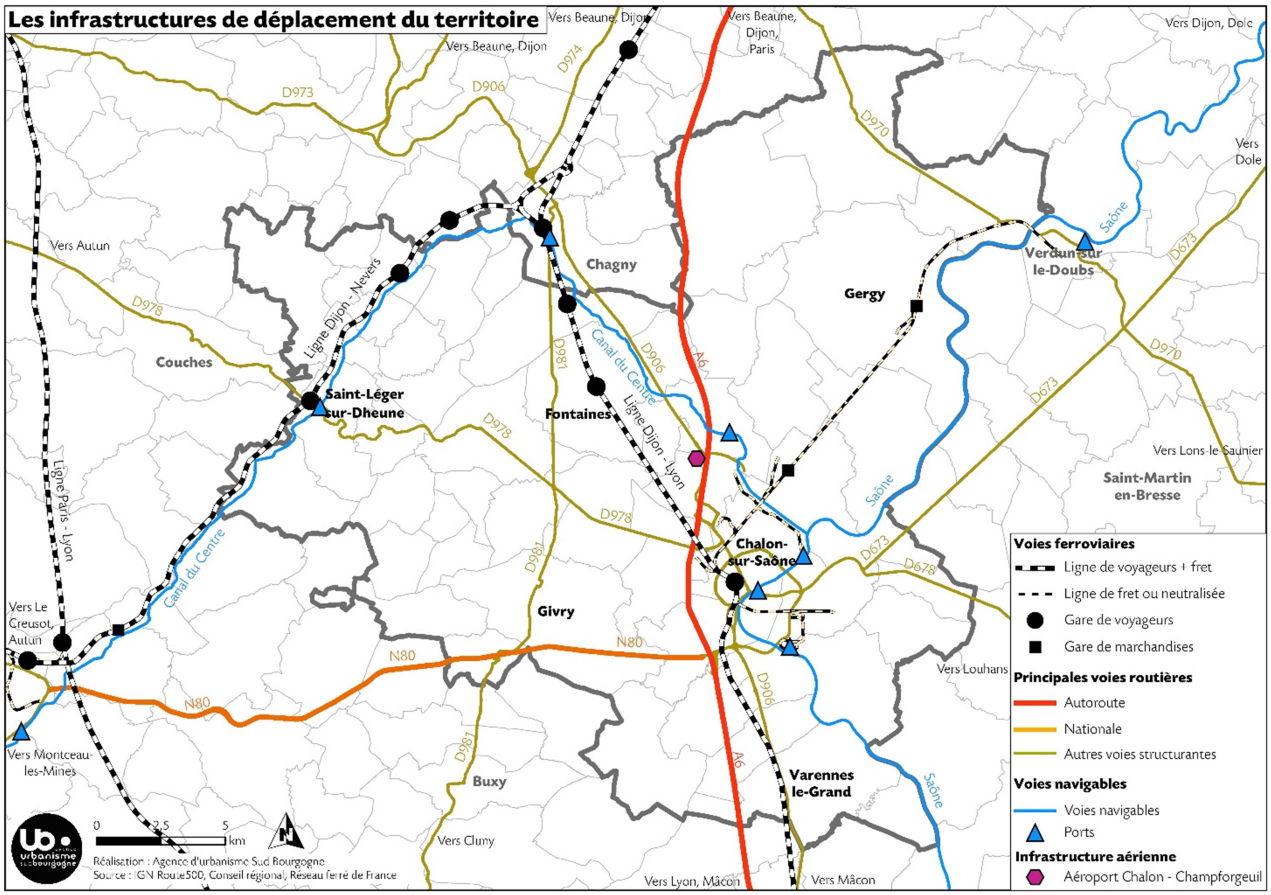

### 1.1.2 Un territoire relativement autonome et attractif

315 000 déplacements (tous motifs confondus) soit 86 % des déplacements des habitants du Grand Chalon sont internes au territoire, ce qui souligne son autonomie par rapport aux agglomérations proches, tant en termes d'emploi que de services ou de commerces. Près d'une activité sur six est tout de même réalisée hors du périmètre. D'après les résultats du recensement de la population, proportionnellement, de plus en plus d'habitants du Grand Chalon travaillent à l'extérieur de ce territoire : 21 % des actifs occupés de la communauté d'agglomération travaillent dans une autre intercommunalité en 2016, ils étaient 20 % dans ce cas en 2011 et 18 % en 2006. Comme sur la majorité des territoires, le caractère autonome reste relatif en matière d'emplois.

Part des actifs habitant et travaillant dans la même intercommunalité

| Zone de résidence | 2006 | 2011 | 2016 |
|---|---|---|---|
| CA Le Grand Chalon | 82 % | 80 % | 79 % |
| CA Beaune, Côte et Sud - Communauté Beaune-Chagny-Nolay | 78 % | 76 % | 74 % |
| CA de l'Auxerrois | 85 % | 83 % | 83 % |
| CA de Nevers | 86 % | 84 % | 82 % |
| CA Mâconnais Beaujolais Agglomération | 81 % | 78 % | 77 % |
| CU Le Creusot Montceau-les-Mines | 86 % | 85 % | 83 % |
| Dijon Métropole | 88 % | 88 % | 86 % |
| Saône-et-Loire | 73 % | 70 % | 68 % |
| Bourgogne -Franche-Comté | 68 % | 65 % | 63 % |

Source : Insee, recensement de la population 2016, 2011 et 2006

Le départ de 8 200 actifs occupés de la communauté d'agglomération est compensé par l'arrivée de 15 400 actifs occupés principalement des intercommunalités voisines (recensement de la population 2016). Ainsi, les communautés de communes voisines fournissent une part importante de main-d'œuvre alors que très peu de Chalonnais effectuent le chemin inverse. Les échanges sont plus équilibrés avec les communautés d'agglomérations et urbaines. Les échanges domicile-travail avec la métropole lyonnaise et avec la région parisienne sont relativement peu nombreux :

- 335 en direction de la métropole lyonnaise et 130 en sens inverse ;
- 225 en direction de la métropole du Grand Paris et moins d'une centaine en sens inverse.

**Le Grand Chalon exerce une certaine attractivité sur les territoires voisins mais aussi sur d'autres relativement lointains.**

Le Grand Chalon exerce une certaine attractivité sur les territoires voisins mais aussi sur d'autres relativement lointains. L'aire urbaine[22] de Chalon-

[22] Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci (définition de l'INSEE).

sur-Saône compte 90 communes et s'étend au sud de la CC Saône Doubs Bresse, au nord de la CC Terres de Bresse et de la CC Sud Côte Chalonnaise et à l'ouest de la CC Entre Saône et Grosne.

***Qu'est-ce qu'une Enquête Déplacements Villes Moyennes ?***

*Un nombre important d'habitants du territoire d'étude a répondu par téléphone à un questionnaire dans le but de décrire sa situation personnelle (description du ménage, nombre de voiture possédée, âge, profession, etc.) et ses déplacements réalisés la veille (origine-destination, heure, mode de transport, motif de déplacement, etc.). Après redressement statistique des résultats (à partir des situations personnelles et du recensement de la population) il est possible d'analyser l'intégralité de la mobilité des habitants du territoire d'étude quel que soit leur motif ou leur mode de déplacement. La première Enquête Déplacements Villes Moyennes du Grand Chalon a eu lieu en 2004 sur le territoire administratif de l'époque. Une nouvelle enquête, selon une méthodologie similaire permettant les comparaisons s'est déroulée fin 2013 sur la communauté d'agglomération et la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise.*

*La géographie des intercommunalités de l'époque a été conservée pour la représentation cartographique de ces données. A chaque fois qu'une donnée de cette enquête est présentée, elle concerne le périmètre 2014.*

**Les échanges entre Le Grand Chalon et la CA Mâconnais Beaujolais Agglomération ainsi que la CU Le Creusot – Montceau-les-Mines sont déséquilibrés : en faveur du Mâconnais dans le premier cas et en faveur du Chalonnais dans le second.**

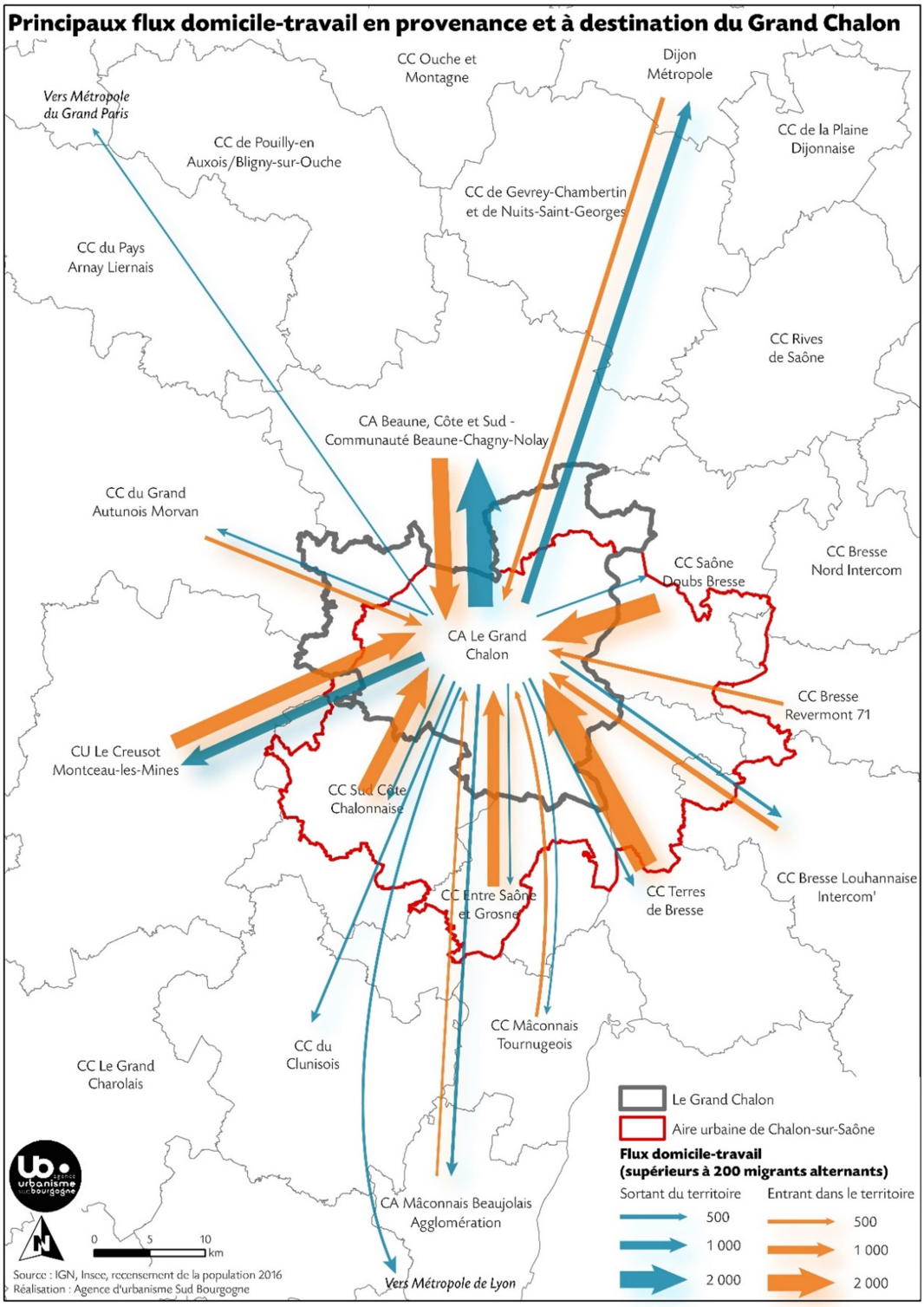


Même si leurs résultats ne peuvent être finement comparés, les différentes Enquêtes Déplacements Villes Moyennes de Saône-et-Loire (Mâcon, Creusot – Montceau-les-Mines, Chalon-sur-Saône) font apparaître des déséquilibres dans les échanges quotidiens des trois grandes agglomérations du département. Les résultats confirment le caractère « central » du Grand Chalon dans le département. Les échanges entre Le

Grand Chalon et la CA Mâconnais Beaujolais Agglomération23 et entre Le Grand Chalon et la CU Le Creusot – Montceau-les-Mines sont déséquilibrés : en faveur du Mâconnais dans le premier cas et en faveur du Chalonnais dans le second. Les échanges quotidiens (tous motifs confondus) entre le Grand Chalon et les agglomérations voisines sont conséquents et souvent en faveur du Chalonnais.

**Déplacements quotidiens**

**entre les trois principaux pôles urbains du département**

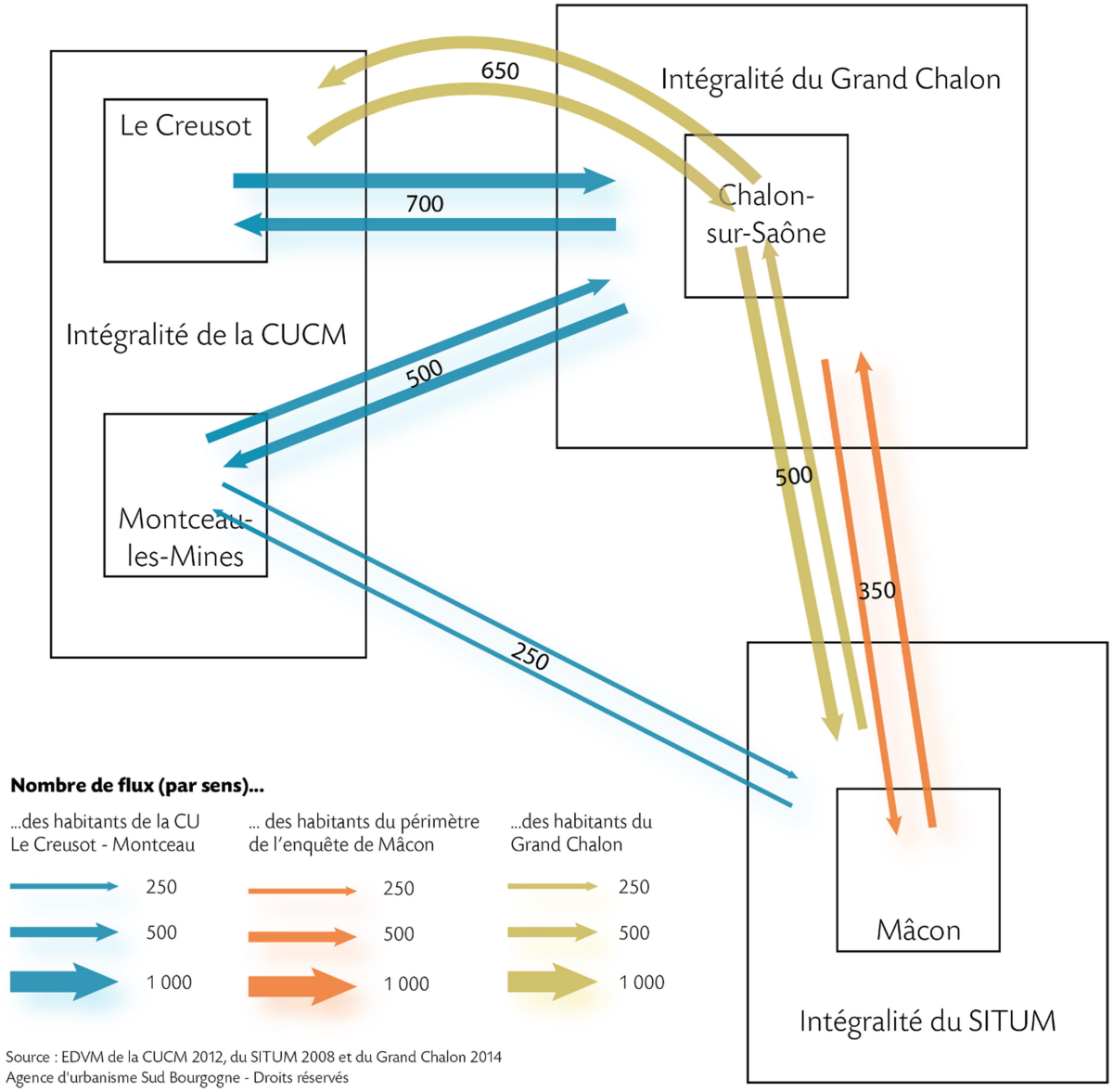


Source : EDVM de la CUCM 2012, du SITUM 2008 et du Grand Chalon 2014
Agence d'urbanisme Sud Bourgogne - Droits réservés

[23] Les flux en direction du Mâconnais prennent en compte l'ensemble du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Mâconnais.

Dès lors qu'ils sortent du Grand Chalon (14 % de tous les déplacements), les habitants du territoire se tournent une fois sur quatre vers la CA Beaune, Côte et Sud (essentiellement vers Beaune et Chagny). L'agglomération dijonnaise (Dijon métropole aujourd'hui et CA Dijonnaise au moment de l'enquête) est la deuxième destination privilégiée notamment pour les motifs « travail », « loisirs » et « achats ». Les liens avec les intercommunalités voisines ne sont pas négligeables essentiellement pour les « loisirs ».

**Principaux déplacements des habitants du Grand Chalon en lien avec les intercommunalités voisines (tous motifs confondus, un jour moyen de semaine)**

*Les périmètres pris en compte correspondent aux périmtres effectifs à la date de l'enquête, 2014*

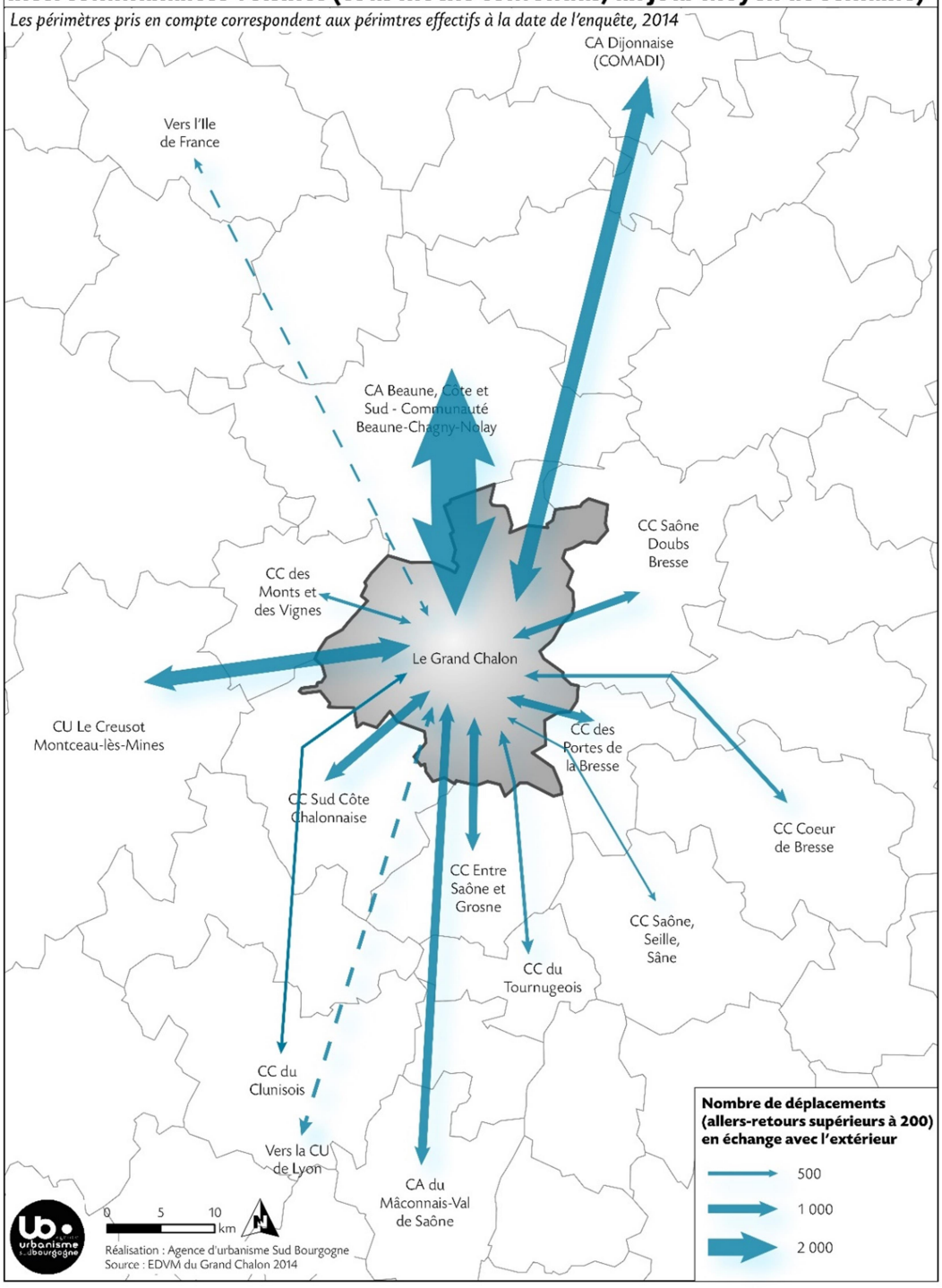

## 1.2 Une structuration classique des déplacements

### 1.2.1 Un secteur centre urbain polarisant les déplacements

70 % des déplacements des habitants du Grand Chalon sont en lien avec la ville centre et de nombreux flux domicile-travail vont des communes périurbaines en direction de Chalon-sur-Saône. Le secteur centre urbain, en particulier la ville de Chalon-sur-Saône, polarise les flux, ainsi les déplacements s'effectuent rarement entre les secteurs de l'intercommunalité. Ce schéma se retrouve quel que soit le motif de déplacement.

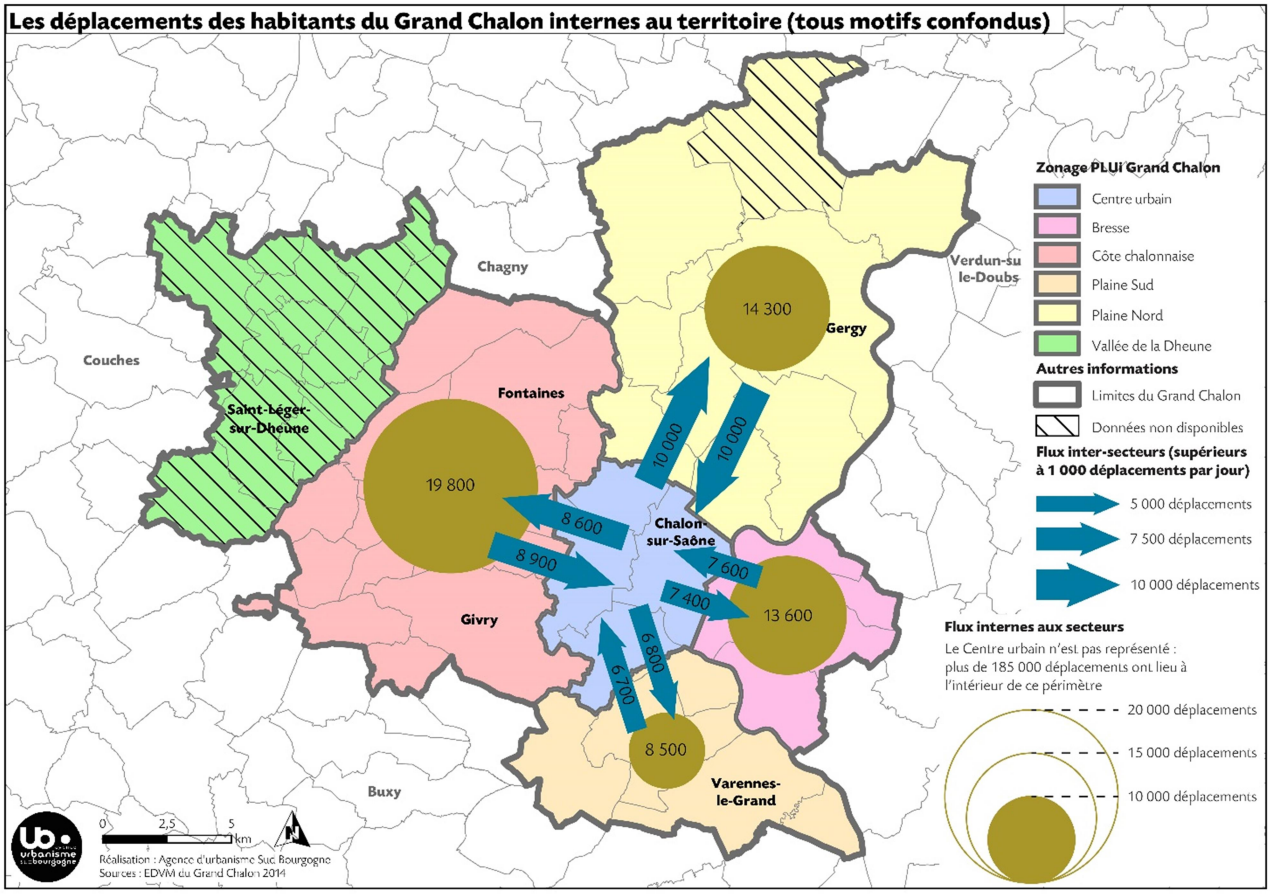

**70 % des déplacements des habitants du Grand Chalon sont en lien avec la ville centre et de nombreux flux domicile-travail vont des communes périurbaines en direction de Chalon-sur-Saône.**

**L'emploi, et dans une moindre mesure la main d'œuvre sont concentrés dans l'unité urbaine de Chalon-sur-Saône.**

En réduisant l'analyse aux seuls déplacements domicile-travail, l'attractivité de l'unité urbaine de Chalon-sur-Saône et surtout celle de la ville centre sont très marquées. En effet, ces deux dernières concentrent respectivement 80 % et 57 % des emplois du Grand Chalon. La main-d'œuvre quant à elle ne se concentre pas dans les mêmes proportions sur l'unité urbaine. 63 % des actifs occupés habitent l'unité urbaine de Chalon-sur-Saône soit environ 28 500 actifs. La ville centre est le lieu de résidence de 37 % des actifs occupés de la communauté d'agglomération. Ainsi, l'emploi, et dans une moindre mesure la main d'œuvre sont concentrés dans l'unité urbaine de Chalon-sur-Saône.

En termes de déplacements, cela se traduit par de nombreux flux domicile-travail en provenance des communes périurbaines (Givry, Gergy, Chagny, etc.) vers Chalon-sur-Saône et certaines communes de l'unité urbaine. Au sein de l'aire urbaine de Chalon-sur-Saône, une certaine dépendance au pôle d'emplois chalonnais s'est installée. Dans de nombreuses communes, plus de 50 % des actifs occupés résidant travaillent au sein de l'unité urbaine de Chalon-sur-Saône. Des villes comme Chatenoy-en-Bresse, Fragnes - La Loyère, Lux et Oslon, bien que faisant partie de l'unité urbaine de Chalon-sur-Saône ne possèdent que peu d'emplois et par conséquent peu d'actifs occupés résidant dans une commune voisine y travaillent. Ces différentes villes fonctionnent de la même façon que celles ne faisant pas partie de l'unité urbaine de Chalon-sur-Saône. Les communes de la Vallée de la Dheune sont à l'extrémité de l'aire urbaine chalonnaise, voire en dehors (Saint-Léger-sur-Dheune par exemple). Elles sont moins influencées par l'unité urbaine de Chalon-sur-Saône. Elles sont d'ailleurs, pour la plupart, en marge de toute aire urbaine et sont considérés comme communes isolées ou multipolarisées par l'Insee.

Les déplacements des habitants de ces communes se tournent donc en partie vers Chalon-sur-Saône mais aussi vers Beaune, Le Creusot ou Chagny. Plus localement, en l'absence de données sur tous les motifs de déplacements mais aux dires d'élus, la commune de Saint-Léger-sur-Dheune polarise une partie des déplacements de santé et d'achats des habitants du secteurs Vallée de la Dheune.

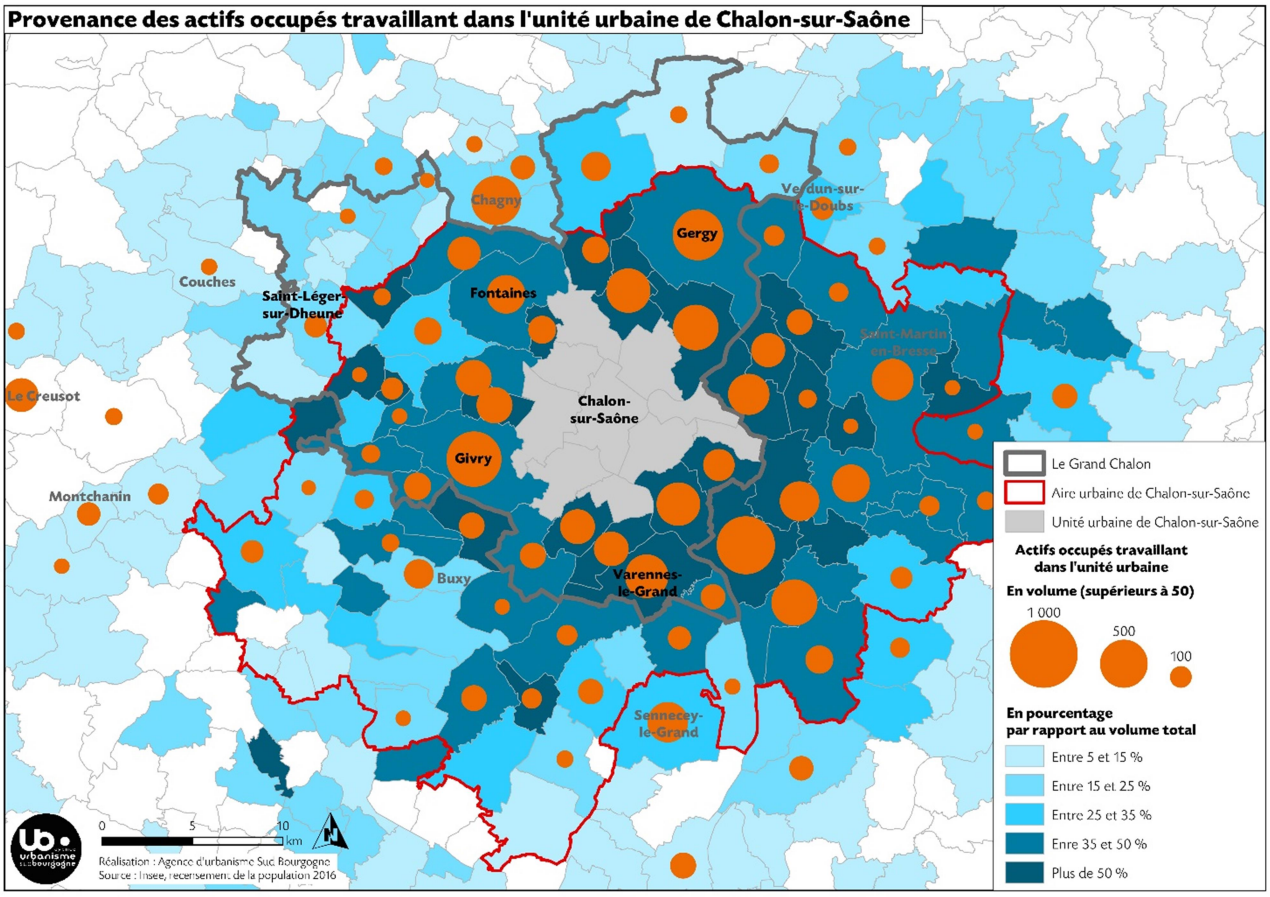


L'unité urbaine de Chalon-sur-Saône influençant beaucoup le territoire de la communauté d'agglomération, elle ne laisse que peu de place aux autres unités urbaines de l'agglomération (Varennes-le-Grand, Givry et Gergy). Seule celle de Varennes-le-Grand qui abrite près de 3 500 emplois occupés répartis sur Varennes-le-Grand, Saint-Loup-de-Varennes et surtout sur Sevrey attire de nombreux actifs de Chalon-sur-Saône et quelques actifs des communes voisines. Le nord de la communauté d'agglomération est marqué par l'influence de Beaune (près de 15 000 emplois occupés) et de Chagny (environ 2 500 emplois occupés). Enfin, l'unité urbaine du Creusot (près de 14 000 emplois occupés) exerce une certaine influence sur l'ouest du territoire, autour de Saint-Léger-sur-Dheune.

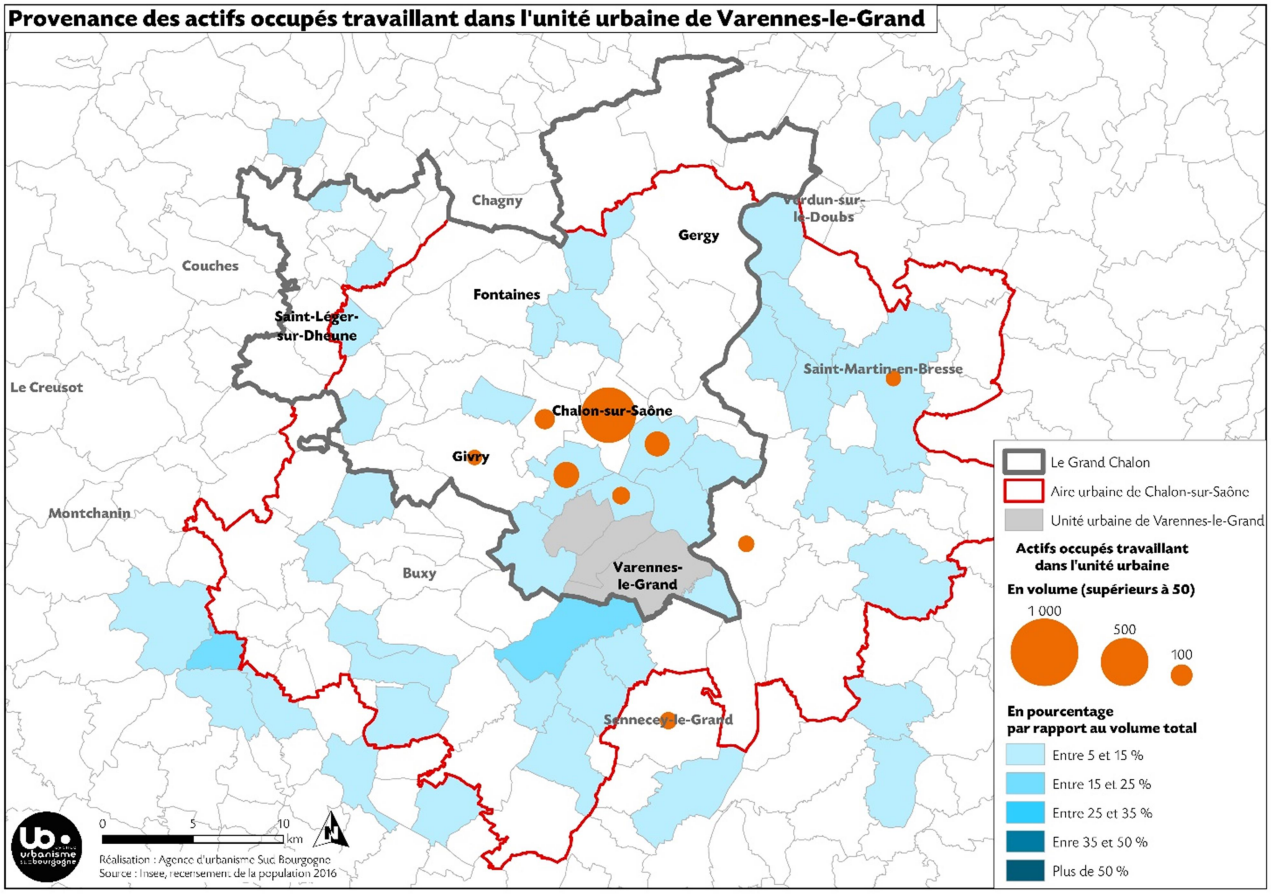
Provenance des actifs occupés travaillant dans l'unité urbaine de Varennes-le-Grand
Chagny
Gergy
Verdun-sur-le-Doubs
Couches
Fontaines
Saint-Léger-sur-Dheune
Saint-Martin-en-Bresse
Le Creusot
Chalon-sur-Saône
Givry
Montchanin
Buxy
Varennes-le-Grand
Sennecey-le-Grand
Le Grand Chalon
Aire urbaine de Chalon-sur-Saône
Unité urbaine de Varennes-le-Grand
Actifs occupés travaillant dans l'unité urbaine
En volume (supérieurs à 50)
1 000
500
100
En pourcentage par rapport au volume total
Entre 5 et 15 %
Entre 15 et 25 %
Entre 25 et 35 %
Enre 35 et 50 %
Plus de 50 %
0
5
10
km
Réalisation : Agence d'urbanisme Suc Bourgogne
Source : Insee, recensement de la population 2016

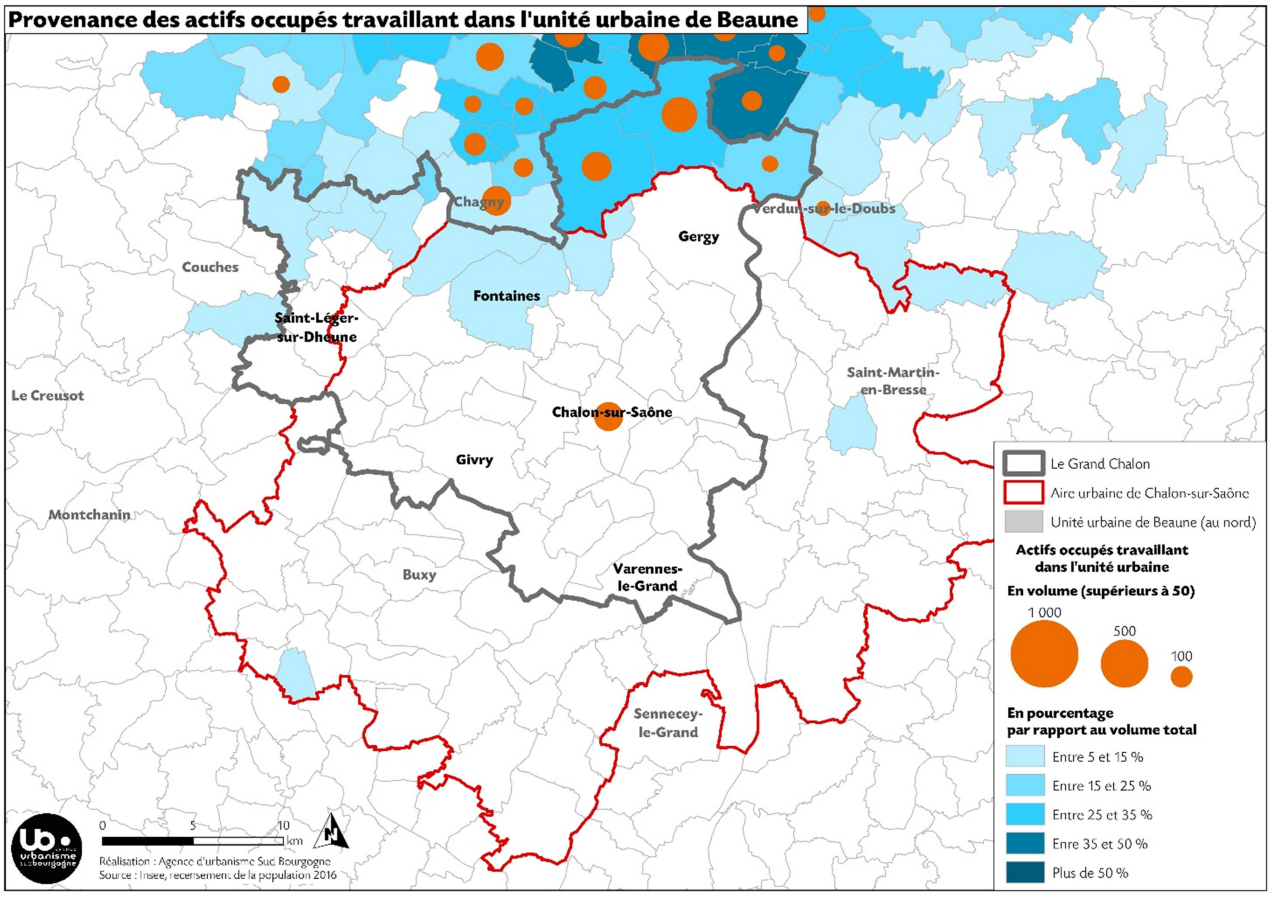
Provenance des actifs occupés travaillant dans l'unité urbaine de Beaune
Chagny
Gergy
Verdun-sur-le-Doubs
Couches
Fontaines
Saint-Léger-sur-Dheune
Saint-Martin-en-Bresse
Le Creusot
Chalon-sur-Saône
Givry
Montchanin
Buxy
Varennes-le-Grand
Sennecey-le-Grand
Le Grand Chalon
Aire urbaine de Chalon-sur-Saône
Unité urbaine de Beaune (au nord)
Actifs occupés travaillant dans l'unité urbaine
En volume (supérieurs à 50)
1 000
500
100
En pourcentage par rapport au volume total
Entre 5 et 15 %
Entre 15 et 25 %
Entre 25 et 35 %
Enre 35 et 50 %
Plus de 50 %
0
5
10
km
Réalisation : Agence d'urbanisme Suc Bourgogne
Source : Insee, recensement de la population 2016

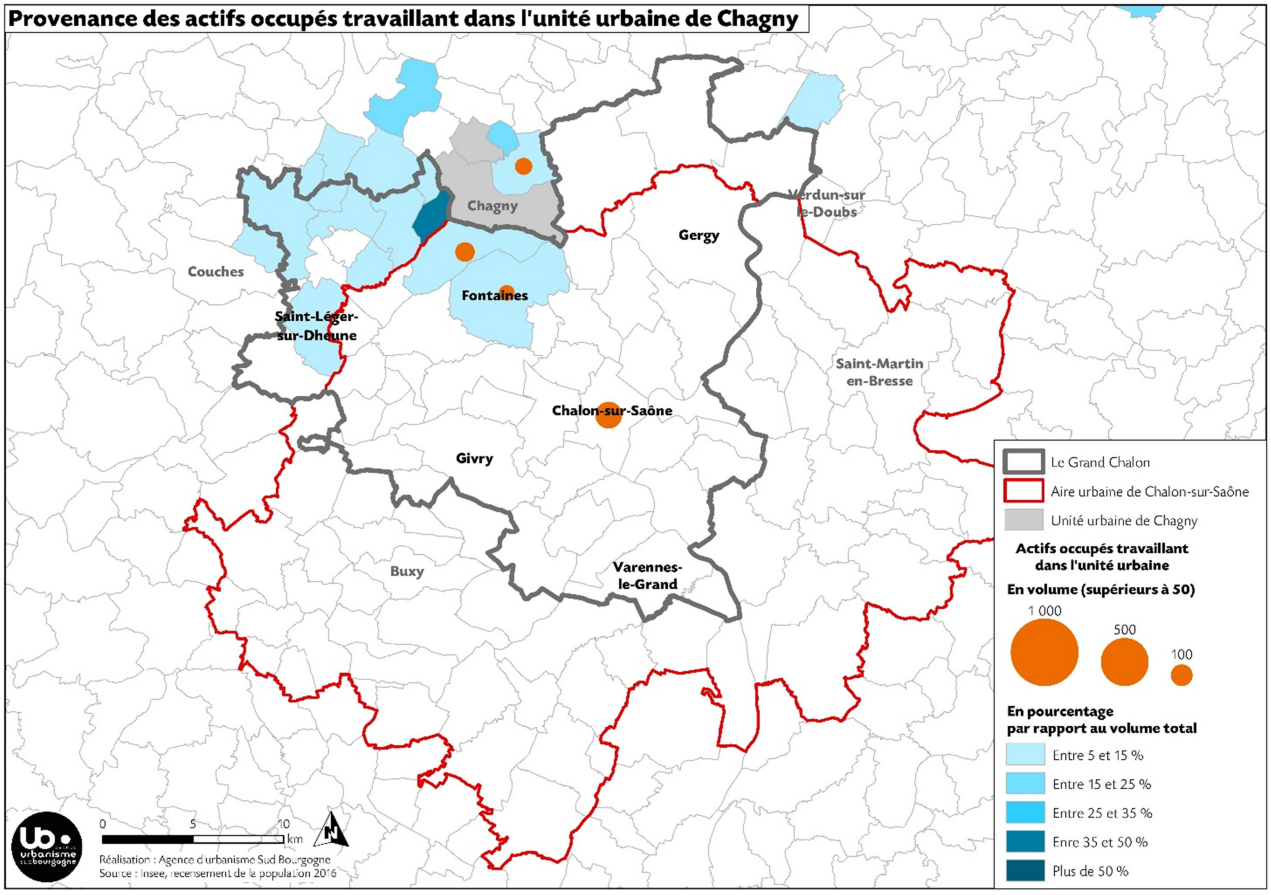
Provenance des actifs occupés travaillant dans l'unité urbaine de Chagny
Chagny
Gergy
Verdun-sur-le-Doubs
Couches
Fontaines
Saint-Léger-sur-Dheune
Saint-Martin-en-Bresse
Chalon-sur-Saône
Givry
Buxy
Varennes-le-Grand
Le Grand Chalon
Aire urbaine de Chalon-sur-Saône
Unité urbaine de Chagny
Actifs occupés travaillant dans l'unité urbaine
En volume (supérieurs à 50)
1 000
500
100
En pourcentage par rapport au volume total
Entre 5 et 15 %
Entre 15 et 25 %
Entre 25 et 35 %
Enre 35 et 50 %
Plus de 50 %
0
5
10
km
Réalisation : Agence d'urbanisme Sud Bourgogne
Source : Insee, recensement de la population 2016

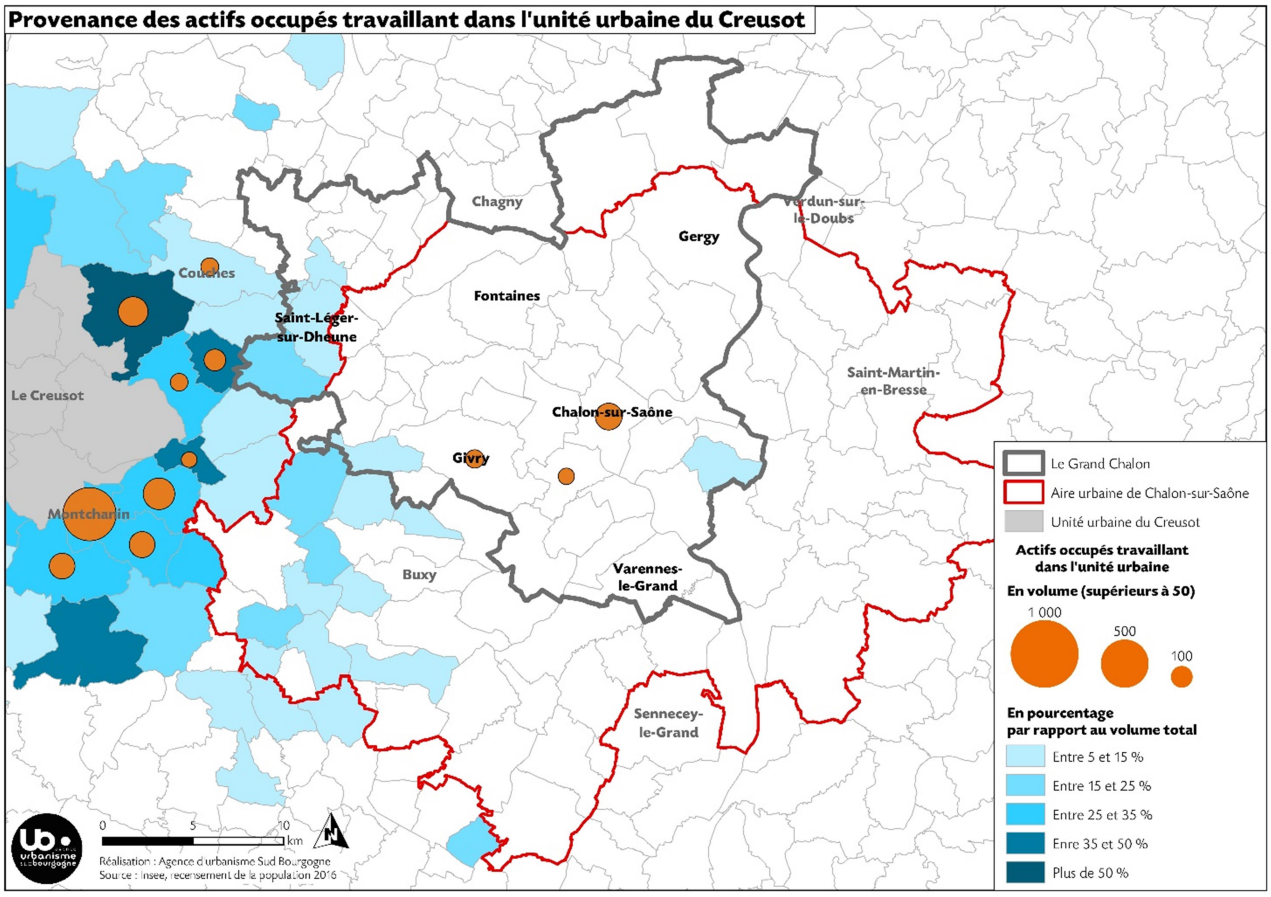
Provenance des actifs occupés travaillant dans l'unité urbaine du Creusot
Chagny
Gergy
Verdun-sur-le-Doubs
Couches
Fontaines
Saint-Léger-sur-Dheune
Saint-Martin-en-Bresse
Le Creusot
Chalon-sur-Saône
Givry
Montchanin
Buxy
Varennes-le-Grand
Sennecey-le-Grand
Le Grand Chalon
Aire urbaine de Chalon-sur-Saône
Unité urbaine du Creusot
Actifs occupés travaillant dans l'unité urbaine
En volume (supérieurs à 50)
1 000
500
100
En pourcentage par rapport au volume total
Entre 5 et 15 %
Entre 15 et 25 %
Entre 25 et 35 %
Enre 35 et 50 %
Plus de 50 %
0
5
10
km
Réalisation : Agence d'urbanisme Sud Bourgogne
Source : Insee, recensement de la population 2016

Comme l'emploi, les commerces se concentrent sur la ville centre. 69 % des déplacements pour motif « achat » des habitants du Grand Chalon ont pour destination Chalon-sur-Saône. D'après l'enquête déplacements ville moyenne 2014, pour leurs achats en « petit, moyen commerces ou drive-in » les habitants du Grand Chalon déclarent en majorité se rendre à Chalon-sur-Saône (27 % dans le centre-ville et 15 % dans les commerces du reste de la ville). Néanmoins, 35 % disent se rendre dans le reste de la communauté d'agglomération et 20 % se disent « indéterminés ». Quant aux achats de supermarché / hypermarché / centre commercial, les enseignes chalonnaises semblent se partager la population :

**69 % des déplacements pour motif « achat » des habitants du Grand Chalon ont pour destination Chalon-sur-Saône.**

- 25 % pour le centre Leclerc
- 19 % pour Carrefour sud
- 16 % pour Carrefour nord
- 11 % pour le Géant Casino

Toutefois, ces quelques chiffres sont à prendre avec précaution tant l'offre commerciale a changé : ouverture d'un Leclerc à Lux, Intermarché à Saint-Loup-Géanges (2017) et Saint-Désert (2018).

**Grandes surfaces commerciales généralistes du Grand Chalon**

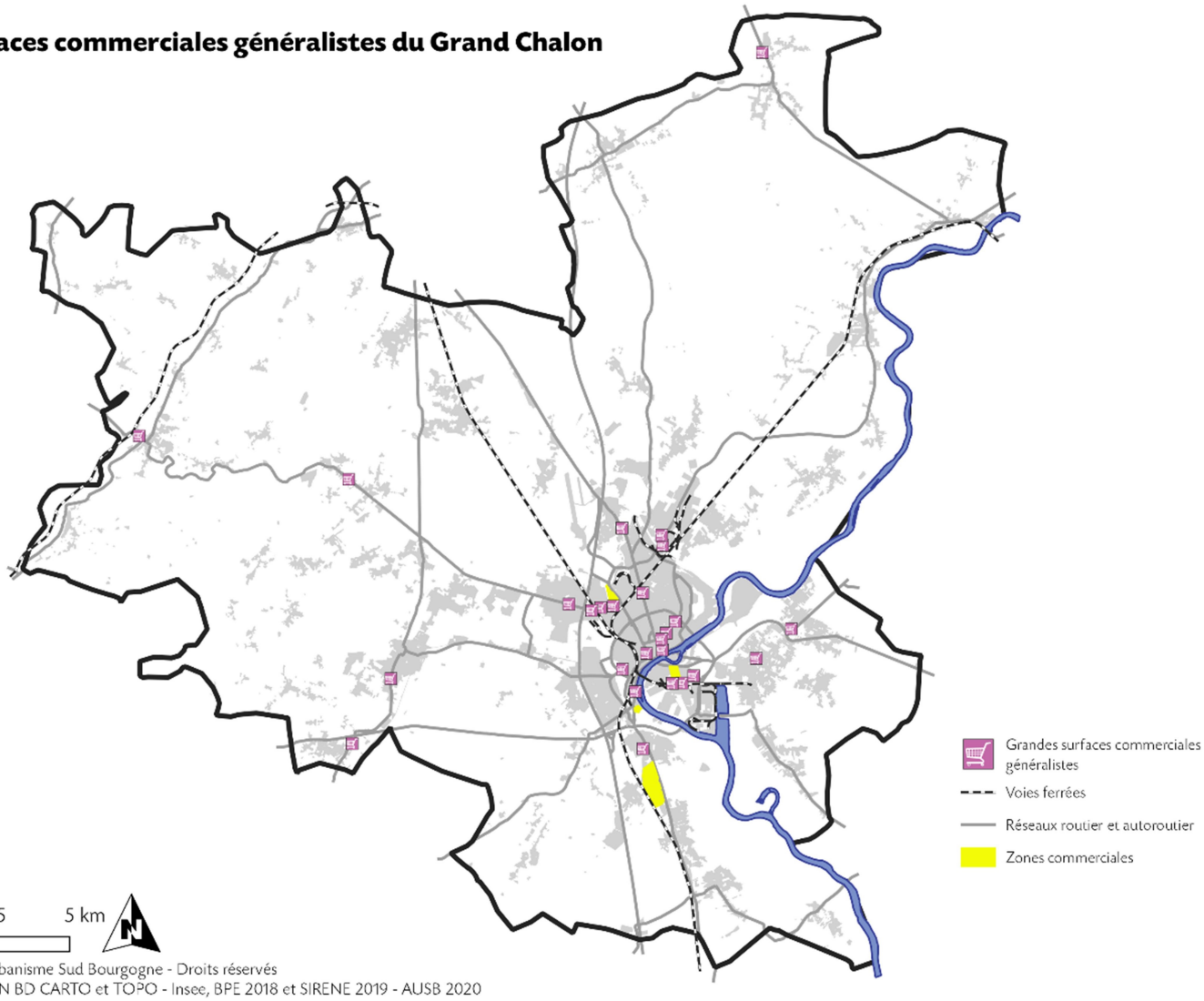


Agence d'urbanisme Sud Bourgogne - Droits réservés
Sources : IGN BD CARTO et TOPO - Insee, BPE 2018 et SIRENE 2019 - AUSB 2020

55 % des déplacements pour motif « loisirs » des habitants du Grand Chalon ont pour destination Chalon-sur-Saône. Pour les loisirs, l'importance de Chalon-sur-Saône s'explique surtout par son poids démographique. En fonction du type de loisirs, la proximité ou la ville centre sont privilégiées. Les « promenades » et les « visites à des amis » relèvent souvent de la proximité alors que la « restauration hors du domicile » fait appel à la ville centre où l'offre est concentrée. Le lieu de pratique des « activités sportives, culturelles ou associatives » est plus aléatoire entre le secteur de résidence et Chalon-sur-Saône.

**Principaux espaces de promenade**

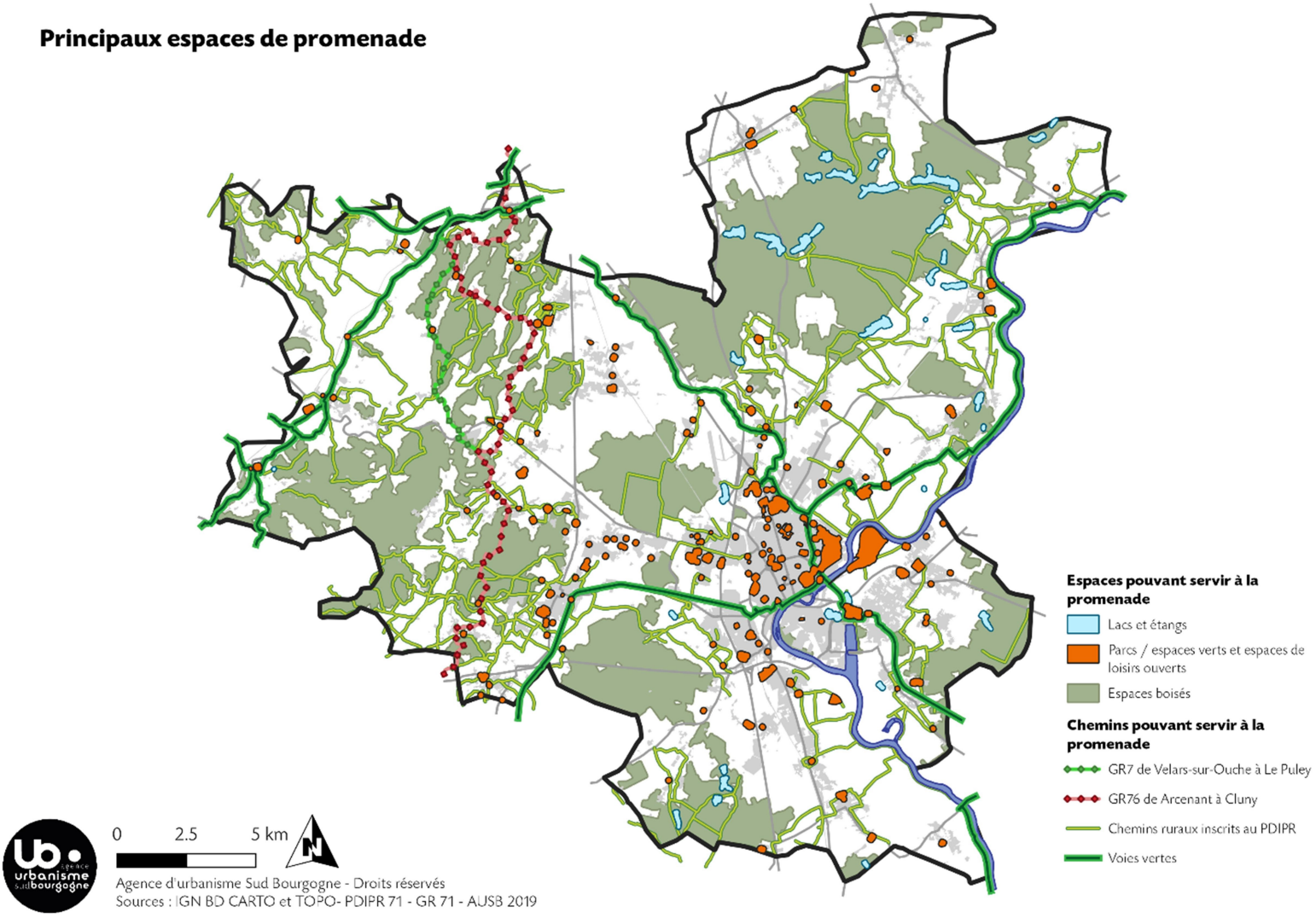

### 1.2.2 L'emploi organise les déplacements

**55 % des déplacements pour motif « loisirs » des habitants du Grand Chalon ont pour destination Chalon-sur-Saône.**

Près d'un tiers des déplacements nationaux ont pour destination le lieu de travail d'après l'Enquête Nationale Transports et Déplacements 2008[24]. Les navettes domicile-travail représentent quant à elle 18 % des déplacements au niveau national. Ce type de trajet structure la journée et la mobilité des actifs. Le caractère contraint, prévisible et régulier de ces déplacements fait des navetteurs une cible de choix des politiques visant la promotion des modes alternatifs à la voiture.

En ne considérant que les déplacements internes au Grand Chalon, ses habitants effectuent 75 % de leurs déplacements en lien avec le domicile. Parmi ceux-ci, les achats, les loisirs et le travail provoquent autant de déplacements (respectivement 19 %, 17 % et 18 % - y compris les déplacements sans lien avec le domicile, appelés déplacements secondaires). En revanche, en pondérant ces déplacements par leurs distances, le travail représente près de 30 % des distances parcourues.

**Répartition des déplacements internes au Grand Chalon selon leurs motifs**

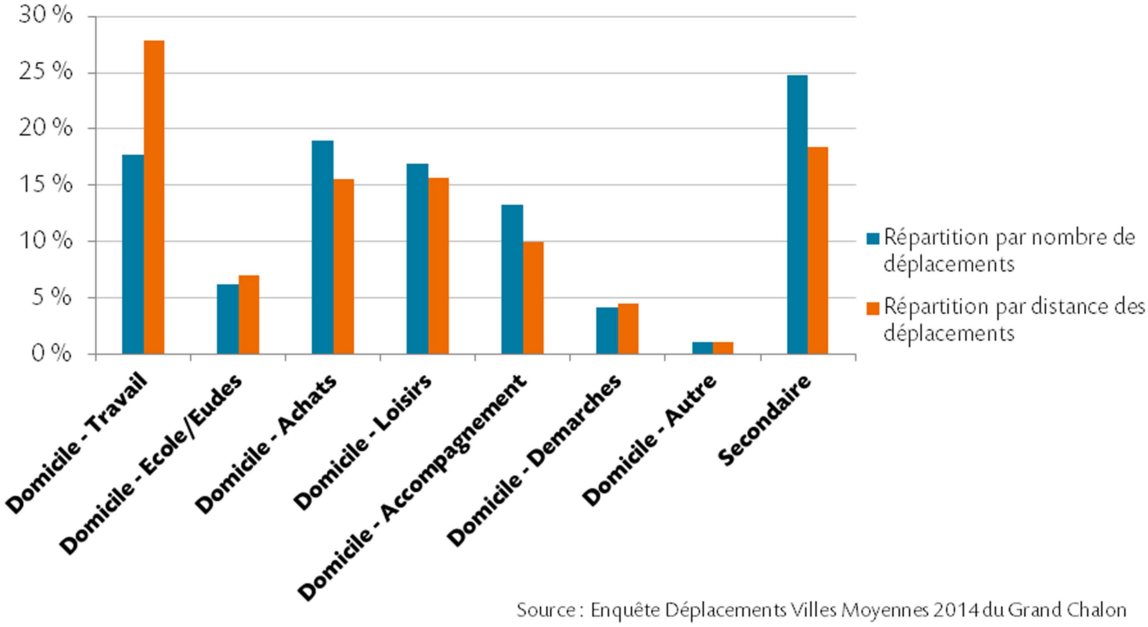


Source : Enquête Déplacements Villes Moyennes 2014 du Grand Chalon

Le poids des déplacements secondaires n'est pas négligeable. Alors que les Enquêtes Nationales Transports et Déplacements montrent que ce type de mobilité n'a pas évolué dans le temps (20 % en 1982, 18 % en 1994 et 19 % en 2008), il semble avoir augmenté entre 2004 et 2014 sur le Grand Chalon[25] : 13 % en 2004 contre 25 % en 2014.

---

[24] L'Enquête Nationale Transports et Déplacements 2008 reste au moment de la réalisation de ce diagnostic la donnée de référence nationale la plus récente en matière de mobilité du quotidien (tous motifs).

LE JEANNIC T., et al. (2010) La mobilité des Français – Panorama issu de l'enquête nationale transports et déplacements 2008. Coll. La Revue du Service de l'Observation et des Statistiques du Commissariat Général au Développement Durable, 228 p. [En ligne] consulté le 08/07/2015 : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rev3.pdf

[25] Les périmètres ne sont pas identiques, ils correspondent aux périmètres administratifs de l'année de l'enquête

Le lieu de travail est impliqué dans 26 % des déplacements secondaires (les achats dans 30 %), majoritairement au départ de celui-ci. Dans la pratique, il est réducteur de ne considérer que ces déplacements dits « secondaires » comme contraint par d'autres déplacements. En effet, les usagers choisissent leur mode de transport en fonction de la boucle qu'ils vont effectuer. 50 % des déplacements font partie d'une boucle simple (en lien direct avec le domicile – exemple : domicile-travail-domicile) et 50 % d'une boucle complexe (boucle qui possède au moins un déplacement secondaire – exemple : domicile-travail-achat-domicile). La voiture permet de chaîner les trajets, ce qui en fait le transport le plus pratique pour assurer une grande majorité de ces déplacements.

**Le rythme quotidien des déplacements dépend beaucoup des horaires de travail mais c'est surtout l'accumulation des autres motifs de déplacement qui crée les pics de circulation.**

Le rythme quotidien des déplacements dépend beaucoup des horaires de travail mais c'est surtout l'accumulation des autres motifs de déplacement qui crée les pics de circulation. Les déplacements contraints (domicile-travail et domicile-étude) se décomposent en trois grands moments :

- Un pic très important le matin entre 7h et 9h pour le départ au travail ;
- Un pic important retour au domicile entre 12h et 14h que les grandes villes ne connaissent pas ;
- Un retour au domicile en fin de journée plutôt étalé de 16h à 20h.

Cependant, les horaires d'ouverture des magasins et services atténuent un peu les pics du matin et l'après-midi est beaucoup plus marquée entre 16h et 18h notamment par les déplacements secondaires. De nombreux actifs ne rentrent pas directement à leur domicile après leur travail. Le chainage des déplacements peut compliquer l'appréhension de ceux-ci.

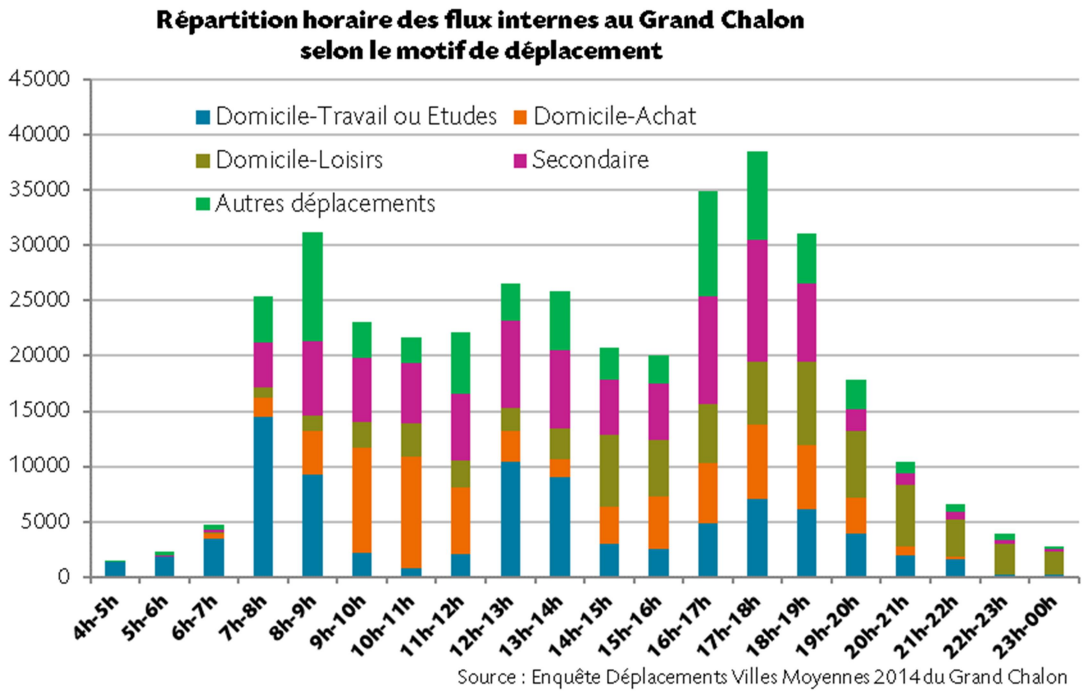

Dans cette société de plus en plus sédentaire, l'organisation des déplacements est primordiale. Chaque déplacement quotidien, pour n'importe quel motif n'est pas anodin pour l'environnement, la santé ou encore l'économie. L'enjeu pour les politiques publiques est d'assurer l'organisation de ces déplacements dans un objectif de mobilité durable.

## 1.3 Une politique des transports urbains récente

**Disposant de la « compétence mobilité », le Grand Chalon a pu intervenir sur l'ensemble de son périmètre administratif qui s'est étendu au fil des années.**

Depuis sa création en 2001, la communauté d'agglomération dispose, de fait, de la « compétence transport ». Elle est donc, selon les termes consacrés aujourd'hui, Autorité Organisatrice de la Mobilité. Auparavant, cette compétence était assumée par le Syndicat intercommunal des transports urbains du Chalonnais qui comme globalement en France à l'époque s'intéressait seulement aux transports collectifs et au plan de circulation automobile. Disposant de la « compétence mobilité », le Grand Chalon a pu intervenir sur l'ensemble de son périmètre administratif qui s'est étendu au fil des années. Dès 2003, la communauté d'agglomération s'est engagée dans une démarche volontaire de plan de déplacements urbains (PDU). Enfin, plus récemment, la démarche de Plan local d'urbanisme intercommunal valant PLH (Programme local de l'habitat) et PDU n'a pas abouti comme telle mais a permis d'établir un plan d'actions détaillé de la politique mobilité pour la période 2018 – 2030.

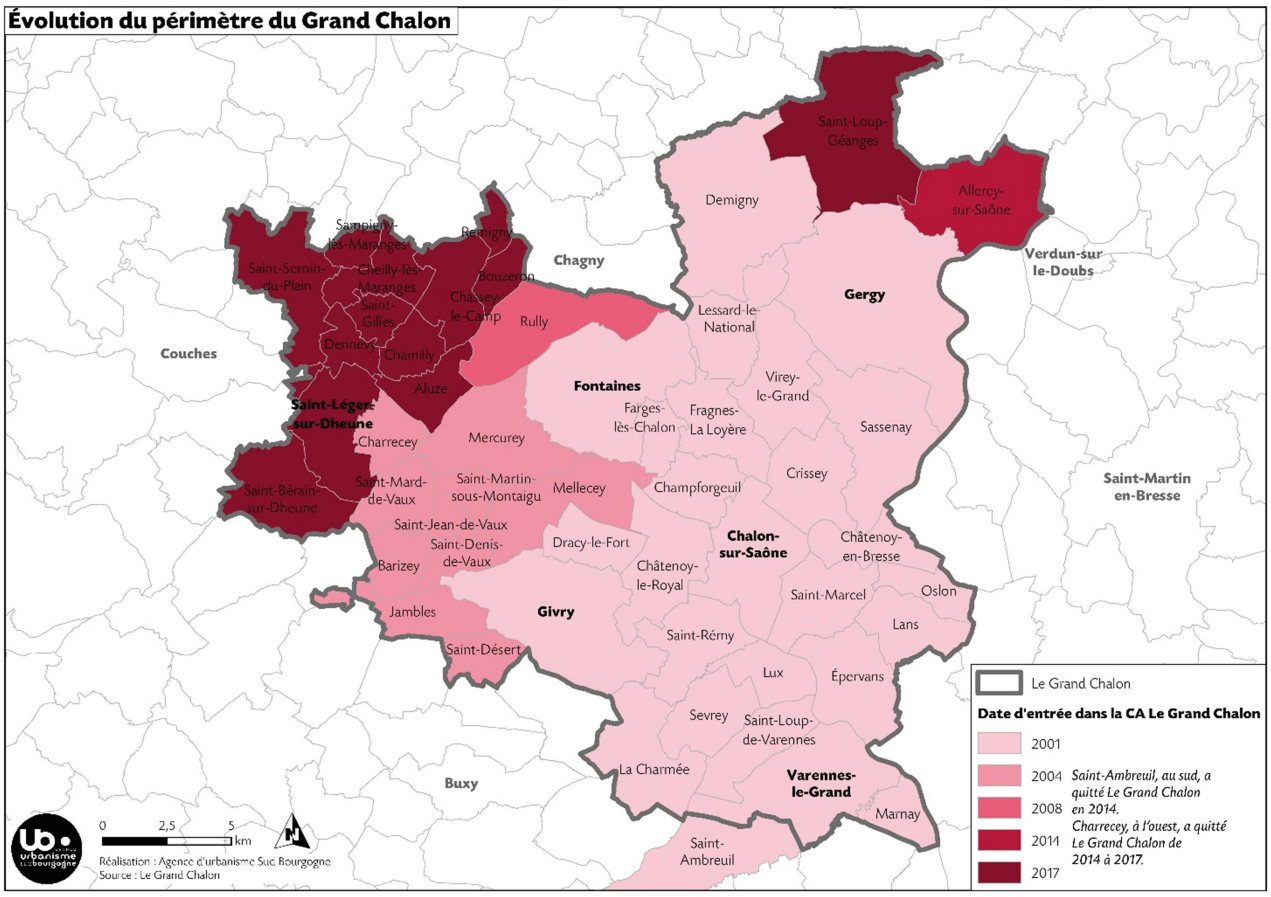

Voulant répondre à la demande d'un meilleur cadre de vie des usagers, le PDU 2003 visait à limiter l'usage de la voiture et à développer l'offre de transports collectifs. Un objectif plus transversal est également mis en avant « faire du PDU un projet fédérateur ». La trentaine d'action aborde tous les modes de déplacements en priorisant le développement d'alternatives à la voiture plutôt que de contraindre son usage. Le bilan quantitatif du nombre d'actions réalisées est plutôt mitigé mais les grands principes du PDU ont été suivis.

***Evaluation du PDU 2003 du Grand Chalon***

*Un bilan complet a été réalisé en 2013 et est disponible en ligne sur le site de l'Agence d'urbanisme Sud Bourgogne: http://www.ausb.org/fileadmin/user_upload/mediatheque/telechargement/Evaluation_PDU_v3.pdf*

*Une évaluation historique des évolutions en matière de mobilité sur le territoire est présentée. Pour cela, des éléments statistiques du recensement de la population et des rapports d'activités des délégataires de service publique ont été analysés et différents représentants d'usagers ont été rencontrés afin d'approfondir les analyses.*

**La trentaine d'action aborde tous les modes de déplacements en priorisant le développement d'alternatives à la voiture plutôt que de contraindre son usage.**

Le Grand Chalon a approuvé en juin 2019 son Schéma directeur cyclable. Cet outil est indispensable dans une collectivité ne disposant pas de la compétence voirie. Celle-ci étant de compétence communale, hormis la voirie d'intérêt communautaire, la coordination avec chaque commune est alors primordiale pour agir de manière globale et cohérente sur la politique cyclable.

# 2 L'AUTOMOBILE

## 2.1 Le « tout voiture » des dernières décennies

### 2.1.1 La recherche de la vitesse

Historiquement, le principe de favoriser le mouvement et la vitesse (entre autres) a façonné les villes[26]. En passant de la ville médiévale, étroite, sinueuse, saturée de piétons et d'animaux de traits à la ville royale, large, davantage géométrique, spacieuse bien que toujours piétonnes et animales, l'Homme a favorisé la vitesse et les mouvements de masse plutôt que la déambulation. L'apparition de la machine à vapeur et des grandes industries ont entrainé l'implosion (très fortes densités) et l'explosion (étalement) de ce type de ville par l'afflux conséquent d'ouvriers. Pour s'adapter, l'Homme a repensé le principe de mouvements et de vitesse pour créer les villes industrielles qui existent encore aujourd'hui : élargissement des rues (« travaux d'Haussmann »), création d'autoroutes pour relier les villes entre elles, etc.

**Historiquement, le principe de favoriser le mouvement et la vitesse (entre autres) a façonné les villes.**

[26] BLANQUART P. (1997) Une histoire de la ville – Pour repenser la société. La Découverte/Poche, Paris, 197p.

**Aujourd'hui, les impacts de la voiture favorisent un changement de dogme.**

La voiture qui a marqué la deuxième moitié du XX$^{e}$ siècle par son essor et sa popularisation a amplifié ces phénomènes. L'Etat a alors favorisé le développement des infrastructures pour la voiture (au détriment des autres modes de transport). Localement, le bitume s'est substitué au pavé, l'espace réservé aux véhicules s'est élargi, les places piétonnes ont été transformées en places de stationnement, etc. Dans le même temps, le Code de la route se précise et dès 1974, les limitations de vitesse sont établies. Il faut attendre 1990 pour que la circulation en agglomération soit limitée à 50 km/h. Aujourd'hui, les impacts de la voiture (pollution, dépendance, économiquement cher…) favorisent un changement de dogme même si les traces du passé restent encore présentes.

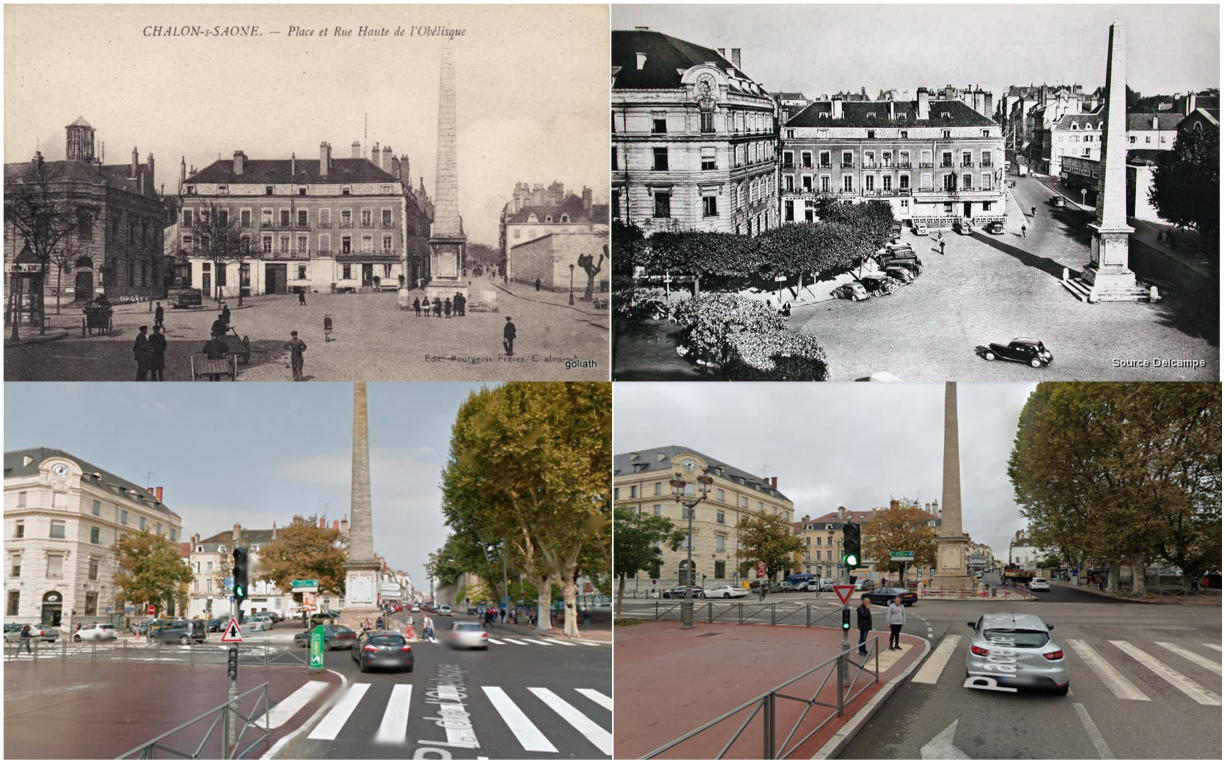


*(De haut en bas et de gauche à droite : la place de l'Obélisque au début du XX$^{e}$ siècle, puis au milieu du XX$^{e}$ siècle, en 2012 et enfin en 2019) Sources : Google Street View, prise de vue 09/2012, Google Street View, prise de vue 09/2019, http://www.cparama.com/,: http://leveque.jeanluc.free.fr/ )*

### 2.1.2 Des infrastructures dédiées à la voiture toujours en développement

**Il existe aujourd'hui peu de liaisons transversales sans lien avec la ville centre.**

Le réseau d'infrastructures du Grand Chalon est organisé autour de deux axes nationaux, l'A6 et la N80. Les départementales assurent la desserte du reste du territoire en étant centrées sur Chalon-sur-Saône. Il existe aujourd'hui peu de liaisons transversales sans lien avec la ville centre (D981).

Récemment, la réorganisation des jonctions N80-A6 et N80-D906-D673 (aménagement d'un rond-point avec voie séparée pour tourner à droite) a permis d'améliorer le réseau existant sur le territoire. Un autre projet est en cours, il s'agit du raccordement de la zone d'activité SaôneOr à l'A6 : un nouveau barreau routier de 2 km de long a été mis en service en 2019, qui permet d'établir une liaison routière directe entre la RD906 (déviation de

Champforgeuil) et la RD19 (entrée ouest du parc Saôneor). Les camions sont ensuite dirigés vers l'échangeur autoroutier Nord de Chalon-sur-Saône. Dans un second temps, un demi-diffuseur est en projet pour 2023 ; il sera situé au nord du rond-point de l'Aérodrome.

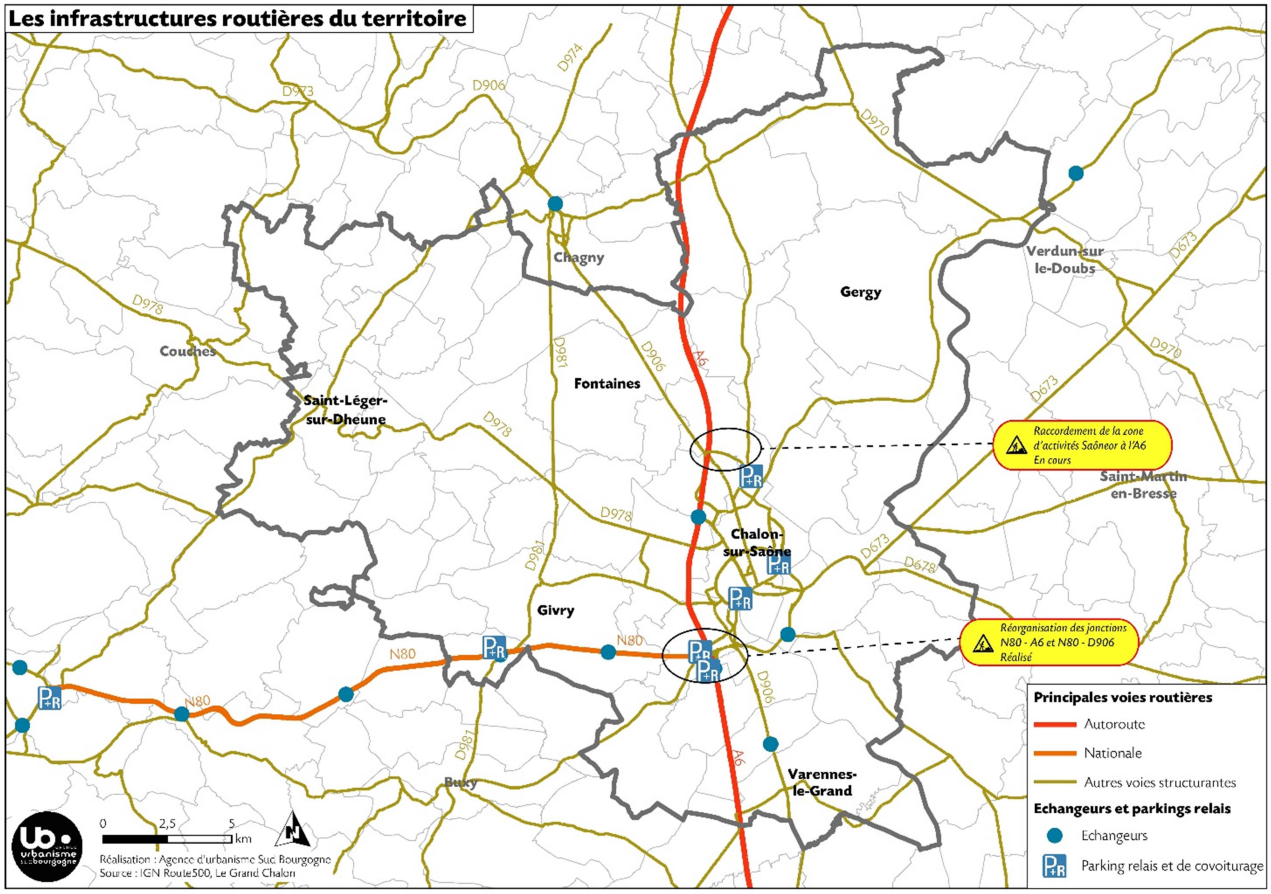


Par ailleurs, plusieurs parkings relais et de covoiturage ont été aménagés en collaboration avec la CU Le Creusot – Montceau-les-Mines. Le Grand Chalon avait fait le choix de les concentrer aux abords de Chalon-sur-Saône afin de les desservir en transports collectifs et d'assurer « les derniers kilomètres ». Comme dans de nombreuses agglomérations, les automobilistes n'adhérent pas facilement à ce principe. Le dernier investissement en la matière essaie tout de même de renforcer cette logique : création d'un parking relais à Saint Rémy au sein du parc écologique et sportif – ancien site Freyssinet – en lien avec une navette de bus gratuite. Aujourd'hui, Le Grand Chalon comptabilise : SaôneOr (49 places), Colisée (60 places), Saint-Rémy (170 places), qui n'est plus relié au centre-ville par les bus urbains est aussi un parking de covoiturage idéalement placé à la jonction de l'autoroute et de la nationale. Il complète le parking situé au niveau du péage de l'autoroute (44 places). Un autre parking de covoiturage a été créé en 2015 au niveau de l'échangeur de la N80 de Saint-Désert (22 places). D'autres parkings non matérialisés peuvent exister sur le territoire comme à Charrecey où un petit espace a été terrassé et permet le stationnement de quelques covoiturageurs.

***Parking relais / Parking de covoiturage***

*Un parking relais est une aire de stationnements automobiles en périphérie d'une ville destinée à inciter les automobilistes à accéder au centre-ville en transports collectifs. Un parking de covoiturage est une aire de stationnement identifiée et généralement le long d'axes routiers majeurs. Il n'est pas forcément desservi par les transports collectifs.*

### 2.1.3 Une offre de stationnement conséquente

Un recensement des poches de stationnement ouvert au public a été réalisé par l'Agence d'urbanisme Sud Bourgogne en 2015 à partir d'un orthophotoplan de 2013 et de vérifications sur le terrain. Les communes ayant intégrés le Grand Chalon en 2017 ont fait l'objet d'un recensement en 2019 à partir d'un orthophotoplan de 2018 et de vérifications terrain. Quelques mises à jour ont été réalisées sur le secteur centre urbain sans avoir la prétention d'être exhaustives : parking de la gare de Chalon-sur-Saône, agrandissement du parking de covoiturage de Saint-Rémy, etc. Les poches de stationnement ouvert au public désignent tout emplacement public ou privé, hors voirie dévolu au stationnement, et accessible librement. Le stationnement longitudinal sur la voirie et le stationnement résidentiel ou professionnel privé réservé ou fermé sont donc exclus du recensement.

**Le secteur centre urbain concentre 71 % des places de stationnement organisé en poches, soit environ 36 500 places dont 29 500 sur la ville-centre.**

Le secteur centre urbain concentre 71 % des places de stationnement organisé en poches, soit environ 36 500 places (dont 1 600 en ouvrage) dont 29 500 sur la ville-centre. Cela s'explique par les poids démographique et économique de Chalon-sur-Saône. En France, les poches de stationnement sont davantage privilégiées pour répondre aux besoins des quartiers d'habitat collectif et des structures accueillant du public que pour répondre aux besoins des quartiers pavillonnaires.

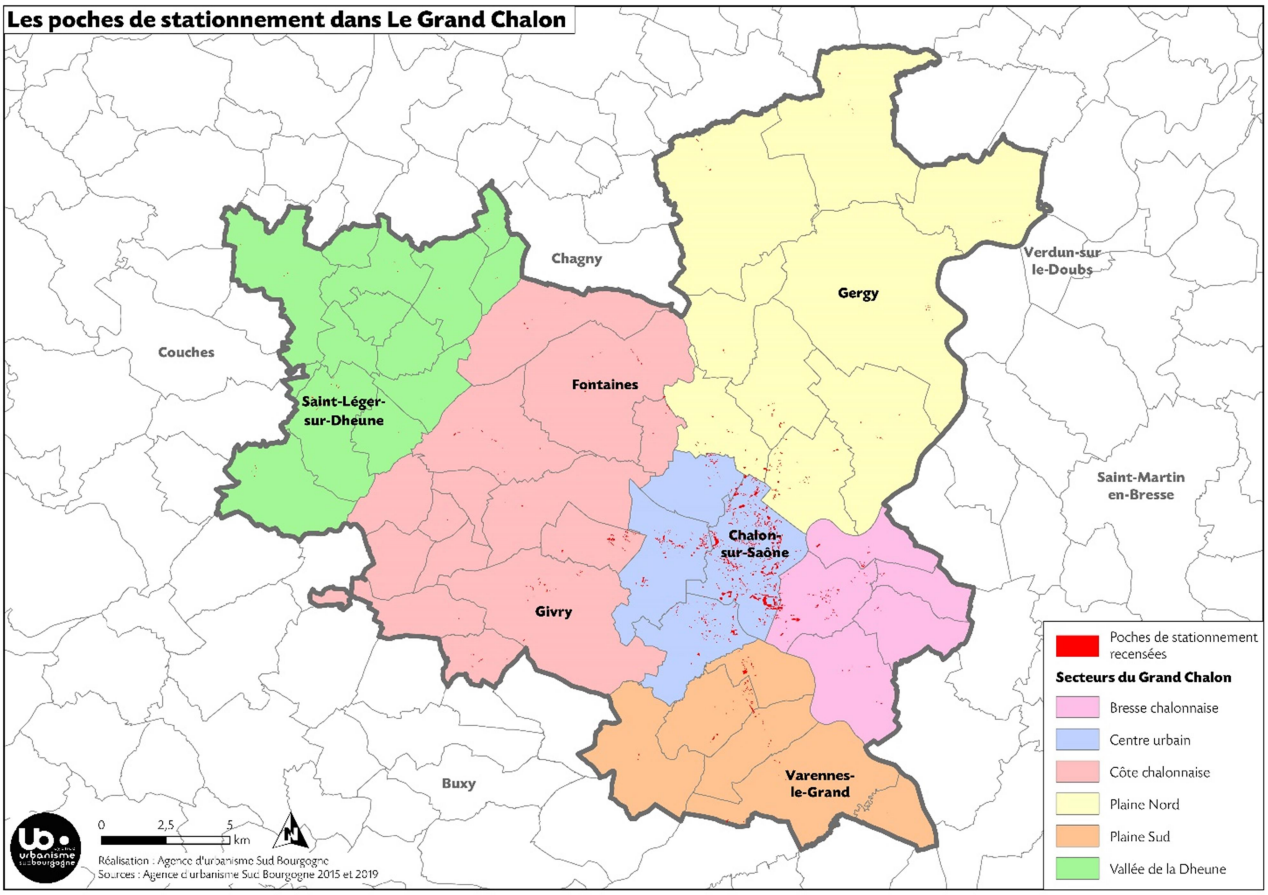


Ces poches de stationnement sont en grande majorité bitumées et plus d'un tiers ne possèdent pas un marquage au sol suffisamment clair. Si très peu de places ont fait l'objet de traitement végétalisé, la plupart des parkings disposent d'espaces verts à proximité. Sur les plus de 1 000 poches recensées, une vingtaine sont payantes (pour 450 places) dont cinq parkings en ouvrage (pour un total de 1 600 places) présents dans l'hypercentre chalonnais : deux sont souterrains (Hôtel de Ville et Colombière) et les trois autres sont en silo (Banque, Motte et Gloriette).

Le stationnement automobile a fait l'objet d'études spécifiques sur la ville de Chalon-sur-Saône en 2010 – 2011 permettant d'appréhender les poches mais aussi le stationnement sur voirie. Le diagnostic fait état d'un stationnement relativement conséquent par rapport à des agglomérations similaires : 1320 places payantes et un développement des zones bleues. Même si cette étude commence à vieillir, le constat est aujourd'hui le même surtout que de nouveaux parkings ont vu le jour : parking de la gare par exemple.

**Un stationnement relativement conséquent par rapport à des agglomérations similaires : 1500 places payantes et un développement des zones bleues.**

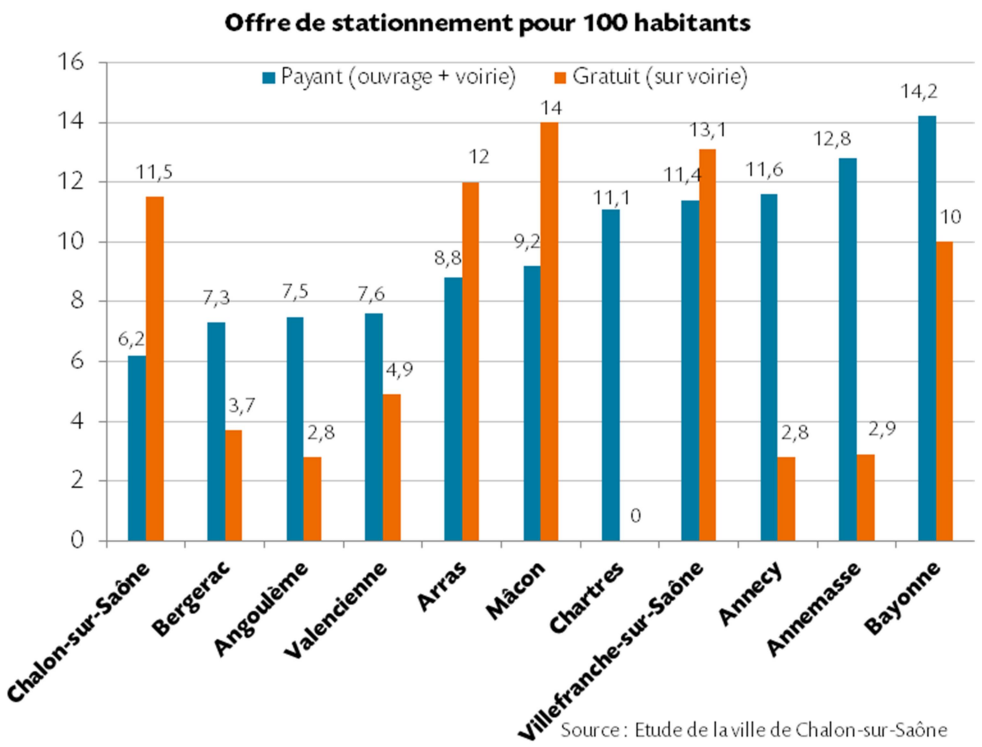


Spatialement, le stationnement sur voirie est omniprésent même en hyper centre où il est payant. Cet hyper centre est encadré par de grands parkings gratuits (Place du 19 mars 1962, Place du collège…).

Malgré l'importance du nombre de places gratuites, celles-ci apparaissent saturées alors que les places payantes sur voirie et en souterrain sont sous-utilisées. Les derniers choix réalisés ont porté sur une adaptation des tarifs en ouvrage et une extension des zones bleues afin de favoriser les rotations et optimiser l'usage des parkings ouvrage. En outre, la mise en place de la dépénalisation du stationnement (permise par la loi) à Chalon-sur-Saône au 1er janvier 2018 permet à la ville d'avoir une maîtrise totale du stationnement sur l'espace public.

**L'offre de stationnement à Chalon-sur-Saône en 2019**

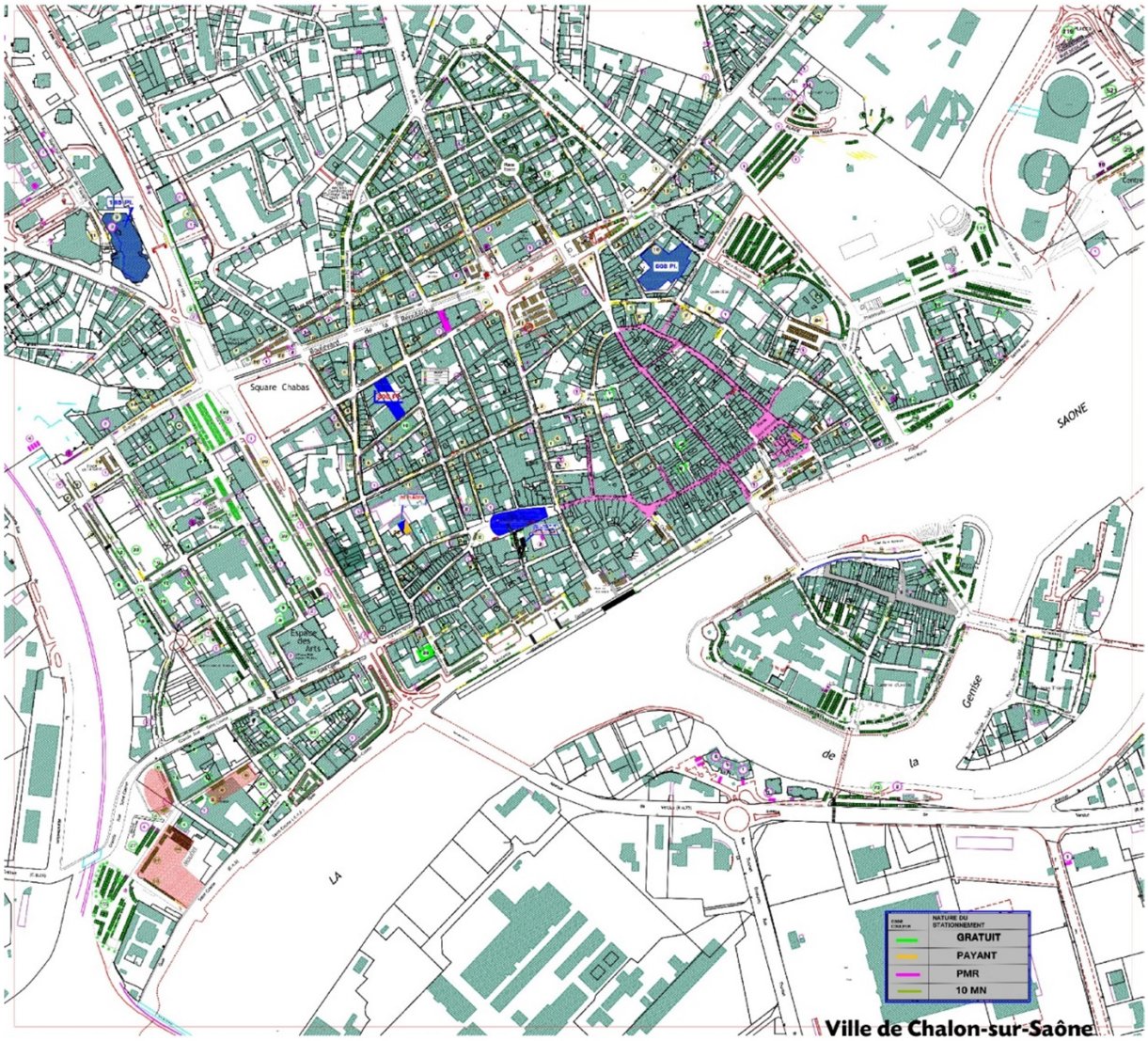

## Zoom sur la zone bleue instaurée dans les quartiers Saint-Cosme et Bellevue

Ville de Chalon-sur-Saône

Le stationnement faisant partie intégrante d'un déplacement, cet aspect est pris en compte par les automobilistes qui semblent disposer d'un accès aisé au stationnement dans le centre-ville de Chalon-sur-Saône sans recherche longue, quitte à payer. D'après l'Enquête Déplacements Villes Moyennes 2014, le ressenti des automobilistes du Grand Chalon est pourtant différent. Plus des deux tiers de ceux-ci déclaraient qu'il était difficile, voire très difficile de trouver une place à Chalon-sur-Saône. Toutefois, la voiture reste le moyen de déplacement privilégié par les habitants du Grand Chalon.

**La part modale automobile pour les habitants de la ville de Chalon-sur-Saône n'est que de 50 %. Localement, c'est essentiellement la marche qui assure le reste des déplacements.**

### 2.1.4 Une utilisation généralisée de la voiture

65 % des déplacements locaux des Français sont réalisés en voiture[27]. L'Enquête Déplacements Villes Moyennes montre des résultats similaires ; 64 % des déplacements quotidiens des habitants du Grand Chalon sont réalisés en voiture. Comme partout, plus la zone de résidence est dense moins la voiture est utilisée. Ainsi, la part modale automobile pour les habitants de la ville de Chalon-sur-Saône n'est que de 50 %. Localement, c'est essentiellement la marche qui assure le reste des déplacements. Quel que soit le motif de déplacements, la voiture reste le mode privilégié par les adultes notamment pour les déplacements domicile-travail.

Part modale des déplacements des habitants du Grand Chalon

| Zone de résidence | Marche | Vélo | Transports collectifs | Voiture particulière | Deux-roues motorisés | Autre |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Secteur Centre urbain | 34 % | 2 % | 5 % | 56 % | 1 % | 2 % |
| Dont Chalon-sur-Saône | 39 % | 2 % | 6 % | 50 % | 0 % | 2 % |
| Secteur Bresse | 16 % | 1 % | 4 % | 75 % | 1 % | 3 % |
| Secteur Côte Chalonnaise | 15 % | 1 % | 3 % | 77 % | 1 % | 2 % |
| Secteur Plaine nord | 17 % | 2 % | 4 % | 73 % | 0 % | 3 % |
| Secteur Plaine sud | 12 % | 1 % | 4 % | 79 % | 0 % | 4 % |
| Total Grand Chalon | 26 % | 2 % | 5 % | 64 % | 1 % | 2 % |

Source : Enquête Déplacements Villes Moyennes 2014 du Grand Chalon

Part modale des déplacements des habitants du Grand Chalon par motif

| Zone de résidence | Marche | Vélo | Transports collectifs | Voiture particulière | Deux-roues motorisés | Autre |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Travail | 10 % | 4 % | 2 % | 81 % | 1 % | 3 % |
| Achats | 33 % | 2 % | 2 % | 62 % | 0 % | 0 % |
| Loisirs | 38 % | 2 % | 2 % | 56 % | 0 % | 1 % |
| Accompagnement | 29 % | 0 % | 1 % | 69 % | 0 % | 0 % |
| Démarches | 25 % | 1 % | 8 % | 63 % | 1 % | 2 % |
| Ecole/Etudes | 27 % | 1 % | 38 % | 20 % | 1 % | 14 % |
| Autre | 11 % | 2 % | 1 % | 92 % | 0 % | 3 % |
| Secondaire | 27 % | 1 % | 3 % | 66 % | 0 % | 3 % |

Source : Enquête Déplacements Villes Moyennes 2014 du Grand Chalon

[27] LE JEANNIC T., et al. (2010) La mobilité des Français – Panorama issu de l'enquête nationale transports et déplacements 2008. Coll. La Revue du Service de l'Observation et des Statistiques du Commissariat Général au Développement Durable, 228 p. [En ligne] consulté le 08/07/2015 : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rev3.pdf

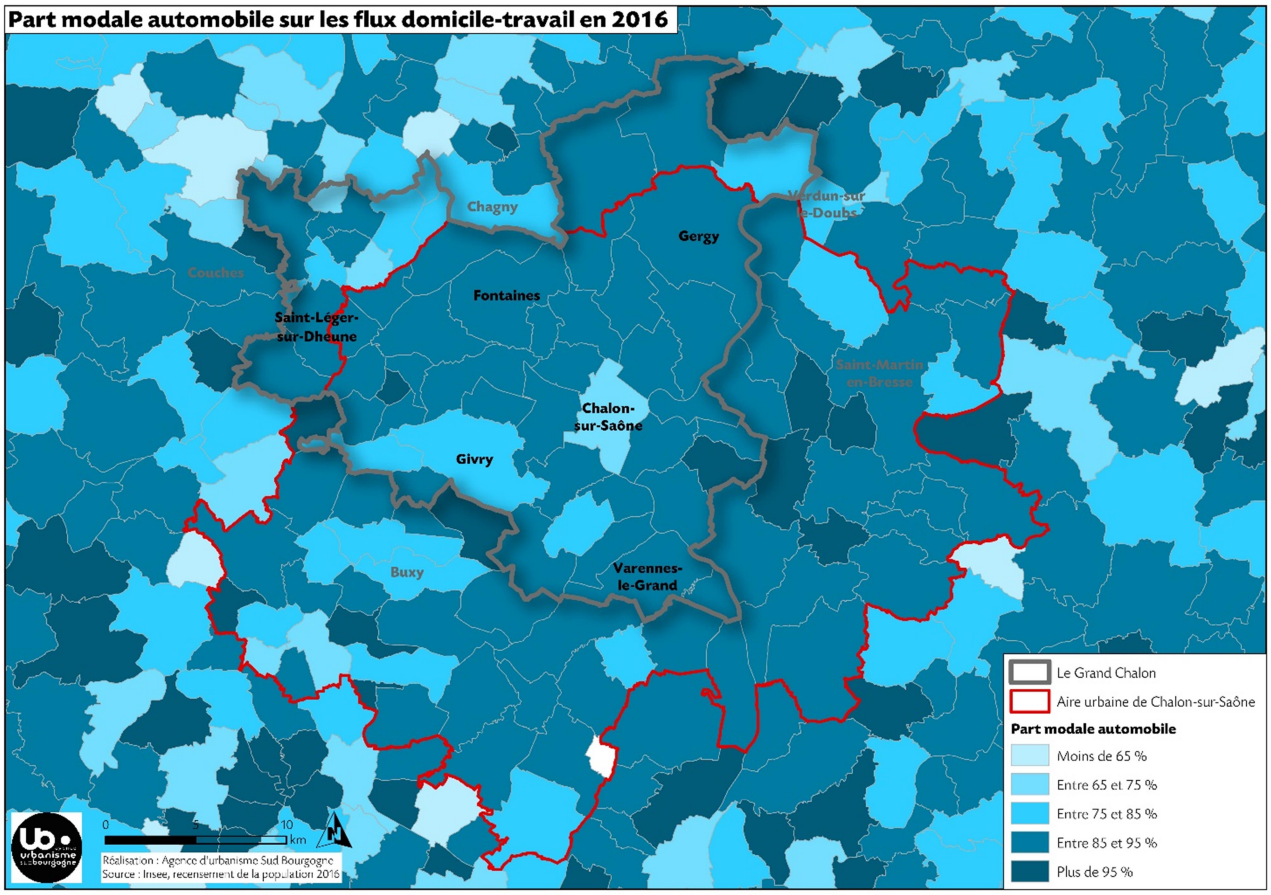


**La part modale automobile élevée entraine un trafic important. Néanmoins, il existe aujourd'hui peu de signes de saturation.**

Cette part modale automobile élevée entraine un trafic important accentué par la mobilité des marchandises sur certains axes. Néanmoins, il existe aujourd'hui peu de signes de saturation, si ce n'est sur les deux ponts traversant la Saône à proximité du centre-ville à certains horaires ainsi que sur la D5A en continuité du pont de Bourgogne. De nombreuses départementales structurantes débouchent sur la rocade à Chalon-sur-Saône qui permet d'éviter une partie du transit au centre-ville.

Trafic moyen journalier annuel tous véhicules par axe

| Lieu de comptage | Année de comptage | Trafic moyen journalier | Proportion poids lourds |
|---|---|---|---|
| A 6 entre Chagny et Chalon-sur-Saône | 2017 | 63 945 | 19 % |
| A 6 à Chalon-sur-Saône | 2017 | 63 005 | 21 % |
| A 6 entre Chalon-sur-Saône et Tournus | 2017 | 57 717 | 18 % |
| D 5A à Saint-Marcel | 2018 | 23 870 | 7 % |
| N 80 entre Saint-Rémy et Saint-Désert | 2017 | 22 615 | 24 % |
| N 80 entre Saint-Désert et Montchanin | 2017 | 20 967 | 23 % |
| D 673 à Saint-Marcel | 2015 | 19 248 | 11 % |
| D 906 à Lux | 2018 | 15 649 | 10 % |
| D 673 à Châtenoy-en-Bresse | 2017 | 13 718 | 12 % |
| D 906 entre Chagny et Chalon-sur-Saône | 2015 | 11 127 | 17 % |
| D 319 à Chalon-sur-Saône | 2014 | 10 378 | 12 % |
| D 978 entre Mellecey et Chalon-sur-Saône | 2018 | 7 933 | 3 % |
| D 69 entre Châtenoy-le-Royal et Chalon-sur-Saône | 2018 | 7 786 | 5 % |
| D 69 entre Givry et Chatenoy-le-Royal | 2018 | 6 795 | 3 % |
| D 678 à Oslon | 2018 | 6 434 | 7 % |
| D 978 entre St-Léger-sur-Dheune et Mellecey | 2018 | 6 271 | 5 % |
| D 977 entre Saint-Rémy et Buxy | 2013 | 6 241 | 5 % |
| D 19 entre Fragnes - La Loyère et Chalon-sur-Saône | 2012 | 5 989 | 5 % |
| D 5 de Gergy à Virey-le-Grand | 2018 | 4 781 | 5 % |
| D 981 entre Givry et Saint-Désert | 2018 | 5 731 | 5 % |
| D 68 à Châtenoy-le-Royal | 2018 | 4 539 | 7 % |

Sources : Conseil départemental 71, Ministère de la Transition écologique et solidaire

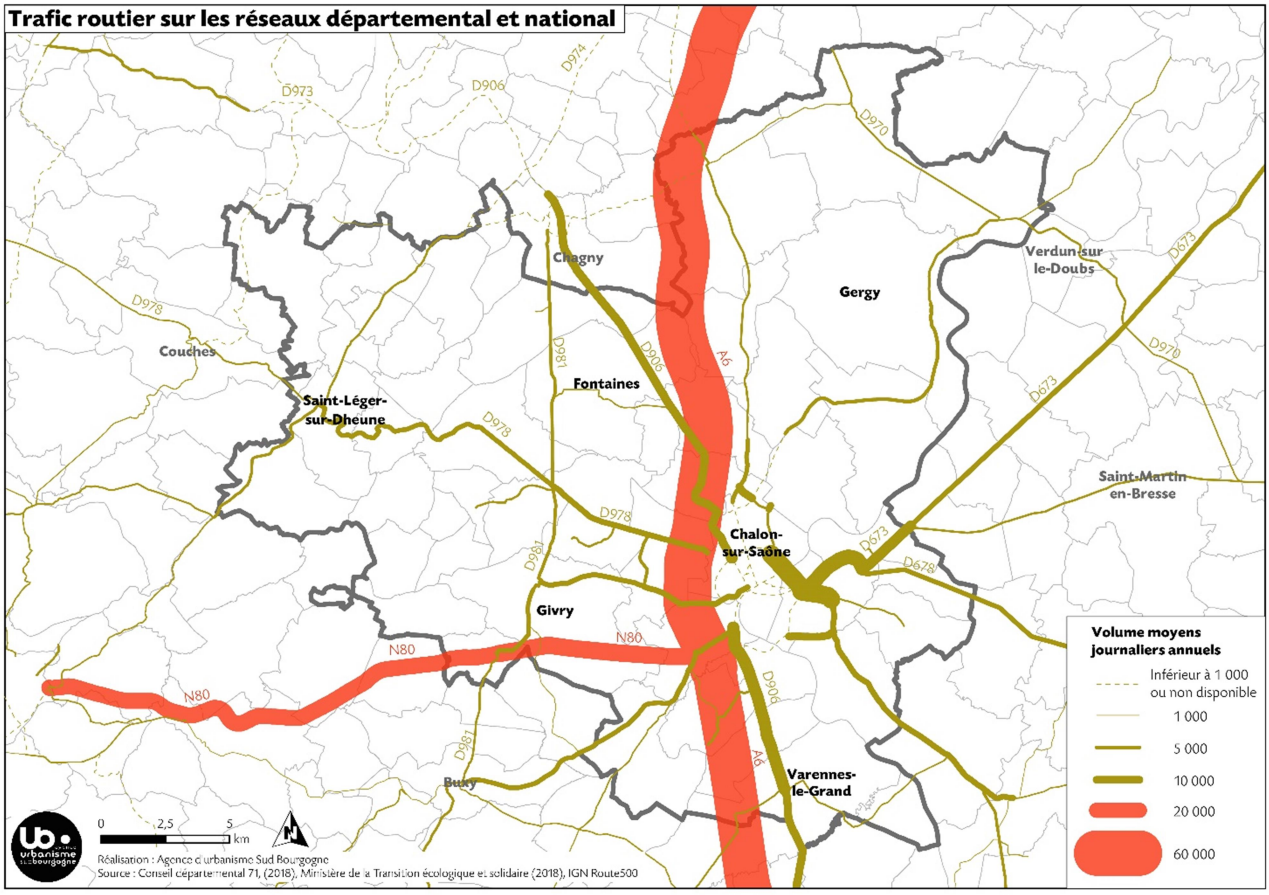

**Les hiérarchisations de voirie permettent d'aller plus loin, notamment en adaptant davantage les vitesses de circulation au rôle de la voirie et au tissus urbain environnant.**

Dans l'objectif de protéger le centre-ville des flux de transit, la rocade a été rendue plus attractive en termes de circulation en réduisant le nombre de phases dans les cycles de feu. Cela ne pouvait se faire qu'en étant accompagné par une réduction de vitesse à 50km/h. Les comptages routiers effectués avant et après les travaux (automne 2012 et automne 2013) montrent une augmentation du trafic sur cette rocade. La desserte locale s'accompagne de nombreux flux de transit. Il est difficile d'affirmer que cette augmentation de trafic provient d'automobilistes passant auparavant en centre-ville.

Plus globalement, les hiérarchisations de voirie, réalisées selon les compétences de chaque collectivité, devraient, à l'avenir, permettre d'aller plus loin, notamment en adaptant davantage les vitesses de circulation au rôle de la voirie et au tissus urbain environnant. La ville de Chalon-sur-Saône a choisi de hiérarchiser son réseau selon le trafic afin d'identifier rapidement les axes « préférés » des usagers, notamment ceux où des flux de transit existent. Le Conseil départemental a pour sa part hiérarchisé son réseau selon différents critères (trafic, desserte économique et équilibre du territoire) pour ajuster ses politiques d'équipement, d'entretien et d'investissement.

**Hiérarchisation du réseau routier selon le Conseil départemental de Saône-et-Loire**

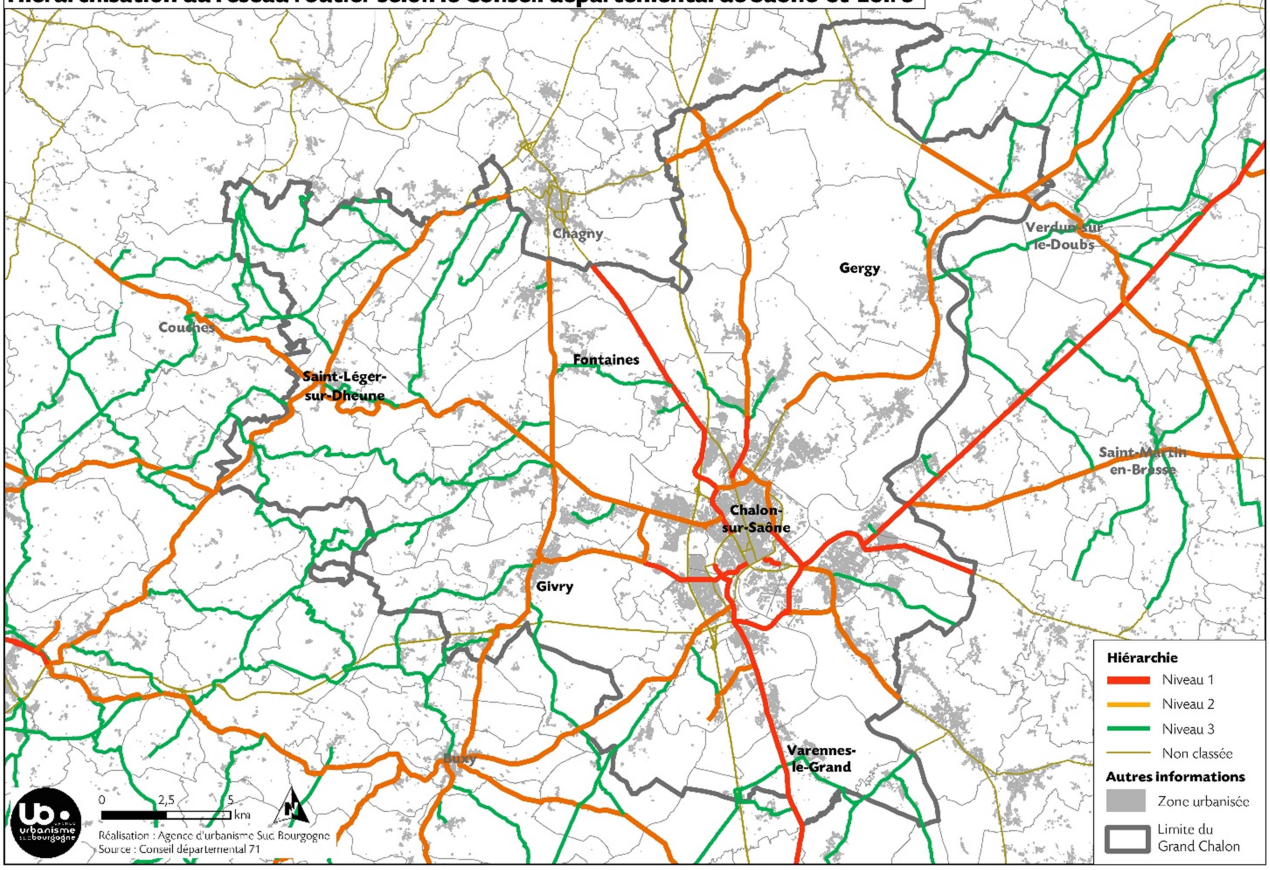

## 2.2 Les risques liés au « tout voiture »

### 2.2.1 Favoriser la vitesse revient à favoriser l'éloignement

Le développement des infrastructures routières et la généralisation de la voiture répondent en partie à la recherche de gain de temps. Les aménagements en transports sont souvent motivés par le gain de rapidité des déplacements et de fluidité qu'ils procureront aux usagers. Or, l'amélioration de la vitesse permet surtout d'allonger les distances parcourues au quotidien comme le montre la « conjecture de Zahavi »[28]. Les différentes enquêtes déplacements nationales[29] montrent que depuis de nombreuses décennies le temps moyen passé à se déplacer est plutôt stable malgré une légère augmentation entre 1994 et 2008 (+ 1,6 minute/jour pour atteindre 56,3 min/jour). La distance quant à elle a moins augmenté entre 1994 et 2008 qu'entre 1982 et 1994 : 17,4 km/jour en 1982 ; 23,1 km/jour en 1994 ; 25,2 km/jour en 2008.

Sur le territoire du Grand Chalon, l'Enquête Déplacements Villes Moyennes, sans avoir de comparaison dans le temps, montre que près de 80 % des distances parcourues quotidiennement sont réalisées en voiture. Globalement, la distance moyenne des déplacements (tous motifs) est plus importante dans les communes périurbaines qu'à Chalon-sur-Saône. Les données du recensement de la population permettent d'analyser l'évolution de la localisation des lieux de travail par rapport aux lieux d'habitation. La distance moyenne[30] entre la résidence et le lieu de travail a augmenté entre 2006 et 2016, quelle que soit la zone de résidence. En parallèle, les efforts technologiques réalisés sur les voitures compensent difficilement l'augmentation de la consommation de carburants et les émissions de polluants engendrés par les distances et la puissance des véhicules de plus en plus importantes. Economiquement, ces évolutions sont globalement négatives pour la collectivité (entretien des routes…) et les usagers.

**L'amélioration de la vitesse permet surtout d'allonger les distances parcourues au quotidien.**

[28] Zahavi Y. (1979) The UMOT project. Rapport pour l'U.S. Department of Transportation and the Ministry of Transport of Federal Republic Of Germany.

Zahavi Y. et Talvitie A. (1980) Regularities in Travel Time and Money Expenditure. Transportation Research Record, 750, pp. 13-19.

[29] LE JEANNIC T., et al. (2010) La mobilité des Français – Panorama issu de l'enquête nationale transports et déplacements 2008. Coll. La Revue du Service de l'Observation et des Statistiques du Commissariat Général au Développement Durable, 228 p. [En ligne] consulté le 08/07/2015 : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rev3.pdf

[30] Les distances calculées sont des distances à vol d'oiseau où les mairies sont choisies comme lieu de référence par commune

Distance moyenne des déplacements et part des déplacements assurés par la voiture

| Zone de résidence | Distance moyenne par déplacement | Part des distances assurées par la voiture |
|---|---|---|
| Secteur Centre urbain | 8 km | 70 % |
| Secteur Bresse | 10 km | 67 % |
| Secteur Côte Chalonnaise | 15 km | 84 % |
| Secteur Plaine nord | 14 km | 83 % |
| Secteur Plaine sud | 12 km | 89 % |
| Grand Chalon | 10 km | 76 % |

Source : Enquête Déplacements Villes Moyennes 2014 du Grand Chalon

Distance moyenne en km à vol d'oiseau des déplacements domicile-travail

| Zone de résidence | 2006 | 2011 | 2016 |
|---|---|---|---|
| CA Le Grand Chalon | 12,3 | 14,0 | 14,3 |
| Chalon-sur-Saône | 10,6 | 11,5 | 12,6 |
| Unité urbaine de Chalon-sur-Saône | 10,6 | 12,6 | 13,1 |
| Unité urbaine hors ville-centre | 10,6 | 14,1 | 13,8 |
| Aire urbaine de Chalon-sur-Saône | 13,2 | 14,8 | 15,1 |
| Aire urbaine hors Le Grand Chalon | 18,3 | 18,2 | 18,8 |
| Saône-et-Loire | 13,2 | 15,1 | 15,5 |
| Ex-Bourgogne * | 13,8 | 15,4 | 16,0 |

Source : Insee, recensement de la population 2016, 2011 et 2006

* Les nombreux déplacements vers l'étranger des actifs francontois (notamment du Doubs vers la Suisse) empêchent d'avoir la même précision dans les calculs.

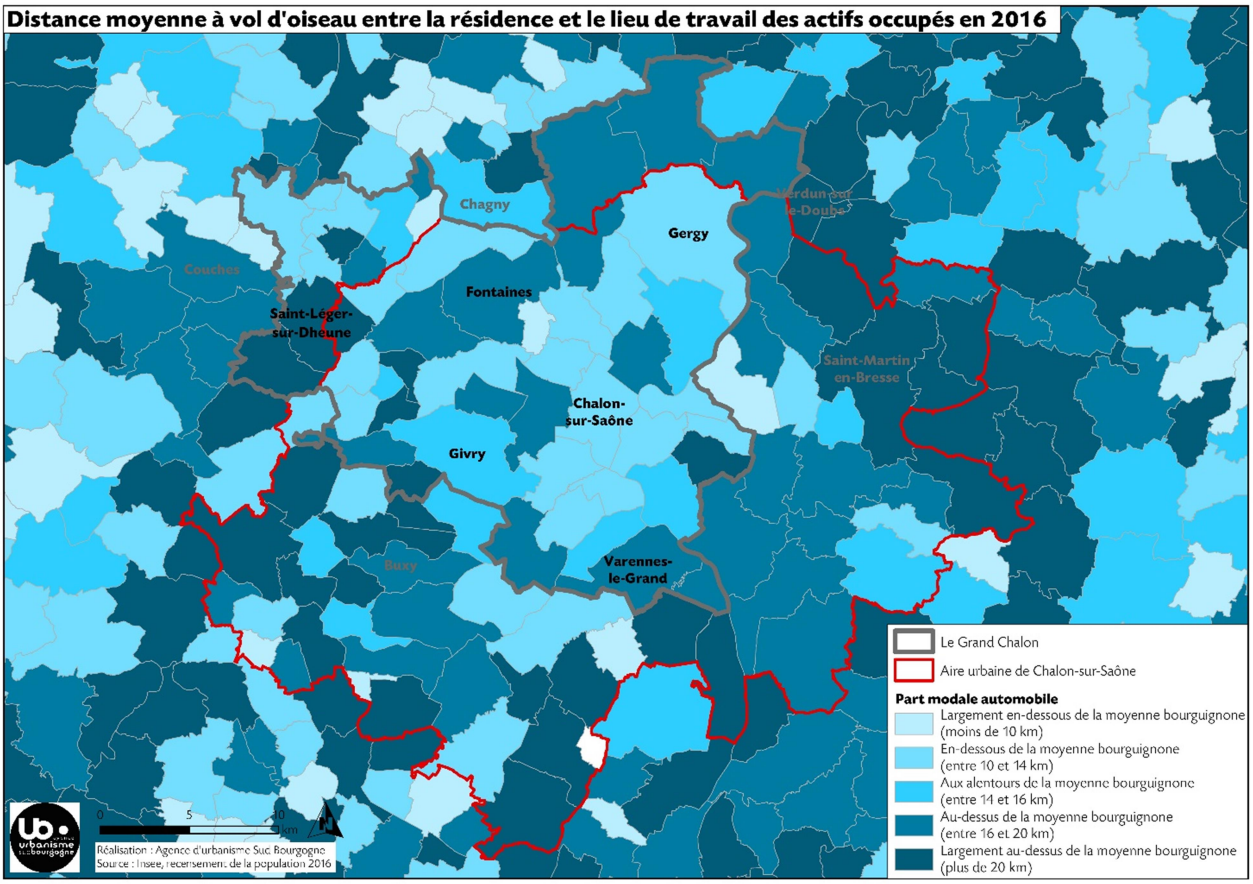


### 2.2.2 Une dépendance automobile accrue par l'éloignement

L'allongement des distances entraîne une certaine dépendance à l'automobile induisant des impacts négatifs autres que les conséquences environnementales liées à l'utilisation d'engins motorisés (Cf. Diagnostic environnement) : conséquences économiques (augmentation du budget déplacements des ménages et des budgets des collectivités) et sociales pour les populations non motorisées notamment (isolement…). Outre ces aspects de vulnérabilité, une partie de la population est immobile. L'enquête nationale transports et déplacements 2008 rapporte que 3 % de la population ne se déplace pas de la semaine (en ne considérant que la mobilité locale). Cette même enquête précise que 18.9 % des Bourguignons ne se déplace pas un jour donné de la semaine. Cette immobilité et/ou cette vulnérabilité peuvent provenir de différents facteurs : pauvreté, handicaps, culture…

**L'allongement des distances entraîne une certaine dépendance à l'automobile induisant des impacts négatifs.**

Un travail de thèse de R.Dargirolle[31] montre que certaines communes regroupent de nombreux facteurs de vulnérabilité (revenus faibles, taux de chômage élevé, part de mineurs et de personnes âgés importante, etc.). Sur le Grand Chalon, l'indice synthétique de vulnérabilité à la mobilité de

[31] R. DARGIROLLE (2014) Les exclus de la mobilité : de l'observation à la décision. Thèse de doctorat en géographie soutenue le 18/12/2014. Sous la dir. De T. THEVENIN et B. MOTTE. doctorante à l'université de Bourgogne. [En ligne] consulté le 08/07/2015 : https://nuxeo.u-bourgogne.fr/nuxeo/site/esupversions/7c446ba3-0dd1-4e44-b28c-ff99130d2680

Chalon-sur-Saône apparaît élevé alors que la côte chalonnaise semble moins touchée.

***L'indice synthétique de vulnérabilité à la mobilité***

*Il est calculé à partir de 14 indicateurs socio-économiques relevant de l'activité et de l'âge des individus, de la composition familiale, de la motorisation des ménages et des revenus par unité de consommation[32].*

**Jusqu'à 20 % des adultes en âge de travailler peuvent être considérés comme vulnérables en matière de mobilité pour des raisons économiques surtout mais aussi géographiques socio-organisationnelles de manque de compétences et psychosociales.**

Sur le même thème, une étude du cabinet Auxilia[33] en 2013, montre que jusqu'à 20 % des adultes en âge de travailler peuvent être considérés comme vulnérables en matière de mobilité pour des raisons économiques surtout mais aussi géographiques (manque de transports collectifs, distance aux emplois), socio-organisationnelles (familles monoparentales, horaires décalés ou morcelés…), de manque de compétences (papiers d'identité, maitrise de l'écrit, possession d'une carte bancaire…) et psychosociales (perception et usage d'un territoire). Géographiquement, tous les territoires peuvent être touchés : zones urbaines, périurbaines et rurales. En pratique, les stratégies d'adaptation des habitants passent généralement par le renoncement à certains déplacements. Les sorties et loisirs sont souvent limités mais certains peuvent aussi aller jusqu'à renoncer à un travail ou une formation pour des raisons financières ou de distance.

Sur le territoire de la communauté d'agglomération, le recensement de la population et l'enquête déplacements villes moyennes permettent de distinguer de manière schématique les personnes non motorisées :

- Les retraités représentent la moitié des ménages non motorisés. Ils n'ont pas le permis ou préfèrent ne plus conduire pour des raisons de santé. Ils se déplacent beaucoup à pied et en transports collectifs pour leurs trajets plus longs.

- Les personnes sans activité professionnelle ont une mobilité diversifiée et irrégulière. Les transports collectifs répondent souvent difficilement à leurs besoins. Les modes actifs sont des solutions adaptées.

[32] Unité de consommation : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes.

[33] Auxilia (2013) Mobilité inclusive, la mobilité accessible à tous – Mobilité, insertion et accès à l'emploi constats et perspectives. Rapport 2013. Paris, 239p. [En ligne] consulté le 23/07/2014 :

http://www.mobiliteinclusive.com/pdf/Rapport%20complet%20LMI%202013.pdf

- Les actifs non motorisés sont généralement ouvriers ou employés. Ils peuvent ne pas avoir de voiture pour des raisons de revenus. Favoriser le covoiturage et développer l'autopartage (à tarification sociale) et les modes actifs pourraient répondre à certains de leurs besoins.

**Les personnes sans activité professionnelle ont une mobilité diversifiée et irrégulière. Les transports collectifs répondent souvent difficilement à leurs besoins.**

Le coût d'une voiture, estimé à 0,34 €/km par Cordier en 2012[34] ne semble aujourd'hui pas un facteur déterminant de non motorisation. La voiture est même devenue un bien individuel. Les ménages du Grand Chalon possèdent plus de 66 000 voitures (recensement de la population 2016 / 70 000 voitures d'après l'Enquête déplacements villes moyennes qui prends en compte toutes les voitures à disposition) soit un taux d'équipement par habitant de plus de 18 ans de 0,74. Toutefois, 16 % des ménages ne sont pas équipés de voiture, localisés essentiellement sur le centre urbain et même la ville centre.

Motorisation et équipement automobile

| Zone de résidence | Ménages non motorisés | Ménages possédant au moins deux voitures | Equipement par habitant |
|---|---|---|---|
| Secteur Bresse chalonnaise | 8 % | 56 % | 0,85 |
| Secteur Centre urbain | 23 % | 23 % | 0,65 |
| Chalon-sur-Saône | 27 % | 17 % | 0,61 |
| Secteur Côte chalonnaise | 6 % | 57 % | 0,87 |
| Secteur Plaine nord | 5 % | 62 % | 0,87 |
| Secteur Plaine sud | 6 % | 52 % | 0,74 |
| Secteur Vallée de la Dheune | 9 % | 53 % | 0,87 |
| Total Le Grand Chalon | 16 % | 37 % | 0,74 |
| Saône-et-Loire | 13 % | 40 % | 0,77 |
| Bourgogne -Franche-Comté | 14 % | 39 % | 0,75 |

Source : Insee, recensement de la population 2016

Par ailleurs, la plupart des ménages non motorisés accèdent à l'automobile au moins une fois par semaine d'après Motte-Baumvol[35]. La dépendance à l'automobile s'accompagne alors d'un rapport de dépendance avec leurs proches pour se faire accompagner ou pour conduire leur voiture.

**16 % des ménages ne sont pas équipés de voiture.**

Contrairement aux grandes agglomérations où un recul de la voiture a été constaté récemment grâce notamment à des réseaux de transports collectifs denses, les villes moyennes et le périurbain reste aujourd'hui dominés par la voiture individuelle.

[34] CORDIER B (2012) Le coût réel de la voiture. 8p. [En ligne] consulté le 23/07/2014 : http://www.adetec-deplacements.com/cout_utilisation_voiture_8p.pdf

35 MOTTE-BAUMVOL B (2007) La dépendance automobile pour l'accès des ménages aux services : Le cas de la grande couronne francilienne. Revue d'économie régionale et urbaine, 05/2007, pp.897-919. [En ligne] consulté le 23/07/2014 : http://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2007-5-page-897.htm

## 2.3 Vers une autre utilisation de la voiture

L'ancrage et la praticité de la voiture dans la société contemporaine poussent à penser l'avenir avec l'automobile. Néanmoins, pour limiter ses impacts sur l'environnement et le fonctionnement urbain, la collectivité peut encourager et favoriser une utilisation différente de la voiture. A ce titre, la stratégie mobilité du Grand Chalon prône un changement de rapport à la voiture autour du développement du covoiturage, de l'autopartage, de la mobilité électrique et d'une adaptation du stationnement automobile (permettre une reconquête de l'espace public par les modes actifs).

### 2.3.1 Différentes formes de partage

**Le taux de remplissage des voitures des habitants du Grand Chalon est évalué à 1,38 personnes par voiture par l'enquête déplacements villes moyennes 2014 (contre 1,14 personnes par voiture en 2004).**

Aujourd'hui, la voiture est majoritairement considérée et utilisée comme bien individuel. L'objectif est qu'elle soit à l'avenir plus partagée en pratiquant le covoiturage ou l'autopartage. Le taux de remplissage des voitures des habitants du Grand Chalon est évalué à 1,38 personnes par voiture par l'enquête déplacements villes moyennes 2014 (contre 1,14 personnes par voiture en 2004). Ces pratiques de partage automobile commencent à être encouragées par les pouvoirs publics. Comme décrit auparavant des parkings ont été aménagés sur et à proximité du territoire. Leur remplissage montre un certain intérêt des automobilistes à covoiturer.

*(Parking relais pour le covoiturage de Saint-Rémy)*

*Source : Agence d'urbanisme Sud Bourgogne*

Le Conseil régional s'occupe, depuis quelques années, de mettre en relation les particuliers comme le font certaines entreprises privées par l'intermédiaire d'une plateforme où chacun peut proposer de partager son déplacement en tant que passager ou conducteur. Ce type de plateforme a émergé d'initiatives privées et domine aujourd'hui le monde du covoiturage (Blablacar par exemple). La plateforme régionale (Mobigo) reste aujourd'hui peu connue : lors de l'enquête déplacements, les chalonnais déclaraient pour 87 % d'entre eux ne pas la connaitre. A partir de ce constat, Le Grand Chalon a mis en place en 2019 une application de mobilité (Yvon[36]) incluant les offres de covoiturage local mais également

[36] Pour mieux connaître l'application : http://www.legrandchalon.fr/fr/vie-pratique/transport-et-

des fonctionnalités permettant la recherche d'itinéraire tous modes et l'information voyageur en temps réel.

Le Grand Chalon tente donc de favoriser le covoiturage en mettant en relation les usagers (application Yvon) et en créant des points de rencontres (extensions et créations des parkings de covoiturage). Il envisage également de soutenir davantage les plans de déplacements entreprises (pour l'instant peu développés localement) et d'étudier la possibilité de réserver des places de parkings aux covoitureurs à leur destination (parkings de grands équipements ou d'entreprises par exemple).

L'autopartage peut également être une solution pour changer le rapport à la voiture. Le Conseil régional a inauguré en septembre 2013, sa première station d'autopartage à Dijon. Des discussions avaient également eu lieu avec le Grand Chalon. Aujourd'hui, aucun système public n'existe sur le territoire mais quelques initiatives privées nationales fonctionnent. Il est cependant difficile d'évaluer leur ampleur. Comme cela s'est réalisé pour le covoiturage, des petites entreprises s'approprient le principe. Leur objectif est de mettre en relation les propriétaires de voiture et les particuliers recherchant une voiture pour un trajet quelconque à un instant T. Ce principe est aussi adaptable aux entreprises en mutualisant des flottes de voitures entre diverses structures par exemple. Plus que l'accès à la motorisation, l'autopartage permet des économies en permettant à certains ménages de se séparer de la deuxième voiture du foyer ou en réduisant le nombre de véhicules par entreprise.

**L'autopartage peut également être une solution pour changer le rapport à la voiture.**

*(Voiture en autopartage à Dijon)*

*Source : Conseil régional de Bourgogne*

Enfin, en termes de partage, la place de stationnement peut être mutualisée. Ce principe s'impose naturellement en ville avec une rotation plus ou moins grande des usagers au cours d'une journée. La mutualisation du stationnement n'est généralement pas prise en compte par les pouvoirs publics dans les constructions d'immeubles de bureaux et d'habitations. Par exemple, le quartier chalonnais Prés Saint-Jean reflète typiquement l'accumulation de parkings selon chaque opération de logements et d'équipements. Le quartier est alors marqué par une abondance de places, plutôt sous-utilisées, quel que soit le moment de la journée. Point positif, toutes les poches de stationnement restent accessibles à tous et le principe de mutualisation s'applique naturellement

mobilite/yvonvotreassistantmobilit.html

par les usagers. Toutefois, il semblerait intéressant de réfléchir cette mutualisation de manière anticipée pour économiser le foncier, réduire les coûts de construction et valoriser le foncier libéré par la voiture sur ce secteur desservi par les transports collectifs urbains.

Principe de la mutualisation du stationnement permettant une économie de places.

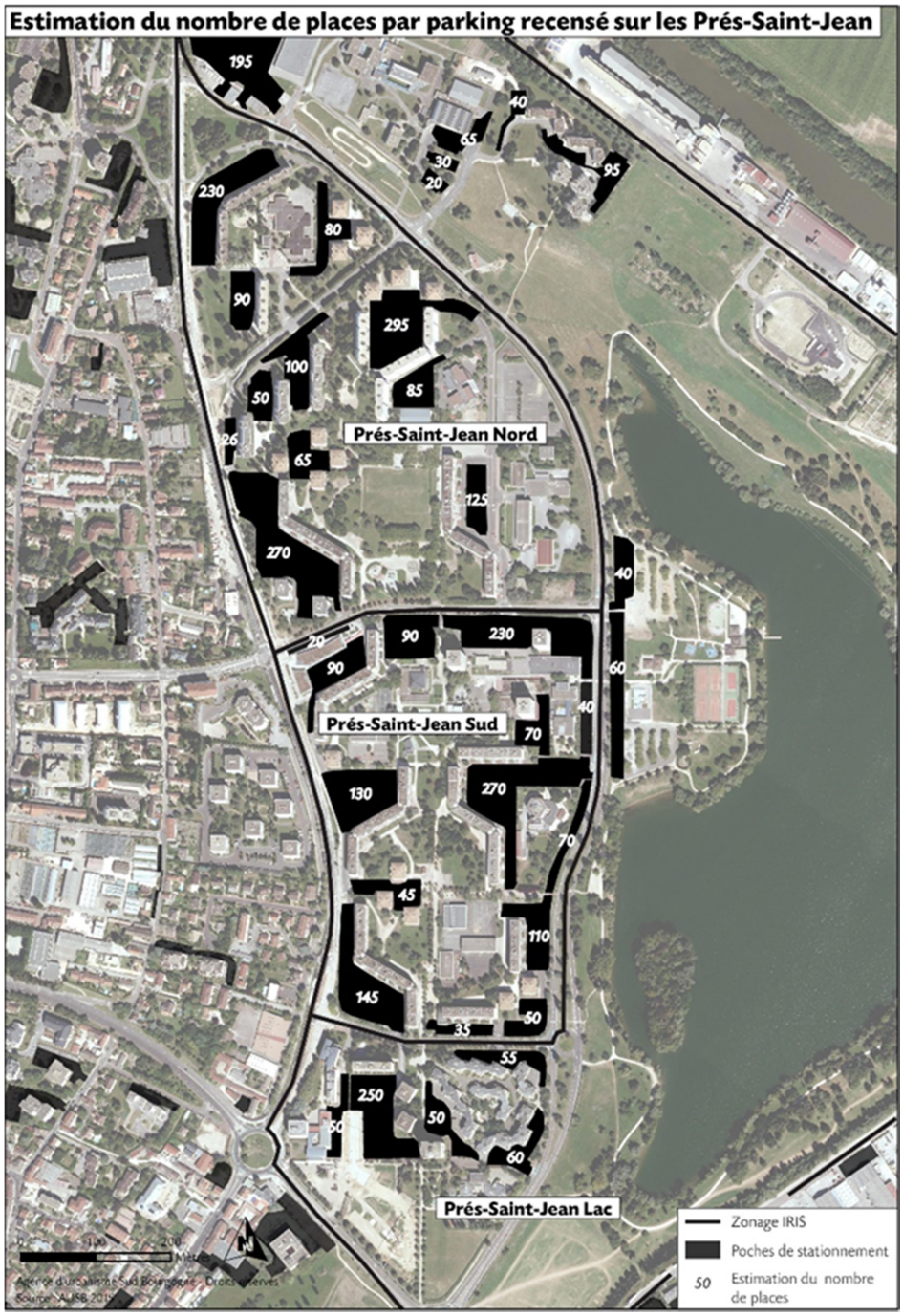

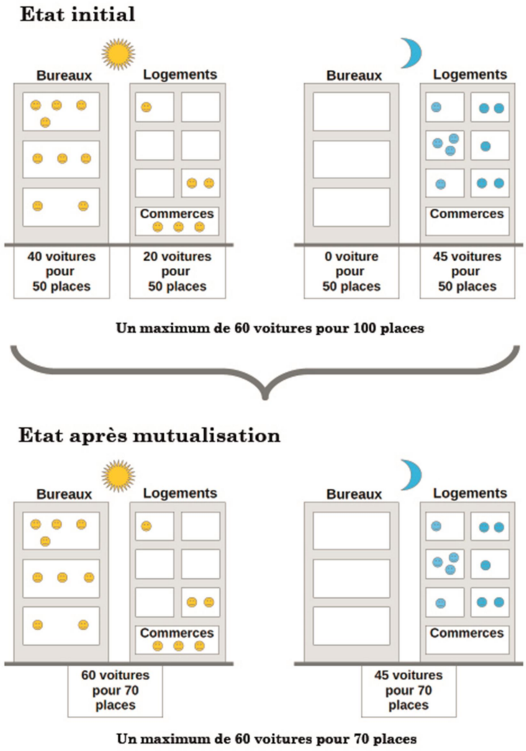


*Source : CEREMA d'après GANTELET et TAITHE (2011)*[37]

***Que dit la loi ?***

*Le PLUi vise notamment à assurer l'organisation du stationnement sur la voirie et dans les parcs publics de stationnement. Pour cela, le Code des transports et le Code de l'urbanisme permettent de définir les zones de stationnement réglementées (durée, tarifs), les stationnements réservés (transports collectifs publics et privés, personnes à mobilité réduite, véhicules de livraison de marchandises, véhicules bénéficiant du label « autopartage »…*

*Par ailleurs, le PLUi peut déterminer, par zone et en fonction des dessertes en transports collectifs, des seuils minimum ou maximum de stationnement lors de la construction de nouveaux bâtiments.*

### 2.3.2 Le développement de la voiture électrique

L'Etat, au travers des réglementations prône l'électrification du parc automobile français. En Saône-et-Loire, le parc est majoritairement constitué de véhicules diesel (68 % au 1er janvier 2019) et de véhicules à essence (30 % du parc) d'après le répertoire statistique des véhicules routiers (comptabilisant les voitures particulières de moins de 15 ans). Les immatriculations de véhicules utilisant la bicarburation GPL ont fortement reculé après un pic en 2010. La part de marché des véhicules hybrides et électriques reste marginale malgré leur développement. L'Etat souhaite que le pays soit équipé peu à peu de bornes de recharge électrique. D'après un relevé terrain et des vérifications

[37] GANTELET E et TAITHE P (2011) Mieux partager l'espace grâce à la mutualisation du stationnement. Ville Rail et Transports, p.75-79. [En ligne] consulté le 23/07/2014 : http://www.sareco.fr/images/sareco/pdf/VRT533_Mutualisation.pdf

sur le site https://fr.chargemap.com/map, il y aurait aujourd'hui 106 bornes de recharge électrique accessibles sur le département de Saône-et-Loire38, dont 18 dans Le Grand Chalon :

- 3 à Chalon-sur-Saône
- 4 à Saint-Marcel
- 2 à Lux
- 2 à Dracy-le-Fort
- 2 à Châtenoy-le-Royal
- 1 à Saint-Léger-sur-Dheune
- 1 à Mercurey
- 1 à Givry
- 1 à Demigny
- 1 à Saint-Loup-Géanges

**Il y aurait aujourd'hui 106 bornes de recharge électrique accessibles sur le département de Saône-et-Loire39, dont 18 dans Le Grand Chalon.**

Par ailleurs, le Conseil régional de Bourgogne a publié en janvier 2015 un « schéma de cohérence régional de déploiement de bornes de charge à l'échelle de la Bourgogne ». Celui-ci s'appuie sur des axes stratégiques prédéterminés : les publics cibles (ménage bi-motorisé, les retraités, les professionnels réalisant des tournées et les touristes itinérants), des besoins différents selon le temps de stationnement (recharge rapide pour l'itinérance, recharge partielle le temps d'une activité et recharge lente durant les longues périodes de stationnement). Le déploiement est prévu en trois phases :

- 2015 : déploiement pilote dans les zones identifiées comme ayant le plus fort potentiel ;
- 2020 : renforcement de l'offre initiale et développement de l'offre avec de nouvelles infrastructures ;
- 2025 : consolidation de l'offre avec la mise en service de points de charge sur l'ensemble des zones identifiées comme étant des lieux à potentiel. »

Alors qu'en 2010, le parc de véhicules électriques en Saône-et-Loire s'élevait à 9, il est comptabilisé 605 véhicules au 1er janvier 2019. Le parc est donc légèrement supérieur à ce que prévoyait le Conseil régional de Bourgogne à l'époque (près de 600 véhicules électriques en 2020 et plus de 1700 en 2025 sur le département). En parallèle, il prévoyait une augmentation du nombre de bornes accessibles au public : une dizaine de

[38] Recensement réalisé en juin 2019.

[39] Recensement réalisé en juin 2019.

bornes en 2015, environ 80 en 2020 et plus de 300 en 2025 sur la Saône-et-Loire. Le recensement effectué en comptabilise donc davantage mais celui-ci comprend des bornes privées qui n'étaient, semble-t-il, pas pris en compte par le Conseil régional. Sur le Grand Chalon, la centaine de bornes prévue à horizon 2025 concernera pour moitié la ville centre et comme sur le reste de la région, la majorité des bornes sera prévue pour des recharges partielles ou lentes. L'équipement dans l'espace public semble indispensable, au moins pour lever l'un des freins psychologiques (peur de la panne d'énergie). Le développement des véhicules électriques dans les flottes d'entreprise et d'administration est plus facile. Dans le cas de courts trajets en lien direct avec le lieu de stockage du véhicule, il suffit d'une borne de recharge sur ce lieu pour subvenir aux besoins du véhicule. Les services du Grand Chalon se sont par exemple déjà approprié ce principe.

***Que dit la loi ?***

*Alors que le déploiement de bornes de recharge électrique relevé avant des communes, tout opérateur peut dorénavant « créer, entretenir et exploiter sur le domaine public de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs groupements un réseau d'infrastructures nécessaires à la recharge de véhicules électriques et de véhicules hybrides rechargeables sans être tenu au paiement d'une redevance, lorsque cette opération s'inscrit dans un projet de dimension nationale ».*
*Par ailleurs, tout bâtiment neuf d'habitation ou de bureau comprenant un stationnement à accès restreint doit pré-équiper ce parc pour faciliter l'installation ultérieur de borne de recharge par l'occupant de la place. Depuis le 1er janvier 2015, les parcs de stationnement de plus de 20 places de bâtiments de bureau existants doivent être équipés de bornes de recharge. Dans les parcs de stationnement de bâtiments d'habitation existant, les propriétaires disposent depuis le 1er janvier 2015 d'un « droit à la prise » leur permettant de réaliser eux même les travaux.*

*(Sources : Code de la construction et de l'habitation - Article L111-3-12).*

### 2.3.3 La communication, une action indispensable

L'automobile est devenue au fil du temps la norme et son utilisation est apparue systématique (ou presque) pour tous types de trajets, longs ou courts. Communiquer est une clé indispensable pour rendre possible les reports modaux. Cette communication est l'affaire de tous :

- les associations d'usagers orientent et sensibilisent la population. C'est le cas de l'Espace PAMA par exemple qui contribue à faire évoluer les rapports à l'automobile en proposant des actions de sensibilisation mais aussi pédagogiques (vélo-école notamment).

- Les transporteurs en plus de communiquer fortement sur le fonctionnement des transports publics travaillent sur la simplification de l'intermodalité (parkings relais, tarification, etc). Cf. partie suivante : les transports collectifs.

- Les pouvoirs publics comme Le Grand Chalon soutiennent et coordonnent le tout.

# 3 LES TRANSPORTS COLLECTIFS

## 3.1 La superposition des réseaux de transports collectifs

**Plusieurs réseaux de transports collectifs se complètent sur le territoire.**

Comme dans toutes les agglomérations françaises, plusieurs réseaux de transports collectifs se complètent sur le territoire (réseau de bus du Grand Chalon, réseau de cars et réseau TER du Conseil régional). Il y a donc trois réseaux, ce qui fait trois tickets différents pour l'usager et deux gestionnaires depuis 2017 et le transfert de compétence du département à la région prévu par la loi NOTRe. D'autres territoires ont mis en place des systèmes billettiques mutualisés : le système BANG dans le Gard pour deux réseaux urbains et le réseau départemental par exemple. Utiliser les transports collectifs est parfois contraignant mais c'est aussi compliqué pour les novices. C'est pourquoi la communication par des centrales de mobilité, par la rencontre des nouveaux arrivants ou par les plans de déplacements entreprises sont si importants.

### 3.1.1 Un réseau ferroviaire restreint mais intéressant

Le réseau de train, géré par le Conseil régional, dessert cinq communes du Grand Chalon : Saint-Léger-sur-Dheune, Cheilly-lès-Maranges, Rully, Fontaines-Mercurey (sur la commune de Fontaines) et Chalon-sur-Saône qui possèdent leur gare (ou leur halte ferroviaire) sur les lignes Dijon – Lyon et/ou Chalon-sur-Saône – Montchanin. La gare de Chalon-sur-Saône, située sur ces deux lignes, est la plus desservie avec 35 allers-retours par jour à Dijon et près d'une vingtaine à Lyon. En termes de mobilité locale, les gares de Rully et Fontaines disposent d'une fréquence relativement élevée. Avec huit allers-retours par jour chacune en lien avec Chalon-sur-Saône à des heures relativement cohérentes avec des horaires de travail de journée et un temps de parcours de gare à gare plus rapide qu'en voiture, ce mode de transport peut être une alternative viable.

**Desserte ferrovaire de la gare de Chalon-sur-Saône**

L'attractivité de la gare de Chalon-sur-Saône est renforcée par la desserte TGV permettant des liaisons directes et rapides avec Strasbourg et Marseille notamment. Dans le futur, le projet de VFCEA rendra normalement plus accessible la gare TGV Le Creusot – Montceau-les-Mines – Montchanin par le rapprochement de la gare TER de Montchanin et de cette gare TGV. Néanmoins, des liaisons routières resteront concurrentielles en termes de temps pour les habitants de Chalon-sur-Saône. Les voies ferrées menant à Saint-Marcel et Verdun-sur-le-Doubs en passant par Gergy ne sont pas ouvertes aux voyageurs.

L'organisation des villes par rapport à leur gare questionne. Le centre de Rully parait particulièrement éloigné de la gare même si des extensions plus récentes le long des axes routiers permettent d'inclure la gare dans la zone urbanisée. De manière similaire, la gare de Saint-Léger-sur-Dheune est excentrée du centre-ville et la gare est peu indiquée. La gare de Cheilly-lès-Maranges est également excentrée. A Fontaines, le secteur de la gare et de son lien avec le centre-ville ne sont sans doute pas assez valorisés. Néanmoins, les distances sont largement envisageables à vélo. Le manque d'aménagements cyclables et de stationnements vélos sécurisés reste cependant un frein. La commune de Rully a toutefois aménagé une liaison depuis le centre-ville.

*(En haut : le côté ouest de la gare de Rully, et en bas : le chemin d'accès à la gare de Rully situé côté est)*

*Source : Agence d'urbanisme Sud Bourgogne*

Depuis juin 2017, la gare de Chalon-sur-Saône dispose d'un parking payant de 158 places qui n'est pas réservé aux seuls usagers de la gare. L'analyse de l'offre et du fonctionnement du stationnement à proximité de la gare (environ 500 mètres à pieds) avant la création de ce parking avait montré une saturation, dès 8h-9h, des 530 places disponibles. Les usagers de la gare, majoritairement automobiliste (selon l'Enquête Déplacements Villes Moyennes 2014), semblaient préférer se faire déposer ou se rabattre sur des parkings un peu plus lointains, notamment vers la Sucrerie (à moins d'un kilomètre à pieds). Aujourd'hui, le contexte automobile a changé avec la mise en place d'une zone bleue qui concerne le stationnement sur voirie aux abords de la gare et dans le quartier de la Sucrerie. Les offres alternatives déjà existantes en 2014 ont depuis été renforcées : stationnement vélo en face de la gare, aménagements cyclables et piétons en direction de la gare, desserte par les bus urbains et régionaux… Néanmoins, voyager avec un vélo dans le train reste difficile (manque d'aménagement pour accéder aux quais) et le manque de stationnement vélos sécurisé en gare limite le développement de l'intermodalité vélo + train.

### 3.1.2 Un réseau de cars régionaux centré sur Chalon-sur-Saône

**Le réseau de cars interurbains Mobigo géré par le Conseil régional Bourgogne – Franche-Comté est centré sur Chalon-sur-Saône.**

Le réseau de cars interurbains Mobigo géré par le Conseil régional Bourgogne – Franche-Comté depuis 2017 a conservé la même structuration sur le département. Ce réseau est centré sur Chalon-sur-Saône du fait notamment de la position trop excentrée de la préfecture Mâcon. Dix lignes s'arrêtent ainsi sur la ville-centre, en gare routière et permettent de la relier aux différents pôles du département : Mâcon, Cluny, Tournus, Louhans, Autun, Le Creusot et Montceau-les-Mines. L'objectif de ce réseau s'appuie davantage sur l'aménagement du territoire que sur la performance. Néanmoins, les lignes express reliant Chalon-sur-Saône à Montceau-les-Mines et au Creusot en passant par la gare TGV ont été mises en place dans le but d'offrir une alternative à la voiture. Or, les temps de parcours proposés aujourd'hui peuvent rebuter de nombreux utilisateurs potentiels : 37 minutes de la gare de Chalon-sur-Saône à la gare TGV Le Creusot – Montceau-les-Mines – Montchanin en car contre 25 minutes en voiture (mais stationnement payant en gare TGV).

**7 autres communes bénéficient d'au moins une desserte Mobigo en provenance et à destination de Chalon-sur-Saône.**

Par ailleurs, sept autres communes bénéficient d'au moins une desserte Mobigo en provenance et à destination de Chalon-sur-Saône :

- Saint-Rémy par la ligne 702 desservant la gare TGV du Creusot ;
- Saint-Rémy, Châtenoy-le-Royal (excentré du centre), Givry et Saint-Désert par la ligne 701 menant à Mâcon par Buxy et Cluny ;
- Charrecey et Saint-Léger-sur-Dheune (Châtenoy-le-Royal et Mercurey ont une desserte partielle avec seulement deux allers-retours par jour) par la ligne 704 menant à Autun.

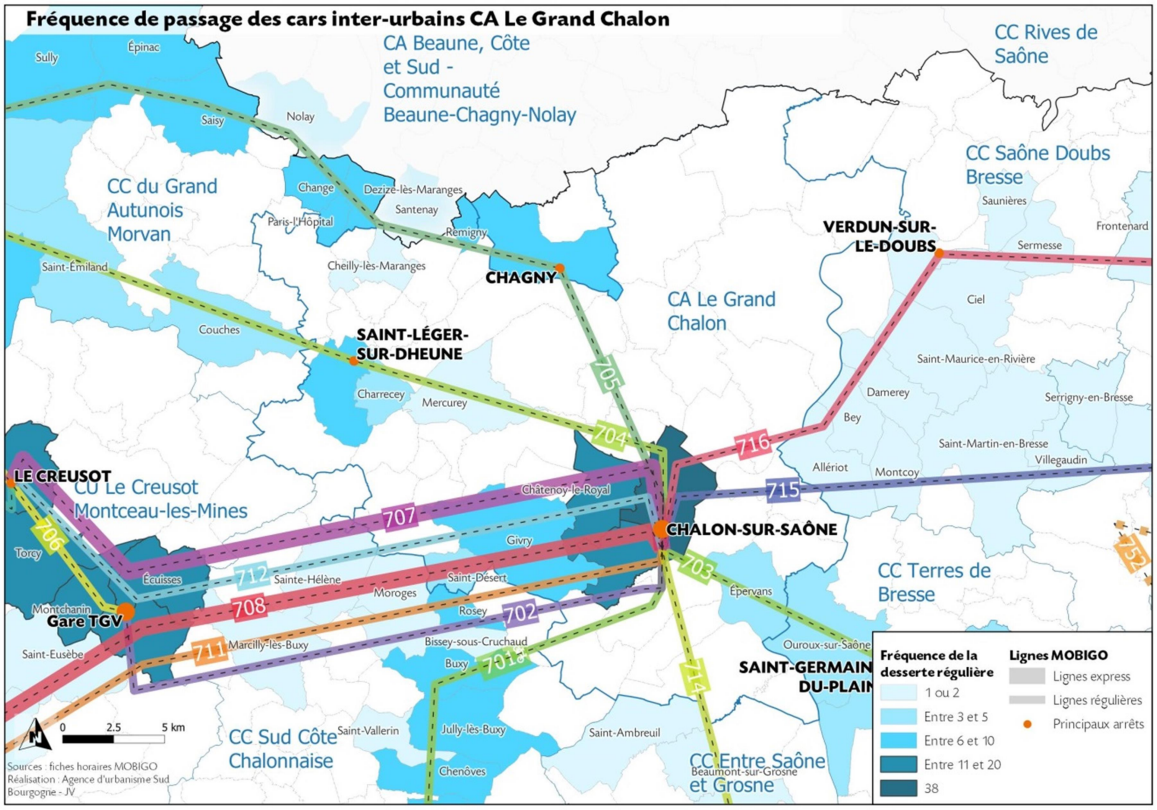


### 3.1.3 Un réseau de bus urbains réguliers limité à la première couronne

Le réseau de bus urbain, géré par le Grand Chalon, est organisé autour de deux lignes de bus essentielles et d'un pôle d'échanges multimodal réunissant les trains, les cars interurbains, les bus urbains, les vélos et les voitures :

- La ligne 1 circule en moyenne toutes les 15 minutes (de 6h à 21h) depuis la gare de Chalon-sur-Saône jusqu'à la zone d'activités SaôneOr au nord de la ville.
- La ligne 2 circule en moyenne toutes les 20 minutes (de 6h15 à 20h) depuis Champforgeuil jusqu'à Saint-Rémy en passant par Chalon-sur-Saône.
- Toutes les lignes urbaines, régulières, desservent le pôle d'échanges multimodal qui s'étend sur un carré de 350 mètres de côté. Le nœud du réseau de bus est constitué des arrêts Colombière et République, tous les bus s'arrêtent au moins à l'un de ses arrêts. Ils sont situés à moins de 350 mètres des gares ferroviaire et routière de Chalon-sur-Saône. En complément, le parking automobile, des places réservées aux taxis et une offre de stationnement vélo, dont du stationnement sécurisé, permettent de confirmer le statut de pôle d'échanges de ce lieu. Néanmoins, ce site reste pour ce qui est de l'aménagement urbain encore très routier.

**Le réseau de bus urbain, géré par le Grand Chalon, est organisé autour de deux lignes de bus essentielles et d'un pôle d'échanges multimodal réunissant les trains, les cars interurbains, les bus urbains, les vélos et les voitures .**

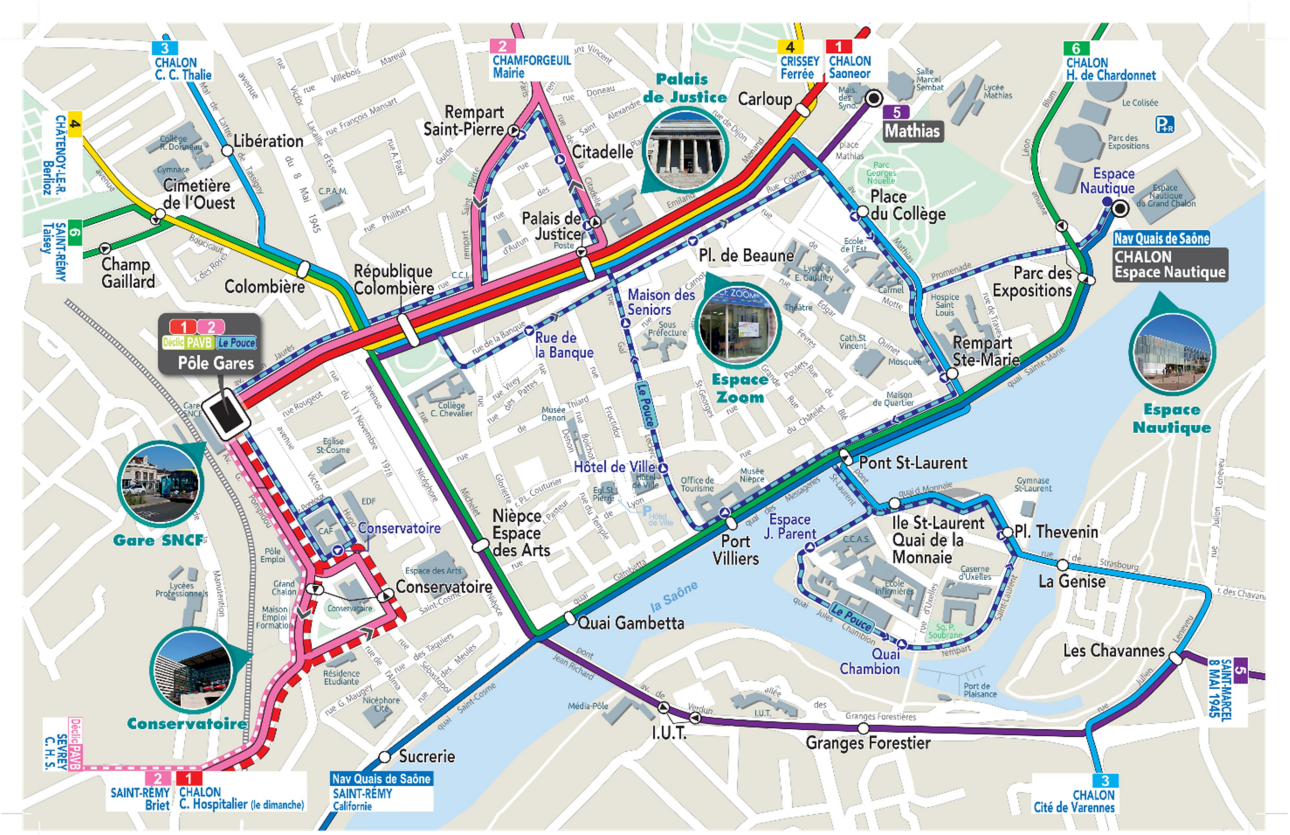


*(Plan de la desserte de transports collectifs urbains du centre-ville en janvier 2020)*

*Source :* [https://www.buszoom.com/fr/XMp-Plans-du-reseau.html](https://www.buszoom.com/fr/XMp-Plans-du-reseau.html)

**Le Grand Chalon a globalement maintenu son offre ces dernières années en nombre de kilomètres.**

Le Grand Chalon a globalement maintenu son offre ces dernières années en nombre de kilomètres (environ trois millions de kilomètres parcourus – transport à la demande compris) alors que le périmètre à desservir s'est étendu. Elle est ainsi passée de 29,6 kilomètres par an et par habitant en 2016 à 26 kilomètres par an et par habitant en 2018. Cette petite baisse se retrouve sur le nombre de voyageurs comptabilisés ces mêmes années. Rien de très significatif cependant surtout au regard de la faible utilisation des transports collectifs par les habitants des communes entrantes. Globalement, le réseau est relativement stable même s'il a connu une réorganisation complète en 2017. Il devrait rester stable au moins jusqu'en 2023, dernière année du nouveau contrat de délégation de service public. Les lignes urbaines couvrent une dizaine de communes et sont complétées par une offre de TAD (transport à la demande) dans les zones d'activités et par des lignes régulières périurbaines organisées pour se rendre à Chalon-sur-Saône le matin et en repartir le soir. Les communes périurbaines bénéficient en outre de TAD pour compléter l'offre régulière.

Chiffres clés annuels de l'offre en transports collectifs urbains de la CA Le Grand Chalon

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Kilomètres parcourus | 2 938 805 | 3 173 929 | 3 126 287 | 3 156 769 | 3 089 468 | 2 967 408 |
| Base de population * | 104 728 | 106 699 | 106 699 | 106 699 | 113 920 | 113 920 |
| Kilomètres/habitant | 28,1 | 29,7 | 29,3 | 29,6 | 27,1 | 26,0 |
| Dépenses/habitant | 107,33 € | 96,16 € | 95,41 € | 102,72 € | 93,35 € | 95,90 € |
| Dépenses/kilomètre | 3,82 € | 3,23 € | 3,26 € | 3,47 € | 3,44 € | 3,68 € |

Source : rapports d'activité du réseau

* La population prise en compte dépend du périmètre de l'année. 2013 est calculée à partir du recensement de la population 2011 et les autres années à partir du recensement 2016.

En termes de fonctionnement, le réseau est polarisé comme dans toutes les villes moyennes, centré sur Chalon-sur-Saône et le service est beaucoup plus faible le dimanche. Deux lignes permettent de se déplacer de périphérie à périphérie. Plus exactement en continuité des lignes 2 et 4, deux lignes organisées en rabattement ne concernent pas Chalon-sur-Saône et desservent Lux/Sevrey depuis Saint-Rémy pour Nav Sud et Dracy-le-Fort depuis Châtenoy-le-Royal pour Nav Ouest. Les lignes régulières qui comprennent des lignes dites essentielles (ligne 1 et 2), des lignes principales (lignes 3 à 6 et des lignes complémentaires (Nav Ouest et Nav Sud) se concentrent sur neuf communes.

Une nouvelle navette a été mis en place en janvier 2020 le long des quais en lien avec deux parkings relais (celui du Colisée et celui du parc écologique et sportif) et le centre-ville. Le reste des communes est desservi par des lignes à la demande (près d'un service par heure), où il suffit de réserver pour que le bus passe et s'arrête à des arrêts prédéfinis. Cependant, la « concurrence » avec l'automobile est difficile du fait d'une vitesse commerciale moyenne du réseau relativement faible mais surtout de temps de parcours automobile très compétitifs, qui peuvent aller du simple au double par rapport aux bus (comparaisons effectuées de la mairie des communes jusqu'à l'arrêt République-Colombière).

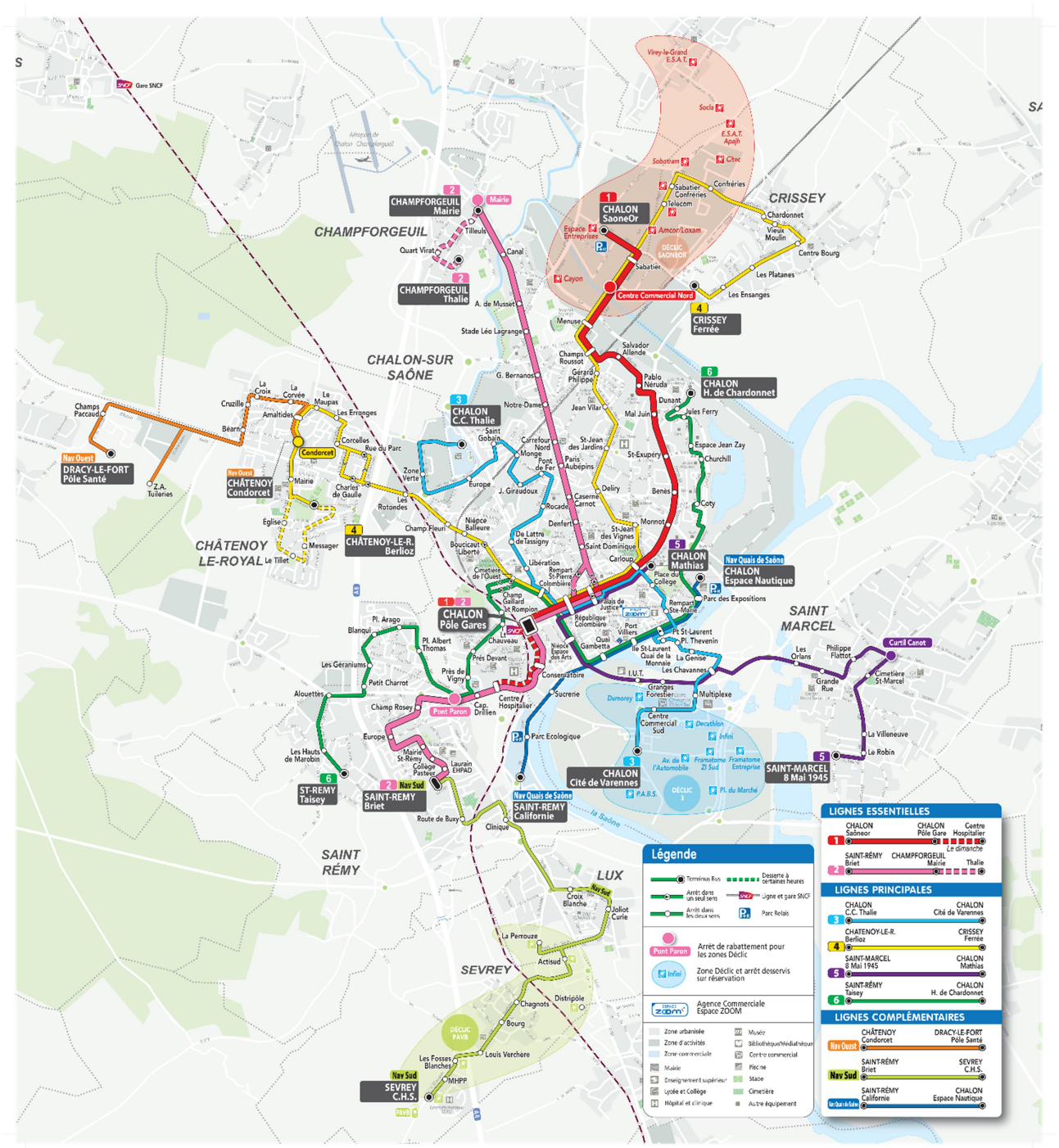


*(Le réseau urbain du Grand Chalon en janvier 2020)*

*Source :* https://www.buszoom.com/fr/XMp-Plans-du-reseau.html

***Un peu d'économie…***

*Même s'il est difficile d'analyser les comptes publics par mode de transport, il s'avère d'après les publications du Service de l'observation et des statistiques qu'à l'échelle nationale les investissements publics en infrastructures sont un peu plus tournés vers la route que les transports collectifs[40]. Tous modes confondus, ces investissements s'élèvent à 23,4 milliards d'euros dont 48,8 % pour le réseau routier (en baisse du fait de la concession au privé d'une partie du réseau), 29,7 % pour le réseau ferroviaire (en forte hausse de par le développement des lignes à grandes vitesses), 15,3 % pour les réseaux de transports collectifs urbains (en très forte hausse du fait du développement, en province, des sites propres) et 6,1 % des investissements se répartissent entre l'aérien et les voies navigables.*

## 3.2 Une fréquentation essentiellement urbaine

Seulement 6 % des déplacements quotidiens des habitants du Grand Chalon sont réalisés en transports collectifs (totalement ou en intermodalité avec la voiture). Les trois quarts de ces déplacements concernent les transports collectifs urbains et le reste se partage entre les grandes lignes ferroviaires et les lignes régionales (routières et ferroviaires). Comme dans toutes les agglomérations ayant réalisé une Enquête Déplacements Villes Moyennes, le nombre de déplacements qui utilisent au moins deux modes mécanisés est faible : moins de 2 % des déplacements. Parmi ceux-ci, plus de 85 % concernent les transports collectifs (un quart concerne une correspondance entre deux bus urbains et un tiers concerne une correspondance avec le train). Par ailleurs, le motif principal des déplacements en transports collectifs est « Ecole/Etudes ». Les enfants et les femmes de la ville de Chalon-sur-Saône sont les principaux usagers des transports collectifs.

**Seulement 6 % des déplacements quotidiens des habitants du Grand Chalon sont réalisés en transports collectifs (totalement ou en intermodalité avec la voiture).**

### 3.2.1 Une fréquentation des gares aux dynamiques hétérogènes

Depuis 2018, la SNCF met à disposition un fichier recensant la fréquentation des gares en France. Il s'agit d'une estimation issue des données de billetterie pour les gares du territoire. Avec plus d'un million de voyageurs, la gare de Chalon-sur-Saône est la plus utilisée du territoire. A proximité, la gare TGV Le Creusot – Montceau-les-Mines comptabilisait environ 700 000 voyageurs chaque année. Néanmoins, la fréquentation de ces deux gares a diminué entre 2017 et 2018. Pour ce qui est des autres gares du territoire, la tendance est plutôt stable, voire en augmentation pour Cheilly-lès-Maranges. En comparaison, la gare de Mâcon comptabilise 1 135 000 voyageurs en 2018, soit 100 000 de moins que Chalon-sur-Saône. Les gares Rully et Fontaines-Mercurey ont une fréquentation semblable à Louhans et Sennecey-le-Grand. Saint-Léger-sur-

[40] ALBERTINI J-P. (dir.) (2014) Les comptes des transports en 2013 – Tome 1, 51e rapport de la Commission des comptes des transports de la Nation. Service de l'observation et des statistiques, RéférenceS, Paris, 176p. [En ligne] consulté le 16/09/2014 :

http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/References/2014/comptes-transports/references-comptes-transports2013-edition2014.pdf

Dheune et Cheilly-lès-Maranges ressemblent en matière de fréquentation à Blanzy et Mervans pour ce qui est des gares de Saône-et-Loire.

Fréquentation des gares du territoire

| Gare | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|---|
| Chalon-sur-Saône | 1 412<br>751 | 1 297<br>413 | 1 366<br>947 | 1 238<br>458 |
| Fontaines-Mercurey | 35 110 | 34 670 | 38 084 | 33 136 |
| Rully | 24 306 | 23 150 | 23 776 | 24 595 |
| Cheilly-les-Maranges | 4 566 | 5 515 | 6 454 | 8 213 |
| St-Léger-sur-Dheune | 7 003 | 5 359 | 5 232 | 5 537 |

Source : opendata SNCF, novembre 2019

La fréquentation des TER est difficile à analyser. Elle semble refléter directement l'ampleur du bassin de population que les gares sont susceptibles de drainer au vu de leur localisation, ainsi que le nombre et la variété des trajets proposés. La fréquentation relativement importante de Rully et Fontaines-Mercurey montre que ces gares sont utilisées par de nombreux voyageurs chaque semaine, notamment des usagers large. En plus des étudiants qui rejoignent Dijon et Lyon, de nombreux actifs rejoignent ces deux villes et Mâcon de manière plus ou moins régulière. A l'inverse, l'utilisation des gares de Cheilly-lès-Maranges et Saint-Léger-sur-Dheune est plus occasionnelle.

**46 % des déplacements en train des habitants du Grand Chalon s'effectuent sans autre mode mécanisé. Il s'agirait donc d'usagers « voisins » des gares, pouvant s'y rendre et en repartir à pied.**

Comme cela a été évoqué précédemment vis-à-vis du stationnement automobile à proximité de la gare de Chalon-sur-Saône il est important de connaître les habitudes de rabattement des usagers. Sans avoir de données par gare mais seulement à l'échelle de tous les habitants du Grand Chalon, il est intéressant de noter que 46 % des déplacements en train des habitants du Grand Chalon s'effectuent sans autre mode mécanisé. Il s'agirait donc d'usagers « voisins » des gares, pouvant s'y rendre et en repartir à pied. Néanmoins, 54 % réalisent des déplacements intermodaux. L'automobile apparaît alors comme le mode de rabattement le plus utilisé (pour plus de 60 % des cas). Les transports collectifs et le vélo complètent le panel notamment grâce à quelques initiatives publiques :

- les correspondances des TER avec les cars interurbains sont facilitées par la vente de tickets combinés par le Conseil régional.
- la possibilité de monter dans les trains avec un vélo ou d'attacher ce dernier en gare. La gare de Chalon-sur-Saône dispose de plusieurs offres de stationnement vélo (quelques simples arceaux et d'autres abrités). Fontaines-Mercurey et Rully disposent également d'arceaux vélos abrités. En revanche, Cheilly-lès-Maranges et Saint-Léger-sur-Dheune ne disposent d'aucune offre.

### 3.2.2 Plusieurs lignes régionales sur le département efficaces

L'objectif du réseau de cars interurbains géré par le Conseil régional n'étant pas de desservir Le Grand Chalon il est difficile d'évaluer sa fréquentation sur ce périmètre. Néanmoins, Chalon-sur-Saône étant le centre du réseau, la ville est concernée par de nombreuses lignes. Si les

lignes secondaires et à la demande, construites dans un cadre d'aménagement du territoire, sont peu efficaces commercialement, les lignes express et quelques lignes structurantes plus efficaces voient leur fréquentation augmenter.

La fréquentation 2018 du réseau de cars interurbains se concentre sur quelques lignes. Environ 65 % des voyages sont réalisés sur :

- La ligne 701 (ex-ligne 7) : environ 180 000 voyages annuels mais la ligne est très longue entre Chalon-sur-Saône et Mâcon et une partie importante de cette fréquentation est captée par la gare TGV Mâcon Loché.
- La ligne 702 (ex-Navette TGV 1 et 2) : près de 60 000 voyages annuels entre Chalon-sur-Saône et la gare TGV du Creusot. L'augmentation constatée est en partie dû à l'instauration du stationnement payant à la gare TGV du Creusot.
- La ligne 703 (ex-ligne 8) : près de 40 000 voyages annuels entre Louhans et Chalon-sur-Saône et passant par la Bresse bourguignonne faisant partie de l'aire urbaine de Chalon-sur-Saône.
- La ligne 704 (ex-ligne 6) : plus de 40 000 voyages annuels entre Autun et Chalon-sur-Saône.

**Si les lignes secondaires et à la demande, construites dans un cadre d'aménagement du territoire, sont peu efficaces commercialement, les lignes express et quelques lignes structurantes plus efficaces voient leur fréquentation augmenter.**

### 3.2.3 Un réseau de bus urbain en partie porté par les scolaires

La fréquentation du réseau du Grand Chalon est en partie portée par les scolaires (50 % des voyages) bénéficiant de la gratuité. Le système billettique permet de constater une baisse significative du nombre de voyages effectués pendant les vacances scolaires sur tous les types de lignes alors que les ventes de ticket restent stables. Ainsi, le nombre de voyages gratuits est conséquent et se retrouve dans la répartition moyenne du coût du voyage : 31 centimes pour l'usager et 2,58 € pour la collectivité. Toutefois, plus de 160 000 voyages sont comptabilisés au mois d'août (contre une moyenne de près de 350 000 voyages par mois, hors grandes vacances scolaires), ce qui rend compte d'une base non négligeable de déplacements autres que domicile-étude.

Chiffres clés de la fréquentation
des transports collectifs urbains en 2018

| | Le Grand Chalon |
|---|---|
| Nombre de voyages | 3 785 261 |
| Base de population | 113 920 |
| Voyages/habitant | 33,2 |
| Voyages/kilomètre (1ère couronne) | 1,9 |
| Ratio recettes/dépenses | 10,7 % |
| Répartition du coût par voyage | Collectivité : 2,58€<br>Usager : 0,31 € |

Source : rapport d'activité 2018

Les résultats du rapport d'activité du délégataire confirment les chiffres de l'Enquête Déplacements Villes Moyennes. Avec 5 % de part modale (contre 4% en 2004), la proportion d'usagers des transports collectifs urbains au sein de la population de leur périmètre de desserte est dans la moyenne des agglomérations de taille similaire. Cependant le fait que trois personnes sur quatre n'utilisent jamais le réseau et que son public soit extrêmement homogène, qui plus est composé de captifs de ce mode de transport faute d'autres options de mobilité, soulignent la faiblesse de son attractivité pour une grande partie des déplacements quotidiens de la population locale. Plus que l'ampleur de son utilisation, cela questionne le rôle, les publics ciblé et les lieux desservis du réseau urbain. Le réseau urbain, tel qu'il est en 2020, présente un potentiel de desserte non négligeable, tout comme les autres réseaux.

## 3.3 Un potentiel de desserte des transports collectifs non négligeable

### 3.3.1 La population desservie par les transports collectifs

Plus de la moitié des habitants de la communauté d'agglomération est desservie par l'un des réseaux de transports collectifs, d'après les données des différents réseaux et des données de l'INSEE 2015.

Desserte de la population du Grand Chalon par les transports collectifs

| Type d'arrêts | Distance retenue | Population | Proportion |
|---|---|---|---|
| Arrêts de transports collectifs urbains (lignes régulières urbaines) | 5 minutes à pied (soit environ 300 mètres) | 50 000 | 45 % |
| Arrêts de transports collectifs interurbains | 10 minutes à pied (soit environ 650 mètres) | 21 500 | 20 % |
| Gares | 15 minutes à pied (soit environ 1 kilomètre) | 10 000 | 9 % |
| | 15 minutes à vélo (soit environ 3,5 km) | 54 000 | 49 % |
| Accès à pied à au moins un arrêt de transport collectif | | 58 000 | 53 % |

Source : Insee, données carroyées 2015 (carreaux de 200m de côté) ; les réseaux de chaque collectivité

Territorialement, la desserte est plus dense sur Chalon-sur-Saône et la première couronne que sur les zones plus lointaines en raison de la concentration de population comme des lieux de destination importants (équipements, commerces, activités). Des communes comme Varennes-le-Grand ou Gergy abritant de nombreux actifs travaillant sur Chalon-sur-Saône (respectivement environ 300 et 400) ne sont pas desservis par des lignes régulières. Néanmoins, si 50 % des habitants considèrent que leur domicile est bien ou très bien desservi par les transports collectifs, ils sont autant à déclarer ne pas les utiliser parce qu'ils n'en ont pas besoin.

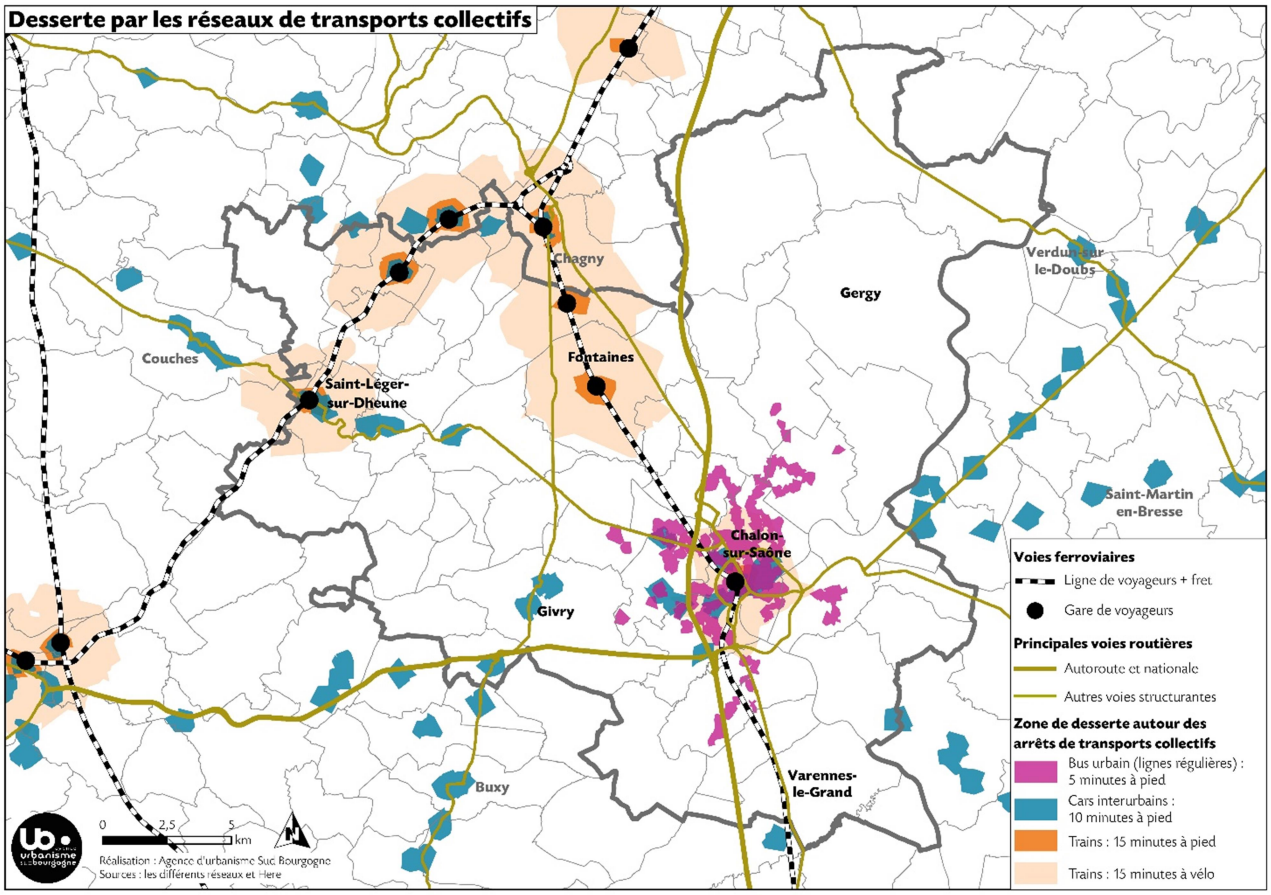


L'amélioration des infrastructures par la quantité engendre des coûts d'investissement et de fonctionnement importants. De son côté, le phénomène d'étalement urbain a tendance à augmenter le nombre de lieux à desservir. Inversement, favoriser l'urbanisation à proximité des arrêts et des nœuds de transports collectifs apparaît comme un bon moyen de valoriser et de rendre plus efficaces les réseaux de transports.

**Favoriser l'urbanisation à proximité des arrêts et des nœuds de transports collectifs apparaît comme un bon moyen de valoriser et de rendre plus efficaces les réseaux de transports.**

### 3.3.2 L'accompagnement aux changements de comportements

Pour améliorer le potentiel des transports collectifs et leur utilisation une solution consiste à travailler sur le service proposé en accompagnant les changements de comportements. Des actions ont par exemple été réalisées pour rendre l'utilisation des transports collectifs plus simple et intuitive afin de développer leur attractivité. La dernière enquête de satisfaction des usagers (2019) démontre une bonne satisfaction des usagers à ce sujet.

Le Grand Chalon prévoit le développement de Plans de mobilité employeur et la réalisation de plans de mobilité scolaire. Il s'agit effectivement d'outils importants pour favoriser l'usage des transports collectifs. Plus globalement, Le Grand Chalon communique, informe et sensibilise les habitants à la mobilité durable toute l'année de manière autonome ou avec l'appui du délégataire.

**Rendre l'utilisation des transports collectifs plus simple et intuitive afin de développer leur attractivité.**

# 4 LES MODES ACTIFS

## 4.1 La marche, un mode de déplacement urbain

**La marche est le mode de déplacement le plus utilisé derrière la voiture. Elle représente 26% des trajets des habitants.**

Quel que soit le secteur du Grand Chalon, la marche est le mode de déplacement le plus utilisé derrière la voiture. Elle représente 26% des trajets des habitants. Cette proportion augmente à 39 % à Chalon-sur-Saône et notamment dans son hypercentre où la seule véritable aire piétonne de l'agglomération existe. Le centre-ville de Chalon-sur-Saône présente des caractéristiques urbaines classiques favorisant la marche à pied : surface resserrée, forte densité de commerces et de services, etc. De plus, le vieillissement de la population peut expliquer une partie de cette part modale élevée. En effet, les personnes de plus de 65 ans sont celles qui se déplacent le plus à pied.

Cependant, plusieurs centres bourgs de communes périphériques du Grand Chalon ont également une forte densité urbaine et de services mais restent dominés par les déplacements automobiles. En effet, même si l'accessibilité aux équipements et aux services est meilleure en zone très urbaine, elle reste aussi satisfaisante dans certains des pôles secondaires de l'agglomération :

- 67 % des habitants du Grand Chalon habitent à moins de trois kilomètres (limite communément admise en matière de proximité : moins de 15 minutes à vélo) d'un ensemble de services[41], 37 % à moins d'un kilomètre.

- Avec l'approche très restrictive adoptée, le centre urbain est entièrement couvert de zones de proximité. Globalement c'est toute la première couronne de Chalon-sur-Saône qui dispose de services de proximité important. Givry et Gergy montrent également leur importance pour les communes plus lointaines en tant que pôle et certaines communes limitrophes au Grand Chalon sont également intéressantes.

- Par ailleurs, des communes comme Demigny, Fontaines, Mercurey, Varennes-le-Grand, Saint-Loup-Géanges, Saint Désert et Saint-Léger-sur-Dheune, même si elles ne disposent pas de l'intégralité du panel de services, peuvent favoriser les déplacements à pied ou à vélo. Par exemple, Saint-Léger-sur-Dheune apparaît sans espace de proximité du fait de l'approche restrictive adoptée. Elle dispose de presque tout le panel de services, il ne lui manque qu'un commerce de détail (boucherie-charcuterie, poissonnerie ou commerce spécialisé dans le surgelé).

[41] « L'ensemble de services » comprend au moins trois types de service parmi la santé (un médecin ET une pharmacie), l'école, l'alimentaire (une boulangerie ET un commerce de détail ET une supérette ou un supermarché) et un autre service quotidien (tabac/presse ou bar)

Part de la population habitant au sein d'un espace de proximité

| Zone d'habitation | Espace de proximité étudié | Part d'habitant concerné |
|---|---|---|
| Le Grand Chalon | Moins d'1 km | 37 % |
| | Moins de 3 km | 67 % |
| | Moins de 5 km | 81 % |
| Saône-et-Loire | Moins d'1 km | 22 % |
| | Moins de 3 km | 50 % |
| | Moins de 5 km | 66 % |

Source : Insee, données carroyées 2015, BPE 2018 et SIRENE 2019 ; Here 2015

**En dehors du coût du logement, la proximité des équipements et des services a guidé (au moins partiellement) 19 % des choix de localisation du lieu de résidence des habitants du Grand Chalon.**

La mobilité ne se réduit pas à l'accès à ces services mais ce constat n'est pas négligeable vis-à-vis des choix des lieux d'habitation. En dehors du coût du logement, la proximité des équipements et des services a guidé (au moins partiellement) 19 % des choix de localisation du lieu de résidence des habitants du Grand Chalon d'après l'Enquête Déplacements Villes Moyennes 2014. Si les bourgs les mieux équipés ont des parts modales marche et vélo moindres que celles du centre-ville de Chalon-sur-Saône, ils disposent d'un potentiel à valoriser par l'amélioration de la desserte en cheminements doux vers les zones d'habitat ou la pacification du trafic routier.

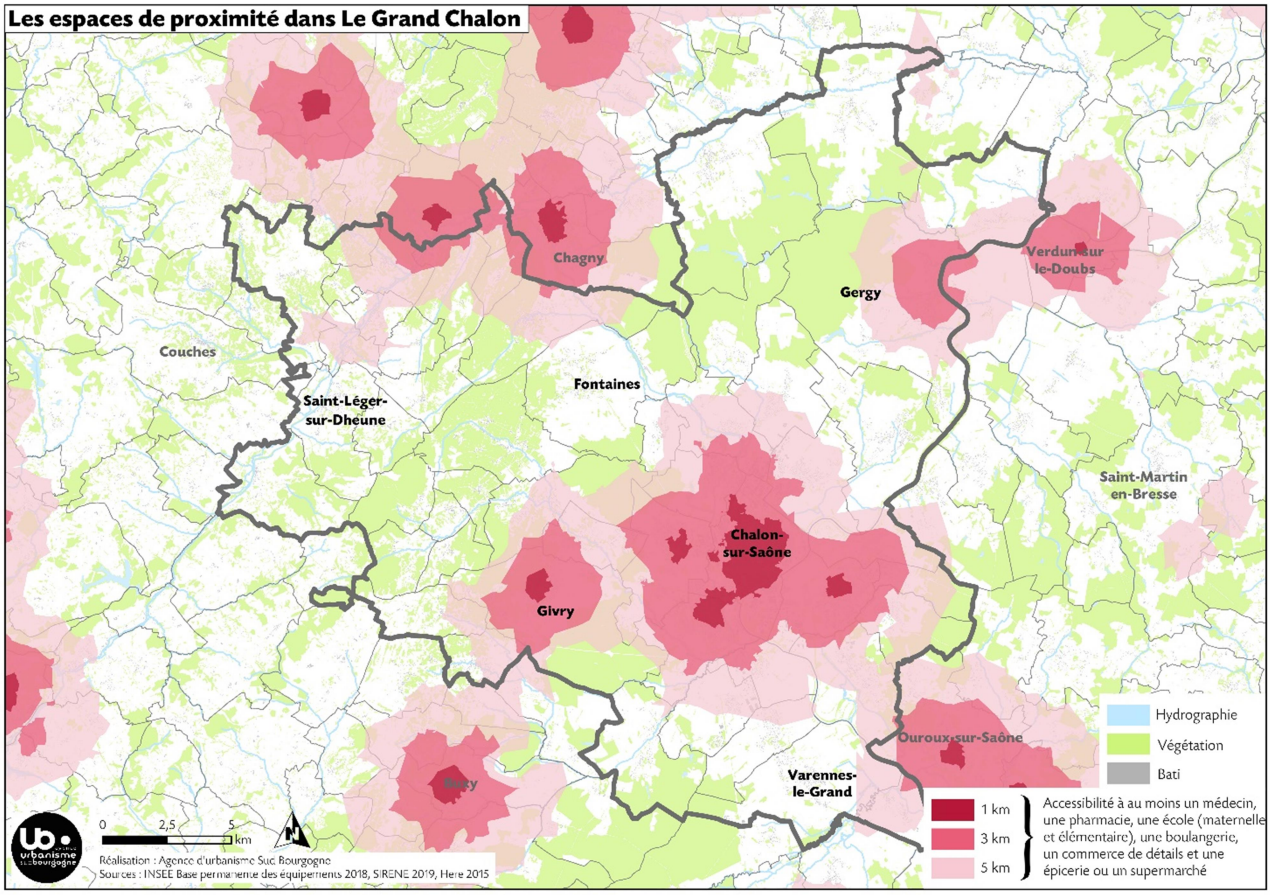


Des actions ciblées complémentaires aux aménagements réalisés peuvent être menées autour de publics et de zones précises. Dans ce cadre, une expérimentation de pédibus s'est réalisée en 2011 sur quelques écoles

chalonnaises dans le but de favoriser la marche sur les déplacements domicile-école. Malgré un bilan plutôt positif, l'action n'a pas été renouvelée faute d'investissement des parents d'élèves d'une année sur l'autre.

## 4.2 Les paradoxes du vélo

### 4.2.1 Beaucoup de vélos mais peu de cyclistes

**L'augmentation du nombre de déplacements quotidiens de la population (de 3,43 déplacements par jour par habitant à 3,99) a profité à tous les modes sauf au vélo.**

Alors que l'on dénombre 79 000 vélos pour 70 000 voitures sur le Grand Chalon d'après l'enquête déplacements villes moyennes (périmètre 2014), le vélo assure moins de 2 % des déplacements des personnes de 11 ans et plus. Plus de 60 % des habitants du Grand Chalon déclarent ne jamais utiliser de vélo et 20 % l'utilisent exceptionnellement. A la question « en dehors du motif travail ou étude, pour quel motif utilisez-vous le vélo », les 17 000 habitants utilisant un vélo au moins 2 fois par mois répondent majoritairement « pour le motif loisir ». Entre 2004 et 2014, l'augmentation du nombre de déplacements quotidiens de la population (de 3,43 déplacements par jour par habitant à 3,99) a profité à tous les modes sauf au vélo. Cette diminution de part modale peut être expliquée par divers facteurs ayant tous une incidence plus ou moins marquée :

- vieillissement de la population[42],
- attrait pour d'autres modes, notamment la marche et la voiture
- lien avec la gratuité partielle des transports collectifs urbains[43]

Le recensement de la population montre une baisse de la part modale des deux-roues (dont le vélo) dans les déplacements domicile-travail et de la marche à pied. Au contraire, les transports collectifs et l'automobile ont conforté leur positionnement, ceci dans un contexte où le nombre d'actifs occupés a diminué sur le territoire.

[42] AUSB (2018) La mobilité des personnes âgées. Observatoire de la mobilité. 16p.

http://www.ausb.org/fileadmin/user_upload/mediatheque/Observatoires/Mobilite/OBS_mobilite-seniors16p_web.pdf

[43] HÉRAN F. (2016) La gratuité des transports publics contre le vélo. Vélocité, n° 137, sept.-oct., 2 p.

### 4.2.2 Des efforts notables sur les infrastructures

En matière d'aménagements cyclables, la principale caractéristique du Grand Chalon est sa position de carrefour d'itinéraires touristiques.

- L'axe européen de l'EuroVélo 6 est la base de cette structure (d'Allerey-sur-Saône à Crissey d'une part et de Chalon-sur-Saône à Saint-Léger-sur-Dheune en passant par Chagny au nord d'autre part).
- L'axe Nord Sud de Chalon-sur-Saône à Mâcon en passant par Buxy et Cluny est également important.
- L'axe vers l'Est de Chalon-sur-Saône à Louhans
- Un projet le long de la Saône en direction de Tournus est en cours. Un premier tronçon a été réalisé entre Ouroux-sur-Saône et Marnay.

**En matière d'aménagements cyclables, la principale caractéristique du Grand Chalon est sa position de carrefour d'itinéraires touristiques.**

Un travail récent de mise en valeur de ces axes par le jalonnement a été réalisé. Ainsi, le jalonnement permet de passer d'un axe à un autre plus facilement à Chalon-sur-Saône. De plus, les liaisons entre les bourgs des communes traversées et les voies vertes ont également été jalonnées.

Le Grand Chalon a adopté en juin 2019 un schéma directeur cyclable qui permettra de continuer le développement des aménagements cyclables de manière cohérente et efficace.

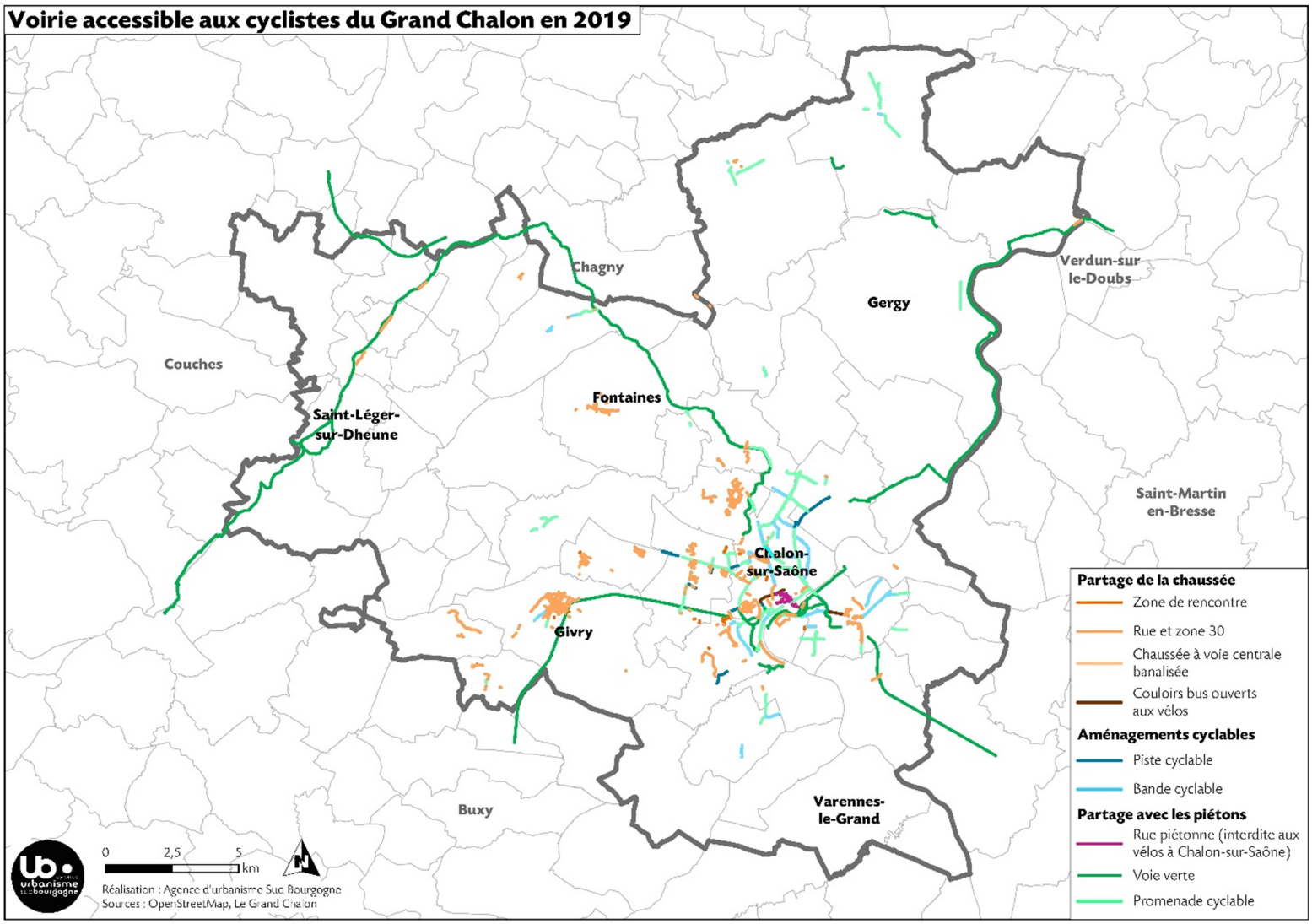

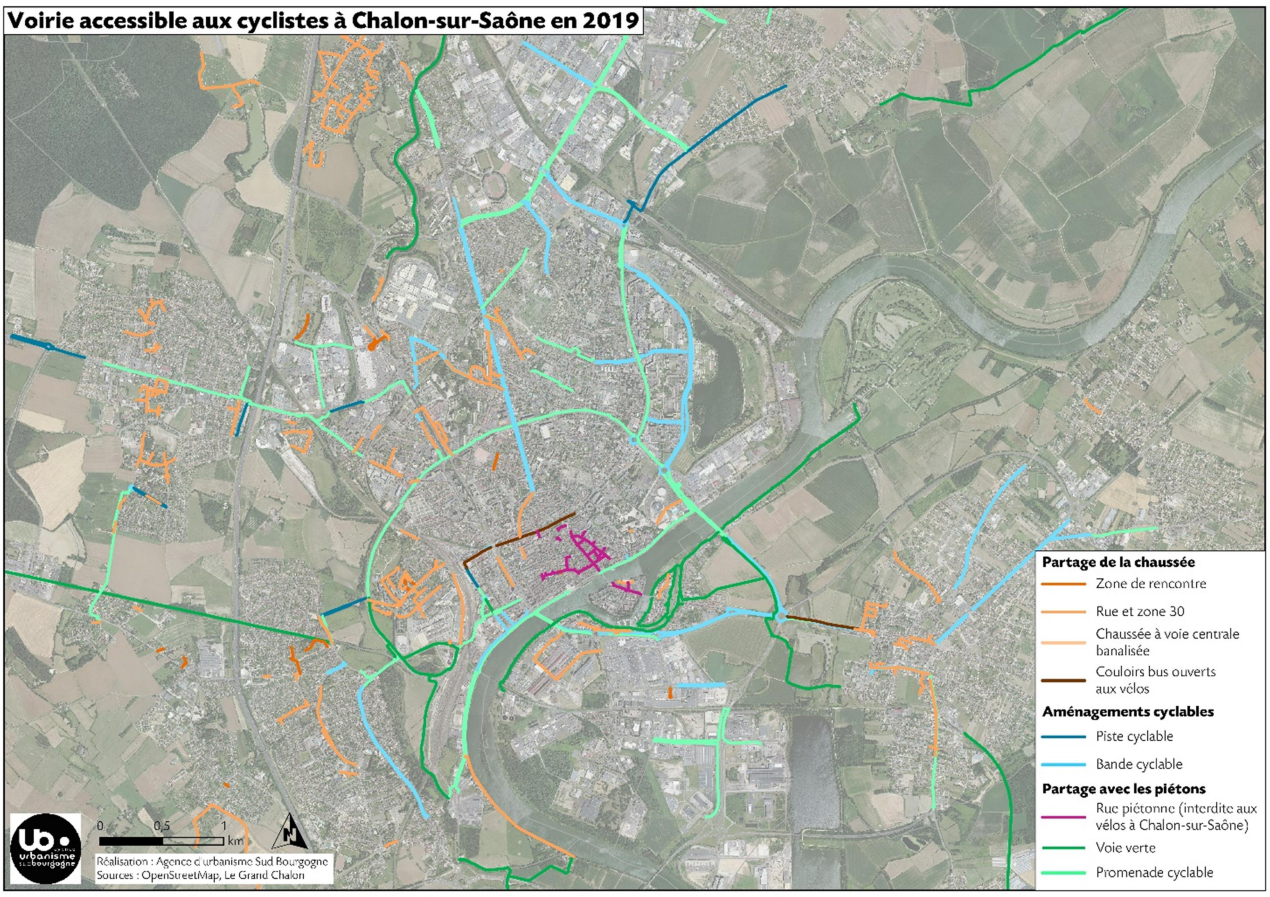


Dans une logique d'itinéraire, les « raccourcis » prennent tout leur sens. Sans avoir un recensement exhaustif de ceux-ci, il existe sur le Grand Chalon quelques issues piétonnes et cyclables au bout d'impasses automobiles, notamment dans les lotissements. Le grand Chalon a également généralisé les doubles-sens cyclables dans les zones de rencontre et les zones 30 (comme l'exige le Code de la route). Les parcs sont également régulièrement utilisés comme itinéraire cyclable avec des chemins praticables. Il est tout de même nécessaire de veiller à ce que l'afflux éventuel de cyclistes ne mette pas en danger les piétons s'y promenant.

*(Voie sans issue pour les véhicules motorisés excepté pour les piétons et cyclistes, rue Henri Vincenot à Crissey (à gauche) et rue des plantes à Saint-Loup-de-Varennes (à droite) Source : Pauline DUTHEIL (Grand Chalon)*

A partir d'une méthode standard définie par F. HERAN pour le Club des Villes et Territoires Cyclables et la FUB (Fédération national des Usagers de la Bicyclette)[44] il est possible d'analyser quantitativement le travail réalisé et le chemin qu'il reste à parcourir. La voirie aménagée prise en compte comprend à la fois les « aménagements classiques » tels que les bandes cyclables et pistes cyclables mais également toute la voirie limitée à 30 km/h et moins. L'objectif est de comparer la « voirie automobile » à la voirie aménagée pour les cyclistes. Un peu moins d'un cinquième de la voirie potentiellement aménageable pour les cyclistes à Chalon-sur-Saône est aménagée (octobre 2019). Ces calculs ont également le mérite de montrer les particularités des villes. Par exemple, Chalon-sur-Saône a mis en place de nombreuses « promenades cyclables » qui posent des questions réglementaires car il s'agit d'un aménagement sur trottoir demandant aux piétons et aux cyclistes de cohabiter. Toutefois, cet aménagement répond à la demande de séparation des flux vélos du trafic motorisé. Les bandes cyclables sont très utilisées dans les aménagements alors qu'il n'existe que très peu de pistes cyclables pourtant très prisée des usagers : pour 90% des répondants à l'enquête « Baromètre des villes cyclables 2017 »[45] il est important de séparer la mobilité vélo du trafic motorisé. Enfin, il semble y avoir une marge de progression importante en matière d'apaisement de la circulation (zone de rencontre et zone 30).

**Un peu moins d'un cinquième de la voirie potentiellement aménageable pour les cyclistes à Chalon-sur-Saône est aménagée (octobre 2019).**

[44] HERAN F. (2011) Méthode standard de calcul du linéaire d'aménagements cyclables en milieu urbain. 16 pages. Consulté en ligne le 19/06/2019 :

http://www.villes-cyclables.org/modules/kameleon/upload/1Calcul_du_lineaire_cyclable_1-11.pdf

[45] Lancée par la FUB, cette enquête est la plus grande menée en France auprès des usagers du vélo, avec 113 000 réponses. Les résultats à la commune ou France entière pour faire davantage de croisements sont disponibles ici : https://www.parlons-velo.fr/barometre-villes-cyclables

Linéaire de voirie aménagée pour les cyclistes à Chalon-sur-Saône

| Type de rue | | Aménagement | Linéaire brut (km) | Coefficient | Linéaire corrigé (km) |
|---|---|---|---|---|---|
| Aires piétonnes | | ouvertes aux cyclistes | 0,00 | 1 | 0,00 |
| | | interdites aux cyclistes | 2,53 | 0 | 0,00 |
| Zones de rencontre / zone 10 | en double sens | | 0,58 | 1 | 0,58 |
| | en sens unique | avec double-sens cyclable | 0,00 | 1 | 0,00 |
| | | sans double-sens cyclable | 0,36 | 0,5 | 0,18 |
| Zones 30 | en double sens | | 8,98 | 1 | 8,98 |
| | en sens unique | avec double-sens cyclable | 0,00 | 1 | 0,00 |
| | | sans double-sens cyclable | 2,56 | 0,5 | 1,28 |
| Zones 50, 70 ou 90 | avec | bande cyclable | 18,79 | 0,5 | 9,40 |
| | | piste cyclable unidirectionnelle | 0,48 | 0,5 | 0,24 |
| | | piste cyclable bidirectionnelle | 0,49 | 1 | 0,49 |
| | | couloir bus-vélos | 1,47 | 0,5 | 0,74 |
| | | "promenade cyclable" unidirectionnelle | 4,95 | 0,5 | 2,47 |
| | | "promenade cyclable" bidirectionnelle | 5,23 | 1 | 5,23 |
| Linéaire total d'aménagements cyclables sur voirie | | | 46,43 | | 29,60 |
| Linéaire total des voiries susceptibles d'être aménagées | | | | | 169,60 |
| Part de la voirie aménagée | | | | | 17,45% |

Source : Le Grand Chalon 2019, OSM 2019 et Agence d'urbanisme

A l'usage, il est important que les aménagements, quel qu'en soit le type, soient respectés par les automobilistes (le stationnement sur une piste cyclable est considéré comme « très gênant » et est passible d'une amende de 135 euros) et entretenus par la collectivité compétente (ramassage des feuilles, déneigement, itinéraire bis en cas d'inondation, etc.). Par ailleurs, les évolutions récentes du Code de la route fournissent de nouveaux outils aux collectivités comme notamment le cédez le passage cycliste au feu tricolore[46]. Pour faciliter la circulation des vélos, 80 cédez le passage cycliste ont été installés à Chalon-sur-Saône en 2020.

### 4.2.3 Le stationnement, souvent oublié de la chaîne de déplacements

**Le manque de stationnement vélo et, le cas échéant, la faible qualité de celui-ci est un frein à la pratique du vélo.**

Le manque de stationnement vélo et, le cas échéant, la faible qualité de celui-ci est un frein à la pratique du vélo : difficulté pour stocker son vélo, difficulté pour trouver une place où accrocher correctement son vélo à destination, peur du vol, etc.

Depuis quelques années, le Code de la construction et de l'habitation oblige les constructeurs d'habitation à prévoir le stationnement sécurisé des vélos. Les normes minimales nationales (voir encadré) peuvent être rehaussées dans les documents de planification. De la même manière que pour les bâtiments d'habitation, les autres constructions sont aussi soumises à des normes minimales. Il est également possible d'augmenter ces normes dans les documents de planification, notamment en fonction de la part modale vélo ciblée selon la formule suivante proposée par le

[46] Le CEREMA a publié différentes fiches à ce sujet : http://www.certu-catalogue.fr/plan-d-actions-pour-les-mobilites-actives-pama.html

coordinateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo[47] :

N = E x PV x CF

- Avec N : nombre de places de stationnement vélos
- E : nombre d'emplois ou de personnes fréquentant quotidiennement le site
- PV : part modale vélo ciblé
- CF : coefficient de « foisonnement » (Combien de vélo seront présents en même temps ? En première approximation, il pourra être retenu une valeur provisoire de 80 %, à préciser par enquêtes)

***Les normes de stationnement vélo dans les bâtiments neufs***[48]

***Normes minimales nationales dans le cas des bâtiments d'habitation***

*L'espace réservé au stationnement sécurisé des vélos prévu à l'article R.111-14-4 du Code de la construction et de l'habitation, doit avoir une superficie de 0,75 m² par logement pour les logements jusqu'à deux pièces principales et 1,5 m² par logement dans les autres cas, avec une superficie minimale de 3 m².*

***Normes minimales nationales dans le cas des autres bâtiments***

*L'espace réservé au stationnement sécurisé des vélos prévu à l'article R.111-14-5 du Code de la construction et de l'habitation doit avoir une superficie représentant 1,5 % de la surface de plancher.*

En dehors de ces normes de stationnement lors de nouvelles constructions, chaque commune et le Grand Chalon doivent penser au stationnement vélo sur le domaine public. A ce propos, la qualité du stationnement vélo proposé est importante. Un stationnement de mauvaise qualité ne permettra pas aux cyclistes de laisser son vélo en sécurité, il préfèrera l'attacher à un autre mobilier urbain (Cf. photo) ou ne pas utiliser son vélo.

**En dehors de ces normes de stationnement lors de nouvelles constructions, chaque commune et le Grand Chalon doivent penser au stationnement vélo sur le domaine public.**

[47] DELVAUX T. et al. (2013) Stationnement des vélos dans les espaces privés : dimensions et caractéristiques. Ministère de l'Egalité des territoires et du Logement et Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, 28 p. [en ligne] consulté le 02/07/2015 : http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/dgaln_referentiel_stationnement_des_velos_decembre_2013.pdf

[48] www.legifrance.gouv.fr

*(Stationnement de mauvaise qualité = stationnement non utilisé)*

*Source : Kevin DEBAETS (Grand Chalon)*

Le recensement réalisé par Le Grand Chalon en 2016 (et sur le périmètre de l'intercommunalité de l'époque) fait état de près 1800 places de stationnement vélo accessibles à tous, soit un déficit notable si on rapporte ce chiffre aux nombres de cyclistes potentiels. Spatialement, des manques sont déjà identifiés et devraient faire l'objet d'investissements rapidement :

- Le Conseil régional installera une trentaine de places sécurisées à la gare de Chalon-sur-Saône en 2020.
- Le centre nautique ne dispose pas suffisamment de stationnement ; les usagers utilisent les barrières devant l'entrée… Un abri sécurisé d'une vingtaine de places est à l'étude pour une éventuelle installation en 2020.
- Un abri sécurisé d'une vingtaine de places au niveau de la place de Beaune à Chalon-sur-Saône devrait voir le jour en 2020. En complément, une trentaine d'arceaux le long de l'axe gare – place de Beaune ont été posée en 2019.
- A Saint-Léger-sur-Dheune, l'installation de box sécurisés pour les cyclotouristes est lancée pour le premier semestre 2020.

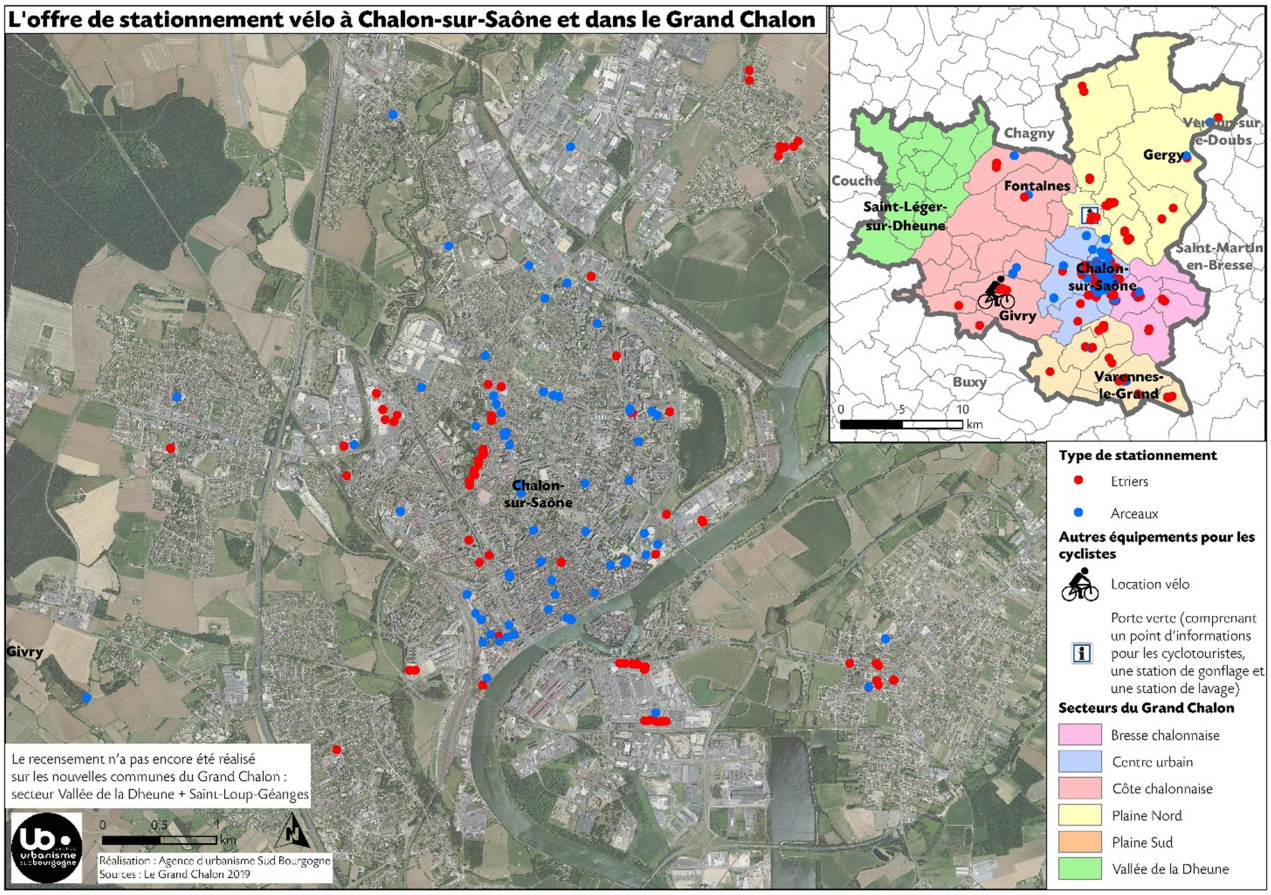


Par ailleurs, un travail sur l'image du vélo, notamment sa place dans l'espace public, comme sur la mise à disposition de vélo peut constituer un enjeu afin d'augmenter la pratique cyclable. A ce sujet, Le Grand Chalon a mis en place en 2018 et 2019 une aide financière pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (enveloppe de 55 752 € en 2018 et 65 000 €en 2019). Celle-ci est largement utilisée par les habitants. Une offre de location moyenne et longue durée, gérée par le délégataire de service public transport, est également proposée. Des vélos à assistance électriques, des vélos pliants et des trottinettes électriques sont disponibles. Les actions de communication, de promotion, de sensibilisation autour du vélo restent plutôt l'œuvre d'acteurs associatifs mais Le Grand Chalon les soutient de plus en plus.

## 4.3 Le potentiel des modes actifs

### 4.3.1 Potentiel important sur les courtes distances

En l'état, les modes actifs n'assurent pas autant de déplacements qu'ils pourraient le faire au regard de l'offre actuelle (Cf. partie 4.1) mais aussi des distances de déplacement quotidien parcourues. Même si la proportion d'actifs habitant et résidant la même commune a diminué depuis 2006, ils sont encore près de 16 000 actifs à travailler dans leur commune de résidence en 2016. Les deux tiers de ces actifs concernent la ville de Chalon-sur-Saône où la concentration d'emplois est la plus importante.

**En l'état, les modes actifs n'assurent pas autant de déplacements qu'ils pourraient le faire au regard de l'offre actuelle mais aussi des distances de déplacement quotidien parcourues.**

Part des actifs habitant et travaillant dans la même commune

| Zone de résidence | 2006 | 2011 | 2016 |
|---|---|---|---|
| CA Le Grand Chalon | 38 % | 37 % | 35 % |
| Chalon-sur-Saône | 66 % | 65 % | 64 % |
| Unité urbaine de Chalon-sur-Saône | 49 % | 46 % | 45 % |
| Unité urbaine hors ville-centre | 20 % | 20 % | 18 % |
| Aire urbaine de Chalon-sur-Saône | 36 % | 34 % | 32 % |
| Aire urbaine hors Le Grand Chalon | 21 % | 21 % | 18 % |
| Saône-et-Loire | 40 % | 38 % | 36 % |
| Bourgogne -Franche-Comté | 39 % | 36 % | 34 % |

Source : Insee, recensement de la population 2016, 2011 et 2006

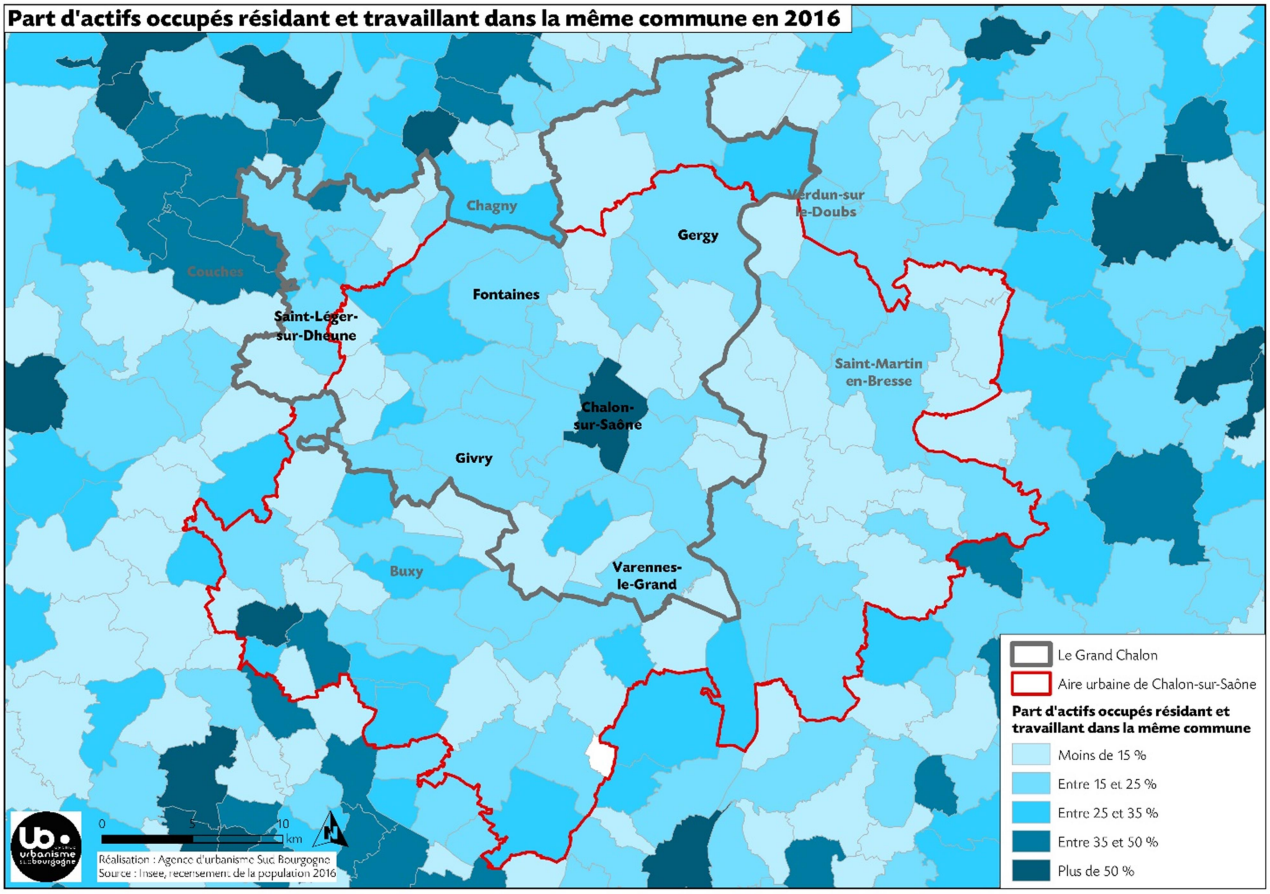

Si le potentiel des modes actifs est plus conséquent dans le secteur centre urbain qu'ailleurs, il n'est pas négligeable dans les communes périurbaines. En effet, si 68 % des déplacements des habitants du secteur centre urbain ont une distance inférieure à trois kilomètres, pour les autres habitants du Grand Chalon, 41 % des déplacements réalisés font moins de trois kilomètres. Seulement la moitié de ces déplacements sont aujourd'hui effectués à pied ou à vélo.

**68 % des déplacements des habitants du secteur centre urbain ont une distance inférieure à trois kilomètres, pour les autres habitants du Grand Chalon, 41 % des déplacements réalisés font moins de trois kilomètres.**

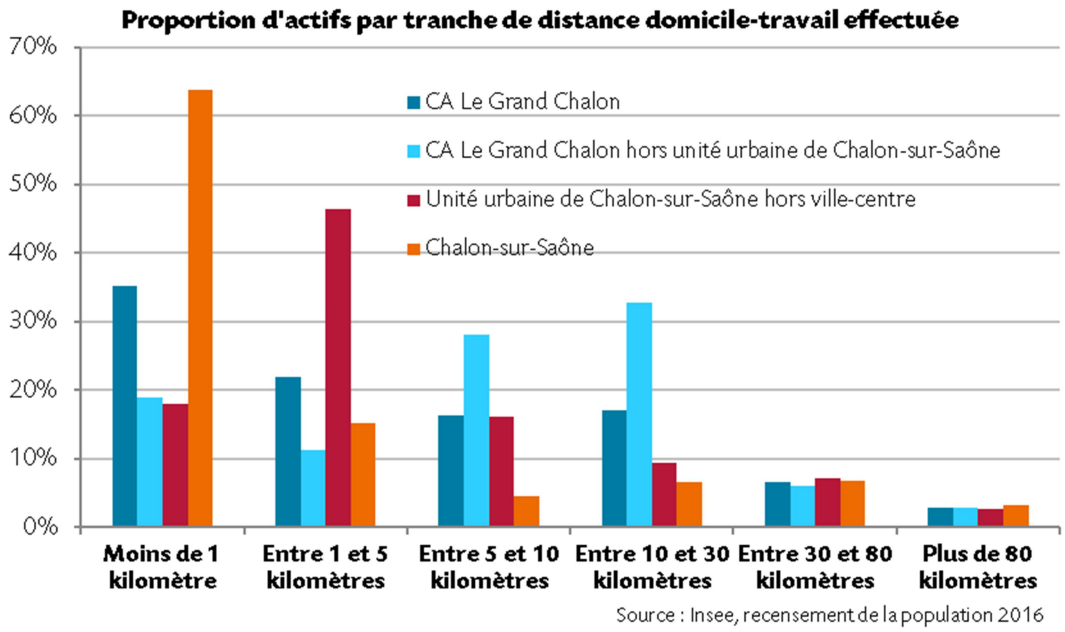


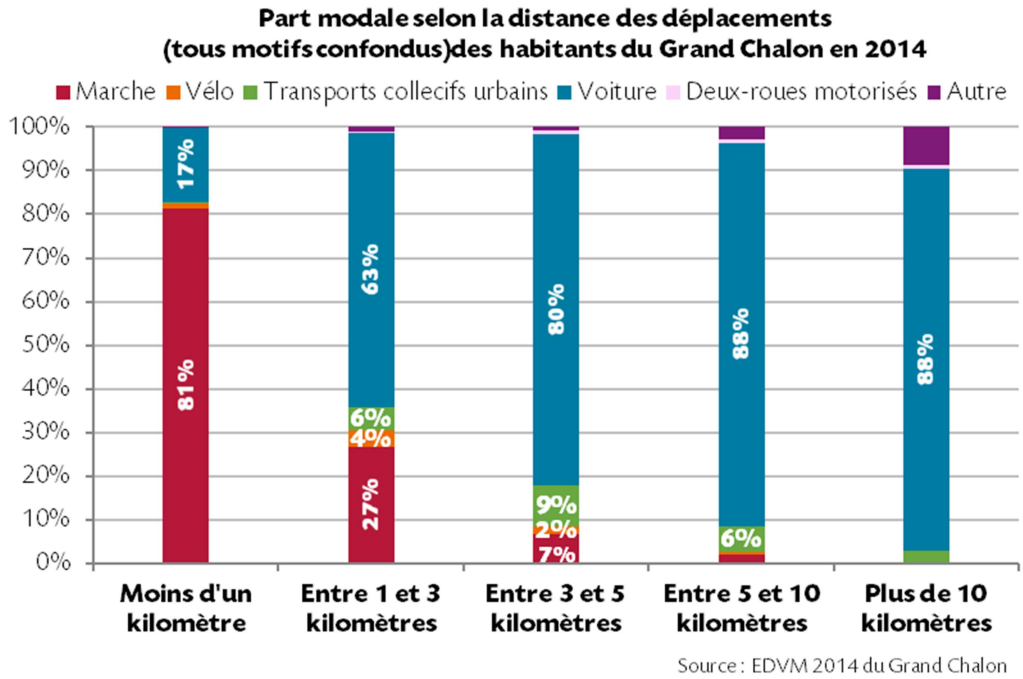


L'urbanisme joue un rôle important dans les choix modaux. La proximité des emplois et services par rapport aux lieux d'habitation est primordiale. D'autres clés d'urbanisme peuvent être envisagées pour favoriser les modes actifs : la dissociation et l'éloignement entre le stationnement

automobile et le logement ou encore l'aménagement attrayant des rues, trottoirs, sentiers et autres chaussées cyclables (bancs, certaine recherche paysagère, revêtement agréable et efficace, sécurisé, sans détours, circulation automobile …) car le caractère agréable des trajets constitue un facteur d'attractivité pour les modes actifs. Dans ce cadre, le PDU 2003 avait mis en place des financements spécifiques (« Label PDU ») pour encourager les communes à réaliser des aménagements. Ce dispositif « Label PDU » est encore en vigueur : Le Grand Chalon a un budget de 60 000 € par an pour aider les communes à financer des aménagements cyclables.

Par ailleurs, des efforts de communication globale comme individualisée peuvent permettre d'accompagner la population vers des changements de comportement. En matière de modes actifs, cette communication peut, par exemple, porter sur les avantages sanitaires et économiques qu'apportent leur pratique.

### 4.3.2 Des bénéfices sanitaires

**La pratique du vélo et de la marche à pied apporte des bénéfices sanitaires bien supérieurs aux risques d'accident qu'elle entraîne.**

Contrairement à certaines idées reçues, la pratique du vélo et de la marche à pied apporte des bénéfices sanitaires bien supérieurs aux risques d'accident qu'elle entraîne. Un marcheur ou un cycliste est beaucoup moins soumis à la pollution de l'air qu'un automobiliste[49]. En effet, l'habitacle fermé des voitures empêche les polluants de se disperser et favorise leur concentration. En ville, la proximité des voitures à chaque ralentissement et surtout accélération amplifie ce phénomène. En revanche, l'exposition pour les piétons et les cyclistes peut être ponctuellement importante mais il n'y a pas de phénomène d'accumulation. En cas de pics de pollution, il sera tout de même recommandé aux cyclistes de pédaler à un rythme modéré pour éviter l'hyperventilation et donc l'inhalation excessive de polluants.

[49] Observatoire régional indépendant de l'air en Midi-Pyrénées (2009) À pied... en vélo... en métro... en bus... en voiture... Quel air respirons-nous ? – Exposition des personnes à la pollution de l'air dans différents types de transports de l'agglomération de Toulouse. 11p. [En ligne] consulté le 23/07/2014 : http://www.oramip.org/oramip/attachments/ORAMIP_transports.pdf

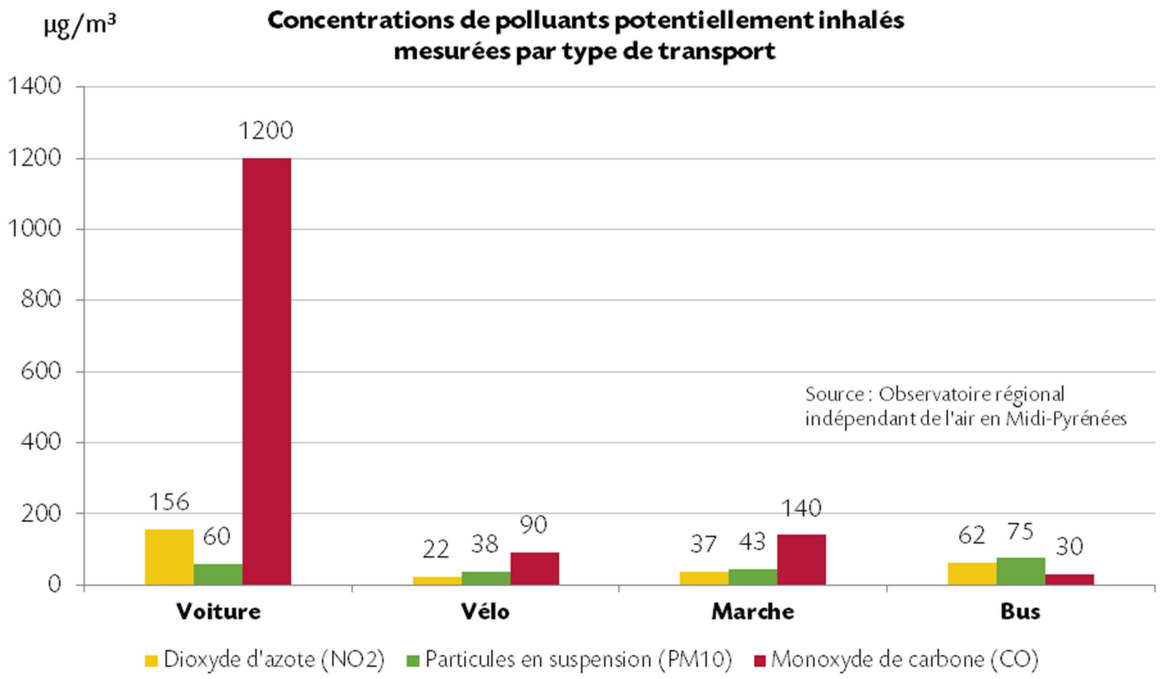


Source : Observatoire régional indépendant de l'air en Midi-Pyrénées

De nombreuses recherches montrent les bienfaits de l'activité physique et des modes actifs sur la santé. Une étude de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale affirme en 2008 que 30 minutes d'activité par jour, même modérée réduisent les risques de mortalité d'environ 30 % par rapport au fait d'être inactif50. Une pratique quotidienne du vélo, par exemple, prévient et soigne les maladies cardio-vasculaires, amenuise les risques de certains cancers (colon et sein notamment), diminue significativement le risque de dépression ou encore permet de lutter contre le surpoids (résumé par la FUB – Fédération nationale des usagers de la bicyclette dans un dépliant[51]). Les économies en termes de santé publique sont telles que Strasbourg a mis en place en décembre 2012 une opération « Sport Santé sur ordonnance à Strasbourg » permettant au médecin de prescrire du vélo plutôt qu'un médicament à leurs patients…

[50] Institut national de la santé et de la recherche médicale (2008) Activité physique – Contextes et effets sur la Santé. Paris, Ed. Inserm, 832p. Le dossier de presse est consultable en ligne (consulté le 23/07/2014) : www.inserm.fr/content/.../activite_physique_contextes_effets_santé.pdf

[51] FUB (2013) Vélo et santé : tandem gagnant. Strasbourg, 6p. [En ligne] consulté le 23/07/2014 :

http://www.fubicy.org/IMG/pdf/depliant_velo_sante_2013.pdf

En parallèle, le risque d'accident n'apparaît pas excessif[52]. Globalement, l'accidentologie est en baisse même si la Saône-et-Loire connaît une tendance plus contrastée ces dernières années :

- Diminution entre 2005 et 2013-2014 ;
- Stagnation voire légère augmentation pour la Saône-et-Loire entre 2014 et 2017.

Il en est de même sur le Grand Chalon, passant de 90 à 56 entre 2005 et 2017. En 2017, les services de secours ont comptabilisé 56 accidents corporels pour 87 victimes (hors indemne). Les modes actifs restent relativement peu touchés (quatre cyclistes et 11 piétons).

Nombre d'accidentés par mode de transport en 2017

| Mode de transport | Nombre de victimes (dont indemme) | Nombre de tués | Nombre de blessés hospitalisés | Nombre de blessés non hospitalisés | Nombre de victimes indemmes |
|---|---|---|---|---|---|
| Piéton | 11 | 0 | 9 | 2 | 0 |
| Bicyclette | 4 | 2 | 0 | 2 | 0 |
| Automobile | 89 | 6 | 18 | 19 | 46 |
| Deux-roues motorisés | 21 | 1 | 17 | 3 | 0 |
| Autre | 11 | 0 | 1 | 7 | 3 |
| Total | 136 | 9 | 45 | 33 | 49 |

Source : Observatoire national interministériel de la sécurité routière

Le nombre d'accidents et le risque d'accident varient selon le mode de transport utilisé. Le sentiment de potentiel risque se fait au détriment des modes actifs qui apparaissent plus vulnérables. La réalité des chiffres est plus complexe mais aussi difficile à calculer. Les automobilistes (conducteur ou passager) sont davantage impliqués dans des accidents corporels de la circulation que les autres usagers mais ils en sortent plus souvent indemnes que les piétons et les cyclistes. Ces derniers sont la plupart du temps hospitalisés à la suite du choc. Les données peuvent également cachées tous les accidents n'impliquant pas de tiers et n'étant ainsi pas relevés (particulièrement vrai pour les modes actifs). En rapportant le nombre de victimes physiques au nombre de déplacements par jour issu des enquêtes déplacements, il est possible de calculer un risque d'accident par mode de transport. La marche apparait alors comme le mode de transport le plus sûr. Le vélo, au contraire des deux-roues motorisés n'apparait pas très accidentogène. Toutefois, si le même exercice était réalisé en prenant en compte les distances de déplacements, la marche apparaitrait plus accidentogène que la voiture et le vélo. En revanche, les deux-roues motorisés restent le mode de transport le moins sûr.

[52] HADDAK M. (et al.) (2012) Mesure de l'exposition au risque d'accident de la route à l'aide des enquêtes de mobilité. 7e colloque Francophone sur les sondages, ENSAI-Rennes, 5-9 novembre 2012. [En ligne] consulté le 22/09/2014 :

http://sondages2012.ensai.fr/wp-content/uploads/2011/01/Presentation_Sondages_Rennes-Haddak.pdf

Risque d'accident en fonction du mode de déplacement sur le territoire 2014 du Grand Chalon

| Mode de transports | Nombre de déplacements par jour (EDVM 2014) | Implication dans les accidents (ONSIR en 2017) | Risque d'accident * |
|---|---|---|---|
| Automobile (conducteur) | 237 662 | 85 | 1,0 |
| Piéton | 97 688 | 11 | 0,3 |
| Vélo | 6 366 | 3 | 1,3 |
| Deux-roues motorisés | 1 875 | 17 | 25,3 |

* A pratique égale, pour un accident en voiture, il se produit 1,3 accident à vélo

Source : Enquête déplacements villes moyennes du Grand Chalon 2014 et ONISR 2017

### 4.3.3 Des coûts réduits

Localement, il existe peu de données sur l'économie liée à la pratique des modes actifs, hormis sur les retombées économiques du tourisme à vélo (voir encadré). De nombreuses études scientifiques ont tout de même montré les avantages économiques du vélo et de la marche pour les ménages et la collectivité :

- Peu cher en comparaison du coût matériel d'un déplacement automobile (environ 0,10 €/km contre environ 0,34 €/km en voiture[53]) ;
- Bénéfique pour les commerçants en considérant les dépenses par semaine et non pas par visite[54] ;
- Moins d'entretien de la chaussée pour les collectivités locales même si l'entretien automnal et hivernal (feuilles et déneigement) doit s'adapter[55] ;
- Les aménagements piétons et cyclables sont moins onéreux que les aménagements de voirie automobile[56].

[53] CORDIER B. (2012) Le coût réel de la voiture en 2012. 8 p. [En ligne] consulté le 07/04/2015

http://www.adetec-deplacements.com/cout_reel_voiture_8p.pdf

[54] BRICHET M. (2003) Commerces de centre-ville et de proximité et modes non motorisés. Rapport FUB, 83p. [En ligne] consulté le 22/09/2014 :

http://www.fubicy.org/IMG/pdf/VeloCommerce03RapFin.pdf

VAN DER WALLE I. (2006) Commerce et mobilité - L'activité commerciale face aux nouvelles politiques publiques de déplacements urbains. Cahier de recherche N°216, Paris, CRÉDOC, 93p. [En ligne] consulté le 22/09/2014 :

http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C216.pdf

[55] PAPON **F.** (2002) La marche et le vélo : Quels bilans économiques pour l'individu et la collectivité ? Troisième partie : La collectivité. Transport, n°412, p.84-94. [En ligne] consulté le 22/09/2014 :

http://velobuc.free.fr/download/transport2002-3.doc

[56] HERAN F. (2006) Dossier spécial coûts. Vélocité, n°88, p.1-7 (supplément). [En ligne] consulté

En reprenant la littérature scientifique et les résultats de l'Enquête Déplacements Villes Moyennes, un habitant du Grand Chalon dépense en moyenne environ 10 euros par jour de semaine, soit 2 300 euros par an pour sa mobilité quotidienne. L'Insee, par l'Enquête budget des familles, évalue en 2011 à 4 600 euros le budget transport (hors assurance) moyen des ménages. Le développement des modes actifs peut être une solution pour réduire les budgets transports et moins subir la hausse du coût des carburants.

***Le cyclotourisme : quelles retombées économiques ?***

*Si différentes études montrent que la Loire à Vélo permet davantage de retombées économiques directes que la partie de l'EuroVéloroute 6 de Bâle à la Saône-et-Loire (15 millions d'euros contre 12 millions sur l'itinéraire principal) les retombées sur la Saône-et-Loire ne sont pas négligeables. L'étude de clientèle menée par Inddigo pour le compte notamment du Conseil général de Saône-et-Loire en 2009 montre que la fréquentation des voies vertes provient en majorité des excursionnistes – sortie d'une journée – (70 % des usagers). Les touristes – séjour de plusieurs jours – (30 % des usagers) sans faire beaucoup de visites (musée, château…) dépensent davantage sur le territoire : 46,50 € par personne et par jour (hors frais de transport pour se rendre en Bourgogne).*

le 22/09/2014 :

http://droitauvelo.free.fr/DOC/fh_couts.pdf

# 5 La mobilité des marchandises

## 5.1 Les flux de marchandises

### 5.1.1 Un fret régional principalement routier

***Avertissement***

*L'observation du transport de marchandises est relativement faible en France. Le Service de la donnée et des études statistiques fournit les données les plus complètes mais au mieux à l'échelle régionale. De plus, les différentes bases sont confrontées au secret statistique qui depuis 2007 empêche d'avoir des données sur les marchandises transportées par le fer… Sur la route, seuls les poids lourds affichant pavillon français sont comptabilisés. Toutes ces difficultés ne permettent pas d'analyse précise et obligent à une certaine prudence même si les tendances sont réelles.*

L'ancienne région Bourgogne n'est pas la plus concernée par le trafic de marchandises métropolitain (hors ferroviaire et flux de transit) avec environ 70 millions de tonnes de chargées ou déchargées sur son territoire par an de 2015 à 2017 (en diminution par rapport aux 85 millions du début des années 2010). Un peu plus de la moitié de ce trafic est interne à la Bourgogne. Le reste se partage essentiellement entre les différentes régions voisines et en particulier l'ancienne région Rhône-Alpes.

**L'ancienne région Bourgogne n'est pas la plus concernée par le trafic de marchandises métropolitain.**

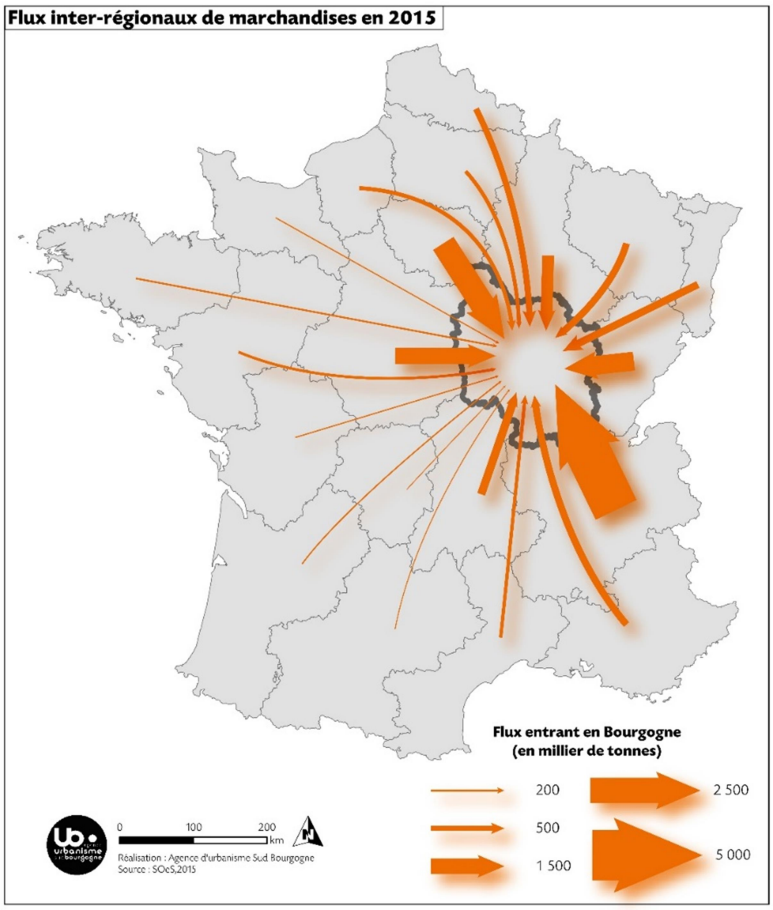

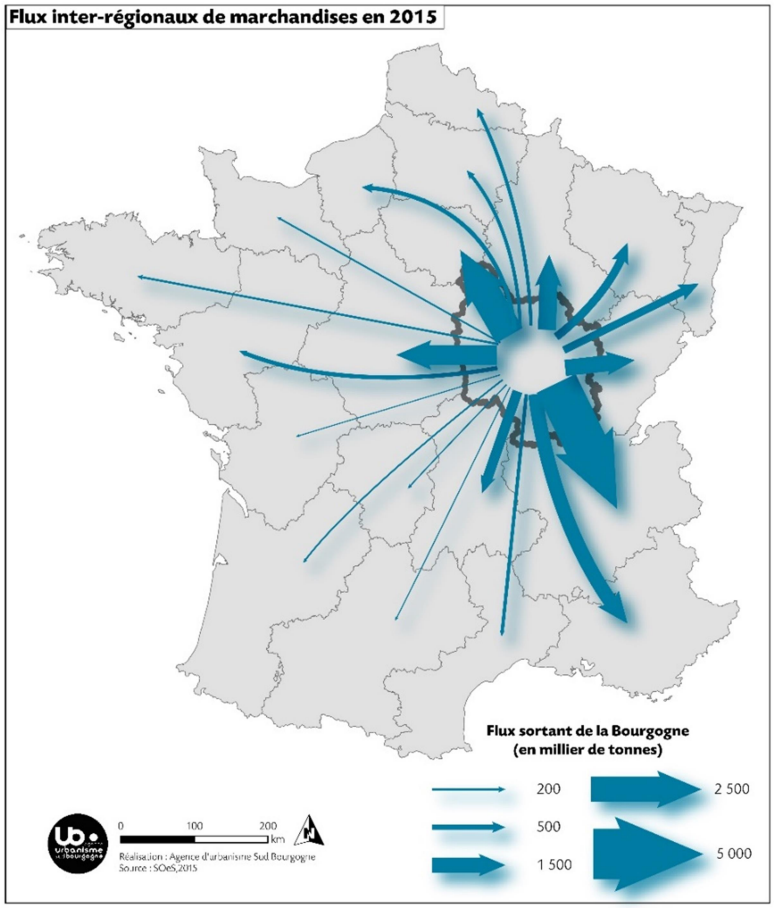


**La plupart de ces marchandises est transportée par la route qui offre une certaine praticité pour les transporteurs.**

La plupart de ces marchandises est transportée par la route qui offre une certaine praticité pour les transporteurs (porte à porte…) mais qui engendre aussi de nombreuses nuisances : bruit, pollution… Contrairement à d'autres pays, la France n'a pas mis en place une véritable politique pour limiter le transport routier de marchandises comme l'instauration d'une redevance sur le trafic des poids lourds proportionnelle aux prestations en Allemagne et en Suisse par exemple.

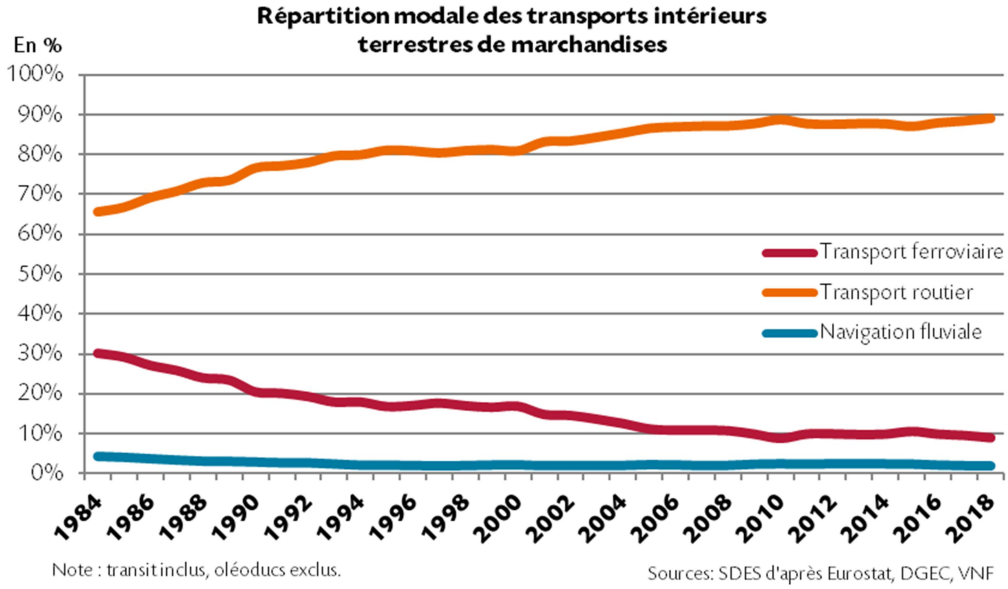

### 5.1.2 Un port de marchandises multimodal

Localement, en l'absence d'études seules les données d'Aproport, gestionnaire du port de marchandises au sud de Chalon-sur-Saône sur la commune de Saint-Marcel peuvent être analysées. Les chiffres bruts montrent une part modale de la route relativement stable depuis 2007 à plus de 50 %. L'eau et le fer se partagent le reste, respectivement deux tiers pour l'eau et un tiers pour le fer. En matière de tendance, le fer est en hausse alors que la voie fluviale et dans une moindre mesure la route sont en recul. La surreprésentation de la route s'explique simplement par l'acheminement des marchandises vers ou depuis le port qui se réalise par la route. Les poids lourds sont utilisés en complément du fer et de l'eau pour le « dernier kilomètre » (ou le premier). Schématiquement, le tonnage transporté par la route est égal à la somme des autres modes. En revanche, aucun transfert entre l'eau et le fer n'a lieu sur ce port. La rupture de charge supplémentaire engendrée par une telle manipulation ne semble pas viable économiquement. De plus, **le port de Chalon-sur-Saône favorise l'intermodalité route + eau ou fer pour rejoindre Fos-sur-Mer ou Le Havre.**

**Le port de Chalon-sur-Saône favorise l'intermodalité route + eau ou fer pour rejoindre Fos-sur-Mer ou Le Havre.**

Répartition modale des tonnes de marchandises exploitées au port de Chalon-sur-Saône

| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Eau | 39% | 38% | 41% | 41% | 40% | 42% | 41% | ND | 38% | 36% | 34% | 34% |
| Fer | 8% | 8% | 6% | 6% | 7% | 5% | 7% | ND | 10% | 12% | 14% | 16% |
| Route | 53% | 54% | 53% | 53% | 53% | 53% | 52% | ND | 52% | 52% | 52% | 50% |
| Total | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | ND | 100% | 100% | 100% | 100% |

Source : Aproport Chalon-sur-Saône

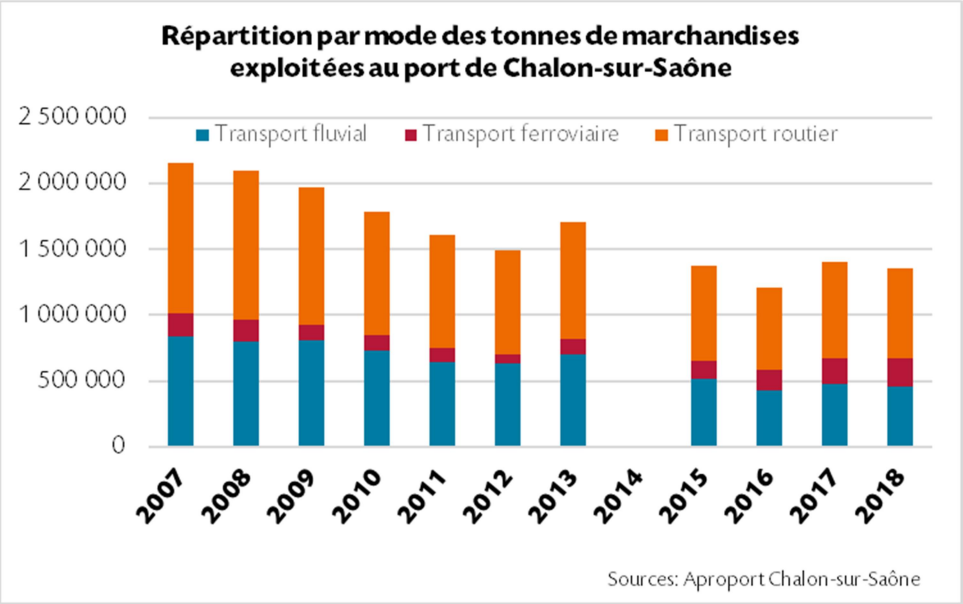

Tonnes de marchandises transitant par le port de Chalon-sur-Saône

| | 2017 | 2018 |
|---|---|---|
| Produits agricoles | 288 796 | 268 899 |
| Denrées alimentaires et fourrages | 93 963 | 79 519 |
| Combustibles minéraux solides | 0 | 0 |
| Produits pétroliers | 53 964 | 69 776 |
| Minerais et déchets pour la métallurgie | 0 | 0 |
| Produits métallurgiques | 4 320 | 1 666 |
| Sables et graviers | 462 730 | 445 052 |
| Autres minéraux bruts et matériaux de construction | 62 005 | 73 059 |
| Engrais | 68 981 | 68 322 |
| Objets manufacturés divers | 366 816 | 349 536 |
| Total | 1 401 575 | 1 355 829 |

* il s'agit de l'ensemble du trafic comprenant les expéditions et les arrivages

Source : Aproport Chalon-sur-Saône

**Le transport fluvial atteint aujourd'hui ses limites.**

Les produits agricoles sont essentiellement des céréales produites localement qui sont acheminées par la route et exportées par voie d'eau vers Fos-sur-Mer. A l'inverse les tourteaux (compris dans les denrées alimentaires et fourrages) et les engrais sont importés par bateaux puis distribués aux clients locaux par camions. Il en est de même pour le sel de déneigement (autres minéraux bruts). Tous ces flux sont très difficiles à quantifier à l'avance tant ils dépendent des conditions météorologiques. L'évolution de l'activité sur le port est en partie soumise à ces conditions météorologiques mais aussi à des caractéristiques techniques. Le transport fluvial atteint aujourd'hui ses limites. En l'absence de liaisons conteneurisées, les marchandises transportables en fluvial le sont nécessairement en vrac ce qui reste adapté pour des céréales, des produits pulvérulents (ciment, ...). Le développement des conteneurs sur l'eau règlerait ce problème mais cette hypothèse est aujourd'hui peu probable du fait notamment de la décision de ne pas remplacer la grue portuaire qui ne fonctionne plus mais surtout du fait de la position trop au nord de Chalon-sur-Saône par rapport à Fos-sur-mer qui engendre des temps de parcours et des coûts en résultant trop élevés. Le fer et la route sont à ce sujet plus compétitifs et permettent au flux de conteneurs de se développer au sein du port de Chalon-sur-Saône. En 2019, huit trains (avec deux opérateurs ferroviaires) sont comptabilisés en direction du Havre et de Fos-sur-Mer. Dans les années à venir, le développement de l'activité pourrait passer par l'implantation de l'entreprise Cimsaro (cimentier) sur le site. Celle-ci devrait générer des flux par conteneurs ferroviaires et routiers dès 2022 (date prévue pour le démarrage de la production).

## 5.2 L'impact sur le réseau routier

### 5.2.1 Un trafic important sur quelques axes

La route étant privilégiée par de nombreuses structures, le nombre de poids lourds présent sur les routes est important. Les comptages effectués sur les routes départementales, nationales et autoroutes montrent une proportion de poids lourds conséquente sur de nombreuses routes du territoire. L'autoroute A6 et la N80 sont particulièrement fréquentées par les

poids lourds. Certaines départementales connaissent le même phénomène, notamment à l'approche de Chalon-sur-Saône.

D'importants aménagements routiers ont permis de fluidifier la circulation au niveau des jonctions N80-A6 et N80-D906-D673 (aménagement d'un rond-point avec voie séparée pour tourner à droite). Une nouvelle desserte du Domaine industriel SaôneOr a été mise en service en automne 2019. Elle permet une liaison directe et sécurisée à l'échangeur Nord de Chalon. Elle sera complétée par un demi-diffuseur, orienté Nord, à horizon 2023. Cette nouvelle desserte et les limitations de circulation associées auront comme conséquence de diminuer le trafic poids-lourds en zone urbaine et d'habitat.

**Les comptages effectués sur les routes départementales, nationales et autoroutes montrent une proportion de poids lourds conséquente sur de nombreuses routes du territoire.**

Principaux trafics poids lourds

| Lieu de comptage | Année de comptage | Trafic moyen journalier annuel poids lourds | Proportion de poids lourds dans le trafic global |
|---|---|---|---|
| A6 à Chalon-sur-Saône | 2017 | 13 168 | 21 % |
| A6 entre Chagny et Chalon-sur-Saône | 2017 | 12 277 | 19 % |
| A6 entre Chalon-sur-Saône et Tournus | 2017 | 10 158 | 18 % |
| N80 entre Saint-Rémy et Saint-Désert | 2017 | 5 360 | 24 % |
| N80 entre Saint-Désert et Montchanin | 2017 | 4 718 | 23 % |
| D673 à Saint-Marcel | 2015 | 2 156 | 11 % |
| D906 entre Chagny et Chalon-sur-Saône | 2015 | 1 869 | 17 % |
| D673 à Châtenoy-en-Bresse | 2017 | 1 687 | 12 % |
| D5A à Saint-Marcel | 2018 | 1 552 | 7 % |
| D906 à Lux | 2018 | 1 502 | 10 % |
| D319 à Chalon-sur-Saône | 2014 | 1 287 | 12 % |

Sources : Conseil départemental 71, Ministère de la Transition écologique et solidaire

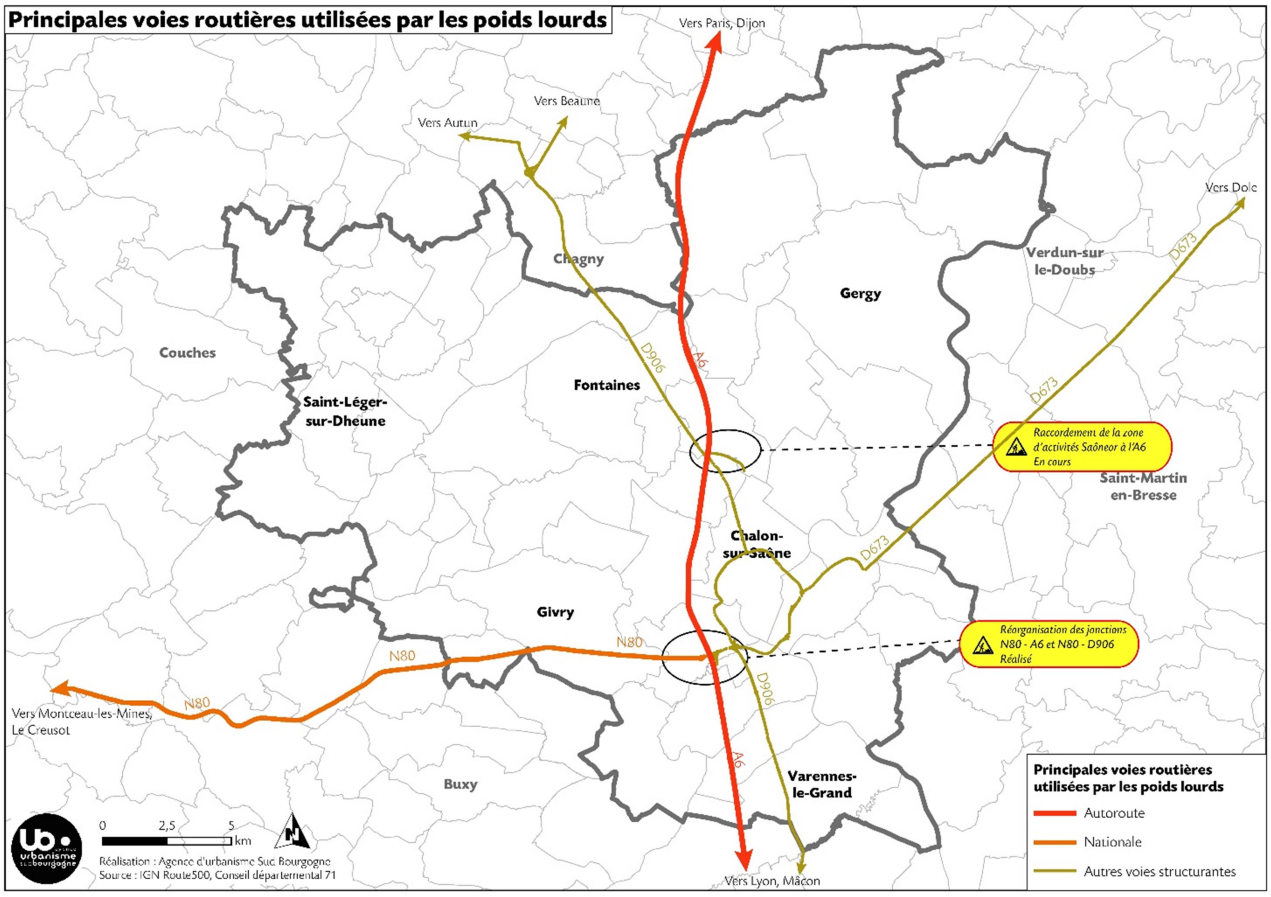


Une enquête du Services d'Observation et de Statistiques du ministère et du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de Méditerranée (aujourd'hui intégré au Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement), un peu ancienne, sur les flux européens en transit sur le territoire français permet de compléter les données de trafic du Conseil départemental 71. En effet, l'A6 et la N80 mais aussi la D673 apparaissent particulièrement touchées par le trafic de marchandises en transit.

Transit des marchandises à travers la France (en trafic poids lourds annuel)

| | Autoroute A6 | Nationale N80 | Départementale D673 |
|---|---|---|---|
| Entre l'Allemagne et l'Espagne | Plus de 200 000 | De 50 000 à 200 000 | De 5 000 à 25 000 |
| Entre l'Allemagne et l'Espagne | De 50 000 à 200 000 | | |
| Entre l'Allemagne et l'Espagne | De 25 000 à 50 000 | De 1 000 à 5 000 | |
| Entre l'Allemagne et l'Espagne | De 25 000 à 50 000 | | |
| N80 entre Saint-Désert et Montchanin | De 5 000 à 25 000 | | |
| Entre l'Allemagne et l'Espagne | De 5 000 à 25 000 | | |
| Entre l'Allemagne et l'Espagne | De 5 000 à 25 000 | De 25 000 à 50 000 | De 1 000 à 5 000 |

Sources : SOeS, CEREMA, 2010

### 5.2.2 Le centre-ville de Chalon-sur-Saône protégé par des contournements

L'utilisation massive du réseau routier pour le transport de marchandises engendre diverses nuisances : pollutions atmosphériques et sonores mais aussi des surcoûts d'entretien de la voirie… La gêne occasionnée notamment pour les habitants est importante. De nombreuses communes, dont la ville de Chalon-sur-Saône, et d'intercommunalités ont mis en place des itinéraires spéciaux pour les poids lourds et les convois exceptionnels. Ainsi les convois exceptionnels de plus de 120 tonnes et d'une hauteur supérieure à 5 mètres empruntent la RD5A à Saint-Rémy, la rue du Capitaine Drillen, la Grande rue Saint-Cosme et longent le centre-ville par les quais de Saône. Les convois de plus de 120 tonnes et d'une hauteur inférieure à 5 mètres peuvent circuler sur la route de Lyon et passer sous le pont des Dombes pour rejoindre ensuite les quais de Saône à Chalon-sur-Saône. Les convois exceptionnels de moins de 120 tonnes contournent la ville-centre par l'Est et sont autorisés à emprunter le pont de Bourgogne.

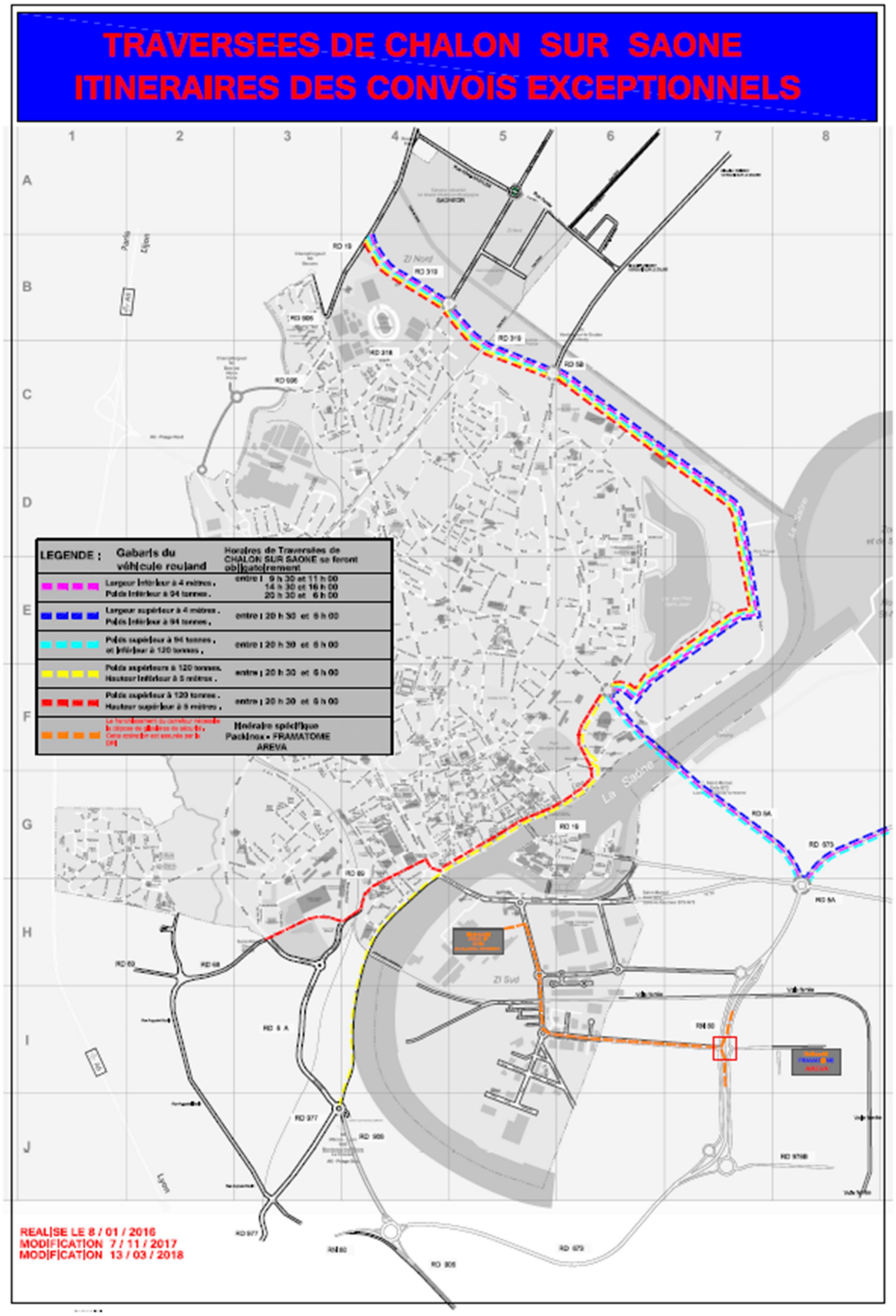


### 5.2.3 L'accès aisé aux zones d'activités depuis les grands axes viaires

Localement, en dehors des marchandises qui transitent par le port de Chalon-sur-Saône, la très grande majorité des marchandises sont transportées par la route. Ainsi la question de l'accessibilité aux grands axes de transport routier est un des enjeux majeurs pour l'attractivité des zones d'activités et le développement des entreprises déjà présentes. Sur le Grand Chalon, les zones d'activités sont principalement localisées le long des axes principaux (RD906, RD978 et D673 notamment) et

bénéficient de la proximité des échangeurs autoroutiers de Chalon-sur-Saône pour l'accès à l'autoroute A6. Sur les 25 zones recensées, seulement deux ont un temps d'accès à l'autoroute supérieur à 10 minutes mais celui-ci ne dépasse pas les 12 minutes. De manière générale, au-delà des zones d'activités recensées l'accès à l'autoroute est relativement rapide pour les entreprises du territoire.

Malgré un accès rapide aux grands axes de communication, quelques zones demeurent davantage éloignées des routes principales, obligeant les véhicules à traverser des secteurs d'habitat ou à emprunter des passages non adaptés à la circulation de véhicules lourds. Ce problème est relativisé par la faiblesse du trafic généré par une partie de ces zones isolées qui n'accueillent en réalité que peu d'établissement. Cependant, par exemple, Air Liquide à Chalon-sur-Saône, les Près de Vèvre à Demigny ou les fosses blanches à Sevrey constituent des pôles d'activité très actifs avec plus de 100 salariés chacune et ne bénéficient pourtant pas d'une accessibilité routière aisée (traversée de village, voirie inadaptée).

La qualité générale de la desserte peut également être génératrice de nuisances du fait d'une forte fréquentation par les poids lourds d'axes de circulations traversant parfois les centres-bourgs ou les entrées de la ville-centre. La superposition des différents trafics de transit, de desserte locale à destination des commerces et zones industrielles concentre de plus la circulation sur certaines routes qui souffrent fréquemment de congestion, ce qui à terme limite l'attractivité de ces secteurs pour la population comme pour les entreprises. A titre d'exemple, les zones d'activités localisées le long de la RD906 au sud de l'agglomération génèrent d'importants flux qui partent ou convergent du rond-point de Droux, réaménagé récemment pour limiter sa congestion, qui tient un rôle de nœud routier entre l'entrée sud de Chalon-sur-Saône, l'accès à l'autoroute A6, à la N80 et à la D673 en direction de Dole.

La desserte globale des zones peut être valorisée par le ferroviaire que les entreprises peuvent utiliser et, dans une moindre mesure du fait de l'intermodalité par camion nécessaire, par le fluvial. Les deux plus grandes zones disposent déjà de ces infrastructures à proximité. Il peut être intéressant de favoriser ces modes de transports pour protéger la population des nuisances générées par les poids lourds.

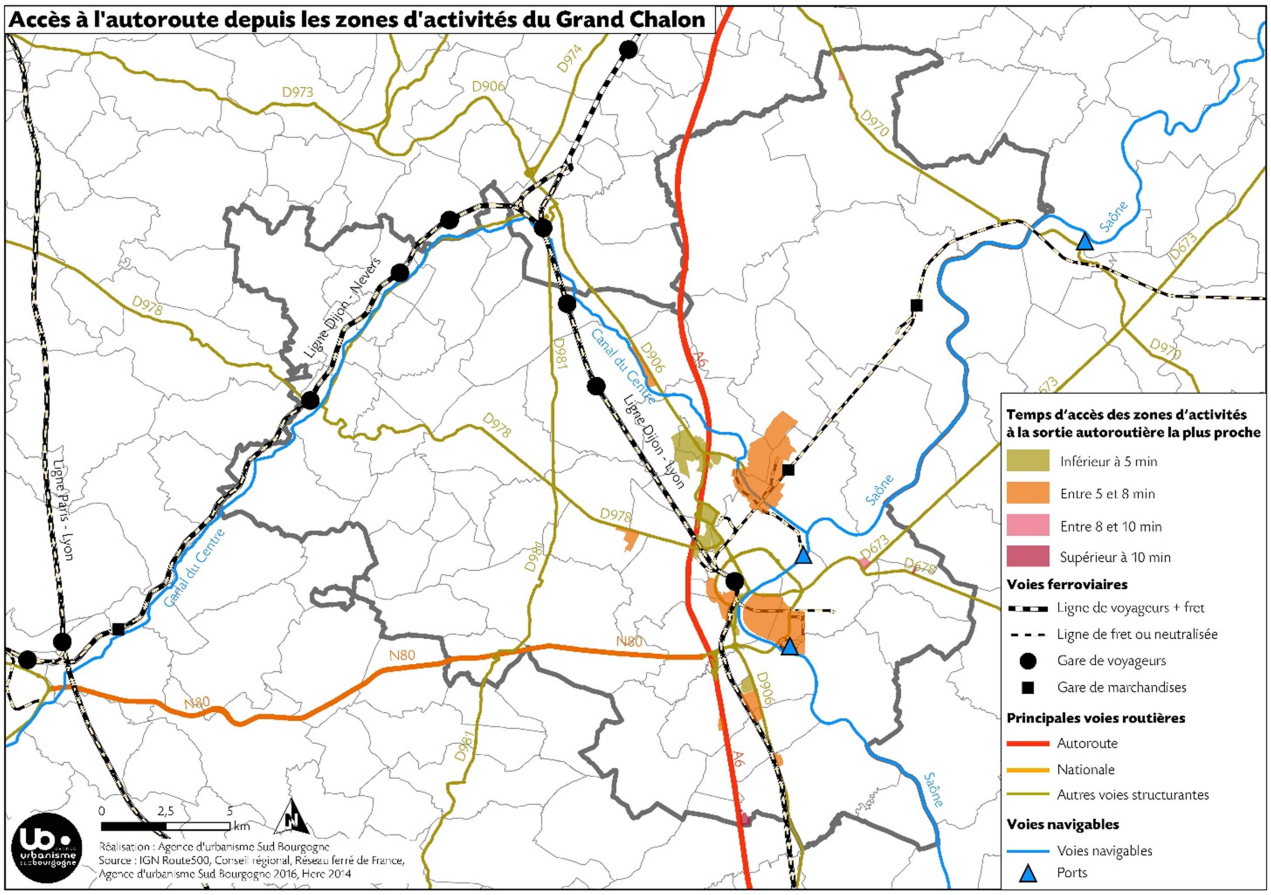


## 5.3 L'organisation du stationnement

### 5.3.1 Limiter les conflits par les aires de livraisons

La ville de Chalon-sur-Saône a également travaillé à limiter les nuisances de la desserte locale de marchandises dans le centre-ville. Des aires de livraison ont été aménagées, des horaires ont été instaurés (entre 5h et 11h sur le secteur piéton) et seuls les poids lourds de moins de 21 tonnes peuvent accéder au centre-ville. Le Grand Chalon prévoit d'étudier les possibilités permettant une meilleure gestion du « dernier kilomètre », notamment pour limiter encore plus fortement les livraisons motorisées dans les rues piétonnes.

À la suite de réunions de concertation avec les transporteurs ainsi que des courriers adressés aux différents syndicats, quelques dispositions ont d'ores-et-déjà été prises :

- Limitation du tonnage à 7,5 tonnes dans le secteur piétonnier ; 13 tonnes à l'intérieur des Remparts ;
- Pour le dernier kilomètre, les transporteurs qui sont équipés en petit tonnage l'assurent de manière autonome. Pour ceux qui ne sont pas équipés, ils opèrent une rupture de charge auprès des transporteurs équipés.

La piétonisation d'un centre-ville, même si elle entraîne des difficultés de livraison pour les commerçants qui peuvent être atténuées par une bonne organisation, apparaît généralement positive pour la ville. L'absence de voiture, propice à la déambulation, fait plus facilement passer l'activité d'achats d'un moment contraint à un temps de loisirs. Ce nouvel état d'esprit est une opportunité pour maintenir et redynamiser le commerce de centre-ville[57]. La concertation est alors primordiale pour déterminer les rues à apaiser, les aménagements complémentaires à réaliser, l'organisation des livraisons à effectuer, etc.

### 5.3.2 L'enjeu du stationnement des poids lourds

Le territoire du Grand Chalon est traversé par de nombreux poids lourds. Il est important d'organiser leur stockage sur des aires de repos appropriées lors de leurs arrêts obligatoires. A ce sujet, Chalon-sur-Saône est un lieu stratégique à environ 4h30 (temps réglementaire de conduite) de Paris, de l'est et du sud. L'enjeu est de limiter le stationnement anarchique et dangereux des poids lourds. Aujourd'hui deux aires de stockage existent sur SaôneOr et sur la route Demigny.

L'aménagement de ces aires est un potentiel de clientèle pour l'économie locale. La proximité des boutiques (voire la création) doit donc être considérée. Cependant, la sécurité des riverains et des routiers (déplacements piétons et vélo) ne doit pas être oubliée. Le Grand Chalon prévoit de résoudre cette problématique à travers des réflexions partenariales (communes, chauffeurs routiers) pour limiter le stationnement gênant de poids lourds sur le territoire.

[57] CERTU (2012) Commerce et zones à priorité piétonne – Anticiper les effets possibles. Coll. Dossiers, Ed. Certu, Paris, 92p.

# 6 SYNTHESE ET ENJEUX

| Atouts et Opportunités | Contraintes et menaces |
|---|---|
| Un centre-urbain qui polarise de nombreux flux (comme la ville-centre à une autre échelle), simplifiant la gestion des transports et permettant l'organisation de transports collectifs structurants ainsi que du covoiturage.<br><br>Une part importante des déplacements de courtes distances qui renforce le potentiel des modes actifs.<br><br>Un réseau de voies vertes considérable qui empruntent des axes utilitaires et se rejoignent à Chalon-sur-Saône.<br><br>Des actions de promotion de mobilités alternatives à la « voiture solo » déjà à l'œuvre.<br><br>Un port de marchandises multimodal et quelques lignes ferroviaires intéressants en matière de gestion des flux de marchandises. | Le « tout voiture » historique laisse des traces : étalement, périurbanisation, usage de la voiture important, etc.<br><br>Une offre de stationnement et de voirie automobile conséquente qui n'incite pas aux reports modaux.<br><br>Quelques communes, en marge du territoire, ne sont pas polarisées sur Chalon-sur-Saône, ce qui complique la gestion des flux, notamment pour l'organisation des transports collectifs.<br><br>Des flux de poids lourds importants sur certains axes créant de nombreuses nuisances. |

**Enjeux**

Renforcer les centralités pour construire un territoire polycentrique efficace.

Hiérarchiser la prise en compte de chaque mode de transports dans chaque projet afin de rendre plus attractifs les modes actifs et les transports collectifs par rapport à la voiture.

Améliorer et compléter les infrastructures en faveur des modes actifs.

Continuer et renforcer l'accompagnement aux changements de comportements de mobilité.

Encadrer les flux de poids lourds pour minimiser leurs nuisances mais aussi utiliser leur présence en matière d'économie locale.

Penser l'urbanisation future en lien avec l'offre existante en transport en commun.